www.e-rara.ch

Mémoires concernant l'histoire, les sciences, les arts, les moeurs, les usages, &c. des chinois

Nyon.

A Paris, MDCCLXXVI-MDCCXCI] 1776-1791

ETH-Bibliothek Zürich

Shelf Mark: Rar 7092

Persistent Link: http://dx.doi.org/10.3931/e-rara-28735

Tome treizieme.

www.e-rara.ch
Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien – von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material – from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes – des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

Nutzungsbedingungen Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titelinformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

Terms of Use This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

Conditions d'utilisation Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

Condizioni di utilizzo Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]

Visual Library



LEGAT
DR. MAX DOERNER
ORSELINA

~~Doc. 47~~
Rar 7092 : 13

MÉMOIRES

CONCERNANT

LES CHINOIS.

TOME TREIZIEME.

MÉMOIRES

CONCERNANT

L'HISTOIRE, LES SCIENCES,

LES ARTS, LES MŒURS, LES USAGES, &c.

DES CHINOIS;

PAR LES MISSIONNAIRES DE PE-KIN.

TOME TREIZIEME.



A PARIS,

Chez NYON l'aîné, Libraire, rue du Jardinet, vis-à-vis la rue Mignon, près de l'Imprimeur du Parlement.

M. DCC. LXXXVIII.

AVEC APPROBATION, ET PRIVILEGE DU ROI.

AVERTISSEMENT.

AVERTISSEMENT.

I. LE XIIe Tome de ces Mémoires a eté conſacré preſque entier à la Vie de Confucius, dont nous ſommes redevables à M. Amiot. Il nous reſtoit à faire connoître les principaux Diſciples de ce Philoſophe à jamais célebre : c'eſt le ſujet de la premiere piece [*a*] du XIIIe Volume que nous publions aujourd'hui ; & nous la devons encore à ce ſavant & laborieux Correſpondant, dont les utiles travaux ne ceſſent d'enrichir notre Recueil.

II. Nous lui devons auſſi le morceau ſuivant, dont l'utilité nous a paru telle que nous avons cru devoir ſaiſir l'occaſion de le placer ici. C'eſt une Grammaire de la Langue Tartare-Mantchou [*b*], Langue juſqu'ici abſolument ignorée en Europe, & dont la connoiſſance peut ſuffire pour ouvrir tous les tréſors de la Littérature de Chine, puiſqu'on a traduit en Tartare-Mantchou tous les bons Livres ecrits en Chinois.

Il y a long-tems que M. Amiot avoit promis cette Grammaire [*c*], & même un Dictionnaire

[*a*] Page 1.
[*b*] Page 39.
[*c*] Préface de l'Eloge de la ville de Moukden. Paris, 1770. *Voyez* auſſi la Lettre de M. Amiot, T. XI de ce Recueil, pag. 416.

Tartare-Mantchou-François. Nous l'exhortâmes alors à se hâter de faire à la France, sa Patrie, un si précieux présent ; il vient de combler nos vœux en nous faisant passer ces deux Ouvrages. Nous donnons ici le premier ; & nous nous faisons un grand plaisir d'annoncer qu'on s'occupe actuellement de l'impression du second, à la tête duquel on placera un Syllabaire qui apprendra la forme & la valeur des caracteres Tartares-Mantchoux. Au moyen de ces secours réunis, on pourra désormais entendre les Livres ecrits en cette Langue, dont il y a plus de deux cens Manuscrits dans la Bibliotheque du Roi [a], où ils n'ont eté jusqu'à présent qu'un objet de curiosité stérile Un Ministre, zélé protecteur des Lettres & de ceux qui les cultivent, a fait graver les poinçons, & fondre les caracteres nécessaires pour l'impression de ce Dictionnaire ; & il a confié le soin de l'Edition à un jeune Littérateur [b], qui a déjà donné des preuves de son goût & de ses talens pour les Langues Orientales. L'impression est commencée ; & il y a lieu d'espérer qu'elle sera

[a] *Voyez* le Catalogue de Mss. de la Biblioth. du Roi, Tom. I, page 432.

[b] M. Langlès, auteur d'une *Vie de Tamerlan*, composée d'après les meilleurs Auteurs Orientaux. Il a aussi traduit du Persan les *Institutes Politiques & Militaires*,

achevée dans le cours de l'année prochaine [a].

III. Nous ſommes encore redevables à M. Amiot de la troiſième Pièce [b] du nouveau Volume que nous offrons au Public. Elle eſt conſidérable par l'etendue & l'importance de l'objet. C'eſt un Abrégé de l'Hiſtoire Univerſelle de l'Empire Chinois, compoſé d'après la grande Hiſtoire de cet Empire, imprimée à Péking par les ordres & ſous le nom de l'Empereur régnant. Il eſt fait mention de cet Abrégé, dans une note d'un autre Ouvrage de notre ſavant Auteur, ſur l'antiquité des Chinois, imprimée dans le ſecond Volume de notre Recueil [c]. L'Abrégé dont il s'agit, avoit eté adreſſé dès 1769 à M. Bignon, pour lors Bibliothécaire du Roi. C'etoit le tems où la grande Hiſtoire de Chine venoit de paroître. « Cet Ouvrage (diſoit M. Amiot à M. » Bignon), tombé nouvellement du ſavant pin- » ceau de notre Empereur, ou, pour parler plus » juſte, mis au jour ſous ſon auguſte nom, fait » ſous ſes ordres, vu & approuvé par tout » ce qu'il y a de plus habile dans l'Empire, m'a » fait naître l'envie de vous entretenir de ce qui » en fait l'objet, & de le mettre ſous vos yeux,

ecrites par ce Prince lui-même, *Paris*, 1787, in-8.

[a] Chez Didot l'aîné, in-4. 2 v.

[b] page 74.

[c] page 8.

» de maniere à ne pas rebuter votre attention ».

A la tête de cet Abrégé, M. Amiot a placé un Diſcours ſur l'ancienne Hiſtoire de la Chine. Ce Diſcours eſt cité quelquefois dans un Mémoire que le même Auteur a ecrit ſur ce même ſujet en 1775, & que nous avons imprimé dans notre ſecond Volume [*a*]. M. Amiot diviſe en trois parties l'Abrégé dont nous parlons. La premiere a pour objet les tems fabuleux juſqu'à *Fou-hi*, fondateur de la Monarchie chinoiſe, 3461 ans avant J. C. La ſeconde, les tems incertains, juſqu'au regne de *Hoang-ty*, dont la ſoixante-unieme année répond à l'an 2637 avant notre Ere. La troiſieme, les tems certains, depuis cette derniere epoque, juſqu'à nos jours : mais nous n'avons pu juſqu'ici recouvrer cette partie entiere ; & ce que nous en publions, ſe termine à la fin du regne de *Chun*, & au commencement de celui du grand *Yu*.

IV. Le ſavant Miſſionnaire avoit joint à ce morceau, trois Deſſins qui y ſont relatifs, & que nous avons fait graver. Nous les donnons [*b*] avec les curieuſes explications dont il les a accompagnées.

V. Après ces Ouvrages de M. Amiot, nous

[*a*] page 208.
[*b*] Page 308 * & ſuiv.

plaçons divers Mémoires ou Notices que nous avoit envoyés M. Cibot, dont nous regrettons la perte depuis pluſieurs années. Il nous reſte de lui pluſieurs autres écrits, dont quelques-uns ſont d'une grande etendue, & dont nous nous propoſons de faire uſage dans la ſuite de ce Recueil. Ceux que nous publions aujourd'hui, ſont au nombre de huit.

1°. Un Eſſai plein de recherches ſur la longue vie des Hommes de l'antiquité, ſpécialement à la Chine [*a*].

2°. Une Notice ſur les Abeilles domeſtiques ou ſauvages qui ſe trouvent en Chine ; ſur le miel & la cire qu'elles produiſent ; ſur l'uſage qu'on fait de la cire chez les Chinois ; & ſur la maniere dont ils la blanchiſſent [*b*].

3°. Deux Notices ſur les pierres d'*Yu*, pierres plus dures & plus peſantes que le marbre, ſuſceptibles d'un plus beau poli, tellement ſonores qu'elles ſervent d'inſtrumens de muſique, & tellement précieuſes, qu'on en fait des bijoux qui tiennent le premier rang après les pierreries & les perles [*c*].

4°. Une Notice ſur le *Lieou-li*, ou tuiles verniſſées, eſpece de fayance groſſiere, mais qui, par

[*a*] Page 309.
[*b*] Page 376.
[*c*] Pages 389 & 392.

l'eclat de ſes couleurs, donne un air de magnificence aux bâtimens qu'elle couvre [a].

5°. Une Notice ſur les Hirondelles, dans laquelle on trouve des faits qui prouvent que, du moins en Chine, elles paſſent dans le creux des rochers & dans les cavernes, le tems où elles diſparoiſſent aux yeux [b].

6. Une Notice ſur le Cerf. Cet animal, connu & priſé en Chine de toute antiquité, y differe aſſez des Cerfs d'Europe, principalement par ſa couleur. D'ailleurs la Médecine chinoiſe en fait grand uſage, ſur-tout de ſon ſang [c].

7°. Une Notice ſur les Cigales : on en diſtingue ſix eſpeces. M. Cibot raconte plaiſamment comment cet inſecte devint à Péking un objet de mode, auquel le Gouvernement même s'intéreſſa. On créa une charge, avec appointemens, qui obligeoit celui qui en etoit revêtu, de fournir à la Cour, chaque année, une certaine quantité de Cigales vivantes, de toutes couleurs & de toutes tailles. On en portoit avec ſoi dans des cages, on les peignoit ſur les meubles, ſur les habits ; on les imitoit dans les parures & dans les coëffures des femmes, &c.

[a] Page 396.
[b] Page 398.
[c] Page 402.

Mais cette mode ne ſubſiſte plus [a]. On peut ſe ſouvenir qu'il exiſta autrefois dans Athènes ancienne, une mode à-peu-près ſemblable : les Athéniennes portoient des Cigales dans leurs cheveux.

8°. Enfin nous ajoutons à tout cela une Traduction en François de quelques Poéſies chinoiſes, que M. Cibot nous avoit autrefois envoyée, & que nous avions juſqu'ici différé de publier [b].

VI. Diverſes Lettres de nos Correſpondans rempliſſent le reſte de ce Volume. Il y en a cinq de M. Amiot, toutes intéreſſantes, & dont pluſieurs ſont très-etendues. Ne pouvant ici en ſpécifier tous les objets, nous nous contenterons d'indiquer les principaux.

La premiere [c] rapporte divers traits qui peignent cette haute ſageſſe & cette bonté touchante, avec leſquelles *Kien-long* gouverne ſon vaſte Empire.

La ſeconde [d] expoſe les ſoins bienfaiſans de cet Empereur, qui ſait occuper ſans ceſſe à des Ouvrages utiles, une multitude immenſe, réduite à n'avoir d'autre reſſource pour vivre, que le travail de ſes mains. On y parle de l'attention particuliere que ce Prince donne à l'Edition de la Collection

[a] Page 409.
[b] Page 516.
[c] 20 Mai 1786, page 417.
[d] 14 Septembre 1786, page 459.

générale des Ouvrages chinois, dont il a ordonné l'impreſſion. On y verra avec intérêt la complaiſance avec laquelle il a bien voulu raſſurer ceux de ſes ſujets qui ſont accoutumés à s'effrayer des Eclipſes, que le Peuple, en Chine, regarde encore comme etant de mauvais augure. Il s'agiſſoit d'une Eclipſe qui doit arriver le premier jour de l'an 1795, jour où l'Empereur, parvenu à la ſoixantieme année de ſon regne, avoit réſolu d'abdiquer. Pour eviter le préſage défavorable, quoique frivole, qu'on pourroit tirer de cette Eclipſe, il a déclaré publiquement qu'il reculera d'un an ſon abdication [a]. Toujours rempli de l'idée de cette abdication, il en a réglé dès-à-préſent le cérémonial. Ce n'eſt cependant pas qu'il s'y ſente contraint par le dépériſſement de ſes forces; il ſoutient encore les mêmes travaux, les mêmes exercices qui l'occupoient dans la vigueur de l'âge. Cette Lettre en donne des preuves. Nous y renvoyons nos Lecteurs, & nous n'en citerons qu'un trait : il eſt relatif aux principes pleins de ſageſſe de l'adminiſtration de *Kien-long*.

On lui avoit adreſſé une Supplique pour qu'il ordonnât de chaſſer les troupes de Chanteurs & de Comédiens qui inondoient la ville & les fauxbourgs

[a] L'Empereur aura alors quatre-vingt-ſix ans.

de

de Péking, au détriment des bonnes mœurs. D'après l'avis des principaux Magistrats des grands Tribunaux, il répondit qu'il falloit au Peuple quelque amusement qui lui fît oublier sa misere, qu'ainsi on ne devoit pas proscrire les Comédiens & les Chanteurs; mais qu'on devoit veiller à ce qu'ils respectassent les mœurs, & les punir sévérement s'ils y manquoient.

L'extrait d'une troisieme Lettre de M. Amiot [a] contient des réponses à quelques questions que nous lui avions adressées, à la priere d'un Médecin de Paris, sur les progrès des Médecins chinois dans la connoissance du pouls.

Dans l'extrait d'une quatrieme Lettre [b], on s'occupe encore d'objets relatifs à la Médecine; on y parle de divers spécifiques, & il s'y agit de nouveau du sang de Cerf, pris comme remède, dont M. Cibot a dit quelque chose dans sa sixieme Notice citée ci-dessus, & dont il a traité plus au long dans sa Notice *sur le sang de Cerf*, imprimée dans ce Recueil, T. VIII, pag. 271.

Enfin l'extrait d'une cinquieme Lettre [c], fait connoître un Instrument de musique particulier

[a] 20 Septembre 1786, p. 507.
[b] 29 Septembre 1786, p. 535.
[c] Premier Octobre 1786, p. 511.

aux Chinois, nommé *Yun-lo*, & le *bâton de vieilleſſe* que l'Empereur envoie aux Vieillards comme un titre d'honneur pour eux & leur famille.

Il nous reſte à parler d'une Lettre que M. Grammont, Miſſionnaire en Chine, nous a ecrite de Canton, le 20 Janvier de cette année [*a*]. Elle contient la traduction du Placard affiché à Canton par ordre du Commandant, au ſujet des deux Chinois qui furent tués malheureuſement il y a environ trois ans, d'un coup de canon tiré par un Bâtiment anglois, & dont on a beaucoup parlé en Europe. On voit dans ce placard quels ſont les principes du Gouvernement chinois ſur la punition des meurtres involontaires.

VIII. L'impreſſion de ce Volume etoit achevée, lorſque nous avons reçu un nouvel Ouvrage de M. Amiot, infiniment curieux & fort etendu. C'eſt une Hiſtoire des divers Etats qui ont eté tributaires de l'Empire chinois. Nous nous propoſons de le faire entrer dans le XIVe Volume que nous allons mettre ſous preſſe ; & nous y joindrons diverſes Lettres intéreſſantes, que nous venons auſſi de recevoir de nos ſavans Miſſionnaires ; mais nous nous empreſſons de publier ici une Lettre que M.

[*a*] Page 513.

Bourgeois, l'un d'eux, vient de nous adreſſer de Péking, au ſujet de l'inondation de l'iſle Formoſe. Ce déſaſtre etoit détaillé dans un Reſcrit de l'Empereur, imprimé dans la Gazette de Péking, dont M. Amiot nous envoyoit la traduction [a]. On a voulu en France elever des doutes ſur la vérité de cet evénement. Ces doutes ne provenoient que des mauvaiſes nouvelles qui ſortent ordinairement de Canton, où l'on eſt très-peu inſtruit des affaires intérieures de l'Empire. C'eſt ce que nous mande M. Amiot, que nous en avions informé, & ce que M. Bourgeois nous certifie de ſon côté, comme on le verra dans l'endroit de ſa Lettre que nous allons tranſcrire.

[a] *Voyez* Tome X, page 139 & ſuiv.

EXTRAIT D'UNE LETTRE

DE M. BOURGEOIS, MISSIONNAIRE;

Ecrite de Péking le 27 Novembre 1786.

...JE viens d'apprendre qu'on veut faire paſſer pour un faux bruit, ce qu'on a mandé de Péking, touchant le déſaſtre de l'iſle Formoſe.

Je ne ſuis pas l'Auteur de la relation qu'on en a donnée en Europe, ainſi j'en parlerai d'une maniere plus déſintéreſſée, & uniquement pour ſoutenir la vérité.

J'etois ici depuis une douzaine d'années quand la choſe arriva, & par conſéquent aſſez au fait de la façon dont ſe traitent les grandes affaires dans cet Empire. Le premier bruit qui ſe répandit du déſaſtre de l'iſle Formoſe, porta l'effroi par-tout; on ne parloit rien moins que de ſubmerſion totale de l'iſle. Ce premier bruit etoit véritablement exagéré: auſſi l'on ſuſpendit ſon jugement, juſqu'à ce que les circonſtances de l'evénement fuſſent conſignées dans les Gazettes de l'Empire. Peu après, ſelon les formes ordinaires, les Mandarins des lieux firent *Tſeou* à l'Empereur; c'eſt-à-dire, qu'ils lui adreſſerent un acte juridique, dans lequel ils informerent Sa Majeſté, dans le plus grand détail, de tout ce qui s'etoit paſſé à Formoſe, du moment auquel avoient commencé le tremblement de terre & le débordement des eaux de la mer, de leur durée, de leurs effets, du nombre des *Sien* ou Bailliages qui avoient eté culbutés, des dégâts faits au port, du nombre des barques & vaiſſeaux qui avoient eté engloutis, &c.

L'Empereur donna auſſi-tôt des ordres pour voler au ſecours

de Formoſe. Il chargea le Vice-roi du *Fou-kien*, d'y paſſer en perſonne, & de ſoulager le plutôt poſſible cette foule de malheureux qui avoient tout perdu dans cet affreux déſaſtre. Le Vice-roi rendit compte à l'Empereur, de l'etat de Formoſe, des ſecours qu'il lui avoit procurés & de ce qu'il falloit encore faire pour le ſoulagement de ſes Peuples.

L'Empereur donna une nouvel Edit en faveur des habitans de Formoſe ; & comme le *Tſong-tou* ou Vice-roi du *Fou-kien*, avoit accuſé quelques Mandarins de négligence à ſecourir les Peuples, ou de peu de ſoin dans le tems du déſaſtre, il parut un autre Edit de l'Empereur qui ordonna d'informer en regle contre eux. L'information faite, Sa Majeſté fit publier un Edit qui les condamna. Pendant toute l'année l'affaire fut ſuivie, & il en etoit queſtion ſouvent dans les Gazettes de l'Empire. Tous les actes emanés des Tribunaux & de l'Empereur y ſont encore conſignés ; & je pourrai bien les extraire pour les envoyer en Europe.

Si un fait auſſi atteſté n'eſt pas vrai il faut douter de tout. Quel intérêt d'ailleurs pouvoient avoir les Mandarins de Formoſe, pour ſe jouer de l'Empereur, & pour en impoſer à tout l'Empire ? L'argent qui eſt ſorti des tréſors n'a pas eté livré à leur diſcrétion ; il a fallu que ſon emploi fût vérifié ſur les lieux, & que les comptes paſſaſſent devant deux grands Tribunaux de Péking, celui des Miniſtres & celui de la Tréſorerie. Au contraire, de peur de mécontenter l'Empereur, les Mandarins font ordinairement le mal plus petit qu'il n'eſt. Dans un incendie, s'il y a eu cent maiſons de brûlées, ils n'en accuſent que dix. Dans une Province où il y aura eu diſette, ſi enſuite la moiſſon eſt comme deux, ils ecrivent à l'Empereur qu'elle eſt comme cinq : c'eſt une choſe de ſtyle. Tout le monde ſait à quoi s'en tenir, & l'Empereur lui-même fait voir

ſouvent qu'il n'eſt pas dupe. Mais que dans une affaire qui doit faire du bruit dans tout l'Empire, les Mandarins qui ſont ſurveillans les uns des autres, s'accordent pour tromper; que les Cenſeurs de l'Empire ſe taiſent; que le grand Mandarin appellé *Tſao*, chargé par l'Empereur de viſiter chaque année une ou deux Provinces, ait prévariqué : c'eſt ce qu'on ne peut pas croire, c'eſt ce que je n'ai jamais vu. Je ſais que le *Nekoung*, ſon Miniſtre & ſon favori, ayant eté envoyé contre les *Miao-tſée*, il y a trente ans, eut la témérité d'ecrire à l'Empereur qu'il avoit remporté des victoires, & c'etoit une fauſſeté; mais elle fut découverte auſſi-tôt, & le favori eut la tête tranchée.

On dit qu'un Miſſionnaire caché dans le *Fou-kien*, n'a rien ſu de ce déſaſtre : je le crois. De qui l'auroit-il ſu? Des Chrétiens qui l'accompagnent, & qui le conduiſent d'un village à un autre pour viſiter ſa miſſion? Les pauvres gens s'embarraſſent peu de ce qu'on dit; ils penſent à vivre, & rien de plus.

On cite encore un Vaiſſeau hollandois qui a dû être dans les parages de Formoſe dans le tems du déſordre. Il aura mal calculé. Un fait ſi ſolemnellement atteſté, ne peut être faux.

TABLE

Des Pieces contenues dans ce Volume.

I. *Abrégé de la vie des principaux d'entre les Disciples de* Koung-tsée, *qu'on a jugé dignes d'avoir part aux hommages qu'on rend aux Sages de la Nation, par M. Amiot.* Page 1

II. *Grammaire Tartare-Mantchou, par le même.* 39

III. *Abrégé chronologique de l'Histoire universelle de l'Empire Chinois, par le même.* 74

IV. *Essai sur la longue vie des Hommes dans l'Antiquité, spécialement à la Chine, par feu M. Cibot.* 309

V. *Notice sur les Abeilles & la Cire, par le même.* 376

VI. *Premiere Notice sur les Pierres de* Yu, *par le même.* 389

VII. *Seconde Notice sur les pierres de* Yu, *par le même.* 392

VIII. *Notice sur le* Lieou-li, *ou Tuiles chinoises vernissées, par le même.* 396

IX. *Notice sur l'Hirondelle, par le même.* 398

X. *Notice sur le Cerf, par le même.* 402

XI. *Notice sur la Cigale, par le même.* 409

XII. *Extrait d'une Lettre de M. Amiot, ecrite de Péking le 20 Mai 1786.* 417

XIII. *Extrait d'une Lettre de M. Amiot, ecrite de Péking le 14 Septembre 1786.* 459

XIV. *Extrait d'une Lettre de M. Amiot, ecrite de Péking le 20 Septembre 1786.* 507

XV. *Extrait d'une Lettre de M. Amiot, ecrite de Péking le premier Octobre 1786.* 511

XVI. *Extrait d'une Lettre de M. de Grammont, Missionnaire, ecrite de Canton le 20 Janvier 1787.* 513

XVII. *Traduction de quelques Pieces de Poéſie chinoiſe, par feu M. Cibot, Miſſionnaire.* 516

XVIII. *Extrait d'une Lettre de M. Amiot, Miſſionnaire, ecrite de Peking le 29 Septembre 1786.* 535

XIX. *Extrait d'une Lettre de M. Bourgeois, ecrite de Péking le 26 Novembre 1786, au ſujet de l'inondation de l'iſle de Formoſe.* (A la ſuite de l'avertiſſement). page xij

Fin de la Table.

MÉMOIRES

MÉMOIRES

CONCERNANT

LES CHINOIS.

ABRÉGÉ DE LA VIE

DES principaux d'entre les Disciples de Koung-Tsée, *qu'on a jugés dignes d'avoir part aux hommages qu'on rend aux Sages de la Nation.*

TCHÉ-CHENG, SIEN-CHE, KOUNG-TSÉE;

C'est-à-dire : *le Sage par excellence, l'ancien maître* Koung-tsée.

JE n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit de lui, en ecrivant sa vie. *Voy. Tome XII, pag. 1 & suiv.*

L'epithete *Tché* ajoutée à *Cheng*, désigne la supériorité, la prééminence. C'est aussi la marque du superlatif. Ainsi on peut traduire *Tché-cheng* par *très-sage*, ou, si l'on veut, par *très-saint.*

Le caractere *Cheng* est employé dans nos livres de Religion pour exprimer la Sainteté. Nous n'en avons pas trouvé, qui

rendît mieux l'idée que nous nous formons de la qualité qui fait les Saints. Il eſt compoſé d'un *Ouang*, qui ſignifie *Roi ;* d'un *eulh*, qui ſignifie *oreille*, & d'un *keou*, qui ſignifie *bouche*. L'oreille & la bouche ſont placées au-deſſus du Roi, & ces trois caracteres joints enſemble, en compoſent un ſeul qu'on nomme *cheng*, & qui déſigne la vertu portée à ſon plus haut point.

FOU-CHENG-YEN-TSÉE,

C'eſt-à-dire : Yen-tſée, *le ſuppléant du Sage par excellence, ou le coadjuteur du très-ſaint.*

YEN-TSÉE, ou autrement *Yen-hoei*, ſurnommé *Tſée-yuen*, etoit du royaume de *Lou*, aujourd'hui la province du *Chantong*. On n'eſt pas d'accord ſur l'année de ſa naiſſance ; les uns le font naître trente-ſix ans avant *Confucius*, & les autres ne lui donnent que trente ans moins que ſon maître. Il etoit d'une famille pauvre, mais noble, puiſqu'elle tiroit ſon origine d'un ancien roi de *Tchou*, nommé *Lou-ſiu*, en faveur duquel *Ououang*, devenu maître de l'Empire, vers l'an avant J. C. 1122, erigea en ſouveraineté le pays de *Tchou*.

Un des deſcendans de *Lou-ſiu*, qui portoit le nom de *Y-fou-yen*, eſt le chef de la branche d'où ſortoit *Yen-hoei*. Ce *Y-fou-yen* vint s'etablir dans le *Lou*, où ſa famille prit le nom de *Yen*, qu'elle conſerva depuis. Pluſieurs de ce nom exercerent les emplois les plus diſtingués, juſqu'à *Yen-ou-yeou*, qui ſe maria avec *Kiang-ché*, dont il eut le ſage *Yen-hoei*, à l'education duquel il donna tous ſes ſoins. *Yen-hoei* ſe mit de bonne heure ſous la diſcipline de *Koung-tſée*, des leçons duquel il profita plus qu'aucun autre. C'eſt le témoignage que ſon maître lui-même a rendu de lui dans plus d'une occaſion. Yen-

hoei, disoit Koung-tsée, *a beaucoup d'esprit & de savoir; il surpasse tous mes autres disciples en science & en vertu. Il se couche tard, il se leve de grand matin, & il n'est pas un seul moment oisif. La lecture des Anciens fait en partie ses délices. Il est d'ailleurs d'une contenance grave, modeste, & réservé dans ses discours; il cherche à connoître ses défauts, & travaille sincérement à s'en corriger; chaque jour il avance dans la voie de la vertu. Un Roi qui l'auroit pour Ministre, & qui se conduiroit par ses conseils, seroit le meilleur des Rois, & son royaume seroit le plus florissant & le mieux réglé de tous les royaumes.*

J'ai déjà dit que *Yen-hoei* n'etoit rien moins que riche; son maître, qui connoissoit ses talens, eût desiré qu'il obtînt quelque emploi dans la Magistrature. Il l'exhorta plusieurs fois à se mettre sur les rangs. *Mon cher* Yen-hoei, lui dit-il un jour, *vous êtes d'une ancienne Maison: plusieurs de vos Ancêtres ont eté décorés des premieres dignités, & ont vécu dans l'opulence & dans l'eclat. Vous êtes aujourd'hui dans un etat qui n'est pas eloigné de celui de l'indigence: postulez quelqu'une de ces charges où vous puissiez trouver de quoi vivre un peu plus à l'aise que vous ne faites. Il n'en est aucune que vous ne puissiez remplir avec honneur, & qu'il ne vous soit facile d'obtenir, pour peu de mouvement que vous vous donniez pour cela.*

Maître, lui répondit Yen-hoei, *non loin de la ville où j'ai pris naissance, j'ai cinquante arpens de terre, j'en ai quarante autres dans l'enceinte de la ville. Les premiers me donnent suffisamment de quoi pourvoir à ma nourriture, & je retire des autres de quoi m'habiller & me loger. Tout mon tems est à moi, & je l'emploie à etudier les Sciences & la Sagesse. Je ne quitte l'etude qu'autant que je le veux, & personne ne vient me détourner. Quand je veux me délasser ou me récréer, je joue du* kin; *mon cœur ne desire rien davantage, il n'a pas d'autres*

besoins, & je suis content de ma pauvreté. Si je possédois des richesses, il est à craindre que, quelque considérables qu'elles fussent, je ne vouluſſe en avoir encore de nouvelles. Si j'etois elevé aux dignités & aux honneurs, il est à craindre que je ne vouluſſe m'elever encore plus haut. Quand même j'aurois tout à la fois les dignités, les honneurs & les richesses, à quoi me serviroit tout cela, si j'etois hors d'etat de me distinguer par ma capacité; si je n'avois ni les vertus ni les talens nécessaires pour me faire estimer?

Sage Yen-hoei, lui répondit Koung-tsée, *vous êtes plus heureux dans votre pauvreté, que si vous etiez dans l'abondance de tout. Vous méritez plus de respect & de vénération que si vous etiez Roi. Vous savez remplir vos devoirs, vous ne portez envie à personne: qui pourroit troubler votre bonheur?*

J'ai déja fait mention dans la vie de *Koung-tsée* de quelques traits qui ont rapport à *Yen-hoei*, & à quelques autres Disciples. Je ne craindrai pas de les répéter quand l'occasion se présentera de les mettre à leur place naturelle.

Koung-tsée ayant conduit un jour trois de ses Disciples, savoir, *Tsée-lou*, *Tsée-koung* & *Yen-hoei*, sur la montagne *Noun-chang*, regarda en soupirant, les quatre parties du monde; puis adressant la parole à ses trois Disciples, il leur dit: « la » guerre est allumée de tous côtés; les hommes cherchent à » se détruire les uns les autres; qui pourroit remédier à tant » de maux, & que faudroit-il faire pour cela? Que chacun » de vous me dise naturellement ce qu'il pense. Je vous dirai » à mon tour, ce que je pense moi-même de vos réponses ».

Tsée-lou parla le premier, & dit: « avec des etendards » rouges, qui fussent aussi brillans que le Soleil, & des dra- » peaux, dont la blancheur imitât l'eclat de la Lune; avec » des armes, dont le bruit & le fracas fussent tels que le bruit

» & le fracas du tonnerre, un bon Général, à la tête d'une » armée choisie, pourroit faire rentrer dans leurs devoirs ceux » qui s'en ecartent, dompter les rebelles, vaincre les ennemis » & pacifier l'Univers. Peut-être en viendrois-je à bout moi- » même, si quelque grand Prince vouloit m'en donner la com- » mission. Je ne vois pas d'autre moyen pour le présent, vu » les circonstances ».

Vous êtes un brave, répondit Koung-tsée.

Tsée-koung parla ensuite, & dit : « pour moi je pense » tout différemment, & voici, à mon avis, ce qu'il y auroit » à faire, & ce que je ferois pour réussir, si j'avois le » choix des moyens. J'assemblerois les troupes des royaumes » de *Tsi* & de *Tchou*, qui sont sur le point de s'entre-dé- » truire ; je les conduirois dans une vaste plaine, & là, » en présence des deux armées, j'eleverois la voix ; & après » leur avoir prouvé qu'il est de leur avantage commun de vivre » en paix, je les prierois de me mettre au fait de leurs griefs » respectifs & de leurs mutuelles prétentions. Je balancerois » avec la plus exacte impartialité les raisons bonnes & mauvaises » des deux partis ; & après les avoir fait convenir de leur droit » & de leur tort, je leur ferois mettre bas les armes & je cimen- » terois entre eux une paix des plus durables. Voilà, ce me » semble, le plus sûr moyen de venir à bout de quelque chose ; » c'est le seul du moins que je me sens en etat d'employer ».

Vous êtes un Orateur, répondit Koung-tsée.

C'étoit le tour de *Yen-hoei*. Il se tut par modestie. *Pourquoi donc, mon cher* Yen-hoei, lui dit Koung-tsée, *ne dites-vous pas votre sentiment comme les autres ? Je n'oserois*, répondit Yen-hoei ; *ce que je pense est si différent de ce qu'ont avancé les deux autres qui viennent de parler, que j'ai tout lieu de croire qu'il ne vaut pas la peine d'être rapporté.*

Dites toujours, repliqua Koung-tsée, *je suis bien aise de savoir ce que vous pensez.*

« Puisque vous le souhaitez, reprit *Yen-hoei*, je vous expo-
» serai ce que j'ai dans l'ame. J'ai oui dire que le *hiun* & le
» *yeou* ne pouvoient pas être plantés dans un même terrein à
» côté l'un de l'autre, parce que l'une de ces plantes est extrê-
» mement puante, & que l'autre au contraire répand la plus
» suave odeur. *Yao* & *Kié* n'auroient pas pu gouverner l'Em-
» pire en même tems, parce que l'un ne se conduisoit que selon
» les principes d'une vertu eclairée, & que l'autre, entraîné par
» le torrent des vices, se livroit à tous les excès. Le vice & la
» vertu ne pouvant subsister ensemble; je voudrois, si cela
» etoit possible dans le tems où nous vivons, qu'il se trouvât
» quelque grand Prince qui fût tel que le sage *Yao*, & qu'il
» tombât dans l'esprit de ce Prince, de jetter les yeux sur moi
» pour l'aider dans le gouvernement de ses peuples. Toute
» mon occupation seroit alors d'inspirer à chacun l'amour du
» devoir, de faire fleurir la vertu, les rites & la musique; &
» quand j'aurois obtenu l'accompliſſement de mes desirs, j'au-
» rois pour fruit de mes travaux, la douce satisfaction de voir
» régner dans l'Empire & dans tous les Royaumes voisins, une
» paix constante & inaltérable; dans chaque famille la concorde
» & l'union; & dans tous les Etats, la candeur, la probité &
» l'amour du bien public. Alors je diminuerois le nombre des
» loix, & de ceux qui sont prépoſés pour les faire obſerver;
» je licencierois la milice; les epées, les piques, les javelots
» déformais inutiles, me serviroient à faire des instrumens ru-
» raux; les chevaux, les bœufs & les autres bêtes de somme,
» ne seroient plus employés à porter des bagages militaires,
» ils pâtureroient tranquillement dans les prairies quand ils
» ne seroient pas employés aux travaux de la campagne, &

» aux autres usages auxquels ils sont propres. Il ne seroit pas » nécessaire d'enfermer les villes entre de forts remparts, ni » d'environner les murs de fossés ; il ne seroit pas nécessaire de » faire valoir le bon droit devant des Magistrats. Ainsi *Tsée-* » *lou*, & *Tsée-koung*, n'ayant plus occasion de faire briller, » l'un sa bravoure & l'autre son eloquence, profiteroient tran- » quillement des avantages communs, & se réjouiroient avec » moi de voir revenir sur la terre les heureux tems de nos Lé- » gislateurs ».

Koung-tsée approuva avec eloge tout ce que venoit de dire son Disciple favori. *Il n'y a que* Yen-hoei, dit-il, *qui soit capable d'exécuter un projet si bien formé.* Yen-hoei, lui répondit avec modestie : *Maître, vos eloges elargissent mon cœur, & eclairent mon entendement. Ne vous enorgueillissez pas cependant*, lui repliqua Koung-tsée ; *ce que vous avez dit est bien, mais on pourroit encore y ajouter.*

Dans une autre occasion, *Yen-hoei* dit à *Koung-tsée* : « Maître je ne sais ce que c'est ; mais je me trouve tout ex- » traordinaire. Actuellement que je vous parle, je ne sais, ni » où je suis, ni avec qui je suis. Mes bras & mes jambes ne » me paroissent d'aucun usage ; mon entendement ne m'est » d'aucun secours pour comprendre ce que l'on dit, ou ce » que je lis ; mon esprit est hors de mon corps ; tout l'univers » semble renfermé dans mon cœur, & je ne pense qu'à faire » du bien aux hommes. Tout ce que vous venez de dire, lui » répondit *Koung-tsée*, ne me surprend pas de votre part. » Vous êtes un Sage, oui, vous êtes un vrai sage. Je suis votre » Maître ; mais je devrois prendre des leçons de vous ».

A l'âge de 29 ans *Yen-hoei* avoit les cheveux tout blancs, à l'âge de 32 ans il mourut, regretté sincérement de tous ceux qui l'avoient connu, de *Koung-tsée* sur-tout, qui, mieux que

tous les autres, avoit apprécié ſon mérite, & avoit connu ſa vertu. Il le pleura le reſte de ſes jours, & on l'entendoit ſouvent exhaler ſa douleur par ces mots : *le ciel m'a ecraſé en m'enlevant ce cher Diſciple.*

Le corps de *Yen-hoei* fut enterré au pied de la montagne *Fang-chan*, du côté du midi. Il avoit epouſé une femme du pays de *Soung*, appellée *Tay-che*, dont il eut un fils qui porta le nom de *Yen-ſin.*

Voilà à-peu-près de quoi pouvoir ſe former une idée de ce Sage. Ceux qui voudront en ſavoir davantage pourront conſulter le *Lun-yu*, & les autres ouvrages, dont on trouve le précis dans ce qui a eté ecrit ſur la Chine.

Je n'ajoute point ici les eloges qui ont eté donnés à ce Sage par les Empereurs, les Miniſtres & les Savans de différens ſiecles juſqu'à nos jours. On n'y trouve que la même penſée exprimée différemment ; & cette penſée ſe réduit à dire que *Yen-hoei* etoit parvenu au faîte de la ſageſſe, & digne par-là d'avoir ſon nom placé à côté de celui de *Koung-tſée*, ſon maître, dans les faſtes de l'immortalité.

TSOUNG-CHENG, TSENG-TSÉE,

C'eſt-à-dire, Tſeng-tſée, *Propagateur de la Sainteté.*

TCHENG-TSÉE, dont le nom etoit *Chen*, & le ſurnom *Tſée-yu*, naquit à *Kia-hiang-hien*, ville du troiſieme ordre dans le diſtrict de *Yen-tcheou-fou*, de la province du *Chan-tong* d'aujourd'hui, lorſque *Koung-tſée* comptoit la quarante-ſixieme de ſon âge. Il s'appliqua de bonne heure à l'etude, & acquit en peu de tems toutes les connoiſſances qui ne ſortent pas de la ſphere du commun des hommes. Il voulut aller plus loin, &

ſe

ſe mit ſous la diſcipline de *Koung-tſée*. Il fut l'un des Diſciples les plus affidés de ce Sage, & celui de tous qui comprit le mieux ſa doctrine. Il l'interrogeoit ſouvent ſur différens articles des *King* & l'ancienne Hiſtoire, ſur les Cérémonies & ſur les *Lu*; & pour ne pas oublier les réponſes qu'il en recevoit, il les mettoit en ecrit, pour l'interroger de nouveau ſur les mêmes articles, ſuppoſé qu'il ſe préſentât dans la ſuite quelques difficultés à réſoudre. Ce fut en ſuivant cette méthode qu'il vint à bout de pénétrer dans tout ce qu'il y avoit de plus profond dans la Doctrine des anciens Légiſlateurs de la Nation, qu'il ſe remplit de celle de ſon Maître, & qu'il ſe mit en etat de la tranſmettre à la poſtérité.

Après la mort de *Koung-tſée*, il forma des Diſciples, en prenant pour modele celui ſur lequel il avoit lui-même eté formé. Il s'attacha plus particuliérement à *Tſée-ſée*, pour tâcher de faire revivre dans ſa perſonne le *Sage par excellence*, dont il voulut qu'il perpétuât la Doctrine, en même temps qu'il en perpétueroit la race. Ce fut en effet par le petit-fils de *Koung-tſée*, que les livres de la piété filiale & du juſte milieu qu'il faut tenir en toutes choſes, c'eſt-à-dire, que le *Ta-hio* & le *Tchoung-young* reçurent l'arrangement dans lequel nous les avons, & ce degré de clarté qui a fait juſqu'ici l'admiration de tous les Gens de lettres.

Tſeng-tſée ſe diſtingua par ſa vertu de la piété filiale, dont il donna de ſi beaux préceptes dans le *Hiao-king*. Son plus grand mérite, aux yeux de la poſtérité, eſt d'avoir conſervé le ſouvenir des maximes de ſon Maître, & d'avoir eu *Tſée-ſée* pour Diſciple. On lui fait honneur encore d'un déſintéreſſement à toute epreuve, & du mépris des honneurs. Il vécut pauvre, & refuſa pluſieurs fois d'être Mandarin. On ne ſait point à

quel âge il mourut. Plusieurs Empereurs, & les Savans les plus distingués, ont fait de lui les plus beaux eloges.

CHOU-CHENG, TSÉE-SÉE,

C'est-à-dire, Tsée-sée, *Interprete de la Sainteté.*

J'AI déjà dit, en parlant de *Confucius*, que ce Sage n'eut qu'un fils, que ce fils fut nommé *Koung-ly*, & surnommé *Pé-yu*, parce que le jour qu'il vint au monde, *Tchao-koung*, qui etoit alors sur le trône de *Lou*, fit présent à son pere, en signe de réjouissance, d'un *Pé-yu*, poisson qui ressemble à celui qu'on appelle *Ly-yu*, & que nous nommons *Carpe* en françois. De *Koung-ly Pé-yu*, vint *Koung-ki*, surnommé *Tsée-sée.*

Tsée-sée perdit son père de très-bonne heure, & fut elevé par *Koung-tsée* son aïeul, pendant tout le tems de sa premiere jeunesse. Après la mort de *Koung-tsée*, il s'attacha à *Tseng-tsée* le plus habile de ses Disciples, & apprit de lui tout ce que ce grand homme avoit enseigné lui-même durant le cours d'une longue vie.

Dès sa plus tendre enfance, *Tsée-sée* donna des marques non equivoques, que la sageſſe seroit le but auquel seul il viseroit, & qu'il feroit tous ses efforts pour l'atteindre. Par les questions qu'il faisoit à *Koung-tsée*, & auxquelles *Koung-tsée* ne dédaignoit pas de répondre sérieusement, on l'auroit déjà pris pour un petit Philosophe. *Il y a des choses vraies ; il y en a de fausses ; comment faut-il s'y prendre pour les distinguer ?.... D'où vient cette différence qu'on remarque entre les quadrupedes ?... Pourquoi tous les oiseaux ne se ressemblent-ils pas ?...*

Comment peut-il ſe faire que les aſtres que nous voyons dans le ciel, ne ſoient pas toujours à la même place ?... C'eſt à quoi je penſe ſouvent, ſans pouvoir m'en rendre raiſon ? Ayez la bonté de m'en inſtruire. Telles etoient les demandes qu'il faiſoit dans un âge où les autres enfans ne cherchent qu'à s'amuſer. A toutes ces queſtions ſon ſage aïeul lui faiſoit toujours la même réponſe : « Ce que vous demandez-là, mon fils, lui diſoit-il, a de » grandes difficultés ; & ces difficultés ſont encore hors de » votre portée. Je veux vous apprendre quelque choſe de plus » néceſſaire pour vous, & que vous comprendrez plus aiſé- » ment. Appliquez-vous à connoître votre propre cœur, » cherchez à y démêler ce qui s'y paſſe, en faiſant attention » à ce que vous aimez & à ce que vous haïſſez. Quand vous » découvrirez que votre inclination vous porte à quelque choſe » de contraire à votre devoir, ne la ſuivez pas, & faites vos » efforts pour la vaincre. Si vous en agiſſez ainſi, vous ac- » querrez peu-à-peu la ſageſſe ; & quand une fois vous aurez » obtenu ce don précieux, il n'eſt rien que vous ne ſoyez en » etat d'apprendre. Vous connoîtrez quels ſont les ordres du » ciel ; & vous les ſuivrez ; votre eſprit s'ouvrira, & vous » pourrez acquérir des connoiſſances ſur les aſtres, ſur l'o- » rigine des coutumes, ſur la différence des animaux, & ſur » le principe des choſes : mais, je vous le répete, connoiſſez » auparavant votre propre cœur, & tâchez de le bien régler ». Ces réponſes & quelques autres ſemblables revenoient à toutes les queſtions que *Tſée-ſée* faiſoit à ſon aïeul. On juge bien qu'un enfant qui cherchoit ainſi à s'inſtruire, ne pouvoit manquer de s'adonner de bonne heure à l'etude de la philoſophie ; auſſi, dès qu'il eut acquis quelque connoiſſance dans les lettres, il ſe rendit très-aſſidu aux conférences qui ſe tenoient dans la maiſon paternelle, tant que vécut ſon aïeul.

Après la mort de *Koung-tsée*, il s'attacha à *Tseng-tsée* pour achever de se perfectionner. Il etudia avec ardeur tous les livres de l'Antiquité ; & fit de si grands progrès dans ses etudes, qu'il auroit remplacé dignement son illustre aïeul, si un tel homme avoit pu être remplacé.

Les Historiens ne disent rien de particulier sur ce qui regarde sa personne ; ils rapportent quelques-unes de ses maximes, renfermées dans les réponses qu'il fit en différentes occasions. Je vais extraire celles qui me paroîtront devoir être rapportées, comme étant plus propres que les autres à le faire connoître & à l'apprécier.

Le Roi de *Lou*, dit un jour à *Tsée-sée* : « vous n'êtes occupé » du matin au soir qu'à faire du bien, toute votre conduite » est un tissu de bonnes actions ; vous méritez sans contredit les » plus beaux eloges : mais j'ai oui dire, & *Hiuen-tsée* lui-même » me l'a confirmé, j'ai oui dire que vous souhaitiez que votre » mérite fût inconnu, & que vous vous affligiez lorsqu'on » vous louoit le moins du monde ; dites-moi naturellement ce » qui en est ».

« *Hiuen-tsée* & tous ceux qui vous ont parlé comme lui, » dit *Tsée-sée*, se trompent : quand je fais le bien, je suis bien » aise qu'on le sache ; je suis charmé qu'on m'en donne des » eloges, parce que je suis persuadé que ces eloges sont un » moyen pour m'engager à mieux faire, & un aiguillon pour » exciter les autres à m'imiter. Je craindrois bien plutôt qu'il » n'arrivât le contraire de ce que vous dites ; car si je » fais le bien & qu'on l'ignore, il peut arriver qu'on parle » mal de moi, & qu'on m'attribue de mauvaises qualités » & des défauts que je n'eus jamais. Comment empêcher » la calomnie ? Comment l'arrêter ? Comment obvier à cette » foule de maux qui en sont la suite, & comme l'effet néces-

» faire ? Ainſi je penſe qu'un homme qui s'etudie à bien faire, » ne doit point ſe cacher. Je crois que quand on fait bien, » on doit être charmé de n'être pas fruſtré des juſtes eloges » qu'on mérite. Je dis plus : celui qui ne veut aucun témoin » de ſes bonnes actions, s'approprie un bien qui appartient au » public : & ce bien, c'eſt le bon exemple, ce ſont tous les » avantages qui peuvent réſulter de ce bon exemple. Ne vou- » loir point être loué lorſqu'on mérite de l'être, ce n'eſt pas » aſſez eſtimer la vertu ; c'eſt s'expoſer de gaieté de cœur à » la perdre. J'ajoute que quiconque en agit ainſi mérite le » nom d'inſenſé, plutôt que celui de Sage ».

Un autre jour le même Prince demanda à *Tſée-ſée*, ce qu'il y avoit à faire pour rendre ſon Royaume floriſſant, & pour l'agrandir aux dépens de ceux de ſes ennemis ou de ſes envieux qui ſeroient aſſez téméraires pour venir l'attaquer, dans le deſſein d'envahir quelques-unes de ſes poſſeſſions.

« Vous viendrez à bout de l'un & de l'autre, lui répondit » *Tſée-ſée*, ſi vous ſuivez l'exemple de ceux de vos prédéceſ- » ſeurs qui ont aimé la vertu & qui l'ont pratiquée ; ſi comme » un *Tcheou-koung* & un *Pé-kiu*, vous chériſſez vos ſujets » comme un père chérit ſes enfans ; ſi vous mettez vos ſoins » à les inſtruire de leurs devoirs reſpectifs ; ſi les récompenſes » ſont diſtribuées à ceux qui les méritent & toujours à propos » & avec libéralité ; ſi vous avez egard à la vertu & à la ca- » pacité, quand il s'agira de donner les charges & les em- » plois ; mais ſur-tout ſi vous faites enſorte qu'on vous ſerve » par amour plutôt que par crainte ».

Dans une autre occaſion le Roi dit à *Tſée-ſée* : « je connois » tout le mérite de *Koung-y-tſien* ; je ſais que c'eſt un homme » d'une droiture à toute epreuve, & d'une eminente vertu.

» La Doctrine des Anciens lui eſt parfaitement connue, & il » pratique avec exactitude tout ce qu'elle preſcrit. Il n'eſt » perſonne qui ne parle avec eloge de ſes talens & de ſa con- » duite ; en un mot c'eſt un vrai Sage que je ſuis fâché d'avoir » laiſſé ſi long-tems dans l'obſcurité. Je veux le produire au » grand jour, & lui donner une des premieres charges de » mon Royaume. Faites-lui ſavoir mes intentions, & dites-lui » de ſe tenir prêt à venir partager avec moi tout le poids du » gouvernement ».

« J'obéirai, ſeigneur, puiſque vous l'ordonnez, répondit » *Tſée-ſée ;* mais auparavant, permettez-moi de vous repré- » ſenter que vous ne prenez pas le moyen de vous ſervir avec » avantage de *Koung-y-tſien.* C'eſt un Philoſophe qui eſt au- » deſſus de tous les honneurs & de toutes les dignités dont » vous pourriez le combler. C'eſt un homme déſintéreſſé, qui » eſt plein de mépris pour les richeſſes. La plus vile nour- » riture, & le plus petit logement ſuffiſent pour lui, & con- » tentent toute ſon ambition. Appellez-le auprès de votre per- » ſonne, à la bonne heure ; mais que ce ne ſoit que pour le con- » ſulter & pour profiter de ſes avis. Alors vous aurez ce que » vous deſirez, le plaiſir de ſatisfaire à ce que vous devez à un » Sage, & la conſolation de voir dans peu changer de face » tout votre Royaume. Elever un Sage aux plus hautes di- » gnités, c'eſt chercher à le ſéduire ; lui donner des richeſſes, » c'eſt le tromper ; le combler tout-à-la-fois d'honneurs & de » richeſſes, c'eſt vouloir en être trompé ».

Tſée-ſée s'entretenant avec le Roi de *Lou* ſur l'article des Cérémonies, le Roi lui dit : « nous liſons dans le livre des » Rites, qu'anciennement, lorſque quelqu'un avoit exercé » quelque emploi dans un Royaume étranger, il regardoit » juſqu'à la fin de ſes jours, & quelque part qu'il fût, ce Roi

» qu'il avoit ſervi, comme ſon propre Souverain ; & après » l'avoir pleuré, quand il apprenoit ſa mort, il prenoit le » deuil, comme il l'eût fait s'il s'étoit trouvé dans ſes Etats » revêtu de quelque dignité ou y exerçant quelque emploi : » doit-on faire la même choſe aujourd'hui ? »

« Non, Prince, répondit *Tſée-ſée*. Les anciens Rois vivoient » entre eux, comme s'ils avoient eté freres ; ils traitoient les » Etrangers avec honneur & avec bonté ; ils ne les diſtinguoient » pas de leurs propres ſujets. S'ils vouloient reſter dans leurs » Etats, ils tâchoient de les employer ſuivant leurs talens ; ils » ne rebutoient pas ceux dont ils ne croyoient pas pouvoir » ſe ſervir ; ils leur ſavoient gré de leur bonne volonté, & » n'avoient que de bons procédés à leur egard. Ainſi ceux » qu'ils avoient employés, devoient porter le deuil de leur » mort, par reconnoiſſance & par juſtice, en quelque lieu du » monde qu'ils ſe trouvaſſent dans la ſuite ; il ne doit pas en » être de même aujourd'hui, parce que les Rois d'à préſent » ne ſont pas comme ceux d'autrefois. Ils ne veulent auprès » de leurs perſonnes que des flatteurs & des complaiſans ; ils » ne veulent être ſervis que par des hommes qui ſoient les vils » inſtrumens de leurs caprices. En un mot, ils traitent comme » des eſclaves ou des enfans, ceux qu'ils admettent à leur » ſervice, & rebutent avec hauteur & dédain, ceux dont ils ne » veulent pas. Pourquoi garderoit-on à leur egard la même » coutume qu'on obſervoit à l'egard des Anciens ? C'eſt bien » aſſez que leurs Miniſtres ne les trahiſſent pas : c'eſt bien aſſez » quand ceux qui ont ſervi chez eux ne cherchent pas à leur » nuire : pourquoi prendroient-ils le deuil en apprenant leur » mort ? &c... »

Tſée-ſée etant allé dans les Etats de *Ouei*, le Souverain de ce Royaume le reçut avec des grands honneurs, & lui donna

toutes les démonſtrations de bienveillance & même de reſpect auxquelles un Sage peut s'attendre. Il le fit loger dans ſon propre palais, l'admit en ſa préſence auſſi-tôt qu'on le lui eut annoncé; & lui dit en le recevant, ces paroles pleines d'honnêteté : « *Tſée-ſée*, vous êtes un Sage du Royaume de » *Lou*; c'eſt un puiſſant Royaume que le Royaume de *Lou*, » & je ſais qu'on y fait très-grand cas de votre mérite. Pour- » quoi en êtes-vous ſorti pour venir dans mes Etats? Ne ſeriez- » vous pas infiniment mieux dans votre patrie? C'eſt ſans » doute ma bonne fortune qui vous amene ici. J'en profiterai » pour mon avantage perſonnel, & pour celui de tous mes » ſujets ».

« Seigneur, lui répondit *Tſée-ſée*, je connois trop juſqu'où » je puis aller, pour croire que je puiſſe être de quelque uti- » lité auprès de votre perſonne. Je ſuis hors d'etat de vous » procurer les richeſſes: vous en avez en abondance; d'ail- » leurs, je ne crois pas que ce ſoit un bien pour celui qui les » poſſede, & je ſuis moi-même très-pauvre. Peut-être pour- » rois-je vous donner des conſeils; mais je n'oſerois m'y ex- » poſer. Je vous connois & je me connois moi-même. Il ſeroit » à craindre que, ſi mon ſentiment ne s'accordoit pas avec le » vôtre, vous ne fiſſiez aucun cas de ce que je pourrois » vous dire, & que rebuté du peu d'egard que vous mon- » treriez pour ce que je vous dirois, je ne priſſe bientôt le » parti du ſilence, & de vous laiſſer agir à votre gré. Le » ſeul endroit par où je puis dès-à-préſent vous être d'une » utilité réelle, c'eſt de vous indiquer un Sage qui poſſede » au plus haut degré toutes les qualités qui le rendent propre » à vous aider dans le gouvernement, & ſur lequel vous » pourrez vous décharger en toute ſûreté de l'adminiſtration » des affaires.

» Un

« Un tel homme eſt ce qu'il me faut, repliqua le Roi ; il » vaudra mieux pour moi que l'abondance des richeſſes, & » les plus précieux tréſors. Il y a bien long-tems que je ſoupire » après la poſſeſſion d'un Sage. Hâtez-vous de m'indiquer celui » que vous avez en vue, afin que je l'invite au plutôt à venir » m'eclairer de ſes lumieres, & m'aider de ſes conſeils ».

« Je crains fort, reprit *Tſée-ſée*, que le Sage que vous pa- » roiſſez tant deſirer, ne ſoit bientôt l'homme le plus inutile » de votre Cour. Vous êtes trop aiſément d'accord de tout ce » qu'on vous dit, pour croire que ce que vous dites parte du » cœur, & ſoit en tout point ſincere. J'ai toujours oui dire qu'il » n'y avoit pas beaucoup à compter ſur la droiture de ceux qui » ſont ainſi complaiſans. Je prévois que vous laiſſeriez parler » tout à ſon aiſe celui qui vous donneroit des avis, & que vous » ne les ſuivriez qu'autant qu'ils s'accorderoient avec votre » façon de penſer. Dans ce cas, que deviendra le Sage ? Ou » il vous quittera de lui-même ; ou vous le renverrez honteu- » ſement, s'il perſiſte à être ſincere à votre egard ».

« Dépouillez-vous de votre prévention, dit le Roi, & ne » craignez rien de pareil de ma part. Je vous déclare que je » veux ſincérement me ſervir du Sage que vous me propoſerez, » & me conduire en tout ſuivant ſes conſeils ».

« Cela étant, pourſuivit *Tſée-ſée*, je n'héſite plus à vous » faire connoître celui que je regarde comme le plus propre à » vous être utile. A l'orient de votre Capitale, dans un lieu » eloigné du tumulte, il eſt un homme dont la ſageſſe & la » vertu ſont à l'epreuve de tout. Ses lumieres & ſes talens ſont » encore inconnus au commun de ſes compatriotes ; mais je » vous ſuis garant qu'il n'y a pas ſon pareil dans tous vos Etats. » Son nom eſt *Ly-yn* ».

« *Ly-yn*, interrompit le Roi : je n'ai point encore entendu » ce nom. De quelle maiſon eſt-il ? Quel eſt ſon pere » ?

« Son pere, dit *Tſée-ſée*, doit vous être egalement inconnu. » Il cultive la terre ; ce n'eſt qu'un ſimple laboureur ».

A ces mots le Roi ſourit, & d'un ton qui ſentoit la raillerie, il dit à *Tſée-ſée* : « Un bon Laboureur eſt un homme utile ; ſi » les terres de mon Domaine ne ſont pas bien cultivées, j'en » donnerai l'inſpection au Sage que vous me propoſez, & » ſûrement il aura la préférence ſur tout autre en votre conſi- » dération. Pour ce qui eſt de le charger du ſoin des affaires, » je n'oſerois, perſuadé que je ſuis qu'un homme qui a vécu » iſolé, n'y eſt point propre. La Cour n'eſt pas un lieu où » le fils d'un Laboureur, & le Laboureur lui-même puiſſe » exercer ſes talens ».

« Tout fils de Laboureur qu'il eſt, repliqua *Tſée-ſée*, quelle » qu'ait eté l'education qu'il a reçue, *Ly-yn* eſt un grand per- » ſonnage. Il a tout ce qu'il faut pour faire un grand Magiſtrat ; » il peut inſtruire & gouverner le peuple, il peut contenir les » Grands dans les bornes du devoir, il peut être un excellent » Miniſtre. S'il eſt en etat de vous bien ſervir, que vous im- » porte qu'il ſoit fils d'un Laboureur ? *Ou-ouang* & *Tcheou-* » *koung*, ne deſcendoient-ils pas originairement d'un Labou- » reur ? Quel eſt aujourd'hui le Souverain qui ne voulût » pas le grand *Ou-ouang* pour ancêtre ? Quel eſt le Miniſtre » d'Etat qu'on puiſſe comparer au ſage *Tcheou-koung* ? » Qui mieux que cet homme illuſtre a gouverné l'Empire ? » Les réglemens qu'il fit pendant la minorité de *Tcheng-* » *ouang*, ſon neveu, ont toujours eté regardés comme le fruit » de la plus haute ſageſſe, comme des chefs-d'œuvre en leur » genre. Non, Seigneur, ce n'eſt point la condition qui donne

» le génie, le mérite ou les talens ; c'eſt la nature, c'eſt l'ap-
» plication, c'eſt la vertu qui rendent un homme ſupérieur à
» un autre homme. La nature donne le génie, l'application le
» développe, la vertu en tire le parti qu'il faut. En un mot,
» un Sage, de quelque race qu'il ſoit, eſt un Sage ; il peut
» vous ſervir utilement, pourquoi vous informer de ſa con-
» dition » ?

Le Roi ne repliqua point, & parla d'autre choſe.

Après quelque tems de ſéjour dans le royaume de *Ouei*, *Tſée-ſée* revint dans ſa patrie. Le fils du Roi s'entretenant un jour avec lui, lui dit : « Sage *Tſée-ſée*, vous êtes, à mon avis,
» l'homme le plus illuſtre qui ſoit ſur la terre, vous êtes petit-
» fils du grand *Koung-tſée*, & vous reſſemblez à votre aïeul.
» Tous les Lettrés du monde vous doivent leurs hommages,
» & tous les Souverains leur reconnoiſſance. Que ne puis-je
» être ce que vous êtes, ou tout au moins vous reſſembler » !

« Prince, interrompit *Tſée-ſée*, n'en dites pas davantage : je
» ne ſaurois tenir à des éloges dont je ne ſuis pas digne. D'ail-
» leurs il ne ſeroit pas poſſible d'effectuer vos deſirs, quand
» même ils ſeroient ſinceres. Vous ne pouvez ni être ce que
» je ſuis, ni me reſſembler. Vous êtes fait pour commander,
» & moi pour obéir. Je ne veux ni honneurs ni richeſſes ; &
» vous jouiſſez des uns par etat, & vous recherchez les autres
» par néceſſité, ou par bienſéance. Je ſuis très-attentif à ne
» rien faire qui ait la moindre apparence de mal, je me nourris
» de la doctrine la plus pure & la plus relevée, & je cherche
» dans toutes les occaſions à faire ce qu'il y a de mieux ; com-
» ment pourriez-vous me reſſembler ? Vous êtes dans des diſ-
» tractions continuelles, vous avez des Domeſtiques à entre-
» tenir, des Miniſtres à écouter, des Courtiſans à voir, des
» ennemis à combattre, un Royaume à défendre ; en un mot,

» tout ce que vous êtes obligé de faire par votre etat, eſt » incompatible avec le genre de vie que je mene ; comment, » encore une fois, pourriez-vous me reſſembler ? Ce n'eſt point » un ſimple Philoſophe que vous devez prendre pour votre » modele, ce ſont les ſages Empereurs, ce ſont de grands » Rois que vous devez vous forcer d'imiter, &c. »

Après la mort de ſon mari, la mere de *Tſée-ſée* ſe remaria à un homme du Royaume de *Ouei ;* & c'eſt dans cette terre etrangere qu'elle mourut. *Tſée-ſée* ayant appris ſa mort, ſe tranſporta dans la ſalle où l'on a coutume de faire les cérémonies reſpectueuſes en l'honneur des Ancêtres, en tems déterminés ; & là, devant la tablette de *Koung-tſée* ſon aïeul, il pleura celle qui lui avoit donné la vie. Ses Diſciples l'ayant apperçu, en furent ſurpris, & même ſcandaliſés. « Maître, » lui dirent-ils, ce que vous faites en l'honneur de votre mere, » n'eſt-il pas formellement contraire à nos rites ? Cette femme » ayant paſſé dans un autre lit, n'eſt plus cenſée de votre » famille ; elle eſt de la famille de celui chez qui elle eſt en- » trée ; pourquoi la pleurez-vous dans la ſalle de vos An- » cêtres ? »

« J'ai tort, répondit *Tſée-ſée*, en vérité j'ai tort. J'irai déſor- » mais pleurer ma mere dans un autre lieu ».

Tſeng-tſée s'entretenant un jour avec *Tſée-ſée*, lui dit : « lorſque mon pere mourut, je fus ſept jours entiers ſans » prendre aucune nourriture. J'en fis de même à la mort de » ma mere : qu'en penſez-vous ? n'eſt-ce pas garder à la rigueur » les anciens rites » ?

« Paſſer ſept jours entiers ſans boire ni manger, répondit » *Tſée-ſée*, eſt véritablement une coutume obſervée par nos » Anciens, & conſacrée dans notre cérémonial. La rigueur de » ce deuil étoit proportionnée à la force de ceux qui

» devoient l'obſerver. Mais à vous dire naturellement ce que je » penſe, il n'eſt pas fait pour les hommes de nos jours, & je » crois que c'eſt une témérité de vouloir faire aujourd'hui ce » qu'on faiſoit alors. Le Sage doit ſe contenter en pareille » occaſion de trois jours d'abſtinence. Il eſt dit dans le *Tan-* » *koung : après la mort de ſon pere & de ſa mere, un fils qui a* » *la piété filiale gravée dans le cœur, doit ſe priver de toute* » *nourriture, juſqu'à ce que la foibleſſe l'ait mis au point de ne* » *pouvoir marcher ſans bâton.* Dans le tems où nous ſommes, » trois jours ſuffiſent pour nous rendre ainſi foibles ».

Le Roi de *Lou*, de l'avis de ſon Conſeil, avoit réſolu de mettre *Tſée-ſée* au nombre de ſes Miniſtres. Un vieux Philoſophe qui en fut informé, ſe rendit chez le petit-fils de *Koung-tſée*, pour le féliciter & pour le preſſentir. « Le Roi, lui dit-il, » veut vous élever à la dignité de premier Miniſtre. Le choix » qu'il fait de vous pour un emploi auſſi important que celui » de gouverner ſon royaume ſous ſon nom, eſt une preuve de » ſon diſcernement ; mais, vous ne l'ignorez pas, les Rois n'ont » pas des inclinations bien conſtantes, ils ſe dégoûteront de- » main de ce qu'ils recherchent aujourd'hui avec le plus d'ar- » deur. Le changement ne leur coûte rien. D'ailleurs ils ne » font aucune difficulté de ſurcharger de travail un homme » qui a des talens & un vrai mérite. S'il ſuccombe ſous le faix, » c'eſt tant pis pour lui ; ils l'emploient à tout, & ſelon eux, il » doit être propre à tout. Miniſtre, Négociateur, Général » d'armée, Magiſtrat, tout doit être du reſſort d'un Sage qui » eſt en faveur. Vous croyez-vous en etat de faire un perſon- » nage ſi varié ? Nous ſommes Philoſophes l'un & l'autre, » je vous parle avec franchiſe, répondez-moi de même, & » dites naturellement ce que vous penſez ».

« Voici en deux mots, & tout ſimplement ce que je penſe,

» lui répondit *Tsée-sée*. Si, lorsque je serai en place, le Roi » me croit sincérement attaché à sa personne & plein de » zele pour son service ; s'il se conduit suivant les avis que je » lui donnerai, tant pour sa conduite particuliere que pour le » gouvernement général de ses Etats, je le servirai de mon » mieux avec toute l'application dont je suis capable, & avec » une fidélité à l'epreuve de tout ; mais seulement dans ce qui » concernera la doctrine, les mœurs & le gouvernement. Pour » ce qui est de me mettre à la tête des troupes, & m'aller » battre contre ses ennemis, au risque de me faire tuer, c'est, » je vous l'avoue, ce que je ne ferai jamais ».

« Cette maniere de servir son Prince, interrompit le vieux » Docteur, est assez singuliere ; tout au moins elle est com- » mode. Il paroît que votre Philosophie ne vous a pas encore » dépouillé de tout sentiment d'orgueil ».

« Qu'on dise de moi que je suis orgueilleux, repliqua *Tsée-* » *sée*, peu m'importe. Si mon Prince veut ecouter mes avis, » s'il me croit néceſſaire à son service, tant pour lui inspirer » la bonne doctrine, que pour le bien conduire dans le gou- » vernement de son Royaume, il doit être bien aise que je » travaille à ma conservation. Pourquoi m'exposerois-je à per- » dre la vie ; & en perdant la vie, à le priver d'un sujet qu'il » regarderoit comme son soutien, & comme le soutien de » l'Etat ? Si au contraire le Roi mépriſe mes conseils pour se » conduire en tout suivant ses caprices ou sa volonté ; s'il n'a » aucun egard aux principes de la morale & de la politique » que je lui suggérerois, il ne mérite pas que je le serve au » prix de mon sang, dans une guerre dont le motif, qui me » seroit inconnu, seroit peut-être contraire à la justice ou à la » probité, & dont les suites seroient très-certainement funestes à » quelques milliers d'hommes ».

« Votre maxime n'eſt pas bonne, reprit vivement le vieux » Philoſophe. Vous êtes trop peu accommodant, pour pou- » voir remplir le premier poſte de l'Etat. Il faut ſe plier quel- » quefois au caractere & aux volontés des autres, fuſſent-elles » des caprices. Les dents ſont dures, elles tombent cepen- » dant, elles ſe briſent contre une réſiſtance plus forte qu'elles. » La langue au contraire, qui eſt molle & flexible, ne ſauroit ſe » briſer : elle reſte toujours ».

» Cela étant, dit *Tſée-ſée*, je ne ſaurois reſſembler à la lan- » gue. Ainſi je renonce aux dignités, s'il faut les acquérir à ce » prix ».

Tſée-ſée diſoit un jour à ſon fils *Tſée-chang* : « vous ne » devez pas chercher les richeſſes & les honneurs ; vous tra- » vailleriez à votre perte en travaillant à les acquérir. Mais » vous devez vous appliquer conſtamment à purger votre cœur » de toutes ſes imperfections. Ceux qui ſont elevés en dignité, » & les riches, n'ont de brillant que l'extérieur. De beaux habits, » une nourriture délicate, des appartemens bien meublés, un » nombreux domeſtique, ſont en vérité bien peu de choſe. Le » cœur humain ne ſauroit s'en contenter ; il ne peut être ſatisfait » que par la vertu ; & la vertu ne s'acquiert que par des efforts » continuels, pour extirper juſqu'à la racine des vices aux- » quels l'homme n'eſt malheureuſement que trop enclin. Mon » fils, travaillez à vous corriger de vos défauts. C'eſt la plus » utile de toutes les leçons que je puiſſe vous donner. Tâchez » de la retenir & d'en profiter ».

Tſée-ſée a compoſé le *Tchoung-young*, ainſi que je l'ai dit en parlant de *Tſeng tſée*. Cet Ouvrage avoit quarante-neuf Cha- pitres quand il ſortit de ſes mains. Il y a dans le *Ly-ki*, ſept Chapitres ou articles qui ſont entiérement de lui. A l'exemple de ſon Aïeul, il eut des Diſciples, auxquels il tranſmit la

Doctrine des Anciens. L'hiſtoire dit qu'il eſt mort à l'âge de ſoixante-deux ans.

Ce que je viens de rapporter de *Tſée-ſée*, eſt tiré d'un livre dans lequel on explique tout ce dont il eſt parlé dans les *Sée-chou*. Ce livre a pour titre : *Sée-chou, jin, ou-kao*. Il eſt eſtimé des Gens de Lettres.

YA-CHING, MONG-TSÉE,

C'eſt-à-dire, Mong-tſée, *le ſecond des Saints, ou le Sage qui vient immédiatement après* Koung-tſée, *qui eſt appellé le Sage par excellence.*

J'AI envoyé ci-devant le portrait & l'abrégé de la vie de ce Sage. Je n'ai rien à ajouter à ce que j'en ai dit alors. *Voyez* tome III, page 45. Les quatre Sages dont j'ai parlé après *Koung-tſée*, c'eſt-à-dire, *Yen-tſée*, *Tſée-tſée*, *Tſeng-tſée & Mong-tſée*, ſont les ſeuls qui, dans le *Ouen-miao*, ou dans la ſalle où l'on honore les Sages, ont le titre de *Cheng*, qu'on rend communément en françois par le mot de *Saint*. Ces quatre perſonnages ſont aux deux côtés de *Koung-tſée*, dans le fond de la ſalle. Les autres Diſciples ſont ſur les deux côtés de la ſalle, rangés par ordre, non d'ancienneté, mais de mérite. Ainſi ceux dont la ſcience & la vertu ont été reconnues approcher de plus près de la ſcience & de la vertu de *Koung-tſée*, ſont placés plus près. Tous ont les titres de *hien* qui ſignifie *immortel, homme qui eſt au-deſſus des hommes ordinaires par ſa ſcience & par ſes vertus, &c.* ; & de *Tſée* qui ſignifie *Sage, Philoſophe, &c.* On ajoute au titre de *hien*, l'épithete *ſien*, qui ſignifie *ancien des tems antérieurs, &c.* Tous les autres titres dont ils ont eté décorés en différens tems, ont eté réduits à ce peu de mots, *Sage des tems antérieurs*

antérieurs, ou *ancien Sage*, ou si l'on veut, *Philosophe dont la doctrine fut la même que celle des Anciens, & qui, par sa vertu, a egalé les anciens Sages.*

Il n'est guere intéressant pour l'Europe de connoître ces Sages; ils sont en trop grand nombre pour que j'entreprenne leur histoire, qui d'ailleurs ne pourroit être que d'une uniformité assommante par le détail des mêmes faits & des vertus toujours semblables. Je terminerai cet Ouvrage par un précis de l'histoire du plus singulier des Disciples de *Koung-tsée.*

SIEN-HIEN, TCHOUNG-TSÉE,

C'est-à-dire, Tchoung-tsée, *ancien Sage.*

TCHOUNG-TSÉE, autrement dit *Tchoung-yeou*, & plus connu encore sous le nom de *Tsée-lou*, étoit du royaume de *Lou.* C'étoit l'homme de son tems le plus robuste & le plus fort; il se plaisoit à faire montre de sa force dans toutes les occasions. Il n'avoit pas beaucoup d'esprit; mais il avoit beaucoup de droiture & de sincérité. Il embrassa de bonne heure le parti des armes, comme celui qui lui convenoit le mieux & pour lequel il avoit naturellement du talent. Ayant oui parler de *Koung-tsée*, dont on faisoit le plus bel eloge, en disant de lui qu'il possédoit la sagesse dans un degré eminent, & qu'il enseignoit à ceux qui s'attachoient à lui l'art de devenir Sage, il eut envie de le voir, pour juger par lui-même de ce qui en étoit. Il va se présenter à lui en équipage de guerrier, & lui demande tout en l'abordant, s'il veut l'admettre pour quelque tems, au nombre de ses Disciples.

Koung-tsée le reçut avec bonté, lui parla avec douceur, & lui inspira dans cette premiere conversation le desir d'apprendre à devenir sage. Quelques jours après, *Tsée-lou* vint

ſe préſenter pour la ſeconde fois, & offrit à *Koung-tſée*, des faiſans, en ſigne d'amitié & d'un entier dévouement à ſes ordres, comme s'il eût été déja au nombre de ſes Diſciples. *Koung-tſée* accepta ſon préſent, lui ſut bon gré de ſa bonne volonté, & lui permit de le ſuivre. Il eut plus d'une occaſion de ſe convaincre de ſa droiture, de ſa probité, & en particulier de ſon exactitude à tenir ce qu'il avoit promis. Il le regarda toujours comme un homme ſur lequel il pouvoit compter, & lui donna ſa confiance. *Depuis que j'ai* Tſée-lou *pour Diſciple*, diſoit-il quelquefois, *perſonne n'oſe me dire une parole de mépris. De mon côté je me crois à l'abri de toute inſulte, & je ne crains ni voleurs, ni brigands, ni aucune ſorte de malfaiteurs.*

De part & d'autre, l'avantage, quant à l'extérieur, étoit à-peu-près le même ; car depuis que *Tſée-lou* ſe fut déclaré Diſciple de *Koung-tſée*, on commença à avoir pour lui cette conſidération qui vient de l'eſtime. Ci-devant il n'etoit que craint. Sa force extraordinaire, ſon habileté à manier les armes, l'avoient rendu la terreur de tous ceux dont il etoit connu ; mais cette terreur fut changée en reſpect, dès qu'on ſut qu'il s'etoit mis ſous la diſcipline de *Koung-tſée*, & qu'il vouloit s'appliquer ſérieuſement à l'etude de la ſageſſe.

Tſée-lou avoit bien le deſir de devenir Sage ; mais il ne ſe ſoucioit en aucune maniere de devenir ſavant. *Les lettres & l'art dont je fais profeſſion ſont incompatibles*, répondit-il à ſon Maître, qui l'exhortoit à les etudier. *A quoi me ſerviroient-elles ? Quel avantage peuvent-elles procurer à un homme qui voudroit avoir ſans ceſſe l'épée au poing pour exterminer les brigands & les ennemis de ſon Roi ?*

« N'eſt-il pas vrai, lui repliqua *Koung-tſée*, que tous les » hommes ont des défauts, qui plus qui moins, & que ſur cet » article vous ne différez pas des autres hommes ? ſi de nous-

» mêmes nous ne connoiſſons pas nos défauts, qui oſera » prendre ſur ſoi de nous les faire connoître ? Comment tra- » vaillerons-nous à nous en corriger, ſi nous les ignorons ? Si » perſonne ne nous inſtruit, comment pourrons-nous acquérir » la vertu ? Les Lettres ſont pour nous de ſages admoniteurs, » qui ne craignent pas de nous avertir & de nous reprendre, & » contre leſquels nous ne ſaurions nous fâcher ; ce ſont des » maîtres que nous pouvons avoir continuellement avec nous, » pour nous apprendre tout ce qu'il faut que nous ſachions. » Celui qui monte un cheval fougueux, met tous ſes ſoins à » le dompter : celui qui veut acquérir la ſageſſe, doit s'appli- » quer à dompter la fougue de ſes paſſions. Un ſoldat qui » s'exerce à tirer de la fleche, viſe droit au but, & tâche de » l'atteindre : celui qui viſe à la ſageſſe, doit diriger vers elle » toutes ſes actions. Les Lettres enſeignent comment il faut » s'y prendre pour en venir à bout. Un Menuiſier fait des » marques qui le dirigent, lorſqu'il travaille quelque piece de » bois : celui qui veut ſuivre le ſentier qui conduit à la ſageſſe, » doit avoir des ſignaux auxquels il puiſſe reconnoître qu'il eſt » dans le bon chemin : les Lettres le conduiront pas-à-pas dans » la véritable route. Mon cher *Tſée-lou*, ſi vous ne modérez pas » un peu cette ardeur guerriere qui vous dévore, il eſt à crain- » dre que vous ne vous laiſſiez dominer par les mouvemens » impétueux d'une colere aveugle, que vous ne vous engagiez » dans de mauvaiſes querelles, & que vous ne veniez à vous » battre hors des tems d'une juſte guerre. Vous vaincrez vos » adverſaires, je le veux bien : mais ceux-ci vaincus, vous en » ſuſciteront une infinité d'autres, contre leſquels il faudra » vous battre encore, & vous n'aurez pas un ſeul jour de » tranquillité. Ainſi à force d'attaquer & de vous défendre, » vous périrez infailliblement.

» Croyez-moi : donnez-vous tout entier, du moins pour » quelque tems, à l'etude des lettres ; n'ayez pas honte » de commencer par où commencent les enfans. Vous vous » ſaurez gré dans la ſuite d'avoir fait ce à quoi je vous exhorte » aujourd'hui. Tout âge eſt l'âge d'apprendre ».

« Maître, lui répondit *Tſée-lou*, ſur la montagne voiſine, » du côté du midi, il y a une forêt de bambous. Tous ces » bambous viennent droits, & ne ſe courbent pas d'eux- » mêmes : on s'en ſert néanmoins à tel uſage qu'on veut. C'eſt » en les coupant, en les taillant, en les pliant, qu'on leur » fait prendre toutes ſortes de formes. Il en ſera de même » de *Tſée-lou*. Il eſt droit & uni. Coupez, taillez, pliez, vous » en ferez ce que vous voudrez. Il n'eſt pas néceſſaire pour » cela qu'il apprenne les Lettres.

» Vos diſpoſitions ſont excellentes, repliqua *Koung-tſée* ; » mais obſervez, je vous prie, qu'un tuyau de bambou, qui, » à l'un de ſes bouts, eſt armé d'un fer, & qui, à l'autre bout, » eſt muni de plumes, eſt appellé trait ou fleche : mais ſans » fer ni plumes, ce tuyau portera-t-il le nom de trait ou de » fleche » ?

» Vous avez raiſon, dit *Tſée-lou* : j'etudierai les Lettres ; » mais auparavant j'ai quelques arrangemens à prendre avec » ma famille, après quoi je me donnerai très-ſérieuſement à » l'etude. Je vais chez moi pour peu de tems ; à mon retour je » ſerai tout à vous. Ayez la bonté de me donner, avant mon » départ, quelques bons avis, dont je puiſſe faire uſage en » attendant ».

« Retenez le peu que je vais vous dire, répondit *Koung-* » *tſée* : on n'eſt vertueux qu'autant qu'on fait des efforts, & le » mérite ne s'acquiert pas ſans peine. Obſervez-vous vous- » même ; & ne cherchez pas à vous faire illuſion ſur vos

» défauts : vous vous tromperiez vous-même. Celui qui cherche » à ſe tromper n'eſt pas fort éloigné de vouloir tromper les » autres. Soyez toujours ſincere. Celui qui manque de ſincé- » rité n'a la confiance de perſonne. Aimez vos ſemblables ; » & vous en ſerez aimé. Reſpectez-vous vous-même ; & les » autres vous reſpecteront. Je ne vous en dis pas davantage, » & je crois que cela ſuffit ».

« Maître, dit *Tſée-lou*, vous pouvez être aſſuré que vos » paroles ſeront gravées dans mon cœur d'une maniere ineffa- » çable, &c. » Après avoir mis ordre à ſes affaires domeſti- ques, *Tſée-lou* revint auprès de ſon Maître, ainſi qu'il l'a- voit promis ; mais il ſe contenta d'ecouter ſes inſtructions, de l'interroger, & de faire quelques efforts pour comprendre & retenir ſes réponſes, dans la diſpoſition ſincere d'en profiter. Pour ce qui eſt d'etudier les Lettres, il ne put jamais s'y réſou- dre, perſuadé que ce ſeroit un tems perdu pour lui. « Mon » cher *Tſée-lou*, lui dit un jour *Koung-tſée*, vous deſirez d'ac- » quérir la ſageſſe, afin de vous rendre ſemblable aux ver- » tueux perſonnages de l'Antiquité ; mais les anciens Sages ai- » moient l'etude, s'y appliquoient, & acquéroient par ce moyen » les connoiſſances qui leur manquoient, & qui pourtant leur » etoient néceſſaires pour parvenir au but qu'ils ſe propo- » ſoient. Faites-en de même ».

Tſée-lou à ces mots ſort bruſquement de la place qu'il occu- poit, s'avance au milieu de la ſalle, tire ſon épée, & ſe met à eſcrimer de ſon mieux, comme s'il eût fait aſſaut avec quel- que dangereux ennemi. Quand il eut fini : « Maître, dit-il à » *Koung-tſée*, les anciens Sages ſavoient-ils ſe ſervir ainſi des » armes ? Pouvoient-ils parer tout leur corps des atteintes du » fer ennemi, & porter en même tems des coups difficiles à » parer » ?

« Les anciens Sages, lui répondit *Koung-tsée*, en lui sou-
» riant avec bonté, n'avoient pas besoin de faire usage des
» armes; la vertu etoit leur principale défense, & tous les
» hommes leur servoient de bouclier. Si quelquefois il se trou-
» voit des hommes assez méchans pour chercher à leur nuire,
» ils tâchoient de les gagner par de bons offices. Loin de
» courir après eux pour les mettre à mort ou pour les châtier,
» ils attendoient que revenus de leurs préventions, ils recon-
» nussent leur injustice. Ils leur pardonnoient alors sincére-
» ment, & n'oublioient rien pour leur inspirer des sentimens
» honnêtes. Il arrivoit rarement que ce moyen ne leur réussît
» pas. Cela ne vaut-il pas mieux que de battre, au risque de
» se faire tuer ? Il n'appartient qu'à des Barbares sans
» culture, de faire usage des armes à tout propos. Il ne
» doit pas en être ainsi chez les Nations civilisées. On n'y
» doit prendre les armes que par les ordres du Souverain, pour
» s'en servir contre les ennemis de l'Etat. Les particuliers n'ont
» point d'ennemis. Ceux qui leur font du mal, ou leur nuisent
» de quelque manière que ce puisse être, sont les ennemis des
» loix & des Magistrats qui sont prépposés pour les faire observer.
» Ainsi, c'est aux Magistrats seuls qu'appartient le droit de les
» châtier.

» Jusqu'à présent, interrompit *Tsée-lou*, je n'avois pas en-
» tendu de pareils discours. Vos maximes sont très-bonnes. Je
» vous prie de m'instruire de la même façon toutes les fois
» que je serai auprès de vous. Je vous donne ma parole
» que je tâcherai de mettre à profit tout ce que vous me
» direz ».

Tsée-lou, ainsi que je l'ai dit plus haut, etoit homme de guerre. Il fut promu à un grade supérieur, lorsque *Ki-che* fut mis à la tête du gouvernement. Un jour de grande céré-

monie, ſe trouvant dans l'antichambre de ce Miniſtre avec pluſieurs autres Mandarins, tant de lettres que d'armes, il entendit des murmures de la part de preſque tous ceux qui etoient là à attendre. Il leur demanda pourquoi ils murmuroient ainſi. On lui répondit que c'etoit de l'orgueil & de l'inexactitude de *Ki-che* qu'on etoit mécontent, & qu'il n'y avoit pas grand mal d'exhaler ce mécontentement par quelques murmures. On ajouta que ce même *Ki-che* n'étoit point obſervateur des rites; qu'il ne faiſoit pas les offrandes trois fois par jour, comme il etoit du devoir de ſa charge; que lorſqu'il devoit offrir publiquement aux eſprits, il etoit très-rare qu'il ne ſe fît point attendre; qu'il lui arrivoit même de ne faire cette cérémonie qu'à la hâte & ſans reſpect, parce qu'il différoit juſqu'à la nuit. « Aujourd'hui même, continua-» t-on, nous ſommes ici depuis pluſieurs heures, & qui ſait » ſi nous n'attendrons pas juſqu'au ſoir? Eſt-ce ainſi que doit » ſe conduire un homme en place, & n'eſt-on pas en droit de » murmurer contre lui, & de le regarder comme un homme » qui renverſe l'ordre, tandis qu'il devroit employer l'autorité » qu'il a en main pour le faire obſerver »?

« Vous avez raiſon, dit *Tſée-lou* »: puis, ſans trop délibérer, il pénétre juſques dans l'appartement de *Ki-che*; & d'un ton qui etoit un peu au-deſſus de la fermeté, il lui dit: « Seigneur, tout eſt prêt pour la cérémonie à laquelle vous » devez préſider; tout le monde eſt à vous attendre, à mur-» murer & à ſe plaindre de votre peu d'exactitude, & de » votre manque de reſpect pour les uſages: ſuivez moi ».

Le Miniſtre, ſans repliquer un ſeul mot, ſuivit *Tſée-lou* & ſe rendit dans le lieu où il etoit attendu. Cette petite aventure ayant eté rapportée à *Koung-tſée* par quelques-uns de ſes Diſciples: « dites, après cela, leur répondit-il, que *Tſée-*

» *lou* n'a pas du zele pour les cérémonies. Il a un zele plus » efficace qu'aucun de vous. Il les obſerve ſuivant ſa portée ; » & il ſait les faire obſerver par ceux même qui ſont les » plus négligens à s'acquitter de ce devoir ».

Je ne répéterai pas ici ce que j'ai déjà dit dans la vie de *Koung-tſée*, en parlant des inſtructions qu'il donna à ſon Diſciple, lorſqu'il eut obtenu le gouvernement de la ville & du pays de *Lou*, non plus que du magnifique eloge qu'il fit de lui lorſqu'il l'alla viſiter dans le lieu de ſon gouvernement. Je terminerai ce qui regarde cet homme ſincere par quelques traits qui acheveront de le faire connoître.

Tſée-lou eut pluſieurs emplois conſidérables dans les différens petits Royaumes qui partageoient alors la Chine. Il finit par être officier général dans le royaume de *Ouei* ; mais ce fut dans un tems trop critique pour un homme d'un génie tel que le ſien. Auſſi *Koung-tſée* en témoigna ſon mécontentement dès que la nouvelle lui en fut annoncée. Peu de tems auparavant, il avoit eu une converſation avec ſon Diſciple, dans laquelle il lui avoit paru qu'il étoit diſpoſé à renoncer au métier de la guerre. « Maître, lui avoit-il dit, un homme qui » eſt chargé d'un peſant fardeau, ne ſauroit faire un long » trajet qu'avec beaucoup de peine. Dans l'extrême laſſitude » où il ſe trouve de tems en tems, il ne cherche point de » lieux commodes pour ſe repoſer ; le premier qu'il rencontre » lui eſt bon. Il me paroît que c'eſt ainſi que je dois déſormais » me conduire. Qu'en penſez-vous ? Je penſe que vous ferez » bien, lui avoit répondu *Koung-tſée* ».

Il lui avoit dit, dans une autre circonſtance, qu'il etoit las du commerce du monde, & qu'il etoit egalement dégoûté des honneurs & des richeſſes. « Lorſque j'étois jeune (ce ſont les » paroles qu'on rapporte de lui), je ne me nourriſſois que des

» mets

» mets les plus communs, j'allois moi-même acheter du riz,
» & je le chargeois sur mes épaules pour l'apporter à la maison.
» Je faisois jusqu'à cent lys de chemin pour l'avoir à meilleur
» marché. Mon plus grand plaisir en arrivant, etoit de faire
» hommage à mes parens de ce que je venois d'apporter.
» C'est-là tout ce que je pouvois faire alors pour leur témoi-
» gner mon amour, mon respect & ma reconnoissance. Après
» leur mort j'allai brusquer fortune. Je me rendis au royaume
» de *Tchou*, où j'obtins un emploi considérable; j'avois alors
» dix mille mesures de riz, & jusqu'à cent charriots à ma suite,
» on préparoit les chemins par où je devois passer, ma table
» etoit servie de quantité de mets exquis & de toutes les
» especes. J'avois un regret amer en pensant que ceux qui
» m'avoient donné la vie n'etoient plus. Je rappellois dans
» mon souvenir les poissons secs, les herbes salées dont j'as-
» saisonnois le riz commun qui etoit leur nourriture ordinaire.
» J'aurois voulu pouvoir les rappeller à la vie, pour m'ac-
» quitter à leur egard de tous les devoirs d'un bon fils. Mais,
» regrets superflus! ils ne sont plus en etat de jouir de mes ri-
» chesses, c'est là le sujet de ma peine de chaque jour. Ah!
» s'ils m'avoient vu dans la position où je me trouve!.... Soyez
» tranquille, interrompit *Koung-tsée*, vous avez fait à leur
» egard tout ce qui etoit en votre pouvoir, en les servant
» avec respect & affection suivant vos forces & vos facultés,
» quand ils jouissoient de la vie; vous pensez souvent à
» eux depuis qu'ils sont morts, & vous avez du regret de
» n'avoir pas eté mieux en etat de les servir; que faut-il da-
» vantage pour être un bon fils? Encore une fois, soyez tran-
» quille. Vous avez la piété filiale au degré qu'il faut ».

De pareilles dispositions de la part de *Tsée-lou*, sembloient indiquer qu'il alloit désormais renoncer aux armes, pour se

donner tout entier à l'etude de la ſageſſe. Il n'en etoit rien cependant ; & malgré les repréſentations qu'on lui put faire, il partit pour le royaume de *Ouei*. « J'en ſuis fâché, répondit » *Koung-tſée*, à ceux qui lui annoncerent ſon départ. Tout » eſt en trouble dans le Royaume. Le légitime Souverain a » eté obligé de chercher à mettre ſes jours en ſûreté par une » prompte fuite ; le Miniſtre *Koung-ly*, de concert avec *Kouei-* » *kouei*, fils de *Ling-koung*, trament une révolution. *Tſée-lou* » ne pourra pas diſſimuler, & il périra ».

L'evénement ne juſtifia que trop le preſſentiment de *Koung-tſée*, lorſque le Roi de *Ouei* prit la fuite pour eviter de tomber entre les mains des rebelles. *Tſée-lou*, à qui ce Prince avoit déjà donné un emploi conſidérable dans les troupes, etoit abſent de la Capitale. Il apprit que la révolution etoit faite, & que le royaume de *Ouei* avoit changé de Maître. Il voulut s'aſſurer par lui-même de la vérité du fait, & ſe mit en chemin pour ſe rendre à la Cour. Il etoit ſur le point d'entrer dans la ville, lorſqu'on en ferma les portes. Il rencontra par haſard *Tſée-kao*, l'un des Diſciples de *Koung-tſée*, qui, l'ayant reconnu, lui dit d'un air triſte : « Où allez-vous, *Tſée-lou* ? » tout eſt dans le plus grand déſordre dans la ville. *Kouei-* » *kouei* eſt ſur le trône, & le perfide *Koung-ly* regne ſous » ſon nom. Pour moi, je me retire pour n'être pas témoin de » toutes les horreurs qui vont ſe commettre. Faites-en de même, » & rendons-nous enſemble dans des lieux où la vertu ſoit plus » reſpectée. Le Ciel ſemble vouloir vous y engager en per- » mettant qu'on ait fermé les portes d'une ville où il ne veut » pas que vous faſſiez votre ſéjour. Encore une fois, retirons- » nous, & ne courons pas les riſques d'être les victimes des » méchans : ſuivez-moi ».

« Je ne ſaurois faire ce que vous me propoſez, répondit

» *Tsée-lou*, l'honneur me le défend. J'ai un emploi qui m'at-
» tache au royaume de *Ouei*, & à la perſonne du Prince;
» je ne dois abandonner ni l'un, ni l'autre. Duſſé-je périr,
» j'irai au ſecours de *Tchou-koung-tche*, que je regarde comme
» mon légitime Souverain, & je ferai mon poſſible pour le
» rétablir ». En finiſſant ces mots il s'avance vers la porte, appelle l'Officier de garde, ſe nomme & fait inſtance pour entrer. On l'introduit, & ſans s'arrêter un ſeul moment, il va tout droit au Palais royal demander audience. L'Uſurpateur etoit alors ſur une terraſſe avec le miniſtre *Koung-ly*: d'auſſi loin qu'il apperçut *Tsée-lou*: « qui vous a mandé, lui dit-il? pour-
» quoi quitter votre poſte ſans congé? Retournez prompte-
» ment ſur vos pas, ſous peine d'être puni comme un ſujet
» déſobéiſſant ».

« Je le veux bien, répondit *Tsée-lou*; mais il faut que j'em-
» mene avec moi le traître *Koung-ly*, ſeul auteur de tous les
» troubles. Ce n'eſt que par les conſeils de ce ſcélérat, que
» vous avez uſurpé le trône; c'eſt ce ſcélérat qui doit périr
» ſeul. Après ſa mort tout rentrera dans l'ordre, vous ren-
» trerez en vous-même, & vous n'héſiterez pas à exécuter les
» dernieres volontés de *Ling-koung* votre pere, qui a déſi-
» gné pour ſon ſucceſſeur votre fils, en vous excluant poſiti-
» vement du trône. Il a eu ſes raiſons; & ces raiſons, quelles
» qu'elles ſoient, vous devez les reſpecter. Ne doutez pas que
» *Tchou-koung-tche*, votre fils, n'ait encore la piété filiale
» gravée dans le cœur. Après vous avoir pardonné comme
» Souverain, il ne vous regardera plus que comme ſon pere,
» & n'aura rien de plus preſſé que de vous donner toutes les
» marques de reſpect, de tendreſſe & de reconnoiſſance qui
» vous ſont dues en cette qualité. Livrez-moi le traître, le re-
» belle *Koung-ly* ».

A ces mots l'Uſurpateur & ſon Miniſtre ne purent retenir les mouvemens d'indignation dont ils etoient agités. L'Uſurpateur ne craignit pas de s'avilir, en lançant contre l'Officier qui lui repréſentoit ſon devoir, & lui reprochoit ſon crime, la premiere pierre qui ſe rencontra ſous ſa main. Cette pierre lancée avec toute la force de la fureur, donna contre l'extrémité du caſque (ou de la coëffure, qui etoit alors le diſtinctif des gens de guerre) de *Tſée-lou*, & la rompit. Au déſeſpoir d'un tel affront, *Tſée-lou* dit en ſoupirant : *le Sage peut bien ſouffrir la mort ; mais il ne lui eſt pas permis de diſſimuler un affront, quand cet affront le déshonore. Mourons plutôt que de vivre déshonoré.* A l'inſtant il ôte ſon caſque ; & avec les cordons qui le tenoient attaché ſur ſa tête, il s'étrangla.

Ainſi finit le plus ignorant des Diſciples de *Koung-tſée*. Il fut le ſeul qui ne voulut pas cultiver les Lettres. Son Maître ſembla rejetter ſur ſa ſimplicité, ce qu'il auroit regardé comme très-condamnable dans tout autre : je veux dire l'action par laquelle il termina ſa vie ; car auſſi-tôt qu'il en fut inſtruit, il ſe rendit dans la capitale du royaume de *Ouei*, chez les parens de ſon Diſciple mort, aſſembla tous ceux de la famille, & leurs amis ; & ſans craindre le reſſentiment de *Koung-ly*, il fit en préſence de tout le monde les cérémonies funebres devant le cercueil. Il eſt bon de ſe rappeller ici que les Chinois, ſur-tout ceux qui ſont au-deſſus du commun, gardent long-tems les morts avant de les porter au lieu de la ſépulture. Le moins c'eſt ce qu'ils appellent l'eſpace de trois *tſi*. Un *tſi* eſt l'eſpace de ſept jours. Ainſi trois *tſi* ſont vingt-un jours. Il y a des cérémonies particulieres pour chacun de ces *tſi*.

Après avoir fait tout ce qui etoit d'uſage, *Koung-tſée* s'informa plus particuliérement de toutes les circonſtances de la

mort de ſon Diſciple ; & après qu'on l'eut ſatisfait en lui diſant la choſe telle que je viens de la raconter : *mais pourquoi*, dit-il, *Tſée-lou étant mort depuis tant de jours, ſon corps n'a-t-il encore aucune marque de corruption ? C'eſt que je l'ai ſalé*, répondit un de ceux qui etoient préſens. *Ajoutez encore un peu de ſel*, repliqua Koung-tſée, *afin qu'il dure plus long-tems.*

Tout ce qui a rapport aux grands hommes, à ceux ſurtout qui ont vécu dans les tems reculés, qui ont inſtruit leurs contemporains, ou travaillé pour l'inſtruction de la poſtérité, mérite d'être recueilli ; tout en eſt précieux, parce que tout ſert à les faire connoître. C'eſt en les ſuivant dans le cours de leur vie privée ; c'eſt en entendant leurs diſcours familiers, qu'on peut les juger équitablement.

Leurs belles actions, celles qui ont eu quelque éclat, ne les montrent que par leur bon côté ; leurs actions ordinaires, celles qui n'ont eu pour témoins qu'un petit nombre de perſonnes, & pour objet que ce qui paroît minutie, les dévoilent entiérement pour les montrer tels qu'ils ſont. Un Philoſophe, ou un homme affiché pour tel, ſoutiendra ſon perſonnage, dans tout ce qui ſera pour le grand jour ; mais dans ſon domeſtique, ou parmi ſes amis, ſes foibleſſes & ſes défauts perceront à travers ſes belles qualités.

Sur ce principe, je n'ai pas craint de rapporter des détails où ſe trouvent pêle-mêle de grandes & de petites choſes, des maximes ſublimes & des documens triviaux, des penſées fines & des réflexions très-communes, des paroles aſſaiſonnées de quelque agrément, & des diſcours ennuyeux. Ceux qui ne liſent que pour s'amuſer, ne trouveront pas dans ce que je viens d'expoſer, de quoi remplir leur objet & ſe ſatisfaire ; mais ceux qui dans leurs lectures de délaſſement,

comme dans celles qui méritent par elles-mêmes d'occuper ſérieuſement, n'ont d'autre objet que la recherche du vrai, me ſauront quelque gré peut-être de les avoir mis en état de pouvoir apprécier, par eux-mêmes, le plus célebre, comme le plus ſenſé de tous les Philoſophes qui ont eclairé ces vaſtes régions de l'Orient, & les Diſciples qu'il a formés.



GRAMMAIRE TARTARE-MANTCHOU.

Les Mantchoux réduiſent leurs lettres, ou plutôt les elémens de leurs lettres, à douze claſſes de monoſyllabes, dont ils forment tous les ſons de leur langue, par les différentes combinaiſons ſur leſquelles ils les rangent. Ces douze claſſes ſont fixées par les terminaiſons qui ſont auſſi au nombre de douze.

		finales
1re terminaiſon,	*a*, *e*, *i*, *o* bref, *ou*, *o* long.	
2de. . . .	*ai*, *ei*, *iei*, *oi* bref, *oui*, *oi* long. . . .	I
3e.	*ar*, *er*, *ir*, *or* bref, *our*, *or* long. . . .	R
4e.	*an*, *en*, *in*, *on* bref, *oun*, *on* long. . . .	N
5e.	*ang*, *eng*, *ing*, *ong* bref, *oung*, *ong* long.	NG
6e.	*ak*, *ek*, *ik*, *ok*, bref, *ouk*, *ok* long. . .	K
7e.	*as*, *es*, *is*, *os* bref, *ous*, *os* long. . . .	S
8e.	*at*, *et*, *it*, *ot* bref, *out*, *ot* long.	T
9e.	*ap*, *ep*, *ip*, *op* bref, *oup*, *op* long. . .	P
10e.	*ao*, *eo*, *io*, *oo* bref, *ouo*, *ouoo* long. .	O
11e.	*al*, *el*, *il*, *ol* bref, *oul*, *ol* long.	L
12e.	*am*, *em*, *im*, *om* bref, *oum*, *om* long. .	M

Ces douze terminaiſons ſont précédées des lettres initiales dans l'ordre ſuivant... *a*, *e*, *i*, *o*, *ou*... *na*, *ne*, *ni*, *no*, *nou*... *ka* aſpiré, *ka* doux, *ha* gutturale... *pa*, *pe*, *pi*, *po*, *pou*, aſpirés & *pa*, *pe*, *pi*, *po*, *pou*, d'un ton uni, que je déſignerai dans l'alphabet par *accent doux*, ou ſimplement *doux*... *ſa*, *ſe*, *ſi*, *ſo*, *ſou*... *cha*, *che*, *chi*, *cho*, *chou*... *ta* aſpiré, *ta* doux, *te* aſpiré, *te* doux, *ti* aſpiré, *ti* doux, *to* aſpiré, *to* doux, *tou* aſpiré, *tou* doux... *la*, *le*, *li*, *lo*, *lou*... *ma*, *me*, *mi*, *mo*, *mou*... *tcha*, *tche*, *tchi*, *tcho*, *tchou*, d'un ton uni, & qui dans pluſieurs mots, au lieu de *tch* ſe prononce comme *tſ*. *tcha*, *tche*, *tchi*, *tchou* aſpirés. *ya*, *ye*... *ſa*, *ſe*, *ſi*, *ſo*, *ſou*... *oua*, *oue*, *oui*.

Je n'ai pas répété la lettre initiale *k*, qui revient après le *tch*, & qui commence par *ké* aſpiré, *ké* doux, *hé* gutturale ; vient enſuite *ki*, *ki*, *hi*, *ko*, *kou*, *hou*, &c. qui ſe trouvent de ſuite dans le dictionnaire (1) ; ainſi les lettres initiales des mots Mantchoux ſe réduiſent aux cinq voyelles & aux conſonnes, *n*, *k*, *p*, *ſ*, *t*, *l*, *m*, *tch*, *y*, *f*. A ces initiales, les Mantchoux en ont ajouté ſucceſſivement quelques autres pour exprimer les ſons de la langue Chinoiſe, qu'ils n'avoient pas originairement dans leur propre langue, tels ſont *kâ*, *dzâ*, ou *tſâ*, *jo*, *tchée*, *ſée*, *jée*. Ces lettres ne ſont diſtinguées que par l'addition de quelques traits à la lettre originale.

La maniere de prononcer les mots du Mantchou, n'eſt pas toujours conforme à celle dont ils ſont ecrits. Il en eſt de cette langue à-peu-près comme de la langue françoiſe, dans laquelle bien des lettres ne ſe font pas ſentir, ou ſe prononcent ſi légérement, qu'on ne ſauroit les diſtinguer. L'uſage en apprend plus ſur cela que tous les préceptes ou regles qu'on pourroit en donner. J'ajouterai ſeulement ici que le *k* a fort ſouvent le ſon du *g*, ſur-tout au milieu & à la fin des mots. On ecrit par ex. *ake*, *monſieur*, & l'on prononce *ague* ; on ecrit *kourkou*, *animal*, & l'on prononce *kourgou*, &c.

Le *tcha* a quelquefois le ſon du *dja*, le *tché* le ſon du *dze*, &c. Le *t*, lorſqu'il n'eſt point aſpiré, a le plus ſouvent le ſon du *d* au milieu & à la fin des mots. L'*s* a ſouvent le ſon du *z*, la ſyllabe *ſi* ſe prononce preſque toujours au milieu & à la fin des mots, comme nous prononçons *che* dans les mots *chemin*, *cheval*, &c. On ecrit par ex. *oumeſi*, & l'on prononce *oumeche*. L'*f* ſe prononce quelquefois comme l'*v* conſonne ; on ecrit par ex. *oforo*, & l'on prononce *ovoro*. L'*h*,

(1) L'Auteur entend par-là le Dictionnaire *Tartare-françois*, qu'il nous a fait paſſer, & que nous nous propoſons de publier inceſſamment.

eſt

est généralement aspiré ; mais d'une maniere plus douce, au milieu des mots, qu'au commencement & à la fin.

Comme la prosodie d'une langue a beaucoup d'affinité avec la prononciation, puisqu'elle est proprement l'art de prononcer correctement, & que deux ou trois regles suffisent pour fixer celle de la langue des Mantchoux, je vais les donner ici, pour n'être pas obligé d'en parler ailleurs.

PREMIERE REGLE. Dans tous les mots de deux ou de plusieurs syllabes, la pénultieme est toujours brève, qu'elle soit entre deux consonnes ou non ; les mots *atchike*, *matchike*, *sampime* & tous les composés de *pime*, sont exceptés.

SECONDE. Il y a plusieurs mots où quelques syllabes s'elident, ou se prononcent si rapidement, qu'on n'en entend qu'une des deux, par ex. *Tofohoun* exactement prononcé, ne fait entendre que *tofhoun*, quinze.

TROISIEME. Le *p* qui constitue la derniere syllabe des verbes, tant actifs que passifs, se prononce toujours comme un *b*, *pantchimpi* par ex., doit être prononcé *pantchimbi* ; *pantchipoumpi* doit être prononcé *pantchiboumbi*, & ainsi des autres, c'est-à-dire de tous les Verbes ; car tous sont terminés en *pi*.

Des Noms.

LES Noms, tant adjectifs que substantifs, n'ont aucune terminaison particuliere. Il y a seulement trois choses à considérer, savoir, le genre, le nombre & le cas

Les Mantchoux ne mettent aucune différence entre les genres. Le même adjectif se joindra également, sans changer de terminaison, au masculin, au feminin & au neutre. On dit par ex., *sain haha*, *un bon homme* ; *sain hehe*, *une bonne femme* ; *sain morin*, *un bon cheval* ; *sain tchaka*, *une bonne chose*.

Les noms paſſent, en général, du ſingulier au pluriel, en prenant après eux quelqu'une des particules ſuivantes, *ſa*, *ſe*, *ſi*, (*ſi* ſe prononce comme nous prononçons en françois *che* dans *chemin*) & *te* qu'on prononce comme *de*. On dit *entouri*, *un eſprit*; on dira *Entouriſa*, *les Eſprits*; *Hafan*, *un Mandarin*; *Hafaſa*, *les Mandarins*; *Hehe*, *une femme*; *Heheſi*, qu'on prononce *heheche*, *les femmes*; *Teou*, *un frere cadet*. *Teoute*, qu'on prononce *teoude*, *les freres cadets*, &c.

Outre les particules *ſa*, *ſe*, *ſi*, *te*, qu'on emploie pour déſigner le pluriel, il y en a quelques autres que l'on n'emploie que pour déſigner la multitude en général, telles que *ſei*, *ourſe*, *tome*. La particule *ſei* ne s'emploie que lorſqu'on parle des êtres raiſonnables; par ex. *Nialma ſei kemou outou kiſorempi*, *tout le monde le dit ainſi*.

La particule *ourſe* ne s'emploie que pour les hommes, & ſeulement en l'ajoutant à l'adjectif ſéparé de ſon ſubſtantif, lequel alors eſt ſous-entendu, par exemple *ſain ourſe*, les bons, &c. Le mot *ourſe* répond à notre maniere de parler, *ceux qui*, par ex. *Ouarki kourountchi tchihe ourſe*, *ceux qui ſont venus des royaumes Occidentaux*, &c.

La particule *tome* s'applique indifféremment aux choſes animées & inanimées, par ex. *Nialma tome kemou ſampi*, *tout le monde le ſait*; *kourkou* (on prononce *kourgou*) *tome kemou fekſihe* (on prononce *fekchehe*) *tous les animaux prirent la fuite*; *moro tome kemou ſain*, *toutes les taſſes ſont bonnes*, &c.

La particule *tcherki*, déſigne en général la multitude, ou le total d'une même eſpece; par ex. *kourkou tcherki komſo*, *ces animaux ſont rares*, c'eſt comme nous dirions: les animaux de *cette eſpece* ſont en petit nombre; ou ſi l'on veut parler de tous les animaux en général, l'on dira: *kourkou tcherki laptou*, *la claſſe des animaux eſt nombreuſe*, ou bien, *les eſpeces d'ani-*

maux ſont en grand nombre. On dit auſſi *cette eſpece d'hommes, tcherki nialma ; cette claſſe de Mandarins, Hafan tcherki ; cette eſpece de choſe, tchaka tcherki*, &c.

Des Nombres.

Les nombres primitifs s'expriment en Mantchou par un ſeul mot juſqu'à 10 inclusivement ; mais depuis 10 juſqu'à 20, ils ſont compoſés des neuf premiers, joints à celui qui exprime 10, à l'exception du nombre 15, qui eſt exprimé par un ſeul mot. En jettant un coup-d'œil ſur la liſte que je vais donner, on ſe mettra au fait de la maniere dont les Mantchoux expriment tous les nombres.

1 *Emou*, 2 *tchouo*, 3 *ilan*, 4 *touin*, 5 *ſountcha*, 6 *ningoun*, 7 *nadan*, 8 *tchakoun*, 9 *ouiun*, 10 *tchouan*, 11 *tchouan-emou*, 12 *tchouan-tchouo*, 13 *tchouan-ilan*, 14 *tchouan-touin*, 15 *tofohoum*, 16 *tchouan-ningoun*, 17 *tchouan-nadan*, 18 *tchouan-tchakoun*, 19 *tchouan-ouiun*. 20 *Orin*, 21 *orin-emou*, 22 *orin-tchouo*, &c. 30 *Koujen*, 31 *koujen-emou*, 32 *koujen-tchouo*, &c. 40 *Teihi*, 41 *teihi-emou*, 42 *teihi-tchouo*, &c. 50 *Souſai*, 51 *ſouſai-emou*, 52 *ſouſai-tchouo*, &c. 60 *Ningtchou*, 61 *ningtchou-emou*, 62 *Ningtchou-tchouo*, &c. 70 *Nadantchou*, 71 *nadantchou-emou*, 72 *nadantchou-tchouo*, &c. 80 *Tchakountchou*, 81 *tchakountchou-emou*, 82 *tchakountchou-tchouo*, &c. 90 *Ouiuntchou*, 91 *ouiuntchou-emou*, 92 *ouiuntchou-tchouo*, &c. 100 *Tangou*, 200 *tchouo-tangou*, &c. 1000 *Mingan*, 2000 *tchouo-mingan*, &c. 10000 *Toumen*, 20000 *tchouo-toumen*, &c.

Les nombres ordinaux qui désignent l'ordre & le rang s'expriment en Mantchou, comme ci-après :

1er 2d 3e 4e 5e 6e
Outchou, *tchai*, *ilatchi*, *touitchi*, *ſountchatchi*, *ningoutchi*,
7e 8e 9e 10e 11e
nadatchi, *tchakoutchi*, *ouiutchi*, *tchouantchi*, *tchouan-emoutchi*,
12e 13e 14e
tchouan-tchouotchi, *tchouan-ilatchi*, *tchouan-touitchi*,
15e
tofohoutchi, qu'on prononce *tofhoutchi*, & ainſi des autres, en ajoutant toujours *tchi* à la fin du nombre primitif, par ex. *Orin* exprime le nombre de 20, *orintchi* exprimera le 20e en nombre. *Tangou* exprime le nombre de 100, *tangoutchi*, exprimera le 100e.

Le mot *emke*, qui ſignifie *un ſeul*, ſignifie *tous* lorſqu'il eſt redoublé, par ex. : *emke tchihe*, il eſt venu *ſeul ;* en diſant *emke-emke tchihe*, on exprimera qu'*ils ſont tous venus*, ou plus exactement, qu'*ils ſont venus l'un après l'autre*. Le mot *meni* redoublé, a à-peu-près la même ſignification, mais on ne s'en ſert que dans les phraſes où il eſt parlé de quelqu'être raiſonnable, qui eſt ſous-entendu, ou dont on ſuppoſe avoir déjà parlé, &c.

Des degrés de Comparaiſon.

Les Adjectifs n'admettent aucun degré de comparaiſon, c'eſt-à-dire, qu'ils n'ont point d'inflexion particuliere qui détermine le comparatif & le ſuperlatif ; ils ſont toujours les mêmes, tant pour l'un que pour l'autre : mais comme en françois nous avons *plus* pour le comparatif, & *très* pour le ſuperlatif, de même les Mantchoux ont la particule *tchi* qu'ils placent pour le comparatif, après le premier membre de la comparaiſon. Par ex. : *la langue Mantchou eſt plus facile que la*

langue Chinoise, on dira *Mantchou kisoun-tchi*, *nikan kisoun manga*, ce qui signifie à la lettre *plus que la langue Mantchou, la langue Chinoise est difficile.* On peut aussi mettre la particule *tchi* à la fin du second membre en disant *Mantchou kisoun, nikan kisoun-tchi tcha.* On se sert quelquefois du mot *keli*, & plus rarement du mot *tabali* : alors on met l'adjectif à l'ablatif avec la particule *tchi.* Par ex. : *cet homme est meilleur que cet autre, ere nialma-tchi, keli sain*, ce qui signifie proprement, cet homme est *encore* meilleur que cet autre ; & si l'on dit *ere nialma, tere nialma-tchi tabali sain*, cela signifiera littéralement, cet homme est bon *par-dessus* cet autre, &c.

Le superlatif est désigné par une particule qu'on met après l'adjectif. Nous l'exprimons en François par la particule *très*, les Mantchoux l'expriment par la particule *oumesi*, qu'ils prononcent *oumeche.* Par ex. : *cet homme est très-éclairé, ere nialma oumesi ketouken.* Ils se servent encore d'une autre particule pour exprimer cette espece de superlatif que nous exprimons en François par *le* devant *plus.* Par ex. : *le plus grand des Magistrats l'a ainsi déterminé, outchoui amban outou Toktobouha*, ce qui signifie proprement : *le Magistrat de la tête, qui est à la tête des autres, le premier des Magistrats.* Dans ce cas & dans tous les autres l'adjectif est après la particule du superlatif. (*Outchoui*, est le génitif d'*outchou*, qui signifie à la fois *tête* & *premier.*)

Des Cas.

Les Cas dans la langue Mantchou, sont comme dans la langue Françoise, c'est-à-dire, qu'ils ne different entre eux que par certaines particules qu'on leur joint & qu'on place immédiatement après les noms. Ainsi le génitif est exprimé par la particule *i*, après une voyelle, & par *ni*, après une consonne ;

par ex. *Apka-i etchen*, *le Maître du ciel*, *Apka-i etchen-ni tatchihien*, *la doctrine du Maître du ciel.* D'où l'on voit que dans la conſtruction Mantchou, le génitif va toujours devant, comme dans le latin. *Apka-i etchen*, *cœli Dominus*; *Apka-i etchen-ni tatchihien*, *cœli Domini doctrina*, *&c.*

Pour le Datif, les Mantchoux emploient la particule *te* qu'ils prononcent *de*; la particule *pe* qu'ils prononcent *be* pour l'accuſatif, le vocatif eſt toujours ſemblable au nominatif; & pour l'ablatif ils ont pluſieurs particules qu'ils emploient ſuivant le ſens : 1°. ils emploient *tchi* toutes les fois qu'il s'agit d'exprimer la ſéparation, l'ablation, la diſtance, la différence; par ex.: il eſt parti de cet endroit, *tere pa-tchi tchouraka*; il y a loin de cet endroit à cet autre, *ere pa-tchi tere pa-de iſtala ſandalabouhengue koro*, *&c.* 2°. Ils emploient *te* quand il faut exprimer le paſſif, ou la *paſſion* de l'un par l'autre, ſoit que la propoſition dont il s'agit ait la terminaiſon paſſive ou non, par ex. *ehe nialma-te ouabouha*, *il a été tué par un méchant homme*; *pi ini kala-te alime kaiha*, *je l'ai reçu de ſa main*, &c. 3°. Ils emploient la particule *i* ou *ni* pour exprimer la maniere ou l'inſtrument, l'affection ou l'acte de la volonté ou de l'entendement : 4°. Ils mettent la particule *te* aux futurs des verbes pour exprimer l'ablatif abſolu des Latins; mais alors le pronom qui ſert de nominatif, comme *vous*, *lui*, *moi*, demeure le même & ne prend rien après ſoi, par ex. *pi oupa-te kenere-te*, c'eſt-à-dire, *moi allant dans cet endroit*, *&c.* 5°. Si l'ablatif abſolu a la terminaiſon paſſive, en particulier du participe paſſé, on ajoute le mot *mangi.*

Il eſt fort d'uſage chez les Mantchoux d'employer au lieu des noms, les futurs ou les prétérits des verbes en leur donnant les terminaiſons *ranke*, *renke*, *ronke*, *rounke*, pour les futurs; & *henke*, *honke*, *hounke* pour les prétérits. Un peu de lecture

fournira des exemples de tout cela ; car il n'eſt preſqu'aucune page de quelque livre Mantchou que ce ſoit, où il ne s'en trouve quelqu'un.

Des Pronoms.

Les Pronoms primitifs, *je*, *vous*, *il*, &c. ſe déclinent à-peu-près comme en François, c'eſt-à-dire, que pour leurs cas, ils prennent quelqu'une des particules ſuivantes, *ni*, *te*, *pe*, *tchi*, au moyen deſquelles on les diſtingue. Ces pronoms primitifs ſont *pi*, je, ou, moi; *ſi*, toi, *vous*; *i*, il ou, lui; *ere*, celui-ci; *tere*, celui-là. On les décline de la maniere ſuivante.

Pronoms de la premiere perſonne.

SINGULIER.		PLURIEL.	
Nom. *Pi*,	moi.	Nom. *Pe*,	nous.
Gén. *Mini*,	de moi.	Gén. *Meni*,	de nous.
Dat. *Minte*,	à moi.	Dat. *Mente*,	à nous.
Acc. *Mimpe*,	moi.	Acc. *Mempe*,	nous.
Abl. *Mintchi* &,	de moi,	Abl. *Mentchi* &,	de nous.
minte,	ou, par moi.	*Mente*,	par nous.

Pronoms de la ſeconde Perſonne.

SINGULIER.		PLURIEL.	
Nom. *Si*,	toi.	Nom. *Soue*,	vous.
Gén. *Sini*,	de toi.	Gén. *Soueni*,	de vous.
Dat. *Sinte*,	à toi.	Dat. *Souente*,	à vous.
Acc. *Simpe*,	toi.	Acc. *Souenpe*,	vous.
Abl. *Sintchi* &,	de toi,	Abl. *Souentchi* &,	de vous,
ſinte,	par toi.	*Souente*,	par vous.

Pronoms de la troiſieme perſonne.

SINGULIER.		PLURIEL.	
Nom. *i*,	lui.	Nom. *Tché*,	eux.

Gen.	*Ini*,	de lui.	
Dat.	*Inte*,	à lui.	
Acc.	*Impe*,	lui.	
Abl.	*Intchi* &, *inte*,	de lui, par lui.	

Gén.	*Tchéni*,	d'eux.	
Dat.	*Tchente*,	à eux.	
Acc.	*Tchempe*,	eux.	
Abl.	*Tchentchi* &, *tchente*,	d'eux. ou par eux.	

SINGULIER.

Nominatif. *Ere*, celui-ci; *tere*, celui-là.

Génitif. *Erei*, de celui-ci; *terei*, de celui-là.

Datif. *Ede* ou *erete*, à celui-ci; *tete* ou *terete*, à celui-là.

Accusatif. *Erepe*, celui-ci, *terepe*, celui-là.

Ablatif. *Eretchi* ou *ete*, de celui-ci; *teretchi* ou *tete*, de celui-là, par celui-là.

PLURIEL.

Nominatif. *Ese*, ceux-ci, *tese*, ceux-là.

Genitif. *Esei*, de ceux-ci, *tesei*, de ceux-là.

Datif. *Esete*, à ceux-ci, *tesete*, à ceux-là.

Accusatif. *Esepe*, ceux-ci, *tesepe*, ceux-là.

Ablatif. *Esetchi*, ou *esete*, de ceux-ci, ou, par ceux-ci, *tesetchi*, ou *tesete*, de ceux-là, par ceux-là.

J'ai déjà dit dans quelles occasions il falloit employer pour l'ablatif la particule *tchi* ou la particule *te*. Il est à remarquer encore, qu'en parlant des choses qui nous appartiennent, ou auxquelles nous avons quelque rapport, ou qui nous sont communes avec ceux à qui nous parlons, il faut alors se servir du mot *mouse* en nous nommant, & ce *mouse* se décline en y ajoutant les particules *i*, *te*, *pe*, *tchi* ou *te*, comme ci-après: *mouse*, nous; *mousei*, de nous; *mousete*, à nous; *mousepe*, nous; *mousetchi* ou *mousete*, de nous, ou, par nous. Si au contraire ceux à qui nous parlons n'ont aucun rapport aux choses dont nous faisons mention, on se sert du mot *pe* pour exprimer *nous*, & l'on suit pour les cas le pluriel du pronom *pi*, comme ci-dessus. Par ex., si j'ai à parler de ma famille, de ma compagnie, de mon tribunal, de ma patrie, &c. Avec ceux qui sont de la même famille,

famille, de la même compagnie, du même tribunal, &c... Toutes les fois que j'aurai à exprimer *nous*, je dirai *mouſe* & non pas *pe*. Par ex. qu'un Mantchou diſe à un autre Mantchou: *notre coutume eſt*, &c. il ſe ſervira du mot *mouſe*. Qu'il diſe la même choſe à un Chinois, il ſe ſervira du mot *pe*, en le mettant au cas que la phraſe exige. Ainſi en parlant au Mantchou, il dira *mouſe-i koli outou*; & en parlant au Chinois, il dira *me-ni koli outou*.

Lorſqu'on ajoute quelque titre à la premiere ou ſeconde perſonne, ou quand on y ajoute le nom propre, par ex. *moi, un tel, je penſe*, &c. *Vous, Monſieur*, &c. on met la premiere ou ſeconde perſonne, comme ſi la premiere ou ſeconde perſonne ne faiſoit qu'un même mot avec le titre ou le nom, par ex. *moi votre ſerviteur, je ſuis allé*, &c. *aha pi kenehe*, &c. *Vous, Monſieur, que dites-vous? ake ſi ai ſempi*, &c. On ajoute, aſſez ordinairement quelque titre à la premiere & ſeconde perſonne. Par ex. *moi un tel Mandarin dans le tribunal des crimes, Peitere tchournan-ni hafan pi*, &c. *Quand êtes-vous arrivé? Sini oueſihoun peie atangi tchihe?* c'eſt-à-dire, votre précieuſe perſonne, quand eſt-elle arrivée?

Le pronom réciproque, joint à *peie*, qui ſignifie *perſonne*, ne ſe décline pas, on ne décline que *peie*. On dit *ma perſonne, mini peie*, c'eſt-à-dire, la perſonne de *moi*, *ſini peie*, la perſonne de *vous*, *ini peie*, la perſonne de *lui*; *mini*, *ſini*, *ini*, reſtent les mêmes dans tous les cas. Ainſi on dira au datif *mini peietete*, à l'accuſatif *mini peiepe*, à l'ablatif *mini peietchi*, &c. Il en eſt de même pour le pluriel.

On joint aux adjectifs & aux pronoms la particule terminative *ningue*, qui eſt relative aux ſubſtantifs précédens, ſoit qu'ils ſoient au ſingulier, ſoit qu'ils ſoient au pluriel. Par ex. dans les phraſes précédentes on aura parlé de chevaux, & un

peu après on dit que ces chevaux ſont bons ou mauvais, on n'exprimera pas l'adjectif *bon* par *ſain* ſeul, mais par *ſainningue*, ni l'adjectif *mauvais* ſimplement par *ehe*, mais par *eheningue*, &c.

La particule *ningue* ſe met auſſi après les génitifs des pronoms *pi* moi, *ſi* vous, *i* lui : ainſi l'on dira *miningue*, de moi ; *ſiningue*, de vous ; *iningue*, de lui ; ce qui revient au *meus*, *tuus*, &c. des Latins.

Des Verbes.

Les Mantchoux, ainſi que les autres Nations, ont néceſſairement dans leur langue des verbes qui ont la ſignification active, paſſive & neutre : mais ils n'ont qu'une même terminaiſon pour tous leurs verbes ; & cette terminaiſon eſt en *mpi*. On en comprend la ſignification par le contexte de la phraſe, ou par certaines particules qu'on leur joint.

La terminaiſon des verbes Mantchoux eſt la même au ſingulier qu'au pluriel ; & il n'y a aucune différence entre la terminaiſon des perſonnes, qui ne ſe diſtinguent que par les pronoms *moi*, *vous*, *il* ; *nous*, *vous*, *ils*, &c. Ces pronoms ſont quelquefois exprimés, & quelquefois ſous-entendus. On dit par ex. *pi koſimpi*, qu'on prononce *kojembi*, *ſi koſimpi*, *i koſimpi*, &c. Il faut excepter quelques perſonnes de l'impératif & de l'optatif, dont je parlerai ci-après.

Du Verbe actif.

Par verbe actif, j'entends un verbe qui a la ſignification active. Il y a cinq conjugaiſons de verbes qu'on peut diſtinguer aiſément en faiſant attention aux cinq voyelles ; car toutes les conjugaiſons des verbes Mantchoux, ſe terminant

comme je l'ai dit en *mpi*, elles ne different entre elles que par la voyelle qui eſt immédiatement avant *mpi*. Ainſi la premiere conjugaiſon eſt *ampi*, comme *paitalampi*, employer; la ſeconde eſt en *empi*, comme *kenempi*, aller; la troiſieme eſt en *impi*, comme *koſimpi*, aimer; la quatrieme eſt en *ompi*, comme *potompi*, compter; & la cinquieme eſt en *oumpi*, comme *outchoumpi*, porter compaſſion, compatir, &c. Dans le langage on peut ne pas prononcer le *p*, & dire ſimplement *paitalami*, *kenemi*, &c.

Outre la ſignification active qui s'exprime par les verbes tels que je viens de les aſſigner, il faut encore en obſerver deux autres. La premiere, lorſque la choſe qui eſt exprimée par le verbe, ſe fait *par la perſonne même* du verbe; la ſeconde lorſque la choſe qui eſt exprimée par le verbe ſe fait *par les ordres* ou *à la perſuaſion* de la perſonne du verbe. Dans ce dernier cas tous les verbes, tant actifs que paſſifs & neutres, changent leurs terminaiſons *pi* en *poumpi*, par ex. *houlampi*, je récite *houlapoumpi*, j'ordonne de réciter; *oueilempi*, je fais; *oueilepoumpi*, j'ordonne de faire, je fais faire; *koſimpi*, j'aime; *koſipoumpi*, j'ordonne d'aimer; *chompi*, je racle; *chopoumpi*, j'ordonne de racler; *poumpi*, je donne; *poupoumpi*, j'ordonne de donner, je fais donner, &c.

Juſqu'à préſent je n'ai parlé que du préſent des verbes qui eſt le même pour toutes les perſonnes, tant au ſingulier qu'au pluriel. Je dois dire quelque choſe des autres tems.

Les verbes Mantchoux ont trois tems principaux; ſavoir, le préſent, le parfait & le futur. Le préſent eſt toujours terminé en *mpi* ou *poumpi*; le parfait ſe termine en *ha*, *he*, *ho* en aſpirant fortement la lettre *h*, & quelquefois en *ka* & en *ke* aſpirés. La voyelle qui eſt devant *ha*, *he*, *ho*, *ka*, *ke*, eſt le caractériſtique de la conjugaiſon, c'eſt-à-dire, qu'elle dénote de quelle

conjugaiſon eſt le prétérit. L'on peut dire la même choſe des futurs qui ſont toujours terminés en *ra*, *re*, *ro*, d'où l'on voit que le parfait & le futur ſont formés du préſent, en changeant *mpi* en *ha*, *he*, *ho*, *ka*, *ke* pour le parfait; & en *ra*, *re*, *ro*, pour le futur.

Le parfait de la premiere conjugaiſon eſt en *ha*, ou *ka*; celui de la ſeconde en *he*, à l'exception de quelques-uns qui ſont en *ke*; celui de la troiſieme eſt auſſi en *he*; celui de la quatrieme eſt en *ho*; celui de la cinquieme eſt encore en *he*, quelques-uns exceptés qui ſont en *ha*.

A la fin des prétérits on ajoute le verbe auxiliaire *pi*, être, pour exprimer le complément de l'action. Par ex. *houlahapi*, j'ai récité, j'ai lu à haute voix, *oueilehepi*, j'ai fait, &c.

La terminaiſon des futurs eſt comme celle des prétérits, en changeant *ha*, *he*, *ho*, en *ra*, *re*, *ro*. Par ex. *houlampi*, je lis; *houlaha*, j'ai lu; *houlara*, je lirai; *oueilempi*, je fais; *oueilehe*, j'ai fait; *oueilere*, je ferai; *potombi*, je compte; *potoho*, j'ai compté; *potoro*, je compterai. Il eſt à remarquer qu'on ſe ſert ſouvent du préſent au lieu du futur, ſur-tout quand il y a un tems déterminé, comme demain, après-demain, dans quelques jours, par ex. je viendrai demain ſans faute, *tchimari ourounakou tchimbi*: c'eſt comme ſi nous diſions en françois, *demain ſans faute je viens*, &c. Dans les autres phraſes le ſens fait connoître quand le verbe a la ſignification future ou quand il l'a préſente.

Des terminaiſons du prétérit & du futur ſe forment d'autres terminaiſons en changeant *ha*, *he*, *ho*, du prétérit en *hangue*, *hengue*, *hongue*, & *ra*, *re*, *ro*, du futur en *rangue*, *rengue*, *rongue*, par ex. *houlaha* ſe change en *houlahangue*, *oueilehe* en *oueilehengue*, *potoho* en *potohongue*, &c. *houlara* ſe change en *hoularangue*, *oueilere* en *oueilerengue*, *potoro* en *potorongue*.

Je dirai après, quand & comment il faut faire usage de ces terminaisons.

Pour exprimer le sens négatif des verbes, on leur ajoute la particule *akou*, par laquelle on les termine. Par ex. j'ai lu, *houlaha ;* je n'ai pas lu, *houlaha akou ;* j'ai fait, *oueilehe ;* je n'ai pas fait, *oueilehe akou.* On supprime le plus souvent la voyelle *a* d'*akou* & l'on dit *houlahakou*, *oueilehekou*, en l'écrivant & le prononçant comme un seul mot. Il est très-ordinaire, pour le sens négatif, de changer les terminaisons, *ha*, *he*, *ho*, *ka*, *ke* & *ra*, *re*, *ro*, en *akoungue.* On dira par ex. *houlahakoungue*, *oueilehekoungue*, &c. *hoularakoungue*, *oueilerekoungue*, *&c.*

On se sert de la terminaison *hangue* pour les prétérits toutes les fois que le verbe n'est pas à la fin du sens total de la phrase & de la terminaison *rangue*, &c. pour le présent, lorsque le verbe ne termine pas la phrase, & qu'il y a encore quelque chose à dire pour la finir. Lorsqu'on veut s'en servir pour terminer le sens d'une phrase, on y ajoute le verbe *sehepi*, comme si l'on disoit, *cela est ainsi.* Ce verbe *sehepi* se met à la fin de toutes les phrases où il y a quelqu'une des terminaisons dont nous venons de parler. Par ex. *un tel a dit qu'à telle heure le vent souffloit du côté de l'oueſt*, *tere nialma hentouhengue*, *tere erinde edoun ouargui patchi taha sehepi*, &c. Ce mot *sehepi* sert de finale toutes les fois que quelqu'un a dit, fait, entendu, &c. quelque chose ; lorsque cette chose n'est pas exprimée, qu'elle est sous-entendue, ou qu'on en a déjà parlé dans les phrases précédentes ; mais dans le discours ordinaire, on le supprime pour abréger.

L'imparfait de l'indicatif se forme du présent en ajoutant *he* à la finale *mpi.* par ex. *kosimpi*, j'aime ; *kosimpihe*, j'aimois ; *kenempi*, je vais ; *kenempihe*, j'allois. Pour le sens

négatif, on ajoute la particule négative *akou*, &c.

Pour exprimer le desir, l'affection, la volonté de faire quelque chose, au lieu de mettre le verbe qui suit à l'infinitif, on change simplement la terminaison *mpi* de l'indicatif en *ki*, & on y ajoute les mots *seme pihe*, pour la premiere personne, & les mots *sehe pihe* pour les autres personnes. Par ex. je voulois faire cela, *pi erepe oueileki seme pihe*; vous vouliez faire cela, *si erepe oueileki sehe pihe*. Pour le sens négatif, on ajoute la particule négative *akou* placée avant *pihe*. Par ex. je ne voulois pas faire cela, *erepe oueileki, tere kounin minte akou pihe*; ce qui signifie mot pour mot, *faire cela, cette intention dans moi n'etoit pas*, &c. C'est la seule formule pour exprimer le sens négatif.

Le plus-que-parfait se forme du parfait, en y ajoutant le mot *pihepi*. Par ex. *oueilehe*, j'ai fait, on dira pour le plus-que-parfait *oueilehe pihepi*, j'avois fait; & pour le sens négatif, *oueilehe akou*, je n'ai pas fait, on dira *oueilehe akou pihepi*, je n'avois pas fait, &c.

L'impératif pour la seconde personne se forme du présent de l'indicatif en ôtant la finale *mpi*. Par ex. *kenempi*, je vais, *kene*, va; *Kisourembi*, je parle; *kisoure*, parle; *houlambi*, je lis; *houla*, lis, &c. Il paroît que dans les verbes Mantchoux, l'impératif est la racine d'où les autres Mœufs & leurs tems sont formés; car dans leurs Dictionnaires on trouve d'abord l'impératif & ensuite le présent. La troisieme personne se forme en ajoutant à la seconde le mot *kini*. Par ex. *kene*, va; *kene-keni*, qu'il aille, &c. Il faut en excepter quelques verbes anomaux, comme *tchimpi* & ses composés dont la seconde personne de l'impératif ne suit pas la regle ordinaire; ainsi au lieu de dire *tchi*, viens, on dira, *tchou*. *Alantchimpi*, je viens avertir; *alantchou*, viens avertir, &c. La troisieme personne

ſuit la regle ordinaire. Le verbe *paimpi* ne fait point à la ſeconde perſonne de l'impératif *pai*, mais *paiſou*; *kaimpi* fait *kaiſou*, mais à la troiſieme perſonne on dira *paikini*, *kaikini*.

Lorſqu'on parle avec ſes ſupérieurs ou avec ſes égaux, on ajoute le mot *ki*, qui ſignifie *je vous invite*. Par ex. le verbe *tempi*, qui ſignifie s'aſſeoir, en ôtant pour l'impératif la finale *mpi*, ainſi que je l'ai dit plus haut, laiſſe *te*, aſſieds-toi. En parlant à un inférieur ou à un domeſtique, en lui ordonnant de s'aſſeoir, on dira ſimplement *te*, aſſieds-toi; mais en parlant à une perſonne honorable, on ajoutera *ki* à *te*, & l'on dira *teki*, je vous invite à vous aſſeoir. Il y a outre cela une maniere honnête de parler à ſes inférieurs; laquelle conſiſte à changer le *ki* final, dont je viens de parler en *kina*, *tekina*, aſſeyez-vous. Pour ce qui eſt du ſens négatif, on prend pour la ſeconde perſonne de l'impératif, le futur de l'indicatif en le faiſant précéder de la particule négative *oume*. Ainſi *kene*, va; *keneki*, je vous invite à aller; *oume kenere*, n'allez pas, &c.

L'optatif convient avec l'impératif, en ce qu'ils expriment l'un & l'autre un acte de la volonté; mais l'un commande & l'autre ſouhaite. La particule *ki* eſt le ſigne de la volonté. *Ki* eſt pour la premiere perſonne, *kini* pour la ſeconde & auſſi pour la troiſieme, en y ajoutant le verbe auxiliaire *ſempi*. On ſe ſert auſſi du mot *pahatchi*, qui revient à l'*utinam* des Latins.

La premiere perſonne de l'optatif préſent ſe forme de la ſeconde perſonne de l'impératif en y ajoutant *ki*, & le verbe *ſempi*, dont on fait conſtamment la finale pour formule de l'optatif. La ſeconde & troiſieme perſonne ſe forme de la troiſieme de l'impératif, en y ajoutant ſimplement *ſempi*. Par ex. plût à Dieu que j'aille, *pi keneki ſempi*, ou bien *pi pahatchi keneki ſempi*; plût à Dieu que tu ailles, *ſinpe kene-*

kini ſempi, ou bien *pahatchi Sinpe kenekini ſempi ;* plût à Dieu qu'il aille, *pahatchi terepe kenekini ſempi ;* plût à Dieu que nous allions, *pahatchi mouſe keneki ſempi ;* plût à Dieu que vous alliez, *pahatchi ſouempe kenekini ſempi ;* plût à Dieu qu'ils aillent, *pahatchi teſepe kenekini ſempi.* Il eſt à remarquer, qu'excepté la premiere perſonne, les autres ſont à l'accuſatif, parce que le ſens eſt, *je voudrois, je ſouhaiterois que vous allaſſiez, qu'ils allaſſent ;* mais ſi le ſens étoit, *vous ſouhaitez*, ou *ils ſouhaitent d'aller*, on diroit alors *ſi*, tu ; *tere*, il ; *ſoue*, vous ; au pluriel, *tché*, ils, *pahatchi keneki ſempi.*

Cette même différence ſe trouve dans le ſens négatif : par ex. *plût à Dieu que je n'aille point, pi pahatchi kenerakou oki ſempi*, c'eſt comme ſi l'on diſoit, *je voudrois devenir n'allant pas :* dans la ſeconde & troiſieme perſonne, on dira : *pahatchi kenerakou okini ſempi.* Dans quelque perſonne que ce ſoit, on dira au pluriel *pahatchi kenerakou oki ſempi ;* toutes les fois que le ſens ſera par ex. *vous ſouhaitez, ils ſouhaitent*, ce qui peut s'appliquer à tous les tems de l'optatif. On peut expliquer d'une maniere plus élégante le ſens négatif de quelque verbe que ce ſoit, en ſe ſervant du verbe *nakampi* qui ſignifie *s'abſtenir, ceſſer*, &c. Ainſi lorſqu'on parle dans le ſens négatif, le verbe qui eſt affecté par la négation ſe met au futur avec l'article *pe* de l'accuſatif, en ajoutant le verbe *nakampi* à la fin. Par ex. plût à Dieu que je n'aille pas, *pi kenerepe nakaki ſempi ;* plût à Dieu que tu n'ailles pas, *pi ſimpe kenerepe nakakini ſempi*, &c.

L'imparfait de l'optatif ne differe du préſent que par quelques particules de temps d'où l'on conclut le ſens, en obſervant de mettre le nominatif *pi, moi, je*, quoiqu'il ſoit queſtion de la ſeconde ou troiſieme perſonne ; parce que c'eſt comme ſi l'on diſoit, *je ſouhaite* que vous vous abſteniez, qu'il s'abſtienne d'aller,

d'aller, *pi ſimbe kenerebe nakakini ſempi*. Il faut remarquer que les formules prohibitives de l'impératif ſe mettent au futur de l'indicatif avec l'article *pe*, en y ajoutant le verbe *nakampi* dans la terminaiſon qui convient à la perſonne. Par ex. n'allez pas, *kenerepe naka ;* qu'ils n'aillent pas, *kenerepe nakakini*. Les perſonnes, quand on les exprime, ſe mettent au nominatif, *ſi kenerepe naka*, &c.

Le Prétérit parfait, plût à Dieu que je fuſſe allé, *pahatchi keneki ſehepi ;* plût à Dieu que je ne fuſſe pas allé, *pahatchi kenerepe nakaki ſehepi ;* plût à Dieu que tu fuſſe allé, *pahatchi ſimpe keneki ſehepi ;* plût à Dieu que tu ne fuſſe pas allé, *pahatchi ſimpe kenerepe nakakini ſehepi*. Au pluriel on dit *keneki* à la premiere perſonne en changeant le pronom *pi* moi, en *mouſe* nous. Les autres perſonnes ont la terminaiſon en *kini*, & le pronom ſe met à l'accuſatif avec la particule *pe :* ce qui a lieu auſſi pour le tems ſuivant.

Le plus-que-parfait ſe forme du préſent en changeant *ſempi* en *ſempihe*. Par ex. plût à Dieu que je fuſſe allé, *pahatchi keneki ſempihe ;* plût à Dieu que tu fuſſes ou qu'il fût allé, *pahatchi ſimpe* ou *terepe kenekini ſempihe*. Dans le ſens négatif, plût à Dieu que je ne fuſſe pas allé, *pahatchi kenerepe nakaki ſempihe ;* plût à Dieu que tu ne fuſſes pas, ou qu'il ne fût pas allé, *pahatchi ſimpe* ou *terepe kenerepe nakaki ſempihe*. Le futur eſt comme le préſent.

Le mode Subjonctif ou Conjonctif ſignifie par lui-même un ſens incomplet, auquel on doit joindre néceſſairement quelque prépoſition pour avoir le ſens complet. Les particules qui déſignent le ſens incomplet, ſont *ſi*, *quoique*, *lorſque*, *puiſque*, *quand*, *après que*, &c. Comme ces particules indiquent des variations particulieres dans le verbe, je parlerai de chacune en particulier.

La conjonction conditionnelle *ſi*, s'exprime en Mantchou par *aikapate*, qu'on prononce *aikambabe*. On rend la conjonction *puiſque*, par *tetentere*, ou bien par *tahame*, qui ſignifie proprement *en conſéquence*, *conſéquemment*, & le verbe qui précede eſt pris ſubſtantivement, & mis au parfait ou au futur de l'indicatif, avec la particule *pe* de l'accuſatif. Par ex. *quoique vous alliez*, *ſi kenere-pe tahame*, ce qui ſignifie à la lettre, conſéquemment à votre allée, d'où l'on voit qu'il doit ſuivre néceſſairement quelque choſe. Pour le parfait, on dit *ſi kenehe-pe tahame*, c'eſt-à-dire, en conſéquence de ce que vous êtes allé.

Tetentere eſt employé principalement lorſqu'on diſpute, qu'on confirme, qu'on approuve quelque choſe, qu'on reprend, &c. On le place après le verbe qu'on doit terminer en *tchi*. Par ex. *puiſque vous le ſavez clairement, pourquoi avez-vous agi de la ſorte? Si ketouken ſaha pitchi tetentere, ainou outou iapouhapi?*

La conjonction *quoique* s'exprime en Mantchou par *outou*, & ſe met avant le verbe qui eſt au ſubjonctif, & qu'on termine en *tchi* en y ajoutant la particule *pe*; par ex. *quoique j'aille*, *pi outou kenetchipe*, &c.

Les adverbes de tems, tels que *quand*, *lorſque*, *après que*, & autres ſemblables, veulent après eux les articles qui ſont exprimés dans la ſignification de ces mêmes tems, comme on le verra ci-après.

Le préſent du ſubjonctif avec les particules *ſi*, *quoique*, *puiſque*, ſe forme du préſent de l'indicatif en changeant la finale *mpi* en *tchi*. Par ex. *kenempi*, eſt le préſent de l'inditif; *kenetchi*, eſt le préſent du ſubjonctif, & ainſi des autres auxquels, comme il a été dit plus haut, on joint *tetentere*. Par ex. *quoique j'aille*, *kenetchi tetentere*. Si avant le verbe on met *aikapate*, alors le ſens ſera: *ſi je vais*, & l'on dira *aikapate*

kenetchi. Pour dire *quoique j'aille*, on ſe ſervira de la particule *outou* qu'on placera au commencement, & l'on ajoutera au verbe la particule *pe*, *outou kenetchipe.* Pour le ſens négatif: par ex. ſi je ne vais pas, on dira *aikapate kenerakou otchi.* Quoique je n'aille pas, *outou kenerakou otchipe ;* puiſque je ne vais pas, *pi kenerakou otchi tetentere*, ou bien, *pi kenerakou pe tahame.*

L'imparfait s'exprime ou par le préſent ou par le parfait, en ajoutant les mots qui expriment le tems où la choſe s'eſt paſſée. Par ex. *hier*, *l'année derniere*, &c. *alors*, *avant tel tems*, &c.

Le prétérit parfait ſe forme du parfait de l'indicatif, auquel on ajoute *pitchi.* Par ex. ſi je ſuis allé, *aikapate kenehe pitchi ;* puiſque je ſuis allé, *kenehe pitchi tetentere*, ou bien *kenehepe tahame ;* quoique je ſois allé, *outou kenehe pitchipe.* Pour le ſens négatif on ajoute la particule négative *akou*, de la maniere qui ſuit : *aikapate kenehe akou pitchi*, ſi je ne ſuis pas allé ; *outou kenehe akou pitchipe*, quoique je ne ſois pas allé ; *kenehe akou pitchi tetentere*, puiſque je ne ſuis pas allé ; ou bien *kenehe akoupe tahame.*

La particule *quoique*, qui eſt fort uſitée au plus-que-parfait, eſt exprimée par le parfait de l'indicatif, auquel on ajoute le mot *ſeme ;* & cela pour toutes les perſonnes & pour tous les nombres. En général le plus-que-parfait ne differe du parfait qu'en mettant le mot *pihe* avant *pitchi.* Par ex. s'il eſt allé, *aikapate kenehe pitchi ;* s'il etoit allé, *aikapate kenehe pihe pitchi ; outou kenehe pihe pitchipe ; kenehe pihepe tahame*, &c. Mais la particule la plus uſitée pour exprimer *quoique*, eſt *ſeme*, qu'on met ſimplement après le parfait de l'indicatif. Par ex. quoique je fuſſe allé, *outou kenehe ſeme*, & pour le négatif, quoique je ne fuſſe pas allé, *outou kenehe ſere akou*, &c.

Le futur mêlé de prétérit, se forme du prétérit de l'indicatif, en y ajoutant la particule *te*, ou le mot *mangki*, qui se prononce comme nous prononçons en françois *gni* dans *magnifique*. Par ex. si je dois aller, *aikapate kenehete*, ou bien *aikapate kenehe mangki*; quoique je doive aller, *outou kenehete*, ou bien *outou kenehe mangki*. Pour le sens négatif, si je ne dois pas aller, *aikapate kenerakou ohote*, ou bien *aikapate kenerakou oho mangki*, &c. Quoique je n'irai point, *outou kenerakou ohote*, ou bien *outou kenerakou oho mangki*, &c.

Le subjonctif avec les particules *quand*, *après que* & autres semblables, forme son présent du futur de l'indicatif, en y ajoutant simplement *te*, ou bien de l'infinitif en y ajoutant *ohote*. Par ex. quand je vais, *pi kenerete*, ou bien *pi keneme ohote*; quand je ne vais pas, *pi kenerakou ohote*, &c.

L'imparfait se forme aussi du futur de l'indicatif, auquel on ajoute *tchakate*, & de l'infinitif en y ajoutant *ohote* ou *pisirete*. Par ex. quand j'allois, *pi kenerete tchakate*, ou bien *pi keneme pisirete*. Avant d'aller, *pi kenere ongolo*; après être allé, *pi kenere amala*. Lorsque je n'allois pas, *pi kenerakou tchakate*; comme je ne pouvois pas aller, *pi kenerakou pisirete*, &c.

Le prétérit parfait est formé du prétérit de l'indicatif, en y ajoutant une des particules suivantes, *mangki*, *fonte*, *ongolo*, *amala* & autres semblables. Par ex. comme je fus allé, *kenehe mangki*, ou bien *kenehe fonte*; après que je fus allé, *kenehe amala*; avant que je fusse allé, *kenehe ongolo*. Pour le sens négatif, on s'exprime de la maniere suivante : comme je n'allois point, *kenehe akou oho mangki*; comme je ne suis pas encore allé, *kenere ouente te*.

Le plus-que-parfait se forme du prétérit précédent, auquel on ajoute simplement *pihe*. Ainsi au lieu de dire, par ex. *pi*

kenehe fonte, on dira *pi kenehe pihe fonte ;* & pour le ſens négatif, au lieu de *pihe* on dira *piſire :* par ex. quoique je ne fuſſe pas encore allé, *pi kenerakou piſire ouentete*, ou ſimplement *kenerakou piſire oüente*, &c.

Le futur mêlé de prétérit, ſe forme du prétérit de l'indicatif, en y ajoutant la particule *te*, ou bien *oho mangki.* Quand je ſerai allé, *kenehete*, ou bien *kenehe oho mangki.* Pour le ſens négatif, on dira *kenehe ouente te*, ou bien *kenerakou oho mangki*, &c.

L'infinitif ſe forme de l'indicatif en changeant la finale *mpi* du préſent en *me.* Par ex. *houlampi*, je récite, on dira *houlame*, réciter ; *oueilempi*, je fais ; *oueileme*, faire ; *kenempi*, je vais ; *keneme*, aller, &c.

Le participe ſe forme du préſent de l'infinitif, en changeant la finale *me* en *ſi :* par ex. *keneme*, aller ; *keneſi*, allant. Cependant les Mantchoux ſe ſervent aſſez ſouvent du préſent de l'infinitif dans le ſens & au lieu du participe. Ils emploient le futur de l'indicatif dans les cas où les Latins emploient le gérondif en *di :* par ex. *le tems d'aller*, on dira en Mantchou *kenere erin.* Pour exprimer le gérondif en *do*, ils ajoutent la particule *tê* au futur de l'indicatif. Par ex. en allant, *kenerete ;* en faiſant, *oueilerete*, &c. ; mais ſi par le gérondif on veut exprimer la cauſe de quelque effet, dont on parle immédiatement après, alors ce gérondif en *do* ſe forme du parfait de l'indicatif, en y ajoutant la lettre *i.* Par ex. en etudiant conſtamment, il a acquis de la ſcience, *pithe houlahai, pahaſi tatchiha*, ou bien *pithe houlame kenehei pahaſi tatchimpi.*

La terminaiſon du gérondif en *dum* eſt la même que celle du gérondif en *do ;* c'eſt-à-dire, qu'il ſe forme du futur de l'indicatif, auquel on ajoute la particule *te ;* mais il faut remarquer que les adjectifs qui expriment quelque relation à faire quelque choſe, ſe mettent après le gérondif. Par ex.

Ce bois eſt propre pour les édifices, *ere mo pope oueilerete ſain.*

Du Verbe paſſif.

Le verbe paſſif ſe forme du préſent de l'indicatif actif, en changeant *mpi* en *poumpi ;* & la particule Françoiſe *par*, ſe rend en Mantchou par la particule *te*, qui ſe met après le nom ou le pronom. Par ex. cet homme a été tué par l'ennemi, *tere nialma patate ouapoumpi.* Les Mantchoux expriment ſouvent le verbe paſſif par deux verbes actifs qu'ils joignent enſemble, & qui ne font qu'un même ſens. Ces deux verbes ſont *alime* & *kaimpi ;* & alors le verbe qui a la ſignification & la terminaiſon paſſive ſe met au futur de l'indicatif actif, auquel on ajoute la particule *pe ;* & le cas de la perſonne ſe met au génitif. Par ex. il a été frappé par un méchant homme : on dira, *ere* (ille) *ehe nialmai* (mali hominis) *tantarape* (verberationem, ou plus à la lettre verberare) *alime kaiha* (accepit).

Les verbes qui ont la terminaiſon en *poumpi* ſe conjuguent de la même maniere, pour tous les tems & pour tous les modes, que les verbes actifs. Le verbe *alime* reſte toujours tel qu'il eſt, ſans changer ; mais on conjugue le verbe *kaimpi* à l'ordinaire.

Des Verbes auxiliaires.

Les Verbes auxiliaires, ceux du moins dont on fait le plus d'uſage, ſont au nombre de quatre : ſavoir, *pi* ou *pimpi*, *ſempi*, *ompi* & *pahampi.*

Le Verbe *pi* ou *pimpi*, ſe conjugue comme les verbes actifs, à l'exception de quelques petits changemens, comme on verra par ce qui ſuit.

Le préſent de l'indicatif eſt toujours *pi*, pour toutes les

perſonnes & les nombres ; car *pimpi* n'eſt preſque point en uſage pour le préſent. C'eſt cependant de *pimpi* que ſe forment tous les autres tems, même des autres modes, de la même maniere que dans les verbes actifs. Le prétérit parfait *vihe*, j'ai eté ; *pihe akou*, je n'ai pas eté. Plus-que-parfait, *pihe pi*, j'avois eté ; *pihe akoupi*, je n'avois pas eté. Futur, *piſire*, je ſerai ; *piſirakou*, je ne ſerai pas.

Impératif, *piſou*, ſoyez, ou, que vous ſoyez ; *pikini*, qu'il ſoit ; *oume piſire*, que vous ne ſoyez pas, qu'il ne ſoit pas.

Optatif préſent & imparfait : plût à Dieu que je ſois, que je fuſſe, *pahatchi piki ſempi* ; que tu ſois, que tu fuſſes, *ſimpe pikini ſempi*, &c. Comme dans les verbes actifs. Pour le ſens négatif, plût à Dieu que je ne ſois, *pahatchi piſire nakaki ſempi* ; que tu ne ſois, ne fuſſes, *ſimpe piſire nakakini ſempi*. Parfait, plût à Dieu avoir eté, *pahatchi piki ſehepi* ; n'avoir pas eté, *piſerepe nakaki ſehepi*. Pour la ſeconde & troiſieme perſonne, *pahatchi ſimpe* ou *terepe pikini ſehepi* ; & pour le ſens négatif, *pahatchi ſimpe* ou *terepe nakaki ſehepi*. Plus-que-parfait, plût à Dieu que j'euſſe eté, *pahatchi piki ſempihe* ; que je n'euſſe pas eté, *piſirepe nakaki ſempihe*. Pour la ſeconde & troiſieme perſonne, *pahatchi ſimpe* ou *terebe nakakini ſempihe*.

Premier ſubjonctif préſent, ſi je ſuis, *aikapate pitchi* ; quoique je ſois, *outou pitchipe*, ou bien *pitchi tetentere*, ou bien *piſirepe tahame*, comme je ſuis, lorſque je ſuis. Pour le ſens négatif on ajoute le mot *akou*, de la maniere ſuivante. *Aikapate akou pitchi ; outou akoupe pitchipe ; akou pitchi tetentere*, ou bien *piſirakoupe tahame*. L'imparfait eſt comme le préſent.

Le parfait, ſi j'ai eté, *aikapate pihe pitchi* ; quoique j'aie eté, *outou pihe pitchipe* ; comme j'ai eté, *pihe pitchi tetentere*, ou bien *pihepe tahame*. Pour le ſens négatif, *aikapate pihe akoutchi ; outou pihe akoutchipe*, *pihe akoutchi* ou *pihe akoupe tahame*.

Plus-que-parfait : ſi j'euſſe eté, *aikapate pihe pitchi ;* quoique j'euſſe eté, *outou pihe pitchipe*, & plus élégamment *outou pitchi ſeme ;* comme j'euſſe eté, *pitchi tetentere* ou *piſirepe tahame.* Pour le ſens négatif, ſi je n'euſſe pas eté, *aikapate akoupihe pitchi ;* quoique je n'euſſe pas eté, *pihe akou pitchi tetentere.*

Futur mêlé de prétérit : ſi je ſerai, *aikapate pihete ;* quoique je ſerai, *outou pihete ;* ſi je ne ſerai, *aikapate piſirakou ohote ;* quoique je ne ſerai pas, *outou piſirakou ohote.*

Second ſubjonctif avec les particules de tems, quand, après que, &c. Préſent : quand je ſuis, *piſirete ;* quand je ne ſuis pas, *piſirakou ohote.* Imparfait : quand j'etois, *piſire tchakate*, ou bien *piſire fonte ;* quand je n'etois pas, *piſirakou tchakate ;* avant que je fuſſe, *piſire ongolo ;* après que je fus, *piſire amala.* Parfait : quand j'ai eté, *pihe fonte ;* quand je n'ai pas eté, *pihe akou fonte*, ou *akou pihe fonte ;* avant que je fuſſe, *pihe ongolo ;* après que j'eus eté, *pihe amala ;* comme je n'etois pas encore, *piſire ouentete.* Le plus-que-parfait eſt le même que le parfait. Futur mêlé de prétérit : quand je ſerai, *pihete ;* quand je ne ſerai pas, *piſire akou ohote.* Infinitif préſent, *pime*, être, ou etant.

Pipoumpi eſt un verbe compoſé de *pimpi.* Il ſe conjugue comme les autres verbes dont il eſt parlé ci-deſſus, & ſignifie ordonner que telle choſe ſe faſſe, que tel homme reſte, s'arrête, demeure, &c. Par ex. Faites reſter cet homme à la maiſon, *tere mialma pe pote pipou ;* ne le laiſſez pas à la maiſon, *pote pipourakou*, ou bien, *pote oume pipoure.*

Du Verbe auxiliaire Sempi.

Le Verbe *Sempi*, pris ſéparément, ſignifie dire, répéter, penſer, juger, &c. & ſe conjugue comme les autres verbes actifs, excepté pour l'impératif qui ne paroît pas être d'uſage ;

pris

pris comme verbe auxiliaire, il signifie ordonner, faire ensorte que, &c. & alors il est pris à-peu-près dans le même sens que le verbe *poumpi*. Le verbe dont il est l'auxiliaire & auquel il se joint, reste à l'impératif; & tout le composé se conjugue comme les autres verbes. Par ex. *houlampi* est le verbe simple, qui fait à l'impératif *houla ;* ainsi le composé sera *houla sempi ; houlambi*, signifie appeller quelqu'un à haute voix, &c. *Houlasempi* signifiera ordonner d'appeller, faire appeller, &c. Il est pris encore dans le sens passif, mais rarement; & alors il signifie être appellé. Comme ce verbe est d'un très-grand usage, je vais ajouter les principaux de ses tems.

Présent, *houla sempi ;* imparfait, *houla sempihe ;* parfait, *houla sehe*, ou *houla sehepi*, Plus-que-parfait, *houla seme pihe ;* futur, *houlasere ;* le sens de ce verbe est *j'ordonne*, &c. *d'appeller ;* ou mieux, & plus à la lettre, *qu'on l'appelle, dis-je, disois-je, ai-je dit, avois-je dit, dirai-je.* Impératif, *houla se*, qu'il soit appellé ; *houla sekini*, qu'ils soient appellés. Optatif présent & imparfait, plût à Dieu que je te fasse appeller, &c. *pahatchi houlasekini sempi ;* que vous le fassiez appeller, *pahatchi simpe houlakini sempi.* Parfait, plût à Dieu qu'il fût appellé, *pahatchi houla sekini sempihe.* Plus-que-parfait, plût à Dieu qu'il eût eté appellé, *pahatchi houla sekini sehe pihepi.*

Subjonctif présent & imparfait ; si j'ordonne qu'il soit appellé, *aikapate houla setchi ;* si je n'ordonne pas qu'il soit appellé, *aikapate houla serakou otchi.* Parfait, quoique j'aie ordonné qu'il fût appellé, *houla sehe pihe pitchi tetentere.* Futur mêlé de prétérit : si je dois ordonner qu'il soit appellé, *aikapate houla sehete.* Infinitif, ordonner qu'on appelle, *houla seme.* Le reste comme dans les verbes actifs.

Du Verbe auxiliaire Ompi.

Le Verbe *ompi* a à-peu-près la même signification que les verbes françois *être*, *pouvoir*, &c. Il est distingué du verbe *moutempi*, qui signifie aussi *pouvoir*, mais dans un autre sens; car *moutempi* signifie la puissance effective, ou les forces de pouvoir faire quelque chose, au lieu que *ompi* signifie la permission, la convenance de faire quelque chose, &c. De plus, suivant les mœufs & les tems, il change de signification. Il faut remarquer que le verbe qui est immédiatement avant *ompi* est toujours terminé en *tchi*, ce qui se fait en changeant la terminaison du présent *mpi* en *tchi*, ce qui s'observe aussi pour le verbe *atchampi* qui signifie une espece de nécessité ou de devoir. Par ex. je puis faire, ou il convient de faire, on dira en Mantchou *oueiletchi ompi;* il faut faire, *oueiletchi atchampi*. Indicatif présent, je puis, cela convient, *ompi;* je ne puis pas, cela ne convient pas, *otchorakou*.

Imparfait, je pouvois, cela convenoit, *ompihe*. Il ne convenoit pas, *otchorakou pihe*. Parfait, il a été convenable, *ohopi:* pour le sens négatif *oho akou*, il n'a pas été à propos, &c. Plus-que-parfait, il avoit eté convenable, il avoit eté à propos, &c. *oho pihe pi*. Il n'avoit pas été convenable, &c. *oho akou pihebi*. Futur, il sera à propos, il pourra se faire, &c. *otchoro*, pour le sens négatif, il ne sera pas à propos, *otchorakou*.

Impératif, *oso*, soyez, qu'il soit: *okini*, qu'ils soient; *oume otchoro* ne soyez pas, qu'il ne soit pas, qu'ils ne soient pas. Remarquez que ce verbe n'a la signification de notre verbe françois *être*, que lorsqu'il est joint à quelque adjectif: par ex. soyez bon, *sain oso*. Cependant *otchoro* & *okini*, sont pris plus souvent pour le verbe *être:* par ex. c'est le temps de la

chaleur, *halhoun otchoro erin*, ce qui signifie à la lettre *erin* le tems, *otchoro* d'être, *halhoun*, chaud. Pour mieux connoître le sens de ce verbe, il faut ajouter à l'impératif & à l'optatif un adjectif avec lequel on le conjuguera.

Optatif présent & imparfait, plût à Dieu que je sois, ou que je devienne bon, *pahatchi sain oki sempi*. Pour le sens négatif, il faut ajouter *akou*. Par ex. plût à Dieu que je n'aille pas, *pahatchi kenerakou otchi sempi*, ce qui signifie à la lettre, *plût à Dieu devenir n'allant pas*. Pour les autres personnes, il suit la regle commune.

Parfait : plût à Dieu avoir eté bon, *pahatchi sain oki seme sehepi ;* plût à Dieu n'être pas allé, *pahatchi kenerakou oki sehepi ;* plût à Dieu que vous ayez été bon, *pahatchi simpe sain okini sehepi*. Plus-que-parfait, plût à Dieu que j'eusse eté bon, *pahatchi sain oki seme pihepi ;* que vous eussiez eté bon, *pahatchi simpe sain okini seme pihepi ;* que je ne fusse pas allé, *kenerakou oki seme pihepi ;* que vous ne fussiez pas allé, *simpe kenerakou okini seme pihepi*.

Subjonctif présent & imparfait, si j'etois bon, si je n'etois pas méchant, *aikapate sain otchi, ehe akou otchi*. Parfait, s'il a eté bon, *aikapate sain oho pitchi ;* s'il a consenti, *aikapate oho pitchi ;* s'il n'a pas consenti, *aikapate oho akou pitchi*. Plus-que-parfait, s'il eût eté bon, *aikapate sain oho pihe pitchi ;* s'il n'eût pas eté méchant, *aikapate ehe akou pihe pitchi ;* s'il eût consenti, *aikapate oho pihe pitchi ;* s'il n'eût pas consenti, *aikapate oho akou pihe pitchi*. Futur mêlé de prétérit, s'il doit être bon, *aikapate sain oho sehete*, ou bien, *aikapate sain oho mangki ;* s'il n'a pas à être bon, *aikapate ehe akou oho Mangki*.

Autre subjonctif avec les particules *quand, lorsque, avant que, après que*.

Préſent, quand il eſt en charge, *hafan ohote ;* quand il n'eſt pas en charge, *hafan akou ohote.* Imparfait, lorſqu'il etoit en charge, *hafan otchoro tchakate ;* lorſqu'il n'etoit pas en charge, *hafan akou otchoro tchakate*, ou bien *otchoro ouente*, ou *otchoro ouentete.* Parfait, quand il a eté en charge, *hafan, oho fonte*, ou bien *hafan oho mangki ;* quand il n'a pas eté en charge, *hafan akou oho fonte*, ou bien *hafan akou oho mangki.* Plus-que-parfait, quand il eût eté Mandarin, *hafan oho pihe fonte ;* quand il n'eût pas eté en charge, *hafan akou pihe fonte ;* avant qu'il eût eté en charge, *hafan oho pihe ongolo ;* après qu'il eût eté en charge, *hafan oho pihe amala.* Futur mêlé de prétérit : quand, ou lorſque j'aurai eté en charge, *hafan oho ſehete*, ou bien, *hafan oho mangki ;* lorſque je ne ſerai pas en charge, *hafan akou oho ſehete*, ou bien, *hafan akou oho mangki.*

Infinitif préſent, être en charge, *hafan ome.* Participe, etant en charge, *hafan ofi.* Le gérondif en *di*, s'exprime par le futur de l'indicatif : par ex. le tems où il fait froid, *peikoun otchoro erin.* Les autres gérondifs ne ſont pas d'uſage.

Du Verbe auxiliaire Pahampi.

Le Verbe *pahampi* ſignifie proprement *obtenir, avoir, acquérir*, &c. & dans ce ſens il ſe conjugue comme les autres verbes actifs. Souvent il ſignifie *pouvoir.* Par ex. je ne puis faire cela, &c ; & il a cette ſignification particuliérement lorſqu'il eſt au participe. C'eſt dans ce ſens qu'il eſt verbe auxiliaire. Alors on le met devant le verbe, & il reſte ſans changer, pour tous les tems, mœufs & perſonnes, excepté à l'optatif où la terminaiſon eſt en *tchi* au lieu de *ſi.* Par ex. je ſais cela, *pahaſi ſampi ;* je ne ſais pas cela, *pahaſi ſarakou.* Je n'ai

pas pu aller, *pahaſi kenehe akou* : ſi je puis venir, *aikapate pahaſi tchitchi* : ſi je ne puis pas venir, *aikapate pahaſi tchiterakou otchipe* : ſi j'avois pu venir, *aikapate pahaſi tchihe pihe pitchi* : ſi je n'avois pas pu venir, *aikapate pahaſi tchihe akou pihe pitchi* ; ſi je puis venir, *aikapate pahaſi tchitchi* ; ſi je ne puis pas venir, *aikapate pahaſi tchiterakou otchipe* ; ſi j'avois pu venir, *aikapate pahaſi tchihe pihe pitchi* ; ſi je n'avois pas pu venir, *aikapate pahaſi tchihe akou pihe pitchi* ; ſi je puis venir, *aikapate pahaſi tchihete* ; ſi je ne ſaurois venir, *aikapate pahaſi tchiterakou ohote*. L'uſage en apprendra plus que tout ce qu'on pourroit dire. Comme la conjugaiſon des Verbes eſt ce qu'il y a de plus difficile dans la langue des Mantchoux, il n'y a rien de mieux à faire, pour ſe mettre ces conjugaiſons dans la tête, que de conjuguer un ou deux de ces Verbes, & de les ecrire à part.

De la Syntaxe.

En parlant des principales parties du diſcours dans les articles précédens, j'ai employé quelques exemples par leſquels on pouvoit connoître la méthode d'arrangement, ou la ſyntaxe de la langue Mantchou ; mais comme ce n'eſt qu'en paſſant que j'en ai parlé, & ſeulement à l'occaſion de quelques termes particuliers, je vais la réduire, autant que je pourrai, à des regles générales.

Syntaxe des Noms.

Les noms adjectifs & les pronoms ſe placent d'ordinaire avant leurs ſubſtantifs : par ex. *ſain nialma*, un bon homme ; *ſain morin*, un bon cheval ; *mini ama*, mon pere ; *mini enie*, ma mere, ou plus à la lettre, le pere de moi, la mere de moi, &c.

Lorsqu'il y a deux noms de suite dont l'un est au génitif, celui qui est au génitif passe toujours avant l'autre. Par ex. le maître du ciel, *apkai etchen ;* l'usage du pays, *pai koli.* L'article *i* ou *ni* qui est l'article propre du génitif, est toujours après son régime avec lequel il se joint le plus souvent pour ne former qu'un seul mot, comme dans *apkai*, du ciel ; *sini*, de vous, &c. J'ai déjà dit qu'on se servoit de l'article *i* après les génitifs qui finissent par une voyelle, & de l'article *ni* après ceux qui finissent par une consonne.

Quelque verbe que ce soit peut être pris comme substantif avec la terminaison du futur ou du prétérit, avec laquelle on met l'article du cas, suivant que le sens l'exige, tout comme s'ils étoient en effet des noms : par ex. Qui a déterminé la vie ou la mort de l'homme ? *Nialmai pantchire poutcherepe ouo tokopouhapi ?* L'article *pe* qui est celui de l'accusatif est placé, comme l'on voit, après le second des deux futurs *pantchire*, *poutchere.*

Le nom *pa*, qui signifie proprement pays, lieu, &c. est fort en usage dans la Langue Mantchou ; il en est à-peu-près de ce mot, comme dans la Langue Françoise du mot cela. Par ex. Je n'ai jamais pensé cela, *ere emou pape, oumai kounihe akoupi.* Il est en usage encore dans toutes les occasions où nous dirions en François, *c'est que, ce n'est pas que, avoir lieu*, &c. Par ex. C'est que j'avois beaucoup à lui dire, *inte alahangue laptou pa pihe ;* je n'ai pas de quoi parler, *kisourere pa akou.* Les noms qui sont dans les cas qu'exigent les verbes auxquels ils sont joints, se mettent avant les verbes eux-mêmes. Par ex. Le pere aime le fils, *ama kupe kosimpi.* La particule *akou*, qui signifie la négation, se met toujours après le verbe qu'elle affecte. Par ex. Je ne vais pas, *kenerakou ;* & lorsqu'il y a plusieurs verbes,

elle se joint au verbe principal. Par ex. Comme il ne vouloit pas entendre, *tontchirakou*, *otchoro tchakate*; il n'a pas pu aller, *pahasi kenerakou*, &c.

Du Relatif Qui.

Dans la Langue Mantchou, les relatifs *qui*, *que*, &c. ne s'expriment pas autrement qu'en les plaçant entre le nominatif & le verbe. Par ex. Le livre que vous avez fait, *sini pantchi-pouha pithe*, ce qui signifie à la lettre : *le livre fait par vous*, d'où l'on voit que la phrase prend alors le sens passif. Il est à remarquer que le verbe est alors au prétérit ou au futur; souvent même il change la terminaison du prétérit & du futur en *hangke*, *hengke*, *hongke*, pour le prétérit; & en *rangke*, *rengke*, *rongke*, pour le futur. Par ex. Ce que vous dites est très-bien, *sini hentou hengke oumesi inou*; ce qui veut dire à la lettre, *votre discours est très-bien*.

Syntaxe des Verbes.

On met le verbe au participe qui se termine en *si*, lorsqu'il se trouve dans la phrase plusieurs membres ou propositions qui ont chacune un sens particulier, ou qui rendent incomplet le sens total de la phrase; quelquefois on met ce verbe, surtout après la derniere proposition, à l'infinitif terminé en *me*; & cet infinitif a alors le sens du participe. Enfin le verbe final, qui termine le sens, se met au présent, au futur, ou au parfait, suivant que le cas l'exige, comme on va le voir dans cet exemple. Lorsque mon frere prit le grade de Docteur, il se rendit à la Cour pour chercher & trouver son maître; & quand il fut vis-à-vis de lui, il attendit long-tems & ne dit rien, *mini teou tsinche pahasi*, *kemoun hetchente kenesi*, *ini*

ſefou paime atchanaſi paktchilame teſi kouitame oumai kiſourehe akoupi.

Lorſqu'on rapporte la cauſe pour laquelle on a fait ou on fait quelque choſe, on ſe ſert de la terminaiſon paſſive *hangke*, *hengke*, *hongke*. Par ex. Un pere châtie ſon fils, parce qu'il l'aime, *ama kupe tantarangke*, *koſirengke kai*. La raiſon pour laquelle il a donné de l'argent à ſon fils, c'eſt pour l'engager à ſe corriger de ſes défauts, *ama kute mongounpe pouhengke*, *entepoukoupe halakini ſehengke*. Il eſt à remarquer que lorſqu'il y a deux propoſitions, dont l'une exprime l'effet & l'autre la cauſe, celle qui exprime l'effet ſe met la premiere.

Syntaxe du Verbe auxiliaire Seme.

Le verbe *Seme* equivaut au *que* entre deux verbes, c'eſt-à-dire qu'il joint deux ou pluſieurs propoſitions d'une même phraſe : par ex. Un tel m'a dit que vous etiez allé, *ſimpe keneke ſeme*, *tere minte alahapi*. On voit par cet exemple, que le verbe *ſeme* ſe met après le verbe de la ſeconde propoſition, laquelle dans la conſtruction Mantchou ſe place avant la premiere. Autre exemple : l'Empereur m'a ordonné de lui préſenter une ſupplique ſur cette affaire, *ere emou pape oueſimpou ſeme heſe minte ouaſimpouhapi*. De même, il m'a défendu de le faire ſavoir aux autres, *koua nialmate oume tontchipoure ſeme faſoulahapi*. Dans ces exemples, comme dans tous les autres qu'on pourroit apporter, le verbe *ſeme* equivaut à notre façon de parler, *dit-il*, *c'eſt ainſi qu'il a dit*, & autres ſemblables. Par l'explication littérale du dernier exemple que je viens de citer, on jugera de l'uſage du verbe *ſeme*. Il m'a défendu de le faire ſavoir aux autres, *koua nialmate oume tontchipoure ſeme faſoulahapi* ; explication littérale : *koua* aliis, *nialmate* hominibus,

oume

oume ne, *tontchipoure* reveles, *ſeme* inquit, *faſoulahapi* prohibuit; ce qui revient à cette phraſe françoiſe, *que les autres ne le ſachent point, c'eſt ce qu'il a défendu.*

Lorſqu'on paſſe du premier ſens complet à un autre différent, on ſe ſert communément du verbe tranſitif *ſeſi* ou *ſere tchakate* qu'on met à la fin du premier ſens complet; & alors le *ſeſi* a le ſens de *a-t-il dit;* & le *ſere tchakate*, celui de *les choſes etant ainſi.*

Pour ce qui eſt de cette façon de parler : *quand je devrois mourir*, par ex. elle ſe change en cette autre : *je meurs plutôt que de*, &c. Je mourrois plutôt que de pécher contre la raiſon, *poutchetchi, poutchere tapala, toro kienpe ainaha ſeme foutararakou.* A la lettre *poutchetchi*, s'il faut mourir, *poutchere tapala*, je mourrai ſoit; *ainaha ſeme*, mais certainement; *toro kienpe foutararakou*, je ne tranſgreſſerai pas les loix de la raiſon.

Voilà à-peu-près ce qu'il y a de plus eſſentiel à ſavoir ſur la Langue des Mantchoux. Si l'on eſt au fait des regles dont je viens de parler dans cet ecrit, il n'eſt aucun livre Mantchou qu'on ne puiſſe lire, & dont on ne comprenne le ſens. Un peu de lecture & quelques traductions, donneront l'intelligence de ce qui peut m'avoir echappé; car il s'en faut bien que j'aie tout dit. Ce ſeroit un grand avantage pour la république des Lettres, ſi quelques-uns de ces Savans qu'aucun travail ne rebute, s'adonnoient à l'étude d'une Langue qui leur donneroit une entrée facile pour pouvoir pénétrer, ſans aucun ſecours etranger, dans le labyrinthe de la Langue chinoiſe, où ſe trouvent les plus anciens monumens littéraires qui ſoient dans l'Univers.

ABRÉGÉ (1) CHRONOLOGIQUE

DE

L'HISTOIRE UNIVERSELLE DE L'EMPIRE CHINOIS,

Par M. AMIOT.

PREMIERE PARTIE. Tems mythologiques ou fabuleux, & regardés comme tels par le corps des Lettrés, qui ſont les Savans de la Nation.

SECONDE PARTIE. Tems douteux ou incertains, depuis Fou-hy, *fondateur de la Monarchie, juſqu'à* Hoang-ty, *qui en eſt proprement le Légiſlateur.*

TROISIEME PARTIE. Tems hiſtoriques, ou certains, depuis la 62e année du regne de Hoang-ty, *juſqu'à la 33e année de* Kien-long; *c'eſt-à-dire, depuis l'an 2637 avant J. C. juſqu'à l'an 1770 de notre ere vulgaire.*

DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

UN Ouvrage très-ſimple, mais qui ne peut être que le fruit d'une profonde érudition, vient de paroître (2) ſous le nom auguſte du ſavant Empereur de Chine. C'eſt une table chronologique de tous les Souverains, qui, depuis *Hoang-ty*, ont occupé le trône Chinois, ce trône illuſtre que les Tartares-Mantchoux rempliſſent aujourd'hui ſi dignement. La ſucceſſion de chaque Empereur y eſt aſſignée à l'année préciſe où

(1) *Voyez* ce que nous avons dit de ce morceau, dans la Préface de ce volume. *Voyez* auſſi la Diſſertation ſur l'antiquité des Chinois, tome II de ce Recueil, & la note qui eſt au bas de la p. 8 de ce même tome.

(2) M. Amiot ecrivoit cela en 1769.

elle s'eſt faite, & où elle a eté reconnue univerſellement dans tout l'Empire. Les noms qui ont eté donnés aux années de différens regnes, depuis que la coutume de donner aux années des noms particuliers qui les déſignent s'eſt introduite à la Chine, y ſont marqués avec la derniere exactitude; & au moyen d'une période de 180 ans, qu'on appelle *San-yuen* ou *Tri-cycle*, l'ordre des cycles y coule ſans interruption, & ſans être ſujet à l'inconvénient de ne pouvoir conſtater certaines epoques, lorſqu'elles datent d'un regne dont la durée excede celle du cycle même.

Tel eſt l'Ouvrage que le Monarque Tartare-Chinois, Prince non moins habile dans les Lettres que dans la ſcience du Gouvernement, vient de faire imprimer dans ſon propre Palais, après lui avoir fait ſubir tous les examens juridiques des différentes Académies ou Tribunaux littéraires de la Capitale. On n'y lit, il eſt vrai, que des noms & des dates; mais ce ſont des dates ſûres & des noms placés à propos. C'eſt un flambeau, à la lueur duquel on peut ſe conduire ſûrement dans les routes difficiles de l'Hiſtoire la plus étendue qui ſoit dans l'Univers.

Pour ſe conformer aux intentions du grand Prince dont le zele eclairé enrichit de jour en jour la Littérature chinoiſe, & pour ne pas expoſer mal-à-propos ſon nom & ſa réputation à la dériſion ou aux critiques bien fondées des Savans à venir, les Savans d'aujourd'hui, je veux dire ceux ſur leſquels on s'eſt déchargé du ſoin des recherches, ceux qui les ont approfondies & diſcutées, les Cenſeurs, qui les ont appréciées, les Grands des deux Nations (Tartare & Chinoiſe) qui en ont autoriſé les réſultats, n'ont rien admis dont on ne pût conſtater la vérité par des monumens, ou dont on ne pût conclure la certitude par le calcul. Ils ont fixé, d'un commun accord, les points les plus litigieux de leur Hiſtoire; ils ont relégué

dans la classe des problêmes qui restent à résoudre, tout ce qui concerne l'Histoire de *Fou-hi* & des Princes intermédiaires qu'on fait régner jusqu'à *Hoang-ty*; ils n'ont pas même daigné s'occuper de ce qui précède les tems de celui qu'ils regardent comme leur véritable Législateur. Pour empêcher, je ne dis pas la saine critique, mais la vétilleuse chicane, de vouloir renouveller des discussions qui deviendroient peut-être interminables, ils ont livré les 60 premieres années du regne de *Hoang-ty* lui-même, pour servir d'aliment à l'inquiétude & & aux disputes des Lettrés subalternes; mais ils ont déterminé sans détour, que la chaîne des cycles pouvant s'étendre, sans interruption, jusqu'à la 61e année de l'Empire de *Hoang-ty*; c'etoit cette année même qu'il falloit fixer pour premiere epoque de la chronologie. Ainsi depuis l'année courante (1769), qui est la 34e du règne de *Kien-long* jusqu'à la 2637e avant l'Ere chrétienne qui répond exactement à la 61e du regne de *Hoang-ty*, on peut sans crainte de s'egarer, suivre un des plus beaux sentiers de l'histoire, pendant l'espace de 4406 ans.

Si jamais Nation a mérité créance sur le jugement qu'elle porte de ses propres fastes, c'est sans contredit la Nation chinoise, quand elle s'est expliquée par l'organe de ses Savans; mais plus particuliérement encore quand aux Savans Chinois, se sont joints d'autres Savans d'une Nation différente, sous l'autorité d'un Prince savant lui-même, & qui n'est pas Chinois. Quel intérêt commun pourroit les porter à n'être pas de bonne-foi? Par quel motif cette Nation, qui fait assez peu de cas de toutes les autres, pour dédaigner d'en être connue, & à qui son propre suffrage tient lieu de celui de tout l'Univers, voudroit-elle altérer la vérité, en s'arrogeant une antiquité qu'elle n'auroit pas, ou en retranchant de son antiquité réelle

des années qu'on ne sauroit lui disputer ? Par quel motif un Prince Tartare, aussi jaloux de sa réputation littéraire, que de la gloire de ses armes ; par quel motif les Tartares, ses sujets les plus affidés, non moins jaloux de tout ce qui peut illustrer leur Maître, leur Nation, & leurs noms, auroient-ils pu condescendre à des falsifications qui ne les intéressent en rien, & dont il ne pourroit leur revenir que la honte de les avoir permises ? Si l'on vouloit révoquer en doute ce que les uns & les autres nous donnent pour certain, après de mûres délibérations, & les discussions les plus exactes, il ne seroit pas aisé de trouver des raisons plausibles pour pouvoir le faire avec quelque espece d'équité.

Les commencemens de presque toutes les Histoires sont remplis de fables, il est vrai ; mais il n'est pas moins vrai qu'après les fables viennent les faits historiques, & certaines epoques qui servent à en constater la certitude : or, ces faits historiques remontant à plus de trois mille ans avant l'Ere chrétienne, il faut nécessairement que le Déluge universel soit arrivé quelques siecles plutôt, pour laisser aux hommes le tems de multiplier, de s'étendre, de bâtir des villes & de fonder des Royaumes. En suivant le calcul des *Septante*, on peut donner à l'Empire de Babylone une durée de deux mille deux cens cinquante ans pour les quatre Dynasties des Chaldéens, des Arabes, des Assyriens & des Mèdes qui l'ont successivement occupé ; on peut compter 387 ans entre les Chaldéens & Nemrod, & 538 ans depuis l'extinction des Mèdes par Cyrus ; jusqu'à l'Ere chrétienne. De cette sorte, sans être contraint à des systêmes fondés, tout au plus, sur des vraisemblances, sans être obligé de faire régner en même tems, dans des endroits différens, plusieurs Princes que l'Histoire nous dit s'être succédés les uns aux autres dans le gouvernement d'un même

Empire; on ne remontera pour la fondation du royaume de Babylone, qu'à l'an 3175 avant J. C. 541 ans après le Déluge universel (1).

En suivant le calcul des *Septante*, on peut conserver aux Egyptiens leurs trente Dynasties, avec le nombre des Princes qu'ils assignent à chacune; & faire régner leur Menès 658 ans après le Déluge, la 3058e année avant l'Ere chrétienne. On pourroit même, s'il en etoit besoin, admettre les dix Princes Chinois prédécesseurs de *Hoang-ty*, & fixer l'epoque de la fondation de l'Empire de la Chine par *Fou-hi*, à la 254e année après le Déluge, 3462 ans avant J. C. Mais nous n'avons pas besoin pour la Chine d'un si grand espace de tems; & si je le prends ici, ce n'est que par supposition, pour faire voir que quand même la partie de l'Histoire chinoise, depuis la 61e année du regne de *Hoang-ty* jusqu'à la premiere de celui de *Fou-hi* qu'on regarde comme douteuse quant à sa durée de 825 ans, seroit revêtue de toute la certitude & de toute l'authenticité qu'ils accordent aux autres parties de la même Histoire, on n'en pourroit tirer aucune conséquence qui ne pût être admise par *tout Chrétien* ou *tout bon Catholique*.

Tout Chrétien, tout bon Catholique peut admettre sans inconvénient, une chronologie qui ne contredit en rien les monumens sacrés ou les dogmes inconteſtables de la sainte Religion

(1) La 538e avant l'Ere chrétienne, Cyrus détruisit l'Empire des Mèdes à Babylone. Les Mèdes avoient occupé cet Empire pendant 350 ans; ils avoient remplacé les Assyriens, qui avoient régné 1460 ans; les Assyriens succéderent aux Arabes, qui n'avoient régné que 215 ans; & les Arabes, aux Chaldéens qui en avoient régné 225. Supposons que depuis Evéchoüs, premier Roi des Chaldeens, jusqu'à Nemrod, fondateur ou usurpateur de Babylone, il y ait un espace de 385 ans, ou de 387 en comptant les 2 années extrêmes, & additionnons toutes ces sommes; nous trouverons que l'Empire Babylonien ne remonte, dans sa plushaute antiquité, qu'à la 3175e année avant J. C. & la 541e après le Déluge.

qu'il profeſſe. Tout bon Critique peut, ſans manquer aux regles de ſon art, adopter une chronologie qui n'a rien que de conforme à la ſaine raiſon, & qui eſt etayée de toutes les preuves qui ſuffiſent pour produire une certitude morale dans l'eſprit de quiconque ſera ſans préjugés. Détruiſons, s'il ſe peut, les préjugés, nous n'aurons pas de peine à établir les preuves. *L'abbé Renaudot*, dit M. de Fourmont, *redoutoit juſqu'au nom de la Chine: ſans examen, il en traitoit toute l'Hiſtoire de fables, &c.* Moins timide que l'abbé Renaudot, & ſans redouter, comme lui, *juſqu'au nom de la Chine*, l'Auteur de la troiſieme diſſertation inſérée dans le troiſieme tome *de l'Origine des Loix, des Arts & des Sciences*, porte un jugement preſque auſſi rigoureux ſur l'Hiſtoire de cette célebre Nation (1). Voici comment il s'exprime. La citation eſt un peu longue, mais elle eſt néceſſaire.

« Quel fonds peut-on faire ſur la certitude chronologique » chinoiſe pour les premiers tems, lorſqu'on voit ces Peuples » *avouer unanimement qu'un de leurs plus grands Monarques*, » ennemi par intérêt des traditions anciennes & de ceux qui » pouvoient les ſavoir, fit brûler tous les livres qui ne traitoient » ni d'Agriculture, ni de Médecine, ni de Divination; anéantit » tous les monumens; & s'attacha, pendant pluſieurs années, à » détruire tout ce qui pouvoit rappeller la connoiſſance des tems » antérieurs à ſon regne? Quarante ans environ après ſa mort, » on voulut rétablir les monumens hiſtoriques. Pour cet effet » on recueillit, dit-on, *les oui-dire des vieillards;* on déterra, » ajoute-t-on, quelques fragmens des livres échappés à l'in» cendie général. On rejoignit comme l'on put, ces différens » lambeaux; & du tout on tâcha d'en compoſer une Hiſtoire » ſuivie. Ce ne fut néanmoins que plus de 150 ans après la

(1) Origine des Loix, des Arts & des Sciences, troiſieme diſſertation, pag. 293, tome III.

» destruction de tous les monumens, c'est-à-dire, l'an 37 avant » J. C. qu'on vit paroître un corps complet de l'ancienne Hist- » toire. L'Auteur même *Sée-ma-tsien*, qui la composa, eut la » bonne-foi d'avouer *qu'il ne lui avoit pas été possible de re-* » *monter avec certitude 800 ans au-delà des tems auxquels il* » *ecrivit.*

» Tel est l'aveu unanime que font les Chinois. Je laisse à » juger, après un pareil fait, de la certitude de leur ancienne » Histoire. Aussi eprouve-t-on, lorsqu'on veut la traiter, *des* » *difficultés & des contradictions insurmontables. Les différences* » *qu'on remarque dans les epoques principales, prouvent que* » *l'Histoire des Chinois n'a aucune supériorité ni aucun avantage* » *sur les autres Histoires profanes.* Il y regne une incertitude » semblable à celle que les Chronologistes eprouvent dans » leurs recherches sur l'Histoire des Babyloniens, des Egyptiens, » & sur celle des premiers Rois de la Grece. D'ailleurs elle est » egalement dénuée de faits, de circonstances & de détails.

» A l'egard des observations astronomiques, dont on a cher- » ché à etayer les prétendues Antiquités Chinoises, il y a long- » tems que le célebre Cassini & plusieurs autres Ecrivains de » mérite, en ont assez dit pour décréditer *tout cet appareil vi-* » *siblement inséré après coup.* La supposition même est si sen- » sible qu'elle a été apperçue par quelques Lettrés, malgré *le* » *peu d'idée qu'en général les Chinois ont de la critique. On peut* » *assurer hardiment que jusqu'à l'an 206 avant J. C. leur His-* » *toire ne mérite aucune croyance. C'est un tissu perpétuel de* » *fables & de contradictions ; c'est un chaos monstrueux dont on* » *ne sauroit rien extraire de suivi & de raisonnable* ».

Voilà en effet une assertion bien hardie ; mais est-elle bien fondée ? C'est ce que nous dira M. Fourmont. Je vais transcrire quelques-unes de ses réflexions, telles que

je

je les trouve dans ſon Ouvrage ſur les Hiſtoires des anciens Peuples (1). « Un vieux Lettré, deſcendant de Confucius, » trouva dans une muraille un *chou-king* à moitié moiſi, & ſur » cela on bâtit un ſyſtême. *Le* Chou-king *eſt de tous les* kings » *celui où il y a le plus de faits de l'ancienne Hiſtoire rapportés ;* » *car le* Ché-king, *livre poétique, ne nous en montre dans ſes* » *odes qu'un petit nombre, encore ſouvent ne ſont-ce que des* » *alluſions* dont l'explication reſte à deviner ; & c'eſt ſur *des* » *monumens ſi abrégés que l'on a compoſé les annales. Qui nous* » *a donc forgé une chimere ſi folle ? Et comment des gens d'eſ-* » *prit ſe ſont-ils perſuadés, ou que ſous* Ché-hoang-ty, *toutes* » *les archives avoient eté brûlées* (evénement impoſſible par » cent raiſons toutes plus fortes les unes que les autres), *ou* » *que les* king, *livres de morale & dans leſquels aſſurément* » *l'on n'a affaire que de quelques exemples, exemples méme* » *que l'on tiroit des annales d'alors, comme cela eſt ſenſible à* » *tout Critique ; comment* (on ne ſauroit trop le répéter), » *a-t-on cru ſi légérement que les* King, livres de morale, » *avoient eté le fondement des mêmes annales, pendant qu'au* » *contraire ils les ſuppoſent par-tout, & qu'à proprement parler* » *ils n'en ſont que des extraits fort minces ?*

» Diſons donc plutôt, & ce ſera le dénouement de cette » fable, chaque partie de la littérature a ſes tems ; chaque » ſiecle a ſes modes, & le ſiecle philoſophique a toujours di- » minué l'erudition. Celui de S. Thomas ou de la ſcholaſtique » en général, etoit-il fort amateur d'Hiſtoire ou de monumens » authentiques ? Celui de Platon & d'Ariſtote l'etoit-il ? Or, » tel a eté à la Chine le tems de Confucius. Eblouis de la » beauté & des charmes de la philoſophie prêchée par les » Sectes d'*Yang*, de *Lao-kiun*, de Confucius ; devenus cher-

(1) Tome II, chap. 21.

» cheurs & raiſonneurs eternels, les Chinois d'alors s'occu-
» poient, non à apprendre, non à travailler ſur leurs anciens
» Auteurs, mais à politiquer ſur le préſent ; à le comparer à un
» paſſé, ſelon eux, plus ſage & plus eſtimable ; à donner leurs
» conjectures ſur un avenir qu'ils ſe repréſentoient malheureux.
» Pouvoient-ils plaire à *Hoang-ty*, uſurpateur des petits
» royaumes, juſques-là, ſinon tranquilles, au moins libres
» Combien trouva-t-il de Lettrés, jaloux des droits des Rois
» vaſſaux, leurs maîtres, déchirant ſans ceſſe dans leurs ecrits
» *Hoang-ty*, & lui répétant toujours les noms illuſtres des Em-
» pereurs *Yao*, *Chun*, *Ouen-ouang*, &c. ? Ils l'avoient tellement
» irrité que, tranſporté de fureur, il avoit pris la réſolution de
» brûler tous leurs livres, & qu'il en donna l'edit. On ne doit
» pas même douter qu'il ne s'en ſoit brûlé pluſieurs ; mais tous,
» mais les annales, mais les archives ? Folie de le penſer ; il
» n'en vouloit qu'à ces Philoſophes moraliſtes ; & ſon fils, bien
» plus aviſé que lui, pour cela même le traita d'inſenſé : mais
» revenons. Parce que les noms de quelques Empereurs, par
» exemple de *Ty-kou*, de *Tchoan-hiu*, & ſur-tout des Empe-
» reurs ſuivans, dont parlent ici les annales, ne ſe trouvent
» point dans les *Sée-chou*, ne ſeroit-ce pas être bien ſimple
» que d'en nier l'exiſtence ? *On y cite, non les Empereurs, ni*
» *leur hiſtoire en général, mais les Empereurs illuſtres par leurs*
» *vertus, & non les autres ; quelquefois les plus décriés, mais*
» *pour marquer leurs déſaſtres & ſes cauſes* ».

Ce qu'on vient de lire du docte Académicien, peut ſervir de réponſe générale aux difficultés qu'on fait communément contre la certitude de la Chronologie chinoiſe pour les premiers tems. Je dois dire quelque choſe de plus particulier, & je vais le faire en reprenant, article par article, tout ce qui eſt en caracteres italiques, dans le fragment que j'ai cité.

1°. *Les Chinois n'avouent point unanimement que* Tsin-che-hoang *soit un des plus grands Monarques qu'ils aient eu.* Ils ont la bonne-foi de convenir de quelques belles qualités qu'il avoit; mais ils le regardent en même tems comme un monstre d'orgueil & de cruauté, & ils en disent la raison. *C'etoit un monstre d'orgueil*, disent-ils, parce qu'il se préféroit ouvertement à tous les Souverains qui avoient eté avant lui; parce qu'il disoit que sa race ne périroit point, & qu'elle dureroit autant qu'il y auroit des Chinois dans le monde; parce qu'il ne voulut pas qu'on lui donnât d'autre nom que celui d'*Empereur par excellence*, *Hoang-ty* (1). C'etoit un monstre de cruauté, ajoutent-ils, parce qu'il fit périr sans raison, sans prétexte même, un très-grand nombre d'hommes qui n'avoient d'autre crime que celui d'avoir su se distinguer du commun par leurs vertus & par leur savoir.

Voilà sur quel pied les Chinois regardent leur *Tsin-ché-hoang*, ce destructeur barbare de tout ce qu'ils avoient de plus précieux dans leur Empire. Il n'est jamais venu dans la pensée d'aucun d'eux de le comparer aux grands Empereurs *Yao*, *Chun*, *Yu*, *Tcheng-tang*, *Ouen-ouang* & autres dont ils ne cessent de répéter l'eloge & de vive voix & par ecrit.

2°. Ce ne fut point pour *en composer une histoire suivie qu'ils recueillirent les oui-dire des vieillards, & qu'ils rejoignirent les différens lambeaux de livres echappés à l'incendie général.* Ils interrogerent les vieillards, ou, pour mieux dire, ils leur firent réciter ce qu'ils avoient appris par cœur dans leurs plus tendres années; & ce qu'ils avoient appris par cœur, regardoit en particulier les *King* & les abrégés d'histoire réduits en sommaires, comme on l'a pratiqué de tout tems à la Chine, & comme on l'y pratique encore aujourd'hui dans les lieux destinés

(1) Ou, le premier des Empereurs *Ché-hoang-ty*.

à l'inſtruction de la jeuneſſe. *Ils rejoignirent*, il eſt vrai, *les différens lambeaux de livres echappés à l'incendie général ;* mais ce ne fut qu'après les avoir confrontés avec ce qu'ils avoient d'ailleurs ; avec les monumens qu'ils regardoient déjà comme authentiques ; avec ce qu'ils liſoient dans les livres qui n'avoient pas péri ; avec ce qui leur avoit eté préſenté par les différens particuliers ; avec les Mémoires domeſtiques de ceux qui, ayant eu quelque emploi ou quelque charge dans l'epée ou dans la Magiſtrature, avoient dépoſé dans le ſein de leurs familles, pour leur propre gloire & pour celle de leurs deſcendans, les *expéditions* qui en conſtatoient les epoques & la réalité ; avec les inſcriptions gravées ſur les tombeaux ; avec les dates de ces titres honorifiques, que les Empereurs ont données de tout tems aux perſonnages illuſtres de l'un & de l'autre ſexe ; avec tout ce qu'on avoit pu trouver dans les Archives des Villes, des Bourgs, des Temples & des Tribunaux ; avec.... Eh ! pourquoi ne le dirai-je pas ? Oui, avec les Chanſons même qui avoient cours parmi le Peuple (1). On

(1) *Ouang-che-yun*, abréviateur d'Hiſtoire, dit que du tems de *Yao*, les enfans chantoient une chanſon dont voici le ſens : *ſi nous avons de quoi vivre, ſi nous ſommes vêtus, c'eſt à notre Empereur que nous en ſommes redevables ; mais nous pouvons, mais nous ſavons honorer* Yao. Le même Abréviateur cite une autre chanſon, qui, du tems de *Yao*, avoit cours parmi les Laboureurs ; en voici le ſens : *Dès que le Soleil ſe leve, je me mets au travail ; quand le Soleil ſe couche, je vais prendre mon repos ; quand j'ai ſoif, l'eau que je puiſe moi-même me ſert de boiſſon ; quand j'ai faim, les grains que ma propre main a ſemés & recueillis, ſont ma nourriture : que l'Empereur faſſe ce qu'il lui plaira, je n'en ſuis pas en peine, il ne ſauroit rien faire que de bien.*

Chun, dit le même Auteur, ſavoit jouer du *Kin* à neuf cordes. Il en jouoit ſouvent en chantant des paroles de ſa compoſition ; les voici : *le vent du midi apporte la chaleur, & diſſipe la triſteſſe ; qu'il en ſoit de même de* Chun : *qu'il faſſe la joie & la conſolation de ſon Peuple. Le vent du midi fait pouſſer les grains, qui ſont l'eſpérance du Peuple ; comme lui ſois*, Chun, *l'eſpérance & la richeſſe de tes ſujets.*

en conserve encore qu'on dit avoir eté faites du tems d'*Yao* & de *Chun*. Elles ne marquent aucune epoque à la vérité; mais elles sont un témoignage non suspect de la croyance immémoriale où l'on est à la Chine, de l'existence de ces grands personnages, & du degré d'estime que l'on a pour leur vertu.

Je ne dois pas oublier de faire mention ici de ces vases antiques connus sous le nom de *Ting*, qu'on conservoit en chaque Province, dans le lieu où le principal Mandarin faisoit sa résidence. Ces *Ting* etoient comme autant de livres dans lesquels on voyoit tout ce qui concernoit la Province particuliere dont chacun d'eux etoit comme la représentation. On y voyoit sa situation, son etendue, ses bornes, ses villes, ses villages, ses montagnes, ses rivieres, ses revenus, ce qu'elle produisoit, son commerce, ce que l'Empereur en devoit retirer, ses usages, comment & par qui ils avoient eté etablis, sous quels Princes on y avoit fait des augmentations & des changemens. Ces *Ting*, dit l'Historien que j'ai cité plus haut, *servoient pour l'instruction des Magistrats & du Peuple, & furent très-utiles à la postérité.* Combien d'autres monumens n'ont-ils pas fourni des lumieres à ceux qui travailloient les premiers aux etablissemens de l'Histoire après que la paix eut eté rendue aux Lettres? *Séema-tsien* n'en a pas fait le détail, parce qu'il lui eût fallu faire des volumes aussi nombreux que ceux de son Histoire, s'il avoit voulu parler de tout; mais il en a assez dit pour mériter qu'on l'en croye sur sa parole, quand il avance qu'il n'a travaillé que d'après les mémoires & les monumens qui lui ont paru les plus sûrs, parmi ceux-là même qui lui paroissoient sûrs. La bonne-foi avec laquelle *il avoue qu'il ne lui avoit pas eté possible de remonter avec certitude 800 ans au-delà du tems auquel il ecrivoit*, est une preuve convaincante qu'il n'a pas

voulu en imposer, & qu'il a ecrit son Histoire, non en Romancier, mais en Critique. Du reste il ne faut pas s'y méprendre : cet aveu ne dit pas ce qu'on lui fait dire, & c'est faute de l'avoir compris, qu'une foule d'Auteurs Européens, qui se sont copiés les uns les autres, ont osé assurer que *l'Histoire des Chinois n'a aucune supériorité ni aucun avantage sur les autres histoires profanes*. L'*incertitude*, dont parle *Sée-ma-tsien*, ne regarde en aucune façon les faits historiques qu'il rapporte, puisqu'en les rapportant, il les donne comme sûrs. Elle ne regarde pas la suite chronologique des Empereurs qui ont régné depuis *Hoang-ty*, puisqu'il affirme qu'elle est inconteſtable. Elle ne regarde pas les années de leurs regnes prises en général & dans leur totalité, puisqu'il en déduit la somme par des conséquences tirées de plusieurs epoques qu'il regardoit comme certaines, & d'une foule de circonstances qui, combinées ensemble, lui paroissent equivaloir à des epoques. Il s'est trompé cependant pour la fixation de la premiere année de *Hoang-ty* comme Empereur ; il s'est trompé encore pour la fixation de la premiere année du regne de *Yao*, & pour la durée des regnes des trois premieres Dynasties : mais ces erreurs viennent, si je puis m'exprimer ainsi, de son trop de critique. Il craignoit d'exposer sa réputation ; il craignoit les satyres des Lettrés ses contemporains, sur lesquels lui & son pere *Sée-ma-tan* avoient eu la préférence pour l'emploi d'Historien de l'Empire dont l'un & l'autre furent revêtus. Il ne voulut rien dire qu'il ne fût en etat de justifier par des preuves solides ; & comme il n'avoit pas alors les mémoires & les monumens que *Pan-kou*, *Sée-ma-koang*, *Tchou-hi* & plusieurs autres ont acquis après lui, il n'a pu faire usage que de ceux dont il etoit dépositaire. On comprend aisément que dans la position où il se trouvoit, les peines & les embarras se multiplioient à chaque

inſtant. On comprend que plus il avançoit, en remontant vers les premiers tems de la Monarchie, plus les difficultés devenoient épineuſes, & qu'elles devoient augmenter à proportion que les ſecours devenoient plus rares. S'il n'avoit eu à répondre de ſon travail qu'au Prince qui l'en avoit chargé, qu'à la Cour qui l'y encourageoit, qu'à l'Académie ou tribunal d'Hiſtoire, dont il etoit le chef, il n'eût pas eté ſi timide. Les applaudiſſemens que le commun des Citoyens, entraîné par des ſuffrages reſpectables, eût infailliblement donnés à ſes ſuccès, l'euſſent enhardi à ſe décider dans le doute, & à oſer prendre ſur lui d'admettre certaines epoques, de l'exiſtence & de la vérité deſquelles il etoit convaincu, quoiqu'il ne lui fût pas poſſible alors de fournir les preuves qui puſſent en démontrer l'authenticité. Mais il avoit à craindre les jaloux, les critiques, & cette foule des Lettrés, ſans nom comme ſans emploi, qui ne manquent jamais de s'inſcrire en faux contre le mérite connu, ſur-tout s'il eſt récompenſé; il voyoit des traits ſans nombre, trempés dans un fiel plus ou moins amer, prêts à être décochés contre lui, pour peu qu'il ſe fût ecarté du ſentier de l'evidence ou de celui qu'eclaire le flambeau de la critique. Je conclus de tout cela que *Sée-ma-tſien*, en rétabliſſant l'Hiſtoire, a uſé d'une extrême réſerve; qu'il s'eſt conduit en critique un peu outré dans l'emploi qu'il a fait des matériaux; que la crainte des libelles lui a fait rejetter bien des choſes qu'il croyoit sûres, mais dont il ne lui etoit pas poſſible de prouver alors la certitude de maniere à diſſiper les doutes. J'ajoute que l'*aveu qu'il a*, dit-on, *la bonne-foi de faire, ne retombe que ſur les années cycliques, dont il n'a pas pu déterminer la ſuite avec certitude 800 ans au-delà du tems auquel il ecrivoit.* Mais ce qu'il n'a pas pu faire, d'autres l'ont fait après lui, parce qu'après lui on a eu bien des ſecours qu'il ne lui

avoit pas eté poſſible d'avoir ; parce qu'après lui on a eu le loiſir de diſcuter les faits, de les combiner avec telles & telles epoques, avec telles & telles circonſtances ; parce qu'après lui enfin, on a fait des découvertes en fait de mémoires & de monumens, & qu'on a acquis des lumieres qui ont facilité l'arrangement des cycles. On en a pouſſé l'etendue, d'abord juſqu'à *Yao ;* & de nos jours, par les ſoins infatigables du premier corps des Lettrés de ce vaſte Empire, ſous la protection du grand Prince qui le gouverne, juſqu'à la 61e année du regne de *Hoang-ty*.

3°. Tout ce que *le célebre Caſſini & pluſieurs autres Ecrivains de mérite ont dit pour décréditer les obſervations aſtronomiques ſur leſquelles on a etabli les preuves des Antiquités Chinoiſes*, ne prouve abſolument rien. Le calcul de Caſſini eſt très-bien fait, mais il poſe ſur un fondement ruineux. Ce grand Aſtronome ſuppoſe que, *ſelon l'Hiſtoire Chinoiſe, le Solſtice d'Eté fut obſervé ſous le regne de* Yao *au premier degré de la conſtellation* hiu, *qui préſentement* (en 1628) *commence vers le dix-huitieme d'*Aquarius ; *de ſorte que depuis ce tems le Solſtice s'eſt eloigné de plus de quarante-huit degrés de ſon premier lieu :* d'où il conclut, comme on peut le voir dans ſes réflexions ſur la Chronologie Chinoiſe (1), que *la vingtieme année du regne de* Yao *répond à la 1852e avant l'Ere chrétienne, & non pas à la 2347e, comme l'aſſure le P. Martini, d'après l'Hiſtoire Chinoiſe.* Ce qui fait une différence de près de cinq ſiècles, entre cette epoque tirée de l'Hiſtoire Chinoiſe, & la même epoque tirée du mouvement des etoiles fixes.

(1) *Voyez* les Mémoires de l'Académie royale des Sciences depuis 1666 juſqu'à 1699, tome VIII, depuis la page 300 juſqu'à la page 311. On ne ſera pas fâché de lire en entier tout ce qu'a dit M. Caſſini pour faire naître des doutes ſur la certitude de la Chronologie Chinoiſe.

La

La même différence ſe trouve encore par l'examen de l'obſervation des cinq planetes dans la conſtellation *che. La Chronologie chinoiſe met cette conjonction entre l'an 2513 & l'an 2435 avant la naiſſance de J. C.* & le calcul l'a donnée à M. Caſſini l'année 2012 avant l'Ere chrétienne. *Il y aura donc une différence de cinq ſiecles entre le tems marqué par cette Chronologie, & le vrai tems. Ainſi l'epoque Chinoiſe ſera plus récente de cinq ſiecles que les Hiſtoriens chinois ne la ſuppoſent.* Or, quelle foi peut-on ajouter à une Hiſtoire ſi manifeſtement convaincue de fauſſeté? On eſt en droit de conclure, que tout ce qu'on y lit des premiers tems, eſt ou fabuleux ou ſuppoſé, & ne mérite aucune croyance. On eſt en droit de conclure qu'une eclipſe ſolaire de l'an 1255 que le *Chou-king*, dit être arrivée ſous le regne de *Tchoang-kang*, quatrieme Empereur de la Dynaſtie des *Hia*, eſt une eclipſe qu'on a inſérée après coup dans cet ancien livre, puiſqu'il eſt impoſſible qu'elle ait pu avoir eté obſervée ſous un Prince qui régnoit près de deux cens ans après *Yao*, lequel, *par une démonſtration tirée d'un calcul aſtronomique*, n'a commencé ſon regne que 283 ans après l'eclipſe.

On ne dira pas que j'affoiblis l'objection, ou que j'elude la difficulté. Il s'agit de répondre d'une maniere ſatisfaiſante, & qui puiſſe diſſiper tous les nuages dont on ne ceſſe d'obſcurcir une chronologie qui entraîne par ſa certitude les ſuffrages de tous ceux qui ſont inſtruits des véritables fondemens ſur leſquels elle poſe. Pour premiere & unique réponſe à tout ce que j'ai rapporté du grand Caſſini, je rappellerai l'Hiſtoire de la *Dent d'or.*

Les raiſons que quelques Phyſiciens trouverent pour expliquer comment une pareille dent avoit eté produite, & avoit pris peu-à-peu ſon accroiſſement dans la bouche du jeune

homme, parurent d'abord, ſinon fort ſolides, du moins fort plauſibles. On s'aviſa enſuite de faire des recherches pour s'aſſurer de la vérité du fait: on trouva qu'il n'avoit jamais exiſté, & que la Dent d'or n'etoit qu'une fable. On finit par où on auroit dû commencer; & les ingénieuſes explications des Phyſiciens, furent pour cette fois de reſte.

Il en eſt ainſi des calculs du grand Aſtronome que j'ai cité; avec cette différence néanmoins que Caſſini, n'ayant pas pu vérifier par lui-même l'Hiſtoire chinoiſe, a eté obligé de s'en rapporter au témoignage des Auteurs Européens ſuppoſés inſtruits. Il n'eſt reſponſable que de ſes calculs & des conſéquences qu'il en tire. C'eſt ſur le P. Martini que retombe la faute d'avoir fait dire à l'Hiſtoire chinoiſe ce qu'elle ne dit pas, parce qu'il a confondu dans ſon abrégé, le texte avec la gloſe, & qu'à l'exemple de certains Abréviateurs chinois, il a fait de l'un & de l'autre, un tout qu'il a appellé *Abrégé de l'Hiſtoire Chinoiſe.* Comme c'eſt ici un point eſſentiel, parce que c'eſt de ce point bien diſcuté, que dépend le degré de certitude que l'on doit accorder à l'Hiſtoire chinoiſe, je vais rapporter le texte & la gloſe ſur ce qui regarde *la pretendue conjonction des cinq planetes* ſous *Tchouan-hiu*, & *la prétendue obſervation du Solſtice d'Hiver* ſous *Yao.* Je traduirai le tout, auſſi fidellement & auſſi littéralement qu'il me ſera poſſible.

Tchouan-hiu *marqua les changemens qu'il falloit faire au calcul & aux obſervations. Il aſſigna la Lune* Yn *pour le commencement du Calendrier* (1). Voilà exactement ce que dit ſur l'Aſtronomie, le véritable texte de l'Hiſtoire, en parlant de

(1) Ces paroles ſont traduites d'après l'Hiſtoire la plus authentique: elle porte le titre de *Tſée-tché*, *Toung-kien*, *Kang-mou*, *Tſien-pien. Voyez* dans cette Hiſtoire, ce qui eſt dit ſous le regne de *Tchouan-hiu.* La Lune *Yn* occupe le troiſieme rang dans l'ordre du cycle.

Tchouan-hiu. Tout le reſte eſt ajouté par les faiſeurs de *Kang-kien*, qui ſe ſont copiés les uns les autres, & qui pour remplir les vuides de ces anciens tems, nous ont donné pour l'Hiſtoire, les explications arbitraires des commentateurs. Il n'y a de la véritable Hiſtoire, que le peu de paroles que je viens de citer. Voici préſentement ce que dit cette gloſe, confondue avec le texte par la plupart des Auteurs.

Il eſt dit dans le Ché-ki (1): *la Terre etant ſimplement* Yn, *eſt placée fixement dans le milieu : le Ciel etant* Yang, *ſurnage par-deſſus, l'environne, & tourne continuellement autour d'elle. Mais comme il ne préſente que des images confuſes, l'Empereur en fit une repréſentation, ſur laquelle il aſſigna un point par où on compteroit ſon commencement. Il y diſtingua avec exactitude les pleins & les vuides, ce qui monte & ce qui deſcend* (2). *Cette année, le commencement du Printems fut compté pour le premier jour de la premiere Lune. Les cinq Planetes s'etant réunies dans le Ciel, paſſerent dans la conſtellation* Yng-ché. *Tout ce qui etoit gelé, commençoit à peine à fondre, les inſectes cachés revenoient de leur engourdiſſement, le Coq avoit à peine chanté pour la troiſieme fois, les Quadrupèdes & les Volatiles, toute la nature etoient dans un parfait accord. C'eſt pour cette raiſon que l'Empereur prit ce tems pour en faire le principe de ſon Calendrier.*

A la ſimple lecture de ce paſſage, on doit juger, ce me

(1) *Ché-ki* ſignifie proprement *Mémoires du tems.* Ces ſortes d'Ouvrages ont chez les Chinois à-peu-près le même degré d'autorité qu'ont chez nous les livres publiés ſous le nom d'Anecdotes; c'eſt au Lecteur judicieux à y diſtinguer ce qui eſt dit avec fondement d'avec ce qu'on y avance d'après des bruits populaires ou d'après les ſyſtêmes des politiques. L'Hiſtoire de *Sée-ma-tſien* eſt appellée *Ché-ki :* c'eſt le *Ché-ki* par excellence.

(2) Tout cela veut dire, ce me ſemble, qu'il fit voir une ſphere pour repréſenter le Ciel & ſon mouvement.

ſemble, que ce n'eſt là que l'expoſition d'une choſe idéale; que ce n'eſt qu'une epoque fictice de quelques Aſtronomes poſtérieurs, qui, ignorant le véritable mouvement des fixes, auront calculé, ſuivant une méthode fautive, & auront eu pour réſultat la prétendue conjonction des cinq Planetes dans la conſtellation *Yng-che*. On peut voir ſur cela ce que dit le P. Gaubil dans ſon Aſtronomie chinoiſe (1). Il me ſuffit qu'il n'en ſoit fait aucune mention, ni dans les *King*, ni dans le texte de l'Hiſtoire, ni dans aucun ancien livre réputé pour être authentique, pour être en droit de la rejetter, & de dire que c'eſt bâtir en l'air que de s'en ſervir pour établir quelque choſe pour ou contre la Chronologie chinoiſe. Examinons de la même maniere l'Hiſtoire & ſa gloſe ſur la *prétendue obſervation du Solſtice d'Hiver dans la conſtellation* Hiu, *ſous le regne de* Yao (2). Mais auparavant, je crois qu'il n'eſt pas hors de propos de rappeller en général l'origine de la diverſité des opinions, qui, faiſant vivre ce Prince tantôt plutôt, tantôt plus tard, ont répandu ſur toute la ſuite de la Chronologie des nuages, à travers leſquels ceux qui ont la vue un peu foible ne ſauroient percer juſqu'au vrai. Ce ne ſont cependant que des nuages compoſés de la vapeur la plus légere : un ſouffle ſuffira pour les diſſiper.

L'Hiſtoire chinoiſe a toujours regardé le regne de *Yao* comme une epoque inconteſtable, parce qu'elle a pour garant un livre ſacré de la Nation, un des plus anciens livres, le

(1) Hiſtoire abrégée de l'Aſtronomie chinoiſe, page 148, *&c.* tome II, & pag. 9, &c. du tome III; *item*, page 46 du même tome.

(2) On peut conſulter le même Ouvrage du P. Gaubil, ſur tout ce qui regarde l'Aſtronomie chinoiſe. Comme les réflexions qu'il fait ſur les deux points dont il eſt ici queſtion, ne ſont pas de ſuite dans ſon Aſtronomie chinoiſe, je me diſpenſe de citer les pages, parce qu'il y en auroit trop à citer.

Chou-king. Aucun Auteur ne l'a jamais révoqué en doute ; mais le point ſur lequel les Auteurs n'ont pas toujours eté d'accord, eſt celui qu'on doit aſſigner pour le commencement de ce regne. Les ſentimens ont été partagés, parce que chacun s'eſt fait une regle de direction à ſa mode, & que cette regle a preſque toujours eté fondée ſur quelque ſuppoſition aſtronomique, en conſéquence de laquelle on a remonté plus ou moins haut, on s'eſt ecarté plus ou moins du vrai, ſuivant les connoiſſances plus ou moins exactes, plus ou moins sûres que l'on a eues des mouvemens céleſtes.

Les ſentimens ont dû néceſſairement varier tant qu'on a pris des epoques fictices pour des epoques réelles, & qu'on a employé des elémens différens pour les calculer. Les Auteurs chinois les plus ſenſés ſe ſont toujours déclarés contre une pareille pratique, & l'ont condamnée. *Laiſſons-là le Ciel*, ont-ils dit aux calculateurs, *quand il s'agit de la Terre, & ne rangeons pas les anciens tems, comme vous rangez votre Calendrier. Servez-vous de vos regles & de vos calculs pour prédire l'avenir, à la bonne heure ; nos ſucceſſeurs jugeront par l'evénement, ſi les principes ſur leſquels vous avez opéré valent mieux que ceux de vos devanciers, ſont plus ſolides que ceux dont vous voyez aujourd'hui la fauſſeté. Vous avez eté contraint de les rejetter pour leur en ſubſtituer d'autres, que nos Deſcendans rejetteront peut-être à leur tour.... Les faits, les monumens, les* King, *l'Hiſtoire, voilà quelles doivent être nos regles. Conſultons-les, examinons-les, comparons-les, & jugeons.*

Ce conſeil eſt très-ſage, il faut le ſuivre : cherchons donc ſi quelques faits, ſi quelques monumens atteſtent que *le Solſtice d'Hiver a eté obſervé la vingtieme année du regne de* Yao, *au premier degré de la conſtellation* Hiu. Il ne s'en trouve aucun.

Voyons s'il en eſt parlé dans les *King* ou dans la véritable Hiſtoire. Les *King* & l'Hiſtoire ne le diſent point ainſi. Tout ce qui eſt dans l'Hiſtoire, tout ce qui eſt dans les *King*, en fait d'Aſtronomie, ſous le regne de *Yao*, eſt ou plus général, ou exprimé différemment qu'on ne l'a vu dans les paroles du P. Martini, qui ont ſervi de fondement à la déciſion du célebre Aſtronome dont on voudroit faire valoir l'autorité contre l'Hiſtoire même & les *King*. Je commence par le *Chou-king* : voici ce qu'on y lit, article *Yao-tien.*

Yao *chargea les Aſtronomes* Hi, Ho, *du ſoin de calculer & d'obſerver : il leur ordonna d'inſtruire le peuple de la connoiſſance des tems... Il donna pour partage à* Hi-tchoung *de demeurer à* Yu-y, *qu'on nomme auſſi* Yang-kou, *pour obſerver avec attention le lever du Soleil, & déterminer exactement le point du Ciel, où commence la partie orientale. Ayant pris la rencontre de l'Etoile* Niao *avec le milieu du jour, il fit déterminer le milieu du Printems* (1). *Il plaça* Hi-chou *à* Nan-kiao, *qu'on nomme auſſi* Ming-tou, *pour y remarquer les différens changemens qui arrivoient dans la partie méridionale ; il lui enjoignit de prendre avec ſoin la hauteur & la rencontre de l'Etoile* Ho *dans le plus long jour, & fit déterminer le milieu de l'Eté* (2). *Il plaça* Ho-tchoung, *à l'Occident, dans un lieu*

(1) *Yang-kou* eſt ce qu'on appelle *Ye-pen* ou le Japon. L'Etoile *Niao* eſt le phénix. L'Equinoxe du Printems eſt appellée le milieu du Printems, parce que les Chinois diviſent chaque Saiſon en trois parties, qu'ils appellent le commencement, le milieu & la fin.

(2) J'ai traduit le plus à la lettre qu'il m'a été poſſible, d'après la verſion Tartare que l'Empereur vient de faire paroître tout récemment. On ne peut douter qu'il n'ait pris le vrai ſens du texte. Je trouve que l'Etoile *Ho* eſt la même que celle qu'on appelle *Sin*, du moins c'eſt le nom que lui donne l'Empereur dans ſa Traduction, en l'appellant *Sintoupi ouſiha* (ſtella cordis). Je trouve dans le P. Noel (pag. 62 *varia ad Aſtronomiam ſinicam ſpectantia*); je trouve, dis-je, que l'Etoile *Sin* eſt la cinquieme des ſept conſtellations que les Chi-

nommé Mei-kou, *pour y observer avec attention le coucher du Soleil, & déterminer exactement le point où finit la partie occidentale. Ayant pris la rencontre de l'Etoile* Hiu *avec le milieu de la nuit, il fit déterminer le milieu de l'Automne* (1). *Il plaça* Ho-chou *du côté du Septentrion, dans le lieu appellé* Yeou-tou, *pour y remarquer les différens changemens qui arrivoient dans la partie du Nord. Ayant pris, avec soin, la rencontre de l'Etoile* Mao, *dans le jour le plus court, il en fit le milieu de l'Hiver* (2). Yao *dit ensuite à ses Astronomes : dans une révolution entière, on compte trois cens soixante-six jours ; en ajoutant une Lune intercalaire, on réglera les quatre Saisons & les années seront complettes*, &c.

Si du *Chou-king* nous passons à l'Histoire, nous y trouverons encore moins de détails. Tout ce que dit l'Histoire en fait d'Astronomie, sous le regne de *Yao*, se réduit à ce peu de mots.

Premiere année du regne de Yao... *L'Empereur charge les Astronomes* Hi & Ho, *du soin de calculer & d'observer, & d'instruire le Peuple de la connoissance des tems.*

nois comptent entre l'Orient & le Midi, & qu'elle répond au cœur du Scorpion de notre Zodiaque. Par *le milieu de l'Eté*, il faut entendre le Solstice d'Eté.

(1) *Hiu* est l'Etoile qui est sur l'epaule gauche d'*Aquarius*, suivant le catalogue du P. Martini. L'Empereur, dans sa Traduction, lui donne le nom de *Kingueri ousiha ;* c'est celle que le P. Noël place la premiere après la main qui verse l'eau, ou, comme il dit, *prima à manu in effusione aquæ*. C'est la quatrieme des sept constellations que les Chinois placent entre le Septentrion & l'Orient. Par *le milieu de l'Automne*, il faut entendre l'Equinoxe d'Automne.

(2) L'Etoile *Mao* est la plus brillante des trois Occidentales des Pléïades, dans la constellation du Taureau. Par *le milieu de l'Hiver*, il faut entendre le Solstice d'Hiver.

Hi-tchoung, *Hi-chou*, *Ho-tchoung* & *Ho-chou* sont quatre Astronomes, dont les deux premiers sont de la famille des *Hi*, & les deux derniers de la famille des *Ho*. Ces deux familles avoient soin de ce qui regardoit l'Astronomie, depuis le tems de *Tchoan-hiu*, comme on le verra dans un moment.

Seconde année... Il ordonna aux mêmes Aſtronomes Hi & Ho, *de compoſer des regles pour l'intercalation des Lunes; de déterminer exactement les quatre Saiſons, & de rendre l'année complette. Tel eſt en général le ſens des paroles du* Chou-king, *article* Yao-tien (1).

Le ſage Hiſtorien dont je viens de traduire les propres paroles, pour ne pas s'expoſer à mal interpréter le texte du *Chou-king*, comme ont fait preſque tous les Auteurs qui vivoient ſous la Dynaſtie des *Tang* & ſous celle des *Soung* (2), n'a pas oſé prendre ſur lui d'en dire davantage; mais au bas du texte, il cite en petits caracteres, ce qui lui a paru mériter quelque attention, ſur ce qu'on a imaginé pour expliquer ce qui s'etoit fait ſous *Yao*. Il n'eſt pas néceſſaire que j'aſſigne ici le degré d'autorité qu'on doit donner à des explications purement conjecturales, fondées ſur des principes démontrés faux. Je vais cependant en citer quelques-unes.

Il eſt dit dans le *Toung-tché*, que « les *San-miao* & les » *Kieou-ly* s'etant révoltés, *Yao* les vainquit aux environs de » *Tan-choui*, & qu'il ſoumit enſuite les *Man* du Midi (3) : il » n'oublia pas les Aſtronomes *Tchoung* & *Ly*, ni leurs anciens » ſervices (4). Il laiſſa à leurs deſcendans tous les privileges dont

(1) *Tſée-tché*, *Toung-kien*, *Kan-mou*, *Tſien-pien*, tome II, regne de *Yao*, premiere & ſeconde années.

(2) Les Auteurs des *Tang* ont ecrit dans le ſeptieme ſiecle; & ceux des *Soung* dans le dixieme & le onzieme.

(3) Les *San-miao* etoient en général les Peuples qui habitoient les montagnes. Les *Man* etoient les Peuples qui habitoient le *Kiang-nan*, le *Kiang-ſi*, ou, pour mieux dire, la plupart des Provinces qui ſont au-delà du *Ho-nan*, du côté du midi. On les appelle encore aujourd'hui du nom de *Nan-man-tſée* ou *Man* du midi.

(4) Les Aſtronomes *Tchoung* & *Ly*, ſont ceux qui travaillerent au Calendrier ſous le regne de *Tchouan-hiu*. Il paroît que *Hi* & *Ho*, leurs deſcendans, etoient du nombre des révoltés, & qu'en

ils

» ils jouiſſoient. Leurs noms etoient *Hi* & *Ho*. Dès-lors le ſoin » de tout ce qui concernoit l'Aſtronomie leur fut confié. *Hi-* » *tchoung* fut placé à *Yu-y*, pour y obſerver la partie orien- » tale du Ciel, & déterminer l'equinoxe du Printems. *Hi-chou* » fut placé à *Nan-kiao*, pour y obſerver les différens Méri- » diens & déterminer le Solſtice d'Eté. *Ho-tchoung* fut placé » à *Mei-kou*, pour y obſerver tout ce qui ſe paſſoit dans le » Ciel du côté de l'Occident, & déterminer l'Equinoxe d'Au- » tomne; & *Ho-chou* fut placé à *Cho-fang*, pour y obſerver » tous les changemens qui arrivoient du côté du Nord, & dé- » terminer le Solſtice d'Hiver. C'eſt ainſi que ſous ce grand » Prince on pourvut à l'Aſtronomie, on travailla à régler les » quatre Saiſons de l'année, à connoître leurs différentes tem- » pératures, à ſe mettre au fait du véritable cours du Soleil & » des autres Aſtres; & tout cela ſe fit pour que les hommes » & les animaux puſſent plus aiſément pourvoir à leur ſubſiſ- » tance, vaquer au travail, & ſe livrer au repos dans les tems » toujours convenables, &c.

» *Tchou-tſée* dit : à examiner la choſe, je penſe que du tems » de *Yao*, le Solſtice d'Hiver etoit à l'Etoile *Hiu : c'eſt-à-dire*, » *que le Soleil etoit à l'Etoile* Hiu (*apparemment au moment* » *du Solſtice*), & ſe trouva le ſoir (*du même jour*) à l'Etoile » *Mao* dans le milieu de la conſtellation (1). Le Soleil, lors » du Solſtice, ſe trouve à préſent dans l'Etoile *Teou*, & le

conſidération de leurs ancêtres, *Yao* voulut bien oublier leurs fautes, & les laiſſer en poſſeſſion de leurs emplois; car il eſt dit ailleurs que l'emploi d'Aſtronome etoit héréditaire dans ces deux familles. Il leur aſſigna de nouveau ce à quoi ils devoient s'occuper, comme on l'a vu dans le texte.

(1) *Tchou-tſée* eſt le même que le fameux *Tchou-hi*. Il explique ſa penſée ſuivant le ſyſtême des Aſtronomes de ſon tems, qui, à l'imitation de ceux des *Tang*, ſuppoſoient le commencement du Zodiaque à un des degrés de la conſtellation *Hiu*.

» ſoir dans l'Etoile *Pi*, au milieu de la conſtellation, &c. »

Je m'arrête là, parce que le reſte ne fait qu'expliquer la penſée de *Tchou-tſée* par des hypotheſes plus fauſſes, ou au moins auſſi fauſſes que celles qu'on veut détruire. Le P. Gaubil en parle dans ſon Aſtronomie Chinoiſe, je vais tranſcrire le peu qu'il en dit (1).

« L'an de J. C. 1024, les Aſtronomes des *Soung* ſuppoſoient » qu'au Solſtice d'Hiver, le Soleil répondoit au cinquieme » degré de la conſtellation *Teou*. Entre cette année 1024, & » les premieres années du regne de *Yao*, ils ſuppoſoient un in- » tervalle de 3361 années. Ils ſuppoſoient encore que pendant » cet eſpace de tems, les fixes avoient avancé de quarante-deux » degrés & demi, d'où ils concluoient qu'au tems de *Yao*, le » Solſtice d'Hiver etoit au premier degré de la conſtellation *Hiu;* » l'Equinoxe d'Automne, au dixieme degré de la conſtellation » *Ty ;* le Solſtice d'Eté, au quatorzieme degré de la conſtel- » lation *Lieou ;* & l'Equinoxe du Printems, au douzieme degré » de la conſtellation *Ouei*. Ils diviſoient le degré en dix mille » parties, & ils diſoient que, par an, les fixes parcouroient » dans le ciel cent vingt-huit de ces parties. Les figures qui re- » préſentent ces poſitions & qui ſont tirées des ſyſtêmes des » Aſtronomes des *Soung*, ſe voient dans pluſieurs editions » anciennes du *Chou-king ;* & *c'eſt ce qui trompa autrefois le* » *P. Martini, qui, prenant le calcul des* Soung *pour l'obſervation* » *de* Yao, *dit que ce Prince obſerva le Solſtice d'Hiver au pre-* » *mier degré de* Hiu ».

Il faut cependant rendre juſtice au P. Martini. Il ne fait que rapporter le ſentiment de quelques Auteurs chinois. Il parle en

(1) Gaubil, Hiſtoire abrégée de l'Aſtronomie chinoiſe, tome II, pages 102 & 103.

général du réſultat du calcul des *Soung*, dont il tire lui-même la conſéquence ſans approuver ni déſapprouver ce que diſent les Aſtronomes chinois (1) dont il rapporte le ſyſtême, comme on peut s'en convaincre par les paroles même du P. Martini que j'ai citées. Quoi qu'il en ſoit, il ſuffit que l'obſervation du Solſtice d'Hiver, ſous *Yao*, ne ſoit pas telle qu'on la rapporte dans ce qui a ſervi de fondemenr au calcul de l'Aſtronome françois, pour être en droit de la rejetter, & avec elle, toutes les conſéquences qu'on en a tirées, ou qu'on peut en tirer. On ne lit dans l'Hiſtoire authentique & dans les *King*, que ce que j'en ai extrait. Si l'on veut calculer d'après ce que diſent l'Hiſtoire & les *King*, il faut calculer en même tems les deux Equinoxes & les deux Solſtices de la maniere dont ils ſont enoncés; il faut calculer les quatre etoiles *Niao*, *Ho*, *Hiu* & *Mao*, ſuivant la poſition indiquée. Mais qui pourra nous aſſurer que ces etoiles ſont les mêmes que celles qui portent aujourd'hui les mêmes noms?

(1) *Idem* (Yao) Syderum contemplatione ſe cum primis oblectans anni dimenſionem nonnullis erroribus obnoxiam reſtituit, menſem quoque intercalarem & abundantes ad debitum ordinem redegit. Ad quod efficiendum duorum virorum opera uſus eſt in eâ facultate præſentium quorum unus *Hius* & alter *Hous* nominabatur.... *ut* verò ad ſolſticum redeamus, *aiunt ſinici ſcriptores* illud iis temporibus circa primum gradum conſtellationis *Hiu* obſervatum, quæ modo initium circa decimum octavum gradum Aquarii ſumit. Quæ ratio, *ſi eſt approbanda*, ſolſticum ultra quadraginta & octo gradus ab ortu ſuo interea deflexiſſe neceſſum. Certè, *quidam ex iis qui librum* Chou-king *interpretati ſunt, affirmare non dubitat imperante Chinæ Ungo* (c'eſt apparemment *Tchentſoung*) *è Sungæ familiâ, anno poſt Chriſtum natum milleſimo quinto ſolſticum a ſuperiori obſervatione jam quadraginta duobus gradibus, ab annis ter mille, trecentis quadraginta duobus mutaſſe. Prima enim illius obſervatio fuit annis ante Chriſtum, bis mille trecentis triginta ſeptem.* Martini Sinicæ Hiſtoriæ, lib. primus, pag. 38 de l'Edit. de Blaeu, 1699, à Amſterdam.

Si au lieu de *aiunt ſinici ſcriptores*, le P. Martini avoit dit *aiunt, nonnulli ſinici ſcriptores*, ſa phraſe auroit eté plus conforme à l'Hiſtoire.

Embarras, dont il n'eſt pas poſſible de ſe tirer, ſans avoir recours à des ſuppoſitions que tout critique ſe gardera bien d'admettre.

Sans pouſſer plus loin un raiſonnement qui devient inutile, parce que les fondemens ſur leſquels il porte ſont réduits à rien, je conclus que c'eſt en vain que pour donner atteinte à l'authenticité de la Chronologie chinoiſe, on a eu recours aux preuves tirées d'un calcul aſtronomique, qui ſuppoſe comme réel, ce qui n'eſt qu'idéal ou ſyſtématique. Si dans deux ou trois mille ans d'ici, après bien des révolutions arrivées ſur la terre, après la perte de la plupart des livres & des monumens, quelque Aſtronome s'aviſoit de vouloir déterminer le tems où a vécu Louis XIV, en prenant pour epoque la poſition & l'aſpect des Aſtres, tels qu'ils ſont marqués dans l'Aſtrologie françoiſe de Jean-Baptiſte Morin, ou tels qu'on les voit dans une médaille, *où les circonſtances de la naiſſance de ce Prince ſont marquées par un grand cercle diviſé en douze parties qui repréſentent les douze maiſons céleſtes & la diſpoſition des planetes*, il eſt certain que le réſultat de ſes opérations ne s'accorderoit pas avec la vérité; & qu'il trouveroit une différence conſidérable entre l'epoque de la naiſſance de Louis-le-Grand, telle que la lui donneroit ſon calcul, & la même epoque, telle qu'il la liroit dans quelque fragment de la véritable Hiſtoire de France, que je ſuppoſe avoir echappé aux injures du tems. Les Critiques qui travailleroient alors à débrouiller le chaos de la Chronologie, ne manqueroient pas de ſe ſervir de l'autorité de cet Aſtronome, pour jetter au moins des ſoupçons ſur la certitude de la Chronologie françoiſe; mais ils la regarderoient infailliblement comme fabuleuſe, ſi quelques gloſateurs & quelques fabricateurs d'Hiſtoires anciennes, avoient dit, d'après le Dominicain Thomas Campanella, que *lors de cette*

naiſſance, le Soleil s'etoit approché de la terre de cinquante-cinq mille lieues (1). Quelle foi, diroient-ils, peut-on ajouter à une Hiſtoire qui rapporte des abſurdités pareilles?

Ce qu'on diroit alors, fort mal-à-propos, de l'Hiſtoire de France, on le dit tous les jours, avec auſſi peu de fondement, de l'Hiſtoire chinoiſe, parce qu'on confond ce qui n'eſt que ſyſtématique ou conjectural, avec ce qui eſt purement hiſtorique. Les premiers ſiecles de l'Hiſtoire de la Chine, ſont comme autant de pieces d'un cannevas plus ou moins ſerré ſur lequel on a brodé différemment ſous les différentes Dynaſties, à meſure qu'on a cru reconnoître les anciennes traces d'un deſſein plus qu'à demi effacé. Examinons nous-mêmes le cannevas, tâchons d'y découvrir ce que nous cherchons; mais laiſſons-là la broderie, elle ne ſerviroit qu'à mettre de la confuſion dans nos idées, & à nous faire perdre de vue les fils qui pourroient nous diriger.

Ce cannevas, que nous devons examiner, eſt en particulier le *Chou-king* lui-même. Parmi les points antiques que l'on y reconnoît encore, il en eſt un qui, par ſa nature, par la maniere dont il eſt tracé, par ce qui le précede, par ce qui l'accompagne, par ce qui le ſuit, ſuffiroit ſeul pour conſtater l'antiquité de la Chronologie chinoiſe, dans le cas même où tous les autres monumens viendroient à nous manquer; c'eſt la fameuſe Eclipſe du Soleil, arrivée au commencement du regne de *Tchoung-kang*. Elle eſt annoncée dans un livre dont perſonne n'a jamais révoqué en doute l'antiquité, la ſincérité, l'authenticité, & qui, depuis plus de trois mille ans, paſſe chez les Chinois pour un livre ſacré; elle y eſt annoncée, non pas comme devant arriver, non pas préciſément comme une Eclipſe, mais

(1) *Voyez* l'Hiſtoire du règne de Louis-le-Grand par les Médailles, Emblêmes, &c. recueillis par le P. Méneſtrier, nouv. edit. p. 4.

comme un fait ; elle y eſt annoncée ſans apprêt, ſans echafaudage ſcientifique, avec la même ſimplicité qu'on y annonce les evénemens les plus ordinaires. Ce n'eſt point un Aſtronome qui prédit une Eclipſe ; c'eſt un Hiſtorien qui raconte qu'il y en a eu une qu'on avoit manqué de prédire. Ce n'eſt pas les opérations bonnes ou mauvaiſes d'un calculateur qu'on y fait valoir & qu'on y cenſure ; c'eſt la négligence dans les perſonnes en place, qu'on y met en contraſte avec les loix. On y nomme les coupables, on fait mention de la faute, on parle du genre de peine qu'elle mérite, on cite la loi qui l'inflige, on décrit les moyens que l'on employa pour pouvoir la mettre à exécution. Ce lambeau d'Hiſtoire eſt trop déciſif, & par-là même trop précieux, pour ne pas le rapporter en entier. Le voici d'après l'original, eclairci dans l'élégante Traduction qu'en a faite depuis peu dans ſa langue naturelle, le grand Prince qui gouverne aujourd'hui la Chine.

« L'Empereur *Tchoung-kang* etoit à peine poſſeſſeur du trône » qui domine ſur tout ce qui eſt entre les quatre Mers (1), qu'il

(1) C'eſt ainſi que les Chinois s'expriment pour déſigner leur Empire. Ils l'appellent indifféremment le *Royaume du milieu*, *le Royaume qui domine ſur-tout ce qui eſt entre les quatre Mers*, le *Tien-hia*, c'eſt-à-dire, *ce qui eſt ſous le Ciel*, &c. Pour bien entendre ce Chapitre du *Chou-king*, intitulé *Yn-tcheng* (expédition de *Yn*), il faut être au fait des chapitres précédens. Je vais les rédiger, quant à l'eſſentiel de ce qui regarde le ſujet préſent.

Tchoung-kang etoit frere de l'Empereur *Tay-kang*, fils de *Ty-ki*, & petit-fils du grand *Yu*, fondateur de la Dynaſtie *Hia*. *Tay-kang* etoit un Prince indigne de gouverner. Parmi les Miniſtres qui gouvernoient ſous ſon nom, il y en avoit un qui s'appelloit *Y*, & qui, à la dignité de Miniſtre, joignoit celle de Généraliſſime des armées de l'Empire : ainſi tout lui etoit ſoumis, & il pouvoit tout. Il ſe ſervit de ſon pouvoir pour perdre ſon Maître. *Tay-kang* faiſoit des abſences fréquentes & longues. Ses parties de plaiſir, hors de la Capitale, lui furent funeſtes. La derniere qu'il fit ayant eté de cent jours, laiſſa à ſon Miniſtre tout le tems de former une conjuration & de l'exécuter. Le mécontentement

» donna au Prince *Yn* le commandement général des troupes. » Les Aſtronomes *Hi* & *Ho*, loin de remplir les devoirs » de leurs charges, dans les villes où ils faiſoient leur ſéjour (1),

etant général, il ne lui fut pas difficile de perſuader à la multitude que *Tay-kang* ne méritoit pas de régner. Il auroit bien voulu pouvoir lui perſuader de l'élire lui-même en ſa place ; mais il déſeſpéra d'en venir à bout tant qu'il y auroit encore des Princes du ſang du grand *Yu*. Il mit pour cette fois des bornes à ſon ambition ; mais il ne perdit pas le deſir de la ſatisfaire auſſi-tôt qu'il le pourroit ſans péril. Il fit proclamer *Tchoung-kang*, ſe ſaiſit de la perſonne de *Tay-kang*, qu'il tint renfermé dans une etroite priſon, & continua de gouverner l'Empire ſous le nom de *Tchoung-kang*, comme il avoit fait ci-devant ſous le nom de *Tay-kang*. Le nouvel Empereur, qui, lorſqu'il n'etoit que ſimple particulier, avoit pénétré les mauvais deſſeins du Miniſtre, diſſimula dans les commencemens, pour ne pas s'expoſer à ſubir le même ſort que ſon frere. Il ſavoit que ſon Miniſtre avoit des intelligences ſecrettes avec la plupart des Gouverneurs de Province, & en particulier avec *Hi* & *Ho*, qui exerçoient une eſpece de ſouveraineté dans les villes qu'on leur avoit données pour apanage, à condition qu'ils obſerveroient les Aſtres, & qu'ils feroient le Calendrier. *Tchoung-kang* n'attendoit qu'une occaſion favorable pour pouvoir perdre avec juſtice, aux yeux de ſes ſujets, tous ceux qu'il croyoit portés à tramer quelque rébellion. Sous prétexte de ſoulager ſon Miniſtre, il lui ôta l'emploi de Généraliſſime des Armées, qu'il donna au Prince *Yn* dont il etoit sûr ; & ſous prétexte de faire exécuter les anciennes loix, il punit très-rigoureuſement la négligence des deux Aſtronomes, dès qu'il les eut mis hors d'etat de pouvoir être ſecourus par le Généraliſſime. Ce point d'Hiſtoire ſert à eclaircir ce qu'il pourroit y avoir d'obſcur dans le chapitre du *Chou-king* que j'interprete.

(1) Les villes où commandoient *Hi* & *Ho*, ne devoient pas être eloignées de la Capitale. Elles ſont déſignées par *villes murées*. J'ai déjà dit que *Yao*, après avoir vaincu les rebelles de ſon tems, avoit pardonné aux Aſtronomes *Hi* & *Ho*, en conſidération des ſervices que leurs Ancêtres avoient rendus, ſous le regne de *Tchoan-hiu*. Il eſt à préſumer que les *Hi* & *Ho*, dont il eſt parlé ſous *Tchoung-kang*, ne ſont pas les mêmes que ceux dont il eſt parlé ſous le regne de *Yao*. S'ils etoient les mêmes, il faudroit qu'ils euſſent vécu près de deux ſiecles dans l'exercice du même emploi, ce qui n'eſt pas vraiſemblable.

Il me ſemble qu'après avoir lu les deux notes précédentes, on ne doit pas être ſurpris de lire que *l'Empereur fut obligé d'envoyer une armée contre deux Aſtronomes*,

» y menoient une vie honteuſe, en ſe livrant ſans ceſſe aux » plus crians excès de vin. Le Prince *Yn* eut ordre d'aller » les châtier ; il ſe mit à la tête de ſes troupes & leur parla » ainſi :

Vous tous qui êtes ſoumis à mes ordres, ecoutez-moi. L'homme vertueux a de la prévoyance ; celui qui eſt eclairé ne s'ecarte point de ce qui eſt etabli. Les anciens Rois etoient attentifs aux ordres du Ciel qu'ils tâchoient de ſuivre. Ceux qui etoient elevés à la dignité de Grands, *gardoient exactement la loi, & la faiſoient garder aux autres. Les Mandarins de tous les ordres, portant leur part du fardeau du gouvernement, faiſoient briller toutes leurs lumieres pour eclairer leur Maître commun.*

Chaque année, dans le courant de la premiere Lune du Printems, l'Admoniteur public (1), *tenant une clochette en main, parcouroit les rues, en diſant : Magiſtrats, Maîtres, ſoyez exacts à remplir vos devoirs reſpectifs. Artiſans, faites enſorte que les ouvrages de vos différentes Profeſſions ſoient toujours faits avec ſoin. Si quelqu'un ſe néglige, il y a des loix dans l'Empire, ſuivant leſquelles il ſera puni. Tel etoit autrefois l'uſage, tel il eſt encore aujourd'hui. Cependant les Aſtronomes* Hi & Ho, *etouffant en eux tout ſentiment de vertu, ſe gorgent ſans ceſſe de vin, & ſe portent à toutes ſortes d'excès. Loin de nous donner des connoiſſances exactes de l'arrangement du Ciel, ils en renverſent l'ordre par leur faux calculs, ou ne daignent pas nous en inſtruire, quoique ce ſoit la plus eſſentielle de leurs obligations. Le premier jour de la derniere Lune d'Automne, l'ombre de la Lune ayant obſcurci le Soleil, qui etoit alors dans la conſtellation*

(1) Le mot *Admoniteur* m'a paru plus honnête que celui de *Crieur*, dont j'aurois pu me ſervir.

Fang,

Fang (1), *l'Aveugle a frappé le tambour* (2); *les Mandarins troublés ſont montés à cheval, & tout le monde a eté dans la conſternation. Les ſeuls* Hi & Ho, *ſemblables à des ſtatues, n'ont rien entendu, n'ont rien ſu de ce qui ſe paſſoit. Leur négligence à prévoir ce qui doit arriver dans le ciel, les a rendus coupables d'un crime que nos anciens Rois ont jugé digne de mort. La loi dit: Si elle* (l'Eclipſe) *arrive ſans qu'on l'ait prévue, qu'on mette à mort ſans rémiſſion, celui qui devoit l'annoncer; ſi elle n'arrive pas dans le tems qu'on l'a prédite, qu'on mette à mort, ſans remiſſion, celui qui l'a mal annoncée.*

L'intention que j'ai eue en vous aſſemblant, eſt de faire exécuter la loi qui nous a eté donnée par ordre du Ciel. Officiers, Soldats, ſoutenez avec vigueur les intérêts du Prince, ſecondez-moi de toutes vos forces, & rendez au fils du Ciel (3) *une obéiſſance digne de la majeſté qui l'environne. Lorſque le feu a pris ſur le ſommet de la montagne de* Koun, *il exerce ſa violence ſur les pierres méme de* Yu (4). *Si les dépoſitaires des volontés du Ciel viennent à perdre leur vertu, la Majeſté offenſée doit étre à leur egard plus terrible que le feu. Faites périr les chefs; mais epargnez le grand nombre. Pardonnez à tous ceux qui ſe ſoumettront; mais faites-leur entendre que ce n'eſt qu'à condition qu'ils changeront de conduite. Il y a toujours de l'avantage à faire céder la tendreſſe naturelle, à l'hon-*

(1) *Voyez* dans l'Aſtronomie Chinoiſe du P. Gaubil, tome II, pag. 140, &c. la diſſertation ſur l'Eclipſe dont il s'agit ici. Le texte du *Chou-king* n'y eſt pas traduit à la lettre; le ſens y eſt rendu.

(2) L'uſage de faire battre le tambour par un Aveugle, eſt un des plus anciens qu'il y ait à la Chine.

(3) Les Chinois ont donné de tout tems à leur Empereur le nom de *Fils du Ciel.*

(4) La pierre de *Yu* eſt une eſpèce de pierre précieuſe, la plus dure qu'on connoiſſe.

neur : il n'y a aucun mérite à faire céder l'honneur à ce qu'on aime naturellement. Soldats, Officiers, n'oubliez pas ce que je viens de dire, & agissez en conséquence.

Tel est le fameux Chapitre du *Chou-king* dans lequel l'observation de la plus ancienne Eclipse solaire qu'on connoisse, est si bien désignée. Je l'ai traduit en entier aussi littéralement qu'il m'a eté possible, afin qu'on fût mieux en etat de juger s'il a l'air d'une *piece supposée & insérée après coup, & s'il est rempli de tant d'absurdités*, comme le dit M. Freret (1), apparemment d'après quelque autre ; car il n'etoit pas en etat de lire par lui-même les livres Chinois. Il me semble que quiconque sera de bonne-foi, doit convenir que tout y paroît vrai, parce que tout y est dit avec un naturel & une simplicité, dont les imposteurs sont incapables ; parce que tout s'y rapporte exactement à l'Histoire, & que tout y est conforme aux mœurs & aux usages de ces tems reculés. D'ailleurs jamais son authenticité n'a eté révoquée en doute ; & jamais Auteur Chinois de quelque nom dans l'Empire des Lettres, n'a osé regarder comme suspect le moindre fragment de ceux qui composent aujourd'hui le *Chou-king*. Si *Sée-ma-tsien*, & quelques abréviateurs d'Histoire qui ont ecrit peu de tems après lui, ne sont pas entrés dans un certain détail sur ce qui regarde cette expédition, & sur le motif ou le prétexte qui y donna lieu, ce n'est pas qu'ils la regardassent comme absurde ; c'est uniquement parce qu'ils n'ont pas jugé à propos de transcrire mot à mot tout ce qu'on peut lire dans le *Chou-king* lui-même. Ils

(1) Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres, tome X, pag. 395, 396, &c. Si M. Freret, mieux instruit, n'eût changé dans la suite de sentiment, je releverois ici tout ce qu'il dit sur ce Chapitre du *Chou-king*. Cela m'ecarteroit trop de mon sujet. *Voyez* le tome XVI, pag. 243 des Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres. M. Freret y rétracte positivement ce qu'il avoit dit dans le tome X.

ont dit tout ſimplement : *dès que* Tchoung-kang *fut monté ſur le trône, il donna à* Yn, *Prince du titre de* Heou, *la charge de Généraliſſime de ſes troupes. Dans ce tems-là les Aſtronomes* Hi & Ho *négligeoient entiérement leurs devoirs, parce qu'ils etoient adonnés au vin. Il arriva une Eclipſe de Soleil qu'ils n'avoient pas annoncée ; l'Empereur envoya le Généraliſſime à la tête des Troupes pour les châtier.*

Ce court expoſé ſuffit ſans doute pour des Lecteurs chinois, qui ſavent en gros l'Hiſtoire de leur pays. Il remplit par conſéquent les objets que ſe ſont propoſés les Hiſtoriens, lorſqu'ils l'ont ecrit. Ils ne pouvoient pas en dire davantage, ſans être obligés d'entrer dans des diſcuſſions embarraſſantes, dont ils n'euſſent pas pu ſe tirer. Ils ont laiſſé aux Commentateurs & aux Critiques le ſoin de déterminer quelle eſt l'année préciſe, parmi les treize qu'on compte pour être du regne de *Tchoung-kang*, où l'evénement en queſtion a pu avoir lieu, ce qui renferme plus de difficultés qu'on ne le croiroit d'abord ; car, premiérement, il falloit, par un calcul rétrograde, vérifier l'Eclipſe : or, il eſt certain que du tems de *Sée-ma-tſien*, & pluſieurs ſiecles encore après lui, on n'etoit pas en etat de le faire. Il falloit, en ſecond lieu, décider ſi l'année de l'expédition militaire contre les deux Aſtronomes, eſt la même que celle où arriva l'Eclipſe : en ce cas l'armée ne devoit pas être bien nombreuſe, & on ſeroit en droit de conclure qu'elle ne conſiſtoit que dans les troupes de la Capitale & de ſes environs. Il falloit, en troiſieme lieu, fixer la premiere année du regne de *Tchoung-kang*, comme maître abſolu de tout ce qui eſt renfermé entre les quatre mers, & diſtinguer ſon regne effectif d'avec ſon regne dénominatif, ſi je peux parler ainſi ; afin d'expliquer les paroles du *Chou-king*, ſelon leur véritable ſens, &c.

Toutes ces difficultés, & pluſieurs autres encore dont je ne

parle pas ici, parce qu'elles ne font rien à l'objet, n'embarraſſerent pas peu les premiers Hiſtoriens qui ecrivoient après l'incendie des livres. Peut-être ne regardoient-ils pas alors cette obſervation comme devant ſervir un jour à conſtater leur Chronologie; c'eſt cependant ce qui eſt arrivé. Elle fait aujourd'hui epoque, & eſt comme un point fixe ſur lequel on peut appuyer avec ſolidité l'antiquité de la Monarchie chinoiſe. Il n'en eſt pas d'une Eclipſe ainſi déſignée, comme d'un autre fait purement hiſtorique. Qu'un Auteur, par exemple, nous diſe que l'Empereur *Yao* a vécu tant d'années, en a régné tant, & qu'il eſt mort dans telle ou telle circonſtance; que ſous le regne de *Tay-kang* il y a eu des troubles dans l'Empire; qu'un Miniſtre rebelle détrôna ſon légitime Souverain, & autres choſes ſemblables: ſi cet Auteur n'eſt contredit par aucun autre, & ſi d'ailleurs je n'ai aucune raiſon de ſuſpecter ſa bonne-foi, je dois l'en croire ſur ſa parole. Mais quand ce même Auteur, ſur le même ton dont il a rapporté tout ce qui précède, dit que *Tchoung-kang*, fils de l'Empereur *Ki* & petit-fils du grand *Yu*, fondateur de la Dynaſtie *Hia* etoit à peine monté ſur le trône dont on avoit fait deſcendre *Tay-kang*, ſon frere, qu'il fut obligé de faire *revivre une ancienne loi*, qui portoit peine de mort contre les Aſtronomes pareſſeux ou ignorans, lorſque leur pareſſe ou leur ignorance troubloient le bon ordre dans l'exercice de leur emploi; s'il ajoute, qu'en vertu de cette loi, cet Empereur envoya des troupes contre les deux *Seigneurs* ou petits Princes (1), qui, de ſon tems, etoient chargés du Calendrier de l'Empire, parce qu'ils avoient manqué de prédire une Eclipſe ſolaire, arrivée le

(1) Les Aſtronomes chargés du Calendrier ſous *Tchoung-kang*, etoient Seigneurs ou Princes de la ville reſpective où ils faiſoient leur ſéjour.

premier jour de la derniere Lune d'Automne, le Soleil & la Lune ſe trouvant en conjonction dans la conſtellation *Fang* : frappé des dernieres paroles de ſon récit, parce qu'elles m'annoncent un fait de la vérité duquel je puis m'aſſurer par moi-même, je me mets en etat de le vérifier. Ce fait une fois vérifié, tous les autres faits qui s'y rapportent, ſe trouvent par-là même vérifiés auſſi.

Je parcours donc dans l'Hiſtoire Chinoiſe, tout ce qui regarde la ſucceſſion immédiate des Empereurs ; je fais l'addition des différens nombres qui compoſent la durée de leurs différens regnes ; je cherche quelques epoques, dont perſonne ne révoque en doute la certitude ; je les combine entre elles ; j'en examine les différens réſultats, & j'adopte celui qui me paroît le plus approcher du vrai, & qui eſt le plus généralement ſuivi. Par ce réſultat il eſt conſtant que *Tchoung-kang* eſt quatrieme Empereur de la Dynaſtie des *Hia*, que ſon regne a été de treize ans, & qu'il commença l'an avant J. C. 2159, & finit par conſéquent l'an 2146.

Il s'agit de ſavoir, 1°. ſi dans quelqu'une de ces treize années il y a eu une Eclipſe ſolaire ; 2°. ſi cette Eclipſe eſt arrivée dans la ſaiſon indiquée ; 3°. ſi elle a pu être obſervée à la Chine dans le lieu où etoit alors la Cour ; 4°. ſi, lors de la conjonction, le Soleil etoit ou dans la conſtellation *Fang*, ou près de cette conſtellation.

Après avoir fait toutes les perquiſitions néceſſaires, j'apprends que les Empereurs de la Dynaſtie *Hia*, tenoient leur Cour dans la Province du *Chan-ſi* ; que *Ngan-y* eſt le nom de la ville où demeuroit *Tay-kang*, lorſqu'on le fit deſcendre du trône pour y placer *Tchoung-kang*, ſon frere ; que cette ville, plus occidentale que Péking de cinq degrés, eſt par la latitude de trente-cinq degrés & environ ſept minutes.

J'apprends que la conſtellation que les anciens Chinois appelloient du nom de *Fang*, etant la même que celle qui porte aujourd'hui le même nom, etoit compoſée autrefois, comme elle l'eſt aujourd'hui, des etoiles de la tête du Scorpion, marquées B. D. Π. E. dans Bayer. J'apprends que du tems de la Dynaſtie *Hia*, la neuvieme Lune etoit celle durant le cours de laquelle le Soleil entroit dans le ſigne du Scorpion. J'apprends que les Chinois ne calculoient anciennement que les mouvemens moyens, & qu'ils rapportoient le lieu des conſtellations à l'equateur & non à l'ecliptique. J'apprends enfin que leurs calculs n'etoient fondés que ſur des obſervations faites ſans trop de préciſion & le plus ſouvent à la ſimple vue; d'où je conclus que je dois me contenter de tout réſultat qui, dans la vérification, ne me donneroit qu'un ſimple à-peu-près.

Avec ces connoiſſances préliminaires, je prends les tables de Halley, & je calcule. Mon calcul fini, je trouve que, dans le courant de l'année 2155 ans avant J. C., qui eſt la cinquieme du regne de *Tchoung-kang*, il y a eu une Eclipſe ſolaire, que cette Eclipſe eſt arrivée le 12 d'Octobre; qu'elle a été viſible à *Ngan-y-hien*, où l'on comptoit alors ſept heures; trente minutes 14 ſecondes; qu'elle eſt arrivée au jour précis marqué dans le *Chou-king*, c'eſt-à-dire, le premier jour de la derniere Lune d'Automne, puiſque ce jour répond exactement au 12 d'Octobre; que lors de la conjonction, le Soleil etoit à-peu-près dans la conſtellation *Fang*, n'etant eloigné que d'environ trois degrés de l'Etoile Π du front du Scorpion: il ne m'en faut pas davantage pour être convaincu que c'eſt véritablement là l'Eclipſe dont l'ancien monument hiſtorique des Chinois fait mention. Elle eſt arrivée dans une des années que l'Hiſtoire marque parmi celles de *Tchoung-kang;* elle eſt revêtue de toutes les circonſtances qui ſont indiquées dans le *Chou-king;*

elle eſt de nature à n'avoir pas pu être calculée, après l'incendie de *Tſin-ché-hoang*, lorſqu'on travailla au recouvrement des livres. Elle mérite donc toute ſorte de croyance; elle doit faire epoque, & une epoque d'autant plus sûre, que nous ſommes toujours à portée de la vérifier, que nous l'avons en effet vérifiée, & que tout le monde peut la vérifier auſſi.

C'eſt envain que M. Freret met en uſage toute ſa ſcience Chinoiſe, pour concilier pluſieurs epoques entre elles, afin de pouvoir fixer l'an 2136 avant J. C. pour la ſoixante-dixieme année du regne de *Yao*, & rapprocher à proportion les regnes des autres Princes juſqu'à *Tchoung-kang*, dont la ſixieme année, ſuivant ce célebre Critique, répondroit alors à l'an 2007 avant l'Ere chrétienne; d'où il conclut que l'Eclipſe dont il eſt parlé dans le *Chou-king*, n'eſt pas celle de l'an 2155, mais celle qui arriva le 24 Septembre de l'an 2007 avant J. C.

Tout ce que dit M. Freret, tombe de ſoi-même vis-à-vis des paroles du *Chou-king*. Tous les raiſonnemens qu'il fait ne concluent rien, parce qu'ils n'appuient que ſur des fondemens ruineux, parce qu'ils n'ont que de fauſſes ſuppoſitions pour principes, parce qu'ils ne détruiſent pas ce qu'ils devroient détruire, parce qu'enfin ils tendent à affoiblir un ſyſtême, qui, de l'aveu des meilleurs Critiques chinois, eſt inadmiſſible.

1°. Les paroles du *Chou-king*, qui déſignent l'Eclipſe, n'ont beſoin d'aucune ſuppoſition, d'aucune addition, d'aucune interprétation forcée, pour pouvoir être appliquée à l'Eclipſe de l'an 2155 avant J. C. & elles ont beſoin de tout cela pour être appliquées à l'Eclipſe de l'an 2007, & à toute autre qu'on pourroit trouver avoir eu lieu avant ou après cette epoque : ce qui forme un très-fort préjugé, pour ne pas dire une démonſtration en faveur de la premiere. Les doutes que

le P. Gaubil ſemble former ſur cela, s'evanouiſſent quand on les examine de près. *L'Eclipſe ſolaire du* Chou-king (dit-il) *rapportée par Confucius ſous* Tchoung-kang, *& trouvée ſelon les regles du calcul Chinois & Européen, au 12 Octobre, à la Chine, l'an 2155 avant J. C. eſt une très-grande preuve contre la chronologie du* Tchou-chou. *Mais dans le fond ce n'eſt pas une démonſtration abſolue: car, 1°. il faudroit ſavoir démonſtrativement, ſi la neuvieme Lune d'alors etoit la neuvieme Lune d'aujourd'hui.* Je réponds au P. Gaubil, qu'il n'eſt pas néceſſaire de ſavoir ni démonſtrativement, ni autrement, *ſi la neuvieme Lune d'alors etoit la neuvieme Lune d'aujourd'hui*, parce que la Lune où arriva l'Eclipſe n'eſt point déſignée dans le *Chou-king* par un nombre ordinal, mais ſeulement par le caractere *ki*, lequel s'emploie pour déſigner en général la derniere Lune de chacune des quatre ſaiſons. Ainſi *Ki-tſieou-yué*, comme il y a dans le texte, ne ſignifie pas *la neuvieme Lune d'Automne, mais la derniere Lune d'Automne*, ou *la Lune qui termine l'Automne.* Ce qui ſuffit pour diſſiper tous les doutes; car de quelque maniere qu'on comptât les Lunes ſous la Dynaſtie *Hia*, le Printems déſigné comme Printems, & l'Automne déſigné comme Automne, etoient alors comme aujourd'hui, le Printems & l'Automne: 2°. continue le P. Gaubil, *il faudroit ſavoir démonſtrativement ſi la conſtellation* Fang *d'alors eſt celle d'aujourd'hui, & ſi elle avoit la même etendue.* Je réponds encore qu'il n'eſt pas néceſſaire de ſavoir tout cela, lorſqu'il ne s'agit d'une Eclipſe, que comme d'un fait hiſtorique, telle que celle dont il eſt parlé dans le *Chou-king.* J'ajoute que ſi la démonſtration eſt néceſſaire, elle ſe déduit de la vérification même de l'Eclipſe. Il ſuffit que l'Hiſtorien diſe: *ſous tel regne, tel jour de telle Lune, de telle année, il y eut Eclipſe de Soleil.* C'eſt à l'Aſtronome qui vérifie l'Eclipſe, à aſſigner le lieu de la conjonction, le tems

précis

précis où elle s'eſt faite, la quantité, & toutes les circonſtances qui peuvent être ſoumiſes au calcul. La vérification faite, je conclus ainſi : le calcul me donne une Eclipſe viſible à la Chine l'an 2155 avant J. C. qui eſt une des années du regne de *Tchoung-kang*. Donc c'eſt l'Eclipſe dont parle le *Chou-king*. Le calcul me donne pour le tems de cette Eclipſe le 12 Octobre, & il ſe trouve que le 12 Octobre répond au premier de la neuvieme Lune, dans la ſuppoſition que les Lunes euſſent dans le Calendrier d'alors, le même arrangement qu'elles ont dans le Calendrier d'aujourd'hui ; il ſe trouve auſſi que le 12 Octobre de la même année eſt le premier de la derniere Lune d'Automne : donc la neuvieme Lune & la derniere Lune d'Automne, ne ſont qu'une & même Lune ſous deux noms différens, &c.

J'ai cru devoir répondre en paſſant à ces deux prétendues difficultés, qu'un Auteur moderne a fait valoir ſous l'autorité du P. Gaubil (1). Je reviens à M. Freret.

(1) Gaubil, *Hiſtoire abrégée de l'Aſtronomie Chinoiſe*, tome II, p. 43. *Eſſai ſur les Hiéroglyphes des Egyptiens*, traduit de l'Anglois de Warbuton, tome II, pages 485, 486, &c. Je dois dire ici qu'il ne faut pas prendre pour le ſentiment du P. Gaubil, ce qu'il dit dans un endroit de ſes Ouvrages, plutôt que dans un autre ; car il lui arrive quelquefois de dire les deux contradictoires. En voici la raiſon. Le P. Gaubil n'etoit pas un homme à epouſer un ſyſtême. Quand il trouvoit quelque choſe *pour*, il l'ecrivoit & l'envoyoit en France à ſes Correſpondans. Quand il trouvoit quelque choſe *contre*, il l'ecrivoit de même, & l'envoyoit également à ſes Correſpondans qui en faiſoient tel uſage qu'ils jugeoient à propos. Il me ſouvient de lui avoir repréſenté quelquefois, qu'il devoit relire avec plus d'attention les Ouvrages qu'il envoyoit en France, afin de les rendre un peu plus ſuivis, & un peu mieux faits qu'ils n'etoient. Il me répondoit alors : *ils raccommoderont tout en France, beaucoup mieux que je ne pourrois le faire ici. Tout ce que nous pouvons faire, c'eſt de leur envoyer des matériaux, c'eſt à eux de les employer. Ils ont plus de ſecours que nous.* Ainſi, comme le dit M. Freret, les répétitions, contradictions, &c. ne doivent pas lui être imputées.

J'ai dit en ſecond lieu que les raiſonnemens de ce célebre Critique ne concluent rien contre la fixation de l'Eclipſe du *Chou-king* à l'an avant J. C. 2155, parce qu'ils n'appuyent que ſur des fondemens ruineux ; parce qu'ils ont de fauſſes ſuppoſitions pour principes, &c. Un des fondemens qui ſert de principal appui au ſyſtême que M. Freret veut faire valoir, eſt que *ſur la ſoixante-dixieme année du regne de* Yao, *le* Chou-king *marque la premiere Lune du Printems du caractere* Tcheng, *qui ſignifie la premiere Lune de l'année civile, & que la gloſe marque la deuxieme Lune de la note cyclique Sin-tcheou*, qui eſt celle d'un des jours *de cette ſeconde Lune* (1). Sans entrer dans un détail qu'il faut lire tout au long dans l'Ouvrage même de ce célebre Ecrivain, je dirai ſeulement que ce qu'il fait dire au *Chou-king*, ne ſe trouve pas dans le texte du *Chou-king*. Ici, comme dans bien d'autres endroits, on a confondu le texte avec la gloſe. Si l'on a à bâtir un ſyſtême ſur ce qui ſe trouve dans le *Chou-king*, il faut prendre les paroles même du texte, & non les explications arbitraires des commentateurs.

Dans le texte du *Chou-king*, chapitre *Yao-tien*, il n'eſt parlé de la ſoixante-dixieme année du regne de *Yao*, qu'à l'occaſion du ſucceſſeur que ce Prince ordonne qu'on lui cherche ; & cette année n'eſt déſignée par aucun caractere cyclique, non plus que les Lunes & les jours dont elle eſt compoſée. *Voici la ſoixante-dixieme année que je ſuis ſur le trône*, dit Yao à ſes Miniſtres, *il eſt tems que je me décharge ſur quelqu'un du fardeau du Gouvernement.* Ce fut alors qu'on lui déſigna le fils de *Kou-ſeou*, le ſage *Chun*, qu'il agréa, auquel il donna ſes deux filles en mariage, & qu'il aſſocia à l'Empire.

(1) *Voyez* le dix-huitieme tome des Mémoires de l'Académie des Belle-Lettres, p. 253, 254, &c.

Dans un autre texte du *Chou-king* (chapitre *Chun-tien*, dans lequel, après un court eloge de *Yao*, on fait, en forme de récapitulation, le détail des principaux uſages de ce Prince lorſqu'il etoit ſur le trône) il eſt dit : le *premier jour de la nouvelle Lune, il ſe rendoit au* Miao *de* Ouen-tſou, *&c.* Tout ce qui eſt rapporté ſous cette premiere Lune, regarde des uſages religieux. C'eſt-là que le caractere *Tcheng* eſt joint à celui de *Yue* pour déſigner la *premiere Lune de l'année civile;* cependant le caractere qui exprime le Printems ne s'y trouve point : il n'y a préciſément que les quatre caracteres ſuivans, *Tcheng*, *Yue*, *Chang*, *Ge*, c'eſt-à-dire le premier jour de la premiere Lune. La deuxieme Lune de l'année, continue le texte, *ſoui*, *eulh*, *yué*, &c. Que le commentateur déſigne comme il lui plaira, & cette Lune & quelqu'un des jours qui la compoſent, il ne ſera jamais vrai de dire que la note cyclique qu'il aura ajoutée, ſoit réputée comme etant dans le *Chou-king*. C'eſt cependant ſur une pareille ſuppoſition que M. Freret ſe croit fondé d'ajouter un cycle entier, c'eſt-à-dire, l'eſpace de ſoixante années, pour en conclure que la ſoixante-dixieme année du regne de *Yao* répond à l'an 2136 avant J. C.

J'ai dit en troiſieme lieu que les raiſonnemens de M. Freret *ne détruiſoient pas ce qu'ils devoient détruire.* L'Hiſtoire authentique de l'Empire, d'accord ſur ce point avec le plus grand nombre des Auteurs, & avec les plus célebres Critiques, donne l'Eclipſe du Soleil arrivée l'an 2155 avant J. C. pour celle dont il eſt parlé dans le *Chou-king*, ſous le regne de *Tchoung-kang :* elle trouve que c'eſt la ſeule Eclipſe qui ait les caractériſtiques déſignés dans le *Chou-king*. Elle explique tout naturellement, tout ſimplement, le paſſage de ce livre claſſique où il en eſt fait mention. Elle ſuit en cela l'ordre chronologique le plus ſuivi & le mieux etabli; elle n'eſt point obligée à

des interprétations forcées, à des ſuppoſitions, à des additions; & en combinant cette Eclipſe avec les Eclipſes du *Ché-king*, & du *Tchun-tſieou* les plus détaillées & les mieux vérifiées, & avec la durée des regnes intermédiaires, tout s'accorde, tout eſt bien déduit, tout eſt conſéquent. C'eſt à faire voir la fauſſeté de tout cela, que le Critique françois auroit dû s'attacher, avant d'entreprendre d'etablir un ſyſtême, *qui, de l'aveu des meilleurs Critiques chinois, eſt inadmiſſible*; & c'eſt ce qu'il n'a pas fait.

Ce ſyſtême, pour l'etabliſſement duquel M. Freret a déployé toute l'etendue de ſon génie, & mis à profit toutes ſes recherches, eſt celui du *Tchou-chou*, ou *livre de bambou*, ainſi appellé, parce qu'il etoit ecrit ſur des planchettes de *bambou*, lorſque l'an de J. C. 285, on le trouva dans un tombeau près de *Ouei-hoei-fou* de la Province du *Ho-nan*. Pour ſavoir le degré d'autorité qu'on doit donner à un pareil livre, il faut le connoître. Voici en peu de mots de quoi pouvoir au moins s'en former une idée.

Il paroît que le *Tchou-chou* eſt l'ouvrage de quelque particulier qui avoit rédigé les annales pour ſon uſage propre, & qui avoit fait ſa rédaction ſur différens Auteurs, ſans faire trop attention aux contradictions qui pouvoient s'y rencontrer. Cet Ouvrage eſt certainement fait du tems de la Dynaſtie des *Tcheou*, par conſéquent avant l'incendie ordonné par *Tſin-che-hoang*. Il etoit ecrit en caracteres anciens nommés *Koteou*, dont les uns etoient mal formés, les autres à demi-effacés, & tous très-difficiles à lire. Il y avoit grand nombre de lacunes: & dans ce qu'on put déchiffrer, on y reconnut évidemment des fables, des fauſſes dates, de faux enoncés, & pluſieurs réſultats de faux calculs. *Ou-ty*, premier Empereur des *Tſin* Occidentaux, ſous le regne duquel on fit la découverte de ce

livre, crut d'abord avoir fait l'acquiſition de quelque monument précieux. Il le fit examiner avec ſoin, & ordonner qu'on en fit uſage pour corriger les erreurs qui pouvoient s'être gliſſées dans l'Hiſtoire. Les Savans qui furent chargés de ce pénible travail, firent de leur mieux pour ſe conformer aux intentions de ce Prince ; mais malgré leur bonne volonté, l'autorité de *Sée-ma-tſien* fut d'un plus grand poids dans leur eſprit que celle du *Tchou-chou*, dans lequel ils apperçurent pluſieurs articles directement oppoſés à ce qu'on liſoit dans les *King*. Ils prirent le parti d'en faire un Ouvrage à part, dont chacun pourroit profiter ſuivant ſes lumieres. Ce fut alors, à ce que prétendent quelques Critiques chinois, qu'on ajouta aux années, les caracteres cycliques, qui n'etoient point dans l'original. Quoi qu'il en ſoit, on démontre par ces caracteres mêmes, que cet Ouvrage n'eſt propre qu'à induire en erreur ceux qui voudroient s'y attacher ſcrupuleuſement. C'eſt ce dont conviennent unanimement & les Critiques & les Hiſtoriens & ceux mêmes qui ſont le plus attachés au *Tchou-chou*. C'eſt pour cette raiſon qu'on y a fait des corrections & des additions, au moyen deſquelles on a cru qu'il pouvoit paſſer. Les uns ont ajouté cinquante-neuf ans, les autres deux cycles, & les autres trois cycles entiers, c'eſt-à-dire, cent quatre-vingts ans. Il eſt certain que cet Ouvrage n'eſt pas tel aujourd'hui qu'il etoit autrefois lorſqu'on en fit la découverte. Les variantes qu'on trouve dans les exemplaires imprimés ſous différentes Dynaſties ne nous permettent pas d'en douter. Par exemple, vers l'an 584 de J. C. les Aſtronomes qui ecrivirent ſur la fin de la Dynaſtie des *Tchen*, & au commencement de celle des *Soui*, citoient le *Tchou-chou*, & déſignoient, d'après ce livre, la premiere année du regne de *Yao*, par les caracteres cycliques *Ping-tſée* ; cependant ils plaçoient cette même année à l'an avant J. C. 2325 : & cette année,

ſuivant le *Tchou-chou* d'aujourd'hui, ne répond qu'à l'an 2145, en conſervant les mêmes caracteres cycliques *Ping-tſée*, ce qui fait une différence de cent quatre-vingts années, ou de trois cycles entiers. De même vers l'an de J. C. 721, le fameux Aſtronome *Y-hang* citoit le *Tchou-chou*, & déſignoit d'après ce livre, la premiere année du regne de *Tcheng-tang* par les caracteres cycliques *Kouei-hai*, & la premiere année du regne de *Tay-kia*, par les caracteres *Sin-ſée*. Cependant ce même Auteur fait répondre la premiere année du regne de *Tcheng-tang* à l'an avant J. C. 1738, & la premiere année du regne de *Tay-kia* à l'an 1720. Or dans le *Tchou-chou* tel qu'on l'a aujourd'hui, la premiere année de *Tcheng-kang*, avec les caracteres cycliques *Kouei-hai*, répond à l'an 1558, & la premiere année de *Tay-kia*, avec les caracteres cycliques *Sin-ſée*, répond à l'an 1540, ce qui fait entre le *Tchou-chou* d'autrefois, & le *Tchou-chou* tel qu'on l'a aujourd'hui, une différence de trois cycles entiers, ou de cent quatre-vingts ans.

Je ne diſconviens pas que la méthode employée par M. Freret, pour tranſpoſer l'Eclipſe du *Chou-king*, de l'an 2155 à l'an 2007, ne ſoit très-ingénieuſe. Plus d'un Auteur chinois l'avoit employée avant lui & avec auſſi peu de ſuccès; parce que, comme lui, les Auteurs avoient pris des ſuppoſitions pour des principes, & des vraiſemblances pour des vérités. Il ſeroit à ſouhaiter que les Savans qui ont travaillé ſur la Chronologie chinoiſe, n'euſſent pas ſuppoſé la dénomination des années des Lunes & des jours, par les caractères cycliques, comme un moyen sûr de fixer ou de vérifier les anciennes dates. Ce moyen ſeroit infaillible, ſi cette dénomination avoit toujours eu lieu de la même maniere & ſans interruption; ſi la reſſemblance de certains caracteres entre eux n'avoit pas fait prendre

quelquefois les uns pour les autres ; ſi lorſqu'on a recouvré les anciens livres & les anciens monumens, on n'avoit jamais ſubſtitué en place d'un caractere effacé, un caractere qu'on croyoit être le même, quoiqu'il ne le fût pas en effet. Comment pouvoir s'aſſurer de tout cela pour les tems reculés, quand on voit les plus habiles Critiques n'être pas d'accord entre eux ſur ce point ? Il ſeroit à ſouhaiter que les mêmes Savans n'euſſent pas regardé les preuves Aſtronomiques, comme etant les ſeules dont ils devoient faire uſage, pour trouver la vérité qu'ils cherchoient. Ils auroient dû ne les faire ſervir que pour confirmer des vérités déjà trouvées par les monumens & par l'Hiſtoire. Ils auroient dû ne pas regarder la fixation des Solſtices, des Equinoxes, & des différentes Saiſons de l'année, comme etant le réſultat de pluſieurs obſervations faites avec cette préciſion qu'on exige aujourd'hui, & dont nos ſeuls Aſtronomes Européens ſont capables. Ils auroient dû ſavoir au contraire, que les Chinois ſe ſont toujours contentés d'un *Ta-kai*, ainſi qu'ils s'expriment, c'eſt-à-dire d'un *à-peu-près ;* & ils auroient conclu qu'un *à-peu-près*, après un grand nombre de ſiècles, ne pouvant pas, s'il eſt iſolé, être fixé lui-même par le calcul ; ne pouvoit pas être pris pour fixer les autres epoques. Il ſeroit à ſouhaiter enfin, que, lorſqu'on a voulu ſe prévaloir de l'autorité des anciens livres Chinois, on eût fait des citations plus exactes, en diſtinguant le texte d'avec la gloſe, & en ne donnant pas l'un pour l'autre, comme on l'a preſque toujours fait.

Tenons-nous-en donc à celui des ſyſtêmes chronologiques qui a eté adopté par le corps de Nation, comme etant le réſultat des diſcuſſions exactes de ſes Tribunaux littéraires, ſous l'autorité d'un Prince qui leur a ouvert ſes Cabinets & ſes Bibliotheques, & qui leur a fourni les ſecours dans tous les genres dont ils pouvoient avoir beſoin.

Je n'ignore pas que les epoques les mieux etablies, ſont encore pleines de difficultés; mais ce ſont des difficultés qu'on peut réſoudre. Je ſais qu'il ſe trouvera toujours des obſcurités qui en cacheront l'entiere evidence; mais ce ſont des obſcurités qu'on peut rendre tranſparentes, juſqu'à faire voir le jour au travers. Je ſais qu'on ne manquera jamais de raiſons ou de prétextes, pour ſe croire en droit d'en ſoupçonner la certitude; mais on peut détruire ces prétextes, on peut démontrer le peu de ſolidité & l'inſuffiſance de ces raiſons. Je ne crains pas de le dire: toutes ces difficultés, toutes ces obſcurités, toutes ces raiſons, tous ces prétextes doivent diſparoître, dès-là qu'on a le ſuffrage unanime du corps des Savans. Les ſentimens particuliers de quelques Lettrés, quelque bien fondés qu'ils nous paroiſſent, ne méritent pas la préférence ſur celui de la Nation entiere, quand la Nation ne ſe décide elle-même que d'après l'autorité de ceux qui ſont réputés les plus habiles. Toutes choſes etant d'ailleurs egales, la préſomption ſera toujours pour le plus grand nombre (1). Or ce n'eſt qu'après une déciſion juridique de la part

(1) Quoique le grand nombre aſſure, par exemple, que l'Eclipſe ſolaire, dont il eſt parlé dans le *Chou-king*, ſous *Tchoung-kang*, eſt celle qui arriva l'an 2155 avant J. C. quelques Auteurs, par un calcul rétrograde, fondé ſur de faux principes, l'ont trouvée à des années où elle n'a pu arriver. M. Freret lui-même s'efforce de prouver que l'Eclipſe de 2155 n'eſt point celle dont parle le *Chou-king*, parce qu'elle n'eſt pas de nature à *avoir pu effrayer le Peuple*, &c. Si M. Freret avoit fait attention à l'idée que les Chinois ont attachée de tout tems à une Eclipſe de Soleil, il auroit ſu que le ſeul nom d'*Eclipſe ſolaire* ſuffit pour conſterner les eſprits. Cet Aveugle qui frappe ſur le tambour, ces Mandarins en habit de cérémonie qui montent à cheval, comme dans le tems de quelque calamité publique, tout cela frappe, ſaiſit, entraîne l'imagination, & ſuffit de reſte pour porter la frayeur dans des eſprits déjà prévenus qu'une Eclipſe ne préſage rien de bon. Je crois avoir répondu aux autres objections de ce célebre Critique, à celles du moins qui auroient pu former quelques difficultés réelles.

du

du corps des Savans, déciſion que le Prince a munie du ſceau de ſon autorité, & qu'il a fait intimer aux Tribunaux d'Aſtronomie, d'Hiſtoire & de Littérature. Ce n'eſt que conformément au ſentiment du plus grand nombre de ceux qui compoſent la claſſe immenſe de ces ſortes de Lettrés qui, pour être ſans emploi, ne ſont pas pour cela ſans ſcience, & qui, pour s'être arrêtés ſur le premier des degrés littéraires, n'en ſont pas moins parvenus quelquefois juſqu'au faîte de l'érudition: ce n'eſt par conſéquent que d'après la Nation entiere qu'on s'eſt déterminé à fixer la certitude de la Chronologie chinoiſe à la ſoixante-unieme année du regne de *Hoang-ty*, laquelle, comme je l'ai dit, répond exactement à l'an 2637 avant l'Ere chrétienne.

On a prétendu que *les Chinois ſont une colonie Egyptienne; que les premiers Empereurs de la Chine ſont les anciens Rois de Thebes; que les caracteres chinois ne ſont que des eſpeces de monogrames formés des lettres Egyptiennes & Phéniciennes.*

Ces mots auroient beſoin de quelque explication. On auroit dû aſſigner l'eſpece des lettres Egyptiennes & Phéniciennes dont on prétend que les caracteres Chinois ont eté formés. Avant l'invention des Lettres, les Egyptiens avoient déjà des caracteres, & ces caracteres etoient de pluſieurs eſpeces. Il y avoit les caracteres ſymboliques, les hiéroglyphiques propres, les hiéroglyphiques ſymboliques, les hiéroglyphiques abrégés, autrement dits hiérographiques, les hiéroglyphiques curiologiques, les hiéroglyphiques tropiques, quelques autres encore qui n'etoient point formés avec des lettres d'un alphabet, mais qui rendoient le ſens de l'Ecrivain, les premiers par des énigmes allégoriques, & les autres par une peinture, ou une imitation plus ou moins approchante de la choſe qu'on vouloit déſigner. Les caracteres alphabétiques, tant ſacrés que vulgaires, ainſi que l'ecriture courante, ne furent trouvés que

long-tems après ; & ce fut la néceſſité de communiquer ſes penſées ſans ambiguité, & de ſe faire entendre ſans riſque, qui les fit imaginer. Je ne ſaurois me perſuader que ce fut à ces derniers qu'on eût voulu comparer l'ancienne Ecriture chinoiſe, dont la date remonte juſqu'au tems même de *Hoang-ty*, qui n'eſt poſtérieur que d'environ trois ſiecles aux fondateurs des royaumes de Thebes dans la haute Egypte, & de Tanis ou Héliopolis dans la baſſe : ce ne peut être qu'aux ſymboliques & aux hiéroglyphiques, parce qu'ils ſont les ſeuls qui puiſſent prêter au parallèle.

Je ne diſconviens pas que chez les deux Nations, chinoiſe & egyptienne, il n'y ait une foule de caracteres qui ſe reſſemblent. Dans la confrontation que j'en ai faite, j'en ai trouvé moi-même un aſſez bon nombre de tout-à-fait ſemblables : mais rien ne m'a ſurpris en cela, & je n'en ai pas conclu que les Chinois les avoient pris des Egyptiens, ni les Egyptiens des Chinois. L'idée toute naturelle de repréſenter les choſes dont on veut parler, en traçant les principaux traits qui en peignent l'image, ou en les déſignant par quelqu'un de leurs attributs, s'eſt préſentée egalement à l'eſprit des uns & des autres ; & les uns & les autres en ont fait uſage, ſans avoir entre eux aucune communication. Les Perſes, les Scythes, les Indiens, les Méxicains eux-mêmes, qui ſont un Peuple très-moderne en comparaiſon des autres que je viens de nommer, ſe ſont ſervis de figures & de hiéroglyphes pour manifeſter leurs penſées, lorſqu'ils avoient des choſes matérielles à exprimer. Dira-t-on de ces derniers ſur-tout, qu'ils ont eté chercher leurs figures & leurs hiéroglyphes en Egypte, ou qu'une Colonie egyptienne eſt venue en Amérique pour les apporter ? « *Un pareil concours*, dit un Auteur moderne, *dans la maniere de conſerver les penſées, ne peut être regardé jamais comme une ſuite, ſoit de l'imi-*

tation, ſoit de quelque evénement imprévu ou du haſard; mais doit être conſidéré comme la voix unanime de la nature parlant aux conceptions groſſieres des hommes, &c. (1). Cela doit s'entendre des caracteres ſymboliques & hiéroglyphiques propres. Pour ce qui eſt des hiéroglyphiques abrégés, autrement dits hiérographiques, il y entre néceſſairement de l'art & du choix. Si ceux de cette eſpece qui furent inventés chez les Egyptiens, reſſembloient aux anciens caracteres chinois, & ſi les uns & les autres déſignoient préciſément les mêmes choſes, & avoient eté employés par les deux Peuples de la même façon, alors, je l'avoue, on pourroit conclure légitimement que les deux Nations ont eu de la communication entre elles, & qu'elles ſe ſont tranſmis l'une à l'autre la méthode de manifeſter leurs penſées par des ſignes. Mais il s'en faut bien qu'on puiſſe reconnoître l'identité ou la reſſemblance que j'indique. Pour nous en convaincre, il ſuffit de jetter un coup-d'œil ſur les méthodes egyptienne & chinoiſe pour la formation des caracteres, & pour les idées qu'ils pouvoient exprimer.

Chez les Egyptiens, la méthode des hiéroglyphes conſiſtoit à *ſubſtituer l'inſtrument réel ou métaphorique de la choſe, à la choſe même; à faire qu'une choſe tînt la place d'une autre, & la repréſentât, quand il y avoit dans la choſe qui repréſentoit, quelque reſſemblance ou analogie délicate avec la repréſentée, tirée ſoit des obſervations de la nature ſoit des traditions ſuperſtitieuſes qui avoient cours parmi eux. Ainſi la toute ſcience de Dieu etoit repréſentée par un œil placé d'une maniere eminente, l'Univers par un ſerpent roulé en forme de cercle; le*

(1) Eſſai ſur les Hiéroglyphes des Egyptiens, traduit de l'Anglois de M. Warburthon, tome I, page 46.

lever du Soleil, par deux yeux de Crocodile ; une Veuve qui ne s'etoit point remariée, par un pigeon noir ; une perſonne obligée au ſecret, par une ſauterelle, &c. (1).

Chez les Chinois, la méthode des caracteres hiéroglyphiques etoit plus générale, & pouvoit s'appliquer à tout : on ne s'en ſervit jamais pour cacher des myſteres au Peuple ; on les employoit indifféremment pour le ſacré, comme pour le profane ; pour expliquer les choſes naturelles & qui tombent ſous les ſens, comme pour manifeſter les idées ſimples & tout ce qui etoit du reſſort de l'entendement. Jugeons-en par ce qu'en dit un Auteur qui vivoit ſous la Dynaſtie des *Tang* (2). *Le Ciel, la Terre, les Montagnes & les Rivieres ont fourni des modeles pour la repréſentation des angles, du rond, de ce qui eſt immobile, & de ce qui eſt dans un mouvement continuel.*

Le Soleil, la Lune & les Etoiles ont ſervi de prototypes pour déſigner tout ce qui a de l'eclat, tout ce qui eſt poli, tout ce qui eſt tiſſu avec art, tout ce qui eſt travaillé avec induſtrie.

On a trouvé dans les arbres, dans les nuages, dans les plantes, de quoi pouvoir repréſenter les couleurs, l'extenſion, l'accroiſſement, & les différentes manieres de publier ce qu'on veut que perſonne n'ignore.

On a choiſi les poiſſons, les inſectes, les volatiles & les quadrupedes, comme des ſignaux ſuffiſans pour reconnoître tout ce qui a rapport aux différentes manieres de ſe mouvoir, à l'agilité, & à la lenteur, à la diligence & à la pareſſe.

C'eſt ainſi qu'au moyen des choſes les plus ordinaires, de celles que tout le monde eſt à portée de voir, les Sages de l'An-

(1) *Eſſai ſur les Hiéroglyphes*, tome I.

(2) Cet Auteur ſe nommoit *Ly-yang-ping*. La Dynaſtie des *Tang* a commencé ſon regne l'an 618 après J. C. & a eté entiérement eteinte l'an 907 de l'Ere chrétienne.

tiquité, & ceux qui ont marché ſur leurs traces, ont trouvé l'art de donner une figure aux choſes purement intellectuelles, de repréſenter ce qui ne ſauroit tomber ſous les ſens, & de mettre ſous les yeux toutes les productions naturelles, ainſi que la maniere d'opérer des trois principes actifs, le Ciel, la Terre & l'homme. C'eſt ainſi que le pinceau, dirigé ſucceſſivement par des mains intelligentes, a pu perfectionner, a pu varier à ſon gré ce que les anciens Sages n'avoient fait, pour ainſi dire, qu'ebaucher (1).

A l'autorité de *Ly-yang-ping*, joignons celle des ſavans Editeurs du Poëme de Sa Majeſté impériale (2). Voici comment ils s'expriment.

« Nous penſons avec toute la modeſtie qui nous convient, » que les Caracteres qui nous viennent par *Tché-tcheou*, ont » une origine très-ancienne ; & que c'eſt par une tradition im- » mémoriale, que de génération en génération ils ſont enfin » parvenus juſqu'à nous.

» *Fou-hi* en formant les figures qu'on appelle *Koua*, a fait » naître l'idée de la compoſition des Caracteres dont on ſe » ſervit d'abord pour exprimer les choſes les plus eſſentielles ; » & *Tſang-kié*, par les ſix différentes eſpèces de ſignes dont il » enrichit cette premiere invention, l'a rendue d'un uſage plus » facile & plus etendu. Ceux qui vinrent après, faiſant atten- » tion à ce qu'avoient fait leurs devanciers, s'appliquant ſans » ceſſe à pénétrer leurs idées, à les développer, à les embellir, » à les etendre, vinrent à bout par d'heureuſes combinaiſons, » de perfectionner peu-à-peu un art auquel nous ſommes » redevables de nos plus belles connoiſſances. C'eſt par les

(1) J'ai tiré cette citation d'un Ouvrage mis à la ſuite du Poëme de l'Empereur, ecrit de ſoixante-quatre manieres différentes, je l'ai envoyé à la Bibliotheque du Roi.

(2) Voyez à la fin de la traduction du Poëme que je viens de citer.

» Lettres que nous avons connu les Lettres même, leur origine, » leur variété, leur progreſſion, & leurs différens uſages. Les » premieres & les mieux faites qu'on ait trouvées etoient gra- » vées ſur le fer & ſur la pierre (1) ».

On voit par tout ce que je viens de rapporter, que les Chinois ont employé pour la compoſition de leurs caracteres, qui ſont de véritables hiéroglyphes abrégés, une méthode qui n'eſt certainement pas celle des Egyptiens. Le choix des objets pour l'application de la méthode, je veux dire, le choix des ſymboles, diffère encore plus chez les deux Nations, que la

(1) Pour ſavoir ce que les Chinois penſent de l'origine de leurs caracteres, il faut lire ce qu'ils rapportent à la fin de chaque volume des trente-deux qui contiennent le Poëme de l'Empereur, pour célébrer *Moukden* ſa Patrie. Je dirai ſeulement ici en paſſant, que les ſix différentes eſpeces de ſignes déterminés par *Tſang-kié*, conſiſtent dans les ſix préceptes ſous leſquels il renferma tout l'art de compoſer les caracteres. Quelques nœuds formés ſur une corde, etoient la ſeule maniere d'ecrire avant *Fouhi*. Ce ſage Prince inventa des caracteres auxquels il donna des noms particuliers... *Tſang-kié* renferma dans ſix préceptes, tout l'art de les compoſer. Le premier précepte diſoit que les caracteres devoient reſſembler à-peu-près aux choſes qu'on vouloit déſigner; mais comme il y a une multitude preſque infinie de choſes, & que parmi ces choſes il s'en trouve qui ont du rapport entre elles, par le ſecond précepte, un même caractere avoit deux ſens différens, & par conſéquent deux ſignifications. Par le troiſieme précepte, certains caractères furent affectés à certains ſujets particuliers. Le quatrieme précepte conſiſtoit dans l'aſſemblage de pluſieurs caracteres ſimples pour en former un ſeul. Le cinquieme précepte mettoit une différence entre les caracteres compoſés des mêmes caracteres ſimples; par exemple, lorſque tel caractere ſimple etoit placé à la droite de tel autre, ſa ſignification etoit différente de celle qu'il avoit, lorſqu'il etoit placé à gauche, deſſus, ou deſſous. Par le ſixieme précepte, la maniere d'aſſembler les différens traits pour former les caracteres, fut déterminée.

Il y en a qui prétendent que *Tſang-kié* inventa ſix ſortes de ſignes, dont chacune faiſoit une eſpece d'écriture; mais comme tout ce qu'on dit là-deſſus n'a rien d'auſſi certain que ce qui eſt rapporté dans l'Ouvrage que j'ai cité plus haut, j'y renvoie le Lecteur.

méthode elle-même. Je reprends les exemples que j'ai déjà cités pour en ſervir de preuves. *Les Egyptiens repréſentoient la toute ſcience de Dieu, par un œil placé d'une maniere eminente.* Les Chinois n'ont jamais eu de caractere propre pour exprimer cet attribut de la Divinité. On leur diſpute même une connoiſſance de l'Être ſuprême, aſſez exacte pour qu'ils aient pu ſe former une idée de ſa *toute ſcience.* Dans la ſuppoſition qu'ils aient connu Dieu, ils ne l'ont déſigné que par les deux caracteres de *Chang-ti*, de *Hoang-tien*, de *Lao-tien*, ou par le ſeul caractere de *Tien.* Or, de tous ces caracteres, il n'y a que le ſeul *Hoang* où il y ait *un œil placé d'une maniere eminente* (1); & ce *Hoang* n'a jamais eté employé pour ſignifier la ſcience.

Les Egyptiens ont repréſenté l'Univers par un ſerpent roulé en forme de cercle, & les Chinois le repréſentent par un caractere compoſé de trois croix poſant ſur une ligne horiſontale (2), ou jointe par une tranſverſale commune; & ce caractere eſt appellé *Ché*, qui ſignifie *dix.*

(1) *Hoang*, dans ſon acception primitive, a pu ſignifier *Roi par excellence, Souverain qui a l'œil ouvert ſur les Rois.* Il eſt compoſé d'un *pe*, qui ſignifie *pur, clair, brillant*, &c. & d'un *Ouang*, qui ſignifie *roi ſouverain.* Ainſi *Hoang* doit ſignifier *Souverain qui brille au-deſſus des Souverains.* Dans les anciens caracteres qui exprimoient *Hoang*, on voit un homme déſigné par la lettre *Jin*, au-deſſus des Rois déſignés par la lettre *Ouang*; ou un maître, déſigné par la lettre *Tchou*, placé ſur un autre maître, déſigné pareillement par la terre *Tchou.* Le dernier eſt compoſé d'un ſoleil placé ſur la terre, c'eſt-à-dire d'un *ge* placé ſur un *Tou.* Je crois que les Chinois n'ont prétendu déſigner par-là que leur Empereur, qu'ils ont toujours regardé comme le maître de l'Univers. Quoi qu'il en ſoit, le caractere *Hoang* n'exprime que la prééminence.

(2) Anciennement on ecrivoit ce mot de quatorze manieres. Ces quatorze caracteres ſe liſent *ché*, & ſignifient le monde moral & phyſique. Ils ſont compoſés du complément des nombres primitifs répété trois fois, & varié. J'appelle le nombre dix le complément des nombres primitifs. La répétition du dixieme déſigne l'univerſalité.

Chez les Egyptiens, *le lever du Soleil etoit désigné par deux yeux de Crocodile ;* & chez les Chinois, par un caractere représentant un Soleil placé sur les Etoiles (1), ou un Soleil sur l'Horison (2).

Les Egyptiens désignoient *une Veuve qui ne s'etoit point remariée, par un pigeon noir ;* & les Chinois la désignent par un caractere composé d'un *Tay*, qui signifie le mal en tant qu'il est opposé au bien, d'un *Ho*, qui signifie flamme, & d'un *Tao*, qui exprime un couteau pointu à deux tranchans (3).

(1) *Chen*, ou *Tchen* moderne. Il est composé d'un *gé*, Soleil, & d'un *Tchen*, qui signifie proprement *lieu du Ciel où il n'y a point d'etoiles.* On le prend aussi pour signifier les etoiles en général. En caracteres anciens le *Chen* ou *Tchen* est représenté de sept manieres, qui toutes désignent le lever du Soleil.

(2) *Tan* moderne. Il est composé d'un *gé* Soleil, placé sur une ligne horisontale. Le *Tan* est exprimé en caracteres anciens, qui sont de six sortes. Tous ces caracteres désignent, comme les précédens, le lever du Soleil. Les Chinois désignent encore le lever du Soleil par le caractere *Yang*, composé de trois caracteres, dont deux sont *gé* Soleil, & le troisieme *nghou*, particule négative, qui sert à représenter les ténebres que le Soleil vient de dissiper en sortant peu-à-de l'horison sur lequel il paroît enfin tout entier.

(3) On ne sauroit désigner plus noblement une femme qui a perdu son mari, qu'en analysant le caractere *lié*, qui signifie en général *mérite insigne, assemblage d'un grand nombre d'actions méritoires non communes, un feu violent, majesté, vassal fidele, & enfin veuve qui demeure fidelle à son mari. Lié* est composé d'un *Tay*, qui signifie *mal.* C'est assurément un grand mal à une femme que celui d'être privée de la moitié d'elle-même. Le caractere tiré du caractere *Niu*, qui signifie femme, & placé au-dessus des traits *Si*, qui désignent le tems des ténebres ou le soir, lui change sa dénomination, & le fait nommer *Tay*, *mal, en tant qu'il est opposé au bien.* Ce mal augmente par le voisinage toujours présent d'un glaive à deux tranchans, désigné par le caractere *Tao.* Il devient très-violent par l'action des flammes qui agissent sur lui, & qui sont désignées par le caractere *Ho.* L'explication morale du caractere *Lié* se réduit à ceci : *l'etat de viduité est un etat pénible pour une femme qui veut en remplir exactement tous les devoirs. Les joies de ce monde ne sont plus pour elle ; mais les mérites qu'elle acquiert en y renonçant, la couvrent d'une gloire immortelle, &c.*

Les

Les Egyptiens *repréſentoient une Sauterelle, pour déſigner une perſonne obligée au ſecret ;* & les Chinois déſignent une perſonne obligée au ſecret, par différens caracteres qui n'ont rien de commun avec la Sauterelle, qui n'ont pas même le plus petit rapport avec cet inſecte. Un ſimple coup-d'œil ſuffit pour s'en convaincre (1).

Dans ce petit nombre d'exemples pris au haſard, on n'a pu découvrir, ce me ſemble, aucune analogie entre les hiéroglyphes des Egyptiens, & les caracteres hiérographiques des Chinois. On ne découvriroit rien davantage, quand même, après avoir dépouillé les Dictionnaires de ceux-ci, & mis à contribution tous les monumens qui nous reſtent encore de ceux-là, on pouſſeroit le parallele auſſi loin qu'il peut aller. Il ne faut pas ſe laiſſer eblouir par la reſſemblance, quant à la figure, entre un aſſez bon nombre de caracteres Chinois & de hiéroglyphes Egyptiens. L'illuſion ſe diſſipera par l'obſervation ſuivante.

Sur la fin du ſiecle dernier, les Chinois, en réformant leur Aſtronomie, adopterent tout ce qu'il y a d'eſſentiel dans celle d'Europe, & en combinant leur maniere avec la nôtre, il en eſt réſulté une méthode qui n'eſt ni purement Chinoiſe, ni purement Européenne ; mais qui, participant des deux, peut être priſe pour l'une ou pour l'autre, ſelon le point de vue

(1) Les différens caracteres dont les Chinois ſe ſervent pour déſigner une perſonne obligée au ſecret, ſont *Man*, *Han*, *Yn*. Le deſſus du *Man* moderne déſigne les herbes en général, le deſſous *Yn* déſigne la pluie, & le caractere *Mou*, qui eſt à côté, déſigne les yeux. L'aſſemblage de ces trois différens caracteres, ſe lit *man*, qui ſignifie *cacher, ſe rendre impénétrable, &c.* Le *Han* moderne eſt compoſé d'un *Yn*, qui ſignifie homme ; d'un *Ling*, qui ſignifie ordre ; d'un *Keou*, qui ſignifie bouche, & le total ſe lit *Han*, qui ſignifie *contenir ſans laiſſer echapper, comme les cadavres dans la bouche desquels on enferme une perle, ou telle autre choſe précieuſe.*

ſous lequel on voudra bien l'enviſager. Ce qu'ils ont fait pour l'Aſtronomie, ils l'ont fait auſſi pour la Muſique; & l'on trouve dans un même Ouvrage, les *Lu*, les *Tiao*, les *Tons-koung*, *Chang*, *Kio*, *Tché*, *Yu*, le *Pien-koung* & le *Pien-tché*, tels qu'ils les ont eus depuis l'antiquité la plus reculée, joints avec les regles de l'harmonie telles que nous les avons dans notre Europe, avec nos modulations & nos notes, avec nos dièzes & nos bémols.

Suppoſons maintenant que dans deux ou trois mille ans d'ici, nos neveux, à la quarantieme ou cinquantieme génération, aient parmi eux des Savans du premier ordre qui s'adonnent à l'etude de l'Antiquité; & que parmi ces Savans, il s'en trouve un petit nombre qui s'attache de prédilection aux Antiquités etrangeres. Suppoſons encore que par laps de tems, & à la ſuite d'une foule de révolutions que la Chine aura eprouvées, le plus grand nombre de livres qu'elle poſſede à préſent, vienne à s'egarer ou à être entiérement perdu. Il n'eſt pas douteux que les Chinois qui cultiveront les Lettres, ne faſſent tous leurs efforts pour rétablir leur Littérature, tout au moins quant aux articles les plus importans. Ils fouilleront dans toutes leurs archives, ils dépouilleront tous les anciens monumens qui ſubſiſteront encore parmi eux; ils compareront entre eux tous les lambeaux epars çà & là dans différens livres; ils ſupputeront la durée des regnes de leurs Empereurs, en rappellant à des calculs exacts, des Eclipſes qu'ils ſauront être arrivées de leur tems, mais dont il ne leur reſtera que des enoncés informes; ils feront en un mot, tout ce qui a eté fait par leurs ancêtres après l'incendie de *Tſin-ché-hoang*. On verra paroître quantité d'ouvrages qui porteront l'empreinte de la ſcience plus ou moins sûre, des diſcuſſions plus ou moins exactes, des préjugés plus ou moins forts, des paſſions plus ou moins vives des

différens Auteurs qui les auront composés. Les uns feront leur Nation plus ancienne qu'elle ne l'est, & les autres la feront plus moderne. Chacun etayera son sentiment de quelques preuves; & ces preuves lui paroîtront autant de démonstrations auxquelles il ne sauroit être permis de se refuser. Les sentimens resteront ainsi partagés, jusqu'à ce que les Tribunaux littéraires, après avoir examiné toutes les raisons, après avoir vérifié toutes les preuves, se détermineront enfin à prendre un parti, qui sera celui qu'ils croiront approcher le plus de la vérité.

Nos savans Européens d'alors, François, Anglois, Allemands & autres, qui, sans savoir la Langue des Chinois, auront lu des Mémoires sur la Chine, composés dans leurs pays respectifs d'après quelques relations de Voyageurs, ou sur des Traductions infidelles faites elles-mêmes sur d'autres Traductions peu exactes, qui n'auront eu entre les mains, de véritablement authentiques, que quelques lambeaux décousus & quelques fragmens sans suite, envoyés à différentes repriſes par des personnes différentes, & dans des tems eloignés les uns des autres; nos savans Européens, dis-je, exerceront leur critique conformément au système particulier qu'ils voudront faire valoir.

« La Nation chinoise, dira l'un d'eux, n'a aucune prérogative » sur les autres Nations de l'Asie, de l'Afrique & de l'Amérique. » Au-dessus du seizieme siecle de l'Ere chrétienne, on ne trouve » aucun monument qui puisse constater son antiquité. Les » Chinois sont, à n'en pouvoir douter, une colonie d'Européens » qui est venue s'etablir dans leur pays, vers le tems où Louis- » le-Grand etoit sur le trône de la France: cela est démontré » par la comparaison de certaines méthodes dont ils faisoient » usage dans leur Astronomie & dans leur Musique, avec » celles que nos Européens employoient dans le même tems. » Le savant M*** a trouvé que les Chinois se servoient des sinus,

» tangentes & sécantes comme nos Européens d'alors, & » qu'ils avoient comme eux l'usage des logarithmes. Or on » sait que les tables des sinus, tangentes & sécantes ont eté in- » ventées dans le quinzieme siecle par *Muller*, dit autrement » *Regiomontan*. On sait aussi que ce n'est qu'au commencement » du dix-septieme siecle que les logarithmes ont eté mis au » grand jour par un Baron Ecossois, nommé *Jean Néper*. Com- » ment auroit-il pu arriver que les Chinois & les Européens » eussent eu les mêmes vues dans le même genre ? Il est clair » comme le jour, que l'un de ces deux Peuples est enté l'un » sur l'autre. Si quelqu'un en doutoit, il n'auroit, pour dissiper » entiérement tous ses doutes, qu'à confronter les Tables que » nos anciens Européens du dix-septieme siecle désignoient » sous le nom général de Tables d'*Ulacq*, avec les Tables chi- » noises de ce tems-là. C'est précisément le même ordre, c'est » la même forme, ce sont les mêmes usages ; il n'y a entre » elles aucune différence, ce sont les mêmes Tables : quoi » de plus frappant ? Cependant, ce n'est pas tout encore.

» Parmi un fatras enorme de Musique, purement Chinoise, » on a déterré plusieurs volumes qui paroissent avoir eté » composés dans le dix-septieme siecle. On y voit des lignes » paralleles, divisées de cinq en cinq, sur lesquelles on a » marqué des notes tout-à-fait semblables à celles dont les » Musiciens d'Europe se servoient alors. On y distingue » les rondes, les blanches, les noires, les croches & les » doubles-croches, faites précisément de la même façon » qu'on les faisoit alors en Europe. Les noms même qu'on » assignoit aux différens tons, paroissent evidemment avoir » eté pris dans une même source ; car celui, par exemple, » que les Chinois appelloient *ou-te*, n'est, à n'en pouvoir » douter, que l'*ut* des Européens, prononcé *out* ; le *té*

» de ceux-là eſt sûrement le *ré* de ceux-ci ; & ainſi des » autres.

» On ſait que les Chinois, n'ayant point alors d'alphabet, » déſignoient, comme ils pouvoient, par une ſimple approxima- » tion, celle de nos lettres dont le ſon pur ſemble être exclus de » leur Langue. Il eſt certain qu'il n'y a aucun mot dans la Langue » chinoiſe, dont le ſon commence par un *u* ſimple, & ſe termine » par un *t*, comme dans *ut* prononcé à la françoiſe. Il a fallu par » conſéquent employer deux caracteres qui, prononcés rapide- » ment, fiſſent entendre à-peu-près le même ſon. Il eſt certain » encore que le ſon de la lettre *r*, etant banni de cette même » Langue, on a dû l'exprimer par celui de *l* qui en approche » le plus. Ainſi le caractere *lé* a eté mis pour déſigner *ré*, &c.

» Outre l'identité dans la dénomination des tons, dans la » figure des notes, & dans la plupart des autres ſignes muſicaux, » on voit dans l'ouvrage cité, les deux tetracordes disjoints, » *ut*, *ré*, *mi*, *fa*, & *ſol*, *la*, *ſi*, *ut*, former l'echelle entiere, *ut*, » *ré*, *mi*, *fa*, *ſol*, *la*, *ſi*, *ut*, telle qu'elle fut inventée en Eu- » rope dans le ſeizieme ou dix-ſeptieme ſiecle ; car avant ce » tems-là, on n'avoit d'autre echelle pour les tons que la » gamme de *Gui d'Arezzo*.

» De ce que les Chinois ont eu dans leur Aſtronomie & » dans leur Muſique certaines regles & certaines formules » purement Européennes, il ſuit evidemment qu'ils ne ſont » que des Européens tranſplantés ; & de ce que l'antiquité, » ou, pour mieux dire, l'invention de ces regles & de ces » formules, ne remonte pas au-deſſus du ſeizieme ſiecle, il » ſuit encore plus evidemment que la tranſplantation n'a pu » ſe faire avant cette epoque. Qu'on efface donc des annales » ſi vantées de ce vaſte Empire, tout ce qui eſt avant le règne » des Tartares-Mantchoux. La véritable Hiſtoire chinoiſe com-

» mence à la Dynaſtie des *Tay-tſing: Chun-tſe*, *Kang-hi*, *Yong-*
» *tcheng*, *Kien-long*, voilà les premiers Empereurs de la Chine.
» Tous ceux qu'on nous dit les avoir précédés, ſont des Princes
» Européens, dont on a eſtropié ou déguiſé les noms ».

Si, quand nos Savans arriere-petits neveux raiſonneront ainſi, il ſe trouvoit alors parmi eux quelqu'un qui fût inſtruit ſur la Chine, à-peu-près comme le commun de ceux qui liſent, peut l'être aujourd'hui parmi nous, il leur diroit: « per-
» mettez-moi de vous tirer de l'erreur où vous êtes, en vous di-
» ſant en peu de mots de quoi il s'agit. Voici le fait tel qu'il eſt
» arrivé.

» Quelques Européens, membres d'un Corps dont l'objet
» etoit de faire connoître le vrai Dieu, & d'etablir ſon culte
» dans tout l'Univers, allerent juſqu'à la Chine; ils y entrerent
» à travers des obſtacles ſans nombre, qui ſembloient devoir
» la leur rendre inacceſſible; & malgré l'injuſte mépris & la
» prévention aveugle dont on s'y nourriſſoit contre tout ce qui
» eſt etranger aux coutumes & aux mœurs anciennes de la
» Nation, ils s'y firent bientôt reſpecter par leur vertu, eſtimer
» par leur doctrine, rechercher par leurs talens. Habiles dans
» les Sciences & dans les Arts, ils s'en ſervirent comme de
» moyens propres à ſe faire ecouter, lorſqu'ils annonçoient une
» Religion qui exigeoit de ſi grands changemens dans le culte,
» dans les mœurs, & dans ces coutumes même qu'on etoit ſi
» jaloux de conſerver. Ils ſe lierent bientôt avec quelques Savans
» de l'ordre de ceux qui, courant encore la carriere, n'ont
» d'autre occupation que celle de leurs etudes. Ces Savans,
» ſans emploi, les introduiſirent chez d'autres Savans qui
» etoient Mandarins, & Grands de l'Empire; & ceux-ci les
» propoſerent à la Cour, comme des hommes qu'on pouvoit
» employer utilement, comme des Sages qui pouvoient

» contribuer à la ſplendeur du *Royaume du milieu*. L'occaſion » de mettre en uſage ce qu'ils ſavoient, ne tarda pas à ſe » préſenter.

» Il y avoit déjà du tems que le Calendrier chinois n'étoit » point exact. Les erreurs des Tables aſtronomiques, quoique » légeres en apparence, & preſque imperceptibles d'une année » à l'autre, s'etoient tellement accumulées, que dans la plu- » part des phénomenes céleſtes, il y avoit toujours de la diffé- » rence entre les réſultats du calcul & l'evénement; l'ordre des » ſaiſons ne répondoit pas avec la préciſion qu'il falloit à celui » des Lunes priſes numériquement dans l'uſage ordinaire de » la vie civile. Les corrections qu'on avoit tentées plus d'une » fois, n'avoient pas eu le ſuccès qu'on en avoit fait eſpérer, » & le mal paroiſſoit ſans remede. On s'adreſſa aux deux ou » trois Européens qui etoient alors à la Cour, & on leur de- » manda s'ils ne ſavoient aucun moyen d'*accorder le Ciel avec* » *la Terre*. Ils répondirent qu'ils en ſavoient, & qu'ils pou- » voient en employer plus d'un. Nous pouvons auſſi, ajoute- » rent-ils, prouver en général la certitude de nos méthodes & » de nos calculs, par des expériences dont tout le monde peut » être juge. Qu'on nous détermine la longueur d'un ſtyle, » qu'on nous aſſigne un jour, qu'on nous mette dans tel » lieu qu'on voudra, pourvu qu'il ſoit expoſé aux rayons du » ſoleil, nous calculerons & nous marquerons exactement » le point précis que touchera l'ombre la plus courte du ſtyle » dans le jour indiqué. La propoſition fut acceptée, & l'Em- » pereur, à la tête de ſes Grands, voulut être lui-même le » témoin & le juge de la capacité de ces Etrangers.

» Le Prince qui régnoit alors ſur la Chine, etoit un de ces » hommes extraordinaires qui reconnoiſſent le mérite quelque » part qu'il ſe trouve, qui ſavent l'apprécier & l'employer à

» propos, & qui poſſedent ſur-tout l'art de l'encourager & de » lui faire prendre toute ſon etendue, en le récompenſant à » meſure qu'il ſe développe. Le grand *Kang-hi* (car c'eſt ainſi » qu'on appelloit communément ce grand Prince), ne dédai- » gna pas de s'occuper d'une opération de gnomonique, avec » la même applicarion & la même ardeur qu'il avoit accou- » tumé d'employer lorſqu'il régloit les plus importantes affaires » de ſes vaſtes Etats. Il entra dans tous les détails, il fit exa- » miner en ſa préſence tous les calculs, tant Chinois qu'Eu- » ropéens; il vit de ſes propres yeux la différence des réſul- » tats; il ſe fit expliquer d'où pouvoit venir cette différence: » & après qu'on lui eut dit que c'etoit des elémens même que » dépend la certitude de la plupart des prédictions aſtrono- » miques dont on décore le Calendrier, il ſe tranſporta dans » l'endroit qui avoit eté préparé pour l'expérience, moins » pour ſatisfaire ſon empreſſement naturel, que pour em- » pêcher que de pauvres Etrangers, qu'il ſavoit n'être pas » vus de bon œil par les zélateurs outrés des anciens uſages, » ne vinſſent à échouer par l'effet de quelque bas artifice em- » ployé par l'envie, ou qu'on ne lui en impoſât ſur leur compte » par des rapports peu conformes à la vérité. L'evénement » s'etant trouvé tel que les Européens l'avoient prédit, c'eſt- » à-dire, l'ombre du ſtyle, après avoir paſſé les limites que les » Calculateurs chinois lui avoient preſcrites pour le *non plus* » *ultrà* de ſon accourciſſement de ce jour-là, & etant arrivée, » en s'approchant encore du centre, juſqu'au point précis que » les Européens lui avoient aſſigné, l'Empereur, les Grands & » toute la Cour en témoignerent leur ſatisfaction, applaudi- » rent au ſuccès, & le couronnerent. Il fut décidé dès-lors que » la méthode d'Europe auroit lieu dans l'Empire, & qu'on s'en » ſerviroit déſormais pour remédier aux dérangemens du Calendrier.

» Calendrier. On confia aux deux ou trois Européens, dont la » capacité venoit d'être reconnue, le ſoin de réformer dans » l'Aſtronomie chinoiſe, tout ce qui méritoit de l'être; on leur » donna pour adjoints les plus habiles d'entre les Chinois; & » tous enſemble, ils travaillerent à ce grand Ouvrage, dans » lequel ils firent entrer & les inventions modernes des Euro- » péens, & tout ce que la Chine, depuis les ſiècles les plus » réculés, avoit eu de mieux en ce genre. De-là viennent ces » fragmens qui vous ont fait conclure que les Chinois etoient » une Nation européenne, dont la tranſmigration ne remontoit » pas au-deſſus du ſeizieme ſiecle.

» Vous avez tiré la même conſéquence des fragmens ſur la » Muſique que vous avez vus, mais c'eſt avec auſſi peu de raiſon. » Ces fragmens ſur la Muſique ont la même origine que les » fragmens ſur l'Aſtronomie; & c'eſt le même petit nombre » d'Européens, qui, après avoir travaillé ſur l'Aſtronomie, tra- » vailla auſſi ſur la Muſique dans le même goût, & avec un » ſuccès egal. Le grand Prince, ſous le regne duquel tout cela » ſe fit, admettoit chaque jour en ſa préſence & dans ſa fami- » liarité la plus intime, des hommes auxquels il croyoit être » redevable de l'immortalité de ſon nom. Il leur fit entendre » un jour une Symphonie chinoiſe, c'eſt-à-dire, un air chinois » joué à l'uniſſon par pluſieurs inſtrumens à la fois, & il leur » demanda ſi en Europe il y avoit d'auſſi bonne Muſique, & » des Joueurs d'inſtrumens qui l'exécutaſſent avec autant de » préciſion que ceux qui venoient de frapper leurs oreilles par » les doux ſons des leurs. Celui d'entre eux qui ſavoit la Mu- » ſique, lui répondit que Sa Majeſté pourroit en juger elle- » même, ſi elle agréoit qu'il exerçât en ſa préſence un talent » qui lui ſervoit quelquefois de diſtraction dans le cours de ſes » occupations les plus ſérieuſes.

» Curieux de tout ce qui pouvoit lui apprendre quelque » choſe en fait de nouveauté, l'Empereur y conſentit avec » plaiſir, & donna ſes ordres pour qu'on apportât ſur le champ » celui des inſtrumens à l'Européenne dont cet Etranger ſa- » voit faire uſage. En attendant, les Muſiciens chinois conti- » nuerent leur ſymphonie; & le Muſicien Européen, après » avoir tracé ſur ſon *album* quelques lignes paralleles, la notoit » à meſure, afin de pouvoir la jouer enſuite avec autant de » facilité que s'il l'eût appriſe par cœur. Cette maniere de re- » préſenter une pièce de Muſique, inconnue juſqu'alors, frappa » les yeux du Monarque; mais il fut ravi d'admiration, lorſqu'à » l'arrivée de l'inſtrument, il l'entendit exécuter avec les mêmes » pauſes, les mêmes cadences, les mêmes agrémens, en un mot » de la même maniere que venoient de le faire ſes Muſiciens. *La* » *Dynaſtie* Tay-tſing, dit-il, *ſera recommandable dans les ſiecles* » *à venir par ſon Aſtronomie : qu'elle le ſoit auſſi par la Muſique.* » *Que les plus experts d'entre les Muſiciens chinois ſe joignent* » *aux Européens, pour compoſer enſemble un Traité complet de* » *Muſique, avec des elémens qui ſoient fondés ſur les meilleures* » *regles.* Il fut obéi, & il en réſulta un Ouvrage dans lequel les » notions modernes des Européens d'alors furent combinées » avec les notions antiques des Chinois. De-là viennent encore » ces fragmens ſur la Muſique, qui vous ont fait croire » que les Chinois etoient une Colonie européenne, dont la » tranſmigration n'avoit pu avoir lieu que vers le ſeizieme » ſiecle. Les Anecdotes que je viens de vous rapporter » ſont sûres, elles ſont tirées des Mémoires authentiques » en langue originale que j'ai eus entre les mains, & qui » exiſtent encore ».

Ce que cet homme inſtruit diroit à nos arriere-petits-neveux, dans la ſuppoſition qui vient d'être faite, ne pourrions-

nous pas le dire, avec les exceptions convenables, à nos Savans contemporains? Voici, ce me ſemble, comment on pourroit raiſonner avec eux.

« Vous dites que parmi les anciens caracteres chinois, il y » en a qui reſſemblent parfaitement aux hiéroglyphes des » Egyptiens; nous n'en diſconvenons pas. Nous vous accor- » dons même que, ſur le total des anciens caracteres chinois, » il y en a un dixieme qui tire ſon origine des hiéroglyphes » egyptiens; & nous en concluons, ſi cela vous fait plaiſir, » que les Chinois ſont des plagiaires, qui ſe ſont approprié les » Ouvrages des autres, ou des imitateurs ſerviles, qui n'ont » fait que très-peu de changemens aux inventions déjà trou- » vées. Fouillons maintenant enſemble, ſans aucune préven- » tion, dans ce qui nous reſte des anciennes Hiſtoires chinoiſe » & egyptienne, pour tâcher de débrouiller l'epoque de ce » plagiat, ou de cette imitation ſervile.

» Les fragmens de l'Hiſtoire des Egyptiens nous repréſen- » tent ce Peuple comme etant déjà très-habile dans l'art de » la navigation, du tems du grand Séſoſtris, dont le regne a » commencé vers l'an 1626 avant l'Ere chrétienne. Les mêmes » fragmens nous aſſurent que ce Prince avoit des flottes pour » le Commerce maritime, & des Armées navales pour les ſou- » tenir ou les protéger. Ils ajoutent qu'il pouſſa ſes conquêtes » fort loin, & que d'intervalle en intervalle, il faiſoit dreſſer » des colonnes ſur leſquelles il mettoit des inſcriptions qui atteſ- » toient ſes victoires.

» Les fragmens de l'ancienne Hiſtoire chinoiſe nous appren- » nent que vers le même tems régnoit à la Chine un Prince » qui réuniſſoit en ſa perſonne toutes les vertus qui font le grand » Souverain, & qui le rendent digne de commander aux » hommes. Ce Prince eſt connu ſous le nom de *Tay-ou* & ſous

» celui de *Tchoung-tsoung*. C'est le septieme Empereur de la » Dynastie des *Chang*. Il monta sur le trône l'an avant J. C. » 1637, & régna soixante-treize ans. Il fut donc contempo- » rain de Sésostris. Sa vertu, dit l'Historien, & ses grandes » qualités lui attirerent les respects & l'admiration non-seule- » ment des petits Souverains voisins de ces Etats, ou feuda- » taires de son Empire, mais encore de ceux des pays très- » etrangers à la Chine. Les Ambassadeurs de soixante-seize » Royaumes différens, se rendirent à sa Cour avec des inter- » pretes pour se faire entendre : car leur langage n'avoit rien » qui ressemblât à celui qu'on parloit alors chez nous (1).

» En rapprochant ces faits tirés des Historiens des deux Na- » tions, il peut nous être permis de donner un libre cours à » nos conjectures. N'en faisons que de raisonnables ; si nous ne » devinons pas, du moins nous approcherons du vrai.

» Il peut se faire que quelqu'une des cent voix de la Renommée » ait porté jusqu'aux oreilles de Sésostris, le nom d'un grand Prince » qui régnoit dans un grand pays fort eloigné du sien ; qu'elle » lui ait dit que ce même Prince se soumettoit plus de sujets » par l'eclat de ses vertus, que lui Sésostris ne s'en soumettoit » par la force de ses armes ; & que les régions sur lesquelles il

(1) *Voy.* l'Histoire chinoise sous la troisieme année de *Tay-ou*, dans le *Tsée-tché-toung-kien-kan-mou*. Le texte dit : « *Tay-ou*, troisieme an- » née. Tous les Princes feudataires » ou Gouverneurs de Provinces se » rendirent à la Cour ». La glose ajoute : « il est dit dans le *Kia-yu*, » que *Tay-ou*, un des Rois de la » Dynastie *Chang*, après s'être ré- » formé, imita par sa sage con- » duite toutes les vertus des Prin- » ces ses ancêtres & ses prédé- » cesseurs.... Ceux des pays eloi- » gnés qui aimoient la vertu, pri- » rent avec eux des interpretes, & » se rendirent à sa Cour. Parmi ceux » qui vinrent, on en compta de » seize Royaumes différens. Il est » dit dans le *Ché-ki*... ceux des pays » eloignés ayant pris avec eux des » interpretes, vinrent à la Cour. Ils » etoient de soixante-seize Royau- » mes différens ». Les autres His- toriens & Abréviateurs disent de même.

» dominoit, renfermoient des richeſſes immenſes, & tout ce » qui peut contribuer aux beſoins de la vie & à ſes agrémens. » N'eſt-il pas poſſible que ſur de telles connoiſſances, le Con- » quérant egyptien ait envoyé des Ambaſſadeurs au Monarque » chinois, pour ouvrir un commerce entre les deux Nations; » que ces Ambaſſadeurs aient eu à leur ſuite un ou pluſieurs na- » vires chargés de marchandiſes, dont les noms & les uſages » etoient déſignés par des hiéroglyphes? On peut croire que les » Chinois en recevant ces marchandiſes, qui n'etoient pas toutes » etrangeres pour eux, furent charmés de voir que celles qu'ils » connoiſſoient déjà, fuſſent déſignées d'une maniere aſſez ex- » preſſive, pour mériter une attention particuliere. On peut » s'imaginer qu'ils firent cette attention; & que lorſqu'ils don- » nerent eux-mêmes des marchandiſes en echange, ils ne dé- » daignerent pas de les déſigner de la même façon pour être » mieux entendus. Cette façon aura ſubſiſté pendant quelque » tems ſous une dénomination etrangere; mais par l'habitude » d'être employée, elle aura bientôt acquis droit de bour- » geoiſie; & enfin lorſque par laps de tems, tous les caracteres » auront eté confondus, on leur aura donné à tous une même » origine.

» On peut ajouter que ces Ambaſſadeurs, que nous ſuppo- » ſons avoir eté envoyés par Séſoſtris, etoient munis de quel- » ques préſens pour être offerts à l'Empereur chinois, ou tout » au moins de lettres de créance pour conſtater leur miſſion. » Ces lettres de créance, ecrites pareillement en caracteres » hiéroglyphiques, auront pu piquer la curioſité de l'Empereur » qui aura voulu voir ces caracteres, & qui, après les avoir vus, » aura ordonné aux Lettrés de ſa Cour d'en faire de ſemblables, » ou d'adopter ceux qui etoient déjà faits. Il n'y a rien là, ce » me ſemble, que de très-vraiſemblable, & qui n'explique très-

» naturellement comment il eſt arrivé que parmi les anciens » caracteres, il s'en trouva de tout-à-fait ſemblables aux hiéro- » glyphes des Egyptiens, ſans que pour cela, une des deux » Nations ait eté entée ſur l'autre ».

On prétend que l'ancienne Hiſtoire d'Egypte, tranſportée à la Chine par une Colonie egyptienne qui vint s'y etablir vers l'an 1122, a eté entée ſur la véritable Hiſtoire chinoiſe, qui ne commence ainſi qu'aux *Tcheou*, & on le prouve par la comparaiſon des noms Chinois & Egyptiens. L'analyſe du caractere *Yu*, donne les caracteres Phéniciens qui font *Men* ou *Menès*; celle du caractere *Ki*, donne *Athot*; on trouve *Dabiès* dans le caractere chinois *Kang*, & *Phenphot* dans le caractere *Tchoung*.

Je ne ſais pas ce que les caracteres *Men* ou *Menès* peuvent ſignifier en Langue phénicienne; mais je ſais que le caractere *Yu* en Langue chinoiſe, tel qu'il eſt ecrit pour déſigner le fondateur de la dynaſtie *Hia*, ſignifie que ce Prince a occupé le trône, non par droit de conquête ou de ſucceſſion, mais parce qu'on l'a invité à y monter, parce qu'on le lui a cédé volontairement & de plein gré, comme etant une récompenſe due à ſes mérites, & la ſeule qui pût en quelque ſorte les contrebalancer. Je ſais de plus que *Yu* n'eſt pas le nom ſous lequel il etoit connu pendant ſa jeuneſſe: ſon nom, dit l'Hiſtoire, etoit *Ouen-ming*, & ſon ſurnom *Sée* (1). *Yu* n'eſt donc pas un nom propre, c'eſt un titre honorifique qu'on donna au fils de *Kouen*, parce qu'il avoit employé treize années d'un travail continuel pour l'ecoulement des eaux qui inondèrent la Chine ſous le regne de *Yao*, &c. (2).

(1) *Voyez* l'Hiſtoire *Tſée-tché-goung-kien-kan-mou-tſien-pian*, & les *Kang-kien*, ſous le regne de *Yu*.

(2) *Yu-tché*, *Cheou-tchan* (ou *Tchen*) *Tcheng-koung-tche-ouei*, c'eſt-à-dire *Yu*, ou le caractere *Yu*,

Je ne sais point la généalogie de *Menès ;* j'ignore toutes les actions de sa vie privée, comment il fut placé sur le trône, ce qu'il fit de remarquable, quelle fut la durée de sa vie, & comment il la perdit. Je ne vois par-tout, sur ce qui le regarde, que des *on dit*, *l'on croit*, *il est probable*, *il est vraisemblable*, & d'autres expressions pareilles qui, en n'affirmant rien, me laissent toujours dans le doute & dans la perplexité. Il n'en est pas ainsi lorsque je veux m'instruire de ce qui regarde le grand *Yu*. L'Histoire, les *King*, tous les monumens me disent qu'il etoit descendant de *Hoang-ty* à la quatrieme génération, que son pere s'appelloit *Kouen* ou *Pé-kouen*, ce même *Kouen* qui fut choisi par *Yao* pour travailler à réparer les ravages qu'avoient faits les eaux, & qui fut mis à mort pour s'être négligé dans l'exercice d'un emploi si important ; que *Kouen* descendoit de *Tchoan-yu*, & *Tchoan-yu* de *Tchang-y*, fils de *Hoang-ty*, & de la principale de ses epouses.

Si dans quelques fragmens d'Histoire sur les Egyptiens, on trouve en général, & d'une maniere fort douteuse, que *Menès* fit bâtir Memphis, qu'il arrêta le Nil près de cette ville par une grande chaussée, & qu'il fit prendre à ce fleuve un cours différent de celui qu'il avoit ; on trouve dans l'Histoire authentique de la Chine, dans les anciens monumens & dans les *King*, tout le détail des travaux du grand *Yu*. On y lit qu'il fut chargé de la même commission que son pere, mais qu'il n'imita pas sa paresse & sa pusillanimité ; qu'à la vérité il fut

expliqué dans le sens propre, signifie : celui qui a reçu la récompense due à ses mérites, en occupant le trône qu'on lui a volontairement cédé. Ce qui fait allusion à la maniere dont il a eté fait Empereur. *Voyez* l'explication du *San-tsée-king* Chinoise & Tartare, faite sous *Yong-tcheng*, tome II, pag. 6, folio 3.

treize ans entiers à l'exécuter, mais qu'au moyen des peines incroyables qu'il se donna, il en vint enfin heureusement à bout; qu'il creusa neuf canaux pour ouvrir une communication entre les endroits qui etoient alors les plus habités, & qui sont *Yang-tcheou* & *King-tcheou* au Midi; *Yu-tcheou*, *Tsing-tcheou* & *Yen-tcheou* à l'Orient; *Young-tcheou* & *Yeou-tcheou* au Nord; & enfin *Ki-tcheou* & *Leang-tcheou*, au Sud-Est. Ce sont ces mêmes canaux qui servirent ensuite de lit aux rivieres connues sous les noms de *Jao-choui*, *He-choui*, *Han-choui*, *Kiang-choui*, *Ho-choui*, *Yun-choui*, *Hoai-choui*, *Tsi-choui*, & *Lo-choui*. Des témoins irréprochables m'ont assuré que dans plusieurs des endroits que je viens de nommer, on peut encore aujourd'hui se convaincre par le témoignage de ses propres yeux, de la vérité de ce qu'attestent les anciens monumens. Si l'on est fondé à en dire autant des canaux que fit creuser Menès pour contenir & partager les eaux du Nil, la ressemblance entre les Ouvrages de ces deux Princes, aura, je l'avoue, quelque chose de frappant; mais elle ne fera jamais que *Yu* soit le même que *Menès*; à moins qu'on ne trouve réuni dans la personne de *Menès*, ce que l'Histoire chinoise raconte de celle de *Yu*.

Elle dit par exemple que *Yu* etoit recommandable par sa piété; qu'il sacrifioit au Ciel en lui immolant des victimes de couleur noire; que lorsqu'il faisoit cette cérémonie religieuse, lui & tous ses assistans etoient vêtus de noir, & n'employoient que des vases & des ustensiles de même couleur; qu'il etoit assidu & infatigable au travail, puisqu'il fut treize ans entiers sans prendre aucun repos, sans même entrer chez lui, quoique dans ses différens voyages il ait passé plusieurs fois devant la porte de sa maison. *Il ne daigna pas y entrer*, dit un Auteur chinois, *de crainte que la tranquillité domestique ne lui inspirât du*

du dégoût pour la rigueur du travail dont il s'occupoit. Tous les Mémoires qui ont echappé aux injures du tems, nous repréſentent le prince *Yu* comme un Prince doux, compatiſſant, humain, s'informant par lui-même des beſoins de ſon Peuple pour y pourvoir efficacement, aimant ſes ſujets, comme un pere tendre aime ſes enfans, les inſtruiſant ſans ceſſe de leurs devoirs, les exhortant à les remplir, & leur en donnant l'exemple par la fidélité & l'exactitude avec leſquelles il rempliſſoit lui-même les ſiens. Du reſte, ce ne ſont pas là des eloges qui aient pu être dictés par l'intérêt, la baſſe flatterie & l'adulation. Celles des actions de cet excellent Prince, qui ont paſſé juſqu'à la poſtérité, prouvent evidemment qu'ils ne ſont que les expreſſions fidelles du vrai. Je vais en rapporter quelques-uns pour empêcher qu'on ne me ſoupçonne de donner moi-même dans les excès d'une aveugle prévention.

Pour ſe rendre acceſſible à tous ſes ſujets, de quelque condition & de quelque qualité qu'ils fuſſent, *Yu* imagina de faire placer à une des portes de ſon Palais cinq inſtrumens bruyans, de différens genres, à chacun deſquels il aſſigna la nature des affaires pour leſquelles on devoit le frapper, afin que le ſon en vînt juſqu'à lui. Ces inſtrumens ſont une groſſe cloche, un tambour, un *King*, une cloche de moindre groſſeur que la premiere, & un *Tao*, ou eſpece de petit tambour. Il fit afficher un edit (1), par lequel il manifeſta ſes intentions en ces termes.

« Ceux qui auront des inſtructions particulieres à me donner, » ou qui voudront en recevoir de moi ſur ce qui regarde la » doctrine & les mœurs, frapperont ſur le tambour. Ceux qui » auront à ſe plaindre de quelque injuſtice qu'ils auront reçue

(1) Pour expliquer le vrai ſens de cet Edit, je me ſuis ſervi de l'explication qu'en donnent les Commentateurs les plus ſuivis.

» perſonnellement, ou qui voudront m'avertir en général que la » juſtice n'a pas un libre cours, frapperont ſur la groſſe cloche. » La petite cloche doit ſervir pour ceux qui auront des affaires » particulieres à me communiquer. Quand on aura à me parler » des miſeres publiques ou particulieres, on fera entendre le ſon » du *King*. On me fera ſavoir par le ſon du *Tao*, qu'on ne veut » porter qu'à mon propre tribunal l'accuſation de quelque crime. » Qu'on ſuive exactement ces inſtructions, je ſerai très-exact » moi-même à donner les audiences qu'on me demandera ».

Ce ne fut point là un de ces projets ſtériles, qui ſe bornent à une magnifique ſpéculation. Ce fut un projet qui eut lieu, qui s'exécuta avec ſimplicité de la part du Peuple, & avec une fidélité inviolable de la part du Souverain. Le maître abſolu d'un des plus vaſtes Etats qu'il y eût alors dans l'Univers, entendant juſqu'à dix fois différentes le ſon de quelqu'un de ces inſtrumens, dont il avoit aſſigné l'uſage, interrompit un jour juſqu'à dix fois le même repas, pour aller au lieu de l'audience ecouter ce qu'on avoit à lui dire; & juſqu'à trois fois, dans une même matinée, pour ne pas faire attendre ceux qui avoient à lui parler, il ſe rendit auprès d'eux, nouant promptement ſur ſa tête, ſes cheveux qui n'etoient encore qu'à demi-peignés.

Un jour qu'il etoit ſorti de ſon Palais, il rencontra par haſard un criminel qu'on conduiſoit au ſupplice. Cette vue l'attendrit juſqu'aux larmes, & elles tomberent en abondance de ſes yeux. Il deſcendit de ſon char, pour interroger lui-même le criminel. Les Grands de ſa ſuite, le voyant ainſi attendri, lui dirent: « Prince, cet homme eſt un méchant qui eſt indi- » gne de votre compaſſion, puiſqu'il eſt indigne de jouir de la » vie. C'eſt préciſément-là ce qui m'afflige, répondit *Yu*; le » tems de mon regne touche à celui des regnes de *Yao* & de

» *Chun* ; j'ai vécu moi-même ſous ces deux ſages Princes : je » n'ai pas oui dire qu'il y eût alors des coupables de l'eſpece » de celui-ci. Les ſujets ſe modèlent pour l'ordinaire ſur ceux » qui les gouvernent. Les ſujets de *Yao* & de *Chun* etoient » vertueux & bons, parce que *Yao* & *Chun* etoient vertueux » & bons ; mais à préſent qu'il y a des méchans dans l'Empire, » &, pour ainſi dire, ſous mes yeux, n'eſt-ce pas peut-être » parce que je ſuis moi-même méchant » ? Tels ſont les traits par leſquels l'Hiſtoire chinoiſe caractériſe le fondateur des *Hia*. Si les fragmens Egyptiens en diſent autant de leur Menès, il pourroit ſe faire alors que *Menès* & *Yu* fuſſent un même Prince ſous deux noms différens.

J'ignore quels ſont les traits & les caracteres Phéniciens qui compoſent le nom du ſucceſſeur de Menès ; mais je ſais que le caractere Chinois, qui déſigne le nom du ſucceſſeur de *Yu*, eſt *Ki*. Il y a bien loin, ce me ſemble, de *Ki* à *Jadaa*, *Athot* ou *Athoes*. D'ailleurs *Ki* eſt un mot ſignificatif, qui exprime ce qu'a fait de plus particulier le Prince qui le portoit. Il ſignifie *enſeigner*, *inſtruire*, *manifeſter une Doctrine*, &c. Or *Ki* n'a guere fait autre choſe, pendant les neuf années de ſon regne, qu'enſeigner, publier, manifeſter la doctrine, les maximes & les bons réglemens du grand *Yu* ſon pere.

J'ignore ce que peut ſignifier en Langue phénicienne le mot *Diabiès* ; celui de *Jabia*, dont il eſt dérivé, ne m'eſt pas plus connu. J'ignore encore pourquoi un pareil nom a eté donné à ce quatrieme Roi des Thébains, & je ne crois pas qu'il fût poſſible de m'en inſtruire. Mais je ſuis inſtruit de toute la ſignification du nom de *Tay-kang*, qu'a porté le troiſieme Empereur de la Dynaſtie des *Hia*. Je ſais que *Kang* déſigne en général le repos, la tranquillité, l'abondance, &c. & que par *Tay* l'on entend pour l'ordinaire ce qui eſt au deſſus, ce

qui domine, grand, &c. A m'en tenir à l'explication littérale de ces deux caracteres qui préſentent un très-bon ſens, je croirois d'abord que *Tay-kang* etoit un bon Prince, ſous lequel la paix, la tranquillité & l'abondance de toutes choſes régnoient dans l'Empire; mais comme l'Hiſtoire me dit le contraire, en me repréſentant ce même *Tay-kang* comme un Prince ſous lequel tout etoit en déſordre, comme un Prince pareſſeux, indolent, eloigné des affaires juſqu'à laiſſer les rênes du Gouvernement entre les mains de ceux qui le trahiſſoient & qui tramoient ſous ſes yeux la révolte qui le fit deſcendre du trône; je réforme mon jugement, & je conclus, ou que ce Prince prit par vanité le titre de *Tay-kang*, ou qu'on le lui donna par dériſion, dans le même ſens & pour les mêmes raiſons que les Grecs ont donné le titre de *Philadelphe* à celui des Ptolomées qui fit mourir ſes freres.

J'ignore enfin ce que ſignifie le mot de *Phenphos*, ſi c'eſt un adjectif ou un ſubſtantif, ſi c'eſt un nom propre ou une ſimple epithete; mais je n'ai pas le moindre doute ſur la ſignification du mot *Tchoung*, & je ſais qu'il ſignifie là, le *ſecond*, *celui qui eſt entre deux*, parce qu'il y a eu trois Empereurs chinois de la Dynaſtie *Hia* qui ont porté le nom de *Kang*, & que celui-ci eſt préciſément entre les deux autres, ou le ſecond des trois. Le premier s'appelloit *Tay-kang*; il etoit fils de *Ki* & petit-fils de *Yu*. C'eſt le même dont j'ai déjà expliqué le nom: le ſecond s'appelle *Tchoung-kang*, il fut ſubſtitué à ſon frere *Tay-kang* pour gouverner l'Empire; & le troiſieme fils de *Ty-ſiang* & petit-fils de *Tchoung-kang*, eſt appellé dans l'Hiſtoire, du nom de *Chao-kang*, qui ſignifie le moindre, le plus jeune, le dernier des *Kang*. Cela revient aux expreſſions de *major*, *minor* & *minimus*, dont on ſe ſert au College lorſqu'il y a dans une même claſſe trois Ecoliers qui portent le

même nom. Ainſi, malgré les peines qu'on s'eſt données pour trouver *Phenphos* dans le caractere chinois *Tchoung*, le caractere *Tchoung* ainſi iſolé ne ſignifie rien par lui-même; joint au caractere *Kang*, il ſignifiera *Kang le ſecond*.

De tout ce que je viens de dire, on peut conclure evidemment, ce me ſemble, que *Yu* n'eſt rien moins que *Menès*, que *Ki* n'eſt point *Athot*, que *Tay-kang* n'eſt point *Dabiès*, ni *Tchoung-kang*, *Phenphos*.

Je dois démontrer à préſent, que le fondateur de la Dynaſtie des *Tcheou*, que le fameux *Ou-ouang*, ce chef prétendu d'une prétendue Colonie egyptienne, etoit un vrai Chinois, & un Chinois de la véritable & ancienne Chine, qui ſe mit à la tête d'autres Chinois, pour ôter l'Empire à un Prince que ſes vices, ſa cruauté, & la haine de tous ſes ſujets qui en fut la ſuite, rendoient incapable de le gouverner plus long-tems, ainſi que s'expriment les Hiſtoriens que je ne fais que copier ici.

Le premier & le plus grand principe en fait d'Hiſtoire, dit M. Fourmont (1), *c'eſt de s'en tenir aux faits & aux généalogies rapportés par les Auteurs du pays*. J'adopte ce grand principe, & je vais le mettre en pratique dans ce qui ſuit. Le récit en ſera ſans doute ennuyeux, mais le réſultat aura de quoi ſatisfaire. La vérité eſt par elle-même ſi précieuſe, qu'on ne doit pas craindre de l'acheter au moyen d'un peu d'ennui.

Ou-ouang, ainſi que l'aſſurent tous les Auteurs du pays, tiroit ſon origine de *Kiang-yuen*, epouſe principale de l'Empereur *Ty-kou*, autrement dit *Kao-ſin-tché*, petit-fils de *Chao-hao*, lequel etoit lui-même fils de *Hoang-ty*.

(1) Fourmont, Réflexions critiques, &c. tome II, liv. 3, chap. 7, pag. 93.

Kiang-yuen ayant conçu d'une maniere extraordinaire, dont ce n'eſt pas ici le lieu de parler, mit au monde un fils qu'elle fit expoſer dès qu'il fut né, pour ne pas eſſuyer apparemment les reproches qu'on etoit en droit de lui faire ſur ſa naiſſance; mais ce fils ayant eté conſervé d'une maniere non moins extraordinaire, elle le reprit & lui donna le nom de *Ki*, c'eſt-à-dire *enfant abandonné*. Je paſſe ſous ſilence tout le détail de ſon education, de ſes vertus, & de ce qu'il fit dans ſa vie privée. Dans la ſuite des tems, ſon mérite ayant percé juſqu'à *Yao*, ce Prince lui donna une inſpection générale ſur les Bergers & les Laboureurs du pays, dont il le conſtitua le chef & comme le Souverain. La fertilité des campagnes & l'abondance de toutes les choſes néceſſaires à la vie, furent la ſuite & les fruits de ſa bonne adminiſtration. Le ſage *Yao*, perſuadé qu'un homme tel que *Ki*, etoit né pour le bonheur de ſes ſemblables, voulut le mettre plus à portée de faire des heureux. Il lui donna le pays de *Tay* (1), dans le *Chan-ſi*, à titre de Principauté. *Ki* prit alors le nom *Heou-tchi*, & gouverna ſon Peuple avec une ſageſſe & une droiture qui ont rendu ſon nom recommandable à toute la poſtérité; car juſqu'au tems où nous ſommes, un des plus beaux eloges qu'on ait cru donner aux Souverains qui ont fondé des Dynaſties, c'eſt de les comparer à *Heou-tchi*.

Le fils, le petit-fils, & l'arriere-petit-fils de *Heou-tchi*, gouvernerent ſucceſſivement la Principauté de *Tay*. Le premier s'appelloit *Pou-kou*, le ſecond *Kiu*, & le troiſieme *Koung-lieou*. On remarque à l'occaſion de ce dernier, que ce fut un Prince dont la vertu eut tant d'eclat, que les Peuples

(1) La Principauté de *Tay*, dans le *Chan-ſi*, etoit où eſt aujourd'hui *Si-gan-fou*.

venoient en foule se ranger sous son obéissance. Ce qui fut en partie cause qu'il quitta *Tay* pour aller s'etablir à *Pin* (1), qu'il choisit pour être le lieu de sa Cour. C'est sur-tout ce *Koung-lieou* que les Poëtes chinois célebrent avec le plus d'emphase, parce qu'ils le regardent comme la premiere source de la grandeur des *Tcheou*. Après la mort de *Koung-lieou*, son fils *King-tsié* lui succéda, & fut appellé le Prince de *Pin*. Ceux de ses descendans qui de pere en fils gouvernerent successivement ce petit Etat, sont *Hoang-pou*, *Tcha-fou*, *Houi-yu*, *Koung-fei*, *Kao-yu*, *Ya-yu*, *Koung-chou-tsou*, & le célebre *Kou-koung-tan-fou*. Celui-ci quitta *Pin*, & transporta sa Cour au pays de *Ki* (2). Ce fut là qu'il prit le nom de *Tcheou*, nom qui resta à sa famille, & sous lequel seulement elle est désignée aujourd'hui. Les Auteurs chinois ne tarissent pas sur les louanges qu'ils donnent à *Kou-koung-tan-fou*. « Ce Prince » illustre, disent-ils, fut suscité du Ciel pour le bonheur des » hommes. Heureux les Peuples qui ont vécu sous son regne, » heureux encore ceux qui vivroient aujourd'hui sous un Prince » qui lui ressembleroit ! Le bruit de ses vertus & de ses belles » qualités se répandit au loin, & l'on venoit de toutes parts » pour vivre sous ses loix, &c.

Kou-koung-tan-fou eut de *Tay-kiang*, sa vertueuse epouse, trois fils, dont l'aîné s'appelloit *Tay-pe*, le second *Yu-tchoung*, ou autrement *Tchoung-young*, & le troisieme *Ki-li*. Quoique le plus jeune des trois, *Ki-li* fut destiné de bonne heure à succéder à son pere, on lui fit epouser la fille du Prince de *Tché*.

(1) La Principauté de *Pin*, dans le *Chan-si*, etoit où est aujourd'hui *Pin-tcheou*.

(2) Le pays de *Ki* etoit près de *Si-gan-fou*; & l'endroit ou *Kou-koung-tan-fou* tint sa Cour, est le même, à ce qu'on prétend, que celui où est aujourd'hui la Ville du troisieme ordre nommée *Ki-chan-hien*.

Le nom de ce Prince etoit *Jin-ché*, & celui de sa fille *Tay-jin* (1). De ce mariage sortit le fameux *Tchang*, si connu dans la suite sous le nom de *Ouen-ouang*, qui fut pere de ce même *Ou-ouang*, qu'on fait Egyptien, & chef d'une Colonie egyptienne qu'on prétend être venue à la Chine vers l'an avant J. C. 1122.

Si malgré une généalogie aussi bien suivie que celle qu'on vient de voir, il pouvoit rester encore quelques doutes sur l'origine du Fondateur de la troisieme Dynastie des Empereurs chinois, les détails que je vais ajouter suffiront de reste pour les dissiper.

« *Kou-koung-tan-fou*, disent les Auteurs chinois, donna la » préférence à *Ki-li* sur ses deux aînés, non pas parce que » ceux-ci lui avoient donné quelques sujets de mécontente- » ment, comme l'ont ecrit sans raison quelques Glossateurs; » mais seulement parce qu'il vit qu'il etoit plus en etat de gou- » verner que ses freres. Les belles qualités qu'il voyoit chaque » jour se développer dans ce fils bien-aimé, lui firent conce- » voir les espérances les plus flatteuses sur la haute destinée qui » l'attendoit. Il le maria avec la princesse *Tay-jin*, la plus ver- » tueuse des personnes de son sexe qui fussent alors. Cette femme » incomparable, disent les mêmes Auteurs, etant devenue » enceinte, préserva tous ses sens de tout ce qui etoit capable » de les souiller. Ses yeux n'envisagerent aucun objet qui ne » fût empreint du caractere de l'innocence; ses oreilles n'en- » tendirent aucun son qui ne fût honnête; & sa bouche ne » proféra aucune parole qui ne tendît à la vertu. C'est ainsi

(1) *Tay-jin*, dont il est fait une mention si honorable dans l'histoire des Femmes illustres, n'etoit que la seconde fille de *Jin-ché*, Prince de *Tché*. *Voyez* l'Histoire Chinoise sous le regne de *Tsou-kia*, vingt-septieme année.

» qu'elle

» qu'elle commença l'education du fils qu'elle portoit dans ſon » ſein : c'eſt ainſi qu'avant d'être né, le grand *Ouen-ouang* re- » cevoit ces leçons de ſageſſe, qui en ont fait un Prince accom- » pli, &c. Témoin d'une pareille conduite, *Kou-koung-tan-* » *fou* attendoit avec impatience le moment auquel on lui an- » nonceroit la naiſſance d'un petit-fils. Ce moment arriva » enfin ; ce fut alors que dans les tranſports de ſa joie, il dit » ces paroles remarquables : *Voilà mon ſucceſſeur, voilà* » *le fondement ſolide ſur lequel va s'elever la grandeur des* » Tcheou (1). Ses deux fils aînés *Tay-pe* & *Yu-young* furent » inſtruits du diſcours qu'avoit tenu leur pere, ils ſavoient » d'ailleurs ſa prédilection pour *Ki-li;* ils prirent le parti de céder » de bonne grace ce qu'ils n'auroient pu diſputer qu'avec les » plus grands inconvéniens, & en pure perte. Tant que *Kou-* » *koung-tan-fou* fut en ſanté, ils reſterent auprès de lui, & con- » tinuerent à le ſervir comme à l'ordinaire ; mais dès qu'ils vi- » rent que ſa fin approchoit, ils ſe retirerent, ſous prétexte » d'aller chercher des herbes médicinales ſur la montagne de » *Heng-chan.* Ils ſe rendirent à *King-man*, où l'on prétend » qu'ils vécurent inconnus, après s'être déguiſés en coupant » leurs cheveux & en marquant la peau de leurs corps de diffé- » rentes couleurs. Cependant le ſentiment le plus ſuivi eſt qu'ils » renoncerent volontairement à la ſucceſſion de leur pere ; & » qu'avant de monter ſur le trône, *Ki-li* lui-même fit inviter » juſqu'à trois fois *Tay-pe*, ſon aîné, de venir remplir une place » que les droits de ſa naiſſance ſembloient lui deſtiner ; mais » que *Tay-pe* refuſa conſtamment, diſant que la volonté du » Ciel etoit que *Ki-li* fût le ſucceſſeur de *Kou-koung-tan-fou* ».

(1) *Voyez* dans *Tſée-tché-toung-kien-kan-mou*, toute la gloſe qui eſt ſous la vingt-huitieme année du regne de *Tſou-kia.* On ne peut rien voir de plus détaillé.

Ki-li succéda donc à son pere, & prit le nom de *Ouang-ki*. Il gouverna avec une sagesse admirable; & après sa mort, il eut pour successeur *Tchang*, dit autrement *Si-pe* & *Ouen-ouang*.

Ouen-ouang se distingua par l'exercice de toutes les vertus qui font les bons Souverains : « il nourrissoit les pauvres, » il avoit un soin particulier des vieillards, il consoloit » les affligés, il employoit les sages, il répandoit à pleines » mains les bienfaits. Il n'est pas jusqu'aux morts eux-» mêmes à qui il ne voulût faire du bien (1), & à qui il en fit » en effet en procurant à leurs dépouilles une sépulture hono-» rable ». Le mérite d'un tel Prince ne pouvoit être long-tems caché entre les limites de ses Etats; ceux des Etats voisins en furent bientôt instruits, & vinrent en foule se soumettre à son obéissance. *Pe-y* & *Chou-tsi*, fils du Prince de *Kou-tchou*, abandonnerent les droits qu'ils pouvoient avoir à l'héritage de leur pere, pour pouvoir admirer de près *Ouen-ouang*, en vivant sous lui, comme simples particuliers. Parmi les autres Seigneurs qui se rendirent à sa Cour, on nomme en particulier *Tay-tien*, *Houng-yao*, *San-y-cheng*, *Yu-tsée* & *Sin-kia* (2).

Dira-t-on, que ce sont là tout autant d'Egyptiens? Si l'on veut faire l'analyse des caracteres dont tous ces noms sont composés, on les trouvera dans l'Histoire sous les années du regne du vingt-septieme Empereur de la Dynastie des *Chang*; on les trouvera dans les Commentaires des *King*, & en parti-

(1) On en voit un trait remarquable dans la glose de l'Histoire sous la douzieme année du regne de *Ty-y*. Il seroit trop long de le rapporter ici.

(2) On lit dans la glose de la même douzieme année du regne de *Ty-y*, que *Sin-kia* etoit un des Grands de l'Empire, qui ne prit sur lui d'aller offrir ses services aux *Tcheou*, qu'après avoir averti son Maître de changer de conduite à différentes reprises, jusqu'au nombre de soixante-seize fois, &c.

culier du *Chou-king* & du *Ché-king ;* on les trouvera dans les Ouvrages des Philoſophes, dans ceux des Poëtes, dans l'*Y-toung-tche*, & enfin dans preſque tous les livres qui parlent de l'Antiquité. On trouvera dans ces mêmes livres, qu'après avoir eté déclaré héritier préſomptif du petit Etat dont ſon pere etoit Souverain, *Ouen-ouang* ſe choiſit une epouſe digne de lui, dans la famille du Roi de *Yeou-ſin-ché*, & que cette Princeſſe s'appelloit *Tay-ſée*, avant qu'on lui eût donné le titre honorable de *Ouen-mou*. On trouvera que c'eſt en particulier pour ſon mariage, que le même *Ouen-ouang* compoſa ces pieces de Poéſie, ſi connues ſous les titres de *Koan-tſiu*, de *Kou-tan*, de *Kiuen-eulh*, de *Kieou-mou*, & de *Tchoung-ſée ;* Poéſies qu'on a chantées encore bien des ſiecles après lui dans l'intérieur du Palais des maîtres de l'Empire, autant pour l'inſtruction que pour le divertiſſement des perſonnes du ſexe qui l'habitoient ; Poéſies, en un mot, que le grave Confucius jugea dignes de paſſer à la poſtérité, en les conſignant dans la collection authentique qu'il fit des pieces de l'ancien *Ché-king* (1). L'on trouvera encore que cette epouſe chérie fut mere de dix garçons, dont l'aîné de tous, nommé *Pe-y-kao*, mourut jeune (2), & que le Prince qu'on appelloit *Fa*, fut ce Prince illuſtre, célebre à jamais ſous le nom de *Ou-ouang*, qui fonda la

(1) Confucius entreprit de purger le *Ché-king*, parce qu'on y avoit inſéré quantité de Pièces apochryphes, & quelques-unes qui n'etoient pas dans toute la décence qu'exigent les mœurs publiques. Il voulut que celles de *Ouen-ouang* fuſſent conſervées précieuſement, parce qu'elles renfermoient, ſelon lui, les leçons les plus utiles pour les epouſes & les mères de famille.

(2) Quelques Auteurs chinois prétendent que *Pe-y-kao*, choqué de la préférence qu'on donnoit à ſon cadet, ſe retira de lui-même avec ceux qui voulurent bien le ſuivre, & alla fonder les Etats de *Yué* & de *Hou* au-delà du fleuve *Yang-tſée-kiang*, près des limites de *Sée-tchouen ;* cela ne fait rien à notre objet.

troiſieme Dynaſtie des Empereurs chinois, dite autrement la Dynaſtie des *Tcheou ;* que les huit autres, dont les noms ſont *Koan-chou-ſien*, *Tcheou-koung-tan*, *Tſai-chou-tou*, *Tſao-chou-tchen-tou*, *Tcheng-chou-ou*, *Ho-chou-tchou*, *Kang-chou-fang* & *Tan-ki*, eurent pour apanage les Etats de *Teng*, de *Mao*, de *Kao*, de *Young*, de *Pi*, de *Yuen*, de *Foung* & de *Siun.*

L'on trouvera enfin que *Pê-ta*, *Pê-kou*, *Tchoung-tou*, *Tchoung-hou*, *Chou-yé*, *Chou-hia*, *Ki-ſoui*, & *Ki-oua* ſont les huit Sages auxquels *Ouen-ouang* donna ſa confiance pour l'adminiſtration des affaires. Je pourrois, s'il en etoit beſoin, faire un volume entier des particularités ſeules qui ont rapport à ce grand Prince, ou de ſimples anecdotes qui n'entrent que comme des hors-d'œuvre dans l'hiſtoire même de ſa vie privée. Mais ce que je viens de dire ſuffit de reſte pour conſtater l'origine chinoiſe du fondateur des *Tcheou*, ſon ſéjour à la Chine, & ſa ſucceſſion à l'héritage de ſes peres, dans cette petite partie de Chine dont il jouiſſoit, comme eux, à titre de Principauté.

Qu'on analyſe tous les caracteres qui compoſent les différens noms que je viens de citer ; qu'on faſſe tous ſes efforts pour reconnoître quelques Princes collatéraux des Rois de Thèbes dans les premiers, & quelques Sages ou quelques Magiſtrats de la haute Egypte dans les ſeconds. Si l'on en vient à bout, ce que je ne crois pas poſſible, il reſtera encore plus d'une comparaiſon eſſentielle à faire : celle, par exemple, de leurs actions, qui ſont dignes de quelque remarque, & qui, par-là même n'ont pu echapper aux recherches des Hiſtoriens ; celle de leur conduite publique ; celle des tems où ils ont vécu ; celle enfin des lieux où les uns & les autres ont coulé leurs jours. Nous avons ſur tout cela des notions ſuffiſantes dans les Monumens chinois ; ſi les Monumens egyptiens nous

en fourniſſent autant de leur part, nous pourrons alors entreprendre le parallele avec quelque eſpérance de ſuccès.

« Mais, dit-on, l'on voit dans le fondateur de la troiſieme » Dynaſtie, un Empereur agir comme un conquérant, diviſer » les Provinces, donner des Souverainetés à ſes Capitaines & » à ſes amis.... On voit ſes Généraux s'etablir dans les Pro- » vinces, raſſembler les Peuples, & les ſoumettre à l'ordre. » Ne reconnoît-on pas à ces traits l'origine & la formation d'un » Empire ? D'ailleurs les Chinois conviennent eux-mêmes qu'il » y a des Peuples à l'Occident & au-delà de la mer Caſpienne » qui ont une même origine qu'eux.

» Après qu'on a déjà reconnu quelques traits de reſſemblance » entre certains caracteres hiéroglyphiques, qui paroiſſent » avoir eté communs aux Egyptiens & aux Chinois ; après » que par l'analyſe il a eté trouvé que les noms de quelques- » uns des Empereurs chinois, tels que *Yu*, *Ki* & les autres, » etoient *Menès*, *Athoès* & leurs ſucceſſeurs, noms qui très- » certainement ſont Egyptiens, n'eſt-on pas en droit de con- » clure que ces *Peuples occidentaux* ne ſont autres que les Egy- » ptiens ? Et par une extenſion de privilege, ne peut-on pas » inférer, ſoupçonner ou conclure encore que ce ſont ces » mêmes Egyptiens qui, vers l'an 1122 avant J. C., envoyerent » une Colonie du côté de l'Orient ; que cette Colonie, » qui avoit pour chef le fameux *Ou-ouang*, vint juſqu'à la » Chine, la ſubjugua, raſſembla les Sauvages qui en etoient » les habitans, leur donna des loix, des mœurs, une religion, » en un mot tous les principaux uſages du pays qu'elle avoit » elle-même quitté » ? On ne dira certainement pas que j'elude les difficultés, ou que j'affoiblis les preuves. Pour répondre à ces raiſonnemens, il faut que je faſſe encore quelques excurſions dans l'Hiſtoire.

Le fondateur de la troiſieme Dynaſtie chinoïſe *ſe conduiſit en conquérant;* rien n'eſt plus vrai. C'eſt préciſément de la conduite qu'il tint, après qu'il ſe fut rendu maître de l'Empire, qu'on doit conclure que *Ou-ouang* etoit Chinois, & un Chinois inſtruit à fond des coutumes de ſon pays, qui, ſachant l'hiſtoire de ſa Nation, voulut marcher ſur les traces de tout ce qu'il y avoit eu de plus illuſtre parmi ſes prédéceſſeurs. Le ſage *Yao*, le grand *Yu*, le pieux *Tcheng-tang* furent en particulier ſes modeles. A l'exemple de ces grands Princes, il rétablit celles des anciennes cérémonies dont l'impiété & la molleſſe avoient fait interrompre l'uſage, & en inſtitua quelques autres pour faire briller avec plus d'eclat la majeſté de ſon nouveau trône. Il fit revivre celles des anciennes loix qui n'etoient plus en vigueur, & en promulgua de nouvelles, conformément aux circonſtances où il ſe trouvoit alors; il ſacrifia au Ciel, & rendit hommage à ſes Ancêtres; il réforma les abus qui s'etoient introduits dans le gouvernement; il eut ſa Muſique particuliere; il régla de nouveau le Calendrier, & fit une nouvelle diviſion de l'Empire. Il donna des récompenſes aux Sages & aux Politiques qui l'avoient aidé de leurs conſeils, & aux Guerriers qui lui avoient prêté le ſecours de leurs bras; en un mot, tout ce qu'avoient fait *Yao*, *Chun*, *Yu* & *Tcheng-tang*, lorſqu'ils prirent poſſeſſion de l'Empire, il le fit lui-même en prenant en main les rênes du gouvernement; & il n'y eut rien, dans tout ce qu'il fit, qui ne fût marqué au vrai coin du plus pur Chinois.

Il ſavoit que *Yao*, *Chun*, *Yu* & *Tcheng-tang* avoient refuſé, par modeſtie, de monter ſur un trône qu'ils diſoient ne pas leur appartenir, & dont ils ſe regardoient comme indignes; il ſavoit qu'ils n'avoient enfin adhéré à ce qu'on exigeoit d'eux, qu'après l'election juridique des Grands,

qu'après s'être assurés de la volonté du Ciel & du consentement des Peuples. Comme eux, il refusa long-tems de se mettre à la tête d'un Empire dont il persistoit à dire qu'il n'etoit que le très-humble vassal. Il résista pendant bien des années aux instances réitérées des Princes & des Grands qui le désignoient leur Empereur d'une commune voix. Il attendit pour se déclarer, que les Peuples eussent, pour ainsi dire, secoué d'eux-mêmes le joug. Il consulta, ou il fit semblant de consulter le Ciel; & *ce ne fut qu'après s'être assuré que le Ciel & la Terre concouroient de concert à rejetter la race des* Chang, *qu'il se crut légitimement autorisé à prendre les armes.*

C'est ici où les Chinois déploient toute leur eloquence pour justifier la conduite de *Ou-ouang*, qu'ils regardent comme un de leurs plus grands Empereurs. « Quelque impie, disent-ils, quelque » cruel, quelque barbare que soit un Souverain, il n'est jamais permis à un sujet de se révolter contre lui & de le combattre: » cela est vrai. Il est vrai encore que le féroce *Tcheou-sin*, » dernier rejetton des *Chang*, etoit Empereur légitime, & que » *Ou-ouang* etoit son vassal; mais comme il n'y a point de » Souverains où il n'y a point de sujets, *Tcheou-sin* cessa d'être » Empereur, dès qu'il n'y eut plus personne qui voulût lui » obéir. Or, ce ne fut qu'alors que *Ou-ouang* se rendit enfin » à l'empressement des Peuples qui ne vouloient que lui pour » maître; ce ne fut qu'alors qu'il crut voir manifestement que » le Ciel lui donnoit l'Empire. Un refus opiniâtre, ou une plus » longue résistance; une délicatesse hors de saison, ou une » crainte mal fondée, l'eussent egalement rendu coupable. » Il prit les armes, parce qu'il le devoit; il combattit, parce » qu'il ne lui fut pas possible de faire autrement ».

En vérité, si les Chinois, depuis le tems où vivoit Confucius jusqu'à celui où nous sommes, avoient eu le plus léger

ſoupçon que le fondateur de la troiſieme race de leurs Empereurs etoit un etranger, auroient-ils mis ainſi leur eſprit à la torture pour l'excuſer du crime de rébellion, pour ſoutenir qu'il n'etoit pas uſurpateur, ni même ambitieux ?

Quelques-uns, moins prévenus en faveur de la vertu de *Ou-ouang*, conviennent de bonne-foi que ce Prince, en prenant les armes contre ſon *légitime Souverain*, avoit fait une action qu'on ne ſauroit louer; mais, ajoutent-ils pour le juſtifier en quelque ſorte, s'il arracha l'Empire à celui à qui il appartenoit de droit, ce ne fut, pour ainſi dire, qu'à ſon corps défendant; ce ne fut que pour ſatisfaire à l'empreſſement des Peuples, & aux inſtances réitérées des Princes & des Grands qui vouloient placer la couronne ſur ſa tête; ce ne fut que pour venger les droits de l'humanité, qu'un Empereur barbare ne ceſſoit de violer impunément par les cruautés les plus inouies; ce ne fut enfin qu'après que les trois grands perſonnages, en conſidération deſquels on obéiſſoit encore au dernier Empereur des *Yn* (1), eurent diſparu, qu'il prit ſon dernier parti.

Pendant long-tems *Ouei-tſée*, *Ki-tſée* & *Pi-kan*, avoient contenu le Peuple dans les bornes du devoir, en lui faiſant eſpérer un amendement dans la conduite du Prince, dont ils ne laiſſoient pas que de modérer un peu la fureur par leurs ſages remontrances. Etant du même ſang que lui, ils ſe crurent en droit de lui repréſenter ſouvent ſes excès, & de lui faire enviſager les ſuites funeſtes qui en réſulteroient infailliblement, s'il ne prenoit des meſures efficaces pour ſe corriger. L'Empereur paroiſſoit quelquefois avoir envie de ſuivre leurs conſeils;

(1) La ſeconde Dynaſtie eſt appellée indifféremment la Dynaſtie des *Chang* ou la Dynaſtie des *Yn*.

mais

mais à la moindre occaſion, la férocité de ſon naturel l'emportoit, & il devenoit de jour en jour plus barbare.

Ouei-tſée, après avoir tenté inutilement toutes les voies poſſibles, & ne voulant plus ſervir ſous ce Prince inique, l'abandonna à ſon mauvais ſort. Il quitta la Cour, & ſe retira dans le lieu de la ſépulture de ſes peres (1), pour avertir les ancêtres, & les prendre à témoin, qu'il n'avoit rien oublié pour conſerver plus long-tems l'Empereur de la famille des *Chang*.

Ki-tſée, après avoir fait les mêmes tentatives & avec auſſi peu de ſuccès, ſe refugia chez *Ou-ouang*; mais ce ne fut, diſent les Hiſtoriens chinois, qu'après avoir reçu les traitemens les plus indignes & les plus déshonorans pour une perſonne de ſa naiſſance & de ſon rang. L'ayant fait raſer à la maniere des eſclaves, le cruel *Tcheou* l'avoit condamné à être employé aux ouvrages les plus vils (2).

Pi-kan ne craignant point de s'expoſer à une mort certaine, ne ceſſoit de repréſenter à ſon barbare maître, toute l'horreur qu'inſpiroient ſes crimes. « Prince, lui dit-il un jour » avec cette noble liberté qu'inſpire la vertu, daignez vous » rappeller l'hiſtoire de vos ancêtres; penſez ſur-tout à ces » chefs auguſtes qui ont répandu tant d'eclat ſur votre race;

(1) Quelques Auteurs prétendent que *Ouei-tſée* ſe retira dès-lors chez *Ou-ouang*, avec lequel il prit des meſures efficaces pour enlever l'Empire au monſtre qui le déchiroit. Le nom de *Ouei-tſée* etoit *Ki*; on l'appelloit *Ouei-tſée*, du nom de la ville de *Ouei*, dont il etoit ſeigneur.

(2) Le nom du dernier Empereur de la ſeconde Dynaſtie ſe prononce & s'ecrit différemment du *Tcheou* ſous lequel on déſigne la troiſieme Dynaſtie. Cela ne fait aucune equivoque en Chinois; cela pourroit en faire une en françois. J'en avertis ici, afin qu'on ne confonde pas les Empereurs de la Dynaſtie des *Tcheou*, avec le tyran *Tcheou-ſin*, par qui & avec qui finit la Dynaſtie des *Chang* ou des *Yn*, qui eſt la ſeconde des Dynaſties chinoiſes.

» au ſage *Sié*, en faveur duquel l'Empereur *Chun* erigea la prin-
» cipauté de *Chang* qui donna ſon nom à votre famille, &
» dont elle fut l'apanage pendant treize générations; au ver-
» tueux *Tcheng-tang*, que la voix unanime de tous les ordres
» de l'Empire plaça ſur ce même trône que vous occupez
» aujourd'hui, mais que vous déshonorez par une conduite
» indigne de tant de grands hommes qui vous l'ont tranſmis ſuc-
» ceſſivement, indigne de vous-même, indigne de l'humanité.
» Daignez au moins faire quelques réflexions ſur ce qu'il en a
» coûté de ſoins, de peines & de travaux à *Fou-hi*, *Chen-*
» *noung*, *Hoang-ty*, *Yao* & *Chun* pour fonder ce vaſte Em-
» pire, pour lui donner de ſi belles loix, & pour le rendre ſi
» floriſſant. Prince, le Ciel eſt irrité contre vous; & les Peuples
» ſont ſur le point de ſecouer le joug odieux ſous lequel vous
» les faites gémir. Corrigez-vous: c'eſt par-là que vous pou-
» vez encore appaiſer le Ciel; il vous reſte ce moyen pour
» maintenir les Peuples dans les bornes etroites de l'obéiſſance
» & du devoir, &c. »

Il n'en falloit pas tant pour irriter ce Prince qui ne vouloit être contredit en rien. La noble hardieſſe avec laquelle *Pi-kan* lui fit ſes repréſentations, pour tâcher de le faire rentrer en lui-même, alluma ſa fureur. « Votre diſcours, lui répondit-
» il, eſt véritablement le diſcours d'un ſage; il eſt digne de la
» réputation que vous vous êtes faite, & dont vous jouiſſez
» dans tout l'Empire; mais on dit que le cœur d'un ſage eſt
» percé de ſept trous; je ne ſais ſur quoi un pareil proverbe
» peut être fondé; il faut que je voie par moi-même ce qui en
» eſt. Qu'on lui ouvre le ventre, dit-il en s'adreſſant à ſes ſatel-
» lites, & qu'on m'apporte ſon cœur, je veux l'examiner (1) ».

(1) *Voyez* l'Hiſtoire chinoiſe, & ſur-tout la gloſe depuis la vingtieme juſqu'à la derniere année du regne de *Tcheou-ſin*.

L'exécution de cet ordre barbare mit le dernier ſceau à la réprobation de *Tcheou-ſin ;* elle révolta tous les eſprits, & chacun penſa dès-lors à mettre ſa propre vie à couvert des fureurs du tyran. Depuis qu'on avoit maſſacré ſi inhumainement un homme tel que *Pi-kan*, il n'y eut aucun Prince, aucun Grand, aucun homme en place, qui ne ſe crût à la veille d'être ainſi maſſacré ſous le moindre prétexte. Un grand nombre ſe refugia dans les Etats du fils de *Ouen-ouang*, comme dans un aſyle impénétrable aux pourſuites du barbare *Tcheou ;* car, outre les forces propres de ſa Principauté, *Ou-ouang* avoit encore à ſes ordres plus de quarante autres petits Souverains qui le reconnoiſſoient pour leur chef.

L'arrivée de tant d'illuſtres infortunés qui lui racontoient tous les excès auxquels ſe livroit le monſtre qui oſoit ſe qualifier du glorieux titre de *fils du Ciel ;* les vives ſollicitations de ceux d'entre les Grands qui, n'ayant pu quitter la Cour, y ménageoient des intelligences ſecrettes pour y mettre le trouble au premier ſignal qui leur en ſeroit donné ; la compaſſion que lui inſpiroient les calamités dont tout l'Empire etoit inondé, la vue des maux préſens ; le ſouvenir des traitemens indignes faits injuſtement à ſon propre pere (1) ; les guerres inteſtines qu'il prévoyoit devoir bientôt eclorre & faire couler des fleuves de ſang : tout cela le fit enfin conſentir à une guerre que le Ciel & les hommes lui paroiſſoient approuver de concert, pour le bien général de l'eſpece humaine dont l'infame *Tcheou-ſin* dégradoit chaque jour la dignité par quelque nouveau forfait.

Une parenté nombreuſe, des alliances qui ne l'etoient pas

(1) *Ouen-ouang* avoit fait lui-même des repréſentations à l'Empereur, qui, pour récompenſe de ſon zele, l'avoit fait enfermer dans une etroite priſon, dont il ne ſortit que par artifice.

moins, une foule de petits Princes ſes vaſſaux, ſes voiſins ou ſes amis, eurent bientôt joint leurs troupes aux ſiennes. Le rendez-vous général de tous ceux qui devoient combattre ſous ſes etendards, fut indiqué au-delà de la riviere, non loin du pont qu'on appelloit alors du nom de *Meng-tſin* (1). Plus de huit cens, tant Princes que Grands & Seigneurs particuliers s'y trouverent raſſemblés, à la premiere Lune de la treizieme année du regne de *Ou-ouang*, laquelle répond à la trente-troiſieme de *Tcheou-ſin*, & à l'an 1122 avant l'Ere chrétienne (2). L'armée des Confédérés ſe trouva forte de ſoixante-dix mille hommes. *Ou-ouang* en fit la revue, lui intima ſes ordres, la partagea en ſix corps, & la fit marcher contre celle de l'Empereur, qui etoit compoſée de ſept cent mille hommes (3). A la ſeconde Lune les deux armées ſe trouverent en préſence dans les plaines de *Mou-ye* (4).

Dès que le ſignal du combat eut eté donné, les troupes de *Tcheou-ſin* baiſſerent les armes, & vinrent ſe ranger ſous les etendards de *Ou-ouang*. L'Empereur ſe voyant trahi, ſe ſauva dans ſa Capitale, s'enferma dans ſon Palais, ſe revêtit de ſes habits de cérémonie, & finit ſes jours dans les flammes qu'il avoit allumées lui-même pour ne pas tomber vivant entre les mains d'un ſujet rebelle: car c'eſt de ce nom odieux qu'il croyoit devoir appeller celui qui lui enlevoit l'Empire (5). Je n'en dis pas davantage, parce que l'objet que je me propoſe

(1) *Meng-tſin* eſt le nom du pont: & apparemment que c'eſt auſſi le nom que portoit la riviere du *Honan*, ſur laquelle ce pont etoit conſtruit.

(2) *Voyez* le *Chou-king*, article *Tay-ché*, premiere partie.

(3) Il eſt dit dans le *Ché-ki*, que dès que *Tcheou-ſin* apprit ce qui ſe paſſoit contre ſes intérêts dans les Etats de *Ou-ouang*, il ſe mit en devoir de l'aller combattre, & qu'il mit ſur pied une armée de 700000 hommes, &c.

(4) *Voyez* le *Chou-king*, article *Mou-ché*.

(5) *Voyez* le *Chou-king*, article *Ou-tcheng*.

ici n'eſt pas d'ecrire l'Hiſtoire. Je n'ai fait mention de quelques particularités qui concernent la conquête de l'Empire par *Ou-ouang*, que pour faire voir que ce fondateur de la troiſieme Dynaſtie des Empereurs chinois, etoit Chinois lui-même.

Pour etablir l'opinion contraire & que je combats, il ſeroit à propos que parmi les *caractériſtiques* de la Nation egyptienne, on en choisît quelques-uns qui, confrontés avec les *caractériſtiques* de la Nation chinoiſe, donnaſſent à connoître par des traits ſuffiſamment marqués, qu'ils ont une même origine.

J'appelle *les caractériſtiques* d'une Nation, toutes les marques auxquelles on peut la connoître & la diſtinguer de toute autre Nation qui n'eſt pas originairement elle; ainſi ce qu'elle a de particulier dans le culte religieux, dans les cérémonies politiques & civiles, dans les loix fondamentales de l'Etat, dans les habillemens, dans les jeux, dans la maniere de déclarer la guerre & de faire la paix, dans le commerce, dans ces ſignes d'inſtitution que l'on appelle monnoie, dans la maniere de déterminer les poids & les meſures, & enfin dans ce qui ſe pratique pour honorer les vivans & les morts, la caractériſe plus ou moins diſtinctement, ſuivant qu'il lui eſt plus ou moins ſinguliérement propre.

Tout ce que j'ai pu apprendre dans les différens livres que j'ai lus ſur ce qui concerne l'Egypte, comparé avec ce que je ſais ſur la Chine, n'a pu me fournir juſqu'à préſent de quoi faire un parallele, d'où l'on dût inférer qu'une de ces deux Nations a eté entée ſur l'autre. Tout m'y a paru, au contraire, ſi peu conforme, ſi différent ou ſi oppoſé, que j'en ai conclu l'impoſſibilité d'admettre cette prétendue tranſmigration d'une Colonie egyptienne, venue à la Chine vers l'an 1122 avant l'Ere chrétienne.

Du tems de *Ou-ouang*, le polythéiſme & l'idolâtrie etoient déjà parvenus chez les Egyptiens à leur plus haut point d'abſurdité. Déjà ce peuple ſuperſtitieux avoit rendu les honneurs divins aux aſtres & aux elémens, aux fleuves & aux montagnes, aux hommes & aux animaux, aux légumes même de ſes jardins. N'eſt-il pas naturel de croire que ſi *Ou-ouang* avoit eté Egyptien, il auroit imprimé dans le pays qu'il venoit de conquérir, quelques veſtiges de la Religion du pays qu'il avoit quitté? Mais ni le *Ly-ki*, ni le *Tcheou-ly*, qui eſt proprement le rituel de ce Prince & de ceux de ſa Dynaſtie, ne préſentent rien d'approchant. Tout ce qui y eſt preſcrit en fait de culte, regarde le Ciel & les Ancêtres, les Eſprits bienfaiſans, & ceux qui peuvent nuire. Du reſte, point de Temple public, point d'hommes deſtinés par etat au culte des autels. Le Souverain etoit en même tems Empereur & Pontife; & lui ſeul pouvoit offrir ſolemnellement des ſacrifices au Ciel. Tout ce qui s'etoit pratiqué pour honorer les Ancêtres & les Eſprits ſous *Hoang-ti*, *Yao*, *Chun*, ſous les Empereurs de la premiere & ſeconde Dynaſties, ſe pratiqua de même ſous ceux de la troiſieme; & l'on ne fit, ſous les *Tcheou*, que perfectionner le cérémonial & augmenter le nombre des cérémonies.

Je ne ſuis point au fait de tout ce qui regarde l'ancienne Egypte, & je manque de ſecours pour m'en inſtruire; je chercherois en vain dans le petit nombre de livres que j'ai à ma diſpoſition, de quoi faire une comparaiſon ſuivie des coutumes & des uſages des Egyptiens, avec ce qui ſe pratiquoit anciennement à la Chine. Il ſeroit néceſſaire de découvrir chez les Egyptiens les *caractériſtiques* ſuivans: 1°. que ces Peuples ont eu pour ſymbole, ce reptile myſtérieux, auquel les Chinois donnent le nom de *Loung* (Dragon), qui fait ſon ſéjour dans

le milieu des airs, qui a le corps couvert d'ecailles comme les poiſſons, la tête d'un chameau, les cornes d'un cerf, les oreilles d'un bœuf, le col d'un ſerpent, les jambes d'un tigre, & les griffes comme les ſerres d'un aigle ou d'un epervier.

2°. Que le fondateur de quelqu'un des royaumes d'Egypte, ayant vu ſortir du milieu des eaux ce quadrupede admirable nommé par les Chinois *Loung-ma* (Dragon-cheval, & ayant obſervé ſur ſon corps couvert d'ecailles, des ſignes propres à être employés pour manifeſter au dehors ce qui ſe paſſe au dedans, conçut l'idée des huit lignes triples, partie entieres & partie briſées, telles que les Chinois aſſurent avoir eté miſes en uſage par leur Légiſlateur, ſous le nom de *Pa-koa* : ſignes merveilleux, diſent-ils, qui renferment les elémens de toutes les ſciences, & au moyen deſquels on peut dévoiler les ſecrets même de la nature, impénétrables, ſans eux, aux efforts de l'eſprit humain.

3°. Qu'il y a eu anciennement en Egypte la tradition d'un amphibie de la claſſe des teſtacées, qui, en ſe montrant, laiſſa voir des caracteres empreints & rangés ſur ſon dos de la même maniere qu'ils le ſont dans les livres, comme la tradition immémoriale chez les Chinois l'aſſure d'une tortue qui ſe montra ainſi dans les premiers tems de leur Monarchie.

4°. Que les anciens Egyptiens ont eu l'idée d'un Roi des volatiles, oiſeau ſingulier, dont le plumage préſente aux yeux les cinq couleurs & les nuances qui en dérivent, dont le chant fait entendre les cinq tons & les douze modulations qui en réſultent, qui ſe nourrit de la plus fine moëlle des bambous & qui s'abreuve de la roſée du Ciel la plus pure, qui ne ſe montre que ſous le regne des bons Rois : tel en un mot que les Chinois nous dépeignent leur *Foung-hoang*.

5°. Qu'il y a dans la Thébaïde, ou dans quelqu'un des

Royaumes voisins, l'idée généralement reçue de l'apparition d'une licorne extraordinaire, pour pronostiquer quelque grand evénement, ainsi que les anciens Chinois l'ont cru de l'apparition de leur *Ki-lin*.

6°. Que quelqu'un des Rois d'Egypte, pour mettre sous les yeux du Peuple la carte générale du pays, la division des provinces & des districts, les revenus généraux & particuliers de l'Etat, les productions respectives de différens terreins, la situation des montagnes, le cours des fleuves & des rivieres, le nombre des principales villes, & en général tout ce qui peut servir à faire connoître l'industrie & les richesses d'une Nation, imagina de construire des grands vases de fer ou d'airain sur lesquels tout cela fût gravé, comme le grand *Yu* fit construire les neuf célebres *Ting*, pour représenter l'etat actuel de son Empire.

J'ai rassemblé dans les planches * jointes à ce Discours, les six *caractéristiques* Chinois dont je viens de parler. Si je leur ai donné la préférence sur une foule d'autres, dont j'aurois pu egalement faire mention, c'est que je les regarde comme plus particuliérement propres à la Chine; qu'ils sont de tradition immémoriale, & constamment adoptée de génération en génération; & qu'en les voyant gravés ou empreints sur quelque monument national, on peut conclure que le monument est chinois, avec autant de certitude qu'on concluroit qu'il est françois ou autrichien si l'on y voyoit pour signe héraldique l'aigle à deux têtes, ou trois fleurs-de-lys. Je crois en avoir assez dit pour prouver que l'Empire des Chinois n'est ni aussi ancien que quelques Savans ont voulu l'insinuer, ni aussi moderne que l'ont prétendu quelques autres. Dans les contestations qui ont pour objet l'Histoire d'une Nation policée, il faut s'en tenir aux Auteurs de la Nation même : selon ce principe

en

* *Voyez* ci-après, p. 308, ces Planches, avec l'explication.

en rendant aux Annales chinoiſes, telles que les Tribunaux littéraires nous les donnent, une partie de la juſtice qu'elles méritent, on ajoutera au moins autant de foi à ce qu'elles renferment, qu'on en ajoute aux hiſtoires anciennes des Grecs & des Romains, & aux hiſtoires modernes de nos Nations d'Europe.

Equitables dans leurs prétentions, exacts dans leurs citations, ſolides dans leurs raiſonnemens, forts dans leurs preuves, les Auteurs dont le ſuffrage eſt de quelque poids à la Chine, n'avancent rien à la légere, n'affirment rien qu'ils ne ſoient en etat de démontrer être tel qu'ils l'affirment, ou dont ils ne diſent les raiſons ſur leſquelles ils ſe fondent, ou qu'ils n'indiquent les autorités dont ils s'etaient. Ils conviennent unanimement que les tems antérieurs à *Fou-hi*, ſont purement mythologiques; ils conviennent encore que le nombre des années qui ſe ſont ecoulées entre *Fou-hi* & *Hoang-ty*, eſt un nombre qu'il n'eſt pas facile de déterminer; & ils regardent cet eſpace de tems, comme un tems dont les limites ne ſauroient être aſſignées avec certitude. Ils diſent: « Nous ne doutons pas que » *Fou-hi* n'ait eté à la Chine, & qu'il n'y ait eu des hommes avant » lui. Nous croyons même que ces hommes gardoient entre » eux quelques regles de ſubordination; mais n'ayant laiſſé » aucun monument de ce qui ſe pratiquoit alors parmi eux, » n'ayant aucun ſigne d'inſtitution, pour pouvoir tranſmettre » à la poſtérité la connoiſſance de ce qui les regardoit, » n'etant pas même aſſez policés pour en avoir conçu l'idée, » comment ſavoir ce qui s'eſt paſſé dans ces tems reculés? » Sur quel fondement pourrions-nous etablir un ſyſtême & » le ſoutenir enſuite, comme on a coutume de ſoutenir la » vérité?

» Nous ne laiſſons pas néanmoins de parler de *Pan-kou*,

» des trois *Hoang*, & des dix Races qui ſe ſont ſuccédées » les unes aux autres avant *Fou-hi ;* mais nous n'avons garde » de donner ce que nous en diſons, comme des faits certains, » comme une véritable hiſtoire : nous ne le donnons que » comme des traditions orales, que les premiers hommes qui » ont habité la Chine en corps de nation, avoient appriſes » de leurs ancêtres & qu'ils tranſmirent à leurs deſcendans. » On comprend aſſez, ſans qu'il ſoit beſoin de le dire, com- » bien de pareilles traditions ont dû être altérées. Auſſi, nous » n'en faiſons que le cas qu'elles méritent ; & lorſque nous les » rapportons, nous ne voulons dire autre choſe, ſinon qu'a- » vant *Fou-hi*, il y avoit des hommes à la Chine. D'où etoient- » ils venus ? comment etoient-ils venus ? qu'ont-ils fait ? » quelle etoit leur maniere de vivre ? C'eſt ce dont nous » ne nous mettons pas en peine de nous inſtruire. Chacun » peut faire là-deſſus ſes conjectures, & telles conjectures qu'il » voudra.

» Pour ce qui eſt des années qui ſe ſont ecoulées entre le » regne de *Fou-hi* & celui de *Hoang-ty*, nous n'avons rien de » bien certain ; nous ne ſavons pas même avec certitude com- » bien il y a eu d'Empereurs intermédiaires. Les ſentimens » ſont partagés ; & chacun a ſes raiſons pour ſoutenir le ſien. » Nous ſavons très-certainement qu'il y a eu un *Fou-hi*, un » *Chen-noung*, qui ont appris aux hommes de leur tems, la » plupart des choſes qui ſont néceſſaires pour l'uſage de la vie ; » nous ne ſommes pas auſſi sûrs de ce qui regarde ceux qui » leur ont ſuccédé, & chacun eſt libre encore de penſer ſur » cela ce qu'il jugera à propos. Ce n'eſt pas ſans raiſon que » nous ne donnons pas à cette partie de notre Hiſtoire, le » degré d'authenticité que nous lui accordons pour les autres » parties depuis *Hoang-ti* juſqu'au tems où nous vivons.

» Nous n'ignorons pas qu'un petit nombre de Lettrés, plus » verſés dans la connoiſſance des livres qui traitent de la mo- » rale, que dans celle des monumens hiſtoriques, ont abuſé » de quelques paſſages de Confucius, pour révoquer en doute » l'exiſtence des quatre Empereurs qui ont régné entre *Hoang-* » *ty* & *Yao*. Confucius (ont-ils dit) en rappellant de tems en » tems le ſouvenir des premiers Empereurs, ne parle que de » *Fou-hi*, *Chen-noung*, *Hoang-ty*, *Yao* & *Chun*. Pourquoi ſi » *Chao-hao*, *Tchoan-hiu*, *Ty-kou* & *Tché* avoient gouverné » l'Empire après *Hoang-ty*, ce grand Philoſophe n'en auroit- » il pas fait mention comme des autres ? On a répondu que » Confucius n'avoit prétendu parler que des plus illuſtres, que » de ceux qui s'etoient diſtingués par leur ſageſſe & leur bonne » maniere de gouverner, qui avoient fait de plus grandes » choſes, & qu'on pouvoit propoſer pour des modeles ſur » leſquels les Souverains devoient ſe régler.

» Heureuſement ceux qui, par un zele outré, pour les paroles » de Confucius, ont voulu prendre à la lettre tout ce qu'il a » dit, n'ont pas eu plus d'imitateurs que quelques autres qui, » par un zele non moins outré pour les paroles de *Mong-tſée*, » ont conclu de ce qu'il dit ſur l'etat où ſe trouvoit l'Empire » du tems de *Yao*, que les hommes d'alors etoient encore à » demi ſauvages, & que la Chine n'etoit preſque qu'un déſert. » Faute d'avoir eté ſuffiſamment inſtruits, les uns & les autres » ſe ſont fait illuſion ; mais leur exemple n'a pas eté conta- » gieux ».

C'eſt ainſi que s'expriment les Chinois eclairés quand ils parlent de leur propre Hiſtoire. S'ils avoient eu, comme certains autres Peuples, la manie de vouloir ſe faire plus anciens qu'ils ne ſont, que leur en eût-il coûté de faire une généalogie à *Fou-hi*, & de forger un roman ſuivi, en liant entre elles toutes

leurs traditions ſur *Pan-kou*, ſur les trois *Hoang*, les neuf *Teou*, les cinquante-neuf *Ché*, les cinq *Loung*, & les autres, juſqu'au fondateur de leur Monarchie ? Ils pouvoient le faire ; mais ils ne l'ont pas fait, parce qu'ils n'ont voulu en impoſer à perſonne, parce qu'ils n'ont pas voulu ſe tromper eux-mêmes. Ils ont dit tout ſimplement : « nous ne ſavons pas d'où nous » ſortons, nos anciennes traditions ſont pleines de fables aux- » quelles nous n'avons garde d'ajouter foi ; c'eſt la partie fabu- » leuſe que nous mettons à la tête de notre Hiſtoire, en ne la » donnant que pour ce qu'elle eſt. Après elle vient la partie » douteuſe, ainſi appellée parce qu'elle n'eſt pas egalement » certaine dans tous ſes points. Nous en avertiſſons, afin que » ceux qui etudient l'Hiſtoire ne donnent pas au tems qui s'eſt » ecoulé depuis *Fou-hi* juſqu'à *Hoang-ty*, le même degré de » croyance qu'ils doivent donner à nos annales depuis *Hoang-ty* » juſqu'au tems préſent ».

Il ne faut, ce me ſemble, qu'avoir un peu d'equité pour ne pas refuſer de rendre aux Chinois la juſtice qu'ils ſe rendent à eux-mêmes. Pour moi qui les connois aſſez pour ne pas douter de leur bonne-foi dans la recherche du vrai ſur tout ce qui concerne leur Nation ; qui ſuis convaincu qu'ils n'ont eté dirigés dans la compoſition & dans l'arrangement de leurs annales, ni par l'intérêt, ni par la vaine gloire, ni par les aveugles préjugés, ni par aucun de ces motifs qui peuvent faire naître des doutes ſur l'évidence elle-même ; qui ſais juſqu'à quel point ils ont pouſſé l'exactitude dans les citations, dans les vérifications, dans les calculs, dans les raiſonnemens & dans les preuves, pour ne pas admettre mal-à-propos ce qu'il falloit rejetter, ou pour ne pas rejetter ce qu'il falloit admettre ; qui ſuis inſtruit par eux-mêmes de la maniere naturelle & toute ſimple dont ils procedent pour ne pas ſe faire illuſion :

je n'ai rien de mieux à faire que de marcher ſur leurs traces & de les ſuivre pas à pas, tant dans les routes battues de leur immenſe Hiſtoire, que dans les ſentiers ecartés dont elle eſt entre-coupée.

Comme eux, j'ai renfermé tout ce qui s'eſt dit de la Nation chinoiſe ſous trois points de vue, qui ſont comme trois epoques générales qui renferment elles-mêmes la diviſion des tems en tems mythologiques & fabuleux, en tems douteux ou incertains, en tems hiſtoriques ou manifeſtement vrais. En partant de la premiere de ces epoques, je ferai mention de ce qu'on rapporte de ces ſiecles ténébreux, qu'on ſuppoſe s'être ecoulés depuis *Pan-kou* juſqu'à *Fou-hi*: ſuppoſition qui, n'etant fondée que ſur des traditions mal rendues d'abord, plus mal reçues encore, altérées enſuite, & puis entierement défigurées, devient inadmiſſible pour quiconque veut faire uſage de ſa raiſon.

Arrivé au tems de *Fou-hi*, qui eſt celui de la ſeconde epoque, je parlerai de ce fondateur de l'Empire chinois & des Princes qu'on peut croire avoir régné ſucceſſivement juſqu'à *Hoang-ty*. J'indiquerai le nombre d'années qu'on préſume devoir remplir tout le tems de ces regnes intermédiaires; mais comme il n'y a aucun monument authentique qui puiſſe en conſtater la durée, ni aucune raiſon ſolide qui puiſſe nous faire admettre un nombre déterminé d'Empereurs, je n'en parlerai que comme on parle de ces hiſtoires ambigues, qui peuvent être ou n'être pas, & qu'on peut croire ou ne pas croire ſuivant qu'on ſe trouvera affecté par les différens degrés de probabilité qui les caractériſent. Enfin, après avoir donné une idée de ces tems mythologiques & de ceux qui ſont incertains, je commencerai la troiſieme epoque par la ſoixante-unieme année du regne de *Hoang-ty*, & en dévidant la chaîne non

interrompue des cycles, année par année, je tâcherai de remplir le cannevas, que m'a fourni l'Empereur, de tout ce que je trouverai dans l'Hiſtoire de curieux ou d'inſtructif.

Pour rendre la Chronologie chinoiſe plus intéreſſante, j'y joindrai celle de tous les anciens Peuples connus, de ceux au moins qui ont fait quelque figure dans le monde juſqu'à la naiſſance de J. C. tels que ſont, par exemple, les Hébreux, les Egyptiens, les Arabes, les Perſes, les Medes, les Grecs & les Romains.

Je n'ai aucun ſyſtême particulier ſur ce qui concerne ces Nations etrangeres à la Chine, & je me garderai bien d'en avoir. Je ne ſaurois penſer, ſans une eſpece de regret, au tems que j'ai employé à vouloir concilier les différens Chronologiſtes entre eux. Après avoir perdu quelques mois à tâcher de les corriger les uns par les autres, des fautes dans leſquelles ils s'accuſent mutuellement d'être tombés, j'ai compris que dans cette extrémité du monde où il y a ſi peu de ſecours, il n'etoit pas poſſible de rien faire de mieux que ce qui a déjà eté fait. Si en Europe, dans le centre de la vraie Science, de l'exacte littérature & du bon goût, tant d'habiles gens ont employé inutilement leurs veilles à vouloir eclaircir ce qui probablement ſera eternellement obſcur, pouvois-je me flatter que des recherches qui n'euſſent eté ni ſi exactes, ni ſi multipliées, ni ſi bien diſcutées, m'euſſent conduit où ils n'ont pu atteindre ? J'ai donc abandonné un travail auquel je me ſerois livré en pure perte, & je me ſuis contenté de choiſir parmi les Chronologiſtes les plus eſtimés, celui dont l'ouvrage m'a paru s'accorder le mieux avec la raiſon, la ſaine critique, & l'Hiſtoire chinoiſe.

En diſant ce qu'a dit le P. Pezron dans ſon *Antiquité des tems défendue*, & en adoptant l'ordre qu'il a ſuivi pour

l'arrangement des différentes epoques de l'Hiſtoire du Peuple de Dieu en particulier, & de la ſucceſſion des Dynaſties qui ont donné des loix à l'Egypte, je n'ai pas prétendu me faire le garant de ſes ſyſtêmes. Je ſais qu'ils ſouffrent leurs difficultés ; qu'on a fait contre eux bien des objections auxquelles il n'eſt pas aiſé de répondre. Je n'ai eu d'autre intention, comme je viens de le dire, que de placer ſous un même point de vue toutes les Monarchies de l'Univers, & d'épargner la peine de recourir ailleurs, pour les voir ſe former ſucceſſivement & ſe détruire de même, devenir la proie les unes des autres, être englouties enſuite par des Nations barbares, & ne laiſſer des traces de leur exiſtence qu'un ſouvenir plus qu'à demi effacé : tandis que la Chine, ſouvent déchirée par ſes propres enfans, quatre fois ſubjuguée par des Etrangers, les *Leao*, les *Kin*, les *Mongoux* & les *Mantchoux*, reſte toujours la même, dompte tous ſes vainqueurs, leur donne la loi, les abſorbe tour-à-tour, les fait diſparoître ou en fait de véritables Chinois dans l'eſpace de moins d'un ſiecle : coup-d'œil frappant qui put fournir matiere aux plus ſérieuſes réflexions.

ABRÉGÉ CHRONOLOGIQUE

DE

L'HISTOIRE UNIVERSELLE DE L'EMPIRE CHINOIS.

PREMIERE PARTIE,

Contenant les tems mythologiques ou fabuleux, depuis Pan-kou *juſqu'à* Fou-hi.

Les tems fabuleux ou mythologiques des Chinois commencent aux trois *Hoang*. Le mot de *Hoang* ſignifie Empereur ſuprême, Roi ſouverain, &c. Les trois *Hoang* par excellence ſont les *Tien-hoang* ou les Rois du Ciel, les *Ty-hoang* ou les Rois de la Terre, & les *Jin-hoang* ou les Rois des Hommes.

Les Auteurs ſont partagés tant ſur l'origine que ſur l'exiſtence des trois *Hoang*. Les uns croient, & c'eſt le ſentiment le plus ſuivi, que les trois *Hoang* ſont *Fou-hi*, *Chen-noung*, & *Hoang-ty*. Les autres au contraire, mais en petit nombre, ſont perſuadés qu'outre *Fou-hi*, *Chen-noung* & *Hoang-ty*, il y a eu long-tems auparavant, trois races d'hommes qui ont donné ſucceſſivement des loix au monde; & ces trois races, diſent-ils, ſont les *Tien-hoang*, les *Ty-hoang* & les *Jin-hoang*. Je parlerai ſéparément de chacune de ces trois races, après que j'aurai rapporté ce que quelques Critiques diſent en général des trois *Hoang*.

L'origine du nom des trois *Hoang* n'eſt pas fort ancienne, dit un Savant qui vivoit du tems des *Soung*, & qui eſt connu

dans

dans la république des Lettres ſous le nom de *Ou-foung-hou-chi*. Il en eſt parlé pour la premiere fois dans les livres faits ſous la Dynaſtie des *Tcheou*, & encore ne trouve-t-on dans ces livres que le nom des trois *Hoang*, ſans diſtinction de *Tien-hoang*, de *Ty-hoang* & de *Jin-hoang*. Ce ne fut que ſous les *Tſin*, petite Dynaſtie qui ſuccéda à celle des *Tcheou*, qu'un *Po-chi*, du nombre de ceux qui etoient chargés de ramaſſer les matériaux dont on ſe ſervoit enſuite pour compoſer l'Hiſtoire, parla des *Hoang* ou des premiers Empereurs qui avoient gouverné le monde, avec la diſtinction de *Tien-hoang*, de *Ty-hoang*, & de *Jin-hoang*, ſans aſſigner l'epoque préciſe où on avoit commencé à les appeller ainſi.

Sous les *Han*, ſucceſſeurs immédiats des *Tſin*, il eſt parlé auſſi des trois *Hoang*; mais il n'y eſt pas dit ſur quel fondement on a bâti le ſyſtême des Rois du Ciel, des Rois de la Terre & des Rois des Hommes. *Koung-ngan-koue*, Auteur célebre de ce tems-là, dans une Préface qu'il mit à la tête du *Chou-king*, prétend que les véritables *San-hoang* ne ſont autres que *Fou-hi*, *Chen-noung* & *Hoang-ty*. Cependant, ajoute-t-il, je ne blâme pas ceux qui diſent qu'avant *Fou-hi*, *Chen-noung* & *Hoang-ty*, il y a eu les *Tien-hoang*, les *Ty-hoang* & les *Jin-hoang*. Doit-on rejetter entiérement tout ce qui ne ſe trouve pas dans ce qui nous eſt reſté des livres de la plus haute antiquité? Il eſt vrai que dans le *Kia-yu* de *Koung-fou-tſée*, c'eſt-à-dire dans le livre où l'on a recueilli les diſcours familiers de Confucius, il eſt parlé des Empereurs depuis *Fou-hi* en deſcendant, ſous le titre de *Ty*, & il n'eſt fait aucune mention d'Empereur depuis *Fou-hi* en remontant. On trouve encore dans les commentaires ſur *l'Y-king* du même Confucius, & dans ſon *Tchun-tſieou*, les noms de *Hoang-ty* & de *Yen-ty*, mais on n'y trouve

point les noms de *Tien-hoang*, de *Ty-hoang*, & de *Jin-hoang*. Dans l'article *Yué-ling*, il eſt fait mention de *Ty-tay-hao*, de *Ty-yen-ty*, de *Ty-hoang-ty*, & nullement de ceux qui ont précédé. Dans les livres même faits ſous les *Tſin*, on y dit que *Fou-hi*, *Chen-noung* & *Hoang-ty* ſont les trois *Hoang*. Tout cela eſt vrai; mais eſt-il dit dans quelqu'un de ces livres que les *Tien-hoang*, les *Ty-hoang*, & les *Jin-hoang* n'ont pas exiſté? Combien d'autres livres, dans leſquels peut être il etoit fait mention des trois *Hoang* avant *Fou-hi*, ne ſont pas parvenus juſqu'aux tems des premieres Dynaſties de l'Empire! combien de monumens qui s'etoient perdus avant même qu'on sût ce que c'etoit que monument! Ce qui a fait pencher la plupart des gens de Lettres à croire qu'il n'y a point eu de Souverains à la Chine avant *Fou-hi*, c'eſt que Confucius, dans ſes commentaires ſur l'*Y-king*, parle de *Fou-hi*, de *Chen-noung*, de *Hoang-ty*, d'*Yao*, de *Chun*, comme des premiers qui aient gouverné l'Empire ſous le nom de *Ty*. On peut s'en tenir à ce ſentiment, & j'avoue qu'il eſt le plus raiſonnable & le plus sûr. Cependant il ne faut pas pour cela rejetter entiérement les trois *Hoang*. On peut même en parler ſous les noms de *Tien-hoang*, *Ty-hoang* & *Jin-hoang*.

Voici, je penſe, ce qui peut avoir donné lieu à l'Hiſtoire des trois *Hoang* ſous les noms de Rois du Ciel, Rois de la Terre, & Rois des Hommes. « Dans le débrouillement du » chaos, le Ciel eſt ce qui s'eſt formé en premier lieu; après » le Ciel a paru la Terre; & après la formation du Ciel & de » la Terre, l'Homme a eté produit par les différentes combi- » naiſons que les vapeurs ſubtiles prirent alors entre elles.

» Le Ciel commença ſes opérations à la période dite *du Rat*; » la Terre commença les ſiennes à la période *du Bœuf*; & » l'homme fut produit à la période *du Tigre* ». Juſques-là, c'eſt

Ou-foung-hou-ché qui a parlé ; j'ai tâché d'expliquer ſes paroles, ſuivant leur véritable ſens ; mais comme il ne dit point quelle eſt la durée de chacune de ces périodes, *Chao-tſée* y ſuppléra : voici comment il s'exprime.

Depuis le moment où le Ciel & la Terre ont eté en mouvement juſqu'à celui où ils finiront, il doit y avoir une révolution entiere. Une révolution contient douze périodes, & la période eſt compoſée de dix mille huit cens ans. A la premiere période, dite *la période du Rat*, le Ciel a commencé ſes opérations ; à la ſeconde période, dite *la période du Bœuf*, la Terre a commencé les ſiennes ; & à la troiſieme période, dite *la période du Tigre*, l'Homme a eté produit, & en etat de faire auſſi ſes opérations. Depuis cette troiſieme période, juſqu'à *la période du Chien*, qui eſt la onzieme, toutes choſes iront leur train ; mais après avoir paſſé par toutes les combinaiſons & tous les degrés dont elles ſont capables, elles ceſſeront d'être ; & le Ciel devenu ſans force, ne produira plus rien juſqu'à la douzieme période, où la Terre & tout ce qui l'environne ſe détruiront auſſi, & tout l'Univers rentrera dans le chaos. Ce chaos ſera toute la douzieme période à ſe débrouiller.

A *la période du Rat*, premiere de la ſeconde révolution, il ſe formera un nouveau Ciel, lequel, une fois en mouvement, continuera toujours ſes opérations, & ne finira jamais.

Depuis *la période du Tigre*, troiſieme de la révolution, juſqu'à *la période du Cheval*, ſeptieme de la révolution ſous laquelle *Yao* naquit, & commença à gouverner l'Empire, l'an *Kouei-ouen*, vingtieme du Cycle (1) de ſoixante, il s'eſt ecoulé plus de quarante-cinq mille ans. Il n'eſt pas douteux que pendant tout cet eſpace de tems, il n'y ait eu des hommes, peut-être même y a-t-il toujours eu des Rois ou des Maîtres

(1) *Voyez* ci-après ce qui eſt dit de ce Cycle.

pour les gouverner ; mais comme il n'y avoit point alors de livres, ou que s'il y en a eu, ils ne ſont pas parvenus juſqu'à nous, comment ſavoir ce qui s'eſt paſſé ?

Pour ce qui eſt des *Tien-hoang*, *Ty-hoang* & *Jin-hoang*, on ne peut avoir appris ce qui les regarde, que par tradition. Leur Hiſtoire ayant paſſé de bouche en bouche, & de génération en génération, ne ſauroit manquer d'avoir eté beaucoup altérée. Comment ſe perſuader que la vie de chacun d'eux a eté d'un ſi grand nombre d'années ? Dire que les *Tien-hoang* & les *Ty-hoang* ont eté des hommes qui ont vécu chacun dix-huit mille ans, eſt-ce vouloir être cru ? Suſpendons notre jugement ſur tout cela, & avançons de bonne-foi que ce qui regarde les premiers hommes ne nous eſt pas connu.

Avant le regne de trois *Hoang*, il y a eu celui de *Pan-kou*, qui eſt regardé comme le *Protoplaſte* de la race humaine. Voici comment on explique ſon origine.

Du *premier principe*, ou *Tay-ki*, ſont ſortis les deux *co-principes Yn* & *Yang* majeur & mineur ; les deux *co-principes Yn* & *Yang*, ont formé les quatre images, ou *Sée-ſiang* ; & les quatre images, par les différentes combinaiſons qu'elles ont priſes entre elles, ont produit toutes choſes. De toutes les productions, l'homme eſt la premiere & la plus noble. Il eſt fait pour régner ſur l'Univers entier. Le premier qui parut ſur la terre après le débrouillement du chaos, fut *Pan-kou-ché* ou *Houn-toun-ché*.

Ou-foung-hou-ché, dit *Pan-kou-ché*, a eté formé dans le débrouillement du chaos. On ne ſait pas ſon origine. Il connoiſſoit la vertu du Ciel & de la Terre, il ſavoit juſqu'où pouvoient aller toutes les combinaiſons des deux *co-principes Yn* & *Yang*. Le chaos s'eſt entiérement débrouillé depuis lui.

Tſing-hiuen-tcheou-ché, dit : dans le débrouillement du

chaos, à peine le Ciel fut séparé de la Terre, que *Pan-kou* parut, & qu'il tint la place du Ciel pour gouverner la Terre. Le Ciel fut entiérement formé *à la période du Rat;* après la formation du Ciel il y eut les *Tien-hoang*. La Terre fut entiérement formée à *la période du Bœuf;* & après la formation de la Terre, il y eut les *Ty-hoang*. L'Homme fut formé *à la période du Tigre;* & après la formation de l'Homme, vinrent les *Jin-hoang*. Le Ciel, la Terre & l'Homme ayant eté formés, toutes choses se formerent peu-à-peu de même, & prirent chacune une maniere d'être qui lui fut propre.

Quelques Auteurs regardent *Pan-kou*, comme ayant débrouillé lui-même le chaos dans lequel il etoit enveloppé. *Pan-kou-ché*, disent-ils, *kai-pi-tien-ty*, ce qui veut dire *Pan-kou-ché débrouilla le Ciel & la Terre*. La maniere dont on le peint communément, fait voir assez clairement l'idée qu'on s'en forme (1).

Les *Tien-hoang*, ou Empereurs du Ciel, gouvernerent le Monde après *Pan-kou*. Ils ne se mettoient point en peine de leur nourriture ni de leurs vêtemens, & le travail etoit alors inconnu. Ils exerçoient un empire absolu, & tout le monde obéissoit aveuglément à leurs ordres. Ils firent un Cycle de dix, & un autre de douze. Les dix qui composoient le premier Cycle furent appellés les dix *Kan* ou les dix troncs, & les douze de l'autre Cycle eurent pour nom celui de *Tché* ou de branche (2).

Avant les *Tien-hoang*, le nom d'année etoit inconnu. Ce sont eux qui déterminerent le nombre des jours qui devoient la composer. Ils furent treize de même nom, ils etoient freres,

(1) *Voyez* Planche 2.

(2) *Voyez* ci-après le Mémoires sur les Cycles.

& vécurent chacun dix-huit mille ans, ce qui fait entre eux tous 254000 ans.

Les *Ty-hoang*, ou Empereurs de la Terre, succéderent aux *Tien-hoang*. Ils donnerent au Soleil, à la Lune & aux Etoiles les noms qui les désignent. Ils donnerent aux Ténebres le nom de Nuit, & à la Lumiere le nom de Jour. Ils appellerent mois ou lunaison, l'intervalle de trente jours. Ils etoient onze freres de même nom, & la vie de chacun d'eux fut de dix-huit mille ans; ce qui fait entre eux tous, cent quatre-vingt-dix-huit mille années.

Les *Jin-hoang*, ou Empereurs des Hommes, remplacerent les *Ty-hoang*. Ils diviserent la Terre en neuf parties; les montagnes & les rivieres servirent de termes pour chaque division. Ils ramasserent les hommes qui etoient epars çà & là, & qui n'avoient point de demeures fixes, & leur assignerent des habitations. Ce sont eux qui formerent les premiers liens d'une société de Citoyens; c'est pourquoi on leur a donné aussi le nom de *Kiu-fang*, qui signifie *habitans d'un lieu*. Tous les Arts furent trouvés de leur tems. La duplicité n'avoit point encore paru sur la Terre, cependant il y avoit déjà de l'inégalité dans les conditions. On fit des loix, on créa des Magistrats, on inventa des punitions & des récompenses, on connut l'usage du feu & de l'eau, on savoit l'art d'apprêter les différens mets, & on assigna les devoirs particuliers de chacun des deux sexes. Neuf freres de même nom se partagerent l'Empire du Monde, & vécurent entre eux tous quarante-cinq mille xcnsiens.

Les *Jin-hoang*, dits *Ouang-ouang-jou*, sont appellés par les uns *Tay-hoang*, & par les autres *Kiu-fang-ché*. Les *Ty-hoang* avoient gouverné en paix tout l'Univers. Sous leur regne les hommes avoient toutes choses en abondance,

ſans qu'ils euſſent beſoin de ſe les procurer par le travail.

Jin-hoang naquit ſur la montagne *Hing-ma-chan*, ſituée dans le Royaume de *Ti-ty*. Il diviſa la Terre en neuf parties, les montagnes & les rivieres lui ſervirent de termes. Il choiſit la partie du milieu du Monde pour être le lieu de ſon ſéjour. De là il donna ſes ordres, & gouverna tout l'Univers. Il civiliſa les hommes, & leur apprit les manieres. Les vents & les nuages lui obéiſſoient, & il diſpoſoit à ſon gré de ſix ſortes de *Ki*, ſavoir, le repos, le mouvement, la pluie, les vents, la lumiere & les ténebres. Il avoit la ſubtilité & les autres qualités des eſprits; il n'eſt rien qu'il ne sût & qu'il ne pût. Il réduiſit tous les idiômes en une ſeule Langue, qui eſt celle qu'il parloit lui-même. Il embraſſoit tout l'Univers, & tout l'Univers le reſpectoit & lui rendoit hommage. Sa doctrine egaloit le Ciel par ſa hauteur, & la Terre par ſa profondeur. Sa vertu etoit immenſe, & les bienfaits dont il combla les hommes ne pouvoient ſe compter: ils egaloient ceux qu'on peut recevoir du Ciel. Il etoit maître, & il etoit bon maître; il gouverna, & il gouverna bien. Il inſtruiſoit les Peuples, & leur donna les regles de la ſageſſe & du bon gouvernement. il leur enſeigna la maniere d'apprêter les mets, & les regles d'un honnête mariage.

Je ne parle ici que d'un *Jin-hoang*, continue le même Auteur, quoiqu'ils fuſſent neuf de même nom qui donnoient en même tems des loix au Monde. La raiſon eſt que la forme du gouvernement etoit la même par-tout, & que les neuf freres n'avoient qu'un même cœur & une même volonté. Leur mérite etoit inſigne, ainſi que leur vertu. Après eux, il n'y eut plus ſur la terre qu'un Empereur; les autres Souverains avoient le titre de Roi, & lui rendoient hommage. Les *Jin-hoang* vécurent entre eux tous quarante-cinq mille ſix cens ans.

Un Critique, nommé *Yu-tsoung-hai*, sans toucher aux années qu'on assigne pour la vie des *Jin-hoang*, abrége le nombre de celles qu'on assigne pour la vie de chacun des *Tien-hoang* & des *Ty-hoang*. Il prétend qu'on a substitué un caractere pour l'autre dans la maniere dont les Chinois s'expriment; & qu'au lieu d'ecrire les *Tien-hoang* & les *Ty-hoang* vécurent chacun *y-ouan pa-tsien*, il falloit ecrire *y-ouan pa-pé*; c'est-à-dire, au lieu de *dix-huit mille*, il falloit ecrire *dix mille huit cens ans*: le caractere *Tsien*, qui signifie *mille*, a eté mis en place du caractere *Pé*, qui signifie *cent*. Du reste cet Auteur ne dit pas sur quels fondemens il appuie son opinion. Il veut parler sans doute de la période qui résulte de la multiplication du *Tri-cycle* (1), composé de cent quatre-vingts années, par le cycle de soixante.

Quoi qu'il en soit des raisons qu'il peut avoir eues d'ôter 12600 ans à l'antiquité du monde chinois, nous ne le chicanerons pas là-dessus. Nous souhaiterions au contraire que plusieurs autres Critiques lui en ôtassent chacun tout autant: nous ne serions pas loin de compte, eux & nous. Disons mieux; si les Critiques vouloient bien apprécier la valeur des années que ceux qui parlent des premiers hommes ont assignées pour la durée de leur vie; si aux années solaires, telles qu'on les compte aujourd'hui, ils substituoient des Lunaisons, ou des années lunaires, telles qu'on les comptoit probablement à la Chine avant la réunion de ses habitans en corps de Nation, nous serions eux & nous parfaitement d'accord; & nous conclurions peut-être ensemble, que tout ce qui est dit des *Tien-hoang*, des *Ty-hoang* & des *Jin-hoang*, n'est qu'une tradition défigurée de ce que l'Ecriture

(1) *Voyez* les Mémoires sur les Cycles.

dit

dit des Patriarches d'avant le déluge & du nombre d'années que chacun d'eux a vécu.

Après le regne des trois *Hoang*, vint celui de cinq *Loung*. *Loung* signifie *Dragon*. Ils etoient freres, & habiterent dans cinq endroits différens, qu'ils gouvernerent chacun d'une maniere particuliere.

L'aîné de tous s'appelloit *Koung-loung*; le puîné, *Tchoung-loung*; le troiſieme *Chou-loung*; le quatrieme *Ki-loung*, & le cinquieme *Chao-loung*. L'Empire du premier etoit au milieu du monde, & celui des autres aux quatre côtés. Ils meſurerent la Terre, & en déterminerent les parties. Ils dormoient ou ſur des arbres, comme les oiſeaux, ou dans des cavernes, comme les quadrupedes. On dit que le Soleil & la Lune avoient alors beaucoup plus de clarté qu'ils n'en ont aujourd'hui.

Sous la Dynaſtie des *Han*, on honoroit les coqs *Loung* d'un culte particulier, dans une Ville du ſecond ordre qui etoit près de la montagne *Ou-loung-chan*. Le premier de ces *Loung* eſt appellé, par quelques-uns, *Eſprit de la Terre*, & par quelques autres, *Eſprit des bois*; on lui donne auſſi le nom de *Dragon cornu*. Les Auteurs qui parlent des cinq *Loung* (dit *Ouang-ouang-jou*), aſſurent qu'ils ſont immortels; mais les gens eclairés n'en croient rien.

Les cinquante-neuf *Ché-ty* ſuccéderent aux cinq *Loung*. *Ché* ſignifie *Serpent*, & *Ty* Empereur. Au lieu de cinquante-neuf, quelques-uns comptent juſqu'à ſoixante-quatre *Ché-ty*. Quoi qu'il en ſoit, les *Ché-ty*, dit-on, ſavoient toutes les ſciences ſpéculatives & pratiques, naturelles & acquiſes. Ils connoiſſoient tout ce qui pouvoit réſulter des différentes combinaiſons des principes entre eux, tout ce que pouvoient faire l'*Yn* & l'*Yang*; &

toutes les vertus des cinq elémens, la Terre, les Métaux, l'Eau, le Feu & les Bois. Ils liſoient dans l'avenir comme dans le paſſé; ils avertiſſoient les Peuples de ce qui devoit arriver, afin qu'ils priſſent leurs précautions pour parer aux inconvéniens.

Un Auteur, dont on ne cite pas le nom, prétend qu'il y eut d'abord les ſoixante-quatre *Ché-ty*, enſuite les neuf *Loung*; & après les neuf *Loung*, les trois *Hoang*.

Le livre que j'ai ſous les yeux, place les trois *Ho-lo* après les cinquante-neuf *Ché-ty*, & s'explique en ces termes. *Sur le dos de la Tortue*, dit l'Hiſtorien, *etoient gravés des caracteres myſtérieux. Du milieu de ces deux caracteres, ſortit un oiſeau appellé* Lo. *La Tortue, les Caracteres & l'Oiſeau, ſont immortels.* Hoang-ty *eſt immortel comme eux.* Quelques-uns prétendent que c'eſt ce qui a donné lieu à l'Hiſtoire des trois *Ho-lo*. D'autres veulent, au contraire, que *Ho-lo* ſoit le nom de trois Empereurs qui ont ſuccédé les uns aux autres. Le premier des *Ho-lo*, diſent-ils, apprit aux hommes à ſe faire des demeures dans le ſein de la Terre. Il avoit pour ſymbole un quadrupede aîlé nommé *Fei-lou*, pour marquer la promptitude avec laquelle il donnoit ſes ordres par tout l'Univers. On ne ſait pas trop, ajoute mon Auteur, quelle eſpece d'animal c'etoit que ce *Fei-lou*. On ſait ſeulement que *Ho-lo* aimoit fort les *Fei-lou*, & qu'il en nourriſſoit autant pour ſon plaiſir que pour ſon utilité. Quelques-uns croient que c'eſt le nom qu'on donnoit autrefois aux chevaux.

Pour ce qui eſt de la Tortue, ce n'eſt pas la ſeule fois qu'on en ait vu de ſemblables. Je crois que tout cela, c'eſt-à-dire, la Tortue, les Caracteres & l'Oiſeau, n'eſt qu'une allégorie pour dire que *Ho-lo* avoit trois principes. Il gouverna le Peuple,

il l'inſtruiſit, il ſeconda le Ciel dans ſes opérations. La Tortue diſparut auſſi-tôt après s'être montrée ; comment ſavoir quels caracteres elle avoit ſur ſon dos ?

Aux trois *Ho-lo* ſuccéderent les ſix *Lien-toung*. Leur ſymbole etoit une licorne aîlée.

Lien-toung avoit une idée diſtincte du Ciel & de la Terre. Il connoiſſoit toutes les plantes, la maniere de les cultiver, d'en conſerver & d'en multiplier les eſpèces ; en un mot, rien ne lui etoit caché dans la nature. Il apprit aux hommes à tempérer le froid par le chaud & le chaud par le froid ; il mit en uſage les métaux, les bois & tout ce que les montagnes peuvent produire ; il diſtingua ce qui etoit bon à manger d'avec ce qui etoit nuiſible ; il pouvoit à ſon gré ou exciter, ou appaiſer les tempêtes, faire tomber à propos la roſée ou la pluie ; il pouvoit diſſoudre la terre & les pierres, & les anéantir s'il l'eût voulu ; il voyoit les hommes paſſés & ceux qui etoient à naître, comme il voyoit ceux qui exiſtoient actuellement & qui etoient ſous ſes yeux ; il appelloit les Eſprits, & les Eſprits, dociles à ſa voix, obéiſſoient à ſes ordres. Les gens d'un entendement médiocre ne comprennent rien à tout cela ; mais il n'eſt rien que les hommes eclairés ne comprennent. Pour moi, dit *Ouang-ouang-jou*, dont j'emprunte cet article, je ne ſais ce que c'eſt que ces ſix *Lien-toung*, ni leur prétendu pouvoir. Il peut ſe faire que leur pouvoir fût un peu au-deſſus de celui des autres hommes ; mais il n'eſt nullement croyable qu'il fût tel qu'on veut bien le dire.

Les quatre *Su-ming* remplacerent les *Lien-toung*. Ils avoient pour ſymbole un char traîné par des dragons.

Su-ming réfléchiſſoit en détail ſur tous les décrets du *Ming*. *Ming* ſignifie chez les Chinois ce que *fatum* ſignifioit chez les Latins ; on peut l'expliquer auſſi par le mot de *Providence*.

Su-ming connoiſſoit la volonté du Ciel & la manifeſtoit aux hommes, qu'il inſtruiſoit egalement de toutes les choſes dont il avoit lui-même la connoiſſance.

Lorſque je regarde la Terre & que je contemple le Ciel, je me dis à moi-même : il y a quelque Être qui eſt l'auteur de ce que je vois, qui le regle & qui le dirige. Les fameuſes montagnes *Heng-chan*, *Ho-chan*, *Tai-chan* & *Hoa-chan*, d'où tirent-elles leur nom & leur origine ? Qui eſt ce qui a fait les Aſtres, & leur a donné un cours déterminé ? Toutes les montagnes, toutes les rivieres du Monde ont un nom ; qui le leur a donné ? Qui eſt-ce qui, le premier, a enſeigné l'art de deviner par les ſorts ? Quel eſt l'être aſſez eclairé pour avoir pu tout cela ? Il n'y a que *Su-ming*. Je ne ſaurois en dire la raiſon ; mais lorſque je médite ſur les ſix *Lien-toung* & les quatre *Su-ming*, rien ne me paroît incroyable, ſi ce qu'on rapporte d'eux mérite d'être cru.

Après les *Su-ming* régnerent les *Sun-fei*. Ils ont eté vingt-un de même nom. La vertu de *Sun-fei* etoit très-grande ; ſa droiture etoit à l'epreuve de tout ; il fut honoré dès qu'il parut, & ſon culte ſe répandit enſuite dans tout l'Univers avec une promptitude incroyable. Quelques-uns croient que *Sun-fei* fut le ſucceſſeur de *Ku-ling* ; d'autres ne mettent *Ku-ling* que long-tems après, puiſque entre les *Sun-fei* & *Ku-ling*, ils placent les treize *Yn-ty*, les dix-huit *Chan-toung* & *Chou-ki*. Les treize *Yn-ti*, diſent-ils, examinant le Ciel, la Terre & tout ce que la nature produit, expliquerent leur principe & leurs qualités ; c'eſt pourquoi on leur donna le nom qu'ils portent : car *Yn* veut dire *modele*, & *Ty* ſignifie *expliquer*, *développer*, *faire*, *ſavoir*, &c. Les *Chan-toung* furent ainſi appellés, parce qu'ils tenoient ſur la Terre la place du Ciel, dont ils avoient la vertu ; car *Chan* veut dire *à la place*, & *Toung* ſignifie *avec* ;

c'eſt-à-dire, *avec & à la place du Ciel, ils gouvernoient les hommes.*

Pour ce qui eſt de *Chou-ki*, on dit qu'il connoiſſoit l'avenir; qu'il ne faiſoit jamais que ce qu'il etoit à propos de faire, & qu'il le faiſoit promptement; qu'il aimoit tous les hommes; qu'il etoit juſte, vertueux, eclairé, & qu'il agiſſoit ſuivant ſes lumieres. *Chou* ſignifie *qui ſait les choſes eloignées*, & *Ki* ſignifie *qui fait les choſes promptement.*

C'eſt après *Chou-ki* que les Auteurs dont je viens de parler, placent *Ku-ling*. *Ku-ling*, diſent-ils, fut Empereur & gouverna le Monde entier. Il inſtruiſit les hommes de leurs devoirs; il honora le premier principe ſous le nom de *Tay-ki;* il etoit grand & bon; on n'a jamais dit aucun mal de lui; il fit de très-bonnes choſes & en grand nombre. Il naquit à *Fen-tou*, qui etoit le lieu où eſt aujourd'hui *Fen-yang-fou* du *Chan-ſi;* il apprit aux hommes l'art de la guerre, & les inſtruiſit de tous les exercices militaires; il diſpoſoit à ſon gré de l'*Yn* & de l'*Yang;* il pouvoit tranſporter les montagnes, & détourner les rivieres; il laiſſoit vivre en paix les méchans, comme les bons; il porta la tranquillité par-tout; il n'avoit point de demeure fixe.

Un Auteur, qu'on ne nomme point, prétend que ſa demeure etoit à *Chou:* c'eſt aujourd'hui *Chou-hien*, dans le *Sée-tchouen*. Il y a dans cette ville des Temples en l'honneur de *Ku-ling*.

C'eſt ici proprement où finiſſent les ſix races qui ont ſuccédé aux *Jin-hoang*, ſuivant la plupart des *Ouai-ki*. On appelle *Ouai-ki*, toute Hiſtoire, Anecdotes, Mémoires ſur l'Hiſtoire, & qui ne ſont pas faits par autorité publique, ou qu'on a rejettés du corps de l'Hiſtoire même, lorſque ſous les *Han* on la mit en ordre pour la premiere fois. Le plus célebre des *Ouai-ki* eſt celui qui a eté rédigé par *Lieou-jen*. Ce que

je vais ajouter sur les tems fabuleux est placé par l'abréviateur *Ouang-ouang-jou*, immédiatement après les dix races, sans distinction de tems ou de périodes, comme quelques Auteurs ont cru devoir le faire. Il parle d'abord de *Ku-kiang*, de *Tsiao-ming* & de *Tchouo-koang*.

Les montagnes *Tsiao-ming-ché-chan*, & *Tchouo-koang-ché-chan*, tirent leur nom de ces deux Princes. C'est ainsi qu'on l'a trouvé dans un ancien livre, qui portoit le titre de *Pé-king* ou *livre sacré du Nord*; mais ce livre n'existe plus, & on ne peut savoir en détail ce qu'il renfermoit. « Pour moi, ajoute mon » Auteur, je suis au désespoir de la perte d'un tel livre. On » est instruit du nom de ces deux Empereurs, mais on ignore » tout ce qui les concerne... Je ne veux penser à cela ». *Keou-tchen-che*, le livre que je traduis, n'en dit rien.

Hoan-chen-ché, c'est-à-dire, *Esprit jaune*; il portoit aussi le nom de *Ou-y-tien-cheng*, & de *Ou-san-tai-pou*. Il savoit toutes choses par le moyen des sorts, & rien de ce qui concernoit la Doctrine céleste ne lui etoit caché. Il régna trois cens quarante ans. Au commencement des tems, le Ciel n'etoit point varié de différentes couleurs; on n'y voyoit que du blanc. Sous le regne de *Hoang-chen-ché*, on commença à y appercevoir du jaune; c'est ce qui a donné lieu au nom d'Esprit jaune qu'on a donné à cet Empereur.

Ku-chen-ché. Après la mort de *Jin-hoang*, *Ku-chen-ché* prit les rênes du gouvernement. Il naquit à *Tcheng-hoei* dans le *Kiang-nan*, & régna trois cens ans. Il y a eu cinq Empereurs de même nom, qui, entre eux tous, ont occupé le trône l'espace de mille cinq cens ans. Leur symbole est un char traîné par des moutons aîlés, ou simplement un mouton aîlé.

Ly-ling-che. Le corps de *Ly-ling-che* est à *Toung-hoang-king*. Il s'est conservé, dit-on, incorruptible.

Ta-kouei-che naquit à *Nan-mi*. On l'appelle auſſi *Tai-kouai*. On dit que *Hoang-ty* le fit chercher, & qu'on le trouva dans un lieu nommé *Ku-tſée* où il etoit entiérement occupé de la méditation, & cherchoit les moyens de monter au Ciel. Il n'eut aucune dignité ſur la terre.

Kouei-kouei-ché, *Yen-tſée-che*, *Tay-foung-che*. Le livre que je traduis, ne dit rien des deux premiers. *Tay-foung-che* naquit à *Ho-chan*, fameuſe montagne d'où ſortent neuf rivieres. Quelques-uns diſent que *Tay-foung-che* eſt l'eſprit qui préſide au bonheur; qu'il tint ſa Cour à *Fen-chan*, lieu peu eloigné de celui où il prit naiſſance; que ſa tête etoit rayonnante, & que c'eſt pour cette raiſon qu'on a cru que c'etoit un eſprit.

Jan-ſiang-che etoit comme un globe en mouvement. Il n'avoit ni commencement, ni fin, ni âge, ni figure humaine; l'immortalité eſt ſon apanage. Les caracteres *Jang-ſiang* ſignifient *vivace*.

Kai-yng-ché. La riviere *Jo-choui* ſe partage en deux bras près d'un lieu qu'on appelle *Yu-tchoung*. C'eſt-là, dit-on, où eſt la ſépulture de *Kai-yng-ché*, & en effet on appelle encore aujourd'hui cet endroit du nom de *Kai-yng-kieou*, qui ſignifie ſépulture de *Kai-yng*. Le caractere *Kai* ſignifie *orgueil*, & celui de *Yng* ſignifie *plein*, *rempli*, &c.

Yun-yang-che tenoit ſa Cour à *Tchang-cha* à l'oueſt de *Singan-fou*. On l'honore aujourd'hui comme un eſprit, dans une ville du troiſieme ordre qu'on appelle *Lai-tché-yé-hien*; le culte qu'on lui rend eſt en particulier dans le temple *Ouan-ly-cha-ſée*.

Ou-tchang-che. *Ou* ſignifie *enchanteur*; & *Tchang*, *qui goûte les mets*. Mon Auteur n'en dit pas davantage.

Tay-y-che compoſa une Hiſtoire naturelle qu'il fit graver ſur des planches. Il gouverna le Monde entier, dont il etoit aimé & toujours obéi. Sa ſcience etoit immenſe; il n'ignoroit

rien. Il apprit aux hommes à distinguer les véritables esprits d'avec ceux qui ne l'etoient pas, & leur en fit connoître de plusieurs especes. Les choses invisibles etoient à sa disposition, comme celles qui etoient visibles. Il connut & apprit à connoître le goût particulier de tout ce qui est comestible. La postérité lui est redevable de presque tous les arts qu'il connoissoit parfaitement, & dont il fit mettre par ecrit les différens préceptes. Un des livres qu'il a composés porte le titre de *Ping-fa-tsa-tsée*, c'est-à-dire, *mélange sur ce qui regarde l'art militaire*; il en fit un autre qu'il intitula ou qu'on intitula pour lui, *Yn-yang*; *Yun-ki-hoang-yé*, c'est-à-dire, *livre qui traite des premiers principes des choses, des nuages & des différentes couleurs*. On lui en attribue un troisieme, qui a pour titre *Tay-y-chou*; c'est-à-dire, *livre des grands usages*. Ces deux caracteres *Tay-y* sont différens de ceux qui composent le nom *Tay-y-che*. Ceux-ci signifient *tranquillité inaltérable*.

Koung-sang-che. Au midi de *Tchen-lieou-hien*, près de *Kang-toung*, il y a une montagne qu'on appelle *Koung-lou-chan*, qui n'en est eloignée que d'environ quinze *lys*. Près de cette montagne il y a une espece de forteresse qui porte le nom de *Koung-sang-tcheng*. C'est-là, dit-on, où *Koung-sang-ché* tenoit sa Cour. *Koung-sang* est le nom qu'on donne quelquefois au mûrier; c'est aussi le nom d'une montagne fort elevée.

Chen-min-ché, qui veut dire *Esprit-peuple* (car *Min* signifie *Peuple*; & *Chen*, *Esprit*). Il sortit lors de la séparation du Ciel d'avec la Terre. On n'en sait pas davantage sur son origine. Quelques-uns disent qu'il etoit en même tems Esprit & Empereur. « J'avoue, dit mon Auteur, que je ne comprends pas » trop ce qu'on veut dire par ces mots *Esprit-peuple* & » *Esprit empereur*. Je pense que *Chen-min* etoit un Prince très-» eclairé, & que c'est par cette raison qu'on lui a donné le nom d'Esprit

» d'Eſprit ». Il tenoit ſa Cour dans un lieu qu'on appella enſuite *Chen-min-kieou*. Il avoit pour ſymbole un cerf aîlé, ou un char traîné par des cerfs aîlés. Il régna, dit-on, trois cens ans.

Y-ty-che. *Y-ty* eſt le nom d'une montagne près de *Nan-yang-fou*. Apparemment que c'eſt-là que réſidoit *Y-ty-che*, que mon Auteur dit avoir été Empereur.

Tſée-min-ché, qui ſignifie *différent du Peuple*, ſuccéda à *Ché-ouei-tſée* (qui ſignifie *perſonnage qui peut de lui-même*) & fut remplacé par *Yuen-hoang*, qui ſignifie *Empereur primitif*. Celui-ci etendit les bornes du Ciel & de la Terre. Il enſeigna tout ce que les hommes etoient capables d'apprendre; & mit ſes inſtructions par ecrit, pour l'avantage de la poſtérité. Avant lui les hommes habitoient dans des cavernes; il leur apprit l'art de bâtir des maiſons.

Yn-ty. Ces deux caracteres ſignifient *faiſeur de livres*. C'eſt tout ce qu'en dit mon Auteur.

Tchen-fang-ché, qu'on appelloit auſſi *Hoang-tſée*, naquit à *Ty-po*. Il médita profondément ſur le Soleil & ſur la Lune, ſur les choſes d'en haut & ſur celles d'en bas, ſur le Ciel & ſur la Terre, & il acquit une connoiſſance claire & diſtincte de tout. Il avoit, dit-on, toutes les qualités des Eſprits. Les premiers hommes n'avoient pas l'art de ſe faire des habits pour ſe couvrir. Du tems de *Tchen-fang*, il ſouffla un vent très-froid, ce qui lui fit naître l'idée des vêtemens. Il prit l'ecorce de quelques arbres, & les ajuſta ſur ſon corps en forme d'habits; il releva ſes cheveux, & les mit autour de ſa tête en forme de bonnet. Le Peuple l'imita bientôt; & c'eſt pour cette raiſon que les hommes d'alors furent appellés les hommes d'ecorce. *Tchen-fang* ſuccéda à *Tſée-ming-che*, & eut lui-même quatre ſucceſſeurs de ſa race. Il régna deux cens cinquante ans.

Chou-chan-ché. *Chou* eſt le nom d'un Royaume fondé par

Jin-hoang. Le premier Roi de cet Etat fut *Tſan-tſoung*, le ſecond *Pai-hou*, & le troiſieme *Yu-fou*. Ils vécurent chacun quelques centaines d'années. *Tſan-tſoung* tenoit ſa Cour à *Chou ; Yn-fou* la tranſporta à *Tao-kiang :* c'eſt le *Tché-kiang*, ou une partie du *Tché-kiang* d'aujourd'hui. De-là la Cour fut transférée à *Pou-tchai* dans le *Chan-ſi*. Dans ce tems-là, les Hommes etoient très-eclairés, les Magiſtrats & le Peuple n'avoient qu'un même but & une même volonté ; ils ſavoient parler ; mais ils ignoroient l'art de l'ecriture, & l'eloquence leur etoit inconnue. Dans la ſuite ils apprirent l'art de former des caracteres & celui de bien parler. Le docteur *Tou-yu* dit qu'après *Tſan-tſoung*, il y a eu un Roi qui s'appelloit *Lou-pao*.

Houei-kouei-ché. Mon Auteur n'en dit rien.

Houn-toun-che. Confucius, ſuivant le *Kia-yu*, diſoit un jour à ſon diſciple *Tſée-koung : nous ne pouvons ſavoir, ni vous ni moi, la maniere dont* Houn-toun-ché *gouvernoit l'Empire.*

Anciennement, dit *Tſeng-tſée*, on ne nouoit pas ſes cheveux autour de ſa tête, on les laiſſoit flotter ſur ſon corps ; les Rois eux-mêmes n'en agiſſoient pas autrement. *Houn-toun-ché*, etoit très-vertueux. Il vouloit que tous les hommes fuſſent bons ; mais il ne faiſoit pas mourir pour cela les méchans. Il n'ôtoit pas les biens ; mais il les donnoit. De ſon tems, les hommes etoient habillés ſimplement ; mais ils etoient vertueux. La Terre produiſoit d'elle-même ſans qu'il fût beſoin de la cultiver ; la pluie & la roſée ne lui etoient pas même néceſſaires. Les oiſeaux ne ſe cachoient pas pour faire leurs nids, la crainte des hommes ne les obligeoit point à aller dépoſer leurs œufs dans des lieux inacceſſibles. Les bêtes qui ſont aujourd'hui les plus terribles n'avoient alors aucune férocité. L'*Yn* & l'*Yang* etoient toujours d'accord. On connoiſſoit les jours de chaque lunaiſon ; mais on ne s'etoit pas encore aviſé

d'en déterminer un certain nombre pour en compoſer une année. La duplicité n'avoit point encore etabli ſon Empire ſur la terre, & l'intérieur de l'homme etoit manifeſté par ſon extérieur. Voilà à-peu-près comment alloit le monde ſous l'Empire de *Houn-toun-ché*. Mon Auteur a emprunté ce qu'on vient de lire, de *Tſeng-tſée* ſurnommé l'ancien (*Lao-tcheng-tſée.*)

Toung-hou-che ſuccéda à *Houn-toun*, dont il fut le fidele imitateur. Ils furent dix-ſept de même nom ou de la même race. *Toung-hou* etoit ingénieux, affable & poli. Il etoit honoré particuliérement à *Kieou-hoan:* c'eſt aujourd'hui *Kieou-tcheou.* De ſon tems il y avoit beaucoup d'oiſeaux & de quadrupedes, & les forêts etoient immenſes. Les hommes avoient encore en partage la droiture & la fidélité; ſi l'on venoit à perdre quelque choſe, perſonne ne le ramaſſoit pour ſe l'attribuer. Quand on avoit mangé ſuivant ſon beſoin ou ſon appétit, on laiſſoit-là les reſtes ſans craindre que perſonne y touchât. On ne chantoit rien alors qui pût bleſſer la pudeur ou la bienſéance. Quand on pleuroit, on ne jettoit aucun cri, mais on laiſſoit les larmes couler tranquillement des yeux, lorſqu'il falloit témoigner ſa douleur. On ne faiſoit rien qui ne reſpirât la vertu.

Hoang-tan-ché, qu'on appelloit auſſi *Ly-koang-ché*, avoit la tête fort groſſe, & deux rayons de lumiere qui la rendoient reſplendiſſante. Il avoit pour ſymbole un *foung-hoang.* Il naquit à *Tcheng.* Rien ne le mettoit en ſouci. Il honoroit l'eſprit du Ciel & de la Terre. Il etoit l'ami de tous les êtres, & tous les êtres l'aimoient & lui etoient ſoumis. Il ne trompoit perſonne, mais il ne vouloit pas être trompé. Il etoit terrible quand on le provoquoit. Il eut ſept deſcendans qui, entre eux tous, occuperent le trône pendant deux cens cinquante ans.

Ki-toung-che eut trois deſcendans. Sa doctrine etoit ſublime;

mais obscure & presque inintelligible. Sa vertu etoit grande; mais elle n'en avoit pas l'apparence. Il etoit accompli; mais ses talens etoient cachés : il ne vouloit point être connu pour ce qu'il etoit. Il avoit comme un voile qui le déroboit à la connoissance des hommes.

Ki-ku-ché croyoit ce qu'il entendoit dire, tout comme ce qu'il voyoit de ses propres yeux. Il connoissoit le bon & le mauvais des hommes. Il etoit indifférent pour tout. Il savoit quelle etoit sa mere; mais son pere lui etoit inconnu. Il mangeoit & buvoit comme font les oiseaux, dont il avoit l'inconstance. Il ne s'embarrassoit point s'il seroit loué ou blâmé. Il alloit sans cesse d'un lieu à un autre. Il passoit les nuits dans les cavernes, & prenoit ses repas avec les bêtes des forêts. Son corps s'eteignit de la même maniere qu'un vent, qui, après avoir soufflé pendant quelque tems avec assez de force, cesse tout-à-coup sans qu'on sache comment : ainsi finit *Ki-ku-ché.*

Hi-ouei-che, Esprit empereur, ou Empereur esprit, savoit & pouvoit tout. Il eût pu faire un autre Ciel & une autre Terre. Cependant, quoiqu'il fût tout-puissant, il ne pouvoit pas communiquer à d'autres une partie de sa toute-puissance, & ne pouvoit rien faire d'extraordinaire lorsqu'il etoit vu. Ils furent quatre de la même race, qui se succéderent dans le gouvernement.

Yeou-tchao-ché, autrement dit *Ta-tchao-ché*, vint au monde pour le bonheur de l'espece humaine. Il enseigna l'art de faire des habits avec des peaux de bêtes, dont il apprit aux hommes à manger la chair & à boire le sang. Anciennement les hommes dormoient ou sur des arbres, ou dans des cavernes; ils etoient compagnons des bêtes même les plus féroces, dont ils ne recevoient aucun mal: peu-à-peu les hommes se raffinerent, & les bêtes prirent, pour la plupart, de la férocité

elles se servirent de leurs cornes, de leurs dents ou de leurs griffes, comme d'armes offensives, pour attaquer l'homme dont elles commencerent à être redoutées.

Avant *Yeou-tchao-ché*, on n'enterroit point les morts. Dès que quelqu'un etoit expiré, on abandonnoit son cadavre, & on le jettoit dans le premier endroit, ce qui faisoit un spectacle hideux; *Yeou-tchao-ché* voulut qu'on les habillât, qu'on les brulât, & que leurs cendres fussent couvertes de terre. Dans ces tems heureux les hommes etoient pleins d'egards les uns pour les autres; ils ne se nuisoient pas mutuellement; ils ne se faisoient jamais de mal de propos délibéré. *Yeou-tchao-ché* les avoit déjà policés, & leur avoit appris à ne faire cas que de la vertu. Il leur avoit donné des loix au moyen desquelles les plus forts n'etoient plus, comme auparavant, les maîtres des autres; ce n'etoit qu'aux plus habiles & aux plus vertueux qu'on obéissoit. Si quelqu'un avoit commis quelque faute qui méritât punition, on la lui faisoit subir, & l'on gravoit sur un arbre le crime & le châtiment. On faisoit aussi des nœuds à une corde pour marquer les mêmes choses, & l'on exposoit cette corde à la vue de tout le monde. *Yeou-tchao-ché* faisoit sa demeure ordinaire à *Che-leou*. (*Che* signifie *pierre*, & *leou entre-sol*). Il régna trois cens ans. Ils furent deux de même nom.

Soui-jen-ché & *Yeou-tchao-ché* dont je viens de parler, ont réellement existé: ils ont eté ou Souverains ou Chefs de Peuplades, avant *Fou-hi*. Leurs noms se sont conservés; mais il n'est pas de même de leurs actions. Voici ce qu'on dit à l'occasion de *Soui-jen-che*.

Près de la montagne *Pou-tcheou-chan*, il y a une espece de fortereſſe, ou un lieu ceint de murailles, qu'on appelle *Y-tcheng*, où l'on ne voyoit autrefois ni le Soleil, ni la Lune; d'où l'on ne distinguoit pas les quatre parties du Monde. Dès

qu'il eut atteint l'âge de puberté, il se mit en devoir de chercher l'endroit où ce qu'il y a de plus beau dans la nature ne lui fût pas caché. Après s'être eloigné de sa patrie, il arriva à *Nan-tchoui* (*nan*, midi, *tchoui* en latin *imminere*). Là ses yeux commencerent à jouir du plus bel eclat de la lumiere. Il vit des oiseaux faire sortir du feu en béquetant les branches & les feuilles de certains arbres. Il admira le prodige, & voulut l'approfondir Il leva ses yeux vers le Ciel, & porta ses regards du côté opposé à l'endroit d'où les oiseaux faisoient sortir des bluettes de feu ; la lumiere du Soleil lui offusqua la vue. Il ne lui en fallut pas davantage pour lui faire conclure que c'etoient les rayons de cet Astre qui enflammoient les parties les plus seches du bois ; & que ce feu concentré & invisible avoit eté mis en mouvement par le béquettement des oiseaux. Il mit à profit cette réflexion, pour tirer lui-même du feu des arbres. Il s'apperçut que les mêmes arbres n'en donnoient pas indifféremment dans toutes les saisons. Il trouva que les ormeaux & les saules ne donnoient leurs etincelles qu'au printems, & les cerisiers & les pommiers qu'en eté ; les mûriers, les poiriers, l'aube-epine, & une espece d'arbre dont le bois est mou, lui donnerent les leurs en Automne ; l'arbre de Sandal, & une autre espece d'arbre dont les fleurs servent à la teinture jaune, ne lui en fournirent qu'en Hiver.

Après que l'art de faire du feu eut eté trouvé, *Soui-jen* chercha les moyens de l'employer utilement. Il apprit à faire cuire les viandes & à les assaisonner. Il enseigna, dit-on, neuf manieres d'apprêter les mets, & sept façons d'employer la farine. Il fit faire des trépieds, des fourneaux, & des vases de terre. Le feu lui servit pour tout cela. Depuis ce tems les maladies devinrent rares, & les hommes jouirent d'une santé plus forte qu'auparavant.

Soui-jen mit auſſi ſes ſoins à former de grands Miniſtres, des Magiſtrats habiles, des Ecrivains eclairés, & des Savans dans tous les genres. *Ming-yeou* fut celui qu'il mit à la tête des affaires. *Pi-lieou* fut chargé de contempler le Ciel, & d'examiner en particulier les différentes couleurs des quatre parties du Monde. Le ſoin d'ecrire l'Hiſtoire fut donné à *Tcheng-po*; & *Yun-kiu* fut chargé de mettre par ecrit tout ce qui paroiſſoit mériter quelque attention. Avec les ſecours de ces quatre perſonnes, *Soui-jen* fit fleurir le Gouvernement, les Sciences & les Arts. Dès-lors chacun connut les devoirs particuliers qu'il avoit à remplir. On diſtingua les quatre parties du Monde, on connut les deux Pôles, on fit une Sphere univerſelle, on traça un Cadran pour marquer les différentes heures de la journée, on eut connoiſſance des différentes Conſtellations qui partagent le Ciel, & des cinq Planetes qui le parcourent chacune dans un eſpace de tems particulier.

La Morale ne fut point négligée: on fit connoître les Vertus, & on enſeigna des moyens pour en faciliter la pratique. La Phyſique eut auſſi ſes cultivateurs, leſquels s'attacherent ſur-tout à donner aux quadrupedes & aux oiſeaux, des noms qui puſſent les déſigner par quelqu'une de leurs qualités propres.

Enfin on apprit alors à diſtinguer ce qui eſt eſſentiel & néceſſaire, d'avec ce qui n'eſt qu'utile & convenable. Il y eut des regles pour les mœurs, pour la politeſſe, & pour tous les uſages civils. Il fut etabli que les garçons ſe marieroient à trente ans & les filles à vingt. Chaque famille prit un nom particulier, ſous lequel on la connut dans la ſuite des tems: & c'eſt peut-être là l'origine des *Pe-kia-ſing*, c'eſt-à-dire, des cent noms de famille, qui ont encore lieu de nos jours. Les Peuples furent heureux ſous un Prince qui n'ambitionnoit que de les

rendre tels. Les jeunes gens respectoient les vieillards, & les vieillards etoient pleins de tendresse pour les jeunes gens. La paix, l'union & la concorde régnoient par-tout.

Soui-jen régna environ deux cens ou deux cens trente ans. Il est dit dans un livre qui porte le titre de *Lieou-y-lun*, que depuis la soixante-douzieme année après la mort de *Soui-jen* jusqu'à *Fou-hi*, il y a eu quatre-vingt-onze familles qui ont occupé le trône. Il est dit ailleurs qu'il y a eu quatre Empereurs de la race de *Soui-jen*, & qui ont porté le même nom.

Young-tcheng-che. Sur la montagne *Kun-yu-chan*, il y a une plaine; les quatre côtés de la montagne s'avancent au loin comme pour la garder & lui servir de boulevard. C'est-là que *Young-tcheng-che* tenoit sa Cour. Les hommes etoient alors très-grossiers & dans une extrême ignorance; les herbes & les reptiles etoient leur nourriture; ils n'avoient point de lieu particulier pour prendre leur repos; ils dormoient tantôt sur des arbres, & tantôt dans des cavernes; semblables aux bêtes sauvages, ils vivoient de compagnie avec elles; les serpens ne leur nuisoient point, & ils ne nuisoient point aux serpens.

Young-tcheng-che avoit un fils qui s'appelloit *Ki-tsée*, homme adonné à la plus brutale volupté. Les femmes ne lui suffisoient pas pour satisfaire son infame appétit. Il attentoit en plein jour à l'honneur des hommes même. Son pere justement indigné, le chassa de sa présence. Loin de se corriger, *Ki-tsée* n'en devint que pire. Un monstre qui avoit le corps d'un homme, la queue & les pieds d'un cheval, fut le fruit de son horrible passion pour une jument.

Mon Auteur place ici le *Ki* des *Chan-toung*. *Che-hoang-ché*, auquel on donna le nom de *Toang-ty*, qui signifie *Empereur des greniers*, & le surnom de *Heou-kang*, avoit la figure d'un Dragon.

Dragon. Il parloit avec beaucoup de netteté & de préciſion, & avoit le ſon de voix fort agréable. Il avoit quatre yeux, de chacun deſquels il ſortoit des rayons d'une lumiere très-vive. Le Ciel le deſtina à être le modele des Souverains. Sa vertu etoit ſublime, & ſon ſavoir immenſe. Dès ſa plus tendre enfance il ſut ecrire, & par la ſeule inſpection des *Koa*, il ſavoit & prévoyoit tout. En contemplant le Ciel, il s'apperçut que les etoiles ne gardoient pas entre elles le même ordre d'arrangement, & qu'elles formoient des figures de toutes les ſortes; il en tira ſes conſéquences. En jettant ſes regards ſur la terre, il vit une tortue ſur l'ecaille de laquelle il diſtingua des caracteres dont il comprit tout le ſens. Les aîles des oiſeaux, les montagnes & les rivieres furent auſſi l'objet de ſes remarques & de ſes profondes réflexions. Elles lui donnerent occaſion de former des caracteres inconnus juſqu'alors, & de compoſer une piece d'eloquence. Il aſſigna un ſon particulier pour la prononciation de chaque caractere. Il fit connoître & aſſigna les devoirs particuliers des Souverains & des Magiſtrats, des Peres & des Enfans. Il mit une différence entre les conditions. Il inventa divers genres de ſupplices pour punir les coupables, ſuivant la nature & la griéveté de leurs crimes; & il aſſigna différentes manieres d'appliquer à la queſtion ceux qu'on ſoupçonneroit avec fondement, pour arracher de leurs propres bouches l'aveu de leurs fautes,

Les cinq principales cérémonies qui ſont la baſe de notre politeſſe, furent déterminées par *Che-hoang-ché*. La Muſique lui doit auſſi ſon origine, ou tout au moins, quelques degrés de perfection qu'elle n'avoit pas avant lui. Il apprit à connoître quels etoient les devoirs généraux de la ſociété, & les devoirs particuliers dont chaque membre devoit s'acquitter, ſuivant ſon etat. Il diviſa la Magiſtrature en pluſieurs ordres, &

assigna à chaque ordre le genre d'affaires dont il devoit connoître.

Tout alloit à merveille sous un tel Prince : les hommes le combloient d'eloges, & le Ciel de faveurs. Un jour, au grand etonnement de tout le Peuple, une abondance de grains couvrit la surface de la terre ; le méchant Esprit en pleura de rage & se cacha de honte.

Les caracteres etoient déjà trouvés ; on s'appliqua à les mettre en usage ; on fit des livres ; on mit par ecrit les belles actions & les vertus de ceux qui s'etoient le plus distingués. On créa des dignités & des charges, & on donna à chacune des noms particuliers. Chaque famille, outre son nom propre, eut encore un surnom.

Foung fut fait par *Ché-hoang-ché*, gouverneur de *Kié-kieou* ; & comme il savoit les Lettres, il fut chargé de rédiger ce qu'il y avoit de plus essentiel dans les différentes sciences, & d'en composer comme un corps d'Histoire, pour l'instruction de la postérité.

Che-hoang-ché régna cent dix ans. Sa Cour etoit à *Yang-ou*. Dans son Palais il y avoit une salle qu'on appelloit *Ly-siang-ting* : c'est-là qu'on enterra son corps.

Le propre nom de *Ché-hoang-ché* etoit *Ki*. *Che-hoang*, signifie *Empereur historien*. Suivant la véritable Histoire il faut rayer *Che-hoang* du nombre des Empereurs, & en faire un des Ministres ou des contemporains de *Hoang-ty* : car ce qu'on dit de lui, est précisément ce qui est attribué ensuite à *Tsang-kié*, inventeur des caracteres.

Pe-hoang-che, dont le nom etoit *Tché* (qui est aussi celui d'une fleur très-odoriférante, & le surnom *Pe* qui signifie *cyprès*, pour exprimer la bonne odeur de ses vertus & la durée de sa gloire) ; *Pe-hoang*, dis-je, ecrivoit sur des tablettes

l'eloge des perſonnages vertueux, ou de ceux qui avoient fait quelque belle action. Il leur en faiſoit préſent, pour les animer par-là à aimer toujours de plus en plus la vertu. Il etoit ſi humble & avoit ſi baſſe opinion de lui-même, qu'il ſe croyoit hors d'etat de rien faire de bien. Il etoit fort libéral, & il n'eſt perſonne qui ne ſe reſſentît de ſes bienfaits. Il tenoit ſa Cour à *Hoang-jen-chan :* au midi de *Tcheng-yang ;* c'eſt aujourd'hui *Kai-fong-fou* du *Ho-nan.* Il eut deux deſcendans.

Tchoung-hoang-ché, qu'on appelloit auſſi *Tchoung-yang-che* & *Tchoang-hoang-tſée*, avoit beaucoup de vénération pour les nombres impairs, & en particulier pour le nombre de *cinq.* Le Ciel, diſoit-il, a cinq parties, le Nord, le Sud, l'Eſt, l'Oueſt & le Milieu. La Terre a cinq Elémens ou principes, qui ſont les Métaux, le Bois, le Feu, l'Eau & la Terre. Il n'y a que cinq ſortes de goûts dans les différentes choſes que produit la nature, & ces goûts ou ſaveurs ſont le doux, l'amer, l'âpre, l'aigre & le ſalé. La Muſique a cinq tons, *Koung*, *Chang*, *Kio*, *Tché*, *Y.* Il y a cinq couleurs principales ou primitives, le jaune, le rouge, le blanc, le noir & le verd. L'homme lui-même a cinq principaux devoirs à remplir, d'où dérivent eſſentiellement tous les autres ; & ces cinq devoirs ſont l'humanité, la juſtice, les cérémonies, la droiture, la fidélité. Sous le regne de *Tchoung-hoang-ché*, il y eut vingt-cinq perſonnes qui ſe diſtinguerent par leur ſageſſe & leur habileté. Il les employa dans les affaires qui avoient un rapport immédiat avec le gouvernement. Il ne vouloit point du ſervice des Cénobites ; & il éloigna de la Cour des gens qui, ſelon lui, devoient être toujours renfermés dans le cercle etroit de leur profeſſion : mais en revanche il employoit les véritables Sages. Il eut quatre deſcendans. On dit qu'il a compoſé un Livre, &

que ſon fils, par reſpect pour un tel ouvrage, le fit placer dans un lieu fort elevé; mais comme on n'en tira aucune copie, on ne peut ſavoir ce qu'il renfermoit.

Ta-ting-ché eſt un des plus grands Princes qui aient exiſté. Sous ſon regne toutes choſes alloient à merveille. Il n'y avoit jamais de dérangement dans les Saiſons; la Terre n'etoit point ingrate; les trois ſortes d'Aſtres que nous admirons au-deſſus de nous, etoient beaucoup plus brillans qu'ils ne le ſont aujourd'hui. Cinq *Foung-hoang* de couleurs différentes ſe montrerent alors. *Ta-ting-ché* tenoit ſa Cour à *Ku-fou* (dans le *Chantong*). Dans le tems que la Principauté de *Lou* avoit ſes Souverains particuliers, il y avoit dans la capitale, une maiſon royale appellée *Ta-ting-kou :* c'étoit, dit-on, l'ancienne demeure de *Ta-ting*. Cet Empereur régna quatre-vingt-dix ans. Il etoit actif & vigilant dans l'adminiſtration des affaires. A ſa mort on lui donna le nom de *Yen-ty*, qui ſignifie actif & brillant comme le feu. Il eut cinq deſcendans.

Ly-lou-ché, autrement dit *Ly-mou-ché*, etoit un Prince orgueilleux & ſtupide, qui exerçoit mille vexations envers le Peuple. Indocile aux ſalutaires avis de ſes Miniſtres, il ne ſuivoit que ſa propre volonté. Le ſage *Toung-ly-tſée* fut une des victimes de ſa fureur. Ce méchant Prince fit lier ce grave perſonnage, & après l'avoir fait conduire au lieu où l'on exécutoit les criminels, il le fit inhumainement maſſacrer, comme s'il l'eût cru coupable des plus grands crimes. Cette action barbare lui attira l'horreur & l'exécration de tous ſes ſujets. Il eut cinq deſcendans.

Kouen-lien-ché, autrement dit *Ly-lien-ché* & *Ly-hiu-ché*, eut onze deſcendans. Mon Auteur n'en dit pas davantage.

Yen-che. Dans le tems que Confucius, ſe trouvant entre le royaume de *Tchou* & celui de *Tſai*, fut contraint de ſe tenir

caché pour se soustraire à la fureur de ses ennemis, & de passer sept jours entiers sans prendre aucune nourriture, il chanta, dit-on, des vers où il etoit fait mention de *Yen-che*.

Hiuen-yuen-ché naquit & tint sa Cour à *Koung-sang*, qui est aujourd'hui une ville du troisieme ordre dans le *Ho-nan*, laquelle porte le nom de *Tchen-lieou-hien*. Il considéra les ouvrages de la nature, & son entendement s'ouvrit. Il s'apperçut un jour que le vent agitant les feuilles d'une plante appellée *jei-pong*, les disposoit de maniere qu'elles représentoient une machine propre à transporter d'un lieu à un autre les hommes & les plus pesans fardeaux. Il prit occasion de-là de faire un charriot; & c'est pour cette raison qu'on lui a donné le nom qu'il porte : car *Hiuen* signifie le bois transversal, & *Yuen* le bois qui lui est perpendiculaire; ou autrement, *Hiuen* est l'essieu, & *Yuen* les brancards du charriot. On dit de lui qu'il fit bien toutes choses. Les principales de celles qu'on a transmises à la postérité, sont celles-ci. Il fit ouvrir des chemins au travers des montagnes; il fit, par le moyen du cuivre, toutes sortes d'instrumens utiles ou nécessaires pour l'usage de la vue; il mit un prix à chaque chose, suivant sa valeur intrinseque ou l'utilité dont elle pouvoit être; il rendit ses sujets heureux. Il eut trois descendans.

Quoique les deux caracteres *Hiuen-yuen* forment un nom qui est le même qu'un de ceux que portoit *Hoang-ty*, il n'est pas à présumer que le Prince dont il s'agit ici soit le même que *Hoang-ty*.

He-sou-che, que quelques-uns appellent *He-siu-che*, rendit les Peuples heureux. Il faisoit tout avec une tranquillité d'ame qui paroissoit inaltérable; c'est pourquoi on lui a donné le nom qu'il porte, car *He* signifie gravité, *Sou* tranquillité d'ame, & *Siu* constamment, continuellement.

Avant lui les hommes ignoroient les arts, ils couloient leurs jours dans l'ignorance & l'oiſiveté, ils ſe promenoient ſouvent, & ſe faiſoient un point capital d'avancer beaucoup leur ventre lorſqu'ils marchoient. Le plus ſouvent ils alloient ſans ſavoir où ils dirigeoient leurs pas; ils n'avoient aucun tems réglé pour prendre leurs repas; ils mangeoient à toute heure de la journée; quelques-uns d'entre eux cultivoient la terre, mais c'etoit ſans ordre, & ſeulement quand la fantaiſie leur en prenoit; ils etoient incapables d'un travail conſtant & ſuivi. En général, les hommes mangeoient quand ils avoient faim, buvoient quand ils avoient ſoif, dormoient lorſqu'ils avoient ſommeil. Ils ignoroient la différence qu'il y a entre le bien & le mal; ils n'etoient travaillés d'aucun ſouci, ni d'aucune inquiétude; ils n'etoient ſenſibles ni aux eloges, ni au mépris. Les vents n'agitoient pas alors les eaux, & la mer toujours tranquille n'excitoit aucune vague. Les rivieres n'etoient point ſujettes aux inondations, mais elles avoient un cours paiſible & toujours egal. *Hé-ſou-ché* tenoit ſa Cour à *Tien-chan*.

Un Auteur nommé *Siué-hiuen-tchen*, dit: « l'Empereur » *Tchou-young* eſt regardé aujourd'hui comme l'eſprit de » *Heng-fou*: l'Empereur *Yu-ty* eſt immortel & voltige autour » de *Tſang-ou*: *Hé-ſou* eſt regardé comme le génie tutélaire » de *Tſien-chan*, & *Hoang-ty* comme celui de *Ting-hou* ».

Ko-tien-che eſt ainſi appellé, parce qu'il tenoit ſur la terre la place du Ciel, dont il avoit la vertu. Il reſſembloit à un globe. Ses ſujets lui obéiſſoient avant même qu'il leur eût intimé ſes ordres. On ne trouve pas de termes propres pour le louer dignement. Il inventa huit ſortes d'inſtrumens de muſique, & de plus une eſpece de cornet à bouquin. Je trouve en petits caracteres l'explication ou plutôt l'uſage de ces différens inſtru-

mens. Le premier s'appelloit *Tsai-min*, ce qui signifie *aimer le Peuple ;* le second, *Hiuen-niao*, *l'Oiseau noir ;* le troisieme, *Tsoui-tsao-mou*, *ne pas couper le bois ;* le quatrieme, *Fen-ou-kou*, *cultiver les huit sortes de grains séparément ;* le cinquieme, *Kin-tien-tchang*, *chanter en détail la doctrine céleste ;* le sixieme, *Ta-ty-koung*, *chanter clairement le mérite du Souverain ;* le septieme, *Y-ty-tê*, *imiter la vertu de la terre ;* & le huitieme *Ouan-ou-tché-ki*, *rappeller le souvenir de tout ce qui est.* Il composa la Musique *Koang-yo*, dans laquelle le *Koai-fou* & & le *Oua-yo* etoient suivis du *Lou-tsao ;* c'est-à-dire, dans laquelle le concert précédoit la comédie.

Ko-tien-che honora l'Esprit universel, auquel quatre fois chaque année, au commencement de chaque saison, il alloit sacrifier sur la montagne *Tay-chan.* Il se servit des métaux pour en faire de la monnoie. Il fit filer & travailler la soie. Avant lui les petits Souverains, qui s'etoient fort multipliés, ne reconnoissoient aucun chef commun, & etoient divisés entre eux ; *Ko-tien* les soumit, & donna la paix à l'Univers. Il eut quatre descendans.

Bien des inventions qu'on attribua à *Ko-tien*, & à plusieurs autres qu'on fait régner avant lui, sont ensuite attribuées à *Hoang-ty.* Sur cela il me vient une idée que je veux communiquer une fois pour toutes. Ne pourroit-il pas se faire que dans les différens Mémoires particuliers que l'on tira du cabinet de quiconque s'en trouva muni lors de la restauration des Lettres, on eût désigné par *Ko-tien* & plusieurs autres noms, un seul & même Empereur, qui est par exemple *Hoang-ty ;* & que ceux qui copierent dans la suite ces Mémoires, dont la lecture devoit leur être fort difficile, confondirent tout ? Le lecteur judicieux pourra faire sur cela ses réflexions. Je crois en général que la plupart de ceux qui sont erigés en

Souverains & en Empereurs dans les Mémoires qu'on appelle *Ouai-ki*, n'etoient que des chefs de famille, dont les deſcendans conſervoient par ecrit les noms & quelques-unes de leurs actions les plus remarquables.

Tſoun-lou-che honora le Ciel, aima les hommes, & fit un bon uſage de toutes choſes. Il purgea le monde de tout ce qu'il avoit de mauvais. Il gardoit un juſte milieu en tout. Il exhortoit ſans ceſſe les hommes à n'aimer & à n'eſtimer que la vertu. On dit qu'il ne porta jamais que des habits de ſoie. Son regne fut d'environ quatre-vingt-dix ans. Il tenoit ſa Cour à *Kiang-tay*. Le lieu de ſa ſépulture eſt au nord de la montagne *Fou-fei-chan*. Il eut cinq deſcendans.

Tchou-ſoung-che etoit auſſi connu ſous le nom de *Tchou-yao-che*; mais ſon véritable nom etoit *Tchou-young-che*. On dit de lui que ſon cœur & ſon corps furent toujours exempts de ſouillure. Il eut pour maître le grand *Koang-chou*, qui fomenta & nourrit en lui les principes & l'amour de la vertu. Il n'eut pas beſoin d'employer les châtimens pour obvier aux déſordres ou pour punir les crimes; le Peuple, ſous un tel Souverain, ſe portoit de lui-même à la pratique de tous ſes devoirs. Il diſtingua la ſubordination en trois degrés principaux. Les Grands comme le Peuple la doivent ſans réſerve au Souverain, les Enfans à leur Pere & Mere, & les Femmes à leurs Maris. Il y renfermoit un juſte retour de ceux-ci envers ceux-là: c'eſt ce qu'il appella les principaux devoirs de la ſociété. Il etablit que chacun de ſes ſujets lui donneroit la neuvieme partie de ſes revenus.

Un jour que *Tchou-young-che* prenoit ſon plaiſir à entendre des oiſeaux, il imagina une muſique qui imita parfaitement leur chant. Il compoſa des ſignes pour déſigner les différens tons. Il compoſa encore une muſique particuliere pour chanter

les

les louanges de ceux qui pratiquoient la vertu, ou qui avoient bien mérité de l'Empire; & cette muſique etoit ſi belle, que non-ſeulement les hommes, mais les eſprits eux-mêmes en etoient enchantés. Il avoit, dit-on, l'oreille bonne & les yeux fins, ou, ce qui revient au même, l'oreille fine & les yeux bons. Son ſang n'engendra jamais de maladie; auſſi vécut-il très-long-tems. Il changea tout ce qu'il y avoit de mauvais ſur la terre, & la terre ſe trouva par ſes ſoins dans un etat floriſſant. Il ſe donnoit ſouvent le plaiſir de chanter & de jouer des inſtrumens. Il etoit exact & expéditif dans les affaires; & c'eſt en particulier pour cette raiſon qu'on lui a donné les noms qu'il porte, & qui ſignifient *très-eclairé*, *fin*, *délié*, *ſubtil*, &c. Il tenoit ſa Cour à *Hoei-ty*, & ſa ſépulture eſt à *Tcheng-ty*, au midi de la montagne *Heng-chan*. Quoiqu'il ne ſoit pas bien sûr que ſa ſépulture ſoit près de cette montagne, on le conjecture ainſi, parce qu'on l'appelle communément la montagne de *Tchou-young*. Il eut deux deſcendans.

Hao-yng-che fit abattre une grande quantité d'arbres, & tuer un grand nombre de bêtes féroces. Dans ces tems-là il y avoit peu d'hommes & beaucoup de forêts. Les cerfs n'engendroient preſque pas, & les oiſeaux ne faiſoient preſque point d'œufs. Les Magiſtrats n'avoient pas de quoi pouvoir offrir à l'Empereur. A la mort de quelque perſonne diſtinguée, il ne ſe préſentoit perſonne pour faire les cérémonies funebres; on n'habilloit pas les morts, & on ne les mettoit pas dans un cercueil. *Hao-yng-che* eut neuf deſcendans.

Yeou-tchao-ché enſeigna aux hommes l'art de faire des maiſons de terre, avec une ouverture pour ſervir d'entrée, & des degrés pour y monter: car il voulut que les maiſons fuſſent elevées pour ſe préſerver des inondations. Il défendit de dormir ſur des arbres, comme on faiſoit auparavant; & le Peuple,

en lui obéiſſant, le béniſſoit de lui avoir procuré l'avantage des maiſons conſtruites avec de la terre. *Yeou-tchao-che* s'acquitta de ſon devoir de Souverain, comme le Soleil & la Lune s'acquittent du leur en eclairant le Monde. On l'a appellé par honneur l'*ancien des Empereurs*. Il parut ſous ſon regne une tortue myſtérieuſe & un dragon volant. Les hommes commencerent à être eclairés, & l'Univers fut en paix. Il eut ſept deſcendans.

Tchou-ſiang-che. Sous le regne de ce Prince, il y eut preſque toujours du vent, & preſque jamais de pluie. Les nuages ne ſe raſſembloient même pas. Le Soleil ne répandit qu'une lumiere pâle, & toute ſa vertu ſembloit eteinte. La terre devenue auſſi ſtérile que le ſable, donnoit à peine des ronces. Arbres, plantes, fruits, herbes, tout périt, ou etoit ſur le point de périr. Les hommes eux-mêmes, foibles, languiſſans, ou accablés de maladies, diſparoiſſoient chaque jour de deſſus la ſurface de la terre en très-grand nombre. Touché de tant de maux, *Tchou-ſiang-che* ordonna à ſon Grand-maître de la Muſique de jouer du *ché*, & de mettre en uſage tout ſon talent pour tâcher de fléchir le Ciel. Le Grand'maître ſe met en devoir d'obéir; il accorde ſon inſtrument, & à peine en eut-il tiré quelques ſons, que les nuages commencerent à s'aſſembler & à couvrir le Ciel. Une abondante pluie ſuivit de près, la terre en fut abreuvée & raſſaſiée, & reprit ſa premiere fécondité. Le Peuple, pour témoigner ſa reconnoiſſance à l'Empereur, lui donna, d'une commune voix, le ſurnom de *Lay-yn*, qui ſignifie *qui fait venir la pluie*. Il tenoit ſa Cour à *Tchou*, & eut trois deſcendans.

Yn-kang-ché. Sous ſon regne l'air fut preſque toujours pluvieux & mal ſain; les maladies inonderent, pour ainſi dire, la terre. L'Empereur faiſoit faire chaque jour

l'exercice militaire à ſes ſujets. Les mouvemens qu'ils etoient obligés de ſe donner, ne contribuerent pas peu à la guériſon de ceux qui etoient languiſſans, & à maintenir en ſanté ceux qui ſe portoient bien. *Yn-kang-che* tenoit ſa Cour à *Hoa-yuen*. Il eut deux deſcendans.

Ou-hai-che régna avant *Ty-tay-hao*, c'eſt-à-dire avant *Fou-hi*. Ce fut lui qui apprit le premier aux hommes à pratiquer la vertu & à fuir le vice, & leur procura par-là une tranquillité dont ils ne jouiſſoient pas auparavant. L'abondance & la paix régnerent par-tout. La colere commença à ne plus ſe peindre ſur les viſages, & la volupté à ne plus diriger toutes les actions : les hommes ſentirent enfin qu'ils pouvoient maîtriſer leurs paſſions. Perſuadés que tout ce qui ſe faiſoit etoit pour leur avantage, ils etoient egalement contens de tout ; ils n'avoient aucune prédilection pour un genre d'ouvrage particulier. Comme ils n'eſtimoient pas ce qu'ils faiſoient, ils n'avoient aucun mépris pour ce qu'ils voyoient faire aux autres. Chaque famille avoit ſon logement tellement ſitué, qu'elle ne pouvoit pas entendre l'aboiement des chiens de la famille la plus voiſine, ni le chant de ſes coqs. On ne perdoit pas ſon tems à ſe viſiter les uns les autres ; chacun demeuroit en paix dans ſon propre ménage.

Le *Foung-hoang*, la Tortue & le Dragon ſe montrerent alors. Il ne faiſoit du vent, & il ne tomboit de la pluie que lorſqu'il etoit à propos que cela arrivât. Il ne faiſoit chaud ou froid que dans les ſaiſons convenables, & lorſqu'il etoit bon que cela fût ainſi. *Ou-hoai-che* alloit ſouvent ſur la montagne *Tay-chan* pour ſacrifier au Ciel. Un jour, pendant le tems du ſacrifice, les nuages s'abaiſſerent juſqu'à lui & le couvrirent. Pour eterniſer la mémoire d'un evénement ſi merveilleux, il le fit graver ſur une pierre, & le Peuple couroit en foule pour lire &

apprendre par cœur les belles paroles que l'Empereur avoit employées pour l'exprimer. Il eut ſix deſcendans.

Tcheng-hioung-che ; ce qui veut dire, *véritable héros*, *héros parfait*, &c. Le docteur *Pang-tſée* demande ce que c'eſt que *Tcheng-hioung*, ce qu'on peut croire de lui, ce qu'il a fait, quels ſont ſes ancêtres, quelle a eté ſa doctrine; ſi on doit, ou ſi on peut l'imiter; s'il eſt vrai qu'il ait régné dix-huit mille ans; s'il eſt vrai que tous ſes ſoldats aient eté des héros comme lui; ſi perſonne n'oſoit & ne pouvoit lui réſiſter; ſi, comme le Ciel & la Terre, il a toujours eté le même. Voici la réponſe que fait à toutes ces queſtions un autre Docteur nommé *Ho-koang-tſée. Tcheng-hioung*, dit-il, n'eut ni une vertu ni un mérite extraordinaires; il trouva l'Empire, que ſes ancêtres lui avoient tranſmis, en très-bon etat; il ne fit que le maintenir tel qu'il etoit auparavant: les choſes, ſous ſon regne, alloient pour ainſi dire d'elles-mêmes.

Sou-hoang-che. Mon Auteur n'en dit rien.

Nei-tchoan-ché. Ceux qui le voyoient de près, admiroient ſa vertu; ceux qui n'etoient pas à portée de le voir, croyoient tout ce qu'ils entendoient dire de lui, & le regardoient comme un Prince d'une ſageſſe extraordinaire. Lorſque *Nei-tchoan* donnoit des avis, on l'ecoutoit avec attention, & on tâchoit de ſe conformer à ce qu'il ſuggéroit. Il n'etoit perſonne qui ne fût perſuadé de la droiture de ſes intentions dans tout ce qu'il faiſoit. Il aimoit en général tous les hommes, comme s'ils euſſent eté ſes propres enfans; auſſi on venoit en foule des quatre parties du monde pour lui rendre hommage. Les deux Empereurs *Sou-hoang-che* & *Nei-tchoan-ché* ont gouverné avec beaucoup de ſageſſe; on n'a qu'à les imiter pour être en etat de bien régner.

Pour me mettre au fait, & ſavoir, s'il etoit poſſible, quels ont

eté les Empereurs qui ont régné entre les trois *Hoang* & les cinq *Ty*, j'ai parcouru, dit *Hoang-ſing-tchouan*, tous les livres anciens & modernes que j'ai pu déterrer. Je n'ai rien oublié; j'ai tout mis en uſage pour me procurer les connoiſſances que je voulois acquérir. Voici en général à quoi tout peut ſe réduire.

Il y a eu les neuf *Teou*, les cinquante-neuf *Ché*, les trois *Ho-lo*, les ſix *Lien-toung*, les quatre *Su-ming*, les vingt-un *Sun-fei*, les treize *Yn-ty*, les dix-huit *Chan-toung*, & les quatorze *Chou-ki*, ce qui fait en tout dix races, qui ont ſucceſſivement donné des loix au monde. Je n'ai pas cru devoir rapporter tout ce que j'ai trouvé; je laiſſe même au Lecteur judicieux, à juger ſi le peu que j'ai dit mérite d'être cru. Pour moi je n'oſerois dire mon avis, je prie qu'on en faſſe de même; ou que, ſi l'on veut abſolument décider, on ſe donne la peine de réfléchir, de combiner & de comparer, pour ne pas s'expoſer à ajouter foi à ce qui doit être rejetté, ou à rejetter ce qui doit être retenu. Voyez le premier volume de l'Abrégé de l'Hiſtoire chinoiſe, par *Ouang-ouang-jou*, Auteur qui vivoit ſous la Dynaſtie des *Ming*. Voyez les Préfaces des autres Abréviateurs, des Commentateurs, & de la plupart de ceux qui ont expliqué le *Kou-ouen*. Voyez encore l'*Y-toung-tché*, & les livres faits ſous les *Han*, &c.

Je finis l'expoſé des tems fabuleux & mythologiques des Chinois, par les paroles que l'Auteur de la troiſieme diſſertation inſérée dans le troiſieme tome de l'Origine des Loix, des Arts & des Sciences, dit fort mal-à-propos des commencemens de la vraie Hiſtoire chinoiſe, juſqu'à l'an 206 avant J. C. *C'eſt un chaos monſtrueux, dont on ne ſauroit rien extraire de ſuivi & de raiſonnable.* Ce que je vais ajouter ſur les tems douteux & incertains depuis *Fou-hi* juſqu'à *Hoang-ty*, pouvant

donner occaſion à des conjectures ou à des inductions qui ne renferment rien d'abſurde, mérite en quelques ſorte d'occuper quelques momens. Les Chinois ſavent en général que *Fou-hi* eſt le fondateur de leur Empire ; qu'entre ſon regne & celui de *Hoang-ty*, il y a eu des Souverains intermédiaires ; mais ils n'ont aucun monument ſolide ſur lequel ils puiſſent etablir la véritable durée de leurs regnes, l'Hiſtoire de ce qu'ils ont fait de remarquable, ou le détail de leurs actions. Je rapporterai néanmoins ce qu'en diſent les Auteurs les plus célebres, & l'Hiſtoire authentique de la Nation.

Il n'eſt pas néceſſaire que je proteſte ici que je ne prétends pas donner à cette partie de l'Hiſtoire chinoiſe, que j'appelle douteuſe, un degré d'autorité que le titre ſeul démentiroit ; je la laiſſe en poſſeſſion de tous ſes biens, ſans m'embarraſſer de vérifier ſes titres.

ABRÉGÉ CHRONOLOGIQUE

DE

L'HISTOIRE UNIVERSELLE DE L'EMPIRE CHINOIS.

SECONDE PARTIE,

Contenant les tems douteux ou incertains, depuis Fou-hi, *fondateur de la Monarchie, juſqu'à* Hoang-ty, *qui en eſt proprement le légiſlateur.*

I. FOU-HI.

TAY-HAO, autrement dit *Fou-hi*, portoit auſſi le nom de *Foung*. Il tenoit ſa Cour à *Ouan-kieou*, dans le *Ho-nan*, non loin de l'endroit où eſt aujourd'hui *Tchen-tcheou*. Il régna cent quinze ans. Le bois fut ſon emblême, & on l'appella *Roi des bois*, parce qu'il avoit, dit-on, toutes les vertus qu'on attribue au bois.

On ne parle point de ſon pere; on dit ſeulement que ſa mere s'appelloit *Hoa-ſiu*. *Hoa-ſiu* eſt le nom d'un lieu dans la province de *Chan-ſi*, où eſt aujourd'hui *Lan-tien-hien*.

Voyant les veſtiges d'un pied d'homme d'une grandeur plus qu'ordinaire, imprimés ſur la ſurface de la terre, *Hoa-ſiu* deſira d'avoir un fils ſemblable à l'homme dont elle voyoit les traces. Ses vœux furent exaucés, elle conçut & mit au monde *Fou-hi* après l'avoir porté quatorze mois dans ſon ſein.

« *Fou-hi* eſt le premier Empereur qu'il y ait eu dans le » monde. Levant la tête vers les Cieux, & contemplant l'eco- » nomie admirable des différens Aſtres qui les embelliſſent, il » travailla à en déterminer le cours & inventa l'Aſtronomie.

» Tournant enſuite ſes regards vers la Terre, il fit attention » aux cinq choſes principales qu'elle renferme dans ſon ſein & » qui la compoſent. Il connut les métaux, les plantes, les » eaux, le feu & la terre. Il inventa des moyens pour mettre » tout cela en uſage. Enfin en s'examinant lui-même, il s'ap- » perçut qu'il etoit lui ſeul un petit monde, ou le monde en » abrégé. Dans ſes deux yeux, il vit l'Aſtre qui nous eclaire » pendant le jour, & celui qui préſide à la nuit. Il reconnut la » terre dans ſa propre chair. Ses dents & ſes os lui repréſen- » terent les différens métaux. Ses cheveux & ſa barbe lui repré- » ſenterent les arbres & les plantes. Il trouva des rivieres & des » mers dans les différentes parties de ſon corps; & ſon acti- » vité lui parut l'image du feu, & le feu lui-même ».

Ayant vu un *Dragon-cheval* ſur le dos duquel etoient certaines marques, ſortir en ſa préſence de la riviere *Meng-ho*; ayant vu de même une myſtérieuſe tortue portant ſur ſon ecaille des caracteres merveilleuſement diſpoſés, ſortir de la riviere *Lo-ho*, il en prit occaſion de former les huit *Koua*, compoſés chacun de trois lignes. La vertu de ces *Koua* eſt ſpirituelle & toute céleſte; il n'eſt rien qu'elle ne renferme.

Quelques nœuds formés ſur une corde, etoient la ſeule maniere d'ecrire avant *Fou-hi*. Ce ſage Prince inventa des caracteres auxquels il donna des noms particuliers, afin que tout le monde pût les apprendre, les retenir & s'en ſervir dans l'occaſion. Il fit un calendrier pour apprendre à connoître, à diſtinguer & à meſurer les tems.

Avant lui il n'y avoit point de mariage déterminé. Il etablit une maniere de le contracter, & des cérémonies pour en conſtater la validité. Il aſſigna à chacun des deux epoux, des devoirs particuliers à remplir. C'eſt depuis cet etabliſſement

qu'il

qu'il y a eu parmi les hommes des regles de bienséance & de mœurs, & qu'ils ont vécu en corps de Nation.

Pour empêcher que le Peuple ne retombât bientôt dans l'etat d'ignorance & de grossiéreté dont il venoit de le tirer, *Fou-hi* fit des loix, & créa des Magistrats pour les faire observer. Il appella ces Magistrats du nom général de *Dragon*, en mémoire du *Dragon-cheval* qu'il avoit vu sortir de la riviere *Meng-ho:* il se choisit deux Ministres, dont le premier fut *Koung-koung*, & le second *Pe-hoang*. Il voulut de plus que *Tchou-siang* & *Hao-yng* fussent l'un à sa droite & l'autre à sa gauche, lorsqu'il traitoit les affaires; que *Ly-lou* fût placé derriere lui du côté du nord; *He-siu* devant lui, du côté du midi; *Koun-ou* à sa droite, du côté de l'oueſt, & *Ke-tien* à sa gauche, du côté de l'est. Il fit placer immédiatement au-dessous de lui, *Yn-kang;* & après que les principales places eurent eté ainsi déterminées, il donna des noms & des emplois particuliers à ceux dont il avoit dessein de se servir pour le gouvernement.

Il appella *Tchou-siang* du nom de *Dragon volant*, & lui donna le soin d'ecrire ce qui se passoit d'un peu essentiel. *Hao-yng* fut nommé *Dragon caché*, & fut chargé de faire le Cycle. *Tay-ting* eut le nom de *Dragon domicilié*, & eut ordre de bâtir des maisons. *Houn-toun* fut appellé *Dragon qui se fait suivre*, & fut chargé de remédier à tous les désordres qui pourroient se glisser parmi le Peuple. Le nom de *Dragon des champs* fut le distinctif de *Yn-kang*, qui eut aussi le soin de faire travailler à la terre; enfin, *Ly-lou* fut nommé *Dragon des eaux*, & fut chargé de tout ce qui a rapport aux arrosemens des terres, aux fleuves & aux rivieres, & en général aux ecoulemens des eaux.

Outre ces différens Mandarins, il en créa encore cinq autres

pour préfider aux Saiſons de l'année. Le premier fut appellé *Dragon verd*, & préſida au Printems; le ſecond *Dragon rouge*, & préſida à l'Eté; le troiſieme *Dragon blanc*, & préſida à l'Automne; le quatrieme *Dragon noir*, & préſida à l'Hiver; le cinquieme eut le nom de *Dragon jaune*, & préſida aux entre-deux des Saiſons.

Fou-hi inventa des filets pour la pêche, & apprit aux hommes la maniere d'apprêter les viandes; ce qui fut cauſe qu'on lui donna le nom de *Pao-hi*. Il inventa auſſi la Muſique, & le premier uſage qu'il en fit, fut de chanter ces établiſſemens même qui le faiſoient triompher ſi glorieuſement de la barbarie. Avec du bois appellé *Ou-toung*, il fit un *Kin*, qui eſt une eſpece de Lyre; & avec du bois de *ſang* (c'eſt le mûrier), il fit un *Ché*, autre eſpece de Lyre plus grande & plus parfaite que la premiere. Il monta le *Kin* avec vingt-cinq cordes, & le *Ché* avec trente-ſix. Enfin, après un regne de cent quinze ans, il ceſſa de vivre, & ſon corps fut dépoſé dans le *Tchen*, où l'on montre encore le lieu de ſa ſépulture, qui eſt, ſuivant l'*Y-toung-tché*, au midi de la ville de *Tchen-tcheou* d'aujourd'hui, à trois lys de diſtance. (*Voyez* le *Kan-mou* & le *Toung-kien-kan-mou*).

2

Niu-oua-ché, ſœur utérine de *Fou-hi*, ſuccéda à ſon frere après avoir mis à mort *Koung-koung-ché*, qui s'étoit emparé du gouvernement. Apparemment que ce *Koung-koung-ché* eſt le même qui fut choiſi par *Fou-hi* pour être ſon premier Miniſtre. Je ne trouve autre choſe ſur ce qui le regarde, ſinon qu'il étoit velu par tout le corps, qu'il avoit les cheveux rouges, & que ſe voyant revêtu de l'autorité ſuprême, ſon orgueil lui fit croire qu'il étoit quelque choſe de plus qu'un homme: il s'erigea de lui-même en eſprit, & voulut qu'on le regardât comme tel. Il s'attacha à faire des choſes extraordi-

NIU-OUA-CHÉ, & KOUNG-KOUNG-CHÉ.

naires, parmi lesquelles il y en eut qui lui attirerent la haine des Peuples. Il inonda le pays, en détournant le cours naturel de quelques rivieres. *Niu-oua-ché*, voyant que le mécontentement etoit universel, tendit des piéges à cet insensé, qui n'eut pas l'adresse de les eviter, le fit mourir & régna à sa place.

Cette Princesse fit revivre les beaux jours de *Fou-hi*. Elle avoit montré dès son enfance un esprit & un discernement au-dessus du commun. Elle avoit aidé son frere à déterminer les devoirs particuliers du mari & de la femme, pour pouvoir devenir de dignes chefs de famille. Elle inventa un instrument de musique appellé *Cheng*: cet instrument est un assemblage de tuyaux de bambou, qui donnent les différens tons. Elle vécut cent trente ans.

Il est dit dans le *Ouai-ki* que *Fou-hi* eut quinze successeurs qui régnerent les uns après les autres, jusqu'à ce que *Chen-noung* prît les rênes de l'Empire. Leurs noms sont, 1°. *Niu-oua-ché*, 2°. *Pé-hoang*, 3°. *Tchoung-yang*, 4°. *Ta-ting*, 5°. *Ly-lou*, 6°. *Ly-lien*, 7°. *Hoa-toun*, 8°. *He-siu*, 9°. *Tsoun-lou*, 10°. *Hao-yng*, 11°. *Yeou-tchao*, 12°. *Tchou-siang*, 13°. *Ko-tien*, 14°. *Yn-kang*, 15°. *Ou-houai*. Mais quand on se donne la peine d'examiner de près ce que dit le même *Ouai-ki*, de ceux que choisit *Fou-hi* pour l'aider dans l'administration des affaires, on trouve qu'ils etoient egalement au nombre de quinze, & que leurs noms sont presque tous les mêmes que ceux des prétendus Empereurs ses successeurs; d'où l'on peut conjecturer, dit *Nan-siuen*, que ce sont préciſément les mêmes personnages, lesquels après la mort de *Fou-hi*, se feront erigés en petits Souverains, chacun dans un lieu particulier. Ce sentiment est celui des meilleurs Critiques. Pour moi, ajoute le même *Nan-siuen*, je m'en tiens à ce que je trouve dans le *Tachouan* de l'*Y-king* & je place *Chen-noung*, immédiatement

après *Fou-hi*, comme le fait Confucius dans son commentaire. (C'est le *Ta-tchouan*).

3 CHEN-NOUNG. *Yen-ty*, *Chen-noung-che*. Le Prince de *Chao-tien*, dit le *Ouai-ki*, epousa *Ngan-tong*, fille de *Yeou-kiao-ché*, dont il eut deux fils. L'aîné eut le nom de *Ché-nien* & fut elevé sur les bords du *Kiang*; c'est pourquoi on ne l'appelloit communément que *Kiang*. Le nom de *Chen-noung*, qui signifie *esprit laboureur*, ne lui fut donné long-tems après, qu'en mémoire des services qu'il avoit rendus aux hommes, en leur apprenant le plus utile de tous les arts, qui est celui du labourage. Il paroît que le nom de *Yen ty* fut celui qu'il porta dès son avénement au trône, pour désigner, dit un des commentateurs de l'Histoire, que sa succession à l'Empire etoit légitime. Suivant le *Ché-y* & l'*Y-toung-tché*, la petite ville du nom de *Kiang* devant laquelle coule une riviere qu'on appelle *Kiang-choui*, à sept lys de distance au midi de *Pao-ki-hien*, du district de *Foung-siang-fou*, est l'endroit où fut elevé *Chen-noung*, les premieres années de sa vie. De-là il passa à la montagne de *Lié-chang*, où il s'appliqua à l'etude de la nature & à acquérir une connoissance sûre de ses différentes productions; ce qui l'a fait nommer encore *Lié-chan-ché*.

Il tint d'abord sa Cour à *Y*, d'où il la transféra ensuite à *Ki*; & c'est pour conserver le souvenir de ces deux evénemens, qu'on a désigné ce Prince sous le nom de *Y-ky-ché*. Après son avénement à l'Empire, dit l'Historien *Yen-ty*, *Chen-noung-ché* eut le feu pour emblême, & fut appellé Roi du feu. Il choisit le pays de *Tchen* pour être le lieu de sa Cour. C'est le lieu qu'on appelle aujourd'hui *Tchen-tcheou* dans le district de *Kai-fong-fou*. Il la transféra ensuite à *Kiu-fou*, qui est aujourd'hui *Yen-tcheou-foung*, de la Province de *Chan-tong*. Son premier soin fut celui d'occuper ses sujets des travaux de la campagne. Il leur fit connoître les cinq sortes de grains les plus

propres à servir de nourriture, & leur apprit à distinguer les cent sortes de plantes utiles. Il inventa tous les instrumens qui peuvent faciliter la culture de la terre & en enseigna l'usage. Il goûta lui-même les différentes productions de la terre, & il connut les plantes vénimeuses, & celles qui contribuent à la santé; celles dont la vertu est d'echauffer, & celles qui rafraîchissent; celles qui sont tempérées & celles qui n'ont aucune vertu. Leur extrême différence le frappa, il fit sur cela de profondes réflexions, & inventa la médecine. Il expliqua les qualités des principales plantes dont on peut faire usage pour la guérison de nos maladies, & enseigna la maniere de les préparer. Il a composé un livre où l'art de connoître & de guérir les différens maux qui n'empoisonnent que trop souvent notre vie, est expliqué dans le plus grand détail. Ce livre, dit-on, s'est conservé jusqu'à nos jours.

Pour faciliter la circulation des choses nécessaires à la vie, *Chen-noung* etablit des marchés qui se tenoient au milieu du jour & dans des lieux déterminés. Il fit de sages réglemens pour obvier aux fourberies. Il fit de plus un tarif où chaque marchandise etoit taxée suivant sa valeur intrinseque : une denrée n'etoit payée que par d'autres denrées; car l'usage de la monnoie n'etoit pas encore introduit.

Il changea les noms des Magistrats; & au lieu de les appeller *Dragons*, comme *Fou-hi* l'avoit déterminé, il leur donna l'epithete de *Feu*, pour signifier par-là, que comme dans l'ordre naturel le feu consume & purifie tout, ainsi dans l'ordre politique, l'autorité du Magistrat doit consumer ou purifier tout ce qui mérite l'un ou l'autre.

Il est dit dans le *Ouai-ki*, que, du tems de *Chen-noung*, le Prince de *Chou-cha* se révolta; mais que ses propres sujets, loin d'entrer dans ses vues, se saisirent de sa personne & le

mirent à mort. Depuis ce tems, continue le *Ouai-ki*, l'Empire de *Chen-noung* s'etendit du côté du midi, juſqu'au *Kiao-tche*, qui eſt le *Tong-king* & la Cochinchine d'aujourd'hui; du côté du nord, juſqu'à *Yeou-tou*, qui eſt aujourd'hui *Tay-tou*; du côté de l'eſt, juſqu'à *Yang-kou*, connu aujourd'hui ſous le nom de Japon; & du côté de l'oueſt, juſqu'à *San-ouei*, montagne du *Chan-ſi*, près de laquelle on a bâti enſuite la ville *Cha-tcheou*. Enfin, après un regne de cent quarante ans, *Chen-noung* mourut à *Tcha-hiang*, dans le pays de *Tchang-cha*. Suivant le *Che-y*, *Tcha-hiang* eſt aujourd'hui *Tcha-ling-tcheou*, du diſtrict de *Tchang-cha-fou*, dans la province de *Hou-kouang*.

4 TY-LIN-KOUI. *Ty-lin-koui*, fils de *Chen-noung*, ſuccéda à ſon pere, & régna quatre-vingts ans. *Chen-noung* avoit epouſé *Ting-po*, fille de *Mang-choui-che*, il en eut *Ty-tcheng*.

5 TY-TCHENG. *Ty-tcheng*, fils de *Ty-lin-koui*, ſuccéda à ſon pere & régna ſoixante ans. Il fut remplacé par ſon fils *Ty-ming*.

6 TY-MING. *Ty-ming*, fils de *Ty-tcheng*, régna après ſon pere pendant quarante-neuf ans. Son fils *Ty-y* lui ſuccéda.

7 TY-Y. *Ty-y*, fils de *Ty-ming*, régna pendant quarante-cinq ans. Il eut auſſi le nom de *Ty-tché*. Son fils *Ty-lai* lui ſuccéda.

8 TY-LAY. *Ty-lay*, qu'on appelloit auſſi *Ty-ke*, ſuccéda à *Ty-y* ſon pere, & régna quarante-huit ans. Il eut pour ſucceſſeur ſon fils *Ty-ly*.

9 TY-LY. *Ty-ly*, qu'on appelloit auſſi *Ty-kin*, régna pendant quarante-trois ans. Le *Toung-kien-kan-mou* ne lui donne que quarante-deux ans de regne, après leſquels *Yu-ouang*, ſon arriere-petit-fils, monta ſur le trône.

Ty-ly, dit le *Ouai-ki*, eut pour fils *Tſié-kang*; *Tſié-kang* eut lui-même deux fils, dont l'un s'appelloit *Ke* & l'autre *Hi*. *Tſié-kang*, *Ke* & *Hi* ne régnerent point. Après la mort de *Ty-ly* on choiſit un des fils de *Ke* pour être à la tête de l'Empire. Il s'appelloit *Yu-ouang*.

10. TY-YU-OUANG.

Ty-yu-ouang, fils de *Ke* & arriere-petit-fils de *Ty-ly*, succéda à son bisaïeul, & gouverna l'Empire pendant cinquante-cinq ans, après lesquels s'etant rendu odieux à ses sujets, il fut obligé de s'enfuir pour se soustraire à la fureur de ceux qui en vouloient à sa vie. C'est en lui que finit la race de *Chen-noung*; & l'Empire passa à *Yeou-hioung-che*, qui en est regardé comme le second fondateur.

11. YU-OUANG.

Yu-ouang, dit le *Ouai-ki*, etoit arriere-petit-fils de *Ty-ly*: il tenoit sa Cour à *Koung-sang*. Son gouvernement etoit dur, & quand il punissoit, c'etoit toujours avec une rigueur extrême. Les Grands & les principaux Officiers n'etoient jamais sans crainte. Un d'entre eux, nommé *Tché-yeou*, leva le premier l'etendard de la révolte. Son exemple fut bientôt suivi, & l'Empereur fut contraint d'abandonner sa Capitale. Il se retira à *Tcho-lou*, & y tint encore une espece de Cour.

Koung-soun-siuen-yuen etoit alors Roi de *Yeou-hioung*. C'etoit un Prince doux, affable, & qui avoit la réputation de bien gouverner. Les révoltés le reconnurent pour leur Souverain, & tout le reste de l'Empire les imita. Cela arriva à la cinquante-cinquieme année du regne de *Ty-yu-ouang*, auquel on donna pour partage le pays de *Tcho-lou* à gouverner. Il est dit dans le même *Ouai-ki*, qu'outre *Lin-koui* qui fut son successeur, *Chen-noung* eut un autre fils nommé *King-kia*, personnage recommandable par sa vertu & par son assiduité au travail. Ce fut lui sur-tout qui instruisit les hommes dans l'art de défricher les terres, de les cultiver & de les faire valoir. Il seconda parfaitement les vues de *Chen-noung*, son pere; & la postérité voulant reconnoître en quelque sorte les bienfaits qu'elle en a reçus, l'a honoré sous le nom d'*Esprit des grains*. Quelques-uns croient que *King-kia* fut aussi Empereur après *Chen-noung*; mais ce sentiment n'est pas fondé. Quelques

autres ſont perſuadés que la race de *Chen-noung* ne fut pas eteinte à la mort de *Ty-yu-ouang*, mais qu'elle ſe perpétua juſqu'après les *Tcheou*, de la maniere qui ſuit.

On a vu plus haut que *Ty-ly* eut un fils nommé *Tſié-kang*; que *Tſié-kang* eut lui-même deux fils, dont l'un s'appelloit *Ke* & l'autre *Hi*.

Hi fut pere de *Ki*, & *Ki* de *Tchou-young*, qui, ſous l'Empereur *Hoang-ty*, fut Mandarin du titre de *Sée-tou*. Il eut pour fils *Chou-hiao*, & *Chou-hiao* fut pere de *Keou-loung*, qui, ſous l'Empereur *Tchouan-hiu*, fut Mandarin du titre de *Heou-tou*, & rangea les Provinces de l'Empire ſous neuf principaux gouvernemens. Il fit outre cela des réglemens concernant les terres; il aſſigna leurs différentes qualités, & inſtruiſit le Peuple des moyens qu'il devoit prendre pour en tirer le meilleur parti poſſible. C'eſt pour cela que la poſtérité l'a mis au nombre des Eſprits, & l'a honoré ſous le nom d'*Eſprit de la terre*, ou d'un des principaux Eſprits de la terre. Il eut pour fils *Tſoui*, lequel, ſous le regne de *Yao*, fut Mandarin du titre de *Koung-koung*. *Tſoui* fut pere de *Pe-y*, qui fut Souverain du pays de *Liu*, & eut ſous l'Empire de *Chun*, le titre de *Sée-yo*. Un de ſes deſcendans, nommé *Liu-chang*, s'etant diſtingué par ſes ſervices, du tems des *Tcheou*, eut en récompenſe la Souveraineté du pays de *Tſi*. Ce *Liu-chang* eſt le même que le fameux *Kiang-tay-koung*.

Voilà tout ce que je trouve ſur les tems douteux depuis *Fou-hi* juſqu'à *Hoang-ty*. Les ſoixante premieres années du regne de celui-ci n'etant point marquées par les caracteres cycliques dans la Table chronologique de l'Empereur, doivent être rangées parmi celles qui compoſent les tems incertains. C'eſt pourquoi je vais ajouter ici l'hiſtoire de ce Prince juſqu'au tems des différens etabliſſemens que l'Hiſtoire

met

met ſur ſon compte : etabliſſemens qui ne peuvent avoir eté faits qu'à la longue, & lorſqu'il etoit paiſible poſſeſſeur de l'Empire.

Hoang-ty, c'eſt-à-dire l'*Empereur jaune*, a eté ainſi appellé parce qu'il avoit la terre pour emblême, & que la terre primitive eſt de couleur jaune, dit l'Hiſtorien que j'ai ſous les yeux. Le nom de ſa famille etoit *Koung-ſoun*, ſon ſurnom etoit *Hiuen-yuen*. *Hiuen-yuen* eſt une colline qui eſt près de *Sin-tcheng-hien*, ville du troiſieme ordre, du diſtrict de *Kai-fong-fou*, dans la province du *Ho-nan*. C'eſt-là, dit-on, que naquit *Hoang-ty*.

Il parla de très-bonne heure, & montra dès ſon enfance une intelligence peu commune. Son entendement ſe développoit chaque jour, & chaque jour il acquéroit de nouvelles connoiſſances. Mais on remarque qu'il s'attachoit ſur-tout à acquérir la vertu. Devenu grand, il donna, dans toutes les occaſions, des preuves d'un eſprit ſupérieur & d'un diſcernement qui n'etoit pas au-deſſous de ſon eſprit.

Son pere etoit Souverain d'un Royaume qu'on appelloit anciennement du nom de *Yeou-hioung*. Ce Royaume, ou plutôt ce petit pays, n'eſt autre que la partie du diſtrict de *Kai-fong-fou*, qui eſt du côté de *Sin-tcheng-hien* d'aujourd'hui. C'eſt-là qu'il donna les premieres preuves du talent eminent qu'il avoit pour gouverner les hommes; & comme ces lieux ſont arroſés par les eaux de la riviere de *Ki*, près de laquelle il fut elevé, *Hoang-ty* prit auſſi le nom de *Ki*.

Les deſcendans de *Chen-noung* ayant dégénéré de la vertu de leurs Ancêtres, les gouverneurs des Provinces ſe ſouleverent, & ſe diſputerent entre eux la ſucceſſion à l'Empire. Au défaut de la famille régnante, *Hoang-ty* etoit en droit de faire valoir ſes prétentions ; car ſa mere *Fou-pao*,

etoit l'epouſe légitime du Prince de *Chao-tien*, lequel deſcendoit en ligne droite d'un des freres cadets de la mere de *Chen-noung*. Cependant il ne penſoit point alors à ſe faire Empereur, & s'il prit les armes, ce ne fut que pour faire rentrer les rebelles dans le devoir. Il les combattit avec ſuccès. *Yen-ty-yu-ouang* fut rétabli dans tous ſes droits; mais ce Prince, peu ſatisfait d'une obéiſſance forcée, voulut uſer de ſévérité, & il perdit tout. Les Eſprits, déjà trop irrités contre lui, le furent encore davantage par une rigueur exercée à contre-tems. Ils ſe révolterent de nouveau, & d'un commun accord ils choiſirent *Hoang-ty* pour être leur Empereur. Ils voyoient dans ſa perſonne un Prince ſage & eclairé, qui joignoit au talent de bien gouverner, celui de faire la guerre avec ſuccès; qui procuroit à ſes ſujets une honnête abondance de tout; & qui, en les occupant ſans ceſſe à des travaux utiles & modérés, les avoit diſpoſés à ne pas ſe rebuter aiſément, lorſqu'ils auroient des peines à ſurmonter, ou des difficultés à vaincre. *Hoang-ty* ne crut pas devoir ſe refuſer à leur empreſſement.

Cependant *Yen-ty-yu-ouang* s'etoit mis à la tête de tout ce qui lui reſtoit de fideles ſujets. Il voulut ſe maintenir par les armes, dans la poſſeſſion d'un Empire dont il ſe regardoit comme le ſeul & légitime Souverain. Trois fois il combattit contre *Hoang-ty* dans les plaines de *Pan-ſuen*, & trois fois il fut vaincu. *Hoang-ty* n'auroit pas joui pleinement de ſa victoire, s'il avoit laiſſé vivre en paix le rebelle *Tché-yeou*. Ce *Tché-yeou* etoit de la même famille que *Yen-ty-yu-ouang*, puiſqu'il deſcendoit de *Chen-noung* comme lui. Il etoit intrépide à la guerre, qu'il aimoit & qu'il avoit faite avec ſuccès en y employant des armes de ſon invention. Il s'etoit diſtingué ſur-tout en combattant contre *Yen-ty-yu-ouang*, qu'il vouloit détrôner pour régner lui-même à ſa place. Il le battit dans les

campagnes de *Koung-ſang*, & remporta ſur lui une victoire complette, après laquelle il etablit le ſiege de ſa domination à *Tcho-lou*, qu'on appelle aujourd'hui *Tcho-tcheou*, ville du ſecond ordre, à la diſtance d'environ cent vingt lys au ſud-oueſt de Péking. Ce fut là que *Hoang-ty* alla le chercher.

A la tête de ſes propres troupes, & des troupes des Gouverneurs des Provinces qui s'etoient rangées de ſon côté pour l'aider à châtier les rebelles, *Hiuen-yuen*, dit le *Ouai-ki*, s'avança juſques dans les plaines de *Tcho-lou*. *Tche-yeou* ſe crut en etat de lui réſiſter; il rangea ſon armée en bataille, & combattit avec ſa valeur ordinaire; mais il ne fut pas ſecondé. Ses troupes ſe débanderent; il fut vaincu, & ne put trouver ſon ſalut que dans une prompte fuite. *Hiuen-yuen* ſe mit à le pourſuivre; & lorſqu'il etoit ſur le point de l'atteindre, un brouillard des plus epais le déroba tout-à-coup à ſa vue. Il s'egara dans un pays où les chemins ne lui etoient pas encore connus, & qu'il voyoit peut-être pour la premiere fois. Pour ſe tirer de l'embarras préſent, & pour ſe précautionner contre l'avenir, il inventa une maniere de char, dont les quatre côtés etoient toujours tournés vers les quatre parties du Monde. Il ſavoit à-peu-près où *Tche-yeou* pouvoit s'être refugié; il y dirigea ſes pas, atteignit le rebelle dans le lieu nommé *Tchoung-ki*, ſe ſaiſit de ſa perſonne, & le mit à mort. Les Grands & tous les Officiers de l'armée reconnurent de nouveau *Hiuen-yuen* pour leur légitime Empereur, en lui donnant, d'un conſentement unanime, le glorieux titre de *Fils du Ciel*.

Après cette expédition, *Hoang-ty* ne penſa plus qu'à jouir du fruit de ſes travaux militaires, en ſe donnant tout entier à des travaux d'une autre eſpèce, auxquels il lui eût eté impoſſible de vaquer au milieu du tumulte des armes. Il fit des loix, il établit des cérémonies, il inventa ou perfectionna les arts; & après

une vie de cent onze ans, dont cent avoient eté employés à gouverner les hommes, il mourut auprès de la montagne *Kin-chan*, dans le diſtrict de *Ho-nan-fou* d'aujourd'hui. Son fils *Hiuen-yao*, autrement dit *Chao-hao*, lui ſuccéda.

Je parlerai plus au long de *Hoang-ty* & des inventions qu'on lui attribue, dans la partie de cet Ouvrage qui a pour objet les tems certains de l'Hiſtoire chinoiſe. Il me ſuffit, pour le préſent, de montrer par une courte récapitulation de tout ce que j'ai dit ſur les tems incertains, que quand même le nombre des années qu'on attribue aux regnes de tous les Empereurs qui ont précédé *Hoang-ty*, ſeroit tel qu'on l'aſſigne, il ne s'enſuivroit nullement que le regne de *Fou-hi*, fondateur de l'Empire chinois, fût antérieur aux tems du Déluge, déterminé ſur la verſion des Septante. Un coup d'œil ſur ce qui ſuit, ſuffira pour en convaincre.

En remontant depuis l'année courante 1769 de l'Ere chrétienne, ſous le regne de *Kien-long*, juſqu'à la ſoixante-unieme de *Hoang-ty*, il y a un eſpace de quatre mille quatre cens ſix ans, par conſéquent la ſoixante-unieme année du regne de *Hoang-ty* répond exactement à la deux mille ſix cens trente-ſeptieme avant J. C.; & c'eſt à ce terme que conduit, année par année, la Table chronologique faite par ordre de l'Empereur, ou par l'Empereur lui-même. Ainſi, ajoutant les différentes ſommes des tems incertains, telles à-peu-près qu'on les aſſigne dans quelques *Kan-kien*, c'eſt-à-dire par les regnes de

Hoang-ty.	60 ans
Yen-ty-yu-ouang.	55
Ty-ly.	42
Ty-lay.	48
Ty-y.	45

Ty-ming.	49
Ty-tcheng.	60
Ty-lin-koui.	80
Chen-noung.	140
Koung-koung-che & *Niu-oua-che.*	130
Fou-hi.	115
on a pour ſomme totale.	824 ans:

leſquels ajoutés à l'année avant l'Ere vulgaire 2637, donnent pour l'epoque de l'etabliſſement des Chinois en corps de Nation, ou, ce qui eſt le même, pour l'epoque de la fondation de leur Empire par *Fou-hi*, l'an 3461 avant J. C., c'eſt-à-dire, 255 ans après le Déluge univerſel, qui, par une ſupputation faite ſur la verſion des Septante, doit être arrivé la trois mille ſept cent ſeizieme année avant l'Ere vulgaire. D'où il faut conclure que, quand même ces tems douteux & incertains du commencement de la Monarchie chinoiſe, ſeroient regardés, contre le ſentiment unanime de la Nation, comme des tems purement & certainement hiſtoriques, ce qui eſt rapporté dans l'Ecriture ſainte, du Déluge de Noé & de ſes terribles ſuites, n'en ſeroit ni moins indubitable, ni plus difficile à expliquer.

ABRÉGÉ CHRONOLOGIQUE

DE

L'HISTOIRE UNIVERSELLE DE L'EMPIRE CHINOIS.

TROISIEME PARTIE,

Contenant tous les tems hiſtoriques, ou certains, depuis la 61e année du regne de Hoang-ty, *c'eſt-à-dire, depuis l'an 2637 avant J. C.*

Nota. Nous employons dans cette Table, outre l'Ere chrétienne dont on ſe ſert en Europe, les Cycles & les Tri-cycles dont ſe ſervent les Chinois. Il eſt néceſſaire de donner ici quelque Notice de ces Cycles & Tri-cycles.

Du Cycle ſexagénaire des Chinois.

L'INVENTION du Cycle pour fixer les epoques & meſurer le tems, eſt une des plus anciennes parmi celles dont le ſouvenir & l'uſage ſe ſont perpétués chez les Chinois. Elle date du commencement de leur Monarchie. Quelques-uns en font honneur à *Fou-hi*, mais le plus grand nombre l'attribue à *Hoang-ty*. *Hoang-ty*, dit l'Hiſtoire, *ordonna à* Ta-mao *d'examiner avec ſoin les cinq Elémens* (1) *& les ſept Etoiles, & de compoſer le Cycle.* Le Cycle eſt compoſé de deux rangs ou ordres de caracteres, dont l'un eſt de dix & l'autre de douze.

(1) C'eſt-à-dire, les cinq Planetes repréſentées par les cinq Elémens, & les ſept Etoiles de l'Ourſe.

Les dix ſont appellés *Kan* ou *troncs*, & les douze portent le nom de *Tché* ou de *branches*. C'eſt en joignant de ſuite les uns aux autres, juſqu'à ce que le premier des *Kan* & le premie des *Tché* reviennent pour être joints enſemble, que ſe forme le nombre des ſoixante, qui eſt celui du Cycle. Ainſi les dix *Kan* ſont chacun réunis ſix fois à quelqu'un des *Tché*, & chaque *Tché* eſt réuni cinq fois à quelqu'un des *Kan*. Un coup-d'œil ſur le Cycle même, en fera voir tout l'artifice.

On applique l'uſage de ce Cycle aux jours, aux lunaiſons & aux années. On ſe ſert auſſi des douze *Tché* pour meſurer les heures, à chacune deſquelles on donne le nom d'un *Tché*. On voit par-là, que les heures chinoiſes en contiennent deux des nôtres.

Les dix *Kan*, & les douze *Tché* ont encore quantité d'autres uſages dont ce n'eſt pas ici le lieu de parler. Pour faire retenir plus aiſément l'arrangement des *Tché*, on leur a donné à chacun le nom de quelque animal, comme on le voit ci-deſſous.

Les 10 *Kan* ou Troncs.

1 *Kia.*
2 *Y.*
3 *Ping.*
4 *Ting.*
5 *Ou.*
6 *Ki.*
7 *Keng.*
8 *Sin.*
9 *Jen.*
10 *Koui.*

On a donné aux dix *Kan* pluſieurs autres noms dont je ne dirai rien ici, parce qu'ils ne ſont pas d'un uſage ordinaire dans la Chronologie non plus que dans l'Hiſtoire.

Les 12 *Tché* ou Branches.

1	*Tſée.*	*Chou*,	le Rat.
2	*Tcheou.*	*Nieou*,	le Bœuf.
3	*Yn.*	*Hou*,	le Tigre.
4	*Mao.*	*Tou*,	le Lievre.
5	*Tchen.*	*Houng*,	le Dragon.
6	*Sée.*	*Ché*,	le Serpent.
7	*Ou.*	*Ma*,	le Cheval.
8	*Ouei.*	*Yang*,	le Mouton.
9	*Chen.*	*Heou*,	le Singe.
10	*Yeou.*	*Ki*,	la Poule.
11	*Hiu.*	*Keou*,	le Chien.
12	*Hai.*	*Tchou*,	le Pourceau.

Cycle de ſoixante années, compoſé de la réunion complette des dix Kan *avec les douze* Tché.

1 *Kia, tſée.*	16 *Ki, mao.*	31 *Kia, ou.*	46 *Ki, yeou.*
2 *Y, tcheou.*	17 *Keng, tchen.*	32 *Y, ouei.*	47 *Keng, ſiu.*
3 *Ping, yn.*	18 *Sin, ſée.*	33 *Ping, chen.*	48 *Sin, hai.*
4 *Ting, mao.*	19 *Jen, ou.*	34 *Ting, yeou.*	49 *Jen, tſée.*
5 *Ou, tchen.*	20 *Koui, ouei.*	35 *Ou, ſiu.*	50 *Koui, tcheou.*
6 *Ki, ſée.*	21 *Kia, chen.*	36 *Ki, hai.*	51 *Kia, yn.*
7 *Keng, ou.*	22 *Y, yeou.*	37 *Keng, tſée.*	52 *Y, mao.*
8 *Sin, ouei.*	23 *Ping, Siu.*	38 *Sin, tcheou.*	53 *Ping, tchen.*
9 *Jen, chen.*	24 *Ting, hai.*	39 *Jen, yn.*	54 *Ting, ſée.*
10 *Koui, yeou.*	25 *Ou, tſée.*	40 *Koui, mao.*	55 *Ou, ou.*
11 *Kia, ſiu.*	26 *Ki, tcheou.*	41 *Kia, tchen.*	56 *Ki, ouei.*
12 *Y, hai.*	27 *Keng, yn.*	42 *Y, ſée.*	57 *Keng, chen.*
13 *Ping, tſée.*	28 *Sin, mao.*	43 *Ping, ou.*	58 *Sin, yeou.*
14 *Ting, tcheou.*	29 *Jen, tchen.*	44 *Ting, ouei.*	59 *Jen, ſiu,*
15 *Ou, yn.*	30 *Koui, ſée.*	45 *Ou, chen.*	60 *Koui, hai.*

Des Cycles chinois en général.

Le Cycle de ſoixante, comme on vient de le voir, eſt compoſé des dix *Kan* & des douze *Tché*, réunis de ſuite les uns aux autres juſqu'à ce que le dernier des *Kan* ſe trouve avec le dernier des *Tché*. Ce Cycle répété trois fois, fait une période de cent quatre-vingts, qui eſt dénommée *San-yuen*, ce qui veut dire à la lettre *triple principe*.

La premiere partie de ce triple principe eſt appellée *Chang-yuen*, c'eſt-à-dire *principe ſupérieur*; la ſeconde partie eſt appellée *Tchoung-yuen*, c'eſt-à-dire *principe mitoyen*; & la troiſieme partie porte le nom de *Hia-yuen*, c'eſt-à-dire *principe inférieur*. On peut les appeller auſſi *principe d'en haut* (*Chang-yuen*), *principe du milieu* (*Tchoung-yuen*), & *principe d'en bas*

bas (*Hia-yuen*) : c'eſt du *San-yuen* que l'Empereur fait uſage dans ſa Table chronologique. J'ai traduit le *San-yuen* par le mot françois de *Try-cycle*.

Ce *Try-cycle*, multiplié par le Cycle ſimple, forme une autre période, qui eſt celle qui arrive à chaque conjonction d'un ſigne céleſte avec un autre ſigne ; c'eſt-à-dire, dans l'eſpace de dix mille huit cens ans : produit du try-cycle, cent quatre-vingt, multiplié par le cycle de ſoixante.

Cette période de dix mille huit cens, multipliée par le Cycle de douze, forme ce qu'on appelle la grande période, c'eſt-à-dire, la révolution entiere au premier principe, laquelle ſe fait après douze conjonctions d'un ſigne avec un autre, c'eſt-à-dire, comme le croient les Chinois, de cent vingt-neuf mille ſix cens ans.

Voilà ce qu'il y a de plus eſſentiel à ſavoir ſur les Cycles & les périodes dont les Chinois ont fait uſage. Du reſte, à l'exception des Cycles de dix, de douze & de ſoixante, qui ſont auſſi anciens que la Monarchie, tous les autres ſont poſtérieurs aux *Han*.

TABLE CHRONOLOGIQUE de l'Hiſtoire chinoiſe.

Premier Cycle du premier Tri-cycle.

Années du Cycle.		*Années avant J. C.*
1 *Inventions des Chinois ſous le regne de* Hoang ty	LA ſoixante-unieme année du regne de *Hoang-ty*, par où commence cette Table chronologique, répond, ſuivant la ſupputation faite ſur la verſion des Septante, à la 3335e de la création du Monde, la 2077e de la période Julienne, la 1079e après le Déluge, la 729e après la mort de Noé, la 538e après la diſperſion, la 113e avant la naiſſance d'Abraham, & la 2637e avant J. C.	2637
2	Il paroît que, dans tous les pays, l'uſage des armes offenſives & défenſives eſt une des premieres inventions des hommes. Les Chinois prétendent que l'arc & la fleche, la lance & le bouclier leur viennent de *Fou-hi*. Ils font cependant honneur à *Tché-yeou* & à *Hoang-ty*, de quelques	2636
3	nouvelles inventions en ce genre.	2635
La Bouſſole.	*Hoang-ty* s'etant egaré en pourſuivant *Tché-yeou*, inventa, pour diriger sûrement ſes pas dans un pays qui lui etoit probablement inconnu, une maniere de char, au-deſſus duquel, ſuivant le ſentiment de pluſieurs interpretes, etoit une *figure d'Eſprit* qui montroit toujours la partie du midi, de quelque maniere que ce char fût tourné.	
4	Ce char déſigne evidemment la Bouſſole.	2634
	Un Critique nommé *Tchen-yn*, avoue de bonne-foi qu'il eſt impoſſible de ſavoir de quelle maniere etoit fait ce char. Je ſais bien, ajoute-t-il, que du tems des *Tang*, ſous *Hien-tsung* (qui monta ſur le trône l'an 806 de J. C. & régna dix-ſept ans) on fit un char qui montroit toujours les quatre	
5	parties du Monde, à l'imitation, diſoit-on, de celui qui fut fait ſous *Hoang-ty*. Au-deſſus etoit une	2633

Années du Cycle. | Années avant J. C.

galerie quarrée, dont chacun des quatre angles etoit surmonté d'un dragon sculpté en bois, il y avoit au milieu un Esprit de figure humaine, dont la main indiquoit toujours le Midi. Quelques-uns assurent qu'il y avoit aussi un bassin, autour duquel on avoit gravé les douze heures avec les caracteres qui les désignent; & au milieu du bassin, une aiguille qui marquoit le rumb du vent. Je ne disputerai pas sur cela, &c. *Voyez* le *Tsien-pien* sous *Hoang-ty*.

6 — 2632

De quelque maniere que le char désignât les quatre parties du Monde, il est certain que les Chinois ont inventé la Bousole.

7 — 2631

Après la mort du rebelle *Tché-yeou*, les Grands de l'Empire donnent au vainqueur le nom de *Hoang-ty* ou d'*Empereur jaune*, faisant allusion à la couleur de la terre primitive, & à la vertu qu'elle a de conserver, de fomenter, de produire & de donner l'accroissement aux choses naturelles; & voulant désigner par-là, dit le *Ouai-ki*, les qualités d'un bon Empereur: qualités qu'ils reconnoissent dans celui auquel ils venoient de se soumettre.

Etablissemens des Loix civiles, des Magistrats & du

8 — 2630

gouvernement

Ils reconnoissent *Hoang-ty* comme le légitime successeur de *Chen-noung*, le proclament de nouveau Empereur, & lui donnent le glorieux titre de *Fils du Ciel*. C'est probablement depuis ce tems que les Empereurs de la Chine se font appeller *Tien-sée*.

9 — 2629

Hoang-ty accepte de nouveau l'Empire, se choisit ses Ministres, crée des Mandarins, & leur donne le nom de *nuages*, à l'occasion de quelques nuages extraordinaires qui parurent lors de sa proclamation.

Il nomme deux officiers, ou deux Mandarins, pour avoir soin d'ecrire l'Histoire. Par consé-

Années du Cycle. | Années avant J. C.

10 — quent les caracteres etoient déjà inventés. Le fameux *Tsang-kié*, qu'on en fait communément l'inventeur, & que quelques-uns ont désigné sous les noms de *Che-hoang-ché* & de *Tsang-ty*, parce qu'ils ont cru qu'il avoit eté Empereur, fut, dit-on, un de ceux que choisit *Hoang-ty* pour être les Historiens de l'Empire. — 2628

11 Cycle — *Ta-nao* est chargé de composer une mesure périodique pour régler les tems. Il joint les dix *Kan*, ou troncs, aux douze *Tché* ou branches; & comme chacun des dix *Kan* se trouve nécessairement six fois réuni à chacun des douze *Tché*, pour que le dernier des *Kan* se trouve avec le dernier des *Tché*, il en résulte le nombre de soixante, qui est celui du Cycle. — 2627

12 Astronomie. — *Hoang-ty* nomme des Mandarins pour observer les Astres. Il ordonne à *Joung-tcheng* de tracer une représentation du Ciel, de régler les saisons, d'ajouter à propos une Lune intercalaire aux douze qui composent l'année ordinaire, & enfin de faire des regles d'Astronomie au moyen desquelles on pût connoître l'etat du Ciel. — 2626

13 Arithmétique. — *Ly-cheou* que quelques-uns nomment *Ly-sieou*, eut ordre de travailler sur le calcul. Il invente l'Arithmétique, & détermine neuf manieres de compter. C'est en conséquence du calcul, dit le *Ouai-ki*, que les *lu* & l'art de déterminer les dimensions, ont eté trouvés. Je dirai plus bas ce que c'est que les *lu*. — 2625

14 La balance & les mesures. — L'art de déterminer les dimensions consiste dans la balance & les mesures. On leur donna des noms, & on détermina leurs différens usages. — 2624

Au moyen de la balance, on connut le poids des différentes choses, & on fut en etat de les comparer entre elles. Au moyen des mesures on connut combien de fois une chose etoit contenue

Années du Cycle. | *Années avant J. C.*

dans une autre, & de combien une choſe etoit ou plus grande ou plus petite qu'une autre.

15 *La Muſique.* — *Lyng-lun* invente les douze *lu*, qui ne ſont autre choſe que la meſure des ſons, au moyen de laquelle ils deviennent des *tons*, qui dérivent l'un de l'autre, ſoit en montant, ſoit en deſcendant, & qui ont leur ſource commune dans le *Hoang-tchoung*, ou ton fondamental. De ces douze *lu*, ſix ſont *yang* ou majeurs, & ſix ſont *yn* ou mineurs. — 2623

16 *Les Cloches.* — *Joung-yuen* fondit douze cloches, dont le ſon exprimoit les cinq tons de la Muſique, ſous la dénomination de douze *lu*. Les cinq tons ſont *koung*, *chang*, *kio*, *tché*, *yu*; les douze *lu* ſont *hoang-tchoung*, *tay-tſou*, *kou-ſi*, *joui-pin*, *y-tsê* & *ou-y*, tous les ſix *yang* ou majeurs; *ta-lu*, *yng-tchoung*, *nan-lu*, *lin-tchoung*, *tchoung-lu*, *kia-tchoung*, tous les ſix, *yn* ou mineurs. — 2622

17 *Les Danſes.* — *Ta-joung* compoſa la Muſique *hien-tché*, qui devoit ſervir comme d'ouverture aux cérémonies. Cette Muſique a eté ainſi nommée, dit le *Ouai-ki*, parce que le jour *y-mao* de la Lune du milieu du Printems, le Soleil ſe trouve dans la conſtellation *Koui*; & ſuivant le *Ché-ki*, elle etoit ſuivie des Danſes *yun-men* & *Ta-kiuen*. *Yun-men* & *Ta-kiuen*, dit le *Ché-ki*, ſont des noms de Muſique; & ces Muſiques, inventées du tems de *Hoang-ty*, furent ainſi nommées parce qu'elles imitoient les nuages qui vont & viennent, s'eloignent & s'approchent, &c. Cette Muſique etoit accompagnée de Danſes. On l'exécutoit encore du tems de *Yao* & enſuite ſous la Dynaſtie des *Tcheou*. — 2621

18 — 2620

19 *Bonnet & habits de cérémonies.* — *Hoang-ty* inventa le bonnet appellé *mien* & les habits de cérémonie. Dans un livre intitulé *Che-ming* il eſt dit que le mot *mien* ſignifie *ais liés d'une corde*. A voir la peinture qu'on fait de ce — 2619

Années du Cycle.

Années avant J. C.

bonnet, il paroît qu'il etoit composé de plusieurs ais joints ensemble ; il etoit, dit le *ché-ming*, rabaissé pardevant & relevé parderriere. De chacun de ses côtés pendoient douze flocons en forme d'epis, & ces epis etoient composés de pierres précieuses. Les vingt-quatre flocons représentoient les vingt-quatre *Tsié-ki*, dont une année est composée.

20 *Les cinq couleurs primitives.* Il est dit encore que *Hoang-ty* examinant le Ciel & la Terre les arbres, les plantes & le plumage des oiseaux, trouva qu'il n'y avoit dans la nature que cinq couleurs primitives ; il voulut qu'elles fussent représentées, par gradation ou sur le bonnet ou sur les habits. 2618

21 Le nombre des pierres précieuses qui composoient les epis, etoit de cent vingt-quatre. Il est dit dans le *Yu-fou-ché*, que la largeur du bonnet *mien*, etoit de sept pouces, sa longueur d'un pied deux pouces, qu'il avoit des angles parderriere, & qu'il etoit arrondi pardevant. La 2617

22 longueur des flocons etoit de quatre pouces pour ceux de devant & de trois pouces seulement pour ceux de derriere. 2616

Hoang-ty se servoit du bonnet *mien* & de l'habillement nommé *Koun* lorsqu'il sacrifioit au Ciel, & qu'il faisoit hommage à ses Ancêtres ou aux Souverains ses prédécesseurs. Pour ce qui est des autres cinq especes d'habits de cérémonie, elles ne datent que du tems des *Tcheou*.

23 *L'art des Fourneaux.* Il nomma *Ning-foung* pour présider aux fourneaux, & *Ché-tsiang* pour être à la tête de tous les ouvriers en bois. Ce fut alors, dit le *Ouai-ki*, qu'on inventa les différens ustensiles, & la plupart des instrumens dont on se sert pour la commodité de la vie. Le *Ouai-ki* nomme en particulier des instrumens à broyer & à monder les 2615

Instrumens, ustensiles, &c.

24 grains, des chaussures, des ponts, plusieurs 2614

Années du Cycle.		*Années avant J. C.*
	inſtrumens de Muſique, une eſpece de cornet à bouquin, les conques marines dont on ſe ſervoit dans les armées pour avertir les troupes de ce qu'on alloit faire, & enfin quantité d'ouvrages de menuiſerie.	
	Le commentaire de *Toung-ly* aſſure qu'il y avoit déjà des tambours.	
25 *Les Bateaux & les rames.*	Il ordonne à *Koung-kou* & *Hoa-hou* de faire des bateaux, & des rames pour les faire aller. *Hoang-ty* conçut l'idée de ces bateaux en voyant flotter ſur l'eau un tronc d'arbre creux. L'uſage des radeaux etoit déjà etabli. Il eſt dit dans la gloſe de l'Hiſtoire, que *Koung-kou* & *Hoa-hou* etoient deux Grands de l'Empire ſous *Hoang-ty*, leſquels furent chargés en même tems de faire des charriots, à l'imitation des ſept etoiles du Nord. Le *Ouai-ki* ajoute qu'on fut dès-lors en etat de tranſporter les fardeaux les plus peſans, tant par terre que par mer.	2613
26 *Les Chars.*		2612
27	Les anciens, dit le *Toung-tien-chou*, prirent l'idée des roues, en voyant rouler quelques feuilles détachées de la plante *Pong-hao*. Ils adapterent enſuite les roues à un eſſieu, & ſur cet eſſieu ils mirent des brancards.	2611
	Avant l'invention des charriots, on montoit déjà à cheval, & on ſe ſervoit de bœufs pour le tranſport.	
28 *L'Architecture*	Il eleva l'edifice *Ho-koung*. Cet edifice, ſuivant le *Ouai-ki*, etoit une eſpece de temple dans lequel *Hoang-ty* offroit des ſacrifices au *Chang-ty*, & alloit recevoir les Eſprits. Avant le *Ho-koung* on avoit déjà bâti des maiſons pour y demeurer, des appartemens particuliers pour s'y mettre à	2610
29	couvert du grand froid ou de l'exceſſive chaleur, & des palais dans leſquels on rendoit la juſtice, on promulguoit les loix, & l'on intimoit les	2609

Années du Cycle. | *Années avant J. C.*

ordres & les défenses à tous les sujets de l'Empire. *Sou-che* dit que ces Edifices ou Palais furent placés au milieu de la ville.

30 *L'art de fondre les Métaux.* Il est dit dans le *Ouai-ki*, que *Hoang-ty* ayant fait fondre de l'or ou en général du métal (car le mot de *Kin*, qui signifie *métal*, désigne l'or en particulier, & il se prend pour l'un ou pour l'autre) en fit le signe des richesses, pour tenir lieu de tout ce qui est nécessaire ou utile à la vie, & pour en être la représentation. Il fit faire des pieces de monnoie en forme de couteau, d'où elles furent appellées *kin-tao-tsien*. Il s'en servit pour acheter les denrées, pour payer ses officiers, & pour mettre un prix à tout ce qui peut être d'usage. C'est alors qu'on sut dans l'Empire ce que c'etoit que richesses. — 2608

31 *La Monnoie.* — 2607

32 *Livres de Morale & de Physique.* Il composa le livre appellé *Nei-king*. Suivant le *Ouai-ki*, ce *Nei-king* etoit une espece de livre universel, dans lequel l'homme apprenoit à connoître son intérieur moral & physique, ainsi que son extérieur. Il apprenoit aussi à faire un bon usage de l'un & de l'autre, & à rapporter à l'un ou à l'autre tout ce qui est hors de lui. — 2606

33 *L'Art de travailler la Soie* Il ordonna à la fille de *Si-ling-che*, sa légitime epouse, d'instruire le Peuple de la maniere d'elever les vers à soie. Le *Ouai-ki* ajoute que cette Princesse enseigna aussi la maniere de filer la soie, & de l'employer pour en faire des habillemens; & que c'est en reconnoissance d'un si grand bienfait, que la postérité l'a elevée au rang des Esprits, & — 2605

34 lui a rendu des honneurs sous le nom particulier d'*Esprit des mûriers & des vers à soie.* — 2604

Partage des Terres. Il erigea des Provinces, partagea les campagnes, & assigna à chacun l'espace de terrein qu'il devoit cultiver. Ce fut alors que les noms de

villes,

Années du Cycle. | Années avant J. C.

Villes, Villages, Hameaux, Provinces & Royaumes furent connus. L'Univers prit une nouvelle
35 face, les hommes furent entiérement civilisés, 2603
les campagnes cultivées, les arts etablis, & toutes les guerres terminées. Le Ciel & la Terre, suivant le *Ouai-ki*, concoururent à l'envi pour immortaliser la mémoire d'un si beau regne. Une nouvelle plante nommée *Ku-y-tsao*, parce qu'elle avoit la vertu de désigner les méchans, crût d'elle-même dans les jardins de *Hoang-ty*; le *Foung-hoang* fit son nid sur le faîte du Palais, &
36 le *Ki-lin* parut. 2602

Noms des vingt-cinq fils de Hoang-ty

Hoang-ty eut quatre epouses & plusieurs concubines. Il eut, tant des unes que des autres, vingt-cinq fils; de *Lei-tsou*, fille de *Si-ling-che*, & sa premiere epouse, il eut *Tchang-y*, *Siuen-hiao*, qui est le même que *Chao-hao* & *Loung miao*. De
37 sa seconde epouse *Tsié*, fille de *Fang-lei-che*, il 2601
eut *Hieou* & *Tsing*. De la fille de *Young-yu-che*, qui etoit sa troisieme femme, il eut *Hoei* & *Y-peng*. Sa quatrieme femme *Mo-mou* lui donna *Tsang-lin* & *Yu-yang*. Cette femme etoit fort laide, ajoute le *Ouai-ki*, mais elle avoit le cœur
38 excellent. Ses autres seize fils lui furent donnés 2600
par ses différentes concubines.

De tous les enfans de *Hoang ty*, il n'y en eut que quatorze qui eurent un nom, & douze qui firent tige & laisserent postérité. Les noms sous lesquels on connoît ces douze familles sont *Tsi*, *Tchi*, *Teng*, *Tseng*, *Jin*, *Hiun*, *Si*, *Kie* ou *Tsie*, *Hoang-hi*, les deux *Ki* & les deux *Yeou*. Dans la suite, lorsque *Chun* fut maître de l'Empire,
39 il erigea dix-neuf Principautés, qu'il donna à 2599
gouverner aux descendans de *Hoang-ty*, avec le titre de *Heou* & de *Pe*. Enfin, dit le *Toung-kien*, après avoir déterminé les loix & fixé les cou-

Années du Cycle.		Années avant J. C.
40 *Du regne de* Hoang-ty, *qui eſt celle de ſa mort.*	tumes, après avoir inſtruit les hommes de leurs devoirs reſpectifs, & leur avoir appris tout ce qui pouvoit contribuer à les rendre heureux, *Hoang-ty* ſe tranſporta à la montagne *Cheou-chan*, qui eſt près de *Siang-tcheng-hien*, du diſtrict de *Kai-fong-fou*, y ramaſſa du cuivre qu'il fit porter au pied de la montagne *King-chan* du côté du midi, montagne qui eſt près de *Feng-hiang-hien*, du diſtrict de *Ho-nan-fou:* là il fit jetter en fonte trois	2598
41 Chao-chao *premiere année.*	de ces vaſes que l'on appelle *Ting*, & ces vaſes ſe trouvant achevés le 16 de la huitieme Lune, il ceſſa de vivre à l'âge de cent onze ans, dont il avoit employé les cent derniers à gouverner les hommes. Son corps fut dépoſé dans la montagne *Kiao-chan*, qui eſt près de *Tchoung-pou-hien*, du	2597
42	diſtrict de *Yen-ngan-fou. Un de ſes Grands nommés* Tſo-tchê, *pénétré de douleur de la perte qu'il venoit de faire, prit les habits & le bonnet de* Hoang-ty, *le bâton ſur lequel il s'appuyoit, la table ſur laquelle il avoit coutume de manger, les renferma dans un* Miao *qu'il fit conſtruire à ce deſſein, & rappellant dans ſon eſprit le ſouvenir de celui à qui toutes ces choſes avoient eté d'uſage, il fit des cérémonies telles qu'il les auroit faites, s'il avoit encore vu de ſes propres yeux le bon maître qu'il regrettoit.*	2596
43 *Du regne de* Chao-hao.		2595
44	*Non content des hommages particuliers qu'il venoit de rendre lui-même à* Hoang-ty, Tſo-tchê *voulut encore que la principale partie de la Nation imitât ſon exemple. Il convoqua les Grands de l'Empire & les Gouverneurs des différentes Provinces, pour leur faire déterminer un tems dans l'année où ils viendroient reconnoître par des marques extérieures du plus profond reſpect, les bienfaits ſans nombre dont ils etoient redevables à*	2594
45	*leur Légiſlateur. C'eſt ainſi que, quoique* Hoang-ty *ſoit comme les autres hommes, ſa mémoire s'eſt conſervée de génération en génération, pour paſſer juſqu'à*	2593

Années du Cycle. | Années avant J. C.

la postérité la plus reculée. Ce que je viens de dire est emprunté de *Toung-kien*, lequel l'a emprunté lui-même du *Ouai-ki* & d'un Auteur nommé *Chouang-hou-hou-ché.*

46 — 2592

Origine présumée des Cérémonies en l'honneur des Ancêtres.

Après la mort de *Hoang-ty*, son fils *Hiuen-hiao* lui succéda. C'est le même que *Chao-hao*, *Tien-ché.* — 2591

47

Avant de parler de *Chao-hao*, je remarquerai ici en passant que l'origine des cérémonies qu'on fait à la Chine en l'honneur des Ancêtres, paroît dater de l'année de la mort de *Hoang-ty*, c'est-à-dire de l'an

48 — 2598 avant l'Ere chrétienne. Ce que fit *Tso-ché*, — 2590

peut avoir donné occasion à chaque famille d'honorer ceux qu'elle reconnoissoit pour être la source dont elle n'etoit qu'une tige. Si je trouve en chemin faisant, une origine plus marquée, je ne manquerai pas d'en faire mention. En attendant on peut se contenter de celle que je viens d'indiquer.

J'ai souligné tout ce qui a rapport à cette cérémonie, afin qu'on y fît une plus particuliere attention, & qu'on ne confondît point les usages primitifs de la Chine, avec ceux que la superstition a introduits dans la suite des tems. On me pardonnera cette remarque, qui paroît un hors-d'œuvre dans une Table chronologique. Elle peut avoir son utilité.

49 — 2589

Du regne de Chao-hao la neuvieme.

Je continue sur le même plan; c'est-à-dire que je remplis le vuide des années du regne de *Chao-hao*, comme j'ai fait de celles du regne de *Hoang-ty*, en rapportant de suite tout ce qui se trouve dans l'Histoire, à l'occasion de ce Prince.

50 — 2588

Chao-hao, ou autrement *Hiuen-hiao*, avoit pour nom *Ché* & pour surnom *Ky*. Il etoit le second des fils qu'eut *Hoang-ty* de *Lei-tsou*, la principale de ses epouses. On l'appelle aussi *Koung-sang-che*, dit le *Ouai-ki*, à cause d'une ville de ce nom

51 — dont il fut le fondateur, & *Tching-yang-ché*, — 2587

Années du Cycle. | Années avant J. C.

parce qu'il commença son regne à *Tching-yang*. Il prit les métaux pour emblême, parce qu'il en avoit les qualités; & c'est pour cette raison qu'on l'a appellé *Kin-tien-ché* ou *Roi des métaux*.

52 Le titre de *Chao-hao* dont il fut décoré, lui fut donné par ses sujets, parce qu'ils le regarderent d'abord comme un Prince qui réuniſſoit dans sa personne la plupart des belles qualités de *Fou-hi*, qui s'appelloit *Tay-hao*, ou le grand *Hao*. *Tay-* 2586

53 *hao* signifie proprement *grand par excellence*, & *Chao hao*, *grand moindre*. 2585

Ce fut en effet sous le regne de *Chao-hao*, que tout ce qui avoit eté trouvé par *Fou-hi* & par *Hoang-ty* reçut un nouveau degré de perfection, & qu'on inventa encore tout ce qui manquoit aux

54 hommes pour la néceſſité, l'utilité ou l'agrément de la vie. A peine fut-il monté sur le trône, que le *Foung-hoang* se montra; ce qui lui donna occaſion d'etablir que les oiſeaux ſeroient le ſymbole des Mandarins, & que leurs différentes figures ſeroient empreintes ſur leurs habits de cérémonie, pour déſigner les différens grades auxquels ils etoient elevés. 2584

55 2583

Du regne de Chao-hao la quinzieme.

Sarug, dix-huitieme Patriarche, meurt âgé de trois cens trente ans.

Il compoſa la Muſique *Ta-yuen*, ainſi nommée, dit le *Ché-ki*, parce qu'elle eſt propre à tenir les eſprits unis avec les hommes, & les grands avec les petits.

Il changea le lieu de ſa Cour, & vint demeurer

56 à *Kiu-fou*. *Chao-hao-ché*, dit encore le *Ché-ki*, etoit à *Kioung-ſang*, qu'on croit être le même endroit que *Lou-tcheng*, du diſtrict de *Yen-tcheou-fou* d'aujourd'hui, lorſqu'il prit les rênes du gouvernement; dans la ſuite il tranſporta ſa Cour à *Kiu-fou*, qui eſt aujourd'hui une ville de *Chan-tong*, du diſtrict de *Yen-tcheou-fou*. Juſques-là 2582

57 l'Empire avoit eté très-floriſſant. L'humanité, la 2581

Années de Cycle.

justice, la droiture, les bonnes mœurs, les cérémonies, tout, depuis *Hoang-ty* avoit eté en se perfectionnant; mais bientôt tout changea de face. Les neuf *Ly* que quelques-uns croient être les neuf Gouverneurs de Province, & que quelques autres assurent être neuf Ministres qui etoient tous de la famille de *Ly-ché;* les neuf *Ly*, dis-je, introduisirent une mauvaise doctrine, & avec

Années avant J. C.

58 — 2580

Le culte des mauvais Esprits introduit à la Chine.

elle tous les vices auxquels les hommes pouvoient être enclins. Cette mauvaise doctrine consistoit dans le culte dont ils oserent honorer les mauvais esprits.

59 — 2579

Chao-hao s'etant relâché dans la pratique de ses devoirs, dit le *Ché-ki*, les neuf *Ly* n'eurent pas de peine à renverser tous les fondemens de la saine doctrine. C'est dans les siecles les plus reculés, ajoute *Ou-foung hou-ché*, qu'il faut chercher la source de tous les maux qui ont inondé la terre.

60 — 2578

Du tems des cinq *Ty* (*Chao-hao* est compté pour un des cinq *Ty*), les neuf *Ly* commencerent à infecter l'Empire du poison d'une doctrine perverse. Mais ce fut sur-tout sous les *Han* que les hommes furent bientôt entiérement corrompus; & depuis ce tems le mal s'est perpétué de génération en génération, & est devenu presque incurable. Les supérieurs ont méconnu le

Second Cycle du premier Tri-cycle.

prix de la vertu, cultivée pour elle-même.

1 — 2577

Du regne de Chao-hao la vingt unieme.

L'intérêt particulier a eté l'unique mobile de leurs actions, & ils ont cru remplir leur destinée, en ne travaillant que pour acquérir des richesses, ou se procurer de vains honneurs.

2 — 2576

De-là l'oubli, ou, pour mieux dire, l'ignorance

3 — 2575

crasse des devoirs d'humanité & de justice, dans

4 — 2574

laquelle la plupart d'entre eux ont vécu. Les in-

5 — 2573

férieurs, entraînés par leurs mauvais exemples,

Années du Cycle.		Années avant J. C.
6	sur-tout séduits par une espèce d'hommes d'un	2572
7	genre de vie particulier (les *Ho-chang*, qu'on	2571
8	appelle communément en françois du nom de	2570
9	*Bonzes*), se sont livrés à toutes sortes d'excès.	2569
10	Ils ont ajouté foi aux vaines promesses de ces	2568
11	séducteurs qui leur faisoient espérer tous les	2567
12	degrés de bonheur pour ce monde & pour l'autre.	2566
13	Ils se sont livrés à leurs prestiges, & ont cru par-là	2565
14	tous leurs devoirs accomplis. L'assurance qu'ils	2564
15	recevoient de l'efficacité de leurs prieres pour dé-	2563
16	tourner de dessus eux, durant la vie & après la	2562
17	mort, les malheurs dont ils se croyoient me-	2561
Du regne de Chao-hao *la trente-septieme.*	nacés, leur a tenu lieu de l'accomplissement de leurs obligations les plus essentielles, &c. Tel est le sens des paroles de l'Auteur que je viens	
18	de citer. Lui & la plupart des Savans de quelque	2560
19	nom, font remonter la décadence insensible de	2559
20	la véritable doctrine chinoise, jusqu'au regne de	2558
21	*Chao-hao*. Ils conviennent tous, que c'est sur-tout	2557
22	sous les *Han*, que cette doctrine a reçu le plus	2556
23	grand echec par l'etablissement des Cénobites,	2555
24	qui introduisirent un culte qui n'avoit eu lieu	2554
25	jusqu'alors que dans les Indes, c'est-à-dire le	2553
26	culte de *Fo*. Ils conviennent encore que c'est du	2552
27	tems de *Chao-hao* que les maladies firent les plus	2551
28	grands ravages sur la terre, & que la vie des	2550
29	hommes commença à être considérablement	2549
30	abrégée.	2548
31	Il n'est pas jusqu'aux choses insensibles, qui	2547
Du regne de Chao-hao *la cinquante-unieme.*	n'eussent part au dérangement universel, & les elémens eux-mêmes souffrirent leur altération. Pourquoi cela, dit un Abréviateur d'histoire? C'est parce que l'homme lui-même changea le premier.	
32	Les semences de la bonne doctrine furent	2546
33	etouffées dans son cœur, & les passions y régne-	2545
34	rent en souveraines, &c.	2544

Années du Cycle.

35
36
37
38
39
40
41
42
43

Du regne de Chao-hao *la soixante-troisieme.*

44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54

Du regne de Chao-hao *la soixante-quatorzieme.*

55
56
57
58
59
60

Troisieme Cycle du premier Tri-cycle

1

Du regne de Chao-hao *la quatre vingt-unieme.*

2

Comme mon objet, en ecrivant ceci, eſt de fournir, autant qu'il ſera poſſible, des ſujets de comparaiſon entre l'Hiſtoire chinoiſe & l'Hiſtoire des peuples qui ont eté les premiers habitans de notre globe, je tâche de ne rien omettre de ce qui a eté dit d'un peu eſſentiel ſur ces anciens tems par des Auteurs non ſuſpects, qui jouirent de l'eſtime générale de leurs compatriotes. Les matériaux que je raſſemble pourront être mis en œuvre par quelque habile main. Je dirai donc avant de finir le regne de *Chao-hao*, que quelques-uns prétendent que le Prince qu'on dit avoir eté le ſecond des fils de la principale epouſe de *Hoang-ty*, ne fut pas celui qui ſuccéda à ſon pere. Le ſucceſſeur de *Hoang-ty*, diſent-ils, fut *Hieou*, l'aîné des deux fils qu'il eut de la fille de *Fang-lei-ché*, ſa ſeconde epouſe. Les Grands de l'Empire le nommerent d'une commune voix, & il prit les rênes du Gouvernement ſans contradiction. Il s'appelloit *Hi* de ſon nom propre; *Hieou* n'etoit que ſon ſurnom. On lui donna enſuite les titres de *Chao-hao*, *Kin-tien-ché*, après ſon elévation ſur le trône, &c.

De quelque maniere que la choſe ſoit, diſent quelques Critiques, *Chao-hao* eſt le ſucceſſeur immédiat de *Hoang-ty*. Que ce *Chao-hao* ſoit *Hiuen-yao*, le ſecond des fils de *Lei-tſou*, principale epouſe de *Hoang-ty*, ou qu'il ſoit *Hieou*, l'aîné des deux fils qu'eut *Hoang-ty* de *Tſié*, ſa ſeconde epouſe; cela n'intéreſſe en rien l'eſſentiel de l'Hiſtoire. Je laiſſe aux Chinois le ſoin de diſcuter ce point de critique, & je finis en diſant, avec l'Hiſtorien, qu'après un regne de quatre-vingt-quatre ans, *Chao-hao* mourut à la centieme année de ſon âge.

Années avant J. C.

2543
2542
2541
2540
2539
2538
2537
2536
2535

Nachor, dix-neuvieme Patriarche, meurt âgé de deux cens quarante-huit ans.

2534
2533
2532
2531
2530
2529
2528
2527
2526
2525
2524

Abraham naît cette année. Son pere Tharé étant âgé de cent trente ans.

2523
2522
2521
2520
2519
2518

2517

2516

Années du Cycle.

Son corps fut déposé à *Yung-yang*, montagne qui est près de *Kiu fou-hien*, dans le district de *Yen-tcheou-fou* d'aujourd'hui. C'est pour cette raison que *Chao-hao* est aussi appellé *Yun-yang-ché*, suivant l'*Y-toung-ché*. La sépulture de ce Prince est à l'est de celle de *Hiuen-yuen*, autrement dit *Hoang-ty*, & à deux lys de distance au nord-est de la ville de *Kiu-fou-hien*. Il y a dans cette sépulture une statue de pierre, les huit *Koua* gravés sur la pierre, & une espece d'autel aussi de pierre, sur lequel chaque année, à un tems déterminé, on va faire les cérémonies accoutumées pour honorer la mémoire de cet ancien Empereur.

Tchouan-hiu, *Kao-yang-ché*, fils de *Tchang-y* & petit-fils de *Hoang-ty*, prit les rênes du gouvernement après *Chao-hao* son oncle.

Il est bon de remarquer en passant, que l'Empire n'etoit point encore héréditaire. Il ne passa de pere en fils, par voie de légitime succession, que du tems du grand *Yu*. Dans les premiers tems de la Monarchie, les Grands, les Ministres, & les principaux d'entre les Magistrats choisissoient celui qu'ils croyoient le plus en etat de le bien gouverner, le mettoient à leur tête, & le proclamoient Empereur. Il paroît néanmoins que l'Empereur régnant désignoit son successeur, & que l'on s'en rapportoit pour l'ordinaire au choix qu'il avoit fait. C'est ainsi qu'en agit *Chao-hao*, lorsque, dix ans avant sa mort, il choisit son neveu, qui n'etoit encore qu'à la dixieme de son âge, pour s'en servir dans l'administration des affaires, ou plutôt pour le faire instruire sous ses yeux dans le grand art du gouvernement. Il lui donna la préférence sur ses propres enfans, parce qu'il connut qu'il etoit plus propre qu'eux à remédier aux maux dont l'Empire etoit affligé, & à

Années du Cycle.	Années avant J. C.
3	2515
4	2514
5 — Premiere année du regne de Tchouan-hiu.	2513 — Abraham etoit alors dans la douzieme année de son âge.
6	2512
7	2511
8	2510
9	2509
10	2508
11	2507
12	2506
13	2505
14	2504
15	2503
16	2502
17	2501
18	2500
19	2499
20	2498
21	2497
22	2496
23	2495
24	2494
25	2493
	2492

corriger

Années du Cycle.

26 corriger les abus qui s'etoient gliſſés dans tous les
27 ordres de l'etat. La ſaine doctrine, diſent les Gloſ-
28 ſateurs, n'avoit plus ou preſque plus de partiſans.
29 L'amour du merveilleux avoit introduit les vaines
30 pratiques de la magie. Ingrats envers le Ciel,
31 inſenſibles aux bienfaits dont il les avoit com-
32 blés, les Grands, comme le Peuple, ne lui ren-
33 doient plus le culte qui avoit eté etabli par les
34 Anciens. Chaque maiſon, chaque famille avoit
35 ſes ſuperſtitions particulieres & ſes ſacrifica-
36 teurs propres. On offroit indiſtinctement à tous
37 les eſprits; on evoquoit les ombres, on croyoit
38 que les uns & les autres pouvoient procurer les
39 biens & ecarter les maux. Le mal etoit univerſel
40 & preſque ſans remede. Il falloit à *Chao-hao*,
41 un ſucceſſeur qui fût tout-à-la-fois vertueux &
42 eclairé, & qui réunît dans ſa perſonne l'amour
Du regne de Tchouan-hiu la trente-huitieme. de l'ordre, avec la fermeté néceſſaire pour le
faire obſerver : tel etoit le fils de *Tchang-y*.

43 Ce *Tchang-y*, comme on l'a déjà vu, etoit le
fils aîné de *Hoang-ty*. Il epouſa la fille de *Chou-*
chan-ché, connue ſous le nom de *Tſang-pou* &
44 ſous celui de *Niu-chou*, dont il eut un fils qu'il
appella *Ki*. C'eſt ce même *Ki* qui fut Empereur
après *Chao-hao*, & qui eſt connu ſous les noms
de *Tchouan-yu* & de *Kao-yang-che*. Ce dernier
nom n'eſt proprement qu'un titre qu'on lui donne
45 à l'occaſion du changement qu'il fit en trans-
46 férant la Cour à *Ty-kieou*, où elle etoit quand
il prit poſſeſſion de l'Empire au pays de *Kao-*
yang.

47 *Ty-kieou*, ſuivant *Hoang-fou-mi*, eſt le même
endroit que celui qu'on nommoit de ſon tems,
& qu'on nomme encore aujourd'hui *Pou-yang*,
dans le diſtrict de *Toung-kiun*. On lit dans l'*Y-*
48 *toung-tché*, que dans le diſtrict de *Tay-ming-ſou*, à

Années avant J. C.

2491
2490
2489
2488
2487
2486
2485
2484
2483
2482
2481
2480
2479
2478
2477
2476
La quarante-neuvieme de l'âge d'Abraham.
2475
2474
2473
2472
2471
2470

Années du Cycle.

soixante-dix lys au nord-est de *Hoa-kien*, près d'un village nommé *Tou-chan-tsoun*, il y a une fortereſſe du nom de *Ty-kieou*, & que c'etoit apparemment dans ce lieu qu'etoit la ville de *Ty-kieou* du tems de *Tchouan-yu*. Le même *Y-toung-tché*, ajoute qu'à vingt-cinq lys de diſtance, à l'eſt de *Kai-tcheou*, il y a une fortereſſe du nom de *Tchouan-yu*, qu'on appelle auſſi *Toung-kou-tcheng;* mais comme à trois lys de diſtance au nord-eſt de *Lin-ho-kien*, il y a une autre

52 fortereſſe qui porte le nom de *Tchouan-yu-tcheng*, on ne peut aſſurer lequel de ces lieux fut le véritable ſéjour de cet ancien Empereur. On peut

53 croire, conclut *Ly-toung*, que *Tchouan-yu* a demeuré tantôt dans l'un & tantôt dans l'autre.

Du regne de Tchouan-hiu *la quarante-neuvieme.*

On me pardonnera de m'appeſantir ainſi ſur des minuties; ce que j'en fais eſt pour prouver que les Chinois n'ont aucun doute ſur la réalité de l'exiſtence de leurs premiers Souverains. Je reviens à l'Hiſtoire.

54 *Tchouan-hiu*, *Kao-yang-ché*, avoit les eaux pour ſymbole, & fut nommé Roi des eaux, parce

55 qu'il avoit, dit-on, toutes les vertus de cet élément. Il préféroit la couleur rouge à toutes les autres.

56 Il tint d'abord ſa Cour à *Ty-kieou*, d'où il la transféra enſuite à *Kao-yang* dans le lieu même où eſt aujourd'hui *Ki-hien*, ville du troiſieme ordre, dans le diſtrict de *Kai-fong-fou*.

57 Il partagea l'Empire en neuf *Tcheou* ou Provinces, dont les diſtricts reſpectifs, dit l'*Y-toung-tché*, embraſſerent tous les Royaumes connus. Quoiqu'il ſoit marqué dans le *Chou-king*, continue-t-il, que le grand *Yu* partagea auſſi l'Empire en neuf *Tcheou* ou Provinces, il ne faut pas

58 croire que ce partage ait eté fait pour la premiere

Années avant J. C.

2465 *De l'âge d'Abraham la ſoixantieme.*

2464

2463

2462

2461

2460

Années du Cycle.

Années avant J. C.

fois sous *Yu*. Le *Ouen-hien-toung-kao*, & les autres livres qui jouiſſent, comme lui, de l'eſtime générale, en aſſignent la premiere époque ſous le regne de *Tchouan-yu*.

59 Il créa cinq nouveaux Magiſtrats. *Tchouan-hiu*, 2459
dit le *Ché-ki*, ne pouvoit pas ſe reſſouvenir de bien loin. Il commença par former des maîtres pour l'inſtruction du Peuple, & ces maîtres furent les quatre fils de *Chao-hao*, & un des
60 petits-fils de *Hoang-ty*. Les quatre fils de *Tchao-hao* ſont *Tchoung*, *Kai*, *Sieou* & *Hi*. *Ly* eſt le 2458
nom du petit-fils de *Hoang-ty*, &c.

Premier Cycle du ſecond Tricycle.

I *Du regne de* Tchouan-hiu, *la cinquante-ſeptieme.*

Tchoung & *Ly* furent chargés des affaires qui 2457
regardent le Ciel & la Terre, ainſi que du ſoin *De l'âge d'Abraham la ſoixante-huitieme.*
de faire rendre aux Eſprits & aux Hommes ce qui leur eſt reſpectivement dû.

Tchouan-hiu marqua les changemens qu'il falloit faire aux calculs & aux obſervations. Il aſſigna la Lune *Yn* (la troiſieme dans l'ordre du Cycle)
2 pour le commencement du Calendrier. 2456

La Terre, dit le *Ché-ki*, etant ſimplement *Yn*,
3 eſt placée fixement dans le milieu. Le Ciel etant 2455
Yang, ſurnage pardeſſus, l'environne, & tourne *Abraham âgé de ſoixante-dix ans, quitte par ordre du*
4 continuellement autour d'elle; mais comme il
ne préſente que des images confuſes, l'Empereur 2454
5 en fit une repréſentation, ſur laquelle il aſſigna *Dieu Ur de Chaldée, ſa patrie, & vient avec ſon pere Tharé demeurer à*
un point par où on compteroit ſon commencement. Il y diſtingua avec exactitude les pleins & les vuides, ce qui monte & ce qui deſcend. Cette année le commencement du Printems fut 2453
compté pour le premier jour de la premiere *Carran.*
Lune; les cinq planetes s'etant réunies dans le Ciel, paſſerent dans la conſtellation *Yng-che*.

Il fit compoſer la muſique *Tcheng-yun*, & voulut que ce fût par elle qu'on commençât la cérémonie. L'Empereur, dit le *Ché-ki*, ordonna

Années du Cycle. | *Années avant J. C.*

6 à *Fei-loung* de se conformer aux sons que produisent les huit vents, & de composer le cantique *Koui-choui*, pour obtenir la température d'air nécessaire à la production des choses. Il fit faire des cloches avec du métal fondu; il fit composer les airs *Ou-ki* & *Lou-yng* dans lesquels l'*Yng* & l'*Yang* s'accordent; & l'on fit usage de tout cela, lorsqu'il sacrifioit au *Chang-ty*. C'est ce qu'on désigne par le cantique *Koui-choui*. — 2452

7 — 2451

8 Le *Che-y*, après avoir expliqué quels sont les huit vents aux sons desquels *Fei-loung* eut ordre de se conformer, conclut en disant : pour ce qui est du sens du cantique *Koui-choui*, j'avoue que je ne l'entends pas. — 2450

9 *Du regne de* Tchouan-hiu *la soixantieme* — Tous les Auteurs s'accordent à faire l'eloge de *Tchouan-yu*, comme etant un des plus grands Empereurs qu'ait eus la Chine. Il joignoit un esprit supérieur à une prudence consommée. Il etoit savant, & il entendoit très-bien les affaires pour toutes les choses qui sont de l'usage ordinaire de la vie; la terre fut son modele, & il se conforma exactement à l'etat où etoit alors le Ciel, pour régler les saisons. Pour ne pas se tromper dans l'administration de la justice, il imploroit le secours des Esprits; & pour que ses sacrifices fussent agréables au Ciel, il y apportoit une intention droite, & avoit soin de se purifier avant de les offrir. — 2449 *Vocation d'Abraham. Commencement du Peuple Hébreu.*

10 — 2448

11 — 2447

12 — 2446

Son Empire s'etendit jusqu'à *Yo-ling* du côté du nord, jusqu'à *Kiao-tché* du côté du midi, jusqu'à *Pan-mou* du côté de l'est, & jusqu'à *Lieou-cha* du côté de l'ouest.

13 — 2445

14 *Yo-ling* est ce qu'on appelle aujourd'hui *Chun-tien-fou* ou Péking; *Kiao-tché* est la Cochinchine; *Pan-mou* est le nom d'une montagne qui est dans la mer orientale : cette montagne s'appelle au- — 2444

Années du Cycle.

15 jourd'hui *Tou-ſo ; Lieou-cha* eſt aux extrémités du *Chan-ſi.*

Tchouan-hiu epouſa d'abord la fille de *Tſeou-lou-ché*, dont il eut un fils auquel on donna le nom de *Lo-ming.* Il epouſa en ſecond lieu la

16 fille de *Cheng-ſen-ché*, dont il eut *Kiuen-tchang.* Les autres femmes lui donnerent *Kioung-tchan*

17 & *Tao-ou.* Ce dernier fut un Prince ſtupide, incapable de quoi que ce ſoit. Pour ce qui eſt de *Lo-ming*, il prit dans la ſuite le ſurnom de *Sée ;* il fut pere de *Pe-kouen*, qui eut pour fils le grand *Yu*, fondateur de la premiere Dynaſtie, dite la Dynaſtie des *Hia*, parce que le premier des titres

18 de *Yu* fut celui de Prince de *Hia* (*Hia-heou-ché*). *Kiuen-tchang* eut de ſon epouſe *Niu-kiao*, un fils qui porta d'abord le nom de *Ly-hoei*, & enſuite celui de *Ou-hoei. Ou-hoei* fut pere de *Lou-tchoung*, & *Lou-tchoung* eut ſix fils, dont les noms ſont

19 *Fan*, *Houi-lien*, *Tſien-kang*, *Houi-jin*, *Tſao-ſing*, *Ki-lien.*

Ou-hoei fut, ſous le regne de *Kao-ſin*, Mandarin du titre de *Tchou-young. Fan*, ſon petit-fils, fut fait gouverneur du pays de *Koun-ou ; Tſien-kan*, un autre de ſes petits-fils, eut en partage le

20 pays de *Peng ;* ce qui lui fit donner le nom de *Peng-tſou. Peng-tſou* fut grand-pere de *Yuen-tché*, qui fut fait gouverneur du pays de *Ouei*, & qui eſt connu ſous le nom de *Ché-ouei.* Le pays de *Koun-ou* & de *Ouei* furent erigés en principautés ſous la Dynaſtie des *Hia*, & les Princes qui les gouvernerent eurent le titre de *Heou* & de *Pe.*

Ki-lien, le ſixieme des fils de *Lou-tchoung*, prit le ſurnom de *Mi.* Ses deſcendans furent Souverains du royaume de *Tchou.*

Kioung-tchan, troiſieme fils de *Tchouan-hiu*,

Du regne de Tchouan-hiu, *la ſoixante-quatorzieme.*

Années avant J. C.

2443

2442

2441

2440

2439

2438

Abraham âgé de quatre-vingt-ſix ans, a un fils d'Agar, ſa concubine. Ce fils fut nommé Iſmaël. Il eſt le pere des Iſmaélites, des Agaréniens, des Arabes, & de pluſieurs autres Peuples, ſuivant le ſentiment de quelques-uns ; mais ce ſentiment n'eſt

Années du Cycle.

fut pere de *King-kang*; *King-kang* le fut de *Kiu-ouang*; *Kiu-ouang* de *Kiao-nieou*; *Kiao-nieou* de *Kou-ſeou*; & *Kou-ſeou* eut pour fils le célebre *Chun*, qui fut Empereur après *Yao*. Un des deſcendans de *Tchouan-hiu*, dont le nom etoit *Niu-ſieou*, fut pere de *Ta-yé*. *Ta-yé* eut de *Niu-ſin* ſa légitime epouſe, *Ta-ſei*, connu ſous le nom de *Pe-y*, le même qui aida le grand *Yu* dans l'importante affaire de l'ecoulement des eaux. L'Empereur *Chun* lui donna le ſurnom de *Yng*, & le grand *Yu* ne dédaigna pas de l'honorer après ſa mort à l'egal de ſes propres ancêtres. Dans la ſuite des tems, les deſcendans de *Ta-lien*, fils aîné de ce même *Pe-y*, furent Rois de *Tſin* & de *Tchao*.

Années avant J. C. pas fondé du moins par rapport aux Arabes, puiſqu'ils régnoient à Babylone avant la naiſſance d'Abraham.

21 On liſoit autrefois dans le *Chou-ki*, diſent les Auteurs du *Houi-pien*, que *Tchouang-hiu*, *Kao-yang-ché* avoit huit fils qui portoient tous le nom de *Kai*. On liſoit encore dans le même livre, que *Kioung-tchan* n'etoit que le grand-pere de *Chun*; mais il y a long-tems que les Savans ont corrigé ces erreurs; c'eſt pourquoi on n'en parle plus aujourd'hui. Par ces paroles du *Houi-pien*, on peut conclure que le *Ché-ki*, tel qu'on l'a dans les nouvelles editions, eſt purgé de la plupart des fautes qui avoient echappé à *Sée-ma-tſien* lorſqu'il le compoſa. La réflexion que je fais ici, peut avoir ſon utilité. Après un regne de ſoixante-dix-huit ans, *Tchouan-hiu* mourut à la quatre-vingt dix-ſeptieme année de ſon âge; ſon corps fut dépoſé à *Pou-yang*. 2437

22 2436

23 *Ty-kou*, *Kao-ſin-che*, fils de *Kiao-ki* & petit-fils de *Chao-hao*, monte ſur le trône; il eut le bois pour ſymbole, & fut nommé Roi des Bois. Il préféroit la couleur noire à toutes les autres. 2435

24 Suivant le *Ché-ki*, il avoit pour nom propre *Ki*, & pour ſurnom *Hiuen*, *Siuen* ou *Tſiuen*, car 2434

Années du Cycle.

25 il peut ſe prononcer de ces trois façons. Il etoit naturellement ſage, & ſa vertu fut plus qu'ordinaire.
26 Il n'avoit encore que quinze ans lorſque *Tchouan-hiu* lui fit part du gouvernement, & lui donna
27 pour apanage le pays de *Sin*. A l'âge de trente
28 ans il fut déclaré *Fils du Ciel* & ſucceſſeur de
29 *Kao-yang-ché*, & comme le pays de *Sin* fut le
30 lieu d'où il fut tiré pour donner des loix à tout
31 l'Empire, il prit le nom de *Kao-ſin-ché*.
32 Il tint ſa Cour au pays de *Po*. Ce pays, ſui-
33 vant l'*Y-toung-tché* cité par *Lieou-houng*, etoit
34 près de *Koui-te-ſou*, ville du premier ordre dans
35 la province du *Ho-nan*. La ville de *Po* eſt deſi-
36 gnée à quarante-cinq lys au ſud-eſt de la ville
de *Koui-te-ſou* d'aujourd'hui. C'eſt dans cet endroit,
37 dit *Lieou houng*, que *Ty-kou*, pere de *Sié*, tenoit
38 ſa Cour, & où *Tcheng-tang*, fondateur de la Dy-
39 naſtie des *Chang*, transféra la ſienne du pays de
Chang-kieou où il la tenoit auparavant. *Hoang-*
40 *fou-mi* dit que le pays de *Meng* eſt le *Po* du
41 nord, qu'on appelloit auſſi *King-po*; que le
pays de *Kou-chou* eſt le *Po* du Midi, celui-là
42 même où *Tcheng-tang* alla tenir ſa Cour, après
43 qu'il eut eté appellé à gouverner l'Empire; &
44 que le pays de *Yen-ché* & le *Po* occidental ou
de l'oueſt, eſt le même que *Pan-keng*, dix-
45 ſeptieme Empereur de la Dynaſtie, choiſit pour
46 être le lieu de ſa Cour (l'an 1401 avant l'Ere
47 chrétienne). Les trois *Po* dont il eſt parlé dans
48 l'article ou chapitre *Ly-tcheng* du *Chou-king*, con-
49 tinue *Hoang-fou-mi*, ſont ceux dont je viens de
parler. Mais comme les anciens livres ont eté
50 brûlés, il eſt difficile de ſavoir au juſte lequel
51 de ces trois *Po* eſt le véritable lieu où *Ty-kou*
52 tenoit ſa Cour.
53 *Ty-kou* compoſa la muſique *Lou-yng*, ou, pour

Années avant J. C.

2433
2432
2431
2430
2429
2428
2427
2426
2425
2424
2423
2422
2421
2420
2419
2418
2417
2416
2415
2414
2413
2412
2411
2410
2409
2408
2407
2406
2405

Années du Cycle.		Années avant J. C.
54	mieux dire, fit composer la musique *Lou-yng*, par	2404
55	laquelle il voulut que l'on commençât la céré-	2403
56	monie. L'Empereur, dit le *Ché-ki*, donna à *Hien-ho* l'inspection générale sur tout ce qui concernoit la Musique, & lui ordonna de faire des cantiques	2402
57	& de composer des airs. Il chargea *Tsoui* du soin	2401
58	des cloches, des *King* & des tambours de peau ;	2400
59	& *Ling-kouang* eut ordre de veiller sur les inf-	2399
60	trumens à vent, tels que le *Hiuen* & le *Tché*.	2398
Second Cycle du second Tricycle.	On composa une musique à laquelle on donna	
1	le nom de *Lou-yng*. Dans cette musique, dit le	
Du regne de Ty-kou *la trente neuvieme.*	*Che-y*, on célébroit le Ciel, la Terre, les quatre Saisons, & tout ce que les uns & les autres offrent de brillant & de bon.	2397
	Ce Prince passe dans l'esprit des Chinois pour	
2	un très-grand Empereur. Le *Ché-ki* fait son eloge en ces termes : *Ty-kou* savoit employer chaque	2396
3	chose à son usage propre, & il en tiroit toujours	2395
4	le meilleur parti possible. Il n'etoit point attaché à sa propre personne, & l'amour-propre ne fut	2394
5	jamais un défaut chez lui. Il etoit si eclairé, qu'il	2393
6	savoit les choses eloignées comme si elles s'e-	2392
7	toient passées sous ses yeux ; rien ne lui echap-	2391
8	poit ; comme le Ciel, il etoit equitable à l'egard de tout le monde. Quoiqu'il aimât tendrement	2390
9	son Peuple, il ne se dépouilloit jamais de cette	2389
10	majesté qui attire le respect ; & quoiqu'il fût na-	2388
11	turellement complaisant & compatissant, sa fer- meté n'en etoit pas moins inébranlable. Il se gouvernoit lui-même comme il gouvernoit les autres. Il connoissoit les richesses de la terre, &	2387
12	il apprit à ses sujets la véritable maniere de se les procurer. Instruit du cours du Soleil & de la Lune, il savoit quand il falloit aller au-devant	2386
13	ou les accompagner. Plein de respect pour les	2385

Esprits

Années du Cycle.		Années avant J. C.
14	Esprits & pour les Ombres, il rendoit aux uns	2384
15	& aux autres les honneurs qui leur sont dus. Sa	2383
16	figure etoit des plus brillantes; mais les vertus	2382
17	dont il etoit orné, brilloient encore davantage.	2381
18	Tous les mouvemens de son corps etoient tou-	2380
19	jours à propos. Ses habits n'etoient ni précieux,	2379
20	ni vils; il gardoit en toutes choses ce juste milieu	2378
21	qui fait la perfection. Sa gloire s'etendit aussi	2377
22	loin que les rayons du Soleil & la clarté de	2376
23	la Lune, & son empire fut celui de l'univers	2375
	entier.	
Du regne de Ty-kou la soixante-uniéme.	*Ty-kou* avoit epousé la fille de *Yeou-tay-ché*, laquelle, sous le nom de *Kiang-yuen*, eut le rang de légitime & premiere epouse. Il en eut un fils qui fut appellé *Ki*. La naissance & l'education de ce fils ne furent pas dans l'ordre ordinaire, ce	
24	qui fut cause, peut-être, qu'il ne fut pas désigné pour être le successeur de son pere dans le gou-	2374
	vernement de l'Empire. Dans la suite des tems l'Empereur *Chun*, frappé de son mérite, l'eleva	
25	à la dignité de *Heou-tchi*. C'est de ce *Ki* que le fondateur de la Dynastie des *Tcheou* tire son	2373
	origine.	
	La seconde epouse de *Ty-kou* s'appelloit *Kien-*	
26	*ty*. Elle etoit fille de *Yeou-soung-che*, & fut mere du fameux *Sié*, que *Chun* mit au nombre de ses	2372
	Ministres, en lui donnant le titre de *Sée-tou*. C'est de lui que descendent le fondateur de la Dynastie	
27	des *Chang*, & le célebre Philosophe connu en Europe sous le nom de Confucius.	2371
	King-tou, fille de *Tchen-soung-che*, fut sa troi-	
28	sieme epouse. C'est d'elle que naquit l'illustre & sage *Yao*, sous lequel arriva ce déluge qui fit tant de ravages à la Chine. Il fut Empereur sous le nom de *Tao-tang-ché*.	2370
	Sa quatrieme epouse, nommée *Tchang-y*, etoit	

Années du Cycle.

fille de *Tseou-ché*, autrement dit *Tseou-tsée-ché*. Elle eut deux fils, dont l'aîné, qui portoit le nom de

29 *Tché*, succéda à son pere *Ty-kou*, & le second, qui s'appelloit *Che-tchen* & *Ngo-pe*, fut un homme moins qu'ordinaire & presque imbécille.

Du reste, les titres de premiere, seconde, troisieme & quatrieme epouses, ne désignent dans l'Histoire chinoise, que les rangs qu'occu-

30 poient les différentes femmes des Empereurs. Si l'etiquette du Palais etoit alors ce qu'elle est aujourd'hui, on donneroit à la premiere epouse le titre d'Impératrice, & aux trois autres le titre de Reines du premier, second & troisieme ordres. Je fais cette remarque, afin qu'on ne croie pas que ces femmes se sont remplacées après la mort

31 l'une de l'autre.

Ty-kou *meurt à l'âge de quatre-vingt dix-neuf ans ou de cent un ans.*

Après un règne de soixante-dix ans, *Ty-kou* cessa de vivre à la quatre-vingt-dix-neuvieme année de son âge, ou plutôt à la cent unieme; car, suivant le *Ché-ki*, il avoit trente ans révolus quand il monta sur le trône. Son corps fut déposé à *Toun-kieou*.

32 *Ty-kou* eut pour successeur immédiat *Ty-tché* l'aîné des deux fils qu'il avoit eus de *Tchang-y* sa quatrieme epouse. *Ty-tché* n'avoit aucune des bonnes qualités qui font les grands Empe-

Premiere année du regne de Ty-tché

reurs, & il avoit tous les défauts qui auroient

33 dû le faire exclure de l'Empire, s'il n'avoit eu soin de les cacher du vivant de son pere. Mais à peine fut-il sur le trône, qu'il s'abandonna à

34 toutes sortes d'excès. Tel est le portrait que l'Histoire fait de ce Prince. Son regne, dit le

35 *Ché-ki*, commença l'année *Kia-ou*, trente-unieme du Cycle de 60, à dater depuis la mort de son

36 pere, & finit l'année *Kia-tchen*, quarante-unieme du même cycle. Ainsi depuis l'année *Y-ouei*,

Années avant J. C.

2369

2368

2367

2366

2365

2364 *Naissance d'Esaü & de Jacob.*

2363

2362

Années du Cycle. | *Années avant J. C.*

37 trente-deuxieme du Cycle, qui eſt comptée pour la premiere du regne de *Ty-tché* juſqu'à l'année *Kia-tchen*, quarante-unieme du Cycle, qui eſt celle de la dépoſition de ce Prince, il y a neuf ans accomplis. 2361

38 Les Princes & les Grands, voyant que *Ty-tché*, par ſa mauvaiſe conduite, déshonoroit le trône de ſes Ancêtres, l'obligerent à y renoncer. Ils 2360

39 proclamerent tout d'une voix ſon frere *Yao*, & lui donnerent l'auguſte titre de *Fils du Ciel*, dont ils le croyoient digne par ſes vertus & ſes belles qualités. 2359

40 *Du regne de* Ty-tché *la neuvieme & derniere année.* Quoique depuis *Ty-tché* en remontant (apparemment juſqu'à *Hoang-ty*), on puiſſe déterminer l'âge & les regnes des différens Empereurs, dit *Kin-lien*, cité par *Nan-ſiuen*, il n'eſt pas aiſé de les déterminer ſuivant l'ordre des Cycles. Il ſuffit pour le préſent que nous ſachions combien de tems ils ont vécu, & combien d'années ils ont donné des loix au monde. 2358 *Commencemens de la ſeconde Dynaſtie des Princes de Tanis ou des Rois Paſteurs*

41 Kia-chen. *Premiere année du regne de* Yao. *Ty-yao*, Prince de *Tang* ſous le titre de *Heou*, eſt elevé à la ſublime dignité *de Fils du Ciel*, & tient ſa Cour à *Ping-yang*. On lui donne le feu pour ſymbole, & on l'appelle *Roi du feu*, parce qu'il avoit les qualités qu'on attribue à cet elément. 2357

C'eſt de cette premiere année du regne de *Yao* que les Chronologiſtes les plus exacts & tous les Hiſtoriens de l'Empire partent comme d'un point fixe, pour marquer avec les caracteres cycliques la durée non interrompue de leur Monarchie; durée, diſent-ils, qu'ils renferment par ce moyen, dans les juſtes bornes d'une certitude contre laquelle il n'y a pas le moindre doute à former.

On a vu dans le diſcours préliminaire, comment

Années du Cycle.

Années avant J. C.

l'Empereur, aujourd'hui régnant, a cru devoir remonter encore plus haut, & assigner pour premiere epoque de la certitude chronologique, la soixante-unieme année du regne de *Hoang-ty*, c'est-à-dire, l'an 2637 avant J. C.

A l'aide du brillant flambeau dont cet illustre Prince n'a pas dédaigné d'eclairer la république littéraire de son vaste Empire, je n'ai pas craint de pénétrer dans l'obscurité de ces premiers tems, & je vais parcourir d'un pas rapide les routes très-peu battues de l'Histoire la plus etendue qui soit dans l'Univers.

Cependant comme nos Savans d'Europe se plaignent que les commencemens des Annales chinoises manquent de faits & de détails, faute desquels, disent-ils, l'Histoire de la Chine n'a aucune prérogative sur les Histoires des autres Nations, je tâcherai de les satisfaire, en rapportant par le menu tout ce que je croirai pouvoir contribuer à les faire revenir de leurs préjugés.

Le nom de *Yao*, dit le *Ché-ki*, etoit *Fang-hiun*, & son surnom *Y-ki*. Il etoit frere cadet de *Tché*, fils *Ty-kou*, *Kao-sin-ché*, & petit-fils de *Hoang-ty* à la seconde génération, c'est-à-dire, petit-fils du petit-fils de *Hoang-ty*. *King-tou*, sa mere, fille de *Tcheng-foung-ché*, le conçut sous l'heureux préfage d'un dragon rouge; & lorsqu'elle fut au quatorzieme mois de sa grossesse, elle le mit au monde à *Tan-ling*.

41 *Premiere année du regne de* Yao.

Yao fut elevé dans le Royaume de *Y*, dont la famille de sa mere etoit en possession. Il passa ensuite dans le pays de *Ki*; & c'est pour rappeller le souvenir du séjour qu'il fit dans ces deux endroits, qu'on lui donna le nom de *Y-ki-ché*. 2357

Années de Cycle. *Années avant J. C.*

Il n'etoit encore qu'à la treizieme année de ſon âge, quand *Ty-tché* le jugea digne d'avoir part au gouvernement, en lui aſſignant le pays de *Tao* pour apanage.

A l'âge de quinze ans, il fut fait Prince du *Tang* avec le titre de *Heou.*

L'année d'après, *Ty-tché* etant dans la neuvieme de ſon regne, & s'etant rendu par ſa mauvaiſe conduite un objet de mépris pour le Ciel & pour les hommes, les Grands de l'Empire le dépoſerent unanimement, choiſirent *Yao* pour régner en ſa place, & le proclamerent fils du Ciel à *Ping-yang*, où il tint d'abord ſa Cour. Il choiſit la lune *Ping-yu*, autrement dite la lune du Tigre, troiſieme dans l'ordre du cycle, pour être la premiere de l'année civile.

Kin-lien dit à cette occaſion que *Yao* ne fit que ſe conformer au réglement qui avoit déjà eté fait ſous *Tchouan-hiu*, par lequel l'année devoit commencer à la lune *Piug-yn.* Ce réglement fut confirmé de nouveau par le grand *Yu*, ſuivant le *Tchoung-tché. Yao* naquit l'année *Kia-chen* (vingt-unieme du Cycle) & monta ſur le trône l'année *Kia-tchen* (quarante-unieme du Cycle); d'où il réſulte qu'il etoit dans la vingt-

41 *Premiere année du regne de Yao.* unieme année de ſon âge, lorſqu'il fut fait Empereur, & non pas dans la ſeizieme comme le dit le *Ché-ki.* Le plus grand nombre des Critiques, & l'Hiſtorien avec eux, ſe décident pour ce dernier, & leur ſentiment eſt aujourd'hui ſuivi de tout le monde. Mais quand même les ſentimens ſeroient partagés ſur l'âge qu'avoit *Yao* lorſqu'il monta ſur le trône, il n'en réſulteroit que des doutes ſur la durée totale de ſa vie, mais non ſur celle de ſon regne. *Yao*, dit le *Chou-king*, chapitre *Yao-tien*, etoit un Prince 2357

Années du Cycle. *Années avant J. C.*

d'un mérite accompli. Son reſpect etoit eclairé, ſa ſcience réfléchie : il etoit toujours en paix avec lui-même, il etoit condeſcendant avec ſincérité, il etoit véritablement humble. Sa gloire ſe répandit des quatre côtés, & remplit le haut & le bas. Connoiſſant tout ce que la vertu a de plus ſublime, il aimoit tendrement ſes proches *de neuf degrés*, & ſes proches vécurent entre eux dans une union intime. Il inſtruiſoit ſon Peuple, connut clairement ſes devoirs & les pratiqua. Il pacifia les différens Royaumes, & le *Peuple des têtes noires*, qui s'etoit perverti, vécut en paix comme les autres.

Comme mon objet ici eſt d'entrer dans tous les détails du commencement de l'Hiſtoire chinoiſe, on me permettra de rapporter ce que diſent les Interpretes en eclairciſſant ce paſſage du *Chou-king*. Les proches de *neuf degrés*, dit le *Koung-tchouan*, ſe comptent depuis le triſaïeul juſqu'au fils de l'arriere-petit-fils. Par le *Peuple des têtes noires*, il faut entendre le grand nombre, au ſentiment de pluſieurs Auteurs graves. Quand *Yao* prit les rênes du gouvernement, la diſcorde régnoit en général parmi les hommes.

41 *Premiere année du regne de* Yao. 2357

Yao, continue le *Chou-king*, chargea les Aſtronomes *Hi*, *Ho*, du ſoin de calculer & d'obſerver. Il leur ordonna d'inſtruire le Peuple de la connoiſſance des tems, &c. *Voy.* dans les Diſcours préliminaires, pag. 94 & ſuiv. Selon *Chao-tſée*, dans le livre intitulé *Hoang-ki-king*, tout ce qu'on vient de dire doit être placé ſous la premiere année du regne de *Yao*. Les livres faits ſous les *Han* orientaux, ſous les *Tſin* qui vinrent après eux, en diſent de même, & ſuivent en cela le *Tchun-tſieou* : d'où l'on peut conclure, dit le Gloſſateur que j'ai ſous les yeux, que *Yao* regarda l'Aſtronomie

Années du Cycle. | *Années avant J. C.*

comme le point le plus essentiel de son gouvernement, puisque ce fut celui-là même qui mérita le premier de ses soins.

42 *Seconde année du regne de* Yao.

Yao ordonna à *Hi* & *Ho* de composer des regles pour l'intercalation des Lunes, de déterminer exactement les quatre saisons, & de rendre l'année complète. Les interprètes font ici leurs efforts pour deviner la méthode qui fut alors employée. Voyez l'Histoire sous la seconde année du regne de *Yao*, le commentaire du *Chou-king* sous le chapitre *Yao-tien*, &c. 2356

43 *Troisieme année du regne de* Yao.

Sous la troisieme année du regne de *Yao*, *Nan-sïuen* fait une remarque que je vais rapporter, & à laquelle il est bon qu'on fasse attention. Confucius, dit-il, commence *Tchun-tsieou* la quarante-neuvieme année du regne de *Ping-ouang*, l'année *Ki-ouei*, cinquante-sixieme du Cycle, & le finit à la trente-neuvieme année du regne de *King-ouang*, l'année *Keng-chen*, cinquante-septieme du Cycle (la quarante-neuvieme année du regne de *Ping-ouang*, répond à l'an 722 avant J. C.). Cet intervalle de tems, continue *Nan-sïuen*, renferme 242 ans. Il n'y a pas des affaires à rapporter sous chaque année; cependant chaque année est marquée de son nombre ordinal: méthode excellente, qui empêche la confusion, & que tous les Annalistes auroient dû suivre. Le *Tchun-tsieou* de Confucius, est aujourd'hui le modele sur lequel on se forme. 2355

44 *Quatrieme année du regne de* Yao.

2354

45 *Cinquieme année du regne de* Yao.

Yué-chang-ché, du royaume de *Y* méridional, vint à la Cour & apporta une grande tortue. Du tems de *Tao-tang-ché*, dit le *Toung-tché*, *Yué-chang-ché*, du Royaume de *Y* méridional, vint à la Cour, & apporta une tortue merveilleuse qui existoit à-peu-près depuis mille ans. Elle avoit plus de trois pieds de circonférence. 2353

Années du Cycle.

46 *Sixieme année du regne de* Yao.

L'Hiſtoire du monde depuis ſon commencement juſqu'alors, etoit ecrite ſur ſon ecaille en caracteres *Ko-teou*. *Yao* la fit tranſcrire, & lui donna le nom de *Koui-ly-chou*, c'eſt-à-dire, livre des généalogies rapportées ſur la tortue.

Années avant J. C. 2352

Le *Ché-ki* dit que dans le jardin de *Yao* il crût une plante qui pouſſoit une feuille chaque jour de la Lune, depuis le premier juſqu'au 15; & qui chaque jour en perdoit une, depuis le 15 juſqu'au commencement de la Lune ſuivante. On appella cette plante *Ming-kié* ou plante du calendrier. Les faits de la tortue & de la plante, dit un Critique nommé *Kin-lien*, ne méritent aucune croyance. D'autres ne penſent pas tout-à-fait comme lui; & regardent ces deux faits comme des allégories qu'ils tâchent d'expliquer; quelques-uns plus crédules croient devoir ajouter foi à cette ancienne tradition, & diſent qu'il n'eſt pas etonnant que le Ciel ait voulu faire des prodiges en faveur d'un Prince auſſi vertueux & auſſi ſage que l'etoit celui ſous lequel les deux faits en queſtion ſont arrivés.

47 *Septieme année du regne de* Yao.

La ſeptieme année du règne de *Yao*, le *Ki-lin* ſe montra dans les bois, & le *Foung-hoang* fit ſon nid ſur le faîte du palais. Voyez ce que j'ai dit de ces deux animaux merveilleux dans l'explication de la premiere & de la ſeconde planche.

2351

48 *Huitieme année du regne de* Yao.

Il eſt dit dans le *Toung-tché*, que ſous le regne de *Yao* l'etoile *King-hing* parut; qu'il tomba du Ciel une roſée douce; qu'il ſortit de terre une ſource jailliſſante d'une très-bonne eau; qu'il crût une herbe d'un rouge eclatant; que le *Foung-hang* fit ſon nid ſur le faîte du Palais; que dans l'enceinte du même Palais, on vit un dragon dans une marre d'eau; & qu'enfin il y eut dans un même jour juſqu'à dix merveilles.

2350 *Abraham, vingt-unieme Patriarche, meurt âgé de cent ſoixante-quinze ans.*

49 *Neuvieme année du regne de* Yao.

2349

Quelues

Années du Cycle. | Années avant J. C.

50 | Quelques interpretes prétendent que ces prodiges arriverent ſous le regne de *Yao*, pour affermir les ſentimens d'eſtime que les ſujets de ce grand Prince avoient conçus pour lui. | 2348

51 | | 2347

Lou-ché dit que le *Ki-lin* eſt de couleur jaune, & que la pointe de ſa corne eſt arrondie.

Les mots *King-hing* ſignifient etoile brillante; je ne connois aucune etoile particuliere qui porte ce nom.

52 *Douzieme année du regne de* Yao. | La douzieme année de ſon regne, *Yao* viſita les montagnes des quatre côtés. | 2346 *Bélus fonde à Babylone la Monarchie des Aſſyriens.*

Les montagnes dont il s'agit ici ſont appellées du nom de *Yo*. C'etoit l'uſage des anciens Rois, d'aller ſacrifier ſur ces montagnes. Elles etoient au nombre de quatre; mais ſous la Dynaſtie des *Tcheou*, on en ajouta une cinquieme. On avoit choiſi les plus elevées parmi celles qui etoient ſituées aux quatre côtés de l'Empire.

53 | | 2345

54 | *Houng-tſée* dit : *Ty-yao*, parvenu à la douzieme année de ſon regne, ſe communiqua à tout ſon Peuple; & dans le commentaire on ajoute que la même choſe ſe pratiquoit de douze en douze ans une fois ſeulement. | 2344

55 | | 2343

56 | Il eſt dans le *Toung-tché* que la cérémonie d'aller viſiter les cinq *Yo*, ou principales montagnes, fourniſſoit aux Empereurs l'occaſion de s'informer de ce qui regardoit le Peuple. Ils s'informoient par eux-mêmes auprès des Gouverneurs des villes ou des Provinces par où ils paſſoient, des vertus & des défauts du Peuple, & de l'etat bon ou mauvais où il ſe trouvoit. Ils ſoulageoient les malheureux; ils pourvoyoient à la ſubſiſtance des veuves, &c. C'eſt dans ces rencontres en particulier, que le grand *Yao* ſe montroit le pere plutôt que le maître de ſes ſujets. Il en fut ſi tendrement aimé, que ſa ſeule | 2342

57 | | 2341

58 | | 2340

59 | | 2339

60 *Vingtieme année du regne de* Yao. | | 2338

Années du Cycle.		*Années avant J. C.*
	volonté ſuffiſoit pour leur faire pratiquer tous leurs devoirs.	
Troiſieme Cycle du ſecond Tri-cycle.	Les premieres années de ce Cycle, juſqu'à la vingt-unieme, ne ſont marquées d'aucun evénement; mais la vingt-unieme, qui eſt la quarante-unieme du regne de *Yao*, eſt recommandable par la naiſſance de *Chun*. L'Hiſtorien, enmarquant cette naiſſance, fait en même tems la généalogie de celui qui etoit deſtiné pour être le ſucceſſeur de *Yao*.	2337
1 *Vingt-unieme année du regne de* Yao.		2336
2		2335
3		2334
4		2333
5		2332
6	*La quarante-unieme année du regne de* Yao, Chun *naquit à* Tchou-foung, dit *Mong-tſée*. Il etoit du pays de *Y* oriental. Son pere, dit le *Ché-ki*, s'appelloit *Kou-ſeou*, &, ſuivant le *So-yn*, le nom de ſa mere etoit *Ngo-teng*.	2331
7		2330
8		2329
9	On lit dans le *Toung-tché*, que *Chun* avoit les yeux à double prunelle, le teint baſané, la bouche grande, & la majeſtueuſe contenance du dragon; qu'il avoit ſix pieds de haut; qu'il naquit dans le pays de *Yao-hiu*, & que c'eſt pour cette raiſon qu'on l'appelle auſſi du ſurnom de *Yao*. Le caractere *Yao* du ſurnom de *Chun*, eſt très-différent du caractere *Yao*, qui déſigne l'Empereur *Yao*. Les deux ſons ne ſont aucune equivoque en Chinois, ils pourroient en faire en François, c'eſt pourquoi je fais cette remarque.	2328
10		2327
11		2326
12		2325
13		2324
14		2323
15		2322
16		2321
17	Dans le *Lou-ché* de *Lo-ché*, il eſt dit que le grand-pere de *Chun* ayant eté Souverain du pays de *Yu*, le ſurnom de *Yu* eſt le premier ſous lequel on déſigne ſa famille, & le premier ſous lequel on le déſigne lui-même en l'appellant *Yu-chun*. Les commentaires ſur le *Tchun-tſieou*, diſent à-peu-près la même choſe.	2320
18		2319
19		
20		2318
	Le livre intitulé *Kou-ché* fait par *Sou-ché*, dit: on appelle *Chun* du nom de *Hieou-yao*, parce qu'il etoit né à *Yao-hiu*, du diſtrict ou du terri-	

Années du Cycle. | Années avant J. C.

toire de *Tchou-foung*. On l'appelle du nom de *Yeou-koui*, parce qu'il avoit demeuré à *Koui-joui*.

21 Quarante-unieme année du regne de Yao. — 2317

Tchou-foung & *Koui-joui* etoient aux environs de l'endroit où eſt aujourd'hui *Ho-toung-hien*, ville du troiſieme ordre du diſtrict de *Ho-tchong-fou*. Pour ce qui eſt des paroles de *Mong-tſée*: Chun *etoit du pays de* Y *oriental*, elles ne ſont employées qu'en oppoſition de ces autres: Ouen-ouang *etoit du pays de* Y *occidental*; c'eſt un parallele que fait *Mong-tſée* entre *Chun* & *Ouen-ouang*; & comme il appelle *Ouen-ouang* du nom de *Si-y-jin*, qui ſignifie *homme de* Y *occidental*, il appelle *Chun* du nom de *Toung-y-jin*, qui ſignifie *homme de* Y *oriental*. Ainſi, ſuivant *Mong tſée*, *Ho-tchoung* eſt le *Y* oriental, & *Ki tcheou* eſt le *Y* occidental. De l'un à l'autre de ces deux endroits il y a plus de mille lys de diſtance.

22 Quarante-deuxieme année du regne de Yao. — 2316

23 — 2315

24 — 2314

25 — 2313

26 — 2312

27 — 2311

28 — 2310

Je parlerai plus au long de ce qui regarde *Chun*, ſous les années de ſon propre regne.

29 — 2309

30 Cinquantieme année du regne de Yao. — 2308

La cinquantieme année de ſon regne, *Yao* ſe promena dans le carrefour, & ſe rendit enſuite à la montagne *Houa-chan*.

Ce carrefour, ou lieu à triple iſſue, etoit apparemment quelque jardin public, où il etoit permis à tout le monde de ſe rendre; car c'eſt-là, ſuivant le *Ché-ki*, que *Yao* entendit faire ſon eloge par des bouches peu accoutumées à la flatterie. Voici comment il rapporte le fait.

31 — 2307

La cinquantieme année de ſon regne, *Yao* ſe promenant dans le lieu à triple iſſue, entendit des enfans qui, en ſe divertiſſant entre eux, chantoient les paroles ſuivantes: *c'eſt le plus grand Prince qui ait gouverné le monde; ſavoir imiter ſa conduite, c'eſt ſavoir toute choſe, c'eſt être en poſſeſſion de tout.* *Ouen-tchoung-tſée* prétend que dans ce

32 — 2306

33 — 2305

Années du Cycle. | Années avant J. C.

carrefour il y avoit une maiſon royale, dans laquelle le Prince ſe rendoit quelquefois pour s'informer de ce qui concernoit le Peuple.

Le *Toung-tché* rapporte qu'un vieillard qui ſe trouva ſur le paſſage du Prince, chanta, en frappant de tems en tems la terre avec ſon bâton, les paroles dont voici le ſens : « Dès que le So-
34 » leil ſe leve, je me mets au travail ; lorſque le 2304
» Soleil ſe couche, je vais prendre mon repos ;
» quand j'ai ſoif, l'eau que je puiſe moi-même
» me ſert de boiſſon ; quand j'ai faim, les grains
» que j'ai moi-même ſemés & recueillis, ſont
» ma nourriture : pourquoi, grand Prince, vous
» donner tant de mouvement pour me procurer
» ce dont je ſuis abondamment pourvu » ?

35 Il eſt dit encore que lorſque *Yao* etoit en che- 2303
min pour ſe rendre à *Hoa-chan*, un homme de *Hoa-foung*, s'ecria en le voyant : « Vertueux per-
» ſonnage, puiſſiez-vous vivre encore un grand
» nombre d'années, que vos richeſſes aillent
» toujours en augmentant ! que votre poſtérité
36 » ſoit des plus nombreuſes ! — Que me ſouhaitez- 2302
» vous là, lui répondit *Yao* ? Me ſouhaiter beau-
» coup d'enfans, c'eſt me ſouhaiter beaucoup
» d'inquiétudes & de chagrins ; vouloir que mes
» richeſſes augmentent, c'eſt vouloir augmenter
» mes ſoins ; deſirer que je vive long-tems, c'eſt
» deſirer que j'aie beaucoup de fautes à me
» reprocher.

37 » Non, Prince, repliqua l'homme de *Hoa-* 1301
» *foung* ; l'objet de mes vœux n'eſt pas tel que
» vous le dites. Le Ciel, en rendant un Peuple
» nombreux, veut qu'il y ait des maîtres pour
» le gouverner ; ſi vous avez beaucoup d'enfans,
» vous confierez à chacun d'eux une portion de
» votre autorité, ils vous ſoulageront dans le

Années du Cycle. | Années avant J. C.

» gouvernement de l'Empire : quel chagrin peut-
38 » il vous en revenir ? Formés par vos ſages le- 2300
» çons, ils imiteront votre conduite. Si vos ri-
» cheſſes augmentent, vous les diſtribuerez, vous
» ferez des heureux; qu'y a-t-il en cela qui exige
» de ſi grands ſoins ? Je n'y vois pour vous qu'une
» ſatisfaction de plus, celle de pouvoir ſuivre
39 » le doux penchant qui vous entraîne à faire du 2299
» bien. Je ſais que l'homme le plus parfait n'eſt
» pas exempt de défauts ; mais comme le nombre
» des vertus l'emporte chez vous ſur celui des
» vices, & que vous faites chaque jour de nou-
» veaux efforts pour diminuer celui-ci, en au-
» gmentant celui-là ; vous ſouhaiter une longue
» vie, c'eſt faire des vœux pour votre perfection.
40 » Ainſi, Prince, puiſſiez-vous, après avoir vécu 2298
Soixantieme année du regne de Yao. » dix mille ans, devenu Eſprit, monté ſur un
» nuage blanc, vous elever juſqu'au ſéjour du
» *Ty* ».

La ſoixantieme année de ſon regne, *Yao* alla viſiter les quatre *Yo* ou principales montagnes. Il loua publiquement la piété filiale de *Yu-chun*.

Après la mort de *Chun*, *Kou-ſeou*, prit une ſeconde femme, à laquelle il donna le titre de légitime epouſe : il en eut un fils qui porta le nom de *Siang*. Ce fils, l'objet particulier de ſa tendreſſe, etoit dur, orgueilleux, jaloux & vindicatif. Le mérite de *Chun*, ſon frere aîné, etoit trop eclatant pour qu'il ne lui fît pas ombrage. Il fit tous ſes efforts pour l'obſcurcir ; mais tous ſes efforts furent inutiles. *Chun* oppoſa toujours une douceur inaltérable, aux mauvais procédés de *Siang ;* ce qui irrita ſi fort celui-ci ; qu'il réſolut de tuer ſon frere, & qu'il en chercha l'occaſion.

Quelques interpretes prétendent que *Chun* ignora quelque tems le cruel deſſein de ſon

Années du Cycle. | *Années avant J. C.*

frere; ce qui fut cauſe, diſent-ils, qu'il ne quitta pas ſi-tôt la maiſon paternelle. Mais *Mong-tſée* ne penſe pas ainſi. Quoi qu'il en ſoit, le *Ché-ki* attribue à *Kou-ſeou* lui-même, le deſſein de faire mourir ſon fils, & il ajoute que ce ne fut que pour ſe ſouſtraire à une mort certaine, que *Chun* prit enfin le parti de la fuite. Il alla d'abord à la montagne de *Ly-chan*, où il cultiva la terre de ſes propres mains. Ceux des environs ne tarderent pas à s'appercevoir que cet Etranger etoit un homme plus qu'ordinaire. Ils ſe mirent ſous ſa conduite. Ils le reconnurent pour leur chef. *Chun*, qui vouloit vivre inconnu, quitta cet endroit & ſe retira près du lac *Lei-tché*, où il s'occupa de la pêche. Ceux qui habitoient les environs de ce lac, charmés de ſa bonne façon d'agir, lui céderent en tout la prééminence, & ce fut là préciſement ce qui l'engagea à s'eloigner encore.

40 *Soixantieme année du regne de* Yao. Il alla à *Ho-pin*; il y conſtruiſit des fourneaux; il y fit des briques & des vaſes de terre, dont la bonté ſurpaſſa tout ce qu'on avoit fait juſqu'alors de meilleur en ce genre. De *Ho-pin* il ſe rendit à *Cheou-kieou*, & de *Cheou-kieou* il paſſa à *Fou-hia*, exerçant toujours quelque art pour pourvoir à ſa ſubſiſtance. Il n'eut pas demeuré un an à *Fou-hia*, qu'il ſe forma un village entier autour de ſa cabane. Ceux qui cultivoient les terres de ce canton, s'etoient raſſemblés auprès de lui & l'avoient reconnu pour leur chef. Sa réputation s'etendit bientôt au loin; on venoit de tous côtés pour lui demander des inſtructions ou des avis, ou pour vivre ſous ſes ordres. Le nombre de ces derniers augmenta ſi fort, qu'au bout de trois ans, il fut plus que ſuffiſant pour former une grande ville. *Chun* en bâtit une, l'entoura de murailles, & y fit les fonctions de gouverneur. | 2198

Années du Cycle. | Années avant J. C.

Il n'eſt pas etonnant que le mérite d'un tel homme fût porté par la renommée juſqu'aux oreilles de *Yao*. Ce ſage Prince qui s'informoit ſi exactement de tout ce qui regardoit ſes ſujets, ne pouvoit ignorer que difficilement ce qui ſe paſſoit d'un peu eſſentiel dans les cours reſpectives des petits Princes ſes vaſſaux. Or, *Kou-ſeou*, pere de *Chun*, & deſcendant de *Hoang-ty* par *Tchouan-hiu*, etoit prince de *Yu*. Il n'eſt pas à préſumer que *Yao* ne sût rien de la fuite de *Chun*, & des motifs qui l'y avoient déterminé. Quoi qu'il en ſoit, s'il ne l'avoit pas ſu auparavant, il l'apprit la ſoixantieme de ſon regne, lorſqu'il fit la viſite des quatre *Yo*.

Je mets ici toutes ces particularités, pour faire connoître d'avance celui qu'on verra bientôt aſſocié à l'Empire. L'Hiſtorien public n'a pas dédaigné d'en embellir ſon ouvrage, pourquoi aurois-je craint de les rapporter d'après lui? Elles n'ont rien qui ſorte des bornes de la vraiſemblance; elles ſont au contraire très-conformes aux mœurs & à la ſimplicité de ces anciens tems; d'alleurs elles ſont atteſtées par toute l'antiquité, & les Critiques même les plus ſéveres n'ont pas oſé les révoquer en doute quant à leur totalité. Ces gens qui s'aſſemblent en aſſez grand nombre pour former d'abord un village, & enſuite une ville, n'ont rien qui doive ſurprendre.

40 *Soixantieme année du regne de* Yao. — 2298

Du tems de *Yao*, il ne pouvoit pas y avoir des villes bien près les unes des autres. Je crois qu'à l'exception de la Capitale & des lieux particuliers où les petits Princes feudataires tenoient leur Cour, tout le reſte n'offroit que cabanes ou maiſons ruſtiques, propres à loger des hommes qui s'occupoient plus des travaux de la campagne que de toute autre choſe.

Années du Cycle. | Années avant J. C.

41 *Soixante-unieme année du regne de* Yao. *Déluge ou plutôt grande inondation.*

Fondé sur les paroles du *Chou-king*, sur le sentiment du plus grand nombre des interpretes, & sur la maniere fixe dont les travaux faits pour l'ecoulement des eaux, sous les regnes de *Yao* & de *Chun*, sont énoncés, l'Historien a cru devoir placer sous cette année le déluge qui fit de si grands ravages dans toute la Chine. 2297

La soixantieme année du regne de *Yao*, dit-il, les grandes eaux ayant fait leurs funestes ravages, l'Empereur, après avoir consulté le *Sée-yo*, fit choix de *Kouen*, le décora du titre de *Sée-koung*, & le chargea du soin d'y remédier. Ces paroles, 2296

42

43 ajoute-t-il, sont extraites du *Chou-king*, article *Yao-tien.* 2295

44 Dans ce tems-là, dit le *Toung-ché*, le passage 2294

45 de *Loung-men* n'etant point encore ouvert, le pays de *Liu-leang* ne recevant point encore les 2293

46 eaux, les rivieres sortirent de *Mòng-men*, se réu- 2292

47 nirent au *Kiang* & au *Hoai*, & coulerent en- 2291

Ninus succede à son pere Belus, auquel il fait elever une statue pour servir de refuge aux criminels

semble sans avoir aucun lit. Les campagnes furent inondées, les eaux s'eleverent au-dessus des collines, environnerent le montagnes, & sembloient vouloir s'elever jusqu'au Ciel. *Yao* consterné de l'affliction de son Peuple, chercha quelqu'un qui pût le soulager dans ses maux. Les Grands & le *Sée-yo* à leur tête lui proposerent *Pe-kouen*, fils de *Kao-yang-ché*, comme un homme très-propre à faire ce qu'il souhaitoit. L'Empereur accepta *Pe-kouen*, le chargea de faire travailler à l'ecoulement des eaux, & lui donna toute l'autorité requise pour pouvoir agir & faire agir comme il le jugeroit à propos. *Pé-kouen* assembla les ouvriers, fit elever une muraille de neuf *Jin* d'epaisseur (un *Jin* est la mesure de huit pieds); mais ce travail fut inutile. Peut-être que cette muraille etoit une espece de 2290

48 *Soixante-huitieme année du regne de* Yao.

digue

Années du Cycle. | Années avant J. C.

digue, pour empêcher les eaux d'inonder la capitale.

49 La ſoixante-neuvieme année du regne de *Yao*, *Pé-kouen* mit fin à ſes travaux, & l'on fut convaincu de ſon peu de talent; car il ne remédia à rien. Ce n'eſt pas, dit *Tcheng-tſée*, que *Kouen* manquât d'habileté; mais comme il ne réuſſit point dans ſon entrepriſe, parce qu'il n'ecoutoit aucun avis, & que d'ailleurs, ſans egard pour les perſonnes, les lieux & les circonſtances, il chargeoit trop les uns, tandis qu'il avoit trop de ménagement pour les autres, il s'attira la juſte indignation du Souverain & la haine de tout le monde. Il n'eſt pas à préſumer, ajoute-t-il, qu'un Prince auſſi eclairé que *Yao*, eût donné une commiſſion de cette importance, à un homme qui n'eût pas joui d'une bonne réputation du côté du génie. 2289

Tous les Hiſtoriens, depuis les *Tcheou*, dit le *Tſien-pien*, aſſurent que, du tems de *Yao*, il y eut un déluge qui dura neuf années entieres. Il s'eſt trouvé des Auteurs qui ont mal compris ces paroles, & qui ont cru que pendant neuf années conſécutives, il y avoit chaque année des inondations qui déſoloient l'Empire. Ce n'eſt pas ainſi qu'il faut entendre ce que diſent les Hiſtoriens. Il n'y eut proprement qu'une inondation, aux ravages de laquelle *Kouen* fut chargé de remédier. Il fit travailler neuf années de ſuite ſans pouvoir en venir à bout. *Chun* lui fut ſubſtitué, & fit travailler encore deux ou trois ans, après leſquels on chargea *Yu* de cette importante commiſſion. Je laiſſe à part tout ce que diſent les commentateurs, ſur ce terrible evénement. Ils n'avancent que des conjectures fondées ſur des explications du *Chou-king*, ou forcées ou trop

49 *Soixante-neuvieme année du regne de Yao.* 2289

Années du Cycle. | *Années avant J. C.*

littérales, c'eſt-à-dire, priſes dans toute la rigueur des termes.

50 *Soixante-dixieme année du regne de Yao.* La ſoixante-dixieme année de ſon regne, *Yao* produiſit *Chun* dans les grands emplois, & lui donna ſes deux filles en mariage. *Chun* préſida d'abord aux Cérémonies, & eut enſuite l'inſpection générale ſur tous les Mandarins. Il mit les huit *Kai* pour veiller ſur les terres, & leur confia l'adminiſtration des affaires. Il chargea les huit *Yuen* de promulguer par-tout les cinq ſortes de Doctrine. 2288

Tout ceci demande explication, & une explication un peu etendue. Je vais la donner d'après les Gloſſateurs & les Interpretes.

J'ai dit ſimplement : Chun *préſida d'abord aux cérémonies, & eut enſuite l'inſpection générale ſur tous les Mandarins.* A traduire exactement à la lettre, j'aurois dû dire : Yao *prépoſa* Chun *pour faire obſerver avec reſpect les cinq ſortes de Rits, & l'eleva à la dignité de* Pe-koui. Ces paroles ſont extraites du *Chou-king*. *Tſai-ché* prétend que ces mots, *pour faire obſerver avec reſpect les cinq ſortes de Rits*, ne ſignifient autre choſe, ſinon que *Chun* fut elevé à la dignité de *Sée-tou :* or, l'emploi du *Sée-tou* eſt à-peu-près celui du Tribunal des Rits d'aujourd'hui ; & que les autres expreſſions, *l'eleva à la dignité de* Pe-koui, ſignifient que *Chun* fut décoré de l'emploi qu'on appelloit, ſous les *Tcheou*, du nom de *Tchoung-tſai*. Cet emploi conſiſtoit à veiller ſur tous les Mandarins & ſur tous les officiers de l'Empire qui avoient un rapport immédiat avec le gouvernement.

Suivant les paroles de *Tai-ché-ke*, rapportées dans le *Tſo-tchouan*, *Kao-yang-che*, autrement dit *Tchouan-hiu*, avoit parmi ſes enfans huit fils qui ſe diſtinguerent par leurs vertus. Les noms

Années du Cycle.

5 *Soixante-dixieme année du regne de Yao.*

de ces vertueux perſonnages ſont *Tſang-chou*, *Toui-ngai*, *Tao-yen*, *Ta-lin*, *Mang-kiang*, *Ting-kien*, *Tchoung-joung* & *Chou-ta*. Ils etoient pénétrés de reſpect & d'eſtime pour tous leurs devoirs; ils en etoient parfaitement inſtruits, ils les rempliſſoient avec exactitude, avec beaucoup de droiture, & avec une fidélité à toute epreuve. Leur exemple contribua beaucoup à rendre le Peuple ſincere & bon; ce qui fut cauſe qu'on les déſigna par le nom général de *Kai*, & l'on diſoit les huit *Kai*, comme ſi l'on avoit dit *les huit modeles*, *les huit inſtructeurs*, *les huit conſeillers du Peuple*.

Kao-ſin-che, autrement dit *Ty-kou*, avoit egalement huit fils, qui s'etoient rendus recommandables par leurs belles qualités. Leurs noms ſont *Pe-ſen*, *Tchoung-kan*, *Chou-hien*, *Ki-tchoung*, *Pe-hou*, *Tchoung-young*, *Chou-pao* & *Ki-ly*. L'humanité, la bienfaiſance, l'equité, la gravité, l'amour de la concorde leur avoient acquis l'eſtime générale. C'eſt à cauſe de ces vertus conſtamment ſoutenues, que le Peuple les appella les huit *Yuen*, comme qui diroit *les huit principes*, *les huit ſources de tous les biens*, &c. Quoique les deſcendans de ces ſeize perſonnages n'euſſent pas dégénéré de la vertu de leurs ancêtres, *Yao* ne put ſe décharger ſur aucun d'eux en particulier, du ſoin de gouverner tous les autres; il donna à *Chun* la préférence ſur eux tous.... Par les huit *Kai* & les huit *Yuen*, il faut entendre le Peuple en général, parce que ces ſeize familles venant en droite ligne des Empereurs, etoient les plus diſtinguées, & tenoient le premier rang après celles qui avoient eu de petites Souverainetés en partage, ou qui avoient actuellement des dignités dans l'Empire. Elles repréſentoient, pour ainſi dire,

Années avant J. C.

2288

Années du Cycle.

le corps du Peuple. Tout ce que dit là le *Tſo-tchouan* eſt très-bien, dit *Nan-ſiuen*. Il a puiſé dans de bonnes ſources, je n'en doute pas; mais je ne ſaurois l'approuver en ce qu'il dit: *Yao* ne put ſe décharger ſur aucun d'eux du ſoin de gouverner les autres. Ces paroles ne ſont pas exactes. *Yao* etant vieux, commença à ſe décharger peu-à-peu du fardeau du gouvernement. Il jetta les yeux ſur *Chun*, comme etant celui qu'il croyoit en etat de bien faire. Il eût pu choiſir tout autre, s'il avoit voulu.

Mong-tſée prétend que *Yao*, en même tems qu'il donna ſes deux filles en mariage à *Chun*, lui envoya neuf de ſes fils, pour qu'il les inſtruisît, &c.

51 Soixante-onzieme année du regne de Yao.

Chun diſpoſa en maître de tout ce qui etoit entre les quatre portes; il exila les quatre familles des méchans; il fit enfermer *Kouen* dans les priſons de *Yu-chan*; il chaſſa *Houan-teou*, juſqu'à *Tchoung-chan*. 2287

On trouve dans le *Tſo-tchouan* une aſſez longue explication de ce texte: en voici le précis. Chun *diſpoſa en maître de tout ce qui etoit entre les quatre portes*; ce qui ſignifie, qu'il purgea la ville de tous les déſordres qui s'y commettoient. *Il exila les quatre familles des méchans*; cela ne veut dire autre choſe, ſinon qu'il envoya en exil tous les réfractaires aux loix, & ceux qui, par leurs actions ou leurs mauvais exemples, pouvoient cauſer du dommage parmi le Peuple. Ces mots, *il exila les quatre familles des méchans*, ſont pris dans le ſens figuré. On appelloit anciennement les *quatre méchans*, quatre eſpeces d'animaux nuiſibles; & par extenſion, on appella du même nom, tous ceux qui pouvoient nuire à leurs ſemblables de maniere analogue à quelqu'une des qualités nui-

Années avant J. C.

Années du Cycle.

sibles des quatre méchans. *Il fit enfermer* Kouen *dans les prisons de* Yu-chan. On prétend que *Yu* fils de *Kouen*, qui avoit eté plusieurs années le compagnon des travaux de son pere, le fut aussi de sa disgrace. On ajoute qu'il fut, comme son pere, enfermé dans les prisons de *Yu-chan :* il chassa *Houan-teou* jusqu'à *Tchoun-chan*, c'est-à-dire, qu'il fit donner la chasse à tous les brigands, & à tous ceux des hordes voisines de l'Empire qui venoient l'infester par leurs excursions fréquentes. Plusieurs bons Critiques sont surpris que quelques Historiens aient placé tous ces faits sous la soixante & la soixante-unieme année du regne de *Yao*. Il est certain, disent-ils, que tout cela n'arriva qu'après que *Chun* eut eté elevé aux premieres dignités de l'Empire : il n'est pas moins certain que *Chun* n'obtint ces dignités qu'à la soixante-dixieme année du regne de *Yao*, &c. Nous aimons mieux croire qu'ils ont ecrit un caractere pour l'autre, que de les accuser d'une inadvertence si peu vraisemblable.

Années avant J. C.

52 Soixante-douzieme année du regne de Yao.

Chun fut envoyé jusqu'au pied des montagnes. 2286
Yu fut chargé de niveler les eaux & les terres ; *Y* fut chargé de mettre le feu ; *Ki* eut la commission d'instruire le Peuple de la maniere dont il devoit ensemencer les terres dans les circonstances présentes ; *Sié* fut elevé à la dignité de *Sée-tou*, & eut ordre de promulguer les cinq sortes de doctrines. Ces paroles sont extraites du *Chou-king*, article ou chapitre *Chun-tien*.

En explication de ce texte, l'Historien rapporte fort au long ce qu'en ont dit les Auteurs les moins suspects. Je vais rapporter d'après lui ce qu'il y a de plus essentiel.

Suivant le *Ché-ki*, lorsque *Chun* fut envoyé jusqu'au pied des montagnes, les vents, le

Années du Cycle. | Années avant J. C.

tonnerre, la pluie & le mauvais air, ne le firent jamais reculer d'un pas. Il traversa sans crainte les bois & les marais, pour remplir l'objet de sa commission; & lorsque ceux qui l'accompagnoient, pénétrés de frayeur à la vue de tant de dangers (dit *Sou-ché*), abandonnoient leurs devoirs, tranquille dans le fond du cœur, il ne se désista pas un seul moment de ce qu'il avoit à faire. Il est à croire que le Ciel, la Terre & tous les Esprits ne dédaignerent pas de lui prêter leur secours.

Plusieurs Critiques, dit *Ta-ki*, prétendent que *Yao* envoya *Chun* au pied de la montagne *Tay-chan*, & que l'objet de sa commission fut de prier le *Chang-ty*, & de lui offrir un sacrifice pour obtenir d'être délivré des malheurs qui affligeoient l'Empire. Le *Ta-ki* ajoute, & c'est un sentiment assez répandu, que dans ce tems-là les vents, les eaux & le tonnerre prirent une nouvelle combinaison : ce qui signifie qu'il y eut un dérangement dans la nature, ou, pour mieux dire, que la nature prit alors un nouvel arrangement. *Hoai-nan-tsée* dans son *Ouai-ki*, dit la même chose, & a été copié par la plupart des Auteurs qui sont venus après lui.

Il est dit dans le même *Ta-ki*, cité dans le *Tsien-pien* : « pour remédier aux désordres des » grandes eaux, *Yao* prépose *Chun*, & *Chun* » choisit lui-même tous ceux qui devoient l'aider » dans cette importante entreprise. Il chargea *Y* » de mettre le feu aux arbres & aux herbes dont » la terre etoit couverte. Il ordonna à *Yu* de » faire la division des terres; à *Ki*, d'enseigner » au Peuple comment il falloit les cultiver » pour pouvoir en recueillir les fruits, &c. »

Mong-tsée, dit : « le Monde existoit depuis long-

Années du Cycle. » tems ; il avoit eté tantôt tranquille & tantôt Années avant J. C.
» dans le trouble ; le tems de *Yao* n'etoit pas
» encore celui de la parfaite tranquillité. Les eaux
» avoient inondé l'Empire, les arbres & les
» herbes avoient preſque couvert ſa ſurface, les
» oiſeaux & les quadrupedes s'etoient multipliés
» à l'infini, & les cinq ſortes de grains n'etoient
» plus la nourriture ordinaire. Les animaux nui-
» ſoient aux hommes, & les traces de leurs pieds
» etoient imprimées par tout le Royaume du mi-
» lieu. *Yao* pénétré d'affliction, ſe déchargea ſur
» *Chun* du ſoin de remédier à tant de maux.
» *Chun* ordonna à *Y* d'employer le feu ; & à
» meſure que le feu conſumoit les herbes des
» montagnes & les joncs des marais, les ani-
» maux prirent la fuite, & allerent ſe cacher
» ailleurs.

» *Yu* creuſa le lit de neuf rivieres, ouvrit des
» canaux pour faire couler le *Tchi* & le *To*, fa-
» cilita le cours du *Jou* & du *Han*, & dégagea
» le *Hoai* & le *Sée*. Le Royaume du milieu fut
» alors en etat de produire les cinq ſortes de
» grains, & d'en nourrir ſes habitans. Pendant
» les huit années que dura ce travail, *Yu* fut tou-
» jours abſent de chez lui ; trois fois il paſſa
» devant la porte de ſa maiſon, & il n'y entra
» point. *Heou-tché* apprit au peuple l'art d'en-
» ſemencer la terre & de faire la moiſſon, de
» cultiver & de recueillir. Les cinq ſortes de
» grains devenus abondans & communs furent
» bientôt la nourriture ordinaire des hommes.
» Tout cela ne ſuffiſoit pas encore : les hommes
» ont des devoirs à remplir ; car ſi ſatisfaits,
» lorſqu'ils ont une nourriture abondante &
» des vêtemens qui les mettent à l'aiſe, ils
» paſſent leur vie dans l'oiſiveté, ſans s'em-

Années du Cycle. » barraſſer de s'acquitter les uns envers les » autres de ce qu'ils ſe doivent mutuellement, » leur condition dans ce cas ne differe guere de » celle des brutes. C'eſt à-peu-près l'etat où ſe » trouverent après le déluge les ſujets de *Yao* » & de *Chun*. Ces deux perſonnages n'oublierent » rien pour les en tirer. Ils eleverent *Sié* à la » dignité de *Sée-tou*, & lui enjoigirent d'inſtruire » le Peuple des obligations particulieres des peres » envers les enfans, & des enfans envers les » peres, afin qu'une tendreſſe mutuelle les liât » inſéparablement les uns aux autres ; du Prince » envers les ſujets, & des ſujets envers le Prince, » pour pouvoir donner à chacun ce qui lui eſt » légitimement dû ; des deux epoux entre eux, » pour qu'ils connoiſſent la différence de leurs » droits reſpectifs ; des cadets envers les aînés, » & des aînés envers les cadets pour ne pas » confondre les rangs ; & enfin des amis entre » eux, afin qu'ils ſoient conſtans dans la fidélité » qu'ils ſe doivent. Tels ſont les devoirs naturels » que *Sié* eut ordre d'inculquer dans l'eſprit du » Peuple. Allez, lui dit *Fang-hiun*, (c'eſt un des » noms de *Yao*) allez, applaniſſez toutes les voies, » ſoyez acceſſible à tout le monde, conſolez les » affligés, conduiſez-vous avec droiture, donnez » du ſecours à ceux qui en auront beſoin, aidez » tout le monde, procurez tous les avantages qui » dépendront de vous, ſans attendre qu'on vous » en ſupplie ».

Années avant J. C.

Voilà le paſſage de *Mong-tſée*, qui, pour avoir eté mal rendu ou peu compris, a fait tirer bien des conſéquences très-propres à induire en erreur des Savans qui ne ſauroient lire dans l'original. J'ai tout lieu de croire que je l'ai traduit ſelon ſon véritable ſens, parce que ce n'eſt qu'après

avoir

Années du Cycle. | Années avant J. C.

avoir lu ce qu'en disent les plus célebres Critiques, que je l'ai mis en François; il me reste à faire quelques remarques qui serviront de solution à quelques difficultés faites ou à faire.

52 Soixante-douzieme année du regne de Yao. | 2286

On a vu sous le regne de *Hoang-ty*, que la Chine etoit peuplée, policée, & avoit déjà tous les arts; &, suivant le passage de *Mong-tsée*, il faut que sous le regne de *Yao* on la police de nouveau, & l'on apprenne à ses habitans celui même de tous les arts qui est le plus nécessaire à la vie, je veux dire la maniere de cultiver ou d'ensemencer la terre. Cela a paru contradictoire à quelques Européens prévenus contre les antiquités chinoises. S'ils s'etoient donné la peine de lire avec attention, de suite & non par lambeaux détachés, tout ce qui est rapporté depuis *Hoang-ty* jusqu'à *Yao*, ils auroient conclu que les eaux etant stagnantes dans les lieux qu'elles avoient inondés dix ans auparavant, on avoit cessé toute culture dans ces mêmes lieux, & les habitans s'etoient nourris de poissons, de plantes aquatiques, & des autres alimens qu'ils avoient pu se procurer. Ils avoient vécu pendant tout ce tems-là séparés les uns des autres, chaque famille dans le coin qu'elle occupoit, parce que la communication devoit être très-difficile. La même difficulté de communication avoit empêché les Magistrats de veiller sur cette portion des sujets de l'Empire, par conséquent les loix ne devoient plus y être en vigueur, & une ignorance crasse des devoirs les plus essentiels, devoit être le triste effet de la vie qu'on y menoit. Aussi ce n'est proprement que dans ces sortes d'endroits, que *Yao* veut que l'on apprenne aux hommes ce qu'ils se doivent les uns aux autres, & qu'on leur enseigne comment ils doivent faire valoir les

Années du Cycle. Années avant J. C.

terres : ce qu'ils avoient eu le tems d'oublier, ou ce que la pareſſe, jointe aux difficultés qu'il y avoit à ſurmonter, leur avoit peut-être fait enviſager comme tout-à-fait impoſſible.

Quand on lit attentivement ce qui eſt rapporté dans l'Hiſtoire & dans le *Chou-king*, on eſt convaincu que la Cour du Prince, que les cérémonies qui s'y obſervoient, & tout le reſte y etoit dans le même etat qu'auparavant, & que les déſaſtres cauſés par les eaux ne regardoient que les campagnes. Il n'eſt fait aucune mention de villes détruites, d'hommes noyés, &c. On voit au contraire par les opérations qui furent faites pour l'ecoulement des eaux, telles que ſont celles de percer les montagnes, de creuſer des lits aux rivieres, de faire des canaux de communication, &c. qu'il devoit y avoir un nombre prodigieux d'hommes. Je n'inſiſte pas davantage ſur cela. Le Lecteur judicieux ſuppléera ſans peine à ce que je ne ſaurois dire ici.

Il eſt plus que vraiſemblable que ce déluge ne s'etendit point juſqu'aux Provinces les plus méridionales de la Chine ; & que celles qui en furent les plus incommodées, furent le *Pé-tché-ly*, le *Chan-ſy*, le *Chen-ſy*, le *Chan-tong*, le *Ho-nan*, une partie de *Leao-toung* & quelques autres endroits voiſins de ceux que je viens de nommer. Il ne ſeroit pas impoſſible de faire la carte des lieux inondés, & de donner ſur ce fameux evénement des connoiſſances aſſez ſûres, pour convaincre qu'il n'a rien de commun avec la terrible cataſtrophe qui bouleverſa toute la terre du tems de Noé. Avec le ſecours du *Chou-king* & de ſes commentaires, de l'Hiſtoire & de la Gloſe perpétuelle qui l'accompagne, on pourroit traiter cet article de maniere à détruire bien

Années du Cycle.

des préjugés. Je reviendrai à cet article en parlant du grand *Yu*.

Années avant J. C.

Sur cet article ainsi que sur tout autre, quand on lit les Auteurs chinois, quels qu'ils soient, il faut bien distinguer ce qui est dit oratoirement, d'avec les narrations purement historiques ; les narrations historiques qui n'ont que les faits pour objet, d'avec celles qui embrassent les faits dans toutes leurs circonstances ; ce qui est rapporté comme devant servir d'exemple pour exciter à la pratique de la vertu ou à la suite du vice, d'avec ce qui est traité *ex professo*. Si l'on avoit toujours fait cette attention, on n'auroit pas abusé de certains passages pour faire valoir des opinions extraordinaires qui n'ont d'autres fondemens que les exagérations en plus ou en moins des moralistes, les à-peu-près des narrateurs, & les compilations informes des Ecrivains, qui, n'etant pas en etat de juger par eux-mêmes d'après les originaux, se sont attachés, de préférence, à ceux d'entre les Traducteurs qui ont travaillé avec le moins d'exactitude & de goût. On n'auroit pas envisagé, comme des difficultés, & des contradictions insurmontables, ni comme des différences dans les principales epoques, ce qui n'est que l'exposition des sentimens particuliers de quelques Lettrés, dont le suffrage n'est point, & ne fut jamais celui du corps entier de la littérature, qui est, & qui a toujours eté celui de la Nation ; l'on n'auroit point enfin enveloppé dans d'epais nuages, ce qui est souvent très-clair en lui-même, & très-clairement enoncé. On trouvera peut-être que ces remarques sont déplacées ; n'importe, elles n'en seront pas moins utiles.

La soixante-treizieme année de son regne, à

Années du Cycle.

53

Soixante-treizieme année du regne de Yao.

Association de Chun *à l'Empire.*

la premiere Lune du Printems, *Yao* associe *Chun* à l'Empire. *Chun* reçoit l'inveſtiture de ſa nouvelle dignité dans la ſalle de *Ouen-tſou* (c'eſt le lieu qui etoit conſacré aux Ancêtres de *Yao*) : dès-lors il prit en main les rênes du gouvernement. Il fit faire une machine qui repréſentoit le Ciel, & les ſept Planetes qui s'y meuvent. Les perles & les pierreries de différentes couleurs, qu'on avoit employées pour y déſigner chaque choſe d'une maniere qui pût la faire reconnoître, la rendoient très-belle à voir.

Années avant J. C.

2285

Premiere année de l'aſſociation de Chun.

Pour témoigner ſon reſpect envers le *Chang-ty*, *Chun* lui offrit des ſacrifices avec toute la majeſté dont il fut capable. La pompe avec laquelle cela ſe fit, ſurpaſſa les ſix magnificences. Les montagnes & les rivieres attirerent ſur-tout ſon attention. Il offrit aux Eſprits qui y préſident, ainſi qu'aux Eſprits de tous les ordres ; & n'oublia rien pour ſe les rendre propices.

Après s'être acquitté envers le *Chang-ty* & les Eſprits, il tourna ſes vues du côté du Gouvernement. Il ordonna que les Princes & les Grands apportaſſent chacun la tablette de pierre précieuſe qui etoit le ſigne diſtinctif de la dignité dont il etoit revêtu. Il y en avoit de cinq ordres différens. Elles furent toutes vérifiées ; & après la vérification, chaque jour, vers la fin de la Lune, on les rendoit à ceux qui en etoient pourvus auparavant, ou on les donnoit à d'autres ſuivant la volonté du Prince, laquelle, dit un Commentateur, etoit toujours conforme à la juſtice, ſoit que l'on promût ou que l'on caſsât, ſoit qu'on abaiſsât ou qu'on elevât. Il n'eſt pas néceſſaire de faire obſerver que le *Chou-king*, dont tout cet article eſt extrait, ne dit point que la ſphere céleſte dont il eſt parlé, fût achevée cette année

Années du Cycle. *Années avant C. J.*

là même. Le fait ceſſeroit alors d'être vraiſemblable. Il ne dit pas non plus ſi ce que fit *Chun* en l'honneur du *Chang-ty* & des Eſprits, & ſi l'aſſemblée des Princes & des Grands qui devoient apporter la tablette précieuſe qui etoit le ſigne diſtinctif de leurs dignités réciproques, furent des cérémonies paſſageres, ou des etabliſſemens fixes qui devoient avoir lieu chaque année dans des tems déterminés. Preſque tous les Commentateurs prononcent pour ces derniers. *Voy.* le *Ge-kiang* & le *Chou-king-tcheng-kiai.*

54 *Soixante-quatorzieme année du regne de* Yao. *Seconde année de l'aſſociation de* Chun.

La ſoixante-quatorzieme année du regne de *Yao*, *Chun* alla viſiter les *Yo* ou principales montagnes des quatre côtés. Il fixa la ſaiſon, la lune, & le jour où l'on devoit promulguer tous les réglemens qui concernoient le bon ordre. Il détermina que les *lu* muſicaux & les meſures de longueur & de capacité, fuſſent les mêmes partout, & uniformes dans tout l'Empire. Il régla les cinq eſpeces de Rites, & aſſigna les cinq ſortes d'inſtrumens dont on devoit faire uſage lors des cérémonies. Tout etant fini, il prit le chemin du retour. 2284

Tchou-tſée dit que les réglemens pour le bon ordre regardoient en particulier les Gouverneurs des Provinces, & la réforme des abus qui pouvoient s'être gliſſés dans leurs gouvernemens. On trouve dans le *Chou-king*, que de cinq ans en cinq ans, *Chun* faiſoit une fois la viſite de l'Empire, & que les Princes ou Gouverneurs des Provinces, lui rendoient compte alors de leur adminiſtration dans le plus grand détail. Ceux qui s'étoient bien conduits recevoient des récompenſes ou des préſens de la part de l'Empereur. Il leur donnoit, dit le *Chou-king*, des chars & des habits.

Années du Cycle.

Années avant J. C.

S'il s'agissoit de prouver la persuasion intime où sont tous les Chinois de la vérité de ces commencemens de leur Histoire, je n'aurois qu'à rapporter ce que disent les plus célebres d'entre leurs Auteurs, pour tâcher de déterminer quelles etoient les montagnes des quatre côtés, qui servoient de termes aux visites de *Chun* lorsqu'il gouvernoit l'Empire. Ils le suivent, pour ainsi dire, pas à pas, & ils ne différent entre eux que de quelques minuties, qui, n'intéressant en rien l'essentiel de l'Histoire, prouvent seulement jusqu'où ils ont poussé l'exactitude dans les combinaisons, dans les citations & dans le raisonnement. On peut consulter sur cela le *Ge-kiang*, le *Tcheng-kiai*, & les autres commentaires du *Chou-king*, le *Ly-che-sin-tchouan*, le *Tcheou-ly*, le *Eulh-ya*, &c.

Soixante-quatorzieme année du regne de Yao.

Seconde année de l'association de Chun.

Ceux qui voudront se former une idée des *lu* & des mesures, peuvent lire ce que j'en ai dit dans l'explication des figures qui sont insérées après la partie de cet Ouvrage qui comprend les tems incertains. Je dirai seulement ici que les *lu* musicaux etoient au nombre de douze, dont six etoient *yang* ou majeurs, & six *yn*, ou mineurs. J'ajouterai que ces *lu* servoient de regle pour les différentes mesures.

55 *Soixante-quinzieme année du regne de* Yao.

Troisieme année de l'association de Chun.

Chun exila *Koung-koung* au pays de *Yeou-tcheou*. Suivant le *Tsien-pien*, le pays de *Yeou-tcheou* est le même que celui qu'on appelloit le pays des *Y* du nord. C'est probablement la Province qui porte aujourd'hui le nom de *Leao-toung*. C'est toujours l'Auteur du *Tsien-pien* qui parle. 2283

56 *Soixante-seizieme année du regne de* Yao.

Il repoussa les *Sau-miao* jusqu'au pays de *Sau-ouei*. Suivant le *Tsien-pien*, les *Sau-miao* sont ces Peuples qu'on appelloit autrement les *Y* de 2282

Années du Cycle. *Quatrieme année de l'association de Chun.*

l'occident ; & le pays de *Sau-ouei* a pris ſon nom d'une montagne qui etoit ainſi appellée. On prétend que les *Sau-miao* ſont les deſcendans de ces Peuples qui ne voulurent pas ſe ſoumettre à *Hoang-ty* après la défaite de *Tche-yeou* ; ils ont toujours vécu dans l'indépendance de l'Empire ; & ceux qui les ont gouvernés etoient de la race de *Tché-yeou* lui-même : on peut voir ſur cela ce que diſent les Erudits, & en particulier les Commentateurs du *Chou-king*.

Années avant J. C.

Supplices criminels, déterminés pour la premiere fois.

Il détermina les cinq ſortes de ſupplices. Ces paroles & les précédentes ſont extraites du *Chou-king*.

Ces cinq ſortes de ſupplices, dit *Tchou-tſée*, ſont, 1°. marquer au viſage avec des caracteres ignominieux ; 2°. couper le nez ; 3°. couper le jarret ; 4°. faire eunuque ; 5°. mettre à mort. Ces peines etoient infligées pour les grands crimes. Le fouet, le bâton, la priſon & l'exil, etoient pour les fautes qui méritoient quelque indulgence.

On etablit encore, continue le même *Tchou-tſée*, des amendes pécuniaires, & la confiſcation des biens. Toutes ces punitions etoient proportionnées à la nature des fautes. Il y avoit des cas où l'on pouvoit ſe ſouſtraire au ſupplice, moyennant une ſomme d'argent ; mais il falloit pour cet effet, que le coupable n'eût pas encore eté puni pour quelque autre crime, ou qu'on ne lui eût point encore accordé de pardon : car il n'etoit pas rare qu'on pardonnât les premieres fautes.

57 *Soixante dix-ſeptieme année du regne de Yao.*

La ſoixante-dix-ſeptieme année du regne de *Yao*, on compoſa la muſique *Ta-tchang*. Ces paroles, dit l'Hiſtorien, ſe trouvent dans le livre des grandes cérémonies (*Tay-ly-chou*), cha- 2281

Années du Cycle.

Cinquieme année de l'association de Chun.

pitre *Yo-ki*, c'eſt-à-dire, des inſtrumens de muſique.

Années avant J. C.

Suivant le *Toung-tché*, cette muſique etoit employée lorſqu'on offroit des ſacrifices au *Chang-ty*. Ce fut un nommé *Koui* qui fut chargé de la compoſer & de la faire exécuter. Il y fit entrer tous les ſons modifiés que peuvent produire les choſes naturelles. C'eſt à cette occaſion que le *Ché* fut perfectionné. Aux cinq cordes qu'il avoit dans ſa premiere invention, on en ajouta dix; & aux quinze dont il etoit monté alors, on en ajouta huit autres, & ces vingt-trois cordes firent du *Ché* le plus parfait des inſtrumens. On prétend que *Koui* eſt l'auteur d'un cantique qui porte le nom de *Mi-lo*. On demanda à *Chun* d'augmenter le nombre des Muſiciens; *Koui*, ſuffit, répondit *Chun*.

58

Soixante-dix-huitieme année du regne de Yao.

Sixieme année de l'association de Chun.

Chun alla viſiter les *Yo*, ou principales montagnes des quatre côtés. Un Eſprit, ſous la forme d'une tortue, portant ſur ſon dos des caracteres, ſortit de la riviere de *Lo*. 2280

Koung-ngan-koue dit que du tems que *Yu* travailloit à l'ecoulement des eaux, un Eſprit ſe montra ſous la forme d'une tortue, portant ſur ſon dos un nombre de caracteres myſtérieuſement déterminé. Ce nombre qui commençoit par l'unité, & dont le complément etoit *neuf*, fournit à *Yu* un modele de ce qu'il devoit faire. Suivant *Kouan-tſée-ming*, l'arrangement de ces caracteres etoit tel qu'il les rapporte, c'eſt-à-dire, qu'il y en avoit neuf ſur la partie ſupérieure, & un ſeulement ſur la partie inférieure, trois ſur le côté gauche, & ſept ſur le côté droit; à gauche, du côté qui regarde la tête, il y en avoit quatre, & à droite du même côté de la tête il y en avoit deux; vers l'endroit qui regarde

la

Années du Cycle.

59 *Soixante-dix-neuvieme année du regne de* Yao.

Septieme année de l'association de Chun.

la queue, il y en avoit huit à gauche, & six à droite. Tous ces caracteres réunis font le nombre de quarante, dont la moitié eſt formée par des nombres impairs, & l'autre moitié par des nombres pairs. Ceux d'entre les Chinois qui, depuis les tems les plus reculés juſqu'à nos jours, ont travaillé ſur la prétendue loi des ſorts, n'ont pas manqué de faire uſage de ces nombres.

Années avant J. C.

2279

60 *Quatre-vingtieme année du regne de* Yao.

Huitieme année de l'association de Chun.

Cette année, la quatre-vingt-huitieme du regne de *Yao*, & la huitieme depuis que *Chun* eut eté aſſocié à l'Empire, *Yu* ayant heureuſement fait ecouler les eaux, détermina des tributs particuliers pour chacune des neuf Provinces de l'Empire, tenant en main la tablette de pierre précieuſe de couleur noire, qui etoit la marque de la dignité dont il etoit revêtu. Il entre, eſt admis en préſence, & rend compte de la maniere dont il s'eſt acquitté de ſa commiſſion. Ces paroles ſont extraites du *Chou-king*, chapitre *Yu-koung*. De tous les monumens qui nous reſtent de la haute Antiquité, il n'en eſt point de plus authentique que le *Chou-king*; & de tous les morceaux qui compoſent le *Chou-king*, ceux qui rapportent les travaux du grand *Yu*, ſont ſans contredit ce qu'il y a de plus précieux. Les Interpretes n'ont rien oublié pour les eclaircir, & ils ont ſi bien réuſſi, qu'aujourd'hui même, après un intervalle de plus de quatre mille ans, malgré les changemens arrivés dans l'Empire, malgré la différence des noms dont on a appellé certaines montagnes & certaines rivieres, on reconnoît parfaitement la Chine, & l'on eſt convaincu qu'il eſt impoſſible qu'il y ait ſur la terre deux vaſtes pays auxquels on puiſſe adapter les mêmes deſcriptions.

2278

Le chapitre *Yu-koung*, au ſentiment des meilleurs critiques, fut pris anciennement dans

Années du Cycle.

Années avant J. C.

l'Hiſtoire de la Dynaſtie *Hia;* mais il s'en faut bien qu'il renferme tout ce qui etoit alors dans l'Hiſtoire; ce n'en eſt qu'un très-mince extrait, & cet extrait même tout mince qu'il eſt, a fourni matiere à bien des chicanes ſur le nombre des années qui furent employées par *Yu* pour l'ecoulement des eaux. Les uns veulent qu'au bout de huit années tout fut fini; les autres prétendent que ce fut après neuf ans, & les autres après treize: & tous ſe fondent ſur les paroles de *Yu-koung.* Avec un peu d'attention, ils euſſent eté tous d'accord. *Yu* travailla d'abord avec *Kouen*, ſon pere; & il eſt à préſumer qu'il exerçoit un des premiers emplois ſous lui, puiſqu'il eut part à ſa diſgrace. Il travailla enſuite tout ſeul, c'eſt-à-dire, qu'il fit en chef ce qu'il n'avoit fait qu'en ſecond. Ainſi l'on dit vrai, en aſſurant que les travaux de *Yu* ont duré treize années, parce qu'on lie alors les deux circonſtances. L'on dit vrai encore, quand on aſſure que *Yu* employa huit ans à faire ecouler les eaux, parce qu'on n'entend alors que les huit années de ſa commiſſion comme chef, &c. L'année qu'il employa à reconnoître les terres, pour fixer les eſpeces de tributs que le Souverain pouvoit tirer conformément à ce qu'elles pouvoient produire, etant compté parmi celles de ſes travaux; l'on dit vrai encore, en aſſurant que *Yu* fut neuf années de ſuite à réparer les ravages du déluge.

Premier Cycle du troiſieme Tri-cycle.

1

Quatre-vingt-unieme année du regne de Yao

Cette année, quatre-vingt-unieme du regne de *Yao*, on partagea l'Empire en douze *Tcheou* ou Provinces, pour la premiere fois. On dénomina douze montagnes, & on aſſigna les rivieres qui devoient ſervir de terme. Ces paroles ſont extraites du *Chou-king*, chapitre *Chun-tien.* 2277.

Neuvieme année de l'aſſociation de Chun.

On a déjà vu que *Yu* avoit partagé l'Empire

Années du Cycle. | *Années avant J. C.*

Nouvelle division de l'Empire. Il eſt partagé en douze Provinces.

en neuf *Tcheou* ou Provinces, & qu'il avoit aſſigné de hautes montagnes & de grandes rivieres pour leur ſervir de termes. A ces neuf *Tcheou*, on en ajouta trois autres, qui ne furent proprement que des dénombremens de la Province de *Ki-tcheou*, laquelle s'étendoit fort loin,

2 dit le *Tſien-pien*. Après l'ecoulement des eaux & le nivellement des terres, les hommes ſe trouvant à l'aiſe, ſe raſſemblerent dans différens endroits pour y former des habitations, & s'eloignerent ainſi de la Capitale. La Cour avoit déjà eté transférée de *Tao tang* à *Ki-tcheou*. Tout le

3 pays qui etoit en deçà de la riviere *Ouei-choui*, fit une Province particuliere ſous le nom de *Ping-tcheou*. Le pays de *Y-ou-liu* fut appellé la Province de *Yeou-tcheou*, & tout ce qui etoit au-deſſus de *Kié-che*, juſqu'au nord de *Tſing-tcheou*, forma la Province de *Yng-tcheou*.

4 On lit dans le *Ou-yue-tchun-tshou*, que *Yao*, ayant donné à *Yu* le nom de *Pé-yu*, le fit Mandarin du titre de *Sée-koung*, & voulut qu'il portât le ſurnom de *Sée*. Il l'etablit chef des Gouverneurs des Provinces, & le chargea de faire la viſite des douze frontieres ſous l'autorité de

5 *Yao*; & en vertu de la dignité dont il etoit revêtu, *Chun* donna à *Pé-yu* le pays de *Yeou-hia*; à *Sée-yo*, le pays de *Yeou-liu*, pour le gouverner conjointement avec *Pé-y*; à *Sié* le pays de *Chang*; & à *Ki* le pays de *Tay*. Ces différens pays furent erigés en Souveraineté en faveur de ceux qu'on vient de nommer & de leurs deſcendans.

Quatre-vingt-cinquieme année du regne de Yao. *Treizieme année de l'aſſociation de* Chun.

6 Il eſt dit dans le *Koue-yu*, qu'en donnant à *Sée-yo* le pays de *Yeou-liu* à titre de Souveraineté, on lui donna auſſi le ſurnom de *Kiang*. Ce *Sée-yo*, ajoute le même *Koue-yu*, etoit comme les pieds & les mains de *Yu*; il n'eut avec lui

2276

2275

2274

2273

2272

Années du Cycle.		Années avant J. C.
	qu'un même cœur & une même volonté; c'eſt à l'ecole de ce grand homme qu'il ſe forma dans le grand art du gouvernement.	
7	Le *Che-ki* rapporte que dans l'Hiſtoire particuliere de *Tſin*, il etoit dit que *Pé-y* etoit deſcendant de *Tchouan-hiu* par *Niu-ſieou*, qui eut pour fils *Ta-yé :* ce *Ta-yé* epouſa *Niu-houa*, fille de *Chao-tien*, dont il eut *Ta-fei : Ta-fei* eſt	2271
8	le même que *Pé-y*. Lorſque *Yu* rendit compte de ſon importante commiſſion, il dit à l'Empereur : « Si j'ai réuſſi dans mes travaux, c'eſt à » *Ta-fei* que j'en ſuis redevable ; ou plutôt c'eſt » *Ta-fei* qui a tout fait. *Ta-fei*, répondit l'Em- » pereur, vous avez eté d'un grand ſecours à » *Yu :* je vous ai donné une bien petite récom- » penſe ; mais votre poſtérité ſera des plus for- » tunées ».	2270
9	Il eſt dit dans le *Fo-yn* qu'un des noms de *Ta-fei* etoit *Pé-y ;* c'eſt le même que le *Chou-king* appelle ſimplement *Y*. Le *Che-pen* & le *Han-chou* lui donnent le nom de *Pé-y*. C'eſt de lui	2269
10	que vinrent les *Tſin* & les *Tchao*.	2268
11	Dans une des odes du *Ché-king* intitulées *Chang-ſoung*, il eſt dit expreſſément que *Sié* eut le pays de *Chang* à titre de Souveraineté. Comme c'eſt de ce *Sié* que deſcendoit le fondateur de la Dynaſtie des *Chang*, quelques Auteurs, à la tête deſquels on met *Sée-ma-tſien*, ont avancé que *Sié* etoit fils de *Ty-kou* & de la ſeconde de ſes epouſes ; mais ce ſentiment eſt rejetté par les meilleurs Critiques. Il eſt clair, dit le *So-yn*, que *Sié* naquit du tems de *Yao*, d'une famille obſcure ; & c'eſt pour cette raiſon qu'on ne trouve point le nom de ſon pere. Son mérite ſeul fut cauſe de ſon elévation, & c'eſt *Chun* qui le connut, le fit valoir & le	2267
12	récompenſa.	2266

Années du Cycle. | Années avant J. C.

Les mêmes Critiques ne font pas plus de grace à *Sée-ma-tſien*, & à ceux qui penſent comme lui ſur l'origine de ce *Ki*, à qui *Chun*, ſous l'autorité de *Yao*, donna le pays de *Tay* à titre de Souveraineté. *Sée-ma-tſien* dit dans le *Ché-ki*, que *Ki* etoit fils de *Ty-kou* & de *Kiang-yuen*, la principale

13 de ſes epouſes. Il ajoute que *Ki* ſignifie *enfant abandonné;* parce qu'en effet ſa mere le fit expoſer après ſa naiſſance, &c. Comment peut-on ſe perſuader, diſent les Critiques, que la principale epouſe d'un Empereur puiſſe abandonner ainſi ſon

14 fils à l'inſu de ſon mari? D'ailleurs *Ki* eſt la ſource d'où ſortirent les *Tcheou*. S'il avoit eté fils de *Ty-kou*, pourquoi ces mêmes *Tcheou* n'auroient-ils pas reconnu *Ty-kou* pour le chef de la race? Pourquoi, ſi *Kiang-yuen*, mere de *Ki*, avoit eté la principale epouſe de *Ty-kou*, auroit-elle oc-

15 cupé la premiere place dans la ſalle des Ancêtres des *Tcheou* à l'excluſion de ſon mari? Pourquoi enfin les *Tcheou* auroient-ils voulu priver *Ly-kou* des honneurs que l'on a coutume de rendre

16 aux Ancêtres?

Je laiſſe aux Chinois le ſoin de répondre à ces objections, & je m'en tiens pour le préſent aux paroles du *Ché-king*, qui dans les *Tcheou-ſoung* du *Ta-ya*, ode intitulée *Lou-ſoung*, aſſurent po-

17 ſitivement que *Ki* eut le pays de *Tay* à titre de Souveraineté. Du reſte *Ki* portoit auſſi le nom de *Heou-tſi;* on le déſigne auſſi quelquefois ſous le nom de *Ki*, par un caractere différent du premier *Ki*, qui ſignifie *enfant abandonné*. Ces deux

18 mots *Ki* ne ſont aucune equivoque en Chinois.

La quatre-vingt-dixieme année du regne de *Yao*, *Yu-chun* donna publiquement à ſon pere *Kou-ſeou* les marques les moins equivoques de ſa piété filiale.

Je ne trouve point quelles ſont ces marques

2265

2264

2263

2262

2261

2260

Années du Cycle. | Années avant J. C.

de piété filiale que *Chun* donna à ſon pere. L'Hiſtorien cite les paroles de Confucius & de *Mong-tſée*, qui diſent ſeulement que *Chun* s'acquitta pendant cinquante années des devoirs d'un bon fils, autant qu'il fut en pouvoir de le faire. Il avoit fui la maiſon paternelle; mais il portoit ſon pere dans ſon cœur; & dès qu'il fut en etat de lui donner des preuves extérieures de la tendreſſe & du profond reſpect dont il etoit pénétré pour lui, il les lui donna de maniere à le convaincre qu'il n'avoit pas tenu à lui qu'il ne ſe fût acquitté plutôt de ce devoir. C'eſt par la conduite que *Chun* tint à l'egard de ſon pere, qu'il mérite le nom de grand, dit *Mong-tſée*. On peut ſe rappeller ici que la piété filiale eſt regardée par les Chinois, comme le premier des devoirs de l'homme.

19 — 2259

20 — 2258

Centieme année du regne de Yao.

Vingt-huitieme de l'aſſociation de Chun.

Yao *meurt âgé de 116.*

Parvenu à la centieme année de ſon regne & à la cent ſeizieme de ſon âge, *Yao* ceſſa de vivre à *Yang-tcheng* (c'eſt la ville qu'on appelle aujourd'hui *Ten-foung-hien*). Le Peuple pleura ſa mort comme on pleure la mort d'un pere & d'une mere, & en porta le deuil pendant trois années de ſuite. Dans tout cet eſpace, qui eſt renfermé entre les quatre mers, on ne fit entendre aucun des huit ſortes de ſons, c'eſt-à-dire, qu'on s'interdiſit la muſique dans tout l'Empire pendant les trois années de deuil. Ces paroles ſont extraites du *Chou-king*, chapitre *Chun-tien*.

De tous les Empereurs qui ont occupé le trône Chinois, il n'en eſt aucun qui jouiſſe d'une réputation plus entiere que *Yao*. C'eſt le Saint de la Chine, c'eſt le modele des Souverains; il a donné l'exemple de toutes les vertus. L'eloge qu'on en a fait depuis l'antiquité la plus reculée juſqu'au tems préſent, ſe réduit à ce peu de mots.

Années du Cycle. | *Années avant J. C.*

Il eſt dit, dans le *Lou-che*, que *Yao* avoit dix fils, dont l'aîné, qui s'appelloit *Kien-ming*, mourut avant ſon pere; mais il laiſſa poſtérité. Il eſt parlé de lui & d'un de ſes deſcendans nommé *Lieou-lei* dans les livres faits ſous les *Han*, & en particulier dans l'Hiſtoire de cette Dynaſtie, dont les chefs font remonter leur origine juſqu'à *Lieou-lei*, deſcendant de *Che-pe*, fils de *Kien-ming* & petit-fils de *Yao*. L'Hiſtoire compte les années du deuil comme etant encore du regne de *Yao*, parce que *Chun* refuſa d'accepter l'Empire au préjudice du fils de ce Prince.

21 *Cent-unieme année du regne de* Yao. *Vingt-neuvieme année de l'aſſociation de* Chun. — 2257

Après la mort de *Yao*, dit *Mong-tſée*, *Chun* refuſa l'Empire pour le céder à *Tan-tchou*, fils de ſon ancien maître. Il voulut le faire proclamer Empereur; il le fit chercher, il l'invita à venir s'aſſeoir ſur le trône de ſon pere; mais les Grands & le Peuple s'y oppoſerent: ils vouloient *Chun* pour Empereur. Tous vinrent rendre hommage à *Chun*, continue *Mong-tſée*, & aucun n'alla à *Tan-tchou*. Tous chanterent des cantiques en l'honneur de *Chun*, & aucun n'en chanta en l'honneur de *Tan-tchou*. *Tan-tchou* s'etoit retiré au nord de la riviere *Nan-ho*.

22 *Cent-deuxieme année du regne de* Yao. *Trentieme année de l'aſſociation de* Chun. — 2256 *Joſeph âgé de dix-ſept ans, eſt vendu par ſes freres à des Madianites, qui le menent en Egypte.*

Après bien des réſiſtances, *Chun* ſe détermina enfin à accepter l'Empire cette année, qui eſt comptée pour la premiere de ſon regne. Le premier jour de la premiere Lune du Printems, il ſe rendit au *Ouen-tſou*, où il fit les cérémonies en l'honneur des Ancêtres de *Yao* & de *Yao* lui-même, & fut reconnu ſeul & légitime Empereur.

23 *Premiere année du regne de* Chun. — 2255

Il tint ſa Cour à *Pou-pan*, qu'on appelle aujourd'hui *Ho-tchoung-fou*. Il prit la terre pour emblême & fut appellé Roi de la terre, non pas de la terre en général, mais de la terre comme élément.

Années du Cycle.

Années avant J. C.

Après cette cérémonie, *Chun* déclara *Tchou*, fils de *Yao*, Prince du pays de *Tan*. Il lui permit de porter tous les distinctifs de la dignité impériale, en disant qu'elles lui etoient dues plutôt qu'à lui *Chun*, qui n'etoit qu'un etranger sur le trône.

23 *Premiere année du regne de* Chun.

Il se transporta ensuite chez *Kou-seou*, son pere, avec tout l'appareil de sa nouvelle dignité. Il donna à *Siang*, celui de ses freres dont il avoit reçu tant de mauvais traitemens, le pays de *Yeou-ki*, à titre de Souveraineté; mais comme il connoissoit son peu de talent, & son naturel emporté, il ne lui laissa de la dignité à laquelle il l'elevoit, que les honneurs & les revenus. L'autorité en fut confiée à des Magistrats integres, qui gouvernerent sous son nom. Il est permis au Sage, dit *Mong-tsée* à ce sujet, de faire du bien à ses parens, de les combler d'honneurs & de richesses, en les mettant en même tems hors d'etat de pouvoir en abuser. 2255

Il prit pour ses quatre Ministres *Yu*, *Kao-yao*, *Y*, & *Tchi*; & partagea le soin qu'exigeoient les affaires générales de l'Empire, entre vingt-deux personnes qu'il eut soin de choisir lui-même. Cela fini, il se mit en chemin pour faire la visite des quatre *Yo* & des huit *Pé*. J'ai dit plus haut ce que c'etoit que les *Yo* & les *Pé*. Je trouve dans une remarque, que, pendant la visite, *Yu*, *Chun* arrivant à chacun des *Yo* & des *Pé*, commençoient par offrir des sacrifices, pendant lesquels on chantoit des hymnes, & l'on dansoit au son des instrumens. Il y avoit, ajoute la même remarque, des Poëtes d'office, comme il y avoit des Musiciens & des Danseurs. *Voyez Yu-hia-tchouan* sous la premiere année de *Chun*.

Chun

Années du Cycle.

24 Seconde année du regne de Chun.

Chun fait une recherche des Sages de l'Empire, & de tous ceux qui ſont diſtingués par leurs talens. Il les invite à lui donner des avis, à le reprendre même de ſes fautes. Il fait placer pour cela un inſtrument de bois à la porte de ſon palais, & il le nomme l'inſtrument des fautes, parce qu'en entendant le ſon de cet inſtrument, que les interpretes diſent être une eſpece de tambour, le public etoit averti qu'on avoit quelque faute à reprocher à l'Empereur. Quelques Auteurs prétendent que cet inſtrument & ſon uſage ſont de l'inſtitution de *Yao*, & que *Chun* ne fit que renouveller ce qui avoit déjà eté fait par ce grand Prince. Le *Toung-tche* ajoute que lorſque *Chun* avoit eté averti de quelque défaut dont il devoit ſe corriger, il l'ecrivoit ſur l'eventail, ou ſur tel autre meuble à ſon uſage, afin que l'ayant ſans ceſſe devant les yeux, il fît ſans ceſſe des efforts pour ſe corriger. Il donna à cet inſtrument le nom de *Ou-ming*. Les interpretes varient ſur l'inſtrument des fautes; quelques-uns croient que c'etoit un etendard qui etoit arboré à la porte du palais, & ſur lequel il etoit libre à chacun de marquer les fautes de l'Empereur: quoi qu'il en ſoit, ils conviennent tous que *Chun* vouloit qu'on l'avertît de ſes défauts. Ce Prince fit un *Kin* particulier qu'il monta de cinq cordes. J'ai déjà dit ailleurs que le *Kin* eſt une eſpece de lyre. Le ſon de ces inſtrumens eſt fort doux, mais un peu ſombre. Les cordes dont il eſt monté ſont de ſoie crue. On dit que *Chun* excelloit dans l'art de pincer le *Kin*. Celui qu'inventa *Fou-hi*, etoit pour ſervir dans les grandes Muſiques; il paroît que celui de *Chun* etoit pour le cabinet.

Années avant J. C.

2254

La troiſieme année de ſon regne, *Chun* fit un

Etabliſſement des examens.

Années du Cycle.

Années avant J. C.

examen général, dans lequel furent appellés ceux qui avoient quelque mérite, afin qu'après les avoir connus on pût les employer suivant leurs talens. 2253

25 *Troisieme année du regne de* Chun.

L'homme ne sauroit être oisif, dit *Tchen-ché;* s'il est désœuvré, il n'aura bientôt d'autre regle que sa fantaisie. Il ne sauroit être surchargé de travail; car bientôt il seroit epuisé, ou il abandonneroit tout. C'est pourquoi *Chun* etablit que de trois en trois ans, on examineroit seulement une fois, tant ceux qui etoient déjà en exercice de quelque charge, que ceux qui en vertu de leurs talens prétendoient à quelque emploi. Après

26 l'examen, ceux qui s'etoient distingués recevoient des eloges ou etoient promus; ceux au contraire qu'on pouvoit soupçonner de s'être négligés, recevoient des reproches ou etoient cassés de leurs emplois s'ils en avoient. La cérémonie finissoit par des exhortations & des encouragemens à mieux faire à l'avenir. Cette sage coutume subsiste encore de nos jours. 2252

27 *Sixieme année du regne de* Chun.

Chun ordonne qu'on commence la grande cérémonie par la musique *Siao-chao*. Cette musique avoit neuf parties; elle etoit complette, car elle etoit accompagnée de danses. Le *Foung-hoang* parut. Ces paroles sont extraites du *Chou-king*, chapitre *Y-tsi*. 2252

J'ai déjà dit ailleurs ce que c'etoit que le *Foung-hoang;* je dois expliquer, ou du moins donner une idée de la musique *Siao-chao*. On prétend que ce nom lui a eté donné à cause des danses dont elle etoit accompagnée, & en particulier à cause d'un instrument appellé *Siao*, que les danseurs tenoient en main lors de leurs evolutions. Quelques-uns croient que *Siao-chao*

Années du Cycle. | Années avant J. C.

est le nom général de la Musique qui fut composée du tems de *Chun*.

Il est dit que cette musique avoit neuf parties, c'est-à-dire qu'elle avoit neuf modulations, dans chacune desquelles le ton primitif *Kou-ny* changeoit de place : c'est ainsi que la chose est expliquée dans la glose. On y ajoute bien des eloges de cette musique, qu'on appelle parfaite.

28 *Etablissement du College impérial.* — *Chun* fait l'examen du mérite & des talens, & va visiter les *Yo* ou principales montagnes des quatre côtés. Plusieurs interpretes placent sous cette année l'etablissement du College impérial, dans lequel les fils des Princes & des Grands devoient être instruits dans les lettres, les cérémonies, la musique, les danses, & dans l'art — 2250

29 de lancer un javelot. C'est sous cette même année que *Chun*, en faisant sa visite, etablit le cérémonial & la musique qui devoient avoir lieu chez les Princes & ses vassaux, suivant le titre plus ou moins honorable dont ils etoient décorés. Il etablit aussi qu'on feroit des pieces de poésie pour être chantées publiquement. — 2249

30 Il composa lui-même le cantique *Ta-tang*, lequel, suivant *Tcheng-che*, etoit une espece d'ode, dans le goût du tems où l'on ne respiroit encore que la vertu. Cette ode célébroit les vertus du grand *Yao*. Confucius, dans le *Ta-tchouan* du *Chou king*, dit que *Chun* la composa l'année d'après sa visite des *Yo*. — 2248

31 *Neuvieme année du regne de* Chun. — Cette année, neuvieme de son regne, *Chun* fit le grand examen qu'il réitéra jusqu'à trois fois. Il promut ceux dont le mérite fut reconnu ; il abaissa ceux qui ne donnerent pas des preuves d'une capacité suffisante. Il partagea les *San-miao* en différentes tribus, & les distingua ainsi des autres sujets. — 2247

Années du Cycle. | Années avant J. C.

On a déjà vu ſous la ſoixante-ſeizieme année du regne de *Yao*, que *Chun* avoit repouſſé les *San-miao* juſqu'au pays de *San-ouei*. Ces Peuples, toujours inquiets, n'obſervoient pas les loix comme les autres ſujets de l'Empire. La montagne de *San-ouei* où ils s'etoient refugiés, etoit pour eux un boulevard qui leur aſſuroit l'impunité, parce qu'il etoit très-difficile de les y forcer : il falloit uſer d'artifice pour leur faire recevoir le frein ; c'eſt ce que fit *Chun*. Il les diviſa en pluſieurs tribus, à chacune deſquelles il donna des Magiſtrats particuliers pour la gouverner. Il leur aſſigna des terres à cultiver ; il bâtit pour eux des habitations & des villages ; il les diſtingua par familles, & n'oublia rien en un mot pour les rendre dociles au joug. On verra dans la ſuite de cette Hiſtoire, que malgré tous les ſoins qu'on s'eſt donnés pour les civiliſer & les contenir, ils ont preſque toujours vécu dans l'indépendance. On les appelle indifféremment *San-miao*, *San-ouei*, & *Miao-tſée*. Ils

32 — 2246

ſont répandus aujourd'hui dans preſque toutes les montagnes de la Chine, & conſervent, comme auparavant, un caractere d'indocilité qui fait qu'on ne cherche plus à les ſoumettre : on les laiſſe vivre à leur fantaiſie ; & les Mandarins qu'on charge en apparence du ſoin de les gouverner, n'ont d'autre autorité ſur eux que celle qu'ils veulent bien leur donner eux-mêmes. Il n'eſt pas douteux que ces anciens Peuples, qui datent du tems de *Hoang-ty*, n'aient conſervé bien des traditions, qui, dépouillées des fables dont on les aura ſans doute enveloppées, pourroient être de quelque ſecours pour les tems primitifs de l'Hiſtoire chinoiſe. Je regrette que le zele de nos Miſſionnaires ne leur ait pas

33 — 2245

Années du Cycle.

34 *Douzieme année du regne de* Chun.

ſuggéré de pénétrer dans leurs montagnes. En parcourant leur pays, & en s'inſinuant dans les antres & les cavernes qui ſervent de demeure à la plupart d'entre eux, ils auroient peut-être découvert des monumens inconnus à ceux qui en ſont les poſſeſſeurs, mais qu'on auroit pu déchiffrer dans la capitale de l'Empire, où il y a des Savans de tous les ordres & de tous les genres. Ce n'eſt qu'en demeurant grand nombre d'années dans un pays, qu'on peut ſe procurer l'avantage de le connoître à fond. Les Empereurs ont envoyé quelquefois des Mandarins & des Lettrés chez les *Miao-tſée*, avec ordre de faire des recherches ſur tout ce qui méritoit d'être ſu dans ce qui concerne ces eſpeces de ſauvages; mais ces Mandarins & ces Lettrés ne ſe ſont tranſportés que dans les lieux les plus apparens, & de plus facile accès. La crainte des bêtes féroces, & des hommes ſouvent plus féroces qu'elles, les a toujours retenus pendant le peu de ſéjour qu'ils y faiſoient dans les lieux les plus habités; ils ont pris des inſtructions telles quelles; & à leur retour ils n'ont rien fait connoître qu'on ne sût déjà. Des Miſſionnaires, habitués dans l'endroit même, n'auroient pas eu la même crainte; & nous aurions peut-être eu par leur moyen des connoiſſances ſur les tems voiſins du Déluge.

Années avant J. C.

2244 *Suivant Simſon, c'eſt ſous cette année qu'il faut placer le déluge d'Ogygès. Ce ſentiment eſt fondé ſur l'autorité de Jule Africain & d'Oroſe. Cette même année Iſaac, vingt-deuxieme Patriarche, meurt âgé de cent quatre-vingts ans.*

35 *Treizieme année du regne de* Chun.

2243 *Joſeph, fils de Jacob, eſt fait Miniſtre par Pharaon, il etoit âgé de trente ans. Son Miniſtere dure quatre-vingts ans.*

36 *Quatorzieme année du regne de* Chun.

2242

La quatorzieme année de ſon regne, *Chun* fit compoſer des hymnes, & en compoſa lui-même qu'il ne dédaigna pas de chanter. Ces paroles ſont tirées du *Chou-king*, chapitre *Y-tſi*.

Les interpretes conviennent unanimement que *Chun* compoſa & fit compoſer cette année un grand nombre d'hymnes qui furent chantés; mais ils different entre eux quant aux ſujets ſur

Années du Cycle.

37

38

39 *Dix-ſeptieme année du regne de* Chun.

40

41

42

43

44 *Vingt-deuxieme ann. du regne de* Chun.

ieſquels rouloient ces mêmes hymnes. Les uns veulent qu'on n'y célébrât que la puiſſance & la vertu du Ciel ſuprême; les autres prétendent qu'on y traçoit les obligations des Grands & des uns & des autres envers le Peuple. Quelques-uns aſſurent que ces hymnes avoient pour objet le ſoleil, la lune, les etoiles, les nuages, & tout ce qui embellit le Ciel matériel que nous voyons; ils citent quelques ſtrophes qu'ils croient avoir fait partie de quelques-uns de ces anciens hymnes, en confirmation de leur ſentiment; mais ceux qui ne ſont pas de leur avis, leur répondent que quand même les ſtrophes qu'ils citent auroient fait partie de quelques-uns de ces anciens hymnes, il ne faudroit les regarder que comme des exemples, des figures, des allégories qui entroient dans ces hymnes; mais qui qui n'en etoient pas pour cela le principal ſujet, &c.

Je me ſers du mot d'*hymne*, parce que le caractere Chinois que j'interprete ainſi, déſigne toute piece de poéſie qu'on chante, ou qui eſt faite pour être chantée.

La quinzieme année de ſon regne, *Chun* préſida à l'examen, & termina la cérémonie par le chant d'un hymne.

Quelques Lettrés poſtérieurs rapportent un hymne qu'ils diſent être celui qui fut chanté alors; mais les Critiques le rejettent comme apocryphe, & *Nan-ſiuen* en particulier, dit qu'on voit au ſtyle dont il eſt, qu'il ne remonte pas au-delà des *Soung*. *Hou-ché* dit que cet hymne n'etoit qu'un cantique d'alégreſſe par où *Chun* voulut qu'on terminât la cérémonie. S'il m'etoit permis de deviner, je dirois, comme il eſt très-vraiſemblable, que cet hymne ou cette

45

46

Années avant J. C.

2241

2240

2239 *Sémiramis regne en Aſſyrie.*

2238

2237

2236

2235

2234 *Jacob âgé de cent trente ans ſe tranſporte en Egypte avec ſa famille.*

Commencement des Obſervations aſtronomiques de mille neuf cens trois ans, qui furent trouvées à Babylone trois cens trente & un ans avant J. C.

2233

2232

Années du Cycle. | *Années avant J. C.*

ode, renfermoit d'un côté l'eloge de la diligence & de l'application, & de l'autre des sarcasmes contre la paresse, ou le défaut d'application dans l'exercice de son emploi.

47 2231
48 2230

L'année seizieme de son regne, *Chun* chanta les neuf ordres de choses. L'Historien place cette cérémonie sous cette année, fondé sur l'autorité de *Yu-hia-tchouan*. Les interpretes varient encore sur le sujet de cette cérémonie. L'opinion qui me paroît la plus vraisemblable, est celle de *Tchou-tsée*, qui dit que ces neuf ordres de choses sont les neuf principes d'où dérivent toutes choses, c'est-à-dire, auxquels les Chinois attribuent tout ce qui est dans la nature.

49 2229
50 2228
51 2227
52 2226
53 2225

Les Critiques séveres rejettent cette explication, & croient que l'hymne en question n'est appellé l'hymne des neuf ordres des choses, que parce qu'il etoit accompagné de neuf sortes de danses, avec une musique qui avoit ses neuf parties. Je ne rapporte ces minuties, que pour prouver que les Chinois ne révoquant point en doute les commencemens de leur Histoire, ils ne se donneroient point ainsi la torture, pour trouver des explications, souvent forcées, à ces passages obscurs, s'ils avoient le moindre soupçon que ce qu'ils lisent dans leurs anciens livres a pu être supposé.

54 2224

Trente-deuxieme année du regne de Chun. *Premiere année de l'association de* Yu.

Chun, à l'exemple du sage *Yao* qu'il s'etoit proposé pour modele de sa conduite, voulut se décharger d'une partie du pesant fardeau du gouvernement. Le mérite de *Yu* lui etoit connu, puisque c'etoit par ses ordres que ce grand homme avoit eté préposé pour travailler à l'ecoulement des eaux. La maniere dont il s'etoit acquitté d'une si importante commission, & la conduite qu'il avoit tenue dans l'emploi dont il avoit eté décoré

Années du Cycle.

en récompense de ses services, persuaderent à tout le monde, que personne ne pouvoit mieux que lui gouverner l'Empire.

Chun crut ne pouvoir rien faire de mieux, ni qui fût plus au gré de ses sujets, que de le choisir pour son collegue. Il l'associe au Gouvernement & lui met en main toute son autorité. Voyez le *Chou-king*, chapitre *Ta-yu-mo*. Il est dit dans le livre intitulé *Tchan-che-ki-nien*, que *Chun* associa *Yu* à l'Empire l'année *Ting-sée*, cinquante-quatrieme du Cycle, laquelle répond précisément à l'année trente-deuxieme du regne de *Chun*; & cependant on trouve dans le chapitre *Ta-yu-mo* du *Chou-king*, ces paroles qu'on met dans la bouche de *Chun* lorsqu'il proposa *Yu* pour être son collegue : *voici la trente-troisieme année que je suis sur le trône impérial*; pourquoi donc mettre l'association de *Yu* à l'Empire à la trente-deuxieme année du regne de *Chun*? C'est parce qu'on ne compte la premiere année du regne de *Chun* qu'après la troisieme année du deuil de *Yao*, au lieu que dans les paroles du *Chou-king*, *Chun* compte pour premiere année de son regne la troisieme de celle du deuil, &c.

Années avant J. C.

2224

54 *Trente-deuxieme année du regne de* Chun. *Premiere année de l'association de* Yu.

Nan-siuen remarque que lorsque *Yao* associa *Chun* à l'Empire, il lui donna pour toute leçon, ce peu de mots : *gardez en tout un juste milieu*; & que *Chun* prenant *Yu* pour son collegue, au lieu de l'instruction toute simple qu'il avoit reçue lui-même de *Yao*, il ajoute aux paroles de ce grand Prince : *ayez de l'exactitude, corrigez les abus, réduisez tout au centre de l'unité.* La raison que *Nan-siuen* apporte pour expliquer cette addition que fit *Chun* aux paroles de *Yao*, se réduit à ceci. « L'instruction que *Chun* donne à *Yu* est la même » que celle qu'il a reçue lui-même de *Yao*; il

55 *Trente-troisieme année du regne de* Chun.

2223

n'a

Années du Cycle. | *Années avant J. C.*

» n'a fait qu'ajouter les moyens qu'il falloit em-
» ployer pour qu'elle eût son effet ».

Seconde année de l'association de Yu.

La trente-troisieme année du regne de *Chun*, le premier jour de la premiere Lune du printems, *Yu* se transporta à la salle destinée à honorer la mémoire de *Yao*, dite la salle de *Chen-tsoung*. Là il reçoit solemnellement l'investiture de sa nouvelle dignité, & est mis à la tête de l'Empire, pour le gouverner conjointement avec l'Empereur. Voyez le *Chou-king*, chap. *Ta-yu-mo*. *Chun* lui recommande de mettre en ordre les neuf principaux articles du *Houng-fan* (livre où

56 tout ce qui s'etoit passé après le déluge etoit 2222

57 exactement marqué): on en trouve des lambeaux 2221
dans les commentaires du *Chou-king*. *Yu* s'en tint à l'ancien partage qu'il avoit fait de l'Empire, en neuf *Tcheou* ou Provinces.

58 Le grand *Yu*, dit le *King-che-ly*, après avoir 2220
reçu l'investiture de sa dignité dans le *Miao* de

59 *Chen-tsoung*, ayant egard aux terreins & aux 2219
eaux, assigna pour l'exacte division de l'Empire, neuf *Tcheou*, neuf montagnes, neuf rivieres, neuf lacs.

60 C'est cette année que *Yu* fit de nouveau la 2218
division de l'Empire en neuf *Tcheou*, dit le *Tsien-pien* suivant *Chao-tsée*. Ce fut l'année *Ting sée*, c'est-à-dire, l'année précédente, cinquante-quatrieme du Cycle. Ce point mérite d'être examiné, ajoute-t-il.

Second Cycle du troisieme Tri-cycle.

I

Trente-neuvieme année du regne de Chun.

Huitieme année de l'association de Yu.

Les années précédentes, *Yu* avoit eté occupé à mettre la discipline parmi les Peuples du dehors; il avoit châtié les *Yeou-miao*. Il avoit engagé les *San-miao* à se soumettre de leur plein gré; il avoit rangé sous son obéissance le Royaume de *Lo-koue*; & il avoit reçu comme tributaires ceux du Royaume de *Chou-chen*.

2217 *Jacob meurt en Egypte âgé de cent quarante-sept ans*

Années du Cycle. | Années avant J. C.

Cette année, l'Empereur & ſon collegue firent un examen général pour elever ou abaiſſer, pour punir ou pour récompenſer ceux qui méritoient l'un ou l'autre.

Depuis cet examen juſqu'à la mort de *Chun*, les annales ne ſpécifient aucun fait, mais les Gloſſateurs rapportent les différens ſentimens des Critiques pour ſavoir à quelle année préciſe du regne de ce Prince il faut placer celle de ſa mort. Je ne crois pas m'ecarter de mon ſujet en rapportant ici le précis de ce qu'ils diſent. Quelques Auteurs trop ſcrupuleuſement attachés à la lettre dans ce que dit le *Chou-king*, prétendent qu'on doit placer la mort de *Chun* à la cinquantieme année de ſon regne. Voici le texte ſur lequel ils ſe fondent: c'eſt celui qui termine le chapitre *Chun-tien. Parvenu à la cinquantieme année de ſon regne*, Chun *arrivé dans l'endroit qu'il devoit viſiter, mourut certainement.*

On leur répond que le *Chou-king*, en diſant que *Chun* ceſſa de vivre la cinquantieme année de ſon regne, compte pour la premiere celle qui ſuivit immédiatement la mort de *Yao*; au lieu que ceux qui le font mourir à la quarante-huitieme année de ſon regne, n'en comptent le commencement qu'après que les années du deuil de *Yao* furent expirées. Ce ne fut qu'alors que *Chun* accepta l'Empire. C'eſt donc depuis ce tems ſeulement que doit dater ſon regne. L'Empereur dans ſa Table chronologique, & l'Annaliſte le marquent ainſi.

10 *Quarante-huitieme année du regne de* Chun. *La dix-ſeptieme de l'aſſociation de* Yu. *Mort de* Chun

La quarante-huitieme année de ſon regne, diſent les annales, *Chun*, âgé de cent dix ans, mourut à *Ming-tiao*. 2208

Le *Ta-ki* rapporte que les Mémoires hiſtoriques qui ont le titre de *Ki*, diſent que *Chun*

Années du Cycle. *Années avant J. C.*

mourut & fut enterré dans le pays de *Tſang-hou*. *Tſang-hou* eſt le nom d'une montagne du *Hou-kouang*; c'eſt du moins le nom qu'on donnoit à cette montagne, qui eſt dans le diſtrict de *Tao-tcheou* d'aujourd'hui, près de *Ming-yuen-hien*.

11 *Quarante-neuvieme année du regne de* Chun. *Dix-huitieme année de l'aſſociation de* Yu. Quelques Critiques regardent comme peu vraiſemblable que *Chun* ayant aſſocié *Yu* à l'Empire pour pouvoir ſe décharger ſur lui d'une partie du pénible fardeau du Gouvernement, entreprît à l'âge de cent dix ans, un voyage dont il pouvoit ſi aiſément ſe diſpenſer en chargeant ſon collegue de faire la viſite qu'il avoit projettée. D'autres Critiques leur répondent qu'il ne faut pas juger de *Chun* comme du commun des hommes. « Ce vertueux Prince, diſent-ils, voulut s'ac- » quitter juſqu'au bout des obligations qu'il s'e- » toit impoſées en acceptant l'Empire ». 2207

Après la mort de *Chun*, il y eut un deuil général dans l'Empire; & ce deuil dura trois années, comme après la mort de *Yao*. *Yu* voulut ſe démettre du Gouvernement en faveur de *Chang-chiun*, fils de *Chun*; mais les Grands & le Peuple

12 *Cinquantieme année du regne de* Chun. *Dix-neuvieme année de l'aſſociation de* Yu. s'y oppoſerent. Après bien de la réſiſtance, *Yu* ſe détermina enfin à accepter l'Empire. C'eſt par lui que la Monarchie chinoiſe commença à devenir héréditaire. Il eſt Fondateur de la premiere Dynaſtie, dite la Dynaſtie des *Hia*; c'eſt par ſon regne que je commencerai la ſeconde epoque de la véritable Hiſtoire chinoiſe. 2206

Troiſieme année de deuil après la mort de Chun. En finiſſant cette premiere epoque, je demande au Lecteur judicieux & impartial, ſi dans ce qu'il vient de lire, depuis la ſoixante-unieme année du regne de *Hoang-ty* juſqu'à la mort de *Chun*, il a trouvé tant de contradictions, & un chaos ſi monſtrueux, qu'il ne lui ait pas eté poſſible de rien extraire d'exact & de ſuivi.

Dans tout ce que j'ai extrait moi-même, j'ai ſuivi les Auteurs les plus accrédités de la Nation. Je n'ai pas dit tout ce que j'aurois dû dire, parce qu'il m'auroit fallu faire un Ouvrage immenſe; & mon deſſein n'etoit d'abord que de donner une ſimple Table chronologique, comme le titre le porte. Mais je crois en avoir aſſez dit pour convaincre ceux qui peuvent être convaincus.

AAA. *Les trois Dragons.*
B *Le Kilin.*
C *Le Foung-Hoang.*
D *Le Koui, ou la Tortue.*
E *Les Neuf Ting.*

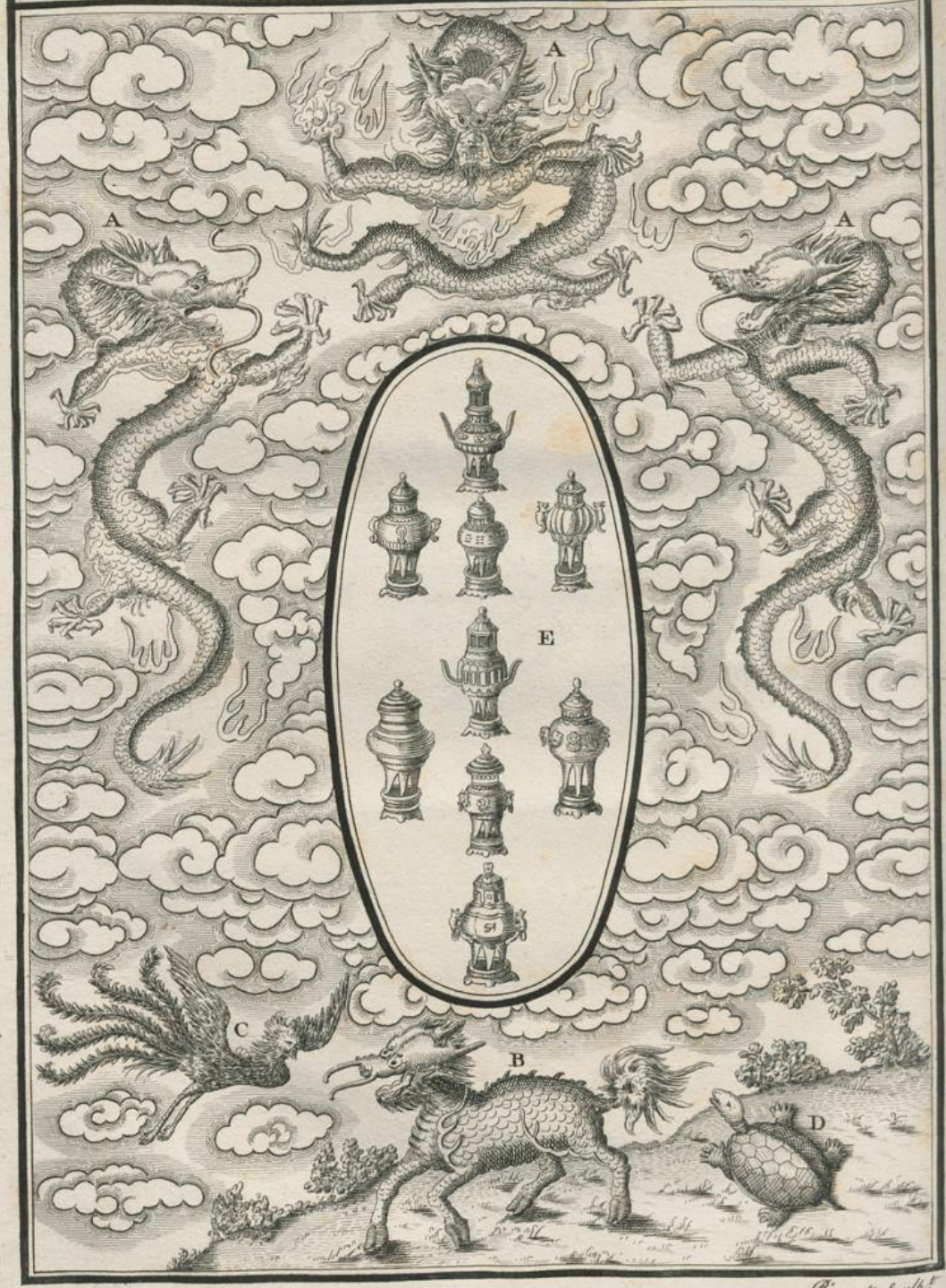

Picquet, Sculp.t

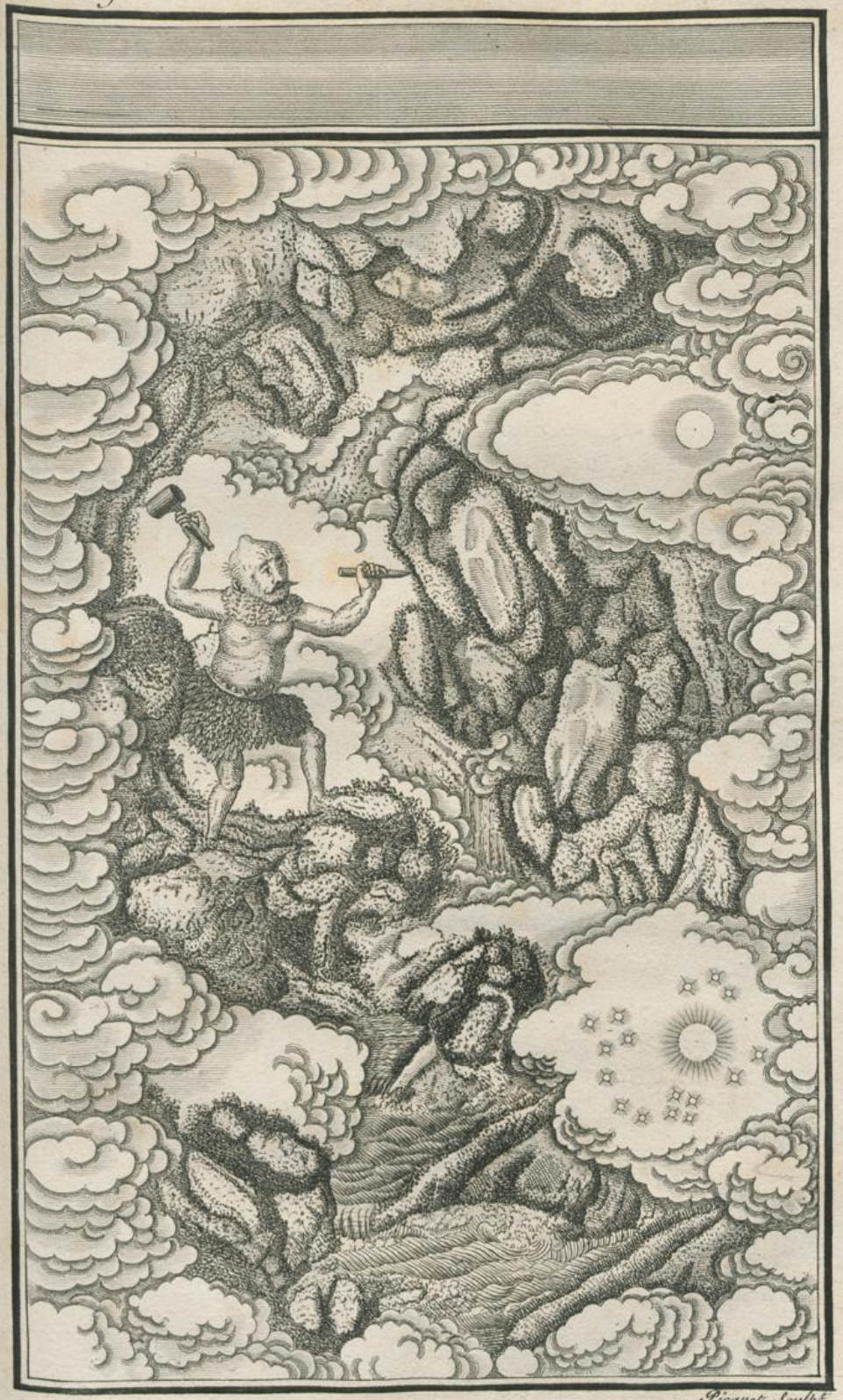

Picquet Sculpt.



Duquet, Sculp.

Explication de la Planche premiere.

Les figures A. A. A. ſont la repréſentation des trois Dragons, ſymboles des qualités que doit avoir un Empereur de la Chine, auquel on donne le glorieux titre de *Fils du Ciel*, parce qu'on le regarde comme tenant la place du Ciel pour le gouvernement de la Terre.

Le Dragon eſt connu depuis le tems de *Fou-hi*, puiſque le Dragon-cheval, dont je parlerai bientôt, donna occaſion à ce Fondateur de l'Empire chinois, d'appeller ſes Magiſtrats du nom de *Dragons*. Il a les cornes de Cerf, les oreilles du Bœuf, la tête du Chameau, le col du Serpent, les pieds du Tigre, les ſerres de l'Aigle ou de l'Epervier & les ecailles de Poiſſon. Il eſt regardé comme le reptile par excellence, mais comme un reptile aérien, ne faiſant ſon ſéjour que dans le plus haut des airs, d'où il deſcend pourtant quelquefois pour s'approcher de la terre, dans le cas où il faut qu'il arrive quelque choſe d'extraordinaire. Le Caractere chinois qui le déſigne, eſt *Loung*.

Tout ce qui remplit le fond de la Planche eſt nuage. Les nuages, diſent les Chinois, etoient autrefois de toutes couleurs, & beaucoup plus brillans qu'ils ne le ſont aujourd'hui. *Hoang-ty* les donna pour emblêmes, aux Magiſtrats en particulier qui préſidoient aux Saiſons. Les Magiſtrats du Printems furent appellés *Nuages verds*; ceux de l'Eté, *Nuages rouges*; ceux de l'Automne, *Nuages blancs*; ceux de l'Hiver, *Nuages noirs* & ceux du milieu, *Nuages jaunes*.

La figure B. repréſente le *Ki-lin*. Ce quadrupede ſe montre rarement; on le voit, dit *Lou-ché*, ſous les Rois qui ſe diſtinguent par leur humanité. Suivant la deſcription qu'en fait *Tchou-tſée*, *le* Ki-lin *a le corps du Daim, la queue du Bœuf, & la corne du pied comme celle du Cheval; il n'a qu'une corne ſur la tête, & au bout de cette corne il y a de la chair*. *Tchou-tſée* ne parle là que du *Ki-lin* qui apparut du tems de *Yao*. Il eſt parlé auſſi d'un *Ki-lin*, ſous le regne de *Hoang-ty*. En général le *Ki-lin* eſt regardé par les Chinois, comme un quadrupede extraordinaire, qui ne fait ſon apparition que ſous les bons Rois. On le décrit différemment; mais dans les différentes deſcriptions qu'on en a faites, on ne manque pas de dire qu'il n'a qu'une corne, dont la pointe eſt de

chair, pour faire voir, que même en se défendant, il est incapable de nuire. Son corps, dit-on, est couvert d'ecailles, sur lesquelles brillent les cinq couleurs. Il est si doux & si compatissant, que, s'il se trouve des insectes sur sa route, il se détourne pour ne pas les ecraser en marchant. La figure sous laquelle on le peint le plus communément est celle qu'on voit ici. L'idée d'un *Ki-lin* est aussi ancienne que la Monarchie.

La figure C. représente le *Foung-hoang*. De toute antiquité les Chinois se sont formé l'idée d'un oiseau merveilleux, unique en son espece, dont le plumage renferme les cinq couleurs d'où dérivent toutes les autres, dont le chant exprime les cinq tons & les plus brillantes modulations de la Musique, qui a la tête du Coq, le col du Serpent, le dos de la Tortue, les nuances particulieres du Dragon, la queue du Poisson, & qui ressemble à l'Oie pardevant, & au *Ki-lin* parderriere. Lorsqu'il vole, tous les autres oiseaux lui font cortege. Il apparut sous le regne de *Hoang-ty*, & on suppose qu'il se montre encore toutes les fois qu'il y a sur la terre des Souverains d'un mérite extraordinaire.

La figure D. représente le *Koui* ou la Tortue. On trouve dans la Géographie orientale, citée dans la glose de l'Histoire, sous la cinquieme année du regne de *Yao*, que du tems de ce Prince, des Ambassadeurs, venus avec des Interpretes, d'un Royaume du Midi, auquel on donne le nom de *Y*, *prirent une grande Tortue, laquelle, suivant les apparences, existoit depuis près de mille ans. Sa circonférence etoit de plus de trois pieds; sur son dos etoit ecrite en lettres* Ko-teou, (c'est-à-dire en forme de tetards), *l'Histoire du Monde, depuis son commencement jusques alors.* Yao *la transcrivit & la garda soigneusement sous le titre de* Koui-ly-chou (ce qui veut dire, *Livre qui contient ce qui etoit sur la Tortue, &c.*)

Depuis ce tems-là les Chinois ont regardé la Tortue comme un animal mystérieux, qui pouvoit non-seulement leur apprendre les choses passées, mais encore leur faire trouver la connoissance anticipée des evénemens. C'est pourquoi ils s'en servent dans la divination, & en font la base de la loi des Sorts, &c.

Les neuf figures qu'on voit au milieu de cette Planche, représentent

neuf vaſes appellés *Ting*, que le grand *Yu* fit jetter en fonte pour l'inſtruction des Peuples. Ces *Ting* ont eté inventés par *Hoang-ty*. *Hoang-ty*, dit le *Ouai-ki*, cité dans la gloſe de l'Hiſtoire ſous le regne de *Hoang-ty*, *fit creuſer une mine de cuivre, qui etoit au midi de la montagne de* Cheou-chan. *De cette mine fondue, il fit trois* Ting; *& après que les trois* Ting *furent achevés, il mourut.*

Depuis le grand *Yu* juſqu'au tems des *Tcheou*, les *Ting* furent regardés par les Chinois, comme ce qu'il y avoit de plus précieux dans l'Empire. Les Empereurs ſe tranſmirent les *Ting* comme une marque de ſucceſſion légitime.

Explication de la ſeconde Planche.

CETTE Planche repréſente le Chaos, & *Pan-kou*, le premier des hommes qui le débrouille. Telles ſont les idées que pluſieurs Chinois ſe forment ſur le commencement du Monde. On voit par-là qu'ils croient la matiere eternelle. D'autres, & c'eſt le plus grand nombre de leurs Philoſophes, veulent que tout ſe ſoit formé par les opérations de *Tay-ki*, de l'*Yn* & de l'*Yang*.

Explication de la Planche troiſieme.

ON voit dans cette Planche, *Fou-hi* qui vient de tracer les huit *Koua*, après en avoir pris l'idée ſur les figures *Ho-tou* & *Lo-chou*, qu'il apperçut ſur le Dragon-cheval, & ſur la Tortue. Le Dragon-cheval ſortit de la riviere *Meng-ho*, & la Tortue de la riviere *Lo-ho*.

Le Dragon-cheval eſt un animal amphibie, myſtérieux, produit par la ſubſtance du Ciel & de la Terre. Il avoit le corps du Cheval & les ecailles du Dragon. Il etoit haut de ſept pieds cinq pouces, & avoit quelque reſſemblance avec le Chameau; mais il avoit des nageoires ou des eſpeces d'aîles. Il marchoit ſur les eaux ſans enfoncer. Lorſque Fou-hi *ſiégeoit ſur ſon trône, il portoit ſur ſes reins l'image du Dragon-cheval.* C'eſt ainſi qu'en parle *Koung-ngan-koue*, dont les paroles ſont citées dans la gloſe de l'Hiſtoire ſous le regne de *Fou-hi*.

La Tortue que *Fou-hi* vit ſortir de la riviere *Lo-ho*, etoit marquée d'une façon ſinguliere qui le frappa. Ces marques & les combinaiſons qu'elles gardoient entre elles, lui fournirent l'idée d'une ecriture dont il voulut laiſſer le modèle à la poſtérité. Il commença par tracer les *Koua*, & des *Koua* il forma les Lettres.

ESSAI SUR LA LONGUE VIE DES HOMMES

DANS L'ANTIQUITÉ,

SPÉCIALEMENT A LA CHINE;

Par feu M. Cibot, Miſſionnaire à Pékin.

Les Annales & les Traditions des plus anciens Peuples nous le diſent comme les Livres ſaints, la vie des hommes, bien long-tems encore après le Déluge, ne fut ni expoſée à tant de maladies, ni ſi courte qu'elle l'a eté. L'antiquité, l'univerſalité & la conformité des témoignages rapportés par Joſeph, en fournit une preuve complette. Manethon & Beroſe, dont le premier ecrivit l'Hiſtoire d'Egypte, & le ſecond celle des Chaldéens; enſuite Heſticus & Jérôme d'Egypte, qui ont ecrit les Antiquités des Phéniciens, conviennent de la longue vie des Hommes dans ces tems reculés. Les Grecs, auxquels on s'eſt ſouvent trop fié, n'ont commencé à être un Peuple que dans la vieilleſſe du Monde; que pouvoient-ils ſavoir des tems qu'ils n'avoient point vus, & dont ils ne trouvoient chez eux ni traces, ni veſtiges? Les Romains, qui ont eté nos maîtres, furent les diſciples des Grecs. Ne les conſultons point ſur les Antiquités reculées; mais conſultons l'ancienne Chine: elle a vu les premiers âges d'après le Déluge; elle en a conſervé les monumens; elle atteſte la longue vie des Hommes dans les tems anciens.

Quelle raiſon peut-on alléguer de cette longue vie, abſtraction faite des vues de la Providence divine? Les probabilités en cette matiere ne peuvent guere qu'être les mêmes pour tous les Peuples; & dès-là, celles qui prouvent pour la Chine

ſont egalement concluantes pour tous les autres pays. Or, il eſt conſtant par les grands & les petits *Kings*, ou Livres canoniques anciens, 1°. que la maniere de vivre & les mœurs; 2°. que la douceur & la bienfaiſance du Gouvernement; 3°. que les principes & les ſoins de la Médecine, devoient naturellement y conduire la multitude à une haute vieilleſſe. Ce ſont donc les raiſons les plus probables, les plus ſenſibles, & les plus ſatisfaiſantes de la longue vie des hommes dans ces premiers tems: raiſons d'autant plus concluantes, que ce ſont toutes des raiſons de fait; & que ce n'eſt que par des faits que nous prétendons en faire voir la ſolidité. Comme la multitude même des citations eſt plus eblouiſſante que lumineuſe, nous nous bornerons à celles qui ſont plus eſſentielles & plus déciſives. Mais nous garantiſſons que nous n'avançons rien que d'après les monumens les plus authentiques.

I.

Il en eſt des faits hiſtoriques, comme des obſervations aſtronomiques: la vérité ſeule peut les rapprocher, les combiner & les concilier. Moïſe, par cette raiſon ſeule, ne fût-il qu'un ſimple Hiſtorien, le témoignage que lui rendent les monumens anciens des premiers Peuples, eſt ſi uniforme, qu'il ne laiſſe aucun doute ſur la vérité de ſes récits. Celui que lui rend en particulier le *Chou-king*, le plus ancien, le plus beau & le plus authentique des Livres canoniques de la Chine, ſuffiroit ſeul au tribunal de la Critique le plus inquiete. Que celle d'Europe en liſe les premiers chapitres, puis les compare avec le neuvieme de la Genèſe & les ſuivans; ſoit qu'elle y conſidere l'etat actuel des terres de cette extrémité de l'Aſie, & les mœurs civiles, domeſtiques, politiques & religieuſes des premiers Chinois; ſoit qu'elle apprécie leurs diverſes

connoiſſances & tous leurs arts, elle reconnoîtra d'abord que la colonie gouvernée par le bon *Yao*, etoit une branche de la grande diſperſion des plaines de Babylone.

La Chine n'avoit pas eté peuplée juſqu'alors. *Mong-tſée*, le plus célebre diſciple de Confucius, & celui dont il reſte le plus d'ouvrages, articule très-nettement que l'Empire n'avoit point encore pris ni forme, ni conſiſtance; que les plaines baſſes & enfoncées etoient couvertes d'eaux ſtagnantes, reſtes du Déluge dont les montagnes, comme dit le *Chou-king*, avoient eté couvertes; que les terres qui etoient plus elevées, n'offroient qu'un mêlange confus d'arbres & d'herbes ſauvages; que l'Empereur *Yao*, aidé de *Chun* & de *Yu*, qui furent ſes ſucceſſeurs, fit mettre le feu aux bois, ecouler les eaux, & enſemencer les campagnes (1). La nouvelle colonie fixée dans le *Ki-tcheou*, s'etendit & ſe multiplia d'une génération à l'autre. Quelle perte pour l'hiſtoire du genre humain que celles des détails de ſon agrandiſſement! l'Empire de Chine eſt trop immenſe pour que ſon entiere population pût être l'ouvrage de quelques ſiecles. On voit en effet que la famille impériale des *Chang*, qui ſuccéda à celle des *Hia*, & celle des *Tcheou* qui fonda la troiſieme Dynaſtie, commencerent, bien des ſiecles après *Yao*, à monter au rang des Princes, en fondant des Colonies & en faiſant entreprendre des défrichemens. Quoique Confucius lui-même ne ſoit né que l'an 549 avant J. C. les Provinces qui ſont au-delà du fleuve *Kiang* n'etoient peuplées qu'en partie de ſon tems, & ne le furent tout-à-fait que plus de trois cens cinquante ans après, ſous le regne du fameux *Tſin-chi-hoang*. Ce qui frappera toujours un Lecteur attentif, c'eſt qu'en remontant même juſqu'à *Yao*, les Chinois n'ont pas eté de *ſtupides mangeurs*

(1) *Voyez Mong-tſée*, chap. 3.

de glands, comme le dit Hérodote des Arcadiens (1). Bien loin *d'adorer les plantes qui ſortoient de terre*, ils ſe mirent d'abord à la labourer & à ſemer diverſes eſpeces de graines. Le *Chou-king* atteſte qu'ils connurent d'abord les arts de beſoin, & furent initiés dans les ſciences, juſqu'à avoir une Aſtronomie & une Muſique.

Qu'on ne ſoit donc pas etonné de nous voir repréſenter les anciens Chinois tout autres qu'on ne ſe figure quelquefois les hommes de ces tems reculés. Les Auteurs des Annales & des *Kings*, ne penſoient ni à Moïſe ni à nous, lorſqu'ils ecrivirent l'Hiſtoire de leurs premiers Ancêtres. Les préjugés même d'Occident, fuſſent-ils moins ſuſpects d'ignorance & de prévention, il faudroit qu'ils pliaſſent ſous la multitude des faits qui ſe rendent témoignage les uns aux autres, s'eclairent réciproquement & forment une chaîne ſuivie d'evénemens qu'aucun ſoupçon ne peut rompre. L'Hiſtoire de la Dynaſtie des *Tcheou* ſuppoſe celle des *Chang*, & celle des *Chang* ſuppoſe l'Hiſtoire de la Dynaſtie des *Hia*.

Les Annales donnent cent & quelques années de regne à *Yao*, d'après le *Chou-king* : mais comme le *Chou-king* ne dit rien de plus, elles varient ſur le nombre précis des années qu'il a vécu, ainſi que ſur celles de *Chun* & du grand *Yu* ſes ſucceſſeurs, que tous les Hiſtoriens conviennent cependant avoir vécu plus d'un ſiecle. Peu importe. Un regne de cent ans dans la criſe d'un etabliſſement laborieux, prouve ſuffiſamment qu'il falloit que la carriere de la vie fût plus longue qu'elle ne l'a eté depuis. Mais comme c'eſt la moyenne antiquité qui va être le ſujet de mes diſcuſſions, nous deſcendrons tout d'un coup juſqu'à la Dynaſtie des *Tcheou*, qui commença 1122 ans avant J. C. Or, nous trouvons que *Ouen-ouang*, qui en

(1) *Clio*, chap. 66.

eſt

eſt en quelque ſorte le premier fondateur, vécut près de cent ans. Ses trois fils, *Vou-ouang* qui détruiſit la Dynaſtie des *Chang*, l'immortel *Tcheou-kong*, & *Tai-kong*, en vécurent plus de quatre-vingt-dix. Le ſecond même alla juſqu'à la fin du ſiecle, que leur grand-pere avoit paſſée. Or, dès-là qu'on trouve tant de belles vieilleſſes dans une même famille où la vie etoit expoſée à tous les périls du bien-être & de la grandeur, elles devoient être encore plus communes dans la ſphere mitoyenne des ſimples citoyens. Cette conſéquence eſt atteſtée comme un fait par le *Ly-ki* qui détaille les prérogatives, exemptions & privileges que les loix accordoient aux vieillards de quatre-vingt-dix & cent ans, & parle d'eux en tant de rencontres, qu'on ne peut ſuppoſer qu'ils fuſſent en petit nombre. Dans le fond la maniere de vivre & les mœurs de ces tems reculés devoient naturellement conduire là.

L'Europe croit enfin que la Chine eſt un des pays de l'Univers où il y a le plus de Villes, où les Villes ſont plus grandes, & où les grandes Villes ſont plus peuplées; mais l'Europe ſait-elle que juſqu'au milieu de la troiſieme Dynaſtie, c'eſt-à-dire, juſqu'aux premieres Olympiades des Grecs, on ne voyoit en Chine que la capitale de tout l'Empire, & les capitales des Etats feudataires & Principautés qui en augmenterent tant le nombre depuis en ſe multiplant. Une ville encore ſe réduiſoit alors à la maiſon du Prince, à ſes officiers, aux chefs de l'adminiſtration, à quelques ouvriers de beſoin, & à un petit nombre de marchands qui n'y demeuroient pour la plupart que paſſagérement. Les ſoldats ne vinrent s'y fixer que lorſqu'elles furent entourées de murailles; & elles furent long-tems ſans en avoir. Une ville alors n'etoit que comme l'accompagnement du palais, qui etoit au milieu, & en devoit faire la troiſieme partie. Auſſi les rues en etoient-elles fort larges & bien alignées, les

carrefours vaſtes & commodément diſtribués, & toutes les maiſons agrandies par des cours & des jardins. Auſſi le ſéjour n'en etoit-il pas moins ſain que celui des campagnes.

O le beau ſpectacle alors que celui des vaſtes plaines de *Chen-ſi*, du *Chan-ſi*, du *Ho-nan*, du *Hou-kouang* & des autres Provinces qui etoient défrichées & peuplées ! comme toutes les terres appartenoient à l'Etat, on avoit continué, à l'exemple du grand *Yu*, à y creuſer d'innombrables canaux pour recevoir la ſurabondance des eaux qui etoient dans les champs, & les rendre en arroſemens aux terres arides. Ces canaux, à en juger par le *Ly-ki* & le *Tcheouly*, ſerpentoient dans les vallées en mille manieres, entrecoupoient les champs labourés, & etoient tellement ramifiés, que les plus petits ſe dégorgeoient dans les mitoyens, & ceux-ci dans les grands, qui aboutiſſoient à de vaſtes baſſins ou ſe vuidoient dans les rivieres. Mais il n'eſt plus poſſible de bien ſaiſir le plan de leur diſtribution, ni de la continuer avec les chemins qui ſéparoient les grands quarrés de terres enſemencées, dont ils formoient les limites.

Quoi qu'il en ſoit de ce beau ſyſtême qui ſuppoſe tant de vues & de ſageſſe, des campagnes ainſi préparées devoient être un ſéjour egalement ſain & agréable dans toutes les ſaiſons. On y reſpiroit un air libre, & d'autant plus tempéré, que les bords des eaux etoient plantés de ſaules à branches pendantes & de mûriers pour les vers à ſoie. Quelques jardins pour les herbages, etoient ſemés çà & là à l'entrée des villages, comme pour varier la décoration des ſcenes; mais le grand nombre rejetté au-delà des terres enſemencées, avec les vergers & les pâturages, terminoit dans chaque Principauté ou grand diſtrict, la grande enceinte dont elles etoient environnées, & formoit comme la bordure de ces rians payſages, bordure qui etoit relevée elle-

même par les bois & les forêts antiques, qu'on laiſſa d'abord entre chaque Province, & qui ne furent abattues que peu-à-peu.

Il y avoit alors auſſi peu de villages que de villes. Si l'on en excepte les ouvriers ſédentaires & les marchands qui ſe fixoient auprès des *grands canaux* dans les lieux deſtinés aux marchés, les habitans des campagnes etoient tous diſperſés çà & là; les laboureurs, par pelotons de huit familles, au milieu de neuf cens arpens de terre qu'ils cultivoient à frais communs; les Jardiniers & les Bergers dans les endroits les plus commodes, les uns de leurs jardins, les autres de leurs pâturages, qui, comme nous venons de le dire, etoient au-delà des champs de bled & de leur enceinte. Chacun etoit au large, & les maiſons n'etoient pas des priſons. Celle d'un Lettré, ſelon le *Ly-ki*, occupoit un arpent. C'etoit une diſtinction ſans doute; mais elle indique que le Peuple etoit au large dans les ſiennes. On voit en effet dans le même *Ly-ki*, qu'elles avoient un logement extérieur pour les hommes, & un appartement reculé pour les perſonnes du ſexe, ce qui demandoit pluſieurs petites cours, & dès-là un emplacement honnête, c'eſt-à-dire, tout ce qu'il falloit pour en rendre le ſéjour egalement ſain, agréable & commode. La ſimplicité des Anciens ſe bornoit à la vérité à des rez-de-chauſſée juſques pour les Palais; mais ils etoient aſſez elevés de terre chez les plus pauvres colons, pour que l'humidité ne pût pas y pénétrer. A en croire même quelques Savans, ſi l'on préféra cette maniere de bâtir, que la crainte des tremblemens de terre a fait conſerver, c'eſt qu'on croyoit alors que l'air des *Leou* (ou etages) eſt moins doux, moins ami de la poitrine, & moins approprié à toute l'organiſation du corps humain que celui que la nature a préparé plus près de la terre pour tous les animaux. En ſeroit-il de même de l'expoſition au midi que les

Anciens choisissoient pour toutes leurs maisons? Une chose qui touche de si près à la santé de tout le monde, en quelque pays que ce soit, mériteroit ce semble qu'on y fît quelque attention, & qu'on interrogeât du moins les oracles de l'expérience. Car enfin, si les observations qu'on a faites ici n'avoient pas eté si décisives, est-il croyable que la police moderne eût adopté la maniere des Anciens, jusqu'à souffrir qu'on cherchât l'exposition du midi dans les plus grandes villes, aux dépens du coup-d'œil des rues; & que de quelque façon qu'elles fussent percées, les maisons, qui ne sont pas boutiques, fussent tournées de ce côté? » Les plantes même & les » arbres, dit *Lu-tchi*, nous apprennent à chercher les regards » du Soleil; c'est la chaleur que ses rayons leur portent qui les » vivifie; elle est si fort nécessaire à la santé, que les Anciens » n'osoient pas la refuser aux prisonniers ». La physique de ce Lettré lui fournit bien des raisonnemens pour prouver que l'exposition au midi est plus avantageuse pour les bâtimens, plus commode pour toutes les saisons, & sur-tout plus amie de la santé. C'est celle, selon lui, qui est la plus propre à renouveller l'air des chambres, & à empêcher qu'il ne s'use par la respiration, ou ne se corrompe par l'humidité dans les tems de pluie. Quoi qu'il en soit de sa théorie, elle atteste que les préférences des Anciens pour l'exposition au midi, etoient regardées de son tems, comme un soin néceſſaire pour rendre les maisons plus saines: soin dès-là qui atteste qu'ils y regardoient de bien près en fait de santé, & que leurs précautions etoient les mêmes pour tous les ordres des Citoyens.

Un Lettré a fait le calcul des journées qu'il avoit fallu pour les habillemens d'une Comédienne, & a démontré qu'elles equivaloient à la vie entiere de douze personnes. Il prouve après par un second calcul, que les habits de cent particuliers,

coûtoient moins de travail à la société, ſous les trois premieres Dynaſties, que ceux de cette ſeule femme ſous la Dynaſtie de *Tſin*, qui encore ne les portoit que peu de tems, & en uſoit bien d'autres. Du reſte, bien loin de donner à entendre que les Anciens fuſſent mal en habits, il ſoutient, d'après l'Hiſtoire, que la matiere de tous les vêtemens etant très-abondante, & ceux qui les mettoient en œuvre, en beaucoup plus grand nombre que dans les ſiecles ſuivans, la multitude devoit être mieux fournie d'habits: vu ſur-tout que les gens en place ne pouvoient pas donner dans le luxe, & que le partage des biens etoit plus egal entre les particuliers. « Ces » deux derniers articles, ajoute-t-il, ſont hors d'atteinte: ils » faiſoient partie du droit public. Quant aux matieres pre- » mieres des habits, il eſt evident qu'elles etoient plus com- » munes; y ayant tant de troupeaux, & les grandes chaſſes » etant ſi fréquentes, cela devoit fournir beaucoup de laines & » de fourrures pour l'hiver; puis les chanvres, les cotons, & les » racines qu'on cultivoit par-tout, donnoient diverſes ſortes » de toiles pour l'Eté. *Qui bêche ſon jardin*, dit le proverbe, » *ſe courbe & s'arrête; qui laboure ſon champ eſt debout &* » *marche*. Plus les habits des Anciens etoient ſimples, plus la » quenouille, la navette & l'aiguille devoient les multiplier; & » comme la loi faiſoit une obligation de l'exemple du travail, » aux perſonnes du ſexe à qui leur etat en ôtoit le beſoin, en » y comprenant même l'Impératrice, les conſommations » devoient être beaucoup moindres que les produits de chaque » année, & dès-là les faciliter, les aſſurer ſans ceſſe à la ſociété » & avec eux l'abondance des habits ».

Nous ne nous chargeons point de trouver cette logique en défaut. Donnât-elle priſe, il n'y a rien à oppoſer aux témoignages des *Kings*. O la belle & l'aimable police que la police

des habits chez les anciens Chinois ! A l'exemple de la nature qui a varié en tant de manieres la figure, la taille, les proportions, les contours & les couleurs des fleurs, elle avoit déterminé ſelon chaque ſaiſon, cérémonie & ſolemnité, diverſes matieres, formes & ornemens pour les vêtemens des Princes & des Grands, des premiers Magiſtrats & de leurs ſubalternes, des Gens de Lettres & des ſimples Citoyens, des matrones & des filles, des jeunes gens & des enfans. « Pour-» quoi cela, demande *Tchin-tſée ?* afin de concilier tous les » intérêts, répond-il ; & afin qu'en ſe ſervant de cette admi-» rable variété de matieres, de formes & d'ornemens pour » diſtinguer les rangs & entretenir la ſubordination, on pût » tirer parti de tout au profit de l'abondance commune. On » donnoit en effet à la multitude, tout le coton & toutes les » peaux de mouton, en décernant aux Grands l'uſage journalier » de la ſoie & des belles pelleteries. Les diſtinctions de la loi » etoient tellement combinées, que tout ce qui pouvoit être » mis en œuvre pour les vêtemens, etoit tout-à-la-fois & employé » & limité : employé, pour etendre les reſſources de l'abon-» dance générale, limité pour qu'elle fût egale dans toutes les » conditions ». Le ſuccès répondit à des vues ſi ſages ; &, comme dit *Yen-tſée*, *les plus pauvres avoient des habits chauds pour l'Hiver, & légers pour l'Eté.*

Le *Ly-ki* ſuppoſe ſans ceſſe une grande abondance d'habits dans toutes les familles. Ici il recommande d'enfermer à part ceux de filles, & de ne pas même garder enſemble ceux du mari & de la femme, à moins qu'ils n'aient plus de ſoixante ans. Là il preſcrit aux brus d'avoir ſoin que leur beau-pere & leur belle-mere, ſoient vêtus chaudement ; & de les preſſer, ſelon la ſaiſon ou le tems, d'en prendre de plus epais. Dans le détail du ſervice filial, qui regardoit ſur-tout le Peuple, il fait une enumération

d'aiguilles, de cheveux & d'ornemens, de ceintures & de mouchoirs, de petits meubles & de fournitures qui ſuppoſe une aiſance inconciliable avec la diſette des habits (1).

Le *Ché-king* qui fait chanter aux jeunes filles de la campagne les peines & les chagrins de leur âge, ne leur met jamais de plaintes à la bouche ſur leur parure; au contraire il en prend occaſion de les faire gémir ſur la vanité trompeuſe du monde, qui couronne de fleurs les victimes qu'il egorge. Elles parlent de toiles de coton, de chanvre, de *Ko*, & de diverſes peaux & ſoieries. On trouve dans le *Tcheou-ly*, qu'il y avoit des Mandarins chargés par office de procurer en tout l'abondance des matieres premieres des habits, & d'autres de les faire mettre en œuvre. Ce grand ſoin etoit le partage du ſexe & la matiere de ſa gloire. Un mot dira tout. La femme d'un Lettré, ſelon le *Ly-ki*, ne pouvoit pas employer des mains etrangeres pour les habits de ſon epoux. Il falloit qu'elle en tirât la matiere, de ſes vers à ſoie; la mît en œuvre, & les fît elle-même. Ainſi en etoit-il des jeunes filles pour elles-mêmes; ainſi la navette leur etoit auſſi familiere que le fuſeau & l'aiguille.

Il ſeroit difficile d'articuler combien leur induſtrie inventa de ſortes d'etoffes, & juſqu'où leur adreſſe réuſſit à varier les mêlanges de la ſoie & du coton, du coton & du chanvre, du chanvre & des diverſes ecorces ou racines. Les mêlanges alloient ſi loin, qu'il fallut donner des bornes à leur zele & arrêter leurs inventions. Les payſannes même avoient les leurs. Leur tendreſſe imagina les chapeaux de paille pour garantir leur epoux des ardeurs du Soleil, & réuſſit à ourdir avec tant d'art des feuilles de roſeau, qu'elles etoient impénétrables à la pluie, & formoient des ſurtouts egalement légers & commodes.

(1) *Voyez* le *Ly-ki*, chap. 12.

Si c'eſt tomber dans la bonhomie de ces anciens tems que de parler d'une ſi mince invention, qu'on pardonne cette ſimplicité à qui a vu de près la miſere des colons dans leurs villages. Elle nous a ſi touchés que l'invention ſublime du téleſcope & des lunettes achromatiques paroît moins précieuſe à notre ſenſibilité, que celle de ces petites bagatelles de beſoin, qui ont conſervé tant de ſantés, & tant de vies. Il faut convenir qu'après la diſperſion des Peuples, quelques branches de la grande famille du genre humain perdirent peu-à-peu leur part à l'héritage commun dans le fond des bois & des déſerts où elles s'etoient diſperſées. Mais qu'on remonte tant qu'on voudra juſqu'à *Yao* & *Chun*, les premiers chefs & les Patriarches de la colonie qui s'etablit à la Chine, on trouvera que dès-lors on ſavoit réduire les grains en farine, & pêtrir diverſes ſortes de pâtes qu'on cuiſoit encore plus diverſement.

Laiſſons aux Grecs la confuſion, l'incertitude, & les contradictions perpétuelles du commencement de leur Hiſtoire. Bien des ſiecles avant qu'il y eût des *mangeurs de glands* dans l'Arcadie, les greniers publics de la Chine etoient remplis de riz, de froment, d'orge & de diverſes eſpeces de mil; les baſſes-cours etoient garnies de cochons, de poules, d'oies & de cannes; les pâturages etoient couverts de troupeaux de brebis, de bœufs & de chevaux; les vergers etoient ombragés de jujubiers, de poiriers, de pommiers, de pruniers, de ceriſiers & de noiſettiers; les jardins enfin couronnés de plantes odoriférantes, ſemés de diverſes eſpeces d'herbages, & fertiles en toutes ſortes de légumes. Les forêts & les montagnes, les rivieres & les etangs y payoient tribut à l'abondance des tables & en varioient les mets.

L'article des alimens des anciens Chinois eſt trop immenſe pour que nous puiſſions en entreprendre la longue énumération.

ration. Avant que Cadmus eût porté des lettres aux Grecs barbares, que Minos eût donné des loix à l'isle de Crete, & que le fameux Hercule eût rempli ses douze travaux, la table des Empereurs & des Princes de Chine, etoit couverte chaque jour de plusieurs sortes de mets, & le simple Peuple mangeoit souvent diverses sortes de viandes avec ses gâteaux de miel ou de froment, & avoit toujours divers herbages avec son riz. La nourriture même des moins riches etoit abondante en tout tems; & les colons dans leurs fêtes avoient pour la venaison & le gibier, pour le poisson & la volaille, bien des cuissons & des assaisonnemens, que la cuisine des Achille, des Agamemnon & des Nestor n'avoit pas encore appris; des bieres & des cidres de plusieurs sortes, leur tenoient lieu de vin de raisin, que le luxe même n'a pas pu maintenir. Il seroit aisé d'accumuler les citations, & de passer d'un *King* à l'autre, sur-tout pour le tems des *Tcheou* que nous avons choisi; mais à s'en tenir même aux chansons populaires, on voit que les plus pauvres ne mangeoient jamais *leur riz sec*, que les vieillards avoient toujours de la viande, & que l'abondance générale mettoit toutes les familles dans cette aisance honnête qui concilie la tempérance avec les besoins.

En Occident, les payſans, même de nos jours, ne sont pour la plupart que de serviles manœuvres qui cultivent à la sueur de leurs fronts des terres qui ne leur appartiennent pas. Chargés en entier du pesant fardeau des travaux continuels de l'agriculture, il n'ont presque qu'une subsistance précaire, & sont réduits toute l'année à des alimens dont on a bien peu idée dans les villes. Les Colons chinois au contraire, dans les tems dont nous parlons, etoient comme les Juifs sous le sceptre paternel des Juges. « Les moissons du Laboureur, » dit *Kouan-tsée*, entroient dans ses greniers, & son travail

» lui produiſoit ſes beſoins. Il alloit ſe coucher après avoir » ſoupé, & ſe levoit le matin ſans être inquiet pour ſon dîner: » parce que, lors même que l'année etoit mauvaiſe, ſes provi- » ſions le mettoient à l'aiſe ».

Mais pour bien ſentir tout ce qui eſt enoncé dans ce témoignage, & juſqu'où il eſt vrai, candide & perſuaſif, il faudroit connoître l'adminiſtration paternelle d'alors, qui ne faiſoit qu'une famille de tout l'Empire: adminiſtration tellement combinée que tous les biens etoient communs, en ce ſens que toutes les terres appartenoient à l'Etat, & que l'Etat les diſtribuoit aux familles, les faiſoit paſſer de l'une dans l'autre ſelon les circonſtances, & n'en retiroit que la dixme pour l'entretien des officiers publics. Les bois, les eaux & les mines, dont il s'etoit gardé le domaine, lui ſuffiſoient abondamment pour ſes autres dépenſes, parce que les corvées annuelles, auxquelles chacun etoit ſoumis, diſpenſoient le fiſc des frais des travaux publics. A quoi il faut ajouter qu'outre leurs jardins, leurs parcs & leurs troupeaux, l'Empereur & les Princes avoient en propre les ſalines & les douanes etablies ſur les frontieres de leurs Etats.

Voici de quoi lever toutes les difficultés à ceux qui ont quelque connoiſſance de ces heureux tems. La Famille impériale & celle des grands Feudataires exceptées, il n'y avoit alors ni nobleſſe ni bourgeoiſie. On ne montoit aux charges publiques, que par la ſupériorité des talens & des vertus; on y montoit de toutes les conditions, & l'élévation du pere ne faiſoit pas un degré pour celle des enfans. De-là vient qu'on trouve dans le *Ly-ki* que lorſqu'un Etranger s'informe des fils d'un Lettré, *on dira que l'aîné ſait conduire la charrue & que le cadet apprend à porter le bois de chauffage* (1). On ne comptoit alors que quatre

(1) *Voyez* le *Ly-ki*, article 16.

ordres de Citoyens : les Lettrés, c'eſt-à-dire, ceux qui etoient ou dans les charges on en voie d'y entrer, les Cultivateurs, les Artiſans, & les Marchands (*che*, *nong*, *kong*, *chang*) ; or, ces quatre ordres etoient tellement combinés, diſtribués & proportionnés, que, comme diſent les Anciens, *de dix Citoyens il y en avoit huit de Laboureurs*. Un pareil gouvernement etoit bien favorable à la conſervation & à la propagation paiſible de la vie des hommes ; on avoit moins de beſoins, & on y ſatisfaiſoit avec moins de travail, ſoit à raiſon de la fertilité de la terre, ſoit parce que tout le monde travailloit & que chacun dépenſoit moins.

Qu'on ſe rappelle la longue & effrayante enumération des maladies des riches oiſifs & des artiſtes, des gens de guerre & des marins, des hommes de cabinet & des pauvres travailleurs ; on ſera forcé de convenir que toutes ces nouvelles portes que les malheurs des tems ont ouvertes à la mort, etoient fermées pour les anciens Chinois. Quant à celles que la molleſſe, l'oiſiveté & la corruption des mœurs, agrandirent & multiplierent ſi effroyablement chez les Grecs & chez les Romains des derniers tems, il n'y avoit pas encore de chemin en Chine pour y arriver. *On ne faiſoit cas alors que de la vertu & du mérite*, ſelon la belle expreſſion du *Li-ki* : le moyen que le vice pût devenir ſi fatal à la ſanté de la multitude ?

Si cet article etoit & moins intéreſſant & moins neuf pour l'Europe, nous nous contenterions de dire en général, que les Chinois d'alors etoient réunis en plus petit nombre ; que tout le monde etoit occupé, & que les riches n'etoient pas aſſez riches, ni les pauvres aſſez pauvres pour rompre le joug des devoirs. Mais voici qui eſt plus concluant encore. Sans remonter juſqu'aux timidités, aux ſoins, aux attentions & aux

vigilances de la princeſſe *Tai-gin*, mere de *Ouen-ouang*, pour aſſurer à ſon fruit les impreſſions vertueuſes du ſein maternel, on trouve atteſté par l'Hiſtoire, pour des tems bien poſtérieurs: « qu'une femme enceinte ne dormoit pas couchée négligem-» ment, ne s'aſſeyoit pas de côté, ne ſe penchoit pas quand » elle etoit debout, ne mangeoit rien qui fût d'un goût dépravé, » ne touchoit pas même à des viandes mal découpées, & ne » s'aſſeyoit pas ſur une natte ſi elle etoit mal déployée. Ses » yeux ne pouvoient rien voir ni ſes oreilles rien entendre » qui réveillât aucune mauvaiſe idée. Pour ſe procurer même » un ſommeil plus paiſible & plus ſerein, elle faiſoit chanter » le ſoir des vers du *Chi-king*. C'eſt par ces précautions, que » les anciennes meres aſſuroient à leurs enfans une heureuſe » conformation d'organes, & tout ce qui peut ſoit faciliter la » vertu, ſoit aider les talens (1). Ce morceau porte avec ſoi ſa réflexion. Du reſte toutes les meres d'alors allaitoient elles-mêmes tous leurs enfans, & on laiſſoit à leur tendreſſe le ſoin de leur premier âge. Dès que la raiſon commençoit à poindre en eux, les filles s'enfermoient avec leurs meres dans l'appartement intérieur, d'où elles ne ſortoient que pour ſe marier, & les garçons le quittoient pour ne plus y revenir. Celles-ci apprenoient ſous les yeux de leurs meres la modeſtie, l'obéiſſance, & les timidités de la pudeur, la pratique du cérémonial, les ouvrages de l'aiguille, & la grande ſcience du ménage (2). On etoit perſuadé alors, que conquérir ces jeunes cœurs à l'amour de la retraite & au goût du travail, c'etoit aſſurer le bonheur de leurs jours, & la vertu de la génération ſuivante.

Le Portique & le Licée n'ont donné que des Philoſophes; les ecoles des trois premieres Dynaſties peuploient l'Empire

(1) *Voy. Sée-ki-lie-niu, Tchouen.*
(2) *Voy. Nei-tſée-yen-y.*

de bons Citoyens. Elles etoient multipliées sans fin, parce que l'Etat en faisoit la dépense, & exigeoit que tous les enfans sans distinction y allassent puiser cette uniformité de doctrine & de morale, de connoissances & de goûts, qui captive l'indocilité, subjugue l'inconstance, enchaîne le caprice, déroute les passions, etouffe les défauts, donne d'autant plus d'essor au talent, au génie & à la vertu, qu'ils sont, pour ainsi dire, en vis-à-vis, & comme mis aux prises de fort près. Les fils même des Princes & des Grands n'etoient que des ecoliers dans les Ecoles, & les maîtres y avoient tous les droits des peres. Les premieres etudes finies, c'est-à-dire, vers la fin du troisieme lustre, on examinoit ceux qui etoient propres à présider aux sacrifices, à entrer dans les charges, à porter les armes, à exercer la médecine, à etudier l'astronomie, ou à exceller dans les arts & métiers (1); & on les faisoit entrer en petit nombre dans une seconde ecole, pour se mettre en etat de remplir un jour la carriere qui s'ouvroit devant eux : tous les autres alloient vouer le reste de leur vie aux travaux de l'agriculture ou au commerce. Ce n'est pas ici le lieu de finir le tableau de cette belle education. Bornons-nous à ce qui fait le plus à notre sujet, & remarquons que ces secondes etudes etoient entremêlées de divers exercices: etudes & exercices qui varioient eux-mêmes selon la saison. La musique & la danse, l'art de conduire un char & de tirer de la fleche, fortifioient les corps & délassoient les esprits des enseignemens sérieux sur les *Kings* & sur les sciences. Remarquons encore que les vertus religieuses, morales, civiles & domestiques etoient regardées comme le grand objet de l'education; & que la supériorité des talens ne pouvoit jamais y suppléer dans les différens examens sur les mœurs, ni garantir de la proscription flé-

(1) *Ly-ki*, art. 5.

triſſante, ou même de l'exil, qu'attiroient les fautes & les vices (1).

Les hommes etoient alors plus forts, & on les marioit plus tard que l'on n'a fait depuis, parce que dit *Sée-ma-kouang*, la corruption des mœurs ne preſſoit pas les peres & meres de hâter le mariage de leurs enfans; & parce que auſſi ils regardoient une fécondité trop précoce, comme egalement fatale à la ſanté des meres & à la conſtitution de ceux à qui elles donnoient la vie, à la tranquillité des familles & à la perſéverance de l'amour conjugal, à l'education qu'il falloit avoir reçue & à celle qu'il falloit donner. La regle commune fixoit l'âge de vingt ans pour les filles & de trente pour les garçons. C'etoit aux peres & meres à aſſortir leurs caracteres: « les perſonnes d'un ſexe différent, dit le *Ly-ki*, ne doivent » pas même ſavoir leur nom, ni s'envoyer des préſens, que les » propoſitions de mariage ne ſoient acceptées. » Mais il etoit d'autant plus sûr alors de s'en fier à la tendreſſe des parens, qu'une fille n'ayant point d'autre dot que ſa vertu & ſon mérite, la convoitiſe des richeſſes ne pouvoit ni egarer leur choix ni l'arrêter.

Tout etoit ſérieux, médité & ſolemnel dans les préludes des fiançailles. Les deux familles qui alloient s'allier, s'avançoient l'une vers l'autre par des paroles portées, par des honnêtetés & par des préſens. Les fiançailles qui devoient avoir une publicité légale, dévançoient de pluſieurs mois la grande ſolemnité des noces, à laquelle on ſe préparoit par le jeûne & la pureté *pour ſe rendre l'eſprit proprice* (2). Les Princes, l'Empereur lui-même, alloient chercher leur epouſe dans ſa maiſon, pour montrer, diſent les Anciens, que le reſpect eſt le premier

(1) *Voyez Ly-ki*, art. 5, 6, & 17.
(2) *Voyez Ly-ki*, art. premier.

lien des cœurs. Le pere, la mere & tous ſes plus proches parens lui faiſoient leurs adieux, en lui recommandant, chacun comme il lui convenoit, d'être inviolablement fidelle à remplir ſes nouveaux devoirs. Auſſi la fête finie, elle débutoit, de quelque rang qu'elle fût, par inviter ſon beau-pere & ſa belle-mere à un repas domeſtique, dont elle avoit préparé tous les mets, & dans lequel elle les ſervoit ſeule. Que ceux qui cherchent à approfondir les choſes, examinent pourquoi le nouvel epoux conduiſoit de chez ſoi le char où il venoit chercher ſon epouſe, montoit s'y aſſeoir avec elle, le conduiſoit quelque tems, puis lui en remettoit les rênes, & en deſcendoit avant d'arriver, pour l'attendre à la porte de ſa maiſon & l'y introduire; pourquoi il ſe mettoit ſeul à table avec elle dans leur appartement, troquoit trois fois de coupe en cérémonie avec elle pendant le repas, & n'avoit les trois premiers jours de la noce, ni muſique ni réjouiſſance, les conſacrant à la continence, dit le *Kia-ly*; pourquoi encore la nouvelle mariée retournoit à la maiſon paternelle après un mois, & y faiſoit un aſſez long ſéjour, ſéparée de ſon epoux, qui ne venoit l'y viſiter que rarement & en cérémonie; pourquoi enfin, elle etoit toujours traitée comme un hôte après ſon mariage, dans ſa famille, & même par ſes pere & mere, tandis qu'elle etoit occupée des plus bas & des plus vils ſoins d'un ménage dans celle de ſon epoux: ou plutôt qu'ils entrent avec nous dans l'intérieur d'une famille, & ce qu'ils y verront, le leur apprendra mieux que toutes leurs réflexions.

Chez les anciens Chinois, au premier chant du coq, tous les enfans & toutes les brus entroient reſpectueuſement dans la chambre du pere & de la mere, pour les aider à s'habiller & les ſervir. Chacun avoit ſon emploi, & les plus petits etoient admis à leur rendre les ſervices enfantins & aimables que

portoit leur âge. Le *Ly-ki*, où ſont conſervés ces précieux détails, avertit les brus de compoſer leur maintien, de baiſſer le ton de leur voix, & d'ajouter à leurs empreſſemens un air gai, reſpectueux & attentif qui les rende agréables. Il preſcrit aux fils déjà en charge, de venir les ſaluer avec reſpect, & de donner des ordres afin qu'on prépare le dîner ſelon leur goût. Il exige que toute la famille environne le papa & la maman pendant leurs repas; & il fait une diſtinction, du ſoin de les ſervir de plus près. Dans le cours même de la journée, les cadets doivent céder à leur frere aîné la conſolante diſtinction de leur offrir ce qu'ils demandent; & le grand privilege des brus eſt d'être toujours préférées en cela à leurs propres filles. Pour le ſoir chacun avoit ſon emploi lorſqu'ils alloient ſe coucher. Un Lettré, un Mandarin, un Grand de l'Empire, devoit ſon exemple à toute la famille (1).

« Tout notre corps, juſqu'à nos cheveux, diſoit Confucius, » nous vient de nos parens. Le conſerver & le reſpecter eſt » le premier degré de la piété filiale. Pour en atteindre la per- » fection, il faut ſecouer le joug du vice, marcher à pas de » géant dans la carriere de la vertu, & immortaliſer ſon nom » pour aſſurer une gloire durable aux auteurs de ſes jours... » qui aime ſon pere & ſa mere, qui les honore de cœur n'oſeroit » ni haïr, ni mépriſer perſonne... Les grands devoirs de la » piété filiale ne varient que pour les détails. Ce qui eſt eſſen- » tiel, regarde l'Empereur comme le dernier de ſes ſujets... La » piété filiale eſt la loi eternelle du Ciel, la juſtice ſuprême de » la terre, & la meſure invariable de tout mérite. Nos anciens » Princes avoient mis toute leur politique à exceller en ten- » dreſſe & en reſpect pour leurs parens. Les Grands imitoient » le Prince dans le ſecret de leur domeſtique. Ils n'auroient

(1) *Ly-ki*, art. 12.

» pas

» pas osé marquer du mépris pour le dernier de leurs gens, » comment auroient-ils osé manquer d'egards pour leur epouse, » ou de tendresse pour leurs enfans? Nos parens nous ont » donné la vie. Voilà le lien au-dessus de tout lien qui nous » attache à eux, le titre imprescriptible de leur autorité & le » fondement inébranlable des sentimens intimes & des hautes » préférences qu'on leur doit. La piété filiale met à profit » toutes les productions de la nature & les economise avec » sagesse pour subvenir aux besoins des peres & meres. Un » fils bien né fait eclater son respect pour eux jusques dans le » secret de leur appartement; il leur procure sans cesse tout » ce qui peut assurer leur conservation & etendre leurs plaisirs, » il redouble de soins & d'attentions dans leurs maladies, il » leur rend les derniers devoirs avec une profusion de larmes » & un excès de douleur qui expriment ses inconsolables » regrets, honore enfin leur mémoire avec une sensibilité & » une pompe qui la consacrent (1) ».

Il faut avoir lu les *King* & les annales pour comprendre jusqu'où ces maximes copiées sans choix peignent & représentent d'après elle-même la piété filiale des anciens Chinois. Il faut avoir vu dans le *Chou-king* jusqu'où *Chun* s'imputoit amérement les froideurs d'un pere prévenu, les injustices d'une marâtre furieuse, & les jalousies orgueilleuses d'un cadet préféré; jusqu'où aussi *Ouen-ouang* poussoit les attentions & les sollicitudes de son amour pour la vieillesse de son pere, & *Kao-tsong* ses regrets, sa désolation & sa douleur pour la mort du sien. Il faut avoir lu dans la *Chi-king* les soupirs d'un grand Ministre inconsolable, de ce que les soins continuels du gouvernement privent sa tendresse d'en rendre à son vieux pere; les inquiétudes d'un Soldat qui oublie ses

(1) *Hiao-king.*

périls, pour songer aux maux qui affligent la caducité de ses parens; & les plaintes d'un Colon, qui n'est désolé de la perte des moissons, que parce qu'elle diminue les ressources de sa piété filiale. Il faut avoir examiné les loix, les préceptes, les coutumes, les usages, les observances, les pratiques, les attentions, les réserves, & les cérémonies dont le *Ly-ki* fait mention au sujet de la piété filiale, vers laquelle il ramene tout, à laquelle il revient de par-tout, & qu'il met continuellement au-dessus de tout. Il faut avoir admiré enfin dans l'Histoire, une jeune bru, qui se met à genoux pour présenter la mammelle à sa belle-mere décrépite; un enfant qui rassasie les cousins de son sang, pour en epargner les piquures à ses parens; une jeune fille, qui se jette sur un tigre, pour sauver son pere qui alloit être dévoré. L'ancienne Chine dut à la piété filiale, cette universalité de sagesse & de vertu, qui conserva si long-tems l'innocence des mœurs publiques, & augmenta le bonheur des peres & meres, de celui de leurs familles & de tout l'Empire.

La liaison des conséquences nous a entraînés vers un sujet bien doux à traiter. Qu'on nous pardonne cet ecart, d'où il est d'autant plus aisé de revenir à notre sujet, qu'il nous met à même de l'envisager sous un nouveau point de vue. Combien en effet de Nations barbares, venues originairement des Chinois fugitifs qui s'etoient cachés dans les déserts pour y eviter le glaive de la Justice! Combien de Nations furent comme conquises à l'humanité & conservées à une vieillesse que la férocité de leurs mœurs les empêchoient d'atteindre! Mais cet article intéressant nous conduiroit trop loin. Nous ne reviendrons point même sur nos pas par des réflexions, pour rapprocher ce que nous avons dit de la conséquence qu'il en faut tirer. Autant il est certain que la longue vie des hommes,

pris dans leur généralité, dépend en premiere instance de la bonté du séjour qu'ils habitent, des aisances des maisons où ils logent, de la salubrité & de l'abondance des alimens dont ils se nourrissent ; de la commodité des habits dont ils sont vêtus, de la juste mesure des travaux dont ils s'occupent, & sur-tout de l'innocence des mœurs, qui ecarte du corps tous les excès, & sauve l'ame du fatal conflit des passions ; autant il est palpable & démontré que la façon de vivre & les mœurs des anciens Chinois devoient naturellement conduire la multitude à une longue & paisible vieillesse.

II.

Une des principales causes de la longue vie des anciens Chinois, fut la douceur de leur gouvernement. L'autorité souveraine fut etablie sur le modele du pouvoir paternel. La Chine n'environna le trône impérial de tant de majesté & de tant d'eclat, que pour obliger ceux qui y montoient, à une supériorité de sagesse & de vertu, qui correspondît à celle de leur rang, & ne rompît pour eux l'equilibre de l'egalité universelle, que pour assurer plus efficacement les prépondérances & les changemens qui devoient maintenir celle de leurs sujets.

Une autorité limitée & dépendante dans un Empereur, ne seroit qu'un fantôme d'autorité dans une infinité d'occasions décisives ; une autorité aussi sans frein ni arrêt, conduiroit comme par elle-même aux tyrannies de l'affreux despotisme. L'une & l'autre est inconciliable avec la douceur & la bienfaisance d'un gouvernement tout paternel. Celle des Empereurs des anciens *Tcheou*, ne voyoit rien entre le Ciel & elle, & embrassoit tout sur la Terre ; mais elle n'agissoit dans les Provinces, que par les Princes feudataires ; dans les domaines

impériaux, que par les chefs de l'adminiſtration; & dans l'intérieur même du palais, que par des Officiers en titre : c'eſt-à-dire, qu'elle ne pouvoit agir que communiquée, qu'elle ne pouvoit être communiquée que par la loi, & que la loi qui la communiquoit en dirigeoit l'exercice & les fonctions. Or la loi etant eſſentiellement ſage, juſte & invariable, l'uſage de l'autorité devoit l'être. Comme néanmoins la plénitude de puiſſance de l'Empereur, ſi néceſſaire en ſoi pour contenir les Princes & les premiers Magiſtrats, pouvoit devenir fatale au bien commun, ou par ſes défauts, ou par ſes fautes, ou par ſes mépriſes, la loi l'avoit environné des cenſeurs choiſis, qui venoient au ſecours de ſa foibleſſe par leurs repréſentations & leurs conſeils. Ses regards ne pouvoient jamais fuir le miroir de la vérité qu'ils lui préſentoient. La loi outre cela avoit mis deux Hiſtoriographes à ſes côtés, pour ecrire l'un ſes paroles, l'autre ſes actions, & lui faire entendre d'avance ce qu'en diroient les ſiecles à venir. La loi enfin obligeoit les Princes de l'Empire & les premiers Magiſtrats, à réclamer pour elle par leurs prieres, par leurs larmes & par leurs ſoupirs, juſqu'à ſe ſacrifier pour ſes intérêts, & renoncer à leurs emplois plutôt que de la trahir. Sa cauſe ne pouvoit ſuccomber que par leur entiere défection; & cette défection etoit comme impoſſible.

Voici ce qui ne caractériſe pas moins ces heureux tems, & ce qui aſſuroit encore plus prochainement la douceur de l'adminiſtration. On arrivoit de toutes les conditions à la Magiſtrature, mais on n'y arrivoit que par la ſcience, le mérite & la vertu. On paſſoit d'abord par les petits emplois, il falloit s'y diſtinguer pour monter aux grands, & on perdoit les uns & les autres à la moindre malverſation. Le nombre des charges etoit très-limité, & celui de ceux qui pouvoient les remplir ne l'etoit point. L'Antiquité etoit perſuadée que l'autorité du

miniſtere public perd de ſon aſcendant, de ſa force & de ſa majeſté, à proportion qu'elle eſt plus répandue. Elle croyoit encore que la diſtance des officiers aſſure plus efficacement la tranquillité publique, lorſque la ramification des charges eſt bien entendue; parce que l'action du premier mobile, eſt plus prompte, plus directe, plus pleine, plus continue, plus uniforme, & plus irréſiſtible. Peu d'hommes d'ailleurs ont le talent de conduire les hommes. C'eſt l'etouffer que de le reſſerrer; & ſurcharger l'etat que de trop multiplier les emplois.

Avoir ouvert l'entrée des charges & des dignités à toutes les familles, mais ne les fixer jamais dans aucune, c'etoit ramener une génération par l'autre à la ſeule egalité des conditions, dont les ſociétés humaines ſoient ſuſceptibles: egalité dont perſonne ne pouvoit jamais ſe plaindre, & dont tout le monde recueilloit continuellement le fruit; egalité qui ne faiſoit qu'une grande famille de tout l'Empire, & qui contribuoit à maintenir ces perſévérances de politeſſe, ces déférences d'honnêteté, ces attentions de conduite, ces egards de conſidérations, cette nobleſſe de procédés, cette candeur de ſentimens, cette généroſité, cette bienfaiſance, cette bonne-foi & cette loyauté de cœur, qui font le charme de la vie.

Toutes les Nations du monde ont entendu parler du cérémonial politique, civil & domeſtique des anciens Chinois. Or, ce cérémonial que nous oſons appeller un chef-d'œuvre de ſageſſe, venoit de tous côtés au ſecours de la concorde contre les entrepriſes de la vanité & les uſurpations de l'orgueil, par qui commencent tous les troubles. On n'a pas ſenti, on ne ſent pas, on ne ſentira peut-être jamais au-delà des mers, juſqu'où la pratique continuelle du cérémonial, de l'etiquette & des uſages reçus, touchent de près par-là à la félicité

publique. Oui ſans doute, les formules de civilité, les attentions du moment, les modeſties du bout des levres, & les offres de courtoiſie, dont l'enſemble formoit le cérémonial & la politeſſe antiques, ne ſont qu'un mince vernis répandu ſur l'extérieur, & les paſſions ne doivent paſſer que pour cachées par le voile dont il les couvre. Les anciens Légiſlateurs l'avoient certes bien compris. Mais ceux qui en ont pris occaſion de plaiſanter ſur leur prétendue ignorance, n'ont pas vu comme eux, que la loi humaine n'ayant point de priſe ſur le cœur, c'etoit avoir remporté une grande victoire ſur les paſſions, que les réduire, non-ſeulement à ſe cacher, mais encore à prendre le ton du ſentiment & à ſe revêtir de l'extérieur de la vertu. Outre en effet que cette façon de ſe montrer & de repréſenter, empêche ces rengorgemens d'orgueil & ces dedains de fierté, ces ſaillies de corruption & ces hardieſſes de licence, ces confidences de trahiſon & ces témérités de jalouſie, qui allument une paſſion par l'autre; outre qu'elle force en tout tems & en tout lieu à des marques de reſpect, d'eſtime & d'amitié qui impoſent aux prétentions, & les calment, font tomber les craintes, diſſipent les défiances, arrêtent la précipitation des jugemens, ouvrent une iſſue aux réflexions, & fortifient la probité de la conſcience, contre la foibleſſe de l'ame; outre enfin qu'elle prévient les offenſes de la groſſiéreté, les incartades de l'humeur, les bruſqueries de la rudeſſe, & les négligences de la familiarité: elle empêche la contagion du ſcandale, conſacre la ſubordination, maintient les préſéances du rang ou de l'âge, & admet dans le commerce de la vie civile, cette continuité d'attentions, de prévenances, d'egards, de déférence, d'honnêteté, qui amolliſſent l'autorité, & annobliſſent la dépendance.

Confucius qui le ſentoit en philoſophe citoyen, fut obſer-

vateur jusqu'au scrupule de toutes les ordonnances & dispositions du cérémonial, abaissa son génie jusqu'à en expliquer les plus menues observances, & en mêla l'enseignement à celui des vérités les plus essentielles & des premiers devoirs. Bien plus, pour conserver dans toute sa pureté le cérémonial des Anciens & en procurer les avantages aux générations suivantes, il compila lui-même le *Ly-ki*, où il fit entrer tant d'usages, de coutumes, de traditions; & s'opposa toute sa vie, à découvert & avec force, aux innovations philosophiques qui tendoient à rompre cette antique & utile barriere. Si le cérémonial ne donne aucune vertu, il empêche les progrès du vice, & laisse à l'innocence toutes ses forces.

Si la Chine, devenue idolâtre, n'est pas tombée dans les bassesses, les aviliſſemens & les excès infames qui prostituerent la sagesse d'Athenes & la majesté de Rome aux pieds des idoles, la Chine le doit à la décence dans laquelle l'a maintenue le peu même qui lui reste de son ancien cérémonial. Quels que soient ses désordres & sa corruption, les bienséances qu'elle observe, la morale qu'elle enseigne, la conduite qu'elle affiche, sont un hommage continuel rendu à la vertu & à la vérité.

L'Histoire qui raconte avec candeur bien des désordres & des abus particuliers, les fait croître en proportion du dépériſſement & du discrédit du cérémonial antique. Selon la peinture qu'en font les *Kings*, le trône de l'Empereur etoit alors bien plus elevé qu'il ne l'a eté depuis; les Princes & les Grands n'en approchoient qu'en habit de cérémonie, & pour se prosterner la face contre terre; mais l'Empereur en descendoit pour faire accueil à un simple Lettré. Il alloit visiter un vieillard du Peuple, un petit officier malades, & ne recevoit des présens, que pour avoir occasion d'en faire de magnifiques

Les hommes publics etoient environnés de distinctions & d'un appareil de puissance qui commandoit au loin le respect; mais ces distinctions & cet appareil, qui ne mettoient aucune barriere entre leur tribunal & les derniers Citoyens, les accompagnoient lorsqu'ils assistoient dans leur degré de parenté aux fêtes & cérémonies de leurs familles. Toutes les prééminences d'un homme public ne servoient qu'à donner plus d'eclat à la maniere dont il cédoit la premiere place à un frere aîné, à un oncle, ou à un vieillard du village. Ces fêtes & ces cérémonies domestiques etoient, comme les politiques & les civiles les plus solemnelles, des leçons touchantes de subordination & d'honnêteté. Le frere y recevoit de son cadet tous les respects qu'il rendoit à son aîné, & le plus petit enfant y avoit droit à des egards proportionnés à son âge. Dans le commerce même des champs le plus familier, on y avoit les prévenances, l'affabilité & la politesse de la ville; & il falloit les y porter, sous peine d'y en recevoir des leçons : ainsi que cela arriva à quelques disciples de Confucius.

Tout répondoit dans le gouvernement, à cette urbanité des mœurs générales. Quelques Princes de l'Occident ont mérité le glorieux surnom de *peres des Peuples*. Le *Chi-king* décerne celui de *pere & mere du Peuple* aux Empereurs, pour exprimer encore plus energiquement & plus tendrement ce qu'ils faisoient pour lui. Les premiers fondateurs de la Monarchie avoient tourné d'abord tous leurs regards vers l'agriculture, comme vers la source primitive de la subsistance des Peuples & de la vraie richesse de l'Etat. La faciliter, l'etendre, l'encourager, l'adoucir & l'annoblir, fut l'objet de leurs successeurs. Que de sageſſe dans cet admirable partage de terres, qui couvrit peu-à-peu toute la Chine de cultivateurs, & changea ſes marais & ſes bois en campagnes fertiles, que chaque année

année couvroit d'abondantes moiſſons & couronnoit de fruits ! Partage ſyſtématique, mais partage paternel, qui, attachant chaque famille aux terres qui lui etoient aſſignées, faiſoit ſon intérêt particulier de l'intérêt commun ; partage qui, en proportionnant les impôts à la fertilité de la terre, & le nombre des Colons à ce que pouvoit lui faire produire leur travail & à ce que demandoient leurs beſoins, arrêtoit tout à la fois & les murmures du mécontentement, & les négligences de la pareſſe, & les entrepriſes de la cupidité : partage qui, en fixant la multitude dans les campagnes, fixoit le ſort de l'agriculture, & lui aſſuroit pour tous les âges les premiers ſoins du Miniſtere public ; partage enfin qui tendoit par lui-même à etendre ſans ceſſe les conquêtes de l'agriculture, parce qu'il en faiſoit un beſoin qui marchoit de front avec les progrès de la population, & auquel il ne pouvoit ſubvenir que par des défrichemens qui augmentoient la population à leur tour, & avec elle la néceſſité de les augmenter eux-mêmes.

La loi en effet ayant proportionné la grandeur du champ au nombre des Colons, il falloit de nouveaux champs pour de nouveaux Colons, & de nouveaux Colons pour de nouveaux champs. La direction publique, trouvant de nouveaux Colons dans les progrès de la population, trouvoit de nouveaux champs pour eux dans les défrichemens ; & conduiſit ainſi comme de front la population & l'agriculture de Diſtrict en Diſtrict, de Province en Province, juſqu'au *Cha-mo*, aux rivages de la mer, & aux montagnes les plus occidentales du *Yun-nan* & du *Sée-tchouen*. Plus les premiers chefs de la famille des *Tcheou* s'etoient ſignalés dans cette carriere, plus les Empereurs, leurs deſcendans, eurent à cœur de s'y diſtinguer. Des déſerts juſqu'alors ſtériles, ouvrirent leur ſein au riz & au froment qu'ils y firent ſemer, & les marais leur

rendirent en moiſſons les joncs & les roſeaux qu'ils n'y avoient plus voulu.

Il le falloit ainſi : l'impulſion puiſſante du ſceptre qui reculoit ſans ceſſe les limites des terres cultivées, ſe replioit auſſi ſans ceſſe ſur elles, pour y entretenir la continuité des travaux, y donner eſſor à l'induſtrie, & y vaincre par le ſecours de l'art, les dédains & les epargnes de la nature. Les rivieres ſe reſſerrerent dans leur canal, les ruiſſeaux vinrent s'etendre dans les plaines arides, les collines s'applanirent ſous le ſoc de la charrue, l'agriculture gravit juſqu'au ſommet des montagnes, & des amphithéatres de moiſſons verdoyantes y ſuccéderent aux plus affreux rochers. Nous reſpectons toutes les louanges qu'on a données aux pyramides, aux obéliſques, aux labyrinthes & aux innombrables palais qui ont tant fait admirer la grande puiſſance des Rois de l'ancienne Egypte ; mais qu'on nous pardonne d'applaudir à la ſageſſe des anciens Empereurs de Chine, qui n'ont jamais cherché à eblouir le vulgaire par ces faſtueuſes & durables inutilités, ont mépriſé la vaine & fatale gloire d'une magnificence encore plus tyrannique que giganteſque, & n'ont travaillé à s'immortaliſer que par les empreſſemens & les généroſités de leur bienfaiſance. Ce qui ſignala leur puiſſance, & qui leur a mérité les louanges de tous les ſiecles, ce fut ce qu'imagina la ſenſibilité de leur cœur paternel pour alléger aux Colons les peines continuelles de la culture des campagnes ; ce fut d'avoir entre-coupé tous les champs d'une infinité de canaux, contenu les plus grands fleuves par de fortes digues & des levées, ménagé de tous les côtés des baſſins & des réſervoirs pour les arroſemens, répandu dans chaque endroit toutes les eſpeces de grains & de légumes, multiplié ſans fin les inſtrumens du labourage, accrédité ſans relâche les découvertes utiles & les nouvelles inventions,

facilité enfin à tout le monde la culture lucrative de la soie par des plantations innombrables de mûriers qui joignoient les hameaux aux hameaux, les villages aux villages, les villes aux villes, & offroient une continuelle moisson de feuilles sur les bords des chemins qu'elles embellissoient. Nous le dirons avec assurance : les jardins merveilleux que la magnificence de Sémiramis avoit suspendus en l'air sur d'enormes voûtes, qu'etoient-ils, comparés à tant de vastes Provinces ainsi défrichées, cultivées, fertilisées & embellies ? Les Empereurs de Chine ne laissoient pas même approcher des villes ni de leurs palais les inventions & les industries futiles, qui ont aujourd'hui tant de panégyristes.

Les besoins de la société sont immenses, disoient-ils : un travail immense peut seul y subvenir ; l'enfance & la vieillesse, l'infirmité & la foiblesse ne peuvent pas en partager le poids ; les officiers publics & les Gens de lettres à qui est confié l'enseignement, ou qui se préparent à leur succéder, ne le doivent pas. Permettre aux arts d'agrément & d'imagination, de diminuer le nombre de ceux qui en sont chargés, ce seroit se rendre complice de leurs fatales inutilités, augmenter toutes les miseres de la vie par de nouveaux besoins, & exercer une tyrannie d'autant plus cruelle, qu'en paroissant augmenter l'abondance publique, elle en tarit la véritable source. Les délicatesses, les vains raffinemens, & les plaisirs dispendieux du luxe, sont de véritables usurpations sur les besoins communs.

Ici que ne pouvons-nous epuiser les aimables détails où entrent le *Ly-ki* & le *Tcheou-ly*, soit sur les Mandarins qui alloient inviter les cultivateurs à profiter des beaux jours du Printems pour préparer les nouvelles moissons, leur enseigner les soins de la culture, diriger les arrosemens, & le sceptre

de la Juſtice à la main, débrouiller toutes les limites des champs; ſoit ſur les officiers prépoſés pour veiller à la conſervation des bleds, commander des chaſſes de défenſe qui repouſſoient les bêtes des bois & des montagnes dans leurs forêts, prévenoient leurs ravages, & délivroient les campagnes de toutes les craintes qui en auroient troublé les travaux; ſoit ſur les ordres qui ſuſpendoient toutes les corvées pour les ouvrages publics, & laiſſoient au Peuple tous ſes loiſirs & toutes ſes forces, afin qu'il pût vaquer plus doucement aux ſoins de l'agriculture; ſoit ſur les attentions de bonté qui faiſoient ceſſer en tous lieux les différens travaux de la terre, & invitoient les Colons, au nom même de la loi, à prendre quelque repos pendant que les bleds montés en epis ſe rempliſſoient de grain; ſoit ſur les encouragemens du Prince, qui envoyoit ſes gens dans les campagnes, pour exhorter paternellement les Moiſſonneurs à ne pas différer par la crainte des chaleurs la conſolante fatigue de la récolte, d'où dépendoit tout leur bien-être & l'abondance publique; ſoit enfin ſur les avertiſſemens publics pour les engrais, les ſemailles & les proviſions d'Automne, afin que l'hiver trouvât tous les champs en bon etat, & les familles environnées dans leurs demeures, des commodités que méritoient leurs travaux!

Quel gouvernement que celui des anciens *Tcheou* dans les tems qui correſpondent à ceux de la fin des juges & des premiers Rois de Jéruſalem! les Empereurs ne bornoient pas leur ſollicitude paternelle à protéger l'agriculture par leurs loix, à l'encourager par leurs ſoins, à la diriger par leur ſageſſe, à la ſeconder par leur vigilance, à la favoriſer par leurs bienfaits; tout ce qui la concernoit attiroit ſinguliérement leur attention, & intéreſſoit ſans ceſſe leur bonté; il falloit leur en porter la nouvelle d'un bout de l'Empire à l'autre; ils ſe mettoient eux-mêmes à

la tête des grandes chasses d'hiver dans les montagnes du *Ki-tcheou*, pour y diminuer le nombre des bêtes féroces, & sauver les moissons de leurs ravages. Tous les Princes l'imitoient dans leurs Etats, & partageoient leur chasse, comme lui, avec les chasseurs qui les avoient suivis, & les vieillards qui ne pouvoient plus en soutenir les fatigues. Pour annoblir tout à la fois par son exemple le labourage & le consacrer par la Religion, le chef de la grande famille de l'Empire prenoit lui-même en main le manche de la charrue, & traçoit trois sillons dans le champ destiné à la culture du bled des sacrifices; les Princes du sang & les Grands continuoient l'ouvrage sous ses yeux en habits de cérémonie, & prenoient ensuite avec lui un repas champêtre, au milieu des Laboureurs & des Vieillards dont ils etoient entourés. Pour donner encore plus d'eclat à cette auguste cérémonie, l'Empereur y paroissoit accompagné de toute sa Cour, & la marche de son retour avoit la pompe, l'appareil & la joie d'un triomphe.

C'etoit pour prévenir les calamités publiques, que les Mandarins avoient toujours les yeux ouverts sur les mœurs du Peuple, veilloient de si près sur l'education de la jeunesse, conservoient avec tant de vigilance la doctrine des Anciens, détournoient de si loin les scandales, & s'opposoient avec tant de fermeté & de rigueur aux moindres abus. Ce soin décidoit de leur fortune. Le gouvernement les rendoit responsables de tous les egaremens de la multitude. Pour comprendre jusqu'où alloit à cet egard la vigilance publique, il suffit de se souvenir que toute innovation devoit être dénoncée comme un attentat commis contre la Commune; que l'Empereur se faisoit porter les chansons qui avoient cours parmi le Peuple pour examiner où en etoient ses mœurs; & quand les jeunes Eleves du College impérial etoient incorrigibles, il falloit l'en

avertir. Il jeûnoit trois jours avant de les condamner; mais il les exiloit dans un déſert, afin que la contagion de leurs vices ne devînt pas un levain de corruption pour les mœurs publiques.

Quant aux crimes & aux forfaits que la Juſtice frappe de ſon glaive, *Chun* diſoit, au commencement de la Monarchie, « les loix font grace à ceux qui ſont plus malheureux que » coupables; elles ne déploient toute leur rigueur que contre » les crimes réfléchis ou réitérés. Encore que d'attention & » de reſpect pour l'humanité ne doivent pas avoir les juges! Il » ne faut punir que lorſque la clémence elle-même ne peut plus » pardonner ». Ces belles paroles, qu'on trouve ſi admirablement bien commentées dans les inſtructions que *Kang-kao* donna tant de ſiecles après au jeune prince *Fong* ſon frere, & mieux encore dans les annales, peignent au naturel la douceur & l'eſprit de l'ancien gouvernement juſques dans ſes rigueurs. Les Empereurs, en pliant ſous la dure néceſſité de venger la cauſe publique, n'ont jamais oublié qu'ils etoient peres : leur tendreſſe auſſi a toujours adouci & affoibli les coups dont ils etoient forcés de frapper leurs ſujets. Voilà pourquoi ils avoient imaginé cet appareil effrayant, ces condamnations multipliées, ces préludes lugubres, qui annonçoient une ſévérité qu'ils n'avoient pas, & qui produiſoient l'effet eſſentiel des ſupplices.

Les Empereurs s'etoient réſervé le triſte droit de prononcer ſeuls des arrêts de mort; parce qu'ils etoient plus sûrs de leur cœur que de celui de leurs Magiſtrats. Mais quand il falloit en prononcer enfin, que de formalités! que d'examens! que de délibérations! Toutes les fêtes de leur Cour etoient ſuſpendues, la magnificence diſparoiſſoit d'autour de leur perſonne, ils choiſiſſoient la ſaiſon la plus rigoureuſe & la plus lugubre de

l'année ; ils se retiroient en solitude, se préparoient par le jeûne, & leur main tremblante se refusoit encore à signer bien des arrêts, & n'en signoit d'autres qu'en les adoucissant. Ils s'appliquoient de toutes leurs forces à cultiver la paix par leur douceur, leur modération, leur sagesse & leur equité.

Les siecles entiers s'ecouloient sans aucun bruit de guerre ; & quand il falloit la déclarer à quelque Prince rebelle, par combien de moyens ne tâchoient-ils pas de le faire rentrer dans son devoir avant de s'y déterminer !

« Ah, Seigneur ! (disoit un vieux Lettré dans ses représen-
» tations à un Empereur ebloui par le faux eclat d'un grand
» nom), voyez d'où partent vos desseins & où ils tendent. Il
» falloit repousser les Barbares, que nos dissensions avoient
» attirés : votre auguste pere l'a fait en héros. Combien de
» victoires dans deux campagnes ! mais combien de larmes
» n'ont-elles pas fait verser sur les palmes qu'il a moissonnées !
» que de veuves & d'orphelins ! que de peres & de meres
» désolés ne voient que le souvenir de leurs pertes dans ses
» victoires ! Il en gémissoit lui-même dans son triomphe, &
» tous les maux qu'il avoit détournés de nos frontieres, ne
» pouvoient le consoler de ceux qu'il avoit causés malgré
» lui : l'admiration de tous les siecles lui en tiendra compte ;
» & louera d'autant plus cette noble sensibilité, qu'il devoit
» la guerre au salut de ses Peuples, & l'a finie malgré les
» succès dès qu'il n'y a plus eté forcé. Mais vous, seigneur,
» qui vous force à l'entreprendre ? Quoi ! la vaine ambition
» de grossir les tributs qu'on vous porte, aveugleroit votre
» sagesse jusqu'à renoncer aux biens sans nombre que vous
» prodigue la paix ? La politique & l'Histoire vous le diront ;
» il faudra ouvrir vos trésors, dépeupler les campagnes, armer
» les Princes de l'Empire, vous exposer tout à la fois aux

» ligues des ennemis que vous allez vous faire, & aux cabales » des mécontens que vous allez réunir ; à attirer ſur vos fron- » tieres la guerre que vous voulez porter au loin, & à l'allumer » peut-être dans le ſein de vos Etats ; à courir en vain après » des victoires injuſtes, & à trouver des révoltes & des » défections encore plus criminelles. Votre ſujet connoît votre » ſublime pénétration, il n'inſiſtera point ſur tout ce qu'elle » a prévu ; mais il en appellera à votre cœur, & le prendra » pour juge de tous les homicides dont elle ſeroit comptable. » Quoi, ſeigneur ! un criminel, un malfaiteur, un ſcélérat » condamné par la loi, jugé ſolemnellement par vos Magiſ- » trats, votre juſtice héſite à ſigner ſa mort ; ce n'eſt qu'après » de nouveaux examens & de longues diſcuſſions, que l'intérêt » public vous arrache enfin ſa condamnation : & vos Princes, » vos Grands, vos plus fideles ſujets, & des millions d'innocens, » vous les envoyez mourir loin de leur Patrie, dans les exé- » cutions ſanglantes de la guerre : toute mon ame ſe refuſe » à cette penſée ; & j'ai trop vécu ſi elle ne vous fait pas » horreur ».

Cette façon de penſer n'etoit ſi univerſelle, ſi ancrée dans les eſprits, & ſi puiſſante ſur l'Empereur, que parce que la doctrine publique ne parloit de la guerre que comme du plus terrible des fléaux céleſtes. Auſſi ne voit-on preſque point de guerres dans l'Hiſtoire, juſque vers le ſeptieme ſiecle avant J. C. & le ſceptre des Empereurs, comme dit *Tchin-tſée*, fut un ſceptre de vie & de conſervation.

Loin de ce ſceptre paternel, tout ce qui annonçoit la ſervitude & l'eſclavage. L'homme ſous lui ne fut point l'eſclave de l'homme. S'il ceſſoit d'être citoyen, parce qu'il avoit ceſſé d'être innocent, il ne perdoit ſa liberté qu'entre les mains de la loi ; & les travaux publics, auxquels elle le condamnoit

etoient

etoient la ſeule chaîne dont il fût chargé ; quelque coupable qu'il ſe fût rendu, il etoit toujours homme aux yeux des autres hommes. Les pauvres, les orphelins, les veuves & les vieillards ſans enfans, etoient reſpectés & honorés ; on les appelloit par diſtinction le *Peuple du Ciel*. L'Empereur, comme le pere & la mere de la Nation, ſe déclaroit ſpécialement le leur par une protection eclatante & publique. La loi leur donnoit droit de glaner à la ſuite des moiſſonneurs ; la loi leur aſſignoit des proviſions ſur les greniers publics ; la loi chargeoit les Magiſtrats de leur rendre des ſoins continuels. On regardoit alors le ſoin des orphelins, des veuves & des vieillards, comme le premier devoir du Prince ; & dire qu'il le négligeoit, à en juger par le *Chi-king*, etoit la cenſure la plus flétriſſante de ſon regne.

Mais auſſi etoient-ils les ſeuls pauvres qu'on connût. La piété filiale etoit comptable de tous les autres au gouvernement ; le gouvernement, de ſon côté, venoit à ſon aide par des exemptions ou des privileges. Selon qu'un pere ou une mere etoient plus avancés en âge, un plus grand nombre de leurs enfans etoit déchargé des corvées publiques, des courſes de la chaſſe & des travaux militaires. Les Mandarins acquéroient le droit de ſe retirer ; & les ſoins qu'ils pouvoient rendre à la vieilleſſe de leurs parens, l'emportoient ſur les plus chers intérêts de l'Etat. Que dis-je ? l'Etat ſembloit vouloir diſputer de ſollicitudes & d'attentions avec la piété filiale, lorſqu'il s'agiſſoit des vieillards. Non content d'avoir erigé en obligation les egards, les déférences & les reſpects, qu'il leur procuroit par-tout, il leur accordoit des diſtinctions proportionnées à leur âge ; il les exemptoit dans le deuil, dans les cérémonies publiques, à la Cour, juſques en la préſence de l'Empereur, des ſujétions de l'etiquette qui leur auroient eté trop pénibles ;

il changeoit, il abrogeoit pour eux bien des choſes dans le cérémonial, tandis qu'il l'augmentoit envers eux, & leur accordoit des honneurs, des diſtinctions, & des préſéances ſupérieures à celles de la naiſſance & des dignités, ſans autre titre qu'un grand âge. Ils avoient droit de donner des avis à l'Empereur, & c'etoit chez eux qu'il venoit demander leurs conſeils. O l'aimable & attendriſſante fête que celle qu'on leur donnoit tous les ans! Soit que les Ecoles publiques fuſſent les ſeuls edifices dont la grandeur & la diſpoſition puſſent convenir à cette grande cérémonie; ſoit qu'on leur eût donné la préférence pour en faire une leçon plus touchante à la jeuneſſe, on invitoit les vieillards à un repas ſolemnel, où ils etoient rangés, honorés & diſtingués ſelon leur âge. Beauté & magnificence des décorations, abondance & délicateſſe des mets, nobleſſe & pompe du cérémonial, joie de la muſique & de la danſe, tout annonçoit la majeſté du Gouvernement. L'Empereur, ſuivi de tous les Grands, préſidoit dans la Capitale à cette auguſte cérémonie, & préſentoit lui-même la coupe au premier vieillard du feſtin. Tous les Princes feudataires, tous les grands Mandarins, tous les chefs de l'adminiſtration l'imitoient dans le reſte de l'Empire; & tout le monde partageoit la joie de cette aimable fête. Les fils, les petits-fils, les familles entieres, triomphoient des honneurs qu'avoit reçus la vieilleſſe de leur Patriarche. Son cœur flétri s'ouvroit encore aux treſſaillemens de la joie, & les congratulations domeſtiques en augmentoient le ſentiment. Que les Sages calculent combien ces fêtes conſerverent de vieillards, & prolongerent leur vie par les redoublemens de ſoin, de ſollicitudes, d'attentions & de ménagemens qu'elles leur obtenoient des cœurs les moins ſenſibles.

Celles qu'on donnoit aux Citoyens pour conſacrer les

prééminences du rang, honorer la supériorité des talens & des vertus, maintenir la subordination de l'âge, n'etoient ni moins aimables, ni moins utiles. Comme les Provinces ne pouvoient pas jouir du grand spectacle des Princes feudataires & des grands vassaux de la couronne qui venoient rendre hommage à l'Empereur, lui offrir leurs tributs, & en recevoir à leur tour des honneurs proportionnés à leur rang, & des distinctions mesurées sur la sagesse de leur Gouvernement, on en copioit l'idée dans les festins publics, pour echauffer dans tous les cœurs l'amour du Prince & de la Patrie, du devoir & de la vertu, de la concorde & de la paix. Ainsi les fêtes annuelles de la Famille Impériale, pour honorer les Ancêtres, devenoient aussi des leçons de piété filiale pour tout l'Empire. Car, comme l'ont remarqué Confucius & *Mong-tsée*, plus l'enfant *che*, qui représentoit le premier Ancêtre, recevoit de prosternations & d'honneurs de tous les Princes du sang & de l'Empereur lui-même, plus la pompe de sa réception dans la salle etoit auguste & brillante, plus les cantiques & les danses pendant son repas, etoient pleins de grandeur & de majesté, plus enfin etoit grand le nombre des Princes & des Princesses, soit de la tige régnante, soit des branches collatérales & des personnes de leur Cour, & plus aussi le bruit qui s'en répandoit dans tout l'Empire, inspiroit d'attention & de vigilance dans les fêtes domestiques des plus pauvres Colons.

Telle etoit en effet la bienfaisance du Gouvernement, que les fêtes même de la Cour tournoient au profit des vertus sociales. Chaque saison avoit les siennes, pour ménager des délassemens au Peuple, & soulager la continuité de ses travaux. Mais voici le trait le plus ravissant d'un tableau unique, que nous ne pouvons qu'ebaucher. *Un pere*, dit Confucius, *aime ce qu'aime son enfant :* les Empereurs avoient adopté

cette charmante maxime. Autant ils s'appliquoient à tirer le Peuple de la baſſeſſe naturelle de ſes idées & de ſes inclinations en relevant par tout l'eclat & par toute la magnificence du trône, les fêtes & les cérémonies, ſoit civiles, ſoit domeſtiques; autant auſſi ils ſe plaiſoient à ſe rapprocher de lui en prenant part à ſa joie à l'occaſion des moiſſons, de la récolte de la ſoie, & de la nouvelle année. Ses jeux même & ſes amuſemens les plus ſimples, entroient dans leurs Palais, & ils s'en divertiſſoient dans la ſaiſon ſans y rien ajouter, ni en rien retrancher. Nous le prévoyons d'avance : ceux qui voudroient qu'on leur repréſentât toujours un Empereur faiſant tout trembler, comme le Jupiter d'Homere, par un mouvement de ſes ſourcils, ſeront bleſſés de la naïveté de ces détails; mais nous en appellons aux ames tendres & ſenſibles : une bienfaiſance qui populariſoit ainſi la majeſté d'un Empereur, n'enchériſſoit-elle pas ſur tous ſes titres & ſur toute ſa puiſſance, en lui gagnant le cœur de ſes ſujets ? Elle faiſoit plus, elle lui donnoit une place plus glorieuſe & plus ſatisfaiſante dans l'eſtime de tous les Sages, que le trône le plus elevé du deſpotiſme.

Cette place en effet, comment la refuſer ? L'Empereur etoit vraiment en tout le pere & la mere du Peuple, ſe faiſant une affaire de cœur de toutes les ſiennes. Il préſidoit par lui-même à l'education de la jeuneſſe, & couronnoit ſes ſuccès; la diligence du Colon attiroit ſes regards & obtenoit ſes récompenſes; les ſuccès de l'artiſan etoient honorés par ſon ſuffrage & illuſtrés par ſes libéralités; il décernoit des honneurs aux vertus privées & domeſtiques, comme à celles qui brilloient avec le plus d'eclat dans les dignités & les emplois; ſa table accréditoit les fruits & les productions de chaque contrée; & ſes meubles, ſes habits, l'habileté de chaque claſſe d'ouvriers, naiſſance, mariage, maladie, mort, tout l'intéreſſoit dans ſes

ſujets ; il falloit l'en avertir, il y prenoit part, pour un grand nombre, par ſes ſergens, & venoit lui-même ou viſiter un Mandarin integre, un Lettré vertueux malade, ou pleurer la perte avec les ſiens. Sa bienfaiſance paternelle ſuivoit les morts juſques dans leurs tombeaux, & conſacroit leur nom à l'immortalité par les titres & les eloges qu'elle y attachoit. Quel deuil, quelle triſteſſe à la Cour, quand on apprenoit que quelque canton etoit affligé ou menacé même de quelque calamité ! Tous les chemins s'accourciſſoient ſous les pas des couriers qui alloient porter les ordres & les libéralités de l'Empereur ; & tout autour de lui annonçoit ſa peine, juſqu'à ce que le péril fût paſſé. Malheur en tout tems aux gens en place qui auroient oſé en impoſer à ſa vigilance paternelle ! En ne paroiſſant que vouloir faire honneur au grand âge des vieillards des lieux par où il paſſoit, & ſe ſouvenir d'un ancien ſerviteur, ou témoigner ſa bonté aux habitans de la campagne, il ſe procuroit mille façons de s'en inſtruire. Le moyen de peindre en entier la bienfaiſance des Empereurs chinois dans les ſiecles reculés dont nous parlons ? Le *Ly-ki* même, le *Tcheou-li*, & les autres *King*, où nous avons puiſé ces idées ſommaires, n'en embraſſent pas tous les détails, & ne font qu'en montrer la perſpective immenſe. La continuité des ſoins auxquels cette bienfaiſance obligeoit un Empereur, n'etoit point pénible. *Qui n'eſt pas pere*, dit Kouan-tſée, *n'imagine que des peines fatigantes dans les ſoins, les ſollicitudes & les attentions dont un pere fait ſes délices. Il en eſt de la ſouveraineté, comme de la paternité. Que ſont toutes les jouiſſances des ſens, comparées au plaiſir que goûte un bon Prince à conſoler ſon Peuple & à le ſoulager ; à le défendre du vice & à cultiver ſes vertus ; à le ſauver du menſonge, & à lui faire aimer la vérité ?*

Confucius prend ſon eſſor plus haut, & prouve par là

doctrine des *Kings*, que le Ciel n'a confié aux Empereurs une portion de sa puissance, que pour adoucir aux hommes les miseres de la vie, & les conduire à la vertu ; que c'est à leur bienfaisance qu'il a attaché les consolations qu'il verse dans leur ame, la protection dont il environne leurs trônes & leurs personnes, les récompenses qu'il aime à leur prodiguer, & la longue & glorieuse postérité qu'il leur accorde. Terminons ici cet article, & concluons en preuve de ce que nous avons avancé, que cette douceur & cette bienfaisance du Gouvernement devoient naturellement prolonger la vie des Peuples qu'elles délivroient de tant de maux, environnoient de tant de secours, & à qui elles procuroient tant d'aisances, de douceurs & de plaisirs, en conservant leur innocence & en cultivant leurs vertus.

III.

Quelle différence, au sujet de la Médecine, entre les admirations précipitées du Préjugé qui s'extasie, & les jugemens réfléchis de la Philosophie qui compare! Ebloui par les longues enumérations de secrets, de découvertes & de spécifiques annoncés de toutes parts, le Préjugé se persuade que la force des remedes est de jour en jour plus supérieure au venin des maladies. La Philosophie, qui interroge tous les siecles & toutes les Nations de l'Univers à la fois, voit la théorie de l'organisation du corps humain si compliquée, les causes & la nature des maladies si discordantes & si couvertes de ténebres, les systêmes de traitement si différens, ou même si opposés de peuple à peuple, de climat à climat, de génération à génération, qu'elle n'ose résoudre le grand problême des guérisons. « Oui, disoit l'austere *Lien-tchi* aux panégyristes enthousiastes » des progrès des sciences sous la grande Dynastie des *Soung*:

» oui, la Botanique, la Chimie, l'Anatomie & la Médecine » ont franchi de nos jours toutes les barrieres où les siecles » précédens les avoient vues arrêtées; les génie & l'etude les » ont conduites dans le sanctuaire de la nature; le flambeau » lumineux des observations & des expériences leur en a » montré les mysteres; le voile qui leur cachoit ses ressorts » les plus déliés est tombé: & elles en sont venues à changer » les poisons même en remedes. Mais meurt-on moins ou plus » tard dans la Capitale & dans les grandes Villes où elles » déploient toutes leurs ressources & s'eclairent de toutes » leurs lumieres? Guérit-on moins souvent & plus lentement » dans les villages & dans les campagnes, où elles marchent » encore à tâtons dans leurs anciennes pratiques, & n'ont pour » remedes que les plantes qui y croissent? Passons chez les » Sauvages, parmi lesquels ces sciences n'ont pas même de » nom, & comparons le nombre de leurs vieillards & de leurs » infirmes à celui des nôtres ». *Lien-tchi*, après d'autres tirades aussi tranchantes, concluoit en vieux Lettré, que ces sciences de bienfaisance & de salut, comme il les nomme, au milieu de leurs découvertes & de leur progrès, voient souvent changer en breuvages de mort, leurs plus admirables panacées.

La philosophie de ce savant Chinois est que les jours de l'homme sont comptés, la longueur de sa course mesurée, & la borne de sa carriere fixe & immobile, sans aucun espoir que la Médecine puisse y rien changer, parce que toute vie est un anneau dans la grande chaîne des destinées du monde, dont toutes les proportions sont déterminées & immuables. Ce principe est sans doute outré; il seroit insensé de mépriser les secours de la Médecine. Ils entrent dans les conduites de la Providence, concourent à l'accomplissement de ses desseins, & sont destinés par elle-même à

nous tirer des maladies où elle ne veut pas nous faire mourir. Les découvertes & les progrès de cette Science, ſont en ce ſens-là un de ſes bienfaits, & un vrai don de ſa bonté, comme les vertus des plantes & des remedes. Voilà d'où nous partons pour prouver que les principes & les ſoins de la Médecine des Anciens ont dû contribuer à procurer une plus longue vie aux hommes.

Indiquons d'abord clairement les ſources où nous avons puiſé. L'Edit de *Tſin-chi-hoang*, qui condamna aux flammes les *Kings*, les Annales & les plus beaux monumens de l'Antiquité, reſpecta les livres de Médecine, & les excepta nommément de la proſcription générale. Voilà ſans doute ce qui a perſuadé au-delà des mers, que cette Science privilégiée, & ſi digne de l'être, remontoit par ſes livres juſqu'aux premiers âges, & s'eclairoit du double flambeau de la théorie & de la pratique de toutes les générations. C'eſt une erreur : la Médecine pleure ici ſes pertes, comme toutes les autres Sciences; pertes peut-être plus fatales au genre humain, pertes très-ſouvent renouvellées, & malheureuſement preſque irréparables. Les Critiques & les Savans qui ont approfondi l'hiſtoire de ſes malheurs, nient décidément l'antiquité de tous les livres qui ont d'anciens noms, & la réduiſent à y chercher les lueurs de quelques textes & traditions qu'on a recueillis d'une façon peu authentique, & qui ſont confuſément ſemées dans ce qu'on a ecrit depuis *Tſin-chi-hoang*. Qu'on ne ſoit plus etonné après cela de ce que nous ne faiſons point uſage des livres prétendus de *Chin-nong*, de *Chao-ty*, de *Hoang-ty*, ni même de ceux de quelques Auteurs anciens, dont l'exiſtence eſt moins problématique, pour ne pas dire moins fabuleuſe & moins chimérique. Mais ſi les *Kings*, les Annales & les autres anciens monumens que nous leur préférons nous laiſſent beaucoup

beaucoup plus à l'etroit, leur garantie eſt sûre, & en diſant moins de choſes nous dirons plus de faits & de vérités.

Les enfans mordent à un fruit qui leur plaît, & puis demandent s'il eſt nuiſible. Que de Peuples & de Nations ont fait pire lorſqu'il a fallu choiſir leur ſéjour! Combien que l'in-promptu d'une halte, le haſard d'un contre-tems, le caprice de la circonſtance, ou la penſée du moment, ont fixés ſubitement dans un territoire mal-ſain! Sans cela en effet, comment expliquer, nous ne diſons pas les antiques & fatales mépriſes de nos Ancêtres, mais les fautes de nos fondateurs modernes de tant d'etabliſſemens dans les deux Amériques & dans les Indes? La Médecine préſerva ici les anciens Chinois d'une précipitation dont les ſuites ſont ſi long-tems funeſtes. Selon le *Chi-king*, le fondateur de la Dynaſtie des *Tcheou* s'avança dans les terres incultes du *Chen-ſi*, juſqu'à ce qu'il eût enfin trouvé une plaine arroſée par des eaux vives, & où tout annonçoit un ſéjour auſſi ſain qu'agréable. Selon le *Chou-king* ce ne fut qu'après de longs examens & des rapports diſcutés avec ſoin, que *Tching-ouang* choiſit le riant baſſin de *Lo-yang* pour y bâtir ſa nouvelle Capitale. Que de précautions encore ne prit-on pas pour en déterminer la poſition, & l'aſpect les plus avantageux! *Tay-yuen*, la premiere ville de Chine, & la plus ancienne peut-être de l'Univers, eſt ſi heureuſement ſituée, a des environs ſi charmans, & l'air qu'on y reſpire eſt ſi doux, qu'il ſuffiroit pour atteſter combien on etoit attentif dans les premiers âges, au choix ſi fort négligé depuis, d'un bon ſéjour.

Toutes les conſidérations politiques & economiques plioient alors devant le grand intérêt de la ſalubrité de l'air. On aima mieux affliger les Peuples par pluſieurs tranſmigrations, & faire, pour ainſi dire, voyager la Capitale, que d'affronter les

vapeurs dangereuſes des inondations du *Hoang-ho*. Auſſi les Poëtes de ces tems reculés, commencent-ils les louanges des villes qu'ils célebrent, par l'eloge de la bonté, de la douceur & de la ſalubrité de l'air qu'on y reſpire. Autant il ſeroit ſuperflu d'inſiſter ſur les raiſons preſſantes de ces attentions, autant il ſeroit curieux de pouvoir découvrir les principes qui dirigeoient les Anciens dans leur choix, & les ſignes, ſoit paſſagers, ſoit permanens, qui les décidoient. Les alluſions qu'y font quelques Ecrivains, & le peu qu'on en trouve dans les *Kings*, font egalement entrevoir qu'on avoit beaucoup d'egard à la nature du terrein & des eaux, à la poſition des collines & des montagnes des environs, au voiſinage des terres inondées ou arides, à la profondeur ou à la diſtance des mines, mais ſur-tout au vent qui dominoit : quant à ce que les modernes ont débité ſur l'aſpect du Ciel, ſur les Etoiles & les autres rapports ridicules, dont la folle ſuperſtition berce la crédulité des idolâtres, les monumens anciens lavent pleinement ces tems reculés de toutes les calomnies dont on voudroit les noircir. Les hauteurs méridiennes ſolſticiales du Soleil, que le Prince *Tcheou-kong* fit prendre avec des gnonoms, etoient des points fixes qu'on donnoit à la Géographie & à l'Aſtronomie, & non pas des chimeres Aſtrologiques. Si ce qu'on en lit dans le *Tou-chou-pien* etoit auſſi ancien & auſſi authentique qu'on le prétend, ce ſeroit un vrai ſecours pour eclaircir ce qu'on trouve dans nos livres ſur la gnomonique des Babyloniens & des Egyptiens.

Le *Kou-kin-y-tong*, qui eſt un excellent abrégé des meilleurs livres de Médecine, prétend qu'on connoiſſoit anciennement par le plus ou le moins de conſiſtance de la terre, par la couleur ou ſuite des couches, par la forme & l'odeur des vapeurs qui s'en elevoient, ou par le goût & la profondeur

des eaux qu'elle couvroit ; par les effets qu'y produiſoient le chaud & le froid, la ſéchereſſe & l'humidité, ou par les plantes qui y croiſſoient plus rapidement, & la teinte dominante de la verdure : qu'on connoiſſoit, dis-je, juſqu'où un endroit etoit favorable à un ſexe plus qu'à l'autre, contraire ou avantageux à la population, oppoſé à l'embonpoint ou à la maigreur ; juſqu'à quel point il alongeoit, groſſiſſoit, ou raccourciſſoit la taille ; lavoit, jauniſſoit ou blanchiſſoit le teint ; attaquoit les tempéramens par les poumons, par les nerfs ou par l'eſtomac ; echauffoit le ſang ou l'humectoit ; dégageoit la tranſpiration ou la reſſerroit ; amolliſſoit la peau ou l'endurciſſoit, &c. Mais ce témoignage moderne que nous ne trouvons garanti dans ce détail par aucune autorité, ne nous perſuade pas. Le *Ly-ki*, à la vérité, ſemble faire alluſion à pluſieurs de ces connoiſſances & les ſuppoſer ; toutefois elles ſont ſi profondes, ſi délicates, ſi nuancées, que ce qu'on trouve de plus articulé dans le chapitre *Yu-kong*, un des plus anciens du *Chou-king*, ſoit ſur la nature des terres, ſoit ſur leurs neuf degrés de fertilité, ne ſauroit diſſiper les doutes qui ſe préſentent en foule.

Il eſt plus aiſé de croire que les premiers Chinois avoient la ſcience de graduer ainſi la fertilité des terres, que de penſer que les générations ſuivantes aient pu pouſſer ſi loin leurs découvertes, même après bien des années. La gradation des progrès de l'Europe en ce genre décide. Les Lettrés qui ſoutiennent la ſupériorité des Anciens, ont beau alléguer les premieres traditions, & ſe prévaloir de ce que le *Tcheou-ly* poſe en fait que dans le *Y-tcheou* il naiſſoit cinq garçons contre trois filles ; dans le *Tcheou-ly*, cinq filles contre trois garçons ; dans le *Ho-tcheou*, autant de filles que de garçons, &c. Outre que la ſeule inſpection des rôles des naiſſances donnoit cette

observation toute faite, ainsi que l'a remarqué *Fang-tchi*, il y a bien loin des obscures traditions, jusqu'à des détails si particularisés. En refusant néanmoins de les admettre, nous convenons, d'après le même *Tcheou-ly* & le *Ly-ki*, que les Anciens avoient dans un dégré eminent le génie d'observation pour tout ce qui a trait à la vie, à la santé, & à la conservation des hommes. Leur zele, sans autre secours que celui des yeux & de la mémoire, des confrontations & des déductions, des faits & de leurs circonstances, avoit trouvé pour chaque pays des regles de précaution & des principes de régime qui doubloient les services de la Médecine, en détournant les causes des maladies. L'on ne fut néanmoins qu'assez tard dans le cas de faire usage de plusieurs, parce qu'on avoit dédaigné d'abord & destiné seulement à la proscription & à l'exil les terres sablonneuses ou arides, enfoncées ou marécageuses, aussi bien que les montagnes escarpées & les déserts. Les Colons, comme il a eté dit ci-devant, demeuroient par pelotons au milieu de leurs champs, qui etoient aussi lieux choisis. N'y ayant alors que peu de villes, & les villes comptant peu d'habitans, la campagne etoit le séjour général de la Nation; séjour qui, etant le plus doux & le plus sain, renfermoit seul une infinité de soins & de précautions qu'on ne sauroit trop priser, & sur lesquels on n'a pas assez rendu justice aux Anciens: car enfin la campagne est le séjour naturel de l'homme.

Pour nous, nous en déférons la remarque à leur gloire; lors même que les progrès de la population forcerent les anciens Chinois à franchir peu-à-peu toutes les barrieres qu'ils s'etoient tracées, pour n'habiter que les lieux dont le séjour etoit le plus sain, ils n'approcherent jamais leurs habitations des grandes mines, lors même que la soif de l'or & de l'argent les eut

corrompus: tant ils etoient perſuadés que l'air qu'on reſpire dans leur voiſinage eſt mal-ſain, dangereux & nuiſible même aux ſantés les plus robuſtes. Bien plus, ils ne croyoient pas que le gouvernement pût permettre qu'on fît des etabliſſemens aux environs des mines, ſans ſe rendre reſponſable à la ſociété, des maladies, des accidens & des morts qui en etoient la ſuite néceſſaire. Auſſi ne ſe détermina-t-on que bien tard à exploiter certaines mines; on y ſuivoit les veines de métal moins profondément, & on n'y envoyoit que les criminels, en preſcrivant encore des précautions, des ſoins & des repos qui aſſuroient leur conſervation. Car, comme dit *Tchin-tſée*, & ce qui fait bien voir de quelle trempe etoit l'humanité d'alors, la Juſtice ne croyoit pas qu'elle pût prendre ce biais pour faire mourir là ceux que la loi ne condamnoit pas; & le Public lui auroit imputé comme de vrais homicides, les négligences même qui auroient eté ſuivies de la mort des coupables qu'elle y avoit envoyés pour travailler. En vain la politique a-t-elle prétendu depuis pouvoir l'en abſoudre; la morale tient bon pour le droit naturel, & ſes raiſonnemens ſur cette matiere font trembler pour ceux qui cachent aux Princes combien l'exploitation de certaines mines abrege de vies.

Quant aux révolutions continuelles qui changent la face de l'atmoſphere, & produiſent ſans ceſſe des changemens dans nos corps par les nouvelles températures de l'air que nous reſpirons, & par les qualités qu'elles lui communiquent, il faut décerner la palme de la vigilance & des ſoins à la bonne Antiquité. Elle elevoit ici des tours à la Médecine pour obſerver ce qui arrivoit ſur l'horiſon, comme à l'Aſtronomie pour etudier les mouvemens des aſtres. Encore faut-il ajouter à ſa louange que les mêmes vues de ſageſſe qui lui avoient fait ſentir la néceſſité & l'utilité de l'Aſtronomie, l'avoient déter-

minée à la fixer à la Cour d'où ſes ſoins pouvoient s'etendre ſur toutes les Provinces de l'Empire & ſuffiſoient pour leurs beſoins. Par cette raiſon le grand & magnifique Obſervatoire, pour lequel on n'avoit rien epargné & qu'on entretenoit à grands frais dans la Capitale, etoit le ſeul qu'il y eût dans l'Empire, & une des prérogatives de l'Empereur. Mais la Médecine avoit les ſiens dans toutes les Métropoles des Princes feudataires, c'eſt-à-dire, au moins dans les beaux jours de la troiſieme Dynaſtie, dans plus de deux cens villes.

Quelque idée qu'on veuille ſe former du plan de ces tours & de leurs plates-formes, des obſervateurs par office, attentifs jour & nuit à tout ce qui ſe paſſoit ſur l'horiſon & dans toute l'atmoſphere, examinoient de-là juſqu'où les variations de ſéchereſſe & d'humidité, de chaleur & de froid, changeoient le ton de l'air; obſervoient les effets continuels des inconſtances du vent, de ſes fougues & de ſon radouciſſement; conſidéroient les diverſes alternatives de ſérénité, de nuages & de vapeurs qui font pluſieurs jours dans un jour, ou ſemblent le prolonger d'un lendemain à l'autre; meſuroient la quantité & la durée des pluies; apprécioient la force & la qualité des orages; ſuivoient les rapports de tous ces changemens, avec les haſes de la Lune, le cours du Soleil, la ſérie des années; & tenoient un regiſtre exact de toutes ces obſervations, pour aider l'adminiſtration publique dans ſes entrepriſes & ſes arrangemens; mais ſur-tout pour diriger la Médecine, ſoit dans le traitement des maladies, ſoit dans les précautions pour les prévenir.

Toutes ces obſervations *Medico-météorologiques*, conſervées, réunies & comparées pendant une longue ſuite d'années, offrirent des à-peu-près & des reſſemblances qui firent ſoupçonner des périodes & des cercles de révolutions qui rame-

noient les mêmes phénomenes. En conſéquence on ſe perſuada dans la baſſe Antiquité, qu'on pouvoit prédire l'avenir par le paſſé, & on ceſſa d'etudier le préſent. Qui auroit imaginé en Europe que les prédictions ridicules & abſurdes des Almanachs, avoient ici une origine ſi ſavante ? Mais les anciens Chinois connoiſſoient trop la nature, pour ſe flatter ſi follement d'avoir pénétré ſes ſecrets & de pouvoir prédire l'avenir. Ils etoient perſuadés que les peſtes, les famines, les grêles, les orages, les inondations, les ſéchereſſes, les grands froids, les chaleurs extrêmes & tous les dérangemens des ſaiſons, correſpondoient aux ſcandales, aux injuſtices, aux abominations, aux impiétés des Empereurs & des Peuples, & les regardoient comme des calamités envoyées par le Ciel, & les fléaux extraordinaires de ſa colere.

A en juger par le chapitre *Yue-ling* du *Ly-ki*, que les Critiques avouent cependant n'être pas bien authentique, ces obſervations météorologiques de la Médecine déterminoient le gouvernement à fixer le tems où il commanderoit, ſuſpendroit, finiroit les ouvrages publics, les exercices militaires, les foſſoyemens des terres, les chaſſes & les pêches communes. Il eſt remarquable qu'il eſt dit preſque à chaque article : *ſi l'on renverſe cet ordre, les Peuples ſeront attaqués de diverſes maladies, & l'Empire expoſé à de grandes calamités ;* & plus remarquable encore que ces menaces ſe trouvent preſque toujours après les indications des jeûnes, des prieres & des ſacrifices de chaque mois. La ſtupide ſuperſtition & l'idolâtrie ont brouillé depuis toutes les idées de ce Calendrier de religion, de politique & de ſanté, le ſeul peut-être qui ait jamais eté fait. Mais plus elles s'obſtinent à ne voir que des influences de fatalité dans les phénomenes les plus ſimples, & à s'en effrayer juſqu'à la démence, plus il eſt glorieux pour la Méde-

cine des Anciens, d'avoir ſauvé les Princes & les Peuples de ces crédulités, & de leur avoir fait voir avec les yeux d'une Phyſique intelligente, comment & juſqu'où ils devoient varier leurs ſoins pour leur ſanté, ſelon les variations de l'atmoſphere.

Combien d'ordonnances de police rapportées dans le *Ly-ki*, furent evidemment le fruit des conſeils eclairés de la Médecine! Témoin celles de ne pas vendre au marché des herbages, des légumes ni des fruits prématurés ou trop précoces; de ſuſpendre en certaines ſaiſons l'uſage de la venaiſon & du gibier, de certaines viandes & de pluſieurs poiſſons; de ne laiſſer ni trop vieillir les bleds dans les greniers publics, ni manger les nouveaux grains d'abord après la moiſſon; de ne pas fouiller la terre, ni y creuſer de grands foſſés pendant les chaleurs de la canicule; de préférer les plantes médicinales de certains cantons, & d'en faire la récolte avant les pluies de l'eté, & celle de leurs racines avant les froids de l'hiver. Témoin encore celles qui fixent l'âge où l'on pouvoit entrer dans la milice, & celui où il etoit trop périlleux d'y reſter, celles qui marquent les bornes que devoient avoir les exercices publics de force, d'adreſſe & d'agilité; celles encore qui indiquoient les attentions que demandoient les châtimens corporels; & les tortures de la Juſtice. Tout ce qui a trait à la ſanté, aux forces & à la conſervation dans le *Ly-ki*, eſt ſi humain & ſi etudié, qu'on ſent d'abord que la Médecine avoit eté conſultée par la politique, & lui avoit epargné ou fait prévenir une infinité d'homicides.

La politique à ſon tour en epargnoit un bon nombre à la Médecine, en la ſauvant des mépriſes de l'ignorance, des négligences de la pareſſe & des trahiſons de la cupidité. Nous l'avons inſinué plus haut d'après le *Ly-ki*, tous les

Médecins

Médecins de l'Empire sortoient du *Ta-hio*, ou College impérial, College qui etoit sous les yeux de l'Empereur, gouverné immédiatement par lui-même, honoré plusieurs fois l'année de son auguste présence, & environné en tout tems des soins de sa sagesse; College dont les Maîtres les plus célebres dirigeoient les etudes & préludoient par la conduite difficile de la jeunesse, aux emplois & aux charges du Gouvernement; College qui n'admettoit que l'elite des jeunes Lettrés de toutes les ecoles des Provinces, & où le nombre des concurrens multiplioit d'autant plus les succès, qu'il en rendoit la supériorité & plus difficile & plus flatteuse.

Soit que l'universalité des talens ne fût pas alors à la portée des plus beaux génies, soit qu'on crût plus utile pour eux de s'elever que de s'etendre; la loi des ecoles resserroit chacun dans la sphere des etudes auxquelles il avoit eté appliqué. La Science même de la Médecine etoit regardée comme trop immense pour que personne pût en savoir toutes les parties d'une maniere bien avantageuse au public. Bien loin de ne faire qu'une seule Science, comme les Egyptiens & les Grecs, de la Botanique, de la Pharmacie, de la Chirurgie & de la Médecine proprement dite, on voit par le *Tcheou-ly* qu'au moins à la Cour & dans les grandes Villes, chaque Médecin se bornoit à certains genres de maladies plus analogues. Les Lettrés à conjectures & à systêmes, ont prétendu trouver dans les anciens commentateurs, en quoi consistoit le partage qu'en faisoit l'autorité publique. A les en croire, les uns etoient bornés à traiter les maladies des enfans ou des vieillards; les autres, celles des personnes du sexe ou des gens de travail; ceux-ci, les maladies internes ou de langueur; ceux-là les maladies violentes ou extraordinaires. Mais autant les raisons de convenance qu'ils alleguent en preuve, paroissent satisfaisantes, autant les témoignages

qu'ils citent ſont peu concluans. Auſſi, pour ne rien avancer que d'univerſellement avoué & reconnu d'après l'Hiſtoire, nous nous bornons à dire que, ſoit que quelques Médecins ſe fuſſent rendus ſinguliérement célebres dans le traitement de quelques maladies, ſoit que réellement ils ſe fuſſent bornés à celles d'une claſſe, on appelloit de loin un Médecin plutôt que l'autre, ſelon la nature de la maladie. *Tſo-tchi*, dont l'autorité eſt ſi grande après les *Kings*, en cite des exemples dans ſon *Tchun-tſieou*. Quoi qu'il en ſoit de ce point, qu'il n'eſt plus poſſible de bien eclaircir, non plus que ce que dit *Lié-tſée* ſur la diſtinction des Médecins *vulgaires*, des Médecins *habiles*, & des Médecins *de génie*, le gouvernement s'y prenoit de façon à aſſurer à chaque malade tous les ſoins, toutes les attentions, & tous les empreſſemens des Médecins.

Pour que la cabale, l'intrigue, le patelinage, la mode, ou la protection ne détournaſſent pas les regards du Public, ni du Prince, de deſſus le mérite modeſte, pour les fixer ſur le ſavoir-faire, la charlatanerie, ou la préſomption, on rendoit un compte exact au préſident du College des Médecins, de tous les malades que chacun d'eux avoit vus, de ceux qui lui etoient morts, de ceux qu'il avoit guéris; & le regiſtre du Préſident etoit remis, à la onzieme Lune chaque année, aux Miniſtres d'Etat, pour que, comparant le ſuccès des traitemens de chaque Médecin au nombre de ſes malades, ils en déduiſiſſent un réſultat général ſur lequel le Gouvernement régloit les rangs, les récompenſes & les promotions des Médecins. Il n'y avoit pas de ſubterfuge, ni de manœuvre qui pût eluder les tendres ſollicitudes de cette adminiſtration toute paternelle. Car, outre qu'on ne trompe jamais le Public, dans ce qui eſt public & intéreſſe le Public, le diſtrict de chaque Médecin etant fixe & limité, il ne pouvoit ni chercher ſes malades, ni

les eviter. Que l'Europe examine ce point de police. N'etoit-il pas egalement au profit des malades & des Médecins? N'eſt-il pas poſſible qu'en epargnant aux derniers des courſes continuelles & pénibles, il procurât & aſſurât aux malades des ſoins d'autant plus aſſidus, qu'il etoit plus difficile de les dénier?

L'objection ſe préſente d'abord. Combien de ſages & de ſavantes ordonnances des Médecins vont echouer dans les Pharmacies! Combien de remedes de *guériſon & de réſurrection*, n'y changent-elles pas en poiſon, par ignorance, par avarice, ou par pareſſe & défaut de ſoin! Combien d'Hippocrates & de Galliens doivent en conſéquence être la victime des fautes dont ils ſont plus qu'innocens! Malgré que le *Tcheou-ly* ne faſſe qu'effleurer les détails, il commence par dire que le Préſident de la Médecine avoit l'œil ſur le choix des drogues deſtinées pour le Public, & ſur la compoſition des remedes: ce qui ſuppoſe une police qui répond pleinement à cette difficulté pour l'ancienne Chine; ce qui nous donne auſſi à entendre, comme on le conclut d'ailleurs, que, ſoit que le fiſc en fît les frais ou ſeulement les avances, c'etoit l'Etat qui etoit chargé des Pharmacies. Adminiſtration admirable & unique dans l'Hiſtoire des Peuples. Ce qu'on en peut dire de moins, c'eſt qu'elle ſuppoſe une grande probité dans les mœurs publiques, des tendreſſes paternelles dans le Gouvernement, & qu'elle a dû ſauver bien des vies. Les plus prévenus contre l'Antiquité doivent reconnoître que cette communauté, cette publicité, nous avons preſque dit cette légalité des Pharmacies, aſſuroit tout à la fois le zele & le ſoin des Officiers publics, pour le choix des drogues; l'attention & la vigilance des Médecins, pour l'enoncé de leurs ordonnances; l'exactitude & la ponctualité des Phar-

maciens, pour la préparation des remedes; & les empreſſemens, les ſollicitudes des familles, pour le ſoulagement des malades. Les Pharmacies publiques etant les ſeules & tout y etant public, les Harpies même de la cupidité ne pouvoient pas les infecter de leur venin.

Mais quelles etoient alors les drogues, quels etoient les remedes dont la Médecine faiſoit uſage? Le torrent des ſiecles n'a pas plus epargné les livres de l'ancienne Médecine d'ici, que ceux de la nôtre. La Chine pleure ſes pertes comme notre Occident, & peut-être ſont-elles plus funeſtes & plus irréparables. Les tentatives ridicules du ſuperbe *Tſing-chi-hoang*, pour trouver le breuvage d'immortalité, firent négliger les vraies connoiſſances des premiers âges ſur les drogues & ſur leur nature, ſur les remedes & ſur leur uſage. Les folles & innombrables nouveautés en genre de potions, de breuvages & de ſpécifiques, que ſon délire fit eclorre, accrédita, mit à la mode, & multiplia à l'infini, furent cauſe qu'on négligea d'abord, puis changea, & enfin abandonna & oublia la théorie & la pratique des Anciens. On ne commença bien à en ſentir la perte, & à ſonger à la réparer, que lorſque l'Empire, dévaſté par une longue ſuite de guerres civiles, fut couvert des ténebres de la magie, de la ſuperſtition, des préjugés, de la plus lamentable ignorance, & enfin de l'idolâtrie, ſource intariſſable de toutes ſortes de maux. Les premieres lueurs de la Critique firent diſtinguer les *Kings* dans le chaos des débris & des ruines où l'Antiquité etoit enſevelie. On recueillit précieuſement les fragmens epars de quelques anciens livres de Médecine, on les aſſortit, on les réunit; mais les traditions etoient perdues ou brouillées, & leur lumiere ſeule pouvoit donner la vraie intelligence de ce qu'on y trouve ſur la Pharmacie des *Tcheou*.

Il eſt evident par le *Tcheou-ly*, que les Anciens faiſoient uſage dans la Médecine, des végétaux, des minéraux & des animaux qu'ils avoient rangés par claſſes, ainſi que l'indique la longue nomenclature qui en reſte encore dans le *Eulh-kia*, qui eſt un des petits *Kings*. Il eſt evident auſſi qu'ils ſe ſervoient, ſinon intérieurement, du moins extérieurement, des poiſons & des venins les plus redoutés, & qu'ils ſavoient les tempérer & les préparer avec aſſez d'art pour en faire des remedes bienfaiſans. Il eſt evident encore, quelle que ſoit l'idée qu'ils attachoient aux mots, qu'on diſtinguoit cinq ſaveurs primordiales, *l'âcre*, *l'acide*, *la ſalée*, *l'amere & la douce*; & que quoiqu'ils reconnuſſent qu'elles etoient mélangées, tempérées, & très-diverſement combinées dans les trois regnes, ils imaginoient encore des mélanges & des combinaiſons pour en faire des tiſanes & des potions aſſorties à la nature des maladies & à l'etat du malade. Il eſt evident enfin, qu'ils ſavoient extraire des ſels, exprimer des huiles, & préparer des décoctions & des infuſions purement médicales, qu'on conſervoit pour le beſoin. Si nous ne craignions pas de trop emanciper nos conjectures & de trop donner à l'idée que nous avons des anciens Chinois, nous nous riſquerions à dire que tout cela tenoit à une théorie bien ſupérieure à ces routines, qu'aucune connoiſſance approfondie n'eclaire ni ne guide. Mais comme en cette matiere les raiſons & les convenances n'ont de poids que celui que leur donne le témoignage des monumens authentiques, nous aimons mieux les abandonner à nos Critiques que de les prendre ſur notre compte.

Pour ceux qui ſont trop prévenus en faveur de l'Antiquité, & qui ont la puérile manie de transformer ſes expériences en ſyſtêmes, & de lui faire honneur de toutes les découvertes des modernes, qu'ils ſe gardent bien de voir dans nos récits

ce que nous n'avons pas prétendu y mettre, & de faire pour les anciens Chinois, comme Borrichius & Kirker pour les Egyptiens, à qui ils ont décerné ſi gratuitement l'honneur d'avoir découvert les plus curieux ſecrets de la Chymie. Les ſciences des Anciens, à en raiſonner d'après la Chine, nous paroiſſent avoir eté auſſi ſimples que leurs mœurs; & leurs mœurs etoient trop ſimples pour qu'ils euſſent des maladies ſi compliquées, ſi difficiles, j'ai preſque dit ſi travaillées & ſi ſavantes que celles des modernes. Dès-là, qu'avoient-ils à faire de la haute Chymie? Si on ouvre les Annales de la Médecine, on trouvera qu'il lui a fallu inventer des noms pour la plupart des maladies de langueur & de foibleſſe, dont la bonne chere, la luxure & la molleſſe ont inondé dans tous les pays, les hautes & les moyennes ſpheres du monde de nos jours. Le travail, la ſobriété, la modération & l'innocence de la vie, en préſervoient les anciens Chinois. La nature n'avoit pas encore reçu l'outrage de voir le ſexe le plus noble renverſé par des vapeurs, des Militaires cultiver un rhume, & des Bourgeois etudier leur digeſtion. Qu'auroit-il ſervi aux anciens Chinois de connoître la vertu ſpécifique du mercure contre la plus affreuſe des maladies? Ils n'avoient pas même idée de ſes ravages: témoin la petite-vérole, dont elle a ſi fort aigri le levain, & qui n'etoit pour eux qu'une purgation ſalutaire, qui ne demandoit preſque aucun ſoin. Or, combien d'autres maladies, dont le traitement ne fut qu'un régime dans les premiers âges, & a eté longtems bien plus doux que dans ces derniers ſiecles!

Abſtraction faite en effet, ſoit de la malignité que la maniere de vivre des modernes a ajoutée à la plupart des maladies, ſoit de cette triſte débilitation des tempéramens, qu'on dit aller toujours croiſſant, ſoit auſſi des augmentations de forces que produiſoient la rénovation de l'air primordial & la

transfusion du sang des animaux, dont les Anciens avoient le secret : abstraction faite, dis-je, de tout cela, les soins de la Médecine devoient, sinon parer, du moins rendre moins dangereuses la plupart des maladies. Comment cela ? C'est qu'elle veilloit alors sur la santé des Peuples, par des attentions de régime continuelles, que le Prince accréditoit en s'y soumettant, en y conformant ses loix & en y pliant toutes les conduites du Gouvernement & de l'administration, tous les réglemens de la police & du cérémonial. Ainsi c'etoit la Médecine qui déterminoit le tems où l'on devoit quitter ou prendre les fourrures ou les habits piqués de coton, les soies doublées ou sans doublure, les gazes ou les toiles légeres de racine de *Ko*. La Cour donnoit l'exemple, & le Peuple se laissoit conduire. Combien d'imprudences epargnées par-là aux vieillards qui veulent encore paroître jeunes, & aux jeunes gens qui veulent trop le paroître ? C'etoit elle encore qui interdisoit ou prescrivoit certains alimens & certaines boissons selon le cours des saisons, & sur-tout selon les maladies qui régnoient dans un canton, ou qu'on y craignoit. Ce qu'elle avoit interdit n'etoit plus mis en vente. Dès-là combien de sensualités dangereuses, d'indigestions funestes & de contagions prévenues. C'etoit elle enfin qui, articulant les progrès de la diminution des forces du vieil âge, & l'augmentation de soins & de précautions qu'il demande, avoit fait une bienséance publique, de bien des ménagemens pour les vieillards, & forcé le respect humain de venir au secours de la piété filiale. Dès-là, combien de peres & de meres âgés, servis, soignés & choyés avec plus de vigilance ! Les détails du *Ly-ki* & du *Tcheou-ly* sur cette matiere sont ravissans. Chaque sexe, chaque condition, chaque âge y sont invités à tous les soins que demandent nos santés dans le repos & dans l'action, dans la nourriture & dans la boisson, ainsi

que dans la veille & pendant le ſommeil. L'article de la nourriture eſt ſinguliérement remarquable, en ce qu'il indique, non-ſeulement la vraie ſaiſon pour manger chaque viande, mais encore l'aſſaiſonnement, la cuiſſon qui lui conviennent; & ce qui eſt bien digne de remarque, quelles ſont les autres choſes avec leſquelles on peut ou l'on ne peut pas les manger. Que des régimes ainſi populariſés ſuppoſent de vues! qu'ils montrent dans un beau jour, les bienfaiſantes attentions de la Médecine des anciens Chinois! qu'ils devoient prévenir de maladies, & combien ils devoient faciliter le traitement des autres!

Le *Tcheou-li* donne à entendre, qu'aux infirmités de la vieilleſſe près, on ne connoiſſoit preſque point de maladies alors, que celles qui etoient cauſées par les changemens & les dérangemens des ſaiſons. Quant au traitement, *le Médecin*, dit-il, *juge de la nature de la maladie & du péril du malade, par le ton de ſa voix, par ſa couleur, & par les* Ou-ki. La Langue qu'il faudroit parler ici nous eſt trop etrangere pour que nous oſions ſuivre les Commentateurs Chinois dans leurs explications. Il n'appartient qu'aux Diſciples d'Hippocrate d'expliquer comment un Médecin peut juger de la nature des maladies par un teint pâle, jaune, allumé, livide ou bleuâtre; par une voix pleine, grêle, rauque, aiguë ou eteinte; par la chaleur ou la fraîcheur, la moiteur ou la ſéchereſſe, la tenſion ou la molleſſe de la peau. Il faut bien pourtant que ces ſignes ne fuſſent qu'acceſſoires, puiſque le philoſophe *Lie-tſée*, comparant un Miniſtre d'Etat à un Médecin, prétend que comme le pouls qui décide celui-ci ſur le vrai etat du malade, de même auſſi ce ſont les mœurs publiques & générales qui raſſurent ou inquietent l'autre ſur la deſtinée prochaine du Royaume. On voit en effet par les anecdotes hiſtoriques les plus anciennes, que les Médecins donnoient une attention particuliere

culiere & un ſoin ſpécial à l'etude du pouls des malades. Quels que fuſſent les principes qui dirigeoient les conſéquences qu'ils en tiroient, dès-là qu'ils en etoient venus à tracer la forme de ſes ondulations dans ſes battemens, à en graduer les diverſités, & à les rédiger en tables, il falloit qu'ils euſſent bien approfondi la connoiſſance de ſa marche, de ſes variations & de ſes périodes.

C'eſt probablement à cette grande connoiſſance du pouls qu'il faut attribuer la maniere claire & préciſe avec laquelle les Médecins prédiſoient d'avance les criſes des maladies, ſes révolutions diverſes, & la guériſon ou la mort du malade. *Tſo-tchi* en rapporte un exemple ſur le prince de *Tſin*, & *Sée-ma-tſien*, un autre ſur le prince de *Tſi*. Il paroît par le dernier, qu'on diſtinguoit alors trois tems dans le traitement; les premieres attaques du mal, le fort de ſa criſe, & ſon dernier période. La guériſon etoit regardée comme ordinaire dans le premier cas, comme le fruit d'une grande habileté dans le ſecond, & comme un miracle de l'art dans le dernier; ſans préjudice néanmoins du grand axiome : *le Médecin guérit des maladies, mais il ne ſauve pas de la mort.*

« Si la nature, dit *Tchang-ti-y*, a des reſſources, des ſubterfuges & des repriſes qui démentent les déſeſpoirs précipités de » la Médecine, elle a encore plus ſouvent des fuites, des délaiſſemens & des trahiſons qui confondent toutes ſes eſpérances. » Les exceptions dans les traitemens des maladies, ſont en » preſque auſſi grand nombre que les regles. L'âge ni la force » du malade, la nature ni la légéreté de la maladie, ne donnent » jamais des garans ſûrs & infaillibles pour promettre une » guériſon. Les remedes ne guériſſent que ceux dont le dernier jour n'eſt pas venu ». On a voulu ici percer ce grand myſtere, & ſavoir d'avance le ſecret de ce dernier jour, quand

la ſuperſtition & l'idolâtrie ont eu comme anéanti la religion de l'Antiquité; & on a egaré la Médecine dans les voies ténébreuſes de la Magie, de la Divination & de l'Aſtrologie. Les meilleurs eſprits ſont ſi ſtupides aujourd'hui en cette matiere, qu'on ne diſtingue pas l'homme de Cour & le Lettré, de la vieille grand-mere du Village.

Quant au traitement des maladies cutanées & des ulceres, ce qu'en dit le *Tcheou-li* ne ſouffre aucune difficulté. Il enonce très-clairement qu'on ſe ſervoit de potions médicales pour les premieres, & de cataplaſmes, d'emplâtres, de cauſtiques, de ſcarifications pour les ſeconds, de *coupures à mort* même ou amputations, lorſqu'il ne reſtoit plus d'autre reſſource. Mais que faut-il entendre par ces paroles ſur les maladies internes ? *On attaque le mal avec les cinq poiſons, & on fortifie la nature avec les cinq reſtaurans ; on pouſſe la guériſon avec les cinq remedes, & on cultive la convaleſcence avec le régime de cinq ſaveurs.* Nous comprenons bien que par les cinq poiſons il faut entendre avec les Commentateurs, les purgatifs, les vomitifs, & les ſudorifiques violens, qu'on tiroit des trois regnes, & qu'on avoit rangés ſous cinq claſſes, ou qu'on déſignoit tous, par le mot conglobatif ordinaire de cinq. Nous comprenons encore que les reſtaurans ſont les tiſanes & les bouillies claires, tirées de cinq eſpeces de grains, qu'on donne encore ici aux malades, comme nous le bouillon. Nous comprenons bien enfin que les cinq remedes & les cinq ſaveurs indiquent des infuſions & des potions qui achevoient de dégager la nature, de diſſiper les reſtes de la maladie, de réparer les forces du malade, & de le mettre en pleine ſanté. Mais comme tout cela eſt ſubordonné à ce qui eſt dit plus haut des *deux changemens qui arrivent dans les neuf ouvertures du corps, & les trois différens mouvemens des inteſtins*, à moins que d'avoir la clef de la Méde-

cine des Anciens, on ne peut que débiter des conjectures fort incertaines : or, cette clef que tous les Commentateurs prétendent avoir trouvée, eſt ſi différente dans chacun, qu'il faut la regarder comme perdue. Car l'idée vague de la ſuppreſſion ou augmentation des evacuations par la bouche, les narines, les yeux, &c. & l'indication encore plus obſcure de la précipitation, du concentrement, ou de la foibleſſe du pouls, qui déſigne le vice de la circulation des humeurs dans les viſceres, montrent bien que le traitement des maladies etoit eclairé par une connoiſſance profonde du méchaniſme du corps humain, & dès-là devoit conduire heureuſement une guériſon à la plus parfaite convaleſcence ; mais elles ne diſent point quelles etoient les regles, les vues & la théorie qui le dirigeoient.

On doit être d'autant plus réſervé dans ſes conjectures, que le peu qui reſte des Anciens, indique des recherches très-ſingulieres ſur la connoiſſance des maladies par les malades, & des malades par les maladies, ainſi que ſur le choix, l'appropriation & l'harmonie des remedes, ſur la conciliation de tous les beſoins & de tous les intérêts des viſceres, des humeurs & des nerfs. Par exemple, qu'entendoient-ils par guérir en uniſſant l'action du remede avec celle du mal, en tirant du ſecond l'efficacité du premier, en ſecondant ſa malignité pour l'epuiſer, en la diviſant pour l'affoiblir, en la bruſquant pour la dompter ? Qu'entendoient-ils encore par *dégager la plénitude & remplir le vuide*, qui etoit tout à la fois le grand principe ſur lequel ils fondoient leurs raiſonnemens, & le but vers lequel ils dirigeoient toutes ſes conſéquences ? Aucun Médecin moderne ne ſe flatte de le bien expliquer. Car autant notre Médecine préconiſe les découvertes des derniers ſiecles, & les rares connoiſſances dont ils l'ont enrichie, autant celle

de la Chine se lamente sur les pertes innombrables qu'elle a faites, & gémit de n'avoir plus que le nom des plus beaux secrets de l'Antiquité. Contraste singulier, & qui, bien approfondi, réfute les accusations grossieres d'ignorance dont on a chargé les Anciens dans quelques livres, & rabat d'autant les louanges excessives qu'on y prodigue à la science des modernes. La nouvelle en est désespérante, mais elle est certaine. En matiere même de conjectures, d'opinions & de rêves systématiques, la moyenne Antiquité de Chine, c'est-à-dire celle qui correspond au commencement des Olympiades, a fait beaucoup plus d'ecarts, que nos modernes de chemin. Aussi se perdit-elle sous *Tsin-chi-hoang*, & après, dans les abîmes dont elle s'etoit comme environnée par de folles curiosités.

Pour revenir à notre sujet, le traitement des maladies etant eclairé par une théorie lumineuse & savante, guidé par une pratique intelligente & sûre, on ne doit pas être etonné que la Médecine fût si heureuse à procurer, à promettre, ou même à garantir d'avance tant de guérisons. Car il faut savoir que, bien loin d'être esclave des préceptes, comme en Egypte, elle les perfectionnoit en quelque sorte par la maniere dont elle les modifioit dans l'application. La saison, l'année, le climat, la façon de se nourrir, la maniere de vivre de chaque pays, lui faisoient imaginer des tempéramens, des modifications & des exceptions sans nombre. Rien ne montre tant combien elle procédoit avec candeur dans les maximes austeres qu'elle empruntoit de la morale pour tracer des regles de régime, que la maxime philosophique & aimable dont elle ménageoit un malade. Bien loin de l'affliger par des craintes, des sujétions & des contraintes, plus accablantes souvent que le mal, elle epioit les indications de la nature, dans ses goûts, ses caprices, ses inquiétudes, & s'eclairoit de leurs bisarreries

& de leurs inconſtances, pour juger du progrès des attaques & les tourner contre elles, en ſe prêtant à de vaines imaginations. Jamais elle ne montroit ces puſillanimités inquiettes, ni ces craintes contriſtantes, qui donnent au mal toutes les forces qu'elles ôtent au courage du malade. Toujours elle couronnoit comme de fleurs, la coupe des remedes qu'elle lui préſentoit; & ſi elle ne pouvoit pas lui en ôter l'amertume, elle en rendoit l'odeur agréable, & ſoulageoit toujours ſes répugnances par la ſatisfaction de quelqu'un de ſes ſens; mais ſur-tout par les plaiſirs & les contentemens du cœur. C'eſt d'elle que la piété filiale avoit appris aux enfans à goûter les potions qu'elle ordonnoit à leurs parens, à les préſenter eux-mêmes, à ſe tenir jour & nuit à leur chevet, & à garder le même régime qu'eux durant leur convaleſcence. Pourquoi la piété filiale des enfans ne feroit-elle pas pour la vieilleſſe d'un pere ou d'une mere, ce que leur amour a fait pour leur enfance?

C'eſt ſans doute dans la penſée de ménager les malades, & en vue de compatir à leur foibleſſe, que la Médecine avoit encore imaginé les manieres ſi peu connues aujourd'hui, de les guérir par des dietes extraordinaires, par des exercices forcés, par des frictions répétées, par des bains de diverſes liqueurs, par des caléfactions artificielles, par des vapeurs aromatiques, par des ſuccions répétées, par des piquures d'aiguille & des cauteres d'armoiſe, par des excoriations ſanguinolentes, & même par des coleres provoquées exprès, ou par des ſurpriſes ménagées de contentement & de joie. Un malade a tort ſans doute de reculer devant les remedes qui lui portent ſa guériſon; & dès qu'il ſe refuſe aux ſoins qu'on lui rend, il eſt ſeul reſponſable du tort qu'il ſe fait. Les anciens Chinois, qui ne voyoient que l'homme dans le malade, &

ſon péril dans ſes travers, admettoient ces principes par raiſon, & en rejettoient les conſéquences par bon cœur. C'eſt pour cela que leur Médecine avoit imaginé tant de manieres de les ſecourir : inventions egalement reſpectables & précieuſes, qui n'ont eté négligées, que lorſque les hommes ont commencé à ne plus ſe tant aimer.

L'Antiquité s'etoit ſi appliquée à etudier les fruits des arbres & leurs ecorces, les plantes & leurs racines, qu'elle avoit trouvé l'art précieux de changer en ſupplément des moiſſons, ce que les campagnes ont de plus vil & de plus ſauvage. Une génération a tranſmis à l'autre ſes découvertes, elles ſe ſont répandues dans tous les villages, ſoulagent en tout tems les pauvres, & deviennent une reſſource commune quand la diſette & la famine deviennent générales. Moins on peut dire combien la Médecine des Anciens a conſervé, conſerve encore de vies dans toute la Chine par ſes heureuſes recherches, & combien dès-là elle mérite de louanges ; plus il y a lieu de s'etonner que celle d'Europe n'ait pas encore eu le zele de l'imiter en réuniſſant toutes ſes découvertes, en rédigeant toutes ſes obſervations, en complétant ſes expériences, & en les tirant des Bibliotheques pour les mettre entre les mains des habitans de la campagne, à qui elles ſeroient toujours ſi utiles & ſouvent ſi néceſſaires. Qu'elle nous permette de lui repréſenter, que leur enſemble bien rédigé intéreſſe eſſentiellement la choſe publique ; car enfin, il ſeroit une reſſource tranquilliſante pour les Etats, un ſecours très-utile bien des fois pour les armées, & une aumône continuelle à cette portion de Citoyens, qui procure l'abondance publique, & qui ne recueille ſouvent pour elle que la plus extrême miſere.

Nous ne finirions pas ſi nous voulions epuiſer le ſujet que nous traitons ; mais ce que nous avons dit, ſuffit pour rendre

palpable & faire toucher au doigt, que la maniere de vivre & les mœurs des anciens Chinois, etant ſi propres par elles-mêmes à conduire la multitude à un âge très-avancé, la douceur & la bienfaiſance du Gouvernement y contribuant en tant de façons, les principes & les ſoins de la Médecine devoient être encore plus efficaces, & dès-là expliquent d'une maniere très-concluante, ce qui eſt raconté dans toutes les Annales des Peuples ſur la longue vie des hommes, juſques & bien avant dans la moyenne Antiquité. Car, quoique nous nous ſoyons bornés à la Chine, l'Antiquité ſe reſſembloit trop elle-même chez la plupart des Peuples policés, pour qu'on puiſſe diſconvenir que notre explication leur convient egalement. Autant néanmoins nous avons balancé & héſité longtems à entreprendre ce petit eſſai, d'après nos conjectures & nos connoiſſances; autant nous héſitons peu à demander grace pour les mépriſes qui nous ſeront echappées: *qui ne veut pas tromper*, dit le célebre *Tchin-tſée*, *n'a pas à rougir de s'être trompé.*

NOTICE SUR LES ABEILLES ET LA CIRE;

Par feu M. Cibot, Miſſionnaire à Pékin.

LA Cire qui a été envoyée en 1761, n'etoit pas de la cire d'Abeilles, mais de la cire d'arbre, beaucoup plus blanche & beaucoup plus ferme que ne l'eſt jamais la premiere. Elle a auſſi l'avantage de donner une lumiere très-douce, très-claire, & de ne point faire de fumée.

Quand à la queſtion qu'on fait ſur la maniere d'elever les Abeilles & de blanchir la Cire à la Chine il eſt fort facile d'y répondre. On eleve très-peu d'Abeilles en Chine depuis pluſieurs ſiecles, parce qu'il n'y a guere que la Médecine & quelques arts qui ſe ſervent du Miel & de la Cire qu'elles travaillent. On ne blanchit de Cire, en Chine, qu'à Peking & à Canton, au moins que nous ſachions. A Peking, ce ſont les Miſſionnaires qui en font blanchir dans leurs maiſons, à la façon d'Europe, pour l'uſage de leurs Egliſes. Soit que cela vienne de la nature de la Cire, ou de l'eau de pluie dont ils ſe ſervent, ils réuſſiſſent à en avoir de très-belle & d'un bon uſage. A Canton, les Chinois ont appris des Portugais de Macao à blanchir celle qu'on y porte des Provinces, & ſur-tout des iſles de Timor, de Malaque, &c. Les bougies que font les Cantoniens, ſont très-belles; mais autant que nous pouvons nous en ſouvenir, elles coûtent auſſi cher qu'en France.

Il ne faut qu'ouvrir les anciens livres de Chine, pour voir qu'on y a connu de toute antiquité les Abeilles, le Miel & la

la Cire. Le *Chi-king*, le *Ly-ki* & le Dictionnaire *Eulh-ya*, en parlent très-clairement.

Les Naturaliſtes chinois diſtinguent pluſieurs ſortes d'Abeilles par leur couleur, leur taille, leurs mœurs & l'endroit où elles ſe logent. La belle & intéreſſante Hiſtoire de cet inſecte merveilleux a eté ſucceſſivement connue, oubliée, réappriſe, enflée d'exagération, enluminée de fables, & puis réduite aux faits conſtatés par des obſervations, comme on peut le voir dans l'immenſe collection *Kou-kia-tou-chou*, livre 170 de l'Hiſtoire des Inſectes.

Le Lettré *Li-tchi* diſtingue trois ſortes d'Abeilles; les Abeilles des forêts, les Abeilles des rochers, qui ſont au bord de la mer, & les Abeilles domeſtiques; les premieres ſont plus groſſes & d'un jaune qui décline vers le gris; les ſecondes ſont preſque noires, & les dernieres jaunes comme les nôtres. Quant au miel, il dit qu'il eſt blanc, jaune de citron, jaune orangé, rougeâtre, ſelon les endroits; & que ſa ſaveur, ſon parfum & ſes qualités varient encore plus.

Il eſt clair qu'on elevoit beaucoup d'Abeilles domeſtiques ſous les trois premieres Dynaſties, & qu'on ceſſa preſque entiérement d'en elever pendant les troubles horribles & les guerres effroyables qui précéderent la grande déſolation de *Tſin-chi-hoang*, qui anéantit l'ancien gouvernement, deux cens trente ans environ avant l'Ere chrétienne. Le Fondateur de la Dynaſtie ſuivante reçut comme un grand préſent, vingt-huit ans après, quelques vaſes de miel, & deux cens bougies de Cire. (Voy. *Si-king*), *Tſa-ki*. Comme les Abeilles ſe multiplient d'elles-mêmes dans les forêts de pluſieurs provinces, il dut être très-aiſé de s'en procurer & d'en elever dans les villages, quand une ſeconde révolution eut rendu à tout l'Empire ſon ancienne tranquillité. Les Hiſtoriens remarquent comme une

providence ſinguliere, que les Abeilles des forêts ſe ſont multipliées etonnamment certaines années dans des diſtricts affligés par la famine, au point d'être d'un grand ſecours pour le Peuple. Pour bien comprendre tout ce que l'Hiſtoire veut dire par-là, il faut ſavoir que les Chinois mangent les nymphes des Abeilles ſauvages, ſoit macérées dans de la ſaumure ou du vinaigre, ſoit frites dans la graiſſe ou dans l'huile.

C'eſt la famine ſans doute, qui a fait recourir à des eſſais dont on s'eſt aſſez bien trouvé. On en eſt venu enſuite à manger les nymphes des Abeilles domeſtiques, & les gourmets de village en ſont très-friands.

Voici qui n'eſt pas moins ſingulier & mérite plus d'attention. Nous avons trouvé dans un ancien livre, diverſes préparations de farine, de racines & de cire jaune, qu'on dit être admirables pour ſuppléer une nourriture abondante, & réſiſter aux ravages que fait ſur les tempéramens la diſette des alimens. Nous nous bornerons à parler de celle qui ſemble la plus eſtimée, & dont il paroît qu'on fait uſage quelquefois dans les fortins des frontieres, & dans les voyages où l'on a eu à traverſer de longs déſerts. Faites cuire dans l'eau, en pâte très-epaiſſe, ſix onces de fleur de farine, cinq onces de belle colle-forte (celle qu'on indique eſt tranſparente comme de la gomme, & eſt faite avec beaucoup de ſoins, parfumée par les aromates qu'on y mêle) : quand votre pâte ſera cuite & refroidie, formez-en de petites boules groſſes comme des pois, & quand ces boules ſeront ſeches, jettez-les dans trois onces de cire jaune fondue, & remuez-les juſqu'à ce qu'elles l'aient toute pompée; puis laiſſez-les ſécher à l'ombre; une fois ſéchées, on les met dans un vaſe de terre, & on les garde pour le beſoin. Quand on a pris à jeun quarante à cinquante de ces petites boules, on peut reſter pluſieurs jours ſans prendre

d'autre nourriture; l'unique attention qu'il faille avoir, c'eſt de boire chaud après les avoir avalées. Dans les autres recettes on fait entrer des racines aquatiques, de la pouſſiere de viande ſéchée, des graines huileuſes, des amandes, des pois, du miel, des aromates, &c. On dit que quelques-unes peuvent ſoutenir & conſerver la ſanté pendant huit ou dix jours, & même davantage, quand on en a pris deux ou trois onces. Si on en prend chaque jour une demi-once, on peut ſe paſſer pluſieurs mois de toute autre nourriture. Ce fait, tout ſingulier qu'il paroît, a eté conſtaté pluſieurs fois. Un fameux Bonze n'avoit pas d'autre ſecret pour ſoutenir aux yeux du Public le ſpectacle d'une abſtinence qui paroiſſoit tenir du prodige, & qui ne fut plus rien quand on eut obſervé qu'il prenoit furtivement des boulettes préparées, avant le thé qu'on lui donnoit deux fois le jour.

Les plantations de ſucre qu'on fit dans les provinces du midi, vers la fin du troiſieme ſiecle, firent beaucoup tomber l'uſage du miel & négliger les Abeilles. La découverte des inſectes à cire blanche (*Pe-la-tchang*) à la fin du troiſieme ſiecle, acheva d'en dégoûter, parce que leur Cire etant plus belle que celle des Abeilles, on lui donna la préférence à la Cour. C'eſt cette Cire qu'on appelle fort improprement *Cire d'arbre*.

Les Lettrés ont beau exhorter les colons à elever des Abeilles, & à ſe donner un revenu qui ne demande preſque aucun ſoin, il y a aujourd'hui aſſez peu d'Abeilles domeſtiques en Chine. L'hiver trop rigoureux dans les provinces du nord, & l'eté trop pluvieux dans celles du midi, deux circonſtances qui rendent difficiles la conſervation des ruches, ſont peut-être ce qui en a dégoûté.

Comme les Abeilles ſauvages ſe logent ſur les arbres dans

les provinces du midi, & au bas de leur tronc, & à moitié en terre dans les provinces du nord, les Chinois ont ſuivi cette indication de la nature pour les Abeilles domeſtiques. Ceux des provinces du midi placent leurs ruches dans des endroits exhauſſés, ſecs & aérés, pour leur epargner les incommodités de l'humidité & de la trop grande chaleur. Ceux du nord au contraire, mettent les leurs dans des endroits enfoncés, abrités, & tournés au midi.

La maiſon ruſtique de Chine regarde comme un point eſſentiel de ne laiſſer ni trop ni trop peu de miel aux Abeilles : ſi on leur en laiſſe trop, dit-elle, elles deviennent pareſſeuſes, maladives & ne ſe multiplient pas ; ſi on ne leur en laiſſe pas aſſez, elles s'epuiſent & dépériſſent peu-à-peu. Dans les provinces méridionales on fait deux récoltes de miel & de Cire, une au milieu du printems, & l'autre après le commencement de l'automne. On ne fait que la premiere dans celles du nord.

On plaçoit autrefois les ruches d'Abeilles dans une muraille de pierre ſeche bâtie en hémicycle, où l'on laiſſoit des vuides proportionnés au nombre des ruches qu'on avoit. Ces vuides avoient deux ouvertures, l'une au midi & l'autre au nord, afin que les Abeilles puſſent entrer & ſortir des deux côtés ; mais en hiver on fermoit avec du gazon & de la terre graſſe celui du nord, pour les garantir du froid. La muraille d'un autre côté etoit aſſez epaiſſe pour y enfoncer la ruche de façon qu'elle y fût à l'abri de la pluie, du vent, & même du ſoleil en eté.

Les ruches d'Abeilles varient beaucoup ici pour la forme ; il y en a qui ſont en berceau renverſé, d'autres en caiſſe de tambour, & quelques-unes en tour quarrée. Les plus louées & les plus profitables, dit le *Hoa-king*, Liv. VI, ſont celles qui

ſont à pluſieurs etages, parce que ce ſont les plus commodes pour faire la récolte du miel & de la Cire. On met un nouvel etage ſur les anciens, puis le lendemain on en tire un des anciens pendant la nuit.

La récolte du miel eſt fort aiſée dans les endroits où les ruches ſont à couliſſes d'un côté, ou fermées par une porte en couvercle de boîte, & garnie en dedans d'un *Kia-tſée*, ſur lequel portent les gâteaux de Cire, c'eſt-à-dire une etagere de bambous, que les Abeilles trouvent fort commode pour y attacher & ſuſpendre leurs gâteaux de Cire. Quand on veut exploiter une ruche, on ne fait que l'ouvrir ou l'ôter de deſſus ſon etage, puis on enleve les Abeilles avec la fumée d'une groſſe corde d'armoiſe ſéchée qu'on tient au vent. Soit que cette fumée plaiſe aux Abeilles par ſon odeur, ou les enivre, elles ne s'effarouchent, ni ne s'irritent, & laiſſent prendre ce qu'on veut dans leurs ruches. On indique cependant dans quelques livres, de ſe couvrir les mains & le viſage avec de la gaze, ou de les frotter avec des feuilles de baume, pour n'être pas expoſé à leurs piquures.

Dans les cantons où le froid de l'hiver eſt trop rigoureux & trop long pour que les Abeilles y puiſſent réſiſter, on les enferme dans leurs ruches qu'on couvre en entier de gazon ſéché au ſoleil & de terre graſſe, afin que l'air extérieur ne puiſſe pas y pénétrer; & on n'ouvre leur priſon que lorſque le printems eſt bien décidé. Il y en a, dit le livre *Hoa-king*, qui ſuſpendent une poule dans la ruche, avant d'y enfermer les Abeilles; mais ils la vuident, & la laiſſent quelque tems expoſée à l'air, afin qu'elle ſe deſſeche un peu & n'y répande pas de mauvaiſe odeur. Quand on ouvre la ruche au printems, ajoute-t-il, on ne trouve plus que le ſquelette de la poule. Plumes & chairs, tout a eté mangé. Que nos Curieux & nos

Naturaliſtes faſſent leurs obſervations ſur ce fait, que nous leur donnons tel que nous le trouvons.

Les Abeilles aiment les bords des ruiſſeaux & des fontaines; il eſt bon que les hémicycles de pierre, qu'on bâtit pour mettre ſes ruches, n'en ſoient pas eloignés, & que tout le terrein du voiſinage ſoit en gazon. S'il eſt planté d'herbes odoriférantes, ce ſera encore mieux; mais il eſt eſſentiel qu'il ſoit ſolitaire & peu paſſant.

Voilà à-peu-près tout ce que nous avons trouvé de mieux dans les Livres chinois que nous connoiſſons ſur tout ce qui a trait aux Abeilles.

Il eſt certain par l'Hiſtoire de la Dynaſtie des *Tang*, qui a commencé en 618, qu'on blanchiſſoit alors la Cire en Chine. La maniere de le faire ne s'eſt perdue que depuis la découverte de la belle Cire blanche dont on ſe ſert aujourd'hui à la Cour. On nomme *Niu-tchin* ou *vierge*, l'arbre qui la porte, ou plutôt ſur lequel habitent les vers dont on la tire. Du reſte, la quantité n'en eſt pas bien conſidérable; & comme la proviſion de la Cour prélevée, il en reſte fort peu pour le Public, il la paie fort cher, vu la petite quantité de Cire blanche qu'on tire de l'arbre *Niu-tchin*. Il eſt evident que peu de perſonnes peuvent s'en procurer; mais graces aux mœurs générales & au ton du Gouvernement, cette belle Cire etant décorée du titre de Cire impériale, & deſtinée par préférence aux uſages du palais, aucun particulier ne ſe croit permis de pouvoir s'en ſervir dans ſa maiſon, & les Princes du ſang eux-mêmes n'oſeroient en faire un uſage journalier. Le palais excepté, on ne s'en ſert preſque jamais que dans les cérémonies funéraires, ou aux Ancêtres, ou dans les oratoires d'Idoles, même chez les Grands & les Princes. Nos préjugés européens traitent cela d'eſclavage; mais les Chinois ſoutiennent que ne pouvoir

rien faire qui nuise au bien de la chose publique, est la vraie liberté & la seule que puisse souhaiter un bon Citoyen. L'Empereur lui-même donne l'exemple à cet egard. Il n'auroit qu'à dire un mot, & il auroit chaque année toute la Cire blanche qu'il voudroit. Or, il est de fait, 1°. que toutes les grandes idées de la richesse de son Empire & de la hauteur de son trône mises dans la balance pour ce qu'elles valent, il n'a pas cru devoir augmenter la provision annuelle de cette Cire : 2°. que l'Impératrice mere, l'Impératrice epouse & lui, sont les seuls qui en usent habituellement, plutôt par distinction que par bien-être ; les Princes & Princesses ses enfans, les Reines & les Princes du sang n'en reçoivent chaque année qu'une assez modique quantité : 3°. que lorsque les magasins où on la garde, sont si pleins qu'il n'y a plus de place pour la nouvelle, on aime mieux ou la distribuer en présens honorifiques aux Grands & aux Princes etrangers, ou la faire vendre au Public pour les besoins des arts & des cérémonies solemnelles, que d'en augmenter les consommations dans le palais.

Le second Empereur de la Dynastie des *Tang*, ayant témoigné à un vieux Lettré la peine que lui causoient les grands soupers & les assemblées nocturnes qui entretenoient bien des divisions, ruinoient les plus riches, dérangeoient les plus sages, & causoient une infinité d'abus & de désordres auxquels il etoit très-difficile de remédier, celui-ci se retira sans mot dire, & revint le lendemain pour représenter à Sa Majesté, qu'aucune loi, aucun édit ne pouvoit remédier efficacement & sans beaucoup de grands inconvéniens aux mauvais effets des soupers & des assemblées nocturnes ; puis profitant du trouble & de l'inquiétude de *Kao-tsong : je crois néanmoins, Seigneur, que votre humble sujet a trouvé un moyen sûr d'arrêter les soupers & les assemblées nocturnes*, ajouta-

t-il ; *mais je ne ſais pas ſi Votre Majeſté, qui peut ſeule le faire réuſſir, voudra l'agréer.* « Que viens-tu me dire, répondit » *Kao-tſong* avec vivacité : eſt-ce quelque ſyſtême de cabinet ? » Je ferai avec plaiſir & de grand cœur tout ce qui ſera ſage & » raiſonnable ; dis toujours : ſi tu n'as médité qu'un rêve, je te » garderai le ſecret ». *Les Anciens* (dit *Lieou-tchi*), *avoient bien leurs vues lorſqu'ils avoient réglé que l'Empereur donneroit ſes audiences en tout tems au ſoleil levant, & que les tribunaux commenceroient auſſi alors leurs ſéances. Il ne dépend que de Votre Majeſté de rétablir cet ancien uſage. Si elle le fait, les aſſemblées nocturnes tomberont d'elles-mêmes à la Cour, à la Ville & dans les Provinces. La révolution faite, il ſera aiſé de fermer les barrieres des rues la nuit, & de défendre qu'on ne trouble le ſommeil de ceux qui doivent ſe lever de grand matin pour les affaires de la Cour & du Peuple. Cette loi de juſtice etablie, les ſoupers & les aſſemblées nocturnes ne pourront plus ſe continuer.* Les Lettrés parlent de cette petite requête de *Lieou-tchi*, comme madame Dacier de la harangue du vieux Neſtor à Achille. La meilleure louange & le meilleur commentaire ſont les faits. Or, à s'en tenir à ceux que nous avons ſous les yeux, il n'y a ni ſoupers, ni aſſemblées nocturnes à Péking, parce que toutes les affaires ſe font à la pointe du jour, ſoit au palais, ſoit dans tous les tribunaux. Combien ne diminueroit pas la conſommation de la Cire en France, ſi l'on y devenoit Chinois ſur cet article, qui en entraîne tant d'autres ? Bien eclairer les rues de Paris durant la nuit, eſt une très-bonne choſe ; mais faire qu'on n'eût pas beſoin qu'elles fuſſent eclairées, ſeroit peut-être encore meilleur.

De la maniere dont s'expriment pluſieurs Lettrés des troiſieme, quatrieme & cinquieme ſiecles, qui ont eté en Chine les beaux ſiecles des Arts, il paroît qu'on avoit autrefois en Chine

la maniere de travailler le ſuif, de le purifier & de le rendre d'un uſage ſemblable ou à-peu-près à celui de la Cire pour les bougies & les chandelles. Nous allons rappeller ce que nous trouvons à ce ſujet dans les Livres chinois.

1°. Les Lettrés *Pang*, *Lao* & *Tſien* prétendent que le beurre qu'on tire du lait, la graiſſe que donnent tous les animaux, le ſain-doux du cochon, le ſuif de mouton, l'huile de poiſſon, des graines & des différentes amandes, ſont ſubſtantiellement la même matiere différemment travaillée; & que ſi on ſavoit imiter la nature, on trouveroit des huiles dans les graiſſes, & des graiſſes dans les huiles. Le froid, diſoient-ils, fige les huiles en graiſſe, & la chaleur liquéfie les graiſſes en huile. Il ne s'agiroit que d'imiter leur action.

2°. Le livre *Tchouen-ou-tchi* parle d'un mémoire ſur la maniere d'epaiſſir & de figer les huiles; & inſinue que quand on fait evaporer ce qu'il y a de plus liquide (le *Choui-ki*, l'eſprit d'eau) dans l'eau de chenevi, elle devient comme une pâte pétriſſable & ſe durcit après comme du ſuif.

3°. Selon le livre *Y-ming*, l'huile d'amande de pruniers ſauvages ayant fermenté avec une pâte bien fine de ces mêmes amandes, donne une eſpece de ſuif qui a tous les uſages de l'autre.

4°. L'on ſe contente aujourd'hui de couvrir d'une couche de Cire d'arbre, les chandelles d'uſage, & de parfumer le ſuif de celles qu'on deſtine à la chapelle des Idoles. Les Anciens donnoient au ſuif des préparations qui le purifioient, le blanchiſſoient & lui ôtoient ſa mauvaiſe odeur. Le peu qu'on dit de ces préparations, paroît ſe rapprocher de celles qu'on donne au ſain-doux pour en faire de la pommade.

5°. Selon l'ancien livre *Kai-yuen-y-che*, le prince *Ning* ſe ſervoit de bougies qui ſembloient être de cire, & n'etoient

pas de cire ; avoient la couleur de ſuif, & n'etoient pas de ſuif.

6°. Il eſt parlé de chandelles d'huile de chanvre cuite, dans l'Hiſtoire de la Dynaſtie des *Tſin* orientaux.

7°. Pluſieurs livres parlent de chandelles de ſanté, c'eſt-à-dire, qui ne donnent aucune mauvaiſe odeur, & dont la lumiere eſt fort douce pour les yeux ; mais les plus vantées ſont celles d'un ancien Médecin, qu'on allumoit dans la chambre des malades pour hâter leur guériſon, & empêcher que ceux qui les ſervoient, ne priſſent leur mal. Ces chandelles varioient ſelon les maladies & les ſaiſons ; mais on ne dit point ni comment elles ſe faiſoient, ni ſi le ſecret s'en eſt conſervé. Nous trouvons ſeulement que celles dont on ſe ſervoit pour la Princeſſe *Tchang*, etoient de deux pouces de diametre ; qu'elles répandoient leurs parfums à la diſtance de cent pas ; qu'il y avoit dedans de la graiſſe d'huitres ; & qu'elles etoient peintes de diverſes couleurs.

Les plus eſtimées de ces chandelles etoient celles *qui diſſipoient toute mélancolie, triſteſſe & mauvaiſe humeur, qui ne provenoient pas de remords ou de paſſions.* Le livre *Song-yn*, inſinue qu'on faiſoit bouillir des herbes odoriférantes & aromatiques, dans les matieres dont ces dernieres etoient faites. Peut-être ſeroit-ce un moyen de corriger la mauvaiſe odeur des chandelles de ſuif.

8°. L'article de la cuiſſon & de la purification du ſuif, nous paroît mériter quelque attention. Nous ne ſommes pas aſſez verſés dans les arts du chandelier & du cirier, pour bien entendre ce qu'ont ecrit à ce ſujet les Chinois ; mais autant que nous pouvons l'entrevoir, il y a une maniere de préparer le ſuif, qui approche beaucoup de celle de blanchir la cire, ſoit pour augmenter ſa blancheur & ſa dureté, ſoit pour l'epurer & dimi-

nuer sa mauvaise odeur. Nous n'oserions articuler qu'on le fasse passer par l'eau de fontaine & de pluie, ni qu'on le *soleille* ; mais il paroît que la meilleure maniere de le fondre, est une espece de bain-marie, en ce que la chaudiere où il est s'enchâsse dans une autre plus grande, dont l'eau bouillante le fond. Nous osons encore moins insinuer la pratique d'y mêler de l'huile & pâte de pignons, ou même de la résine crue.

Avant de finir cet article, qu'on nous permette d'observer, en faveur des pauvres Colons, 1°. que les Chinois tirent de l'huile de tout ce qui est graine ou amande, & que nous nous servons à Péking d'une huile d'amandes d'abricots sauvages, qui est d'un très-bon usage ; 2°. que l'on a trop négligé de répandre dans les campagnes l'usage des meches de moëlle de jonc desséchée, des *hiang*, dont le feu P. d'Incarville a envoyé la composition & la fabrication. Les *hiang* sont d'une très-petite dépense, & d'une commodité charmante pour conserver du feu la nuit. Ce qui est inutile dans nos villes, ne le seroit pas dans les campagnes ; quand les bêtes à cornes sont attaquées de quelque maladie epidémique, on ne sauroit mieux faire que de brûler des *hiang* dans les etables pour en purifier l'air.

Finissons par deux petites remarques : la premiere sur l'usage des cierges longs en Chine. La Chine en a fait usage de tout tems dans les sacrifices au *Chang-ty*, & les autres cérémonies religieuses : ils datent des premieres générations d'après le Déluge. 2°. En feuilletant les Livres dont nous avons tiré cette Notice, nous avons trouvé que plusieurs arbres ont eté portés de Perse en Chine, en différens tems. Les grosses pêches & les grenades en particulier y sont venues vers le milieu du septieme siecle. Nous ne fixons pas à cette epoque les cierges longs qui furent présentés à l'Empereur par un Prince etranger, parce

que le *Chan-tang-ſée-kao* qui le rapporte, ne le dit pas aſſez nettement; mais ſon récit prouve les relations que la Chine avoit alors avec les Princes de l'Occident. La longueur des cierges, du reſte, eſt un ſujet de remarque pour un Hiſtorien, parce que les chandelles & bougies de Chine ſont moulées groſſes & courtes.

PREMIERE NOTICE

SUR LES PIERRES DE *YU*;

Par feu M. CIBOT, *Miſſionnaire à Peking.*

LES pierres de *Yu*, ſont des eſpeces de cailloux d'une dureté extraordinaire, & qui approche preſque de celle du diamant; elle ſurpaſſe de beaucoup celle de tous les marbres. Les plus dures & les plus peſantes ſont les plus eſtimées: ce ſont en effet les *Yu* qui ont le grain le plus fin & qui acquierent un plus beau poli. Ceux qui ont ri en Europe, en entendant dire que les anciens Chinois, comme les modernes, avoient des inſtrumens de muſique de pierre, ont ri par ignorance. Le *Yu* eſt très-ſonore, c'eſt même ſa qualité diſtinctive; plus il eſt fin, plus le ſon qu'il rend eſt doux & harmonieux. Nous avons vu nous-mêmes, au Palais, un *King* de trois pieds de long, qui etoit très-ſonore. Il y a pluſieurs autres inſtrumens de la Muſique impériale qui ſont auſſi de *Yu*. Les couleurs du *Yu* n'ont pas l'eclat des marbres panachés & de l'agathe; mais elles ont une douceur & un vernis qui ſont d'une grande beauté: le *Yu* ſur-tout couleur de petit-lait, eſt admirable; nous avons vu des vaſes, des taſſes avec leurs ſoucoupes, des anneaux pour tirer de l'arc, qui etoient au-deſſus de tout ce qu'on peut dire.

La maniere dont les Chinois travaillent le *Yu*, démontre que ſi l'expérience de trente ſiecles n'avoit pas déſabuſé le Gouvernement de tous les arts de goût, d'imagination & d'adreſſe, ils iroient beaucoup plus loin que nous. Quoique le *Yu* ne puiſſe ſe travailler qu'avec la pointe d'acier, la pouſſiere de *Yu* & la roue, ils viennent à bout de faire

de petites chaînes, de ſculpter des figures très-délicates, & d'ecrire en relief leurs caracteres les plus fins. On ne ſait pas d'où les anciens Chinois tiroient leur *Yu*; on en tiroit beaucoup du *Yan-nan*, ſous la Dynaſtie des *Han*. Quand elle eut etendu ſes conquêtes au nord-oueſt de la Chine, elle en tira beaucoup des déſerts de la Tartarie. Comme l'Empereur régnant vient de conquérir tous les pays qui ſont entre la Moſcovie aſiatique, la mer Caſpienne & la Chine, on tire aujourd'hui beaucoup de *Yu* d'une riviere qu'on trouve aſſez près d'*Irque*.

Le *Yu* brut, tel que les rivieres du *Yun-nan* & des pays nouvellement conquis, le roulent avec les cailloux du haut des montagnes, eſt préciſement comme les cailloux ordinaires, pour la figure. Il faut le connoître pour le diſtinguer. Nous ne ſerions pas ſurpris qu'on en trouvât dans le Gave & dans les autres rivieres des Pyrénées, qui roulent beaucoup de cailloux. Il eſt rare qu'on trouve de gros *Yu*; les plus beaux ſont ordinairement aſſez petits: les plus grands qu'ait l'Empereur, ne paſſent pas trois pieds & demi de long. Le *Yu* augmente de poids à proportion de ſa groſſeur. Comme il faut un tems infini pour le travailler, & que pluſieurs milliers de journées ne ſuffiſent pas pour finir certaines pieces, les ouvriers de l'Empereur ſe ſuccedent ſans interruption; & quoiqu'ils travaillent le jour & la nuit, ils ſont des neuf & dix années après une ſeule. Les frais de la façon, joints au prix de l'achat, font que les beaux morceaux de *Yu* coûtent des ſommes exorbitantes.

Le *Yu* a cela de particulier, que quoiqu'il ſoit très-dur & preſque à l'egal du diamant, il ſe caſſe très-aiſément en tombant à terre, pour peu qu'il ſoit mince. Outre les eſpeces dont nous avons parlé, il y en a pluſieurs autres eſpeces mitoyennes. Mais on ne connoît pas aſſez cette pierre ſinguliere en Europe, pour entrer dans tous les détails des curieux Chinois. A les en

croire, le *Yu* a eté connu de toute antiquité; mais il s'en faut bien qu'on puiſſe en fournir des preuves. Celles qu'on peut admettre ne remontent pas avant les *Tcheou*; ſi elles ne ſuffiſent pas pour prouver que le *Yu* d'alors fût le même que celui d'aujourd'hui, on ne ſauroit nier qu'il ne fût de la même eſpece, parce que les Ecrivains articulent nettement qu'il etoit tranſparent, très-dur & ſonore. Les Philoſophes ont pris le *Yu* pour le ſymbole du Sage. L'Hiſtoire du *Yu* en Chine, fourniroit à un fort long Mémoire. L'endroit par où il ſeroit le plus curieux, ne ſeroit pas les eſſais qu'on a faits pour en extraire une liqueur de longue vie. Ce que les hommes d'etat y verroient plus volontiers, ce ſeroit les biais qu'a pris la politique, pour détourner de ce côté le levain du luxe, pour epuiſer ſa force & ſes richeſſes dans de petites pieces qui ne ſont que pour le cabinet, & ne peuvent ni aigrir le ſentiment que le Peuple a de ſa miſere, ni introduire le faſte & l'eclat dans les premiers ordres des Citoyens.



SECONDE NOTICE

SUR LES PIERRES DE *YU*;

Par le même.

LES pierres nommées *Yu* en Chinois, ſont connues & eſtimées en Chine de toute antiquité. Le préjugé & la mode s'accordent aujourd'hui à les mettre au niveau des bijoux & des pierres les plus précieuſes; l'induſtrie qui eſt toujours à leurs gages, fait entrer tant d'art & d'habileté dans la maniere dont elle les met en œuvre, qu'elles ſont montées à un prix qui ſurpaſſe celui de l'or; elles ont paſſé des cabinets des curieux & des tables, entre les mains des Princes & ſur la tête des Dames. On en fait des anneaux pour tirer de l'arc, des tabatieres, des boîtes de ſenteur; & on leur donne une forme ſi élégante, qu'après les pierreries & les perles, elles tiennent le premier rang dans ce monde de bagatelles précieuſes que les Dames chinoiſes & tartares entremêlent à leurs cheveux pour ſe parer.

On a déjà envoyé d'ici une Notice détaillée (1) ſur la nature des pierres de *Yu*, ſur les différens endroits d'où on les tire, ſur leurs différentes eſpeces, & ſur la maniere dont les *Yu-tſiang* les travaillent. Ce qu'on ſe propoſe ici, c'eſt de ſuppléer à ce qu'on a pu omettre.

Comme le *Yu* eſt très-cher en Chine, ſi on en avoit en France, on auroit un objet de commerce bien conſidérable pour peu qu'on ſût mettre de vues dans la maniere

(1) Elle eſt imprimée tome VI de ce Recueil, pag. 257. *Voy.* auſſi la Notice précédente, p. 389.

de

de le vendre à Canton, on pourroit en tirer des ſommes immenſes. L'expérience apprendroit juſqu'où il ſeroit plus avantageux de le porter brut ou travaillé.

Nous n'oſerions pas aſſurer que nous ayons du *Yu* en France; la Chine, toute immenſe qu'elle eſt, en a fort peu: celui qu'elle tire du *Yun nan* eſt le plus beau; mais il eſt très-rare. La majeure partie de celui qu'on offre aujourd'hui à l'Empereur, vient du pays de *Yu-yuen* & d'*Y-li*. Les Mahométans de ces vaſtes contrées, le trouvent dans les rivieres qui coulent aux pieds de leurs montagnes, & ſur les montagnes elles-mêmes. Nous ſoupçonnons qu'on pourroit en trouver dans les rivieres qui coulent aux pieds des Pyrénées, & dans les endroits de ces montagnes où il y a des cailloux & du gravier. Voici ce qui donne lieu à notre conjecture. Peu de tems après notre arrivée à *Peking*, nous vîmes une quantité de cailloux qu'on rangeoit ſous une galerie du Palais, auprès de laquelle l'Empereur devoit paſſer en entrant dans la ſalle où travaillent nos Peintres. Cela nous etonna d'autant plus qu'ils nous paroiſſoient n'avoir rien de plus particulier que ceux que nous avons en Béarn, ſur les rives du Gave & en allant à Barrege, dans différens endroits des Pyrénées. Mais quand on nous eut dit qu'on les achetoit au poids de l'argent, & pluſieurs au poids de l'or, lorſqu'ils etoient mis en œuvre, nous les regardâmes de plus près, & nous trouvâmes qu'ils avoient un vernis, une fineſſe de grain, & une tranſparence que nous n'avions jamais vus dans les cailloux. Peu de jours après nous vîmes des taſſes avec leurs ſoucoupes, des boucles & agraffes de ceinture, telles qu'elles etoient ſorties des mains des *Yu-tſiang*, ou ouvriers en *Yu*; & nous ſentîmes que, la mode & le préjugé à part, le *Yu* eſt une très-belle pierre. Le cas qu'on en fait aujourd'hui à *Peking*, & la grande vogue qu'il a, a rappellé à notre

connoiſſance cette premiere idée, & nous nous haſardons à la communiquer.

Le *Yu* n'eſt ſûrement, dans ſon origine, qu'un caillou: que les Phyſiciens & les Naturaliſtes expliquent le comment ainſi qu'ils l'entendront, il eſt de fait que ce caillou a une dureté, une fineſſe, un eclat & une tranſparence, qui le tirent de la claſſe des cailloux. Les beaux *Yu*, verd foncé, verd pâle, verd de mer, bleu tendre, bleu céleſte, bleu turquin, blanc ſale, blanc de lait, blanc de petit-lait, & dont la teinte eſt unie, ſont les plus eſtimés des Chinois; mais ceux qui ſont marbrés & nuancés, ont auſſi leur prix & ſeroient peut-être plus au goût de l'Europe. Les cailloux devenus *Yu*, ſe trouvent parmi d'autres cailloux, qui n'ont rien de particulier. Il eſt remarquable & certain, que tout *Yu* a la figure irréguliere du caillou; & que les plus gros qu'on ait offert à l'Empereur, ne paſſent pas la groſſeur des cailloux que nous avons vu en Béarn. Comme le Gave qui paſſe à Pau, & preſque toutes les rivieres qui deſcendent des Pyrénées, roulent une grande quantité de cailloux de toutes les eſpeces & couleurs, qu'elles ont détachés de la montagne en en deſcendant, ou que la fonte des neiges a entraînés dans leur lit, il nous paroît fort vraiſemblable qu'on pourroit y trouver quelques *Yu*. Les premieres recherches demandent les ſoins & les yeux d'un homme intelligent; ſi on parvient à en trouver quelques-uns, il ſera aiſé de remonter vers l'endroit d'où les eaux les ont détachés de la montagne. Les Chinois & les Mahométans vont les chercher dans le lit des rivieres, où on les trouve, & le plus près qu'ils peuvent de la montagne d'où elles deſcendent; on en trouve cependant de fort beaux dans les terres après les grandes pluies & après la fonte des neiges. Ces deux tems ſont les plus favorables pour en trouver, comme il eſt très-aiſé à com-

prendre. On distingue ici les *Yu* d'eau & les *Yu* de terre ; les premiers sont ceux qu'on trouve dans les rivieres & dans les torrens, les seconds sont ceux qu'on tire des endroits de la montagne mêlés de terre & de cailloux, que la crue des eaux a creusés. La surface des ceux-ci est plus douce & plus unie, parce qu'ils se polissent en roulant dans l'eau avec les cailloux ; celle de ceux-là est raboteuse & grossiere, ce qui les rend plus difficiles à distinguer entre les cailloux ; mais ils ne sont point fendus & entamés comme les autres le sont souvent. Ajoutons à tout ce que nous venons de dire, que la pesanteur du *Yu* est un signe si marqué & si distinctif, qu'il n'est pas possible de s'y méprendre ; tous pesent le double du caillou ordinaire, & plus il est fin, plus il est pesant. Nous avons vu au Palais trois hommes avoir leur faix d'un *Yu*, qui n'etoit pas bien gros. Un homme seul eût porté fort aisément un caillou de cette grandeur.

Pour peu qu'on fasse attention aux détails dans lequel nous venons d'entrer, il sera aisé de trouver des *Yu* ou au bas des Pyrénées, ou au bas des Alpes, ou de quelque autre montagne de notre France, dont les rivieres & torrens roulent des cailloux ; les jaunes & sur-tout couleur de citron, sont les plus estimés, parce que c'est la couleur de l'Empereur, & qu'il n'y en a au Palais que d'anciens ; le blanc de petit-lait, sans nuance, & d'une seule teinte, est le plus estimé après le jaune ; & après le jaune & le blanc, le jaune mêlé de taches rouges, le rouge de cinabre, & le pourpre.

A Péking, ce 12 Septembre 1771.

NOTICE SUR LE *LIEOU-LI*,

OU TUILES CHINOISES VERNISSÉES;

Par feu M. CIBOT, *Miſſionnaire à Peking.*

AUTANT le Gouvernement chinois eſt oppoſé au luxe & au faſte des Citoyens, autant il eſt zélé pour la ſplendeur & l'eclat de tout ce qui annonce la majeſté de l'Empereur, & raconte aux yeux la grandeur, la richeſſe & la magnificence de l'Empire. De la même main dont il arrête les particuliers & même les Grands qui voudroient ſe faire remarquer par l'elévation, la beauté & la grandeur de leurs maiſons, il embellit & orne les palais du Prince & les edifices publics de tout ce qui peut frapper la multitude, etonner les Etrangers, & ſe faire admirer par la poſtérité. Ces grandes idées ont fait inventer le *Lieou-li*, ou Tuiles verniſſées dont on orne les Maiſons impériales. Les ſalles elevées à l'honneur des Empereurs, des grands Hommes & des Héros; les Temples, &c.

Ces Tuiles ſont une eſpece de fayance groſſiere; mais placées au haut d'un edifice, l'eclat de leur vernis & la variété de ſes couleurs en relevent l'architecture, le font remarquer de loin, & lui donnent un air de magnificence, que notre plomb doré n'egalera jamais. Qu'on juge de l'effet que doit faire un toît couvert de tuiles jaunes, vertes, violettes, rouges & bleues, &c. dans une longue ſuite de bâtimens ſur leſquels on les a diſtribuées avec goût & avec ſymmétrie. Ces Tuiles ſont fort peſantes, & il eſt difficile de s'en procurer. Il ſeroit peut-être plus intéreſſant encore, d'avoir la matiere premiere réduite en pâte, & préparée à être miſe en tuile; mais on ne

pourroit la tirer que de la grande Manufacture, qui eſt dans les montagnes, à l'Occident de *Peking* (1).

(1) *On pourra voir quelques autres détails ſur le Lieou-li, dans les extraits d'une Lettre de feu M. Collas, Miſſionnaire à Péking, imprimée dans le onzieme volume de ces Mémoires, pag. 326, art. II.*

NOTICE SUR L'HIRONDELLE;

Par feu M. Cibot, Miſſionnaire à Péking.

Nous avons bien des fables en Occident ſur les Hirondelles : les Chinois en ont encore plus. Les bonheurs, les proſpérités & les ſuccès qu'annonce l'Hirondelle blanche à tout l'Empire, ſont bien autre choſe que ce que débite le Peuple chez vous, ſur les maiſons où les Hirondelles viennent faire leurs nids. Les très-auguſtes & très-graves Empereurs philoſophes de la Dynaſtie des *Song*, recevoient des félicitations ſolemnelles de toute la Cour, ſur l'apparition de l'Hirondelle blanche, que perſonne n'avoit vue. Ce ne fut pas impunément. MM. les Poëtes, qui ſont auſſi mordans & auſſi ſatyriques en Chine qu'en Europe, ſe donnerent la ſatisfaction de dire tant d'hyperboles ſur l'Hirondelle blanche, qu'ils réduiſirent la Cour à tourner la philoſophie d'un autre côté. Quant à l'idée que les Hirondelles annoncent vie & ſanté à ceux chez qui elles viennent faire leur nid, quelques Lettrés ont voulu la juſtifier en diſant qu'elles diſtinguent quand l'air d'une chambre eſt ſain ou mauvais. Pour bien ſentir juſqu'où leur obſervation peut être vraiſemblable, il faut ſavoir que des deux eſpeces d'Hirondelles domeſtiques qu'on a ici, les unes, qui ſont plus groſſes & toutes noires, ſont en poſſeſſion de faire leur nid dans l'intérieur des maiſons. Qu'il y ait du monde dans la chambre ou qu'il n'y en ait pas, c'eſt egal pour elles ; elles vont dans leur nid & le quittent ſans façon, & paſſent auprès des gens, de ſorte qu'on pourroit les prendre à la main. Comme l'on aime à les voir, bien loin de les inquiéter, on met un

panier ſous leur nid pour le garantir, & empêcher auſſi que la fiente qui en tombe ne ſaliſſe ce qui eſt deſſous. D'où eſt venu le proverbe : *Quand la fiente des Hirondelles ſalit les meubles dans la chambre, les mauvaiſes herbes etouffent les bleds dans les champs.* Les Hirondelles de la ſeconde eſpece, qui ſont plus petites & ont le ventre blanc, font leurs nids ſous les avant-toits, ou dans les trous des murailles, & ont le cri plus aigu.

Les Hirondelles s'en vont au commencement de l'automne, & reviennent au commencement du printems. Leur départ & leur retour ſont ſi certains, que les Anciens attendoient l'un & l'autre, pour bien des choſes. Les femmes en particulier n'oſoient faire eclorre leurs vers à ſoie avant le retour des Hirondelles, parce que juſques-là on n'etoit pas sûr que les gelées fuſſent finies. Les Chinois ont eté auſſi curieux que nous, de ſavoir ce que devenoient les Hirondelles pendant les ſix mois de leur abſence, & où elles alloient. Nous trouvons répété & atteſté dans pluſieurs Livres, que des Hirondelles, aux pattes deſquelles on avoit attaché des ſignes pour les reconnoître, ſont revenues pluſieurs années de ſuite dans la même maiſon. Ce fait a conſtaté que celles qui s'en alloient en automne, etoient les mêmes qui revenoient au printems. Mais où vont-elles ? Les Anciens prétendoient, les uns qu'elles *paſſoient la mer*, les autres qu'elles s'enfonçoient dans l'eau, ainſi que le rapporte le *Keou-kin-tou-chou*, livre 24, article de l'Hirondelle. Deux faits rapportés dans les annales, ont déſabuſé les modernes de cette opinion, que le *Pen-tſao-kang-mou* traite comme de *fable puérile*, livre 48, page 41. Voici les deux faits. « Le Peuple, diſent les Annales des » *Tſin*, etant accablé par les malheurs qui affligerent le regne » de l'Empereur *Ngan-ty*, plus de mille familles déſerterent » leurs villages & allerent ſe refugier dans les montagnes les

» plus enfoncées & les plus ſauvages du *Chang-tong*, pour » fuir les révoltes & la famine. Comme rien n'avoit pouſſé » encore, elles furent réduites à ſe nourrir de rats ſauvages » & d'Hirondelles qu'elles trouvoient aſſemblées par pelotons » dans les cavernes & dans les creux des rochers ». Le ſecond fait eſt tiré du *Ouen-tchang-tſa-lou*. « L'Empereur (c'eſt *Yang-* » *ty* du *Leang*, qui monta ſur le trône l'an 605), ayant » ordonné de grandes réparations ſur les deux bords du fleuve » jaune, on trouva une grande quantité d'Hirondelles aſſem- » blées par pelotons dans le creux des rochers & dans les » cavernes des endroits où ces bords ſont déſerts & très- » eſcarpés ». M. de Réaumur etoit un très-habile Naturaliſte; mais la Chine eſt ſi loin de l'Occident, que nous avons peine à croire qu'il n'eût pas mis bas ſes doutes, & eût réſiſté à un témoignage fondé ſur des faits ſi publics & ſi notoires. Les Poëtes & le Peuple ſuivent encore l'opinion des Anciens; mais tous les Naturaliſtes & les Savants ne croient plus, ni que les Hirondelles aillent paſſer l'hiver chaudement au fond de l'eau, ni qu'elles paſſent la mer. « Il eſt très-difficile de » croire qu'on l'ait cru, dit *Lu-chi*, puiſqu'on ne voyoit point » les Hirondelles, ni prendre les chemins des pays méridio- » naux, ni marcher en troupe comme les oiſeaux voyageurs, » qui viennent toutes les années de Tartarie & y retournent » au printems. Ceux-ci font des armées, & paſſent durant plu- » ſieurs jours; au lieu que les Hirondelles diſparoiſſent d'une » Province, ſans qu'on en voie un plus grand nombre dans » l'autre, même dans les Provinces le plus près de la mer ».

La Médecine d'ici a décidé qu'il etoit dangereux de manger des Hirondelles, parce qu'elles ſe nourriſſent ſouvent d'inſectes vénimeux. Quoique cette raiſon n'ait rien que de plauſible, il n'eſt pas bien sûr que cette déciſion ne vienne pas en premiere

inſtance

miere inſtance, des métamorphoſes d'hommes & de filles, ſur-tout en Hirondelles, qu'ont débité les *Tao-ſée*, & que les Poëtes ont accueillies, comme cela eſt naturel : vu ſur-tout qu'on fait intervenir le grand Dragon, dans le danger qu'il y a à ſe baigner après en avoir mangé. Pluſieurs Auteurs diſent que c'eſt expoſer ſa raiſon que de manger des Hirondelles, & que leur chair attaque & dérange le cours des eſprits. Selon le *Pen-tſao-kang-mou*, leurs plumes réduites en cendres & délayées dans de l'eau, ſont un excellent contre-poiſon ; ſelon le même, la fiente des Hirondelles, ſur-tout des petites, priſe à la quantité de cinq gros, délayée dans de l'eau froide, eſt ſouveraine contre la gravelle ; on la donne auſſi en infuſion, mêlée avec des pois & des graines d'une eſpece de hêtre, contre la rétention d'urine : elle appaiſe ſur le champ les maux de dents, mâchée avec ces mêmes graines à l'endroit de la douleur. On l'applique en cataplaſme, avec la terre du nid, contre les inflammations. Ce n'eſt pas dans le nid des Hirondelles, c'eſt dans leurs viſceres, que les Chinois cherchent la pierre dite d'Hirondelle.

NOTICE SUR LE CERF;

Par feu M. CIBOT, *Miſſionnaire à Peking.*

QUELLE eſt la premiere origine de l'idée d'hommes métamorphoſés en animaux, & d'animaux métamorphoſés en hommes ? Comment eſt-il arrivé que tous les Peuples idolâtres aient raconté ſérieuſement des métamorphoſes ridicules ? Pourquoi les Sages & les Philoſophes de la gentilité, ſe ſont-ils mis ſi peu en peine de déſabuſer leurs contemporains ſur ces métamorphoſes ? Juſqu'où les Grecs & les Romains croyoient-ils les métamorphoſes abſurdes de leurs Dieux & Déeſſes ? A en juger par les Chinois, il faudroit répondre à la premiere queſtion, que l'ignorance & la ſtupidité idolâtriques, ont pris le change ſur les allégories, les métaphores, les alluſions des Anciens, & les ont erigées bêtement en faits réels. Il ne faut qu'ouvrir le *Chi-king*, pour voir que l'on a d'abord tourné & traveſti en faits, des allégories naturelles. Ce premier pas fait, on les a multipliées, chargées d'un faux merveilleux, & pouſſées juſqu'au ridicule. L'Impératrice, epouſe de *Yeou-ouang*, lui ayant reproché ſes infidélités dans une jolie chanſon, où une Hirondelle ſe plaint de ſa compagne, on en a fait une Hirondelle, &c. Quant aux trois autres queſtions, comme il eſt certain que tous les Anciens ont fait un grand uſage des allégories & des paraboles, il a dû arriver qu'elles aient donné occaſion aux mêmes mépriſes, quand les idées publiques ont eté ſalies de préjugés, infectées de ſuperſtitions, & obſcurcies par l'ignorance. A y regarder d'un peu près, le zele de Confucius pour inſtruire le Peuple, eſt peut-être ce qui prouve le plus

en ſa faveur. Ses Diſciples n'ont eu quelque choſe de ce zele, qu'autant qu'ils ont eté attachés de cœur à la Doctrine des *King*, c'eſt-à-dire, par intervalles; car nous ne confondons pas avec ce zele, leur chaleur à défendre la Doctrine de leur Ecole & à attaquer l'idolâtrie. A en juger par les Chinois, nous comparerions volontiers la créance des métamorphoſes chez les Grecs & chez les Romains, à celle des revenans & des vampires dans l'Europe: c'eſt une croyance détachée des idées & de la conduite; ce n'eſt qu'un être de converſation, qui ne tient à rien & n'influe ſur rien. Les métamorphoſes chinoiſes, ſont abſurdes pour la plupart, ridicules, mauſſadement imaginées, parce qu'elles ſont de l'invention du petit peuple & des idolâtres; mais elles ne ſont point obſcenes, ni même galantes. L'aſcendant des idées publiques a ſubjugué l'idolâtrie à cet egard, dans les choſes mêmes où elle s'eſt permis un merveilleux ruſtique & ſauvage.

Qu'on ne ſoit pas etonné d'un exorde ſi diſparate avec une Notice ſur le Cerf. Comme le Cerf eſt un animal ſacré chez les *Tao-ſée* & chez les adorateurs de *Foe*, on en conte tant de métamorphoſes dans les Recueils que nous avons parcourus, & nous en avons eté ſi ennuyés, que nous n'avons pas pu nous empêcher d'en dire quelque choſe.

Le Cerf a eté connu & priſé à la Chine de toute antiquité. il en eſt parlé ſouvent dans les vers du *Chi-king* & dans le *Ly-ki*. Autant il eſt rare d'en trouver hors des vallées, des montagnes les plus ſolitaires, autant il etoit prodigieuſement commun autrefois dans toutes les Provinces. Sous la troiſieme Dynaſtie, il faiſoit partie des tributs que les Princes devoient à l'Empereur. Il paroît par les plus anciens textes, qu'il etoit du nombre des animaux qu'on offroit à l'Empereur ſuprême de la Terre & du Ciel, ou *Chang-ty*, au commencement de

l'hiver. On le voit repréſenté ſur pluſieurs anciens vaſes ſacrés, qu'on croit communément avoir eté deſtinés à cet uſage. Le Cerf eſt loué dans les *King*, de ce qu'il cherche de lui-même la ſolitude & l'obſcurité des forêts; de ce qu'il appelle les autres Cerfs quand il a trouvé de gras pâturages; de ce qu'il ne mange que les herbes qu'il connoît, & ſe borne à un petit nombre, expoſe ſa vie pour ſauver celle d'un autre laſſé par les chaſſeurs, & ſe laiſſe tuer ſans pouſſer aucun cri.

Les Livres modernes n'entrent pas dans de ſi grands détails que les nôtres ſur l'Hiſtoire naturelle du Cerf; mais ce qu'ils en diſent s'accorde parfaitement avec ce qu'en racontent nos Naturaliſtes. On diſtingue ici pluſieurs eſpeces de Cerf, & il y a cette différence très-remarquable entre le *Lou* qui eſt le nôtre, & le *My*, dont nous n'avons rien trouvé dans nos Livres, que le *Lou* perd ſon ancien bois au commencement de l'eté, au lieu que le *My* ne perd le ſien qu'au commencement de l'hiver. Comme nous ne ſommes pas à portée de faire des recherches ſûres, nous nous bornerons à dire, que comme on trouve des noms particuliers pour le Daim, l'Elan & la Renne, il n'eſt pas naturel de croire que ce ſoit une pure mépriſe. Dieu a déployé ſa toute-puiſſance avec tant de magnificence dans les variétés & diverſités d'eſpeces parmi les animaux qu'il a répandus ſur la terre, que rien ne doit etonner en ce genre. Les Cerfs de Chine ſont communément d'un jaune d'orange & tigrés. Les Cerfs de la couleur des nôtres ſont ici une rareté. On dit vulgairement que le Cerf perd ſa couleur jaune & la moucheture blanche en vieilliſſant, & devient peu-à-peu ou tout blanc ou tout noir. Cela paroît auſſi fabuleux que la longue & très-longue vie qu'on lui attribue & qui lui a valu d'être le ſymbole d'une demi-immortalité. Du reſte, pour raconter les choſes comme nous les

trouvons, il paroît difficile de dire qu'il en ſoit du Cerf blanc comme de l'Hirondelle blanche. L'un & l'autre ſont egalement un ſujet de bonheur & de proſpérité publique, ſelon les idolâtres; mais il y a cette grande différence ſur la réalité de leur exiſtence, qu'on trouve dans les Annales & dans pluſieurs autres Livres que telle année, tel mois, tel jour, on préſenta en tel lieu, un Cerf blanc à l'Empereur, & cela non pas une fois, mais dans preſque toutes les Dynaſties, & ſous pluſieurs Empereurs de chacune; au lieu que pour l'Hirondelle blanche, on trouve ſeulement que quelqu'un diſoit l'avoir vue: ce qui eſt bien différent.

On traite communément de fable en Europe, ce qui eſt dit dans quelques Auteurs, ſur des Cerfs qui avoient appartenu pluſieurs ſiecles auparavant à Alexandre, à Ceſar, à Auguſte: or, comme il ſe trouve ici qu'on raconte dans les Annales des faits tout ſemblables, cette reſſemblance fait embarras. Car enfin, comme l'on ne peut ſoupçonner de convention, il faut que cette opinion ait quelque fondement & porte ſur quelque choſe. Il y a plus de deux mille ans que *Kouan-tſée* meſuroit la longueur de la vie des animaux, ſur le tems qu'ils reſtent dans le ventre de la mere. *Hoai-nan-tſée* en a pris occaſion de faire intervenir les *Koua* de *Ly-king*; & après avoir dit avec les Anciens, que le Cerf ne naît qu'au bout de ſix mois, il trouve dans le nombre, des pourquoi très-plaiſans pour lui donner pluſieurs ſiecles de vie. Les Naturaliſtes modernes admettent le principe des Anciens, ſur le rapport de la durée de la vie des animaux, avec le tems qu'ils ont eté dans le ventre de leur mere; mais il ne font point entrer les *Koua* ni dans leurs calculs, ni dans leurs raiſonnemens. Malgré cela, ils s'accordent tous à donner une plus longue vie au Cerf, au Tigre, à l'Ours, &c. que nos Européens. S'il eſt

probable que les Chinois ſe trompent ſur ce point, comme ſur bien d'autres, il n'eſt pas démontré que nos Naturaliſtes ne ſe trompent point.

La Médecine chinoiſe fait grand cas du Cerf, & lui attribue bien des vertus & des propriétés. A l'en croire, toutes les parties du Cerf ſont d'excellens remèdes. Ses cornichons, ſes cornes, ſa chair, ſes pieds, ſon ſang, ſa moëlle, ſa graiſſe, ſes dents, ſa cervelle, &c. ont chacun leur préparation particuliere, & ſont vantés comme des ſpécifiques ſinguliers. Le Cerf eſt ſi connu en Europe, qu'il ſeroit preſque auſſi inutile que difficile d'entrer dans certains détails. Nous nous bornerons à quelques bagatelles qui nous ont paru mériter d'être données en preuve des recherches de la Médecine chinoiſe.

C'eſt à la quatrieme Lune, peu de tems après que le bois du Cerf s'eſt détaché, qu'il faut prendre les cornichons. Comme il eſt très-difficile de les bien conſerver, on les fait cuire à la vapeur de l'eau-de-vie ou de quelques herbes aromatiques, & puis ſécher ſelon le nouveau *Pen-teko*, ils ſont ſouverains contre toutes les maladies qui proviennent de foibleſſe, d'epuiſement & d'apauvriſſement du ſang. On les donne aux femmes foibles & délicates, qui ſont ſujettes à de fauſſes-couches; aux Gens de Lettres & de Cabinet, qui ſe ſont epuiſés par un travail forcé; à ceux qui ont la dyſſenterie après la fievre maligne; aux convaleſcens qui ne peuvent recouvrer leurs forces; à ceux dont la déſurie provient de foibleſſe.

La corne de Cerf la plus peſante eſt la meilleure, & les andouillers ſont préférables de beaucoup au tronc du bois. On fait de la gelée ou colle de corne de Cerf & d'andouillers. Cette colle qui eſt en tablettes, comme la colle de peau d'âne, ſe conſerve très-bien au moyen de la cuiſſon & préparation qu'on lui donne; elle a grande vogue, parce qu'on l'a

à la main, & qu'il ne faut qu'un instant pour la délayer dans l'eau chaude. On lui attribue les mêmes vertus qu'à la gelée de cornichon, quoique dans un degré inférieur. Elle est fort recommandée pour les femmes, soit pendant leur grossesse, soit pendant leurs couches, soit après, pour celles sur-tout qui sont foibles & délicates. Bien des gens qui ne sont point malades, en font usage pour réparer ou augmenter leurs forces. Le Lettré *Lu-chi* voudroit qu'on en fît usage pour les gens de travail, soit pour les empêcher de succomber dans leurs maladies, soit pour les aider à se rétablir. A l'en croire, la moisson de corne de Cerf, qu'on fait toutes les années, & qui est si pénible pour cet Animal, indique que c'est un don de l'Auteur de la nature, & que c'est plus pour nous que pour lui qu'il a la tête chargée de cet excellent remède. La corne de Cerf calcinée, réduite en poussiere, délayée en pâte avec du vin, & appliquée sur la langue des enfans quand elle est enflée & enflammée, est un spécifique singulier.

La grande chasse du Cerf en Tartarie, à la fin de l'automne, procure à *Peking* toutes les années plusieurs milliers de Cerfs; mais comme l'on attend les grands froids pour porter cette venaison, elle a perdu beaucoup à être conservée par le froid & gardée gelée. On dit que la viande des Cerfs des Provinces méridionales, est très-délicate & très-saine. A en juger par celle du Cerf de notre isle de France, nous pencherions beaucoup à le croire. Mais à propos de l'isle de France, d'où lui sont venus ses Cerfs, s'il n'y en a pas en Afrique, comme l'assurent plusieurs Auteurs? On n'attribue guere à la viande de Cerf d'autres vertus que des cornes; mais plus douces & d'un usage plus commode, parce qu'etant un aliment, elle aide la nature sans la violenter ni la troubler. On recommande de n'en pas manger ni avec des poulets, ni avec des che-

vrettes, ſous peine d'en être incommodé & d'avoir des tranchées. Elle n'eſt bien ſaine qu'à la fin de l'automne. Les queues de Cerf, celles ſur-tout qui ſont fumées, ſont un mets friand chez les Tartares.

Les ongles ſont recommandés comme un remede sûr contre la paralyſie des bras & des mains, qui a eté occaſionnée par une attaque d'apoplexie, & la moëlle l'eſt encore plus contre toutes les maladies qui proviennent de la foibleſſe des nerfs.

La transfuſion du ſang, dont quelques Anciens ont parlé, & que quelques modernes auroient bien voulu trouver, eſt-elle une chimere ? A entendre & à expliquer cette transfuſion, comme on l'a fait dans ces derniers tems, il eſt plus que vraiſemblable qu'elle eſt chimérique. Mais ſi ce qu'on nous a raconté (1) comme un fait ſur une eſpece de transfuſion de ſang de Cerf, etoit pratiqué, & avoit réuſſi, ce qu'ont dit les Anciens s'expliqueroit, & la transfuſion du ſang ne ſeroit pas une chimere.

Nous ne mettons ce mot que pour diriger les recherches de ceux qui voudroient en faire, & les aider à trouver dans les Anciens, ce qu'ils y ont vu ſans l'appercevoir.

(1) *Voyez* ce que nous avons imprimé ſur le ſang du Cerf, employé comme remede, tome VIII de ce Recueil, pag. 271, & ſuiv.

NOTICE SUR LA CIGALE;

Par feu M. CIBOT, *Miſſionnaire à Pékin.*

LA Cigale tient un rang diſtingué dans l'Hiſtoire Naturelle, dans la Poéſie & dans la Médecine de Chine.

Le *Chi-king*, le *Li-ki* & le *Tcheou-chou* parlent de la Cigale d'une maniere qui ne laiſſe aucun doute ſur les idées que les Anciens avoient de cet inſecte ſingulier. Ils le déſignent, dit le *Choue-ouen*, par un mot qui ſignifie, *qui crie* ou *qui chante par les flancs*. *Houi-nan-tſée* dit, en termes formels, *la Cigale n'a pas de bouche, & elle crie*. Les Anciens avoient-ils pouſſé leurs recherches juſqu'à examiner de près, & à etudier le méchaniſme ſingulier des organes par leſquels ce petit animal fait un ſi grand bruit? Nous n'oſons, ni l'aſſurer, ni le nier, parce que nous n'en trouvons aucune preuve déciſive; mais pour ce qui eſt de ſes métamorphoſes & de l'hiſtoire de toute ſa vie, il paroît qu'ils en ont ſu à-peu-près autant que nous. La Cigale eſt repréſentée dans ſes trois etats, dans quelques anciens monumens des *Han* & des *Tang*. Le Lettré *Ou-ta*, qui vivoit ſous cette derniere Dynaſtie, alloit déterrer lui-même des nymphes de Cigales, pour les faire voir aux Payſans; & leur montroit les morceaux de bois où la mere avoit dépoſé ſes œufs, pour les déſabuſer des fables qu'on débitoit ſur l'Hiſtoire de cet inſecte. L'ancien livre *Yeou-yang-tſa*, raconte en détail comment la Cigale commence par être un ver, puis s'enterre au pied des arbres en Automne pour y paſſer l'hiver, ſort de terre au printems, monte ſur les arbres & s'y métamorphoſe. Nous avons un livre de drogues de la

Dynaſtie précédente, où la Cigale eſt repréſentée dans les trois formes par où elle paſſe avant d'avoir des aîles.

Soit que ce ſoit l'effet de la différence des climats en cette extrémité de l'Orient, ſoit qu'il y ait une plus grande variété naturelle d'eſpeces que nous n'en connoiſſons, les Chinois comptent ſix ſortes de Cigales : ſavoir, la Cigale de cinq couleurs, c'eſt-à-dire, ſur laquelle on diſtingue clairement du jaune, du rouge, du bleu, du verd & du noir; la Cigale de bled, qui eſt verte & petite; la groſſe Cigale qui a juſqu'à trois pouces de long; la Cigale moyenne; la Cigale verdâtre & argentée, & enfin la Cigale couronnée, qu'on ne trouve que ſur les bamboux. Cette derniere eſpece paroît faire une vraie eſpece à part. Les autres ne different qu'en grandeur & en couleur, & ſe reſſemblent par les parties eſſentielles.

L'ancien Proverbe dit: « Les Cigales de la ſeconde & de » la troiſieme Lune, n'ont pas de voix; celles de la quatrieme » & de la cinquieme Lune, ont un cri clair; celles de la » neuvieme Lune, ont une voix foible, rauque & preſque » eteinte ». Ce Proverbe ne regarde que les Provinces méridionales. Il ſeroit très-curieux de ſavoir s'il y a pluſieurs générations de Cigales dans une année. Nous trouvons bien que les Cigales de la huitieme & neuvieme Lune viennent de celles de la ſeconde & de la troiſieme. Selon *Houi-nan-tſée*, la Cigale ne vit pas au-delà de trente jours après ſa derniere métamorphoſe, & *Tchoan-tſée*, qui eſt plus ancien, avance comme un fait prouvé, que la Cigale du printems n'a jamais vu l'automne. Tout cela n'eſt pas aſſez précis, ni aſſez conſtaté pour pouvoir en conclure rien de ſatisfaiſant & de déciſif. Ce qui nous frappe le plus à cet egard, c'eſt que les Cigales d'automne reſſemblent à celles du printems.

Il faudroit être dans les Provinces méridionales, pour avoir toutes les eſpeces de Cigales. Il y a une eſpece de Cigale qui, ſur ce qu'on nous a dit, eſt curieuſe, en ce qu'elle eſt rouge & jaune ; mais la Cigale couronnée, ſeroit celle qui feroit le plus de plaiſir en Europe. Nous n'oſons la décrire d'après une gravure du *Pen-tſoa-kang-mou*, parce que nous avons obſervé qu'on n'a pas oſé la mettre dans la grande collection du Palais que nous avons ſous les yeux. La prétendue couronne que cette Cigale porte ſur ſa tête, paroît être une antenne à pluſieurs panaches. Il ne paroît pas qu'elle laiſſe de dépouille à ſa derniere métamorphoſe.

Les anciens Chinois mangeoient les Cigales. Les prendre etoit un des amuſemens de la ſaiſon. Cette eſpece de chaſſe ſe faiſoit la nuit avec des torches, nous ne ſavons trop comment. *C'eſt par l'eclat de la lumiere qu'on prend & conduit la Cigale* (dit Ku-tſée) ; *les hommes ſont de même, ils ne peuvent être attirés que par les rayons de la ſageſſe, ils ne peuvent pas auſſi ſe défendre contre la douceur de leur clarté.* Cette phraſe ſemble donner à entendre que la lumiere attiroit les Cigales, & les faiſoit deſcendre des arbres.

On prend aujourd'hui beaucoup de ces inſectes, pour les vendre dans les villes. Un pauvre Lettré, de la Dynaſtie des *Tang*, eut recours à cet expédient pour ſoulager ſa miſere. Il alla dans la campagne, choiſit de belles Cigales, leur fit de petites cages, & les porta dans les rues de *Tchang-ngan*. C'etoit une nouveauté. Il n'en falloit pas davantage pour que cela prît dans une ville riche & voluptueuſe. L'aſcendant de la mode fit trouver agréable à la Ville, le cri de la Cigale, dont on etoit excédé dans les campagnes. Les Reines, les Dames du palais, voulurent avoir des Cigales. On créa majeſtueuſement & très-ſérieuſement un emploi, pour des gens

qui, en vertu des appointemens qui y etoient attachés, devoient en fournir une certaine quantité de toutes les tailles, formes & couleurs. Il en fut des Cigales à *Tchang-ngan*, comme il en a eté depuis des Pantins à Paris : on trouvoit des Cigales partout, & on en entendoit dans toutes les rues. En conſéquence il fallut les peindre & les faire entrer dans les broderies. On en fit de pierres de *Yu*, on en fit d'or, on en fit en pierreries, en email, en ſoie; & une Dame ne ſe croyoit pas bien parée, ſi elle n'avoit pas une Cigale parmi ſes ornemens de tête. Nous faiſons cette remarque, pour que l'on voie que les petits travers qu'on reproche ſi durement à nos pauvres François, ſont de tous les pays & de tous les ſiecles, quand le luxe & la frivolité détournent les riches de leurs devoirs. La mode des Cigales a paſſé; mais il en eſt reſté un amuſement de plus pour le peuple & les enfans. Les gens de la campagne ont continué à prendre des Cigales pour les venir vendre à la ville, & on continue à les leur acheter. Il en eſt de ce petit commerce, comme de l'eau de Seine que vendoit le Gaſcon à Paris, il ne manque que des acheteurs aux Marchands. Ses fonds ſont immenſes; car quand vient le mois de Juillet, tous les ſaules & tous les peupliers de la campagne ſont chargés de Cigales. « Leurs cris ſe touchent (dit *Pan-chi*); & ſoit qu'on » aille au nord ou au midi, à l'orient ou à l'occident, on a » a dans les oreilles le bruit des Cigales d'une lieue de » pays ».

MM. les Poëtes n'avoient pas attendu la mode pour célébrer les Cigales; mais quand la mode leur procura l'attention, l'accueil & les bonnes graces du Public, ils ſe mirent à les chanter à qui mieux mieux. C'eſt merveille de voir combien de vers de toutes les eſpeces, furent faits dans le ſeptieme & le huitieme ſiecle, ſur ce pauvre inſecte qui n'en pouvoit mais.

La plupart ont eté enterrés & oubliés dans les recueils du tems, où perſonne ne s'aviſe de les aller chercher. Le ton ſatyrique & mordant de quelques pieces, leur a obtenu d'être miſes au nombre des anciennes pieces de vers qu'il faut avoir lues. Parmi celles que nous connoiſſons, une eſt ſur un Lettré que ſa voix avoit rendu célebre, & avoit conduit du village au palais; la ſeconde, ſur un Poëte monotone & très-fécond en mauvais vers. La troiſieme eſt une fable, dont voici la traduction. « Une jeune Cigale, parée de ſes nouvelles » aîles, ayant chanté ſa joie à toute la campagne, prit ſon » eſſor pour aller s'abreuver de roſée, & vola ſur un ſaule » verdoyant. Hélas! elle ignoroit qu'une groſſe & cruelle » *Tang-lan* etoit à l'affut ſous le feuillage de la branche où » elle venoit ſe repoſer. Celle-ci ravie de la bonne fortune, » raccourcit ſes pattes, ſe courbe ſur elle-même, & prépare un » ſaut pour tomber juſte ſur ſa proie qu'elle a déjà dévorée » dans ſon cœur. Mais elle ignoroit elle-même qu'un beau » *Hoang-li*, perché ſur une branche voiſine, balançoit ſes » aîles, allongeoit ſon col, & prenoit ſon elan pour tomber » ſur elle & la gober. Ainſi fut fait: le *Hoang-li* délivra la » Cigale ſans avoir penſé à elle. Ce n'eſt pas tout d'avoir bon » appétit, il faut voir à quoi l'on s'expoſe pour le ſatisfaire ».

Le *Tang-lang* eſt une ſauterelle de la plus grande eſpece. Le *Hoang-li* eſt un oiſeau d'un beau jaune, qui a le bec rouge & eſt très-joli à voir. La fable que nous venons de traduire eſt pleine d'alluſions à un evénement tragique du tems. Perſonne n'y prenant plus d'intérêt, on l'a cependant conſervée à cauſe de la belle moralité, qui, comme dit *Leang-chi, montre la mort trop à nud & de trop près pour ne pas arracher quelque réflexion aux Lecteurs qui ſont le moins occupés.*

Lieou-yuen célebre les belles qualités de la Cigale, dans une eſpece de Poëme où il fit entrer ce qu'il y a de plus curieux dans la vie & dans les métamorphoſes de cet inſecte. Les belles qualités qu'il lui attribue, & dont il la loue, ſont la beauté, la variété, l'eclat de ſes couleurs, & ſur-tout la couronne qu'elle porte ſur la tête: ſa propreté; parce que ne faiſant que picoter les feuilles de ſaule ou ſucer la roſée, elle ne ſalit rien de ſes excrémens: ſa tempérance; peu de choſe lui ſuffit pour ſa nourriture, elle reſte au milieu des bleds ſans y toucher: ſa modeſtie; lors même que ſon chant la fait entendre au loin, elle ſe cache ſous les feuilles, & fuit les regards: ſa chaſteté enfin; elle eſt fidelle, & ne cherche ſa compagne qu'en ſon tems.

D'autres Poëtes ſe ſont bornés, les uns à l'etat de la Cigale cachée ſous terre; les autres à celui où, devenue nymphe, elle monte ſur les arbres; ceux-ci à la perte de tout mouvement & de toute action pendant que ſe prépare ſa métamorphoſe; & ceux-là à la nouvelle forme ſous laquelle elle paroît, & à ſon chant. Tous ces ſujets prêtent à des allégories, & on ne les néglige pas. C'eſt quelquefois pour inſtruire agréablement, mais le plus ſouvent c'eſt pour faire des ſatyres très-piquantes. Les jeunes & vieux Lettrés ont toujours la préférence; & comme ces ſortes de pieces ſont preſque toutes ſur le ton d'Horace, tout en plaignant celui qui eſt mal mené de vers en vers, on n'a pas le courage d'en ſavoir mauvais gré au Poëte, qui, après tout, parle pour le Public.

La piece intitulée le chant de la nouvelle Cigale, peint ſi naïvement les bévues, la ſuffiſance, la fécondité d'un nouveau Poëte, que quelque eloignées que ſoient les idées d'Europe de la maniere dont on prend ici les Cigales, dont on les porte à la ville, & dont on s'amuſe de leurs chants, les

imaginations les plus froides, feroient bien du chemin en la lisant, & y trouveroient des allusions plus que plaisantes. Celles qui regardent les eloquences d'organe, de babil, de haut ton, de flux de paroles, de suffisance, feront voir que les Poëtes Chinois s'entendent à faire rire le Public aux dépens de ceux qui le méritent. Un d'eux dit que quand les Cigales ne chantent pas en leur tems, il court bien de faux bruits parmi le Peuple. Il dit vrai: la stupidité de la superstition en prend occasion de craindre & de prédire des malheurs sans nombre pour les moissons, pour les familles, & pour le gouvernement.

C'est un des Poëtes les plus méditatifs de la Dynastie des *Song*, qui a avancé que *quand les Cigales ne chantent pas à la cinquieme Lune, c'est signe que les Ministres cachent à l'Empereur le mauvais etat des affaires.* Cela est très-aisé à concilier avec le grand système d'alors, que la bonté des mœurs ou leur corruption influoit physiquement sur le cours de la nature, comme les passions de l'homme sur la santé.

La Médecine de Chine, ancienne & moderne, fait entrer la Cigale dans les remedes. Selon quelques modernes, on faisoit usage de la dépouille de la Cigale & de sa personne. Il est rare qu'on fasse usage aujourd'hui de la personne de la Cigale. Nous allons dire ce que nous trouvons sur l'une & sur l'autre.

Il faut recueillir les dépouilles de la Cigale avant les pluies. La maniere de les préparer, pour les garder, consiste à les laver dans de l'eau chaude pour en détacher la terre; à détacher tout ce qui n'est pas le corset; à faire passer ce corset par la vapeur de l'eau de gingembre, & puis sécher.

Cette dépouille réduite en cendres est excellente, dit-on, pour arrêter une dyssenterie invétérée. Réduite en poudre, &

donnée en potion, elle appaise les convulsions des enfans, facilite tout ce que doit suivre l'accouchement, & appaise les migraines & les violentes douleurs de tête, qui viennent d'avoir eté exposé à un vent froid. Donnée en infusion, elle facilite l'eruption de la petite-vérole, modere l'ardeur de la fievre qu'elle cause, & diminue les démangeaisons lorsqu'elle commence à sécher. Elle est encore vantée pour appaiser les vomissemens qui proviennent d'une grande chaleur d'estomac, & contre les vents.

On tâche de prendre des Cigales nouvellement ecloses, on leur ôte la tête, les aîles & les pattes, puis on les fait sécher, & passer par la vapeur de l'eau de gingembre. Quelques Auteurs disent qu'elles ont les mêmes vertus que la dépouille, & plus de force pour toutes les maladies internes. On les recommande en particulier contre les convulsions qui ôtent la voix aux enfans, ou les font pleurer & crier jour & nuit; contre les vers auxquels ils sont sujets tandis qu'ils tettent encore, & contre les ardeurs qui causent un bruit sourd dans les entrailles. On s'en sert aussi avec succès pour délivrer les femmes de leur fruit quand il est mort dans leur sein, & pour soulager dans les rétentions d'urine.

EXTRAIT

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. AMIOT,

MISSIONNAIRE;

Ecrite de Peking, le 20 Mai 1786.

DEPUIS que votre Voltaire eſt mort, il n'y a pas, je me l'imagine, de plus vieux Poëte, de ces Poëtes, j'entends, qui jouiſſent d'une célébrité un peu etendue, que notre Empereur *Kien-long*. Il compte cette année, la ſoixante-treizieme année de ſon âge, & la cinquante-unieme de ſon glorieux regne. Je ne vois d'ici que le Roi de Pruſſe, s'il fait encore des vers, qui puiſſe concourir avec lui pour ce double Doyenné. Tous les vers qui tombent du pinceau de Sa Majeſté Tartaro-chinoiſe, ſont eſtimés, admirés même de tous les Lettrés de ſon vaſte Empire, parce qu'au mérite de l'obſervation exacte des regles de la Poéſie chinoiſe, ils joignent cet autre mérite plus important encore, de ne rouler que ſur des ſujets graves, dont on veut tranſmettre la mémoire à la poſtérité. C'eſt toujours ou un pere de famille qui parle à ſes enfans pour les exhorter à bien faire; ou un juſte appréciateur d'une action louable qu'il veut récompenſer par quelques mots d'eloges, propres à la faire valoir; ou un Souverain qui inſtruit ſes ſujets de ce qui peut leur être utile, ou de quelque evénement qu'il leur importe de ne pas ignorer.

Vous m'avouerez ſans peine, que ce ſont là des ſujets dont on peut, à tout âge, s'occuper décemment, même en vers; mais vous ne conviendrez pas peut-être auſſi facilement que des vers faits à un certain âge, ſoient dignes de pareils ſujets, après que vous aurez lu l'explication françoiſe d'une petite

Piece de poéſie qui vient de paroître dans les Gazettes de la Cour, ſous le nom de notre Empereur. Elle a eté compoſée à l'occaſion d'un magaſin de riz trouvé dans le ſein de la terre, aux environs d'un village du diſtrict de *Hoai-ngan*. Comme la famine etoit à ſon dernier période dans ce canton, on a regardé comme un evénement miraculeux, le haſard qui a fait découvrir cet ancien grenier, dont la proviſion a eté faite, ſans qu'on en puiſſe douter, avant que les Mantchoux fuſſent maîtres de la Chine, c'eſt-à-dire, il y a près de deux ſiecles, ou peut-être même long-tems auparavant.

Sa Majeſté Impériale, qui n'ignore pas que le Peuple chinois attribue à ſes Souverains les bienfaits qu'il reçoit du Ciel, comme il les rend reſponſables des maux qui l'affligent, & qui d'ailleurs etoit très-ſincérement affligé de voir une partie de ſes ſujets réduite à mourir de faim, faute de nourriture, malgré les ſecours multipliés qu'elle a fait paſſer dans les Provinces où le fléau de la famine s'eſt fait le plus reſſentir, a eté un peu conſolée par cet evénement inattendu. Elle a cru pouvoir en tirer parti pour ſa juſtification, en le faiſant enviſager comme un ſecours du Ciel. Elle a voulu le célébrer elle-même, & c'eſt en vers qu'il l'a célébré. Si vous trouvez que l'Empereur ne s'exprime pas en François d'une maniere digne du ſujet qu'il traite, ne vous en prenez qu'au vieillard qui lui fait parler cette langue etrangere, qui n'a & ne ſauroit avoir l'energie ni le coloris des caracteres Chinois, que vous ſavez être tout autant de tableaux. Je réclame ſur cela votre indulgence en faveur de mes ſoixante-neuf ans. Vous vous rappellerez, s'il vous plaît, que la vieilleſſe a ici plus que par-tout ailleurs, le droit d'ennuyer un peu, ſans qu'on puiſſe le trouver mauvais. Vous jugerez juſqu'à quel point j'en profite, par ce que vous allez lire.

Traduction des Vers de l'Empereur.

« Quand on m'annonça qu'une portion de mon pauvre » Peuple n'avoit plus de reſſource pour appaiſer ſa faim, » que celle de dévorer les racines des plantes & l'ecorce » des arbres, je fus pénétré de la douleur la plus vive; mais » je ne déſeſpérai pas: comptant ſur la protection du Ciel, » je m'attendois à quelque preuve de ſa bonté envers ceux » qu'il ne m'etoit pas poſſible de ſoulager. Ma confiance n'a » pas eté trompée: une eſpece de prodige vient de la récom- » penſer.

» Ne trouvant plus d'arbres à dépouiller, ni de racines à » arracher, ces pauvres affamés, en cherchant dans les en- » trailles de la terre quelques filamens echappés à leurs pre- » mieres recherches, ont rencontré à quelques pieds de profon- » deur, un amas de grains auxquels le tems, quelle qu'en » ait eté la durée, n'a apporté d'autre altération que celle de la » couleur. Ils etoient noirs; mais cette noirceur ne perçoit pas » au-delà de la ſuperficie.

» Au premier bruit de cette heureuſe découverte, le Man- » darin s'eſt tranſporté ſur les lieux: il a tout vu, tout examiné » par lui-même; il s'eſt convaincu que c'etoit un ancien dépôt » de riz, qu'on peut préſumer n'avoir eté, dans ſon origine, que » l'approviſionnement de quelque village voiſin pour les cas » de beſoin. Après s'être convaincu par pluſieurs eſſais, que » ce vieux riz n'avoit rien de nuiſible, il en a fait faire une » juſte diſtribution à tous les habitans du canton: tous en ont » mangé: tous s'en ſont raſſaſſiés; mais, hélas! que cette pro- » viſion a eté bientôt epuiſée! Elle ne conſiſtoit qu'en quelques » milliers de boiſſeaux; & le nombre des affamés etoit bien » au-deſſus encore.

» Ce n'a eté là, j'en conviens, qu'un bien petit ſecours » pour un ſi grand beſoin; mais ce ſecours, tout petit qu'il eſt, » a eté donné par le Ciel; & c'eſt lorſqu'on s'y attendoit le » moins, que le Ciel a bien voulu donner cette marque de ſa » bonté, pour nous faire entendre, ſans doute, qu'il s'intéreſſe » ſpécialement à la vie des hommes, & que dans quelque » extrémité qu'ils ſe trouvent, les hommes ne doivent jamais » ceſſer d'eſpérer.

» Pour moi qui fais conſiſter ma félicité dans celle de mon » Peuple, je n'ai pu lire, ſans verſer des larmes de joie, l'agréable » nouvelle de ce ſecours inattendu, & ſur le champ j'en ai fait » au Ciel mes remercîmens les plus ſinceres. Je n'ai pu voir ſans » la plus vive emotion la montre qu'on m'envoyoit de ce pré- » cieux riz: je l'ai reçue avec un très-profond reſpect, comme » ma portion du préſent du Ciel ſuprême; j'en ai mangé avec » avidité, mes fils, mes petits-fils, mes arriere-petits-fils & » leurs enfans en ont mangé de même. Jamais mets n'a eté pour » nous d'un ſi bon goût, d'un goût ſi exquis.

» Ah! ſi ſans proportionner ſon bienfait à mon peu de » mérite, le Ciel avoit daigné n'avoir egard qu'aux beſoins » preſſans de mon Peuple, de quelle douce ſatisfaction n'euſſai-je » pas eté pénétré! Quelle joie n'eût pas eté la mienne! Je porte » tous mes ſujets dans mon cœur, je ſouffre de leurs ſouf- » frances, & je ne goûte de plaiſirs que lorſqu'ils ſont dans » l'abondance & le contentement ».

C'eſt ainſi, à-peu-près, que s'eſt exprimé dans ſa Langue naturelle le Monarque Tartaro-chinois. Je dis *à-peu-près*, parce qu'il ne m'a pas eté poſſible de tranſporter dans notre idiome la touchante & noble ſimplicité de l'original. Les ſentimens que Sa Majeſté Impériale exprime dans cette petite piece, ne ſont pas de ces ſentimens ſtériles qui ſe bornent à plaindre ceux

qui ſouffrent, encore moins des ſentimens factices d'une commiſération dont il voudroit faire parade pour en impoſer à ſes ſujets : ces ſentimens paroiſſent être dans le fond de ſon cœur, & ſon pinceau n'a eté que leur interprete, autant qu'on en peut juger par les faits. Je vais en recueillir quelques-uns que je mettrai ſous vos yeux.

Le 21 de la douzieme Lune de la cinquantieme année de ſon regne, c'eſt-à-dire le 20 Janvier 1786, Sa Majeſté, à l'occaſion de la diſette, fit publier le *Chang-yu* ſuivant. « Aujourd'hui j'ai donné audience à *Ly-foung*, tréſorier général » de la Province de *Kiang-nan*. Après m'avoir rendu compte » des affaires pour leſquelles il avoit eté mandé, il m'a dit » que dans les villes de *Sou-tcheou*, *Tchang-tcheou* & *Tchen-kiang*, où la diſette devenoit de jour en jour plus extrême, » malgré les ſecours que je leur avois fait paſſer, les Ex-mandarins, les Lettrés, les principaux d'entre les Citoyens & » de ceux qui jouiſſent de quelque fortune, ſe ſont cotiſés » pour acheter du riz, qu'ils diſtribuent gratis à ceux de leurs » compatriotes qui ſont dans le beſoin; que pluſieurs autres » d'entre les Citoyens aiſés, ſe ſont préſentés au Gouverneur » & aux Tribunaux, pour obtenir des Patentes, & être autoriſés à aller acheter des grains à leurs propres frais & dépens » dans la Province de *Sée-tchouen*, s'offrant, après leur retour, » à vendre au public ces mêmes grains, à un prix modique.

» Dans les trois villes que je viens de nommer, le Peuple » s'eſt trouvé réduit à une extrême miſere. Il eſt heureux qu'il » s'y trouve des hommes aſſez généreux pour ſacrifier le peu de » fortune qu'ils peuvent avoir, au ſoulagement de ceux qui manquent du néceſſaire. Ces hommes ainſi généreux, ſont dignes » des plus grands eloges, & méritent une attention particuliere » de ma part. J'ordonne au *Vice-roi* de s'informer exactement

» de leurs noms, ſurnoms, etat préſent & paſſé, & de m'en » inſtruire dans le plus grand détail... Si dans d'autres lieux il ſe » trouve de ces hommes humains qui compatiſſent efficacement » aux maux de ceux qui ſouffrent, en les ſoulageant par des ſecours » gratuits, ou de toute autre maniere, qu'on m'en inſtruiſe de » même. Comme il ne m'eſt pas poſſible d'etendre ma vue ſur » chaque particulier individuellement, pour ſubvenir par moi- » même à tous ſes beſoins, je tâcherai du moins de me pro- » curer la douce ſatisfaction de récompenſer ceux qui concour- » ront avec moi à des actes de bienfaiſance, ou qui me ſup- » pléeront dans ce que je ne ſaurois faire en ce genre ».

Autre Chang-yu.

Le 20 de la ſeconde Lune de la cinquante-unieme année du regne de *Kien-long*, c'eſt-à-dire le dix-neuvieme mars de cette année 1786. *Chang-yu* de l'Empereur.

« *Ho-yu-tcheng*, gouverneur de la Province de *Kiang-ſi*, » me fait ſavoir que dans les lieux ſoumis à ſon inſpection, les » grains augmentoient chaque jour de prix, parce que dès » l'année précédente, les Marchands & autres des Provinces » de *Kiang-nan* & de *Tché-kiang*, n'avoient ceſſé de venir s'y » pourvoir : il me demande en conſéquence des ordres qui » l'autoriſent à empêcher cette exportation.

» L'année précédente, le *Kiang-nan* & le *Tché-kiang* » n'eurent preſque aucune récolte : les Marchands de ces deux » Provinces ſe pourvurent dans les Provinces voiſines de ce » qui leur etoit néceſſaire pour continuer leur commerce, en » fourniſſant à leurs Concitoyens les denrées de premiere » néceſſité. Je fus inſtruit de tout cela dans le tems ; & ſi mon » affliction fut grande, en apprenant qu'une partie de mon » pauvre Peuple etoit ſur le point de manquer du néceſſaire

» pour pouvoir subsister, je fus consolé en quelque sorte en » apprenant en même tems qu'elle avoit la ressource de pouvoir » s'alimenter des secours pris dans les Provinces limitrophes, » où les récoltes ordinaires n'avoient pas manqué.

» A cette occasion je fis expédier mes ordres à tous les » Mandarins d'avoir à soulager tous ceux de mes sujets de leurs » districts respectifs, qui seroient dans le besoin, & cela à mes » frais & dépens. Je leur enjoignis en particulier de ne pas » gêner l'importation & l'exportation des grains, & d'en favo- » riser la circulation & la vente, autant qu'il seroit en leur » pouvoir de le faire. Maintenant *Ho-yu-tcheng* m'ecrit que » dans la Province qu'il gouverne, les grains avoient augmenté » de prix, & qu'ils deviendroient de jour en jour plus chers, » si l'on ne se hâtoit d'en défendre l'exportation. Quelle maniere » de s'exprimer, dans les circonstances! Quelles vues etroites » dans une personne qui est faite pour me représenter dans » les lieux que j'ai commis à ses soins! Ignore-t-il ce premier » principe d'humanité, qu'il faut que ceux qui sont dans » l'abondance, donnent du secours à ceux qui sont dans le » besoin? Vous tous, Grands Mandarins, & autres à qui j'ai » confié quelque portion de mon autorité, n'oubliez pas que le » premier de vos devoirs, en tant que mes représentans, est » de faire ensorte que le Peuple ait de quoi vivre. Dans plus » d'une occasion j'ai donné mes ordres pour favoriser l'expor- » tation des grains dans tous les lieux de mon Empire; je les » réitere aujourd'hui, & j'exhorte les Mandarins d'user de » toutes les voies possibles pour procurer la vente d'une denrée » si nécessaire à la vie.

» *Ly-ché-kie* m'a fait savoir en dernier lieu, qu'il avoit » envoyé dans le *Sée-tchouen* faire une provision de grains qui » pût suffire, en attendant, à la sustentation des pauvres de son

» district. Avant d'en venir là, il avoit ouvert tous les greniers » de la Province, & en avoit fait vendre les grains au même » prix qu'ils se vendent dans les années où l'on a recueilli à » l'ordinaire.

» *Chou-tchang* m'annonce qu'il a envoyé en toute diligence » des hommes sûrs, pour faire des achats de grains par-tout où » il s'en trouveroit, & à quelque prix que ce fût. C'est en agis- » sant comme l'ont fait ces deux Grands, qu'on entre dans mes » vues paternelles, & qu'on peut être digne de remplir les » premiers emplois d'une Province. Tous les hommes qui vivent » dans mes vastes Etats, composent mon Peuple; tous sont » mes sujets, & je suis leur pere commun; je ne mets aucune » différence entre eux : pourquoi *Ho-yu-tcheng* voudroit-il » m'engager à favoriser ceux que je lui ai donnés à gouverner, » préférablement aux autres? Il est dans l'erreur; qu'on l'ins- » truise ».

Peu de jours avant la circulation du *Chang-yu* que vous venez de lire, il en avoit paru un autre, à l'occasion d'une lettre dans laquelle le *Vice-roi* du *Hou-pe* demande un secours d'argent à Sa Majesté, pour pouvoir contribuer au soulagement du Peuple qui est confié à ses soins. Voici en quels termes est conçu ce *Chang-yu*.

« *Kien-long*, cinquante-unieme année de la seconde Lune » 10 (le 19e Mars 1786.)

» *Ou-yuen*, Vice-roi de la Province du *Hou pe*, m'avertit que » le Peuple confié à sa vigilance & à ses soins, s'etant trouvé » réduit à une misere extrême, lui Vice-roi n'avoit rien oublié » pour lui procurer tous les secours qui dépendoient de lui, & » qu'en conformité des ordres que je lui avois donnés, il avoit » employé l'argent de mon trésor de cette Province. Il ajoute » que ce trésor est aujourd'hui à sa fin, & que n'ayant plus de

quoi

» quoi distribuer au Peuple, il a recours à moi pour obtenir la » somme de cent soixante-trois *ouan* de taëls d'argent, espérant » qu'avec ce secours il pourra faire subsister encore les malheu- » reux qui n'ont pas de quoi se procurer leur subsistance. » Pour ne pas m'exposer à des erreurs de calcul, en evaluant les sommes d'argent, j'emploierai les expressions chinoises, en vous avertissant que ce que les Chinois appellent un *ouan* est ce que nous appellons *dix mille*, & qu'un taël d'argent vaut sept livres dix sous, monnoie de France.

« Cette année, continue l'Empereur, la disette a eté extrême » dans le *Hou-pe*, & le Peuple a eté exposé à manquer de » tout. Je l'ai secouru de toutes les sommes d'argent que j'avois » dans cette Province. Cette source etant tarie pour le présent, » il faut le plutôt possible aller puiser dans d'autres. J'ai donné » mes ordres pour qu'on prît trente *ouan* dans le dépôt de mes » revenus sur la taille du *Tchê-kiang*, & vingt *ouan* dans le » dépôt de mes revenus sur l'impôt du sel dans cette même » Province ; qu'on prît dans mes trésors du *Hou-nan*, trente » *ouan* du dépôt de mes revenus sur la taille, trente *ouan* du » dépôt de mes revenus de l'impôt sur le sel, & dix *ouan* du » dépôt de l'argent des douanes de cette même Province, aux- » quels on ajoutera quarante-trois autres *ouan* de l'argent des » douanes de *Kieou-kiang*.

» Pour porter toutes ces sommes au lieu de leur destination, » il faut que les Mandarins choisissent des hommes sûrs, & » veillent à leur sûreté sur la route. Pour en faire une juste » répartition au Peuple, il faut que les Mandarins redoublent » d'attention, & le donnent proportionnellement au besoin. » On rendra compte ensuite à mon Tribunal des subsides, de » la maniere dont tout cela se sera fait.

» Je reçois dans le moment, une lettre du Vice-roi du *Chan-*

» *tong*, qui m'avertit que le Peuple eſt réduit à une miſere » extrême. Je donne mes ordres aux Mandarins, de prendre » dans mes différens tréſors les ſommes néceſſaires pour donner » au Peuple de cette Province de quoi ſe procurer la nourriture » pendant deux mois ».

Ce que l'on vient de lire, n'eſt rien en comparaiſon de ce que l'Empereur a continué de faire en faveur de ſon Peuple. Ce n'eſt, ſi je puis m'exprimer ainſi, qu'une eſpece de prologue de la piece qui mettroit en ſcene l'enumération de ſes bienfaits. Il n'a pas jugé à propos d'en faire paſſer le détail au commun de ſes ſujets, pour ne pas les effrayer en leur faiſant part des raiſons qui l'ont porté à cette extraordinaire bienfaiſance; mais nous ſavons ici, par le récit de quelques Voyageurs non ſuſpects, que dans les Provinces de *Kiang-nan*, *Ho-nan*, & *Chan-tong* en particulier, on s'y eſt porté juſqu'à dévorer des cadavres humains. Le nombre des malheureux qui, n'ayant plus de quoi ſubſiſter chez eux, abandonnoient leur patrie pour chercher des lieux où ils pourroient trouver de quoi ſe nourrir, etoit immenſe. N'ayant pas la force de ſe traîner, ils mouroient par centaines & par milliers, pour ſervir de pâture à ceux qui leur ſurvivoient. Quelque preſſés qu'ils fuſſent de la faim, ils n'aſſaſſinoient pas; mais dès que quelqu'un des leurs, epuiſé de fatigue & de faim, rendoit le dernier ſoupir, ceux qui reſtoient de ſa bande, car ils alloient par bandes ſéparées d'une douzaine de familles chacune, plus ou moins, ſuivant que le village qu'ils abandonnoient etoit plus ou moins grand; ceux, dis-je, qui reſtoient de ſa bande, entouroient ſon cadavre comme des corbeaux font d'une voirie, le dépeçoient, s'en partageoient les membres, & les dévoroient en verſant des larmes, dans l'attente d'avoir un ſort pareil après quelques jours, ou peut-être après quelques heures.

Pardonnez-moi d'avoir mis ſous vos yeux ces affreuſes & dégoûtantes images. Elles vous donneront la vraie idée de l'extrémité à laquelle trois années d'une ſéchereſſe abſolue, & par conſéquent d'un manque de récolte dans quelques Provinces de ce vaſte Empire, ont réduit les habitans de ces mêmes Provinces, où le Peuple ne vit qu'au jour la journée, ſans jamais penſer au lendemain. La premiere année de diſette, l'Empereur fit ouvrir ſes greniers dans les lieux où elle régnoit; & le Peuple eut encore de quoi vivre en continuant ſon travail. La ſeconde année, il fit ouvrir les greniers des villes voiſines, dans l'eſpérance de les remplir l'année d'après. Enfin la troiſieme année, il a non-ſeulement ouvert ſes autres greniers & ſes tréſors, mais il a epuiſé encore toutes les autres reſſources, pour fournir des vivres ou de quoi en acheter à ceux de ſes ſujets qui en manquoient. On peut dire, en toute vérité, qu'il a fait tout le bien qu'il a pu, & qu'il n'a pas tenu à lui qu'on ne fût dans tout ſon Empire, comme on l'a eté dans la Capitale & ſes environs, dans l'abondance ordinaire de tout, malgré la ſéchereſſe qui y a fait manquer pluſieurs récoltes comme ailleurs. On le conclut du *Chang-yu* ſuivant.

« En allant de *Si-ling* (c'eſt le nom de la ſépulture de l'Im-» pératrice ſa mere) à la montagne de *Ou-tay-chan*, dit » l'Empereur dans un *Chang-yu* qu'il publia à ſon retour, j'ai » exempté des deux tiers de la taille, tous les endroits par » où j'ai paſſé & toute l'etendue de leurs diſtricts; j'ai accordé » la même exemption aux diſtricts de *Chun-té-fou*, de *Koang-*» *ping-fou*, de *Ta-ming-fou*, de la Province de *Pe-tché-ly*; » de *Ouei-hoei-fou* & de *Tchang-tê-fou*, de la Province du » *Ho-nan*, parce que, dans preſque tous ces endroits, il n'y » a preſque point eu de récoltes ces dernieres années. J'avois » ordonné ci-devant aux Mandarins, d'avancer pour la nourri-» ture du Peuple, la quantité de riz qui ſeroit néceſſaire, &

» de l'argent de mes tréſors pour en acheter. Il leur ſeroit diffi-
» cile de me rendre les avances que j'ai faites pour eux, dans
» le cas même que cette année courante fournît une récolte
» des plus abondantes. En ſupputant ce que je leur ai avancé
» en différens tems, on trouve ſept *ouan*, ſix mille huit cens
» quatre-vingt *tan* de riz (un *tan* eſt la meſure qui contient dix
» boiſſeaux); & vingt-deux *ouan*, cent & quelques taëls d'ar-
» gent. Je leur remets cette double dette. Ils doivent être
» perſuadés qu'il n'eſt aucun de mes ſujets que je ne porte dans
» mon cœur, & dont je ne vouluſſe faire la félicité, ſi cela
» dépendoit de moi. Ma plus grande peine eſt de ſavoir que
» mon Peuple ſouffre. *Kien-long*, cinquante-unieme année,
» troiſieme Lune le premier (30 Mars 1786) ».

Il eſt tems que je détourne vos yeux d'un ſpectacle qui ne peut manquer d'exciter votre ſenſibilité, & d'attriſter votre cœur. Je finis cette lettre en vous annonçant que le Ciel vient enfin de s'ouvrir en faveur de ceux du *Ho-nan*; & qu'une pluie des plus abondantes, en pénétrant leurs terres autant qu'il le faut pour les diſpoſer à la fécondité, leur donne lieu d'eſpérer des jours plus heureux que ceux qu'ils ont coulés ces trois dernieres années. Voici comme le Vice-roi de cette Province annonce cette agréable nouvelle à Sa Majeſté.

« Du 28 de la troiſieme Lune, c'eſt-à-dire, du 26 Avril 1786.

» *Pi-yuen*, Vice-Roi du *Ho-nan*, ſe proſterne aux pieds
» de Votre Majeſté. Il y a déjà nombre d'années qu'on ne
» récolte que très-peu dans toute l'etendue de cette Pro-
» vince, parce que les pluies ont conſtamment manqué.
» L'année derniere, on recueillit un peu de bled dans quelques
» cantons; mais dans ces cantons même, ainſi que dans le
» reſte de la Province, le *Kao-leang*, le millet, & les autres
» petits grains de l'arriere-ſaiſon, n'ont pas eté ſemés: toutes

» les terres ſont en friche. J'ai recours à Votre Majeſté pour » la ſupplier de prêter à cette Province affligée, la ſomme » de cent *ouan* de taëls d'argent, que je diſtribuerai aux diffé- » rens propriétaires qui n'auront pas pu ſemer, & faire cultiver » leurs champs qui ſont aujourd'hui comme abandonnés. Ils » s'acquitteront envers Votre Majeſté quand ils le pourront. » En tout cas ce ſera un don que Votre Majeſté aura ajouté à » tant d'autres qu'elle a déjà faits à cette Province.

» Je ne parle pas de la taille : il ne faut pas même y penſer. Le » Peuple n'a pas de quoi vivre, comment pourroit-il la payer » ?

L'Empereur répond à ce Vice-roi, en lui accordant ce qu'il demande, & en ſe déchargeant ſur lui du ſoin de procurer au Peuple de la Province qu'il gouverne, tous les autres ſecours qu'il jugera lui être néceſſaires. Il le gratifie perſonnellement d'une caſaque de ſatin jaune, en reconnoiſſance de ce qu'il entre dans ſes vues paternelles pour l'avantage de ſes ſujets. La caſaque de ſatin jaune eſt ici une marque de diſtinction auſſi honorable que le cordon bleu l'eſt à la Cour de France.

De nouveaux *Chang-yu* viennent de paroître coup ſur coup pour l'inſtruction des Mandarins. Je crois que vous en verrez volontiers le précis.

« *Chang-yu*, du vingt-huitieme jour de la quatrieme Lune » (25 Mai 1786).

» *Foulahoun*, Gouverneur général de la Province de » Canton, m'ecrit que le nommé *Pan-ouen-yen*, l'un des » chefs des *Hang* etablis pour le commerce des Marchands » d'Europe, s'etoit préſenté à lui, pour m'offrir, de concert » avec ſes aſſociés, la ſomme de trente *ouan* d'onces d'argent, » ſi je voulois bien les accepter, pour être employées au ſoula- » gement de ceux des Provinces de *Kiang-nan*, *Tchê-kiang*, » *Hou-koang* & autres, où la diſette avoit lieu, &c.

» Il faut avouer que *Foulahoun* eſt bien mal aviſé de m'e-
» crire ainſi. Ignore-t-il que tous mes tréſors ſont ouverts pour
» le ſoulagement de mon Peuple ? Auſſi-tôt qu'on m'eut informé
» que la ſéchereſſe etoit extrême dans le *Kiang-nan*, le *Tchè-*
» *kiang*, le *Ho-nan*, le *Chan-tong* & autres lieux de l'Empire,
» je donnai mes ordres aux Mandarins reſpectifs, de ne point
» exiger les droits qui me revenoient de la taille impoſée ſur
» ces différentes Provinces. Quand on m'annonça que cette
» ſéchereſſe avoit produit la diſette, je fis ouvrir mes greniers,
» je fis paſſer le plutôt poſſible des ſommes conſidérables,
» pour être employées à alimenter ceux de mes ſujets qui ſe
» trouveroient dans le beſoin, en achetant du riz & autres
» grains pour leur être diſtribués ; & ces ſommes ſe montent à
» pluſieurs dixaines de centaines de *ouan* d'onces d'argent. Si
» *Foulahoun* ignore tout cela, pour un homme qui eſt en place,
» il eſt bien peu inſtruit de ma maniere de gouverner ; s'il ne
» l'ignore pas, ce qu'il m'ecrit prouve dans lui une ame baſſe,
» un cœur etroit & vil, qui me ſuppoſe une eſpece de cupi-
» dité bien oppoſée à la conduite que j'ai tenue depuis que je
» ſuis ſur le trône. Se perſuaderoit-il que je puis être bien
» aiſe de faire rentrer dans mes coffres les trente *ouan*
» qu'il m'offre, comme une ſorte de dédommagement d'une
» partie des ſommes immenſes qui en ſont ſorties ? Cet homme
» n'entre nullement dans mes vues. Qu'on lui réponde par les
» propres paroles qu'on vient de lire ; & qu'on lui diſe en
» même tems que c'eſt de mon propre pinceau que j'ai ainſi
» apoſtillé ſa lettre ».

Vous ſerez ſurpris peut-être de la réponſe dure que Sa Majeſté Impériale veut qu'on faſſe de ſa part à ce *Tſong-tou*, ou Gouverneur général de Canton, pour une choſe qui n'a rien d'offenſant en elle-même, & qui ne dénote en apparence que bonne

volonté, tant de la part du *Tſong-tou*, que des Hangniſtes qui l'ont mis en jeu. Votre ſurpriſe ceſſera ſans doute quand vous ſaurez ce qui s'eſt paſſé antécédemment, à l'occaſion des Mandarins de Canton, qui offroient chaque année à Sa Majeſté des bijoux ou curioſités d'Europe, dont la valeur excédoit celle de leurs appointemens ou des autres revenus de leurs emplois reſpectifs.

L'Empereur voyant que parmi ces bijoux & ces curioſités, il s'en trouvoit de tems en tems qui lui paroiſſoient être d'un prix exceſſif, craignit que les Mandarins qui les lui offroient, n'en euſſent fait l'acquiſition par des voies illicites, ſoit en les extorquant des Marchands etrangers, qui ne les leur cédoient peut-être, à un prix au-deſſous de leur valeur, que pour ſe mettre à l'abri des vexations & des chicanes qu'ils pouvoient eſſuyer de leur part; ſoit en les achetant à un prix convenable, & même au-deſſus de ce qu'elles valoient, mais aux dépens des vendeurs eux-mêmes, en les rançonnant ſur les différens objets de leur commerce. En conſéquence Sa Majeſté leur défendit de lui offrir déſormais, en fait de curioſités etrangeres, quoique ce fût, qu'elle ne l'eût demandé elle-même pour ſon uſage particulier. Elle les exhorta en même tems à ſe conduire dans l'exercice de leurs emplois avec toute l'intégrité & le déſintéreſſement qu'elle avoit lieu d'attendre de la part de ceux de ſes ſujets qu'elle diſtinguoit des autres par la confiance dont elle les honoroit; de maniere ſur-tout à ſe concilier l'eſtime des Nations etrangeres.

Nonobſtant cette défenſe, & l'exhortation dont elle etoit accompagnée, celui des Mandarins qui eſt à la tête des Douanes de Canton, s'eſt aviſé en dernier lieu, d'offrir à l'Empereur un magnifique préſent en effets venus d'Europe: je ne ſaurois dire en quel genre, parce que rien n'en a tranſpiré au

dehors. A cette occaſion Sa Majeſté a publié le *Chang-yu* ſuivant.

« Malgré les défenſes réitérées que j'ai faites aux Mandarins » de Canton, l'un d'entre eux vient de m'envoyer des effets » venus d'Europe, en me diſant que ce qu'il m'envoyoit, il » l'avoit reçu en *pur don* de quelques Marchands etrangers. » Plaiſante défaite pour eluder mes ordres. Si ces Marchands » etrangers lui ont fait ce don en reconnoiſſance de ce qu'il » en agit bien envers eux, c'eſt un ſigne qu'il entre dans mes » vues en ſe conciliant la bienveillance des Etrangers. Je ne » puis qu'être bien aiſe que mes Mandarins ſe faſſent aimer de » ceux auxquels ils ont à faire, s'ils viennent ſur-tout des pays » lointains. Je pourrois cependant lui obſerver bien des choſes » ſur ce *don* vrai ou prétendu, auxquelles il ne lui ſeroit pas aiſé » de me répondre. Quoiqu'il en ſoit, puiſque ſon préſent eſt » déjà parvenu juſqu'ici, je ne lui ferai pas l'affront de le lui » renvoyer; mais qu'il ſache que s'il lui arrive de tomber » déſormais dans la même faute, non-ſeulement je n'aurai pas » les mêmes egards, mais je le punirai comme le méritent » ceux qui déſobéiſſent à mes ordres. Je veux que mes Man- » darins de Canton s'en tiennent à m'offrir ce qui eſt d'uſage, » c'eſt-à-dire, quelques productions particulieres aux pays » qu'ils gouvernent, quelques fruits de l'induſtrie de ceux qui » habitent ces mêmes pays, & autres choſes ſemblables, ainſi » que le font les Mandarins des autres Provinces de l'Empire. » Qu'on les avertiſſe ſérieuſement de mes intentions, en les » inſtruiſant de ce que je viens de dire ».

Voilà ſans doute de bien belles paroles; mais à en croire les mal intentionnés, ces paroles ne ſont que de ſtyle, & reſteront ſans effet, comme tant d'autres qui ont eté dites & redites cent & cent fois. Je ne ſuis pas de leur avis; & je me fonde ſur

les

les exemples de sévérité qui ont lieu chaque jour à l'egard des hommes en place, qui, de maniere ou d'autre, ont donné des preuves de malversation ou de cupidité. Au moment où j'ecris ceci, partent des Commissaires envoyés par l'Empereur pour se rendre à Canton, avec ordre d'informer contre le *Tsong-tou Foulahoun*, qui est accusé d'avoir puisé dans le trésor de la Province de *Tché-kiang*, lorsqu'il y etoit grand Mandarin, il y a quelques années; & comme on a déjà fourni à l'Empereur toutes les preuves qui constatent la réalité du fait, Sa Majesté ajoute à ce premier ordre, celui de conduire ici *Foulahoun* chargé de chaînes, pour y être interrogé & jugé en dernier ressort.

Ce ne sera probablement pas le seul exemple en ce genre qui aura lieu dans le courant de cette année. La circonstance de la disette a occasionné bien du vuide tant dans les trésors que dans les greniers des Provinces de l'Empire, d'où les Gouverneurs & principaux Mandarins ont tiré de quoi soulager le Peuple qui n'avoit pas de quoi se nourrir. Sa Majesté veut être instruite en détail du *déficit* de chaque trésor & de chaque grenier. On lui a fait entendre, que pour être exactement au fait du vrai, il seroit à propos de faire choix de quelques Grands d'une intégrité reconnue, & de les envoyer en qualité de visiteurs, pour examiner par eux-mêmes l'etat présent des trésors & des greniers, & les comptes des Mandarins qui en ont eu l'administration. Ce sage conseil lui a eté donné par un Mandarin chinois, qui exerce actuellement en Province l'office d'examinateur des Lettrés.

« On ne sauroit être plus sensible que je le suis, lui » ecrit ce Mandarin, à la confiance dont Votre Majesté » m'honore, en se déchargeant sur moi du soin de vérifier » l'etat des finances & des provisions en grains de cette

» Province. Je lui avoue avec ingénuité que cet emploi eſt
» au-deſſus de mes forces. Je ne me ſuis jamais occupé de
» comptes ni de calculs; & tout mon talent ſe réduit à
» connoître & à expliquer les livres. Il y auroit de la témé-
» rité à moi d'accepter la nouvelle commiſſion dont elle m'ho-
» nore, ſans lui faire l'aveu ſincere de mon incapacité. Je la
» ſupplie très-inſtamment d'avoir egard à ma foibleſſe, & de
» ne pas me charger d'un fardeau que je ſuis hors d'etat de
» porter. Les vues de ſageſſe, & les intentions de Votre Ma-
» jeſté, ne ſeroient pas remplies par le miniſtere d'un homme
» tel que moi. J'ai oui dire que les finances, en particulier,
» etoient depuis bien des années dans un déſordre auquel il
» n'eſt pas poſſible aux Adminiſtrateurs actuels de remédier
» ſans le ſecours de Votre Majeſté. *Je n'aſſure pas le fait;* je le
» rapporte tel que je l'ai oui dire. On m'a dit encore, qu'il s'en
» faut bien qu'il y ait dans les greniers la quantité de grains
» qu'il devroit y avoir, indépendamment de ceux qu'elle a
» fait diſtribuer pour le ſoulagement du Peuple; & l'on a
» ajouté que ce mal n'etoit pas nouveau, & que les Man-
» darins qui ſe ſont ſuccédés dans cette partie de l'adminiſ-
» tration, ſe ſont epaulés les uns les autres, & ont caché le
» tout à Votre Majeſté. *Je ne l'aſſure pas;* je l'ai oui dire, &
» la choſe me paroît très-probable de la maniere dont on la
» raconte. Un Mandarin, dit-on, qui vient remplir un de ces
» poſtes qui donnent inſpection ſur les finances & ſur les
» proviſions, trouve en arrivant des inſtructions toutes dreſſées
» de la part de celui qu'il remplace, lequel le ſupplie inſtam-
» ment de ne pas déclarer avec une exactitude ſcrupuleuſe
» ce qu'il aura trouvé dans les coffres ou dans les magaſins,
» mais de s'en tenir ſimplement à l'enoncé des comptes qu'il
» lui tranſmet; qu'au ſurplus il peut être tranquille ſur la ſomme

» d'argent ou la quantité de grains qu'un beſoin preſſant de » l'un ou de l'autre l'a obligé de convertir à ſon uſage, parce » que ſon premier ſoin, en entrant dans le nouvel emploi » dont il eſt pourvu, ſera de remplacer exactement ce qui » manque. Il tient parole, il eſt vrai; mais aux dépens de » qui ? D'ailleurs il arrive quelquefois que ce Mandarin » meurt ou eſt deſtitué avant que la reſtitution ait pu avoir » lieu; & alors celui qui lui a rendu ſervice, ſe trouve chargé » d'acquitter ſa dette, & d'employer, pour ſe tirer d'affaire, » le moyen mis en uſage par ſon prédéceſſeur. C'eſt à cet » abus, qui n'eſt que trop commun, qu'il faut attribuer une » partie des malverſations dont les Mandarins des Provinces » ſe rendent quelquefois coupables : il leur faut remplir les » vuides, ils tâchent de les remplir de maniere ou d'autre.

» Cet abus a lieu egalement lors des viſites que font les » Grands envoyés par Votre Majeſté pour voir par eux- » mêmes ſi tout eſt en ordre. Auſſi-tôt que les Mandarins ont » connoiſſance de la prochaine arrivée de ces Viſiteurs, ils ſe » donnent toutes ſortes de mouvemens pour n'être pas trouvés » en défaut; ils empruntent à gros intérêt les ſommes qui » leur manquent, les verſent dans le tréſor, & les en retirent » enſuite pour les rendre à ceux dont ils les avoient empruntées. » Ce que les uns font pour l'argent, les autres le font pour les » grains. *Je n'aſſure pas tout cela;* mais je l'ai oui dire, & je » ne le répete à Votre Majeſté que comme un bruit public » qui peut faire ouvrir les yeux ſur un mal qui date de loin, » afin que ſi elle veut y remédier efficacement, ſuppoſé » qu'il ſoit tel qu'on le dit, elle choiſiſſe parmi ſes Grands, des » hommes d'une intelligence bien au-deſſus de celle que je » puis avoir, pour s'inſtruire du vrai ſur les lieux, & y remettre » le bon ordre ».

Charmé de cette lettre, l'Empereur l'a apoſtillée par ces mots honorables. « Voilà un homme ſincere; il ſeroit à ſouhaiter » qu'il eût beaucoup d'imitateurs. Je ſuivrai ſon conſeil: qu'on » rende ſa lettre publique, en l'accompagnant de ce que je » viens d'y ajouter ».

Cette même lettre ne ſauroit manquer d'avoir des ſuites fâcheuſes pour bien des familles. Toutes les eponges imbibées depuis quelques années de la ſubſtance du Peuple, vont être exprimées juſqu'à la derniere goutte, dans le réſervoir à l'uſage de Sa Majeſté, qui, par ce moyen, le mettra bien vîte au niveau de ce qu'il etoit avant que cette derniere ſéchereſſe ne l'eût en quelque ſorte epuiſé. Celle de *Foulahoun*, c'eſt-à-dire, de ce *Tſong-tou* de Canton, dont j'ai parlé plus haut, eſt déjà à ſec; il en ſera bientôt de même de toutes les autres, car les Commiſſaires que l'Empereur vient de nommer pour la confrontation des comptes rendus, avec ce qui reſte dans les tréſors & dans les greniers, ſont déjà en chemin, & ne tarderont pas d'arriver dans les différens lieux de leur deſtination. Tous les Mandarins qu'ils trouveront coupables, morts ou vivans, ſeront dénoncés ſans miſéricorde; & combien n'en trouveront-ils pas? Et par-là que de fortunes renverſées d'un ſeul coup! Il paroît que l'intention du Gouvernement eſt de n'epargner perſonne; & je crois que c'eſt pour cette raiſon qu'il a produit la lettre du Mandarin chinois, qui donne occaſion aux recherches, afin que les maiſons diſtinguées parmi les Mantchoux, qui ſe trouveront dans le cas d'eprouver des diſgraces, n'attribuent pas la cauſe de leur malheur à d'autres Mantchoux: ce qui produiroit dans les familles des haines irréconciliables; & c'eſt à quoi l'on veut obvier. Du reſte, je vous dirai ce que le Mandarin chinois dit à Sa Majeſté Impériale: *je ne l'aſſure pas;* je le ſoupçonne; je le conjecture.

Voici encore quelques *Chang-yu* qui ont rapport aux affaires dont je vous ai déjà parlé.

« *Chang-yu*, du 26 de la cinquieme Lune de la cinquante-» unieme année du regne de *Kien-long*; c'eſt-à-dire, du vingt-» unieme Juin 1786.

» *Sun-ché-y*, Vice-roi de Canton, m'avoit averti ci-devant » que le nommé *Yn-che-kiun*, domeſtique du *Tſong-tou Fou-*» *lahoun*, ſe prévalant de l'autorité de ſon maître, fouloit le » Peuple en lui ſuſcitant des affaires pour en extorquer de » l'argent. Auſſi-tôt après cet avertiſſement, j'ai caſſé *Foulahoun* » comme etant indigne d'occuper le poſte important où je » l'avois placé, & j'ai envoyé *Chou-tchang* pour lui être ſubſti-» tué *en attendant*, & informer juridiquement de la conduite » de *Foulahoun* & de ſes gens, avec ordre de prendre pour » adjoints dans ſes informations le Vice-roi *Sun-che-y*, & les » deux officiers de mes gardes *See-té* & *Tchang-ling*, que je » chargeois de conduire ici le *Tſong-tou*. J'ai enjoint à *Chou-*» *tchang* & aux autres, d'envoyer des Commiſſaires à *Sou-*» *tcheou*, qui etoit le domicile ordinaire du nommé *Yn-che-*» *kiun* avant ſon entrée au ſervice de *Foulahoun*, & où ſa » famille eſt etablie, pour s'informer exactement de l'etat où » ſont actuellement les affaires de ce Domeſtique, de ſa con-» duite paſſée, de ſa fortune préſente, & de tout ce qui le » concerne, & de m'envoyer le réſultat de toutes leurs infor-» mations. Mes ordres ont eté exécutés, & l'on me fait ſavoir » qu'on avoit trouvé dans la maiſon du nommé *Yn-che-kiun*, » plus de deux *ouan* d'onces d'argent; qu'outre cette ſomme, » exorbitante pour un homme de cette eſpece, il poſſédoit » trois maiſons en ville, & ſix cens trente arpens en bonnes » terres dans les environs, tout cela ſous le nom de ſon fils, » pour lequel il avoit acheté le titre de *Kien-cheng*, petit

» Mandarinat qui l'elevoit au-deſſus de ſa condition. *Yn-ſiao-*
» *ki*, fils d'un domeſtique, n'a point acquis par lui-même tant
» de richeſſes; il les tient d'*Yn-che-kiun* ſon pere, & celui-ci
» ne ſauroit les avoir acquiſes légitimement au ſervice du
» *Tſong-tou Foulahoun*. Ce ne peut être que par des concuſ-
» ſions ou des vexations odieuſes, qu'il ſe les ſoit procurées.
» Son crime eſt de la nature de ceux que commettent les bas-
» officiers des Tribunaux, lorſqu'ils rançonnent les cliens pour
» l'expédition de leurs affaires : il mérite la même punition.

» Si cet homme s'etoit contenté de recevoir quelques grati-
» fications honnêtes de la part de ceux pour leſquels il s'em-
» ployoit auprès de ſon maître, ſoit pour expédier plus promp-
» tement leurs affaires, ſoit pour les expliquer clairement &
» contribuer par-là à les faire réuſſir, il ne ſe ſeroit guere
» enrichi que de quelques milliers d'onces d'argent, & c'eût
» eté beaucoup encore: mais avoir acquis pluſieurs *ouan* d'onces
» d'argent, des terres & des maiſons, une telle acquiſition ne
» peut avoir eté faite qu'injuſtement.

» Pour moi, à qui toutes les affaires de l'Empire ſont portées
» en dernier reſſort, quand elles ſont de nature à intéreſſer l'Etat
» ou le bonheur des Peuples, je ſuis entouré d'Eunuques
» dont l'emploi eſt de me préſenter l'un après l'autre, les diffé-
» rens ecrits qui concernent les affaires dont les Miniſtres, les
» grands Tribunaux & autres, doivent m'inſtruire, de les ra-
» maſſer après que je les ai lus, & de les ranger par ordre.
» Quoique ces Eunuques n'entrent pour rien dans les affaires,
» ils peuvent cependant rendre quelques ſervices indirects à
» ceux qui ſont chargés de les traiter, en les avertiſſant des
» ſignes qui peuvent m'être echappés, de ſatisfaction ou de
» mécontentement, lorſque j'en ai lu le précis; en me pré-
» ſentant l'un plutôt que l'autre; & en employant quelques

» autres petits artifices pareils que je n'ignore pas, mais contre » lesquels, quelque attention que j'y apporte, il ne m'est pas » possible de me prémunir de tout point. Avec tous ces petits » artifices, tout ce qu'ils peuvent acquérir au-dessus de ce que » je leur donne pour leur entretien, ne va guere au-delà de » mille ou tout au plus deux mille onces d'argent, dont ils » augmentent la fortune de leurs familles; & le domestique d'un » simple *Tsong-tou*, qui n'a qu'une Province à gouverner, sera » parvenu à augmenter si prodigieusement la sienne par des » voies honnêtes? Cela n'est pas possible. Il a nécessairement » prévariqué, soit en extorquant des sommes de la part des » Mandarins inférieurs ou des bas-officiers du tribunal de son » Maître, soit en vexant le Peuple sous différens prétextes. Une » preuve de la criminelle avidité de cet homme, se tire de la » conduite qu'il a tenue envers *Foulahoun* lui-même.

» Quand *Foulahoun* fut nommé Trésorier général, cet » homme se mit à son service, & y resta tout le tems que son » Maître exerça cet emploi. Quand j'appellai *Foulahoun*, pour » être premier Président du Tribunal des ouvrages publics, » cet homme le quitta, parce qu'il prévoyoit qu'il seroit eclairé » de plus près dans la Capitale, & que dans ce nouvel emploi » de son maître, il n'y avoit pas beaucoup à gagner pour lui. » Quand, après quelque tems, je nommai *Foulahoun* pour » être *Tsong-tou* de la Province du *Hou-koang*, cet homme » se remit à son service, & a continué de le servir jusqu'à pré- » sent. Je ne comprends pas comment *Foulahoun* n'a pas ouvert » les yeux sur la conduite d'un pareil sujet, dont les intentions » devoient tout au moins lui paroître suspectes; & ce que je » comprends moins encore, c'est de lui avoir donné sa con- » fiance, & de l'avoir mis dans le cas d'en abuser. *Foulahoun* » a-t-il pu se persuader que pour remplir les devoirs de la

» dignité dont je l'avois honoré en le mettant à la tête d'une » grande Province, il lui ſuffiſoit d'y repréſenter comme une » ſtatue qui ne ſait, ne voit, ni n'entend rien ? A-t-il cru que » je ſerois auſſi peu attentif que lui, & que je ne m'informe- » rois pas de ſa conduite ? Il ne m'eſt pas permis de lui par- » donner, ſans aller contre la juſtice, contre ce que je me dois » à moi-même, & ce que je dois à mes ſujets.

» Ce n'eſt pas ſeulement à Canton qu'il s'eſt rendu coupable » de négligence dans l'exercice de ſon emploi, & ce n'eſt pas » là que ſes Domeſtiques ont dû s'enrichir ; il n'y faiſoit la » fonction de *Tſong-tou* que depuis quelques mois. Qu'on » faſſe des informations exactes dans tous les lieux où il a » exercé de grands emplois, & qu'on m'inſtruiſe de tout. *Akoui* » eſt maintenant dans le *Tché-kiang*, l'une des Provinces que » *Foulahoun* a ci-devant gouvernées ; je le nomme pour » eclaircir cette affaire, & la mettre en etat d'être jugée défi- » nitivement quand il m'en enverra le précis : qu'il ne me » cache rien. Hier encore, un des Officiers généraux de la » Province de Canton, qui eſt venu ici pour des affaires parti- » culieres, fut admis en ma préſence ; je l'interrogeai ſur le » compte de *Foulahoun ;* il me dit que ce *Tſong-tou* ſe laiſſoit » tromper par ſes Domeſtiques, & ſur-tout par le nommé *Yn-* » *che-kiun*. Je le fis interroger plus en détail par l'un des Miniſ- » tres, & ſes réponſes furent les mêmes que celles qu'il m'avoit » faites. Qu'on ecrive tout cela à *Akoui ;* qu'on conduiſe *Fou-* » *lahoun* auprès de lui, pour être à portée d'être confronté aux » gens du lieu ; & qu'on lui envoye ce *Chang-yu* par un de ces » Couriers qui font ſix cens lys par jour (c'eſt-à-dire ſoixante » lieues) ».

Chun-ché-y a vu avec chagrin ce *Chang-yu*. Il a craint que les parens, alliés & amis de *Foulahoun*, ne le regardaſſent que

que comme un vil délateur, qui avoit accuſé ce *Tſong-tou* dans le deſſein de le ſupplanter. Pour ſe mettre à couvert de ce blâme, il a ſupplié Sa Majeſté de le diſpenſer de ſervir en Province, l'aſſurant qu'il ſeroit très-ſatisfait d'être employé dans quelqu'un des Tribunaux de Péking, ou dans ſa propre banniere. Loin d'adhérer à ſa priere, l'Empereur voulut qu'il retournât à Canton pour y exercer tout à la fois les deux dignités de Vice-roi & de *Tſong-tou*, avec promeſſe de le décharger de cette derniere, auſſi-tôt qu'il aura trouvé quelqu'un capable de la remplir avec honneur. Cependant pour donner quelque ſoulagement à la ſenſibilité de ce brave Officier, il a bien voulu le juſtifier lui-même aux yeux du Public dans un *Chang-yu* où il s'exprime ainſi.

« *Chang-yu*, du premier de la ſixieme Lune de la cinquante-» unieme année du regne de *Kien-long*.

» *Yn-che-kiun*, l'un des domeſtiques de *Foulahoun*, s'eſt » trouvé nanti de pluſieurs *ouan* en argent, ſomme exorbitante » pour un homme de ſon etat; on en a conclu que ſon Maître, » ou l'avoit mis dans l'occaſion de ſe la procurer en l'employant » au-dehors, ou n'avoit pas veillé ſur lui pour empêcher qu'il » ne s'enrichît par des moyens illicites. Coupable de l'une ou » de l'autre de ces deux fautes, *Foulahoun* etoit indigne par-là » même d'être à la tête d'une grande Province. Je l'ai caſſé, » & j'ai ordonné qu'on le conduisît au *Tché-kiang* où ſe trouve » actuellement *Akoui*, afin que ce premier Miniſtre fît des » informations exactes ſur ſa conduite paſſée dans les différens » emplois qu'il a exercés, inſtruisît ſon affaire actuellement, » & le jugeât.

» Il y a long-tems que *Foulahoun* etoit tiré de la claſſe du » commun des Mandarins; je l'avois mis au rang des Grands de » l'Empire, & depuis je n'ai pas ceſſé de le combler de bienfaits.

» Voulant m'assurer si sa conduite répondoit à l'idée que j'etois » en droit de me former, je pris occasion de l'entrevue que » j'eus avec *Chou-tchang*, qui venoit de Canton, pour m'in- » former de la maniere dont en agissoit le nouveau *Tsong-tou*. » Sa réponse fut en général, qu'il ne croyoit pas que *Fou-* » *lahoun* fût capable de remplir avec honneur l'emploi dont je » l'avois honoré. Quelque tems après *Mouktengue*, Lieutenant » général des troupes qui sont dans cette Province de Canton, » vint à son tour; je lui fis la même interrogation sur le compte » de *Foulahoun*, & sa réponse fut la même que celle que j'avois » reçue de *Chou-tchang*.

» Sur ces deux rapports, j'ordonnai au Vice-roi *Chun-ché-y* » d'eclairer la conduite de *Foulahoun*, & de m'informer » exactement de ce qu'il y trouveroit de répréhensible. Il etoit » du devoir de *Chun-ché-y* de m'obéir. Il m'ecrivit de Canton » que la complaisance de *Foulahoun* pour ses domestiques, » & la confiance qu'il avoit en eux, etoient cause de plusieurs » malversations au dehors, que son insouciance l'empêchoit » d'entrevoir, pour n'avoir pas la peine d'y mettre ordre. Main- » tenant que les richesses d'un seul de ses domestiques, ont » mis dans tout son jour la vérité de ce qu'on m'avoit dit sur » son compte, on doit en conclure que si *Foulahoun* a eté » cassé, il a eté lui-même l'artisan de sa propre disgrace. Ce » n'est point en conséquence des réponses que me fit *Chun-* » *ché-y* lorsque je l'interrogeai sur son compte. Le témoignage » uniforme des trois Grands que je viens de nommer, lesquels, » sans s'être consultés, me dirent que la négligence de *Foula-* » *houn* à veiller sur ses gens, etoit cause qu'il se commettoit à » Canton bien des malversations auxquelles il ne tâchoit pas » de remédier, me fit ouvrir les yeux sur la conduite de ce » *Tsong-tou*. J'ordonnai qu'on instruisît son affaire; & en atten-

» dant, je nommai *Chun-ché-y* pour faire la fonction de *Tſong-*
» *tou*. *Chun-ché-y* etoit ſi eloigné de vouloir ſupplanter *Foula-*
» *houn*, que j'ai eté contraint d'uſer de toute mon autorité,
» pour l'engager à le ſuppléer, en attendant que j'aie trouvé
» quelqu'un ſur qui je puiſſe compter, pour remplir dignement
» cet emploi. Je lui ai promis qu'auſſi-tôt que *Tetchengue* aura
» rempli l'objet d'une commiſſion importante dont je l'ai
» chargé, je le nommerai Vice-roi de Canton, & j'appellerai
» *Chun-ché-y* auprès de ma perſonne. Je veux qu'on ſache
» que je ne traite pas les affaires à la hâte. Qu'on publie ce
» *Chang-yu* ».

Autre *Chang-yu*, ſur le même ſujet. 18 de la ſixieme Lune (13 Juillet 1786).

« Depuis que je ſuis ſur le trône, je me ſuis fait une loi de
» choiſir moi-même parmi les officiers qui ſont ſous les ban-
» nieres, ceux que je deſtinois à remplir les grands emplois
» dans les différentes Provinces de l'Empire; & mon choix ne
» tomboit que ſur des hommes que je croyois en etat de bien
» gouverner. Tels ont eté *Yn-ki-chan*, *Kao-tſing*, *Sa-tai*, &
» les autres qui ſe ſont diſtingués plus ou moins dans la carriere
» que je leur ai fait parcourir. De tels hommes méritoient ma
» confiance, & je la leur ai donnée.

» Il y a environ dix ans que j'ai employé *Foulahoun*. Je l'ai
» fait paſſer par les emplois les plus honorables, & je l'ai com-
» blé de mille bienfaits. Je le regardois comme un homme qui
» pouvoit être placé au premier ou au ſecond rang parmi les
» *Tſong-tou*. Je lui donnai à gouverner la Province du *Fou-*
» *kien*; & comme je ne reçus aucune plainte ſur ſon compte,
» j'en conclus qu'il gouvernoit bien, & que je ne m'etois pas
» trompé dans le choix que j'avois fait de lui. En conſéquence
» je voulus le placer plus haut. Je le tirai du *Fou-kien* pour le

» faire paſſer à Canton, perſuadé qu'il figureroit avec honneur » dans un poſte expoſé à la vue des Nations etrangeres, & » je rappellai *Chou-tchang* qui y rempliſſoit depuis peu les » fonctions de *Tſong-tou*. Celui-ci ne vint pas juſqu'à Péking. » Il me rencontra ſur la route du *Chan-ſi*, où j'allois alors pour » un ſacrifice que je devois offrir ſur la montagne de *Ou-tay*, » & je l'admis en ma préſence. Je lui fis quelques queſtions » ſur la Province qu'il quittoit, & je lui ordonnai de me dire » tout naturellement ce qu'il penſoit de celui que je lui avois » ſubſtitué.

» Il me répondit qu'il n'avoit pas eu le tems d'obſerver par » lui-même la conduite de *Foulahoun ;* mais qu'il jugeoit par » le peu qu'il en avoit vu, qu'il manquoit des qualités les plus » eſſentielles, la capacité & la fermeté, laiſſant à ſes gens » un champ libre pour s'exercer aux rapines de différens » genres.

» Ces paroles de *Chou-tchang* ne firent pas alors ſur moi » beaucoup d'impreſſion. Je ſoupçonnai qu'il y avoit peut-être » un peu d'humeur de ſa part, & qu'il etoit fâché d'avoir » quitté ſon poſte pour un autre qui n'etoit pas de ſon goût. » Quelque tems après *Mouktengue* vint à la Cour. Après m'a- » voir expoſé l'etat des affaires pour leſquelles je l'avois appellé, » il ſe tut ſur le reſte. Je me ſouvins alors de tout ce que m'avoit » dit *Chou-tchang ;* & il me vint en penſée de demander à cet » Officier, qui venoit tout fraîchement de Canton, comment » s'y conduiſoit le *Tſong-tou*. Sa réponſe fut à-peu-près la » même que celle que j'avois reçue de *Chou-tchang*. Je fis » réflexion que ces deux hommes ne s'etant point vus, depuis » qu'ils avoient quitté Canton, ne pouvoient pas s'être con- » certés pour me faire une même réponſe. J'en conclus que la » conduite de *Foulahoun* n'etoit pas exempte de reproche.

» Pour n'avoir rien moi-même à me reprocher, j'ordonnai » ſécrétement à mes Miniſtres, d'interroger & de faire inter- » roger en détail *Mouktengue* ſur la maniere dont les affaires » ſe traitoient à Canton ſous le gouvernement de *Foulahoun*. » Le précis de ce qu'ils me rapporterent, fut que *Foulahoun* » ne veilloit pas aſſez ſur ſes gens, & que ſon indolence ſur » ce point important avoit occaſionné bien des vexations & » des rapines qu'il ignoroit, ou dont il faiſoit ſemblant de ne » pas s'appercevoir. Sur ce rapport, je réſolus de punir légé- » rement *Foulahoun* en le tirant de ſon poſte pour le placer » dans un autre moins important, en l'exhortant à eviter déſor- » mais avec ſoin de tomber dans les fautes pour leſquelles je » le puniſſois. Cependant, pour être inſtruit plus en détail de » toute ſa conduite paſſée, j'ordonnai à *Chun-che-y* de me dire » ſans détours tout ce qu'il en ſavoit. Ne pouvant pas ne pas » m'obéir, il me fit part de ce qui lui avoit paru répréhenſible » dans la conduite de *Foulahoun*, mais ſur-tout de ſa complai- » ſance aveugle envers ſes gens, à la tête deſquels il mettoit » le nommé *Yn-che-kiun*, comme etant plus coupable que les » autres. Cet *Yn-che-kiun*, me dit-il, dans une occaſion où une » pauvre femme réclamoit la juſtice du *Tſong-tou*, a exigé » d'elle pluſieurs pieces d'argent pour obtenir de pouvoir lui » expoſer ſon grief. Le même *Yn-che-kiun* a forcé ceux qui ſont » à la tête des *Hang* qui ont rapport aux Marchands d'Europe, » d'acheter du *Gen-cheng*, au prix qu'il y mettoit lui-même, » & de lui donner en paiement des montres & autres marchan- » diſes etrangeres, qu'il taxoit lui-même au plus bas prix; ce » qui faiſoit un double gain pour lui, au préjudice des Mar- » chands, tant Européens que Chinois. Outre cela il avoit fait » valoir le nom & le crédit de ſon Maître, pour faire placer » tous les bas-officiers qu'il s'etoit attachés dans les différens

» paſſages de terre & d'eau où il y a des Douanes ou des » Péages ; & il avoit engagé ceux qu'il avoit ainſi placés, à ſe » cotiſer pour faire au *Tſong-tou* un préſent qui fût digne de » lui. Le préſent fut fait : il etoit de dix-neuf mille ſix cens & » quelques taëls. Ce n'eſt pas tout : l'année derniere, pour » ſubvenir à une partie des beſoins de la Province du *Ho-nan*, » j'ordonnai à *Foulahoun*, de prendre dans le dépôt de l'ar- » gent qui me revient de mes droits ſur le ſel, la ſomme de » vingt mille taëls, & de la faire parvenir aux Mandarins de cette » Province affligée, pour être employée, avec ce que je leur » envoyois d'ailleurs, à ſecourir le Peuple. *Foulahoun* profita » de cette occaſion pour retirer une pareille ſomme du *Fou-* » *kien*, où il l'avoit laiſſée en dépôt lorſqu'il en ſortit pour ſe » rendre à Canton, l'envoya à la deſtination que je lui avois » aſſignée, & garda pour lui celle qu'il tira du dépôt de Can- » ton. La précaution qu'il avoit priſe de laiſſer ainſi en dépôt » une partie de l'argent qu'il avoit amaſſé, donne lieu à bien des » réflexions qui ne ſont rien moins qu'honorables pour lui. Je » m'abſtiens de les communiquer, parce qu'il n'eſt perſonne » qui ne puiſſe les faire de ſoi-même. J'ai chargé *Akoui* de faire » ſur les lieux, des informations exactes ſur ce qui le concerne. » Ne trouvât-on rien de plus que ce qu'on ſait déjà, il y en a » bien aſſez pour le rendre indigne d'occuper la haute dignité » dont je l'ai fait deſcendre.

» Cependant, loin de reconnoître ſes fautes & d'en témoi- » gner du regret, *Foulahoun*, lors de l'intimation qu'on lui fit » de mes ordres, s'exhala en paroles, non moins indécentes » qu'inutiles. Il oſa dire que je m'etois laiſſé prévenir par ſes » ennemis, il accuſa *Chou-tchang*, *Chun-ché-y* & *Mouktengue*, » de l'avoir deſſervi auprès de moi : le premier dans l'eſpé- » rance de lui être ſubſtitué, comme il avoit eté ſubſtitué

» lui-même à *Chou-tchang*; le second, pour se venger de ce » que j'avois cassé un officier qui etoit sa créature, & avec » lequel il etoit fort lié; & le dernier, parce qu'il souffroit avec » peine de lui être subordonné. Tous ces soupçons injurieux » sont sans aucun fondement. *Chou-tchang*, *Chun-ché-y*, & » *Mouktengue* ne m'ont dit de lui que ce qu'en disent d'une » commune voix tous les Mandarins de Canton, grands & » petits, tant de lettres que d'armes: personne en particulier » ne l'a accusé; c'est le Ciel qui a permis que sa conduite me » fût dévoilée, pour qu'il fût enfin puni de ses fautes; & je » manquerois moi-même à mon devoir, si je ne le punissois pas » comme il le mérite. Qu'on avertisse le Peuple de tout cela, » afin qu'il sache que je mets toute mon attention à le bien » gouverner; & que je punis sans distinction ceux qui le vexent, » ou qui permettent qu'il soit vexé.

» Je sais qu'il n'est pas rare de voir des domestiques abuser » de la confiance de leurs maîtres, les tromper, & se livrer à » des excès punissables, qu'ils croient devoir être impunis à » l'ombre de leur protection. Les Mandarins mantchoux sont » encore plus sujets à être trompés par leurs gens, que ne le » sont les Mandarins chinois. Il n'y a pas bien long-tems qu'un » des officiers de la suite de *Fouloungan*, fit battre un homme » du Peuple, qui mourut en conséquence de ce mauvais trai- » tement (1). Celui qui avoit causé sa mort, eut l'adresse d'en- » gager un pauvre malheureux à se donner pour seul coupable, » en lui assurant une somme d'argent, qui le feroit vivre à l'aise » le reste de ses jours, & la protection de son Maître, dont le » crédit suffisoit, à ce qu'il croyoit, pour le soustraire au sup- » plice, auquel la loi condamne un meurtrier.

(1) Ce fait est rapporté plus au long dans une Lettre de M. Amiot, imprimée dans le tome XI de ce Recueil, pag. 553 & suiv.

» La trame etoit ſi bien ourdie, que les Juges eux-mêmes » s'y tromperent : mais le Ciel ne permit pas que le véritable » auteur du crime echappât à la vengeance des loix. Le » malheureux qui s'etoit déclaré coupable, dans l'eſpérance » d'echapper à la punition, ſe voyant conduire au ſupplice, » fit ſa déclaration publique de tout ce qui s'etoit paſſé entre » lui & le Mandarin au ſervice de mon gendre, à l'occaſion » du meurtre de l'ouvrier. Mon gendre eut recours à moi pour » obtenir la grace de ſon officier. Je la lui refuſai, & j'or- » donnai que juſtice ſe fît : je le tançai même de ce qu'il oſoit » s'intéreſſer pour un miſérable qui méritoit de perdre la vie » pour avoir fait battre un homme du Peuple, qui etoit mort ſous » les coups. Je le réprimandai, même aſſez vivement, de ce qu'il » ne veilloit pas aſſez ſur ſes gens, quoique je ſuſſe très-bien » qu'il ne lui etoit guere poſſible de s'informer de leur conduite » dans un certain détail, etant ſans ceſſe auprès de moi pour » vaquer aux affaires générales de l'Empire. Si j'ai uſé de » rigueur envers mon propre gendre, dont la faute ne pouvoit » être qu'au préjudice de quelques perſonnes, me ſeroit-il » permis de mollir envers un *Tſong-tou*, dont la négligence eſt » toujours au détriment de tout un Peuple ? Si je ne le puniſſois » pas, le Ciel ſe chargeroit lui-même de ſon châtiment. Qu'on » ne s'y trompe pas : tôt au tard les méchans ſont punis, » comme les bons ſont récompenſés. Le Ciel le veut ainſi pour » nous rendre attentifs ſur nous-mêmes dans tout ce que nous » faiſons. Qu'on faſſe part de ce *Chang-yu*, à tous les Manda- » rins : puiſſent-ils en retirer le précieux avantage de contenir » dans les bornes du devoir tous ceux dont ils ſont obligés de » ſe ſervir, en eclairant de près leur conduite ».

En attendant le réſultat des informations que fait *Akoui* ſur la conduite de *Foulahoun*, & du jugement qu'il en porte, je vais

je vais vous faire part d'un autre *Chang-yu* que l'Empereur a fait publier à l'occasion d'une requête qui lui fut présentée par le Tribunal qui a l'inspection générale sur toute la police de l'Empire, & qu'on nomme ici le *Tou-tcha-yuen*.

« *Kien-long*, cinquante-unieme année, sixieme Lune le premier. *Chang-yu*.

» Le *Tou-tcha-yuen* vient de m'informer qu'un nommé » *Kiang-lou-yu*, & quelques autres, tous de la classe du bas » Peuple de la ville de *Ouang-ning-hien*, dans la Province de » *Hou-pé*, s'etoient présentés pour accuser, au nom du bas » Peuple de leur ville, tous les subalternes du Tribunal du » Gouverneur, lesquels, suivant leur rapport, ont prévariqué » dans la distribution de l'argent & du riz que j'avois assignés » pour le soulagement du Peuple; ajoutant que cet argent & » ce riz etoient restés entre les mains des bas Officiers des » Tribunaux, qui en ont fait le partage entre eux comme d'un » bien qui leur appartenoit en propre.

» Voilà certainement un de ces faits qui paroîtroient passer » les bornes de la vraisemblance, si les circonstances ne leur » donnoient quelques degrés de probabilité. Des hommes du » plus bas etage, sans appui quelconque, viennent du fond » d'une Province eloignée (au risque de leur vie, si leur » déclaration n'est pas conforme à l'exacte vérité), déclarer » ici que ni eux ni leurs semblables n'ont eu aucune part aux » bienfaits que je leur destinois, par la raison que les Officiers » subalternes de leurs Mandarins se les sont appropriés, comme » s'ils n'eussent eté que pour eux, exclusivement à tous autres. » Il ne peut y avoir qu'une persuasion intime de la vérité, qui » les ait engagés à une démarche qui les expose à mourir » dans les supplices auxquels la loi condamne les calom- » niateurs.

» L'année derniere les Mandarins du *Hou-pé* m'ayant informé que la sécheresse etoit extrême dans leurs Districts respectifs, j'en conclus que le Peuple manqueroit bientôt du nécessaire, si je ne me hâtois de le secourir. J'ordonnai qu'on fît passer incessamment dans cette Province affligée, des grains & de l'argent; & j'exhortai le *Tsong-tou* & les autres grands Officiers, à ne considérer que les besoins plus ou moins grands dans la distribution qu'ils en feroient; leur ajoutant que mon intention etoit que personne ne fût oublié, & que mes bienfaits s'etendissent sans distinction sur tous ceux qui seroient dans le besoin. J'apprends aujourd'hui que les subalternes des Tribunaux, & les gens qui sont de service auprès des Mandarins, ont seuls profité des dons que je faisois au Peuple: eh! de quoi s'occupent donc les Mandarins, s'ils ignorent une conduite si odieuse de la part de leurs inférieurs? Quoi! quelques centaines de *ouan*, tant en argent qu'en grains, que j'ai donnés pour le soulagement de mon pauvre Peuple, auront eté la proie de ceux qui n'en devoient être que les distributeurs equitables? Je dois toute mon attention à l'eclaircissement de cette affaire. Que *Ly-che-yao* & *Lê-pao* se rendent en poste sur les lieux; qu'ils soient accompagnés de quelques Mandarins du Tribunal des crimes, qui les aideront à faire des informations exactes, & que les accusateurs soient conduits à leur suite, pour être confrontés à ceux qu'ils accusent, &c.

» J'ordonne qu'aussi-tôt que ces Commissaires seront arrivés, on donne à *Ly-che-yao* les sceaux du *Tsong-tou* de la Province, pour qu'après l'affaire terminée, il fasse les fonctions de *Tsong-tou* jusqu'à nouvel ordre. En attendant, je retiens à la Cour *Teichengue* qui etoit décoré de cette dignité. Qu'on m'instruise exactement de tout ».

Si le fait eſt vrai, comme il y a grande apparence, voilà encore bien des eponges qui vont être exprimées dans le réſervoir commun, pour y remplacer ce que la libéralité du Prince en avoit fait ſortir par différens canaux, & qu'il eſt ſur le point d'en faire ſortir par un canal qui s'eſt tout récemment ouvert, lorſqu'on s'y attendoit le moins. A la ſuite d'une ſéchereſſe de trois années, ſont venues des inondations qui ont englouti tout ce qu'on avoit confié à la terre dans les Provinces du *Hou-pé* & du *Hou-nan*, aux environs du fleuve & du lac.

« *Yukingao*, dit l'Empereur dans un *Chang-yu* du 7 de la » ſixieme Lune (31 Juillet 1786), m'avertit en ces termes du » déſaſtre arrivé dans les deux Provinces dont il eſt Gouver- » neur général.

» Cette année, nous avons eu d'abord les plus belles eſpé- » rances ; tout ſembloit concourir à nous dédommager des » pertes paſſées, par d'abondantes récoltes. Dans le *Hou-nan* » & le *Hou-pé*, les pluies du printems ont eté à ſouhait, & la » moiſſon de bled a eté des plus riches; mais après cette moiſſon, » la ſéchereſſe eſt revenue, & dans tout le courant de la qua- » trieme & d'une partie de la cinquieme Lune, il n'y a pas eu » une goutte de pluie. Le Peuple la deſiroit, pour pouvoir donner » à la terre les différens travaux néceſſaires aux productions » qu'il devoit lui confier. Le 12 de la cinquieme Lune, cette » pluie tant deſirée vint enfin. Elle dura juſqu'au 23, & la terre » fut entiérement abreuvée. Le Peuple ſe répandit en actions » de graces envers Votre Majeſté, à laquelle il attribuoit cette » faveur du Ciel, & la joie fut univerſelle. Mais, hélas ! que » cette joie fut de courte durée ! Quoique la pluie eût ceſſé » dès le 23, le Ciel ne ſe découvroit pas encore, & laiſſoit » tomber une eſpece de bruine qui donnoit lieu de croire

» qu'il alloit bientôt devenir ſerein. Il fut conſtamment dans » cet etat juſqu'au 26.

» Le 26 la pluie recommença, mais avec une force & une » abondance telles que de mémoire d'homme on n'avoit rien » vu de pareil. Elle dura avec la même force & la même abon- » dance, juſqu'au troiſieme de la ſixieme Lune; & cela ſans » diſcontinuer un ſeul moment. Le fleuve s'eſt elevé de deux » *tchang* (de vingt pieds) au-deſſus de ſon niveau ordinaire; » ſes eaux ſe ſont réunies à celles du lac, & tout le plat-pays a » eté inondé. Le Peuple accouroit à la ville (à *Tchang-te-fou*) » pour y trouver un abri. J'ai reçu à bras ouverts tous ceux qui » ont pu s'y rendre, je les ai raſſemblés dans les emplacemens » des *Miao*, & j'ai ordonné au *Tche-fou* (au Gouverneur de » la ville pour le Peuple) de donner tous ſes ſoins à ce qu'ils ne » manquaſſent de rien. Je ne ſaurois dire encore à Votre Majeſté » à quoi peut ſe monter à-peu-près la perte générale qu'a occa- » ſionnée cette terrible inondation. Tout le terrein qui eſt entre » le fleuve & le lac, les bords de l'un & de l'autre, tant au » nord qu'au midi, juſqu'à une très-grande diſtance, ne font » enſemble qu'une même maſſe d'eau. Combien de maiſons » abattues, de villages renverſés, & d'hommes ſubmergés » dans cette terrible cataſtrophe! je me tranſporte de tems » en tems dans les lieux où j'ai raſſemblé ceux qui ſe ſont » refugiés ici, pour leur dire quelques paroles de conſolation, » & les exhorter à la patience. Je leur ai promis d'inſtruire » Votre Majeſté de leur malheur, & de lui dire qu'ils avoient » tout perdu.

» Je réponds à *Yukingao*, en le louant de ſa conduite; & » je lui ordonne de redoubler ſes ſoins en faveur de ces pau- » vres infortunés, en l'autoriſant à faire, à mes frais & » dépens, tout ce qu'il croira néceſſaire pour leur ſoulagement

» préſent & à venir. Je lui enjoins de les conſoler de ma part, » & de les exhorter à s'abſtenir de tout murmure, mais à ſe » réſigner entiérement à la ſuprême volonté du *Tien* ».

Avant l'epoque de cette inondation, un fléau d'un autre genre s'etoit fait ſentir dans la Province du *Sée-tchouen*. *Pao-ning*, qui eſt *Tſong-tou* de cette Province, l'annonce à l'Empereur en ces termes.

« *Pao-ning* fait ſavoir à Votre Majeſté, que le 6 & le 7 de la » cinquieme Lune (c'eſt-à-dire le premier & le ſecond de Juin » 1786), on a reſſenti à *Tcheng-tou-fou*, quelques ſecouſſes de » tremblement de terre. Ces ſecouſſes ont eté aſſez foibles, » parce que c'etoit là où il finiſſoit. Mais à *Tſing-hi-hien*, à » *Tchou-tcha*, à *Hoa-ling-ping*, à *Tay-ning-yng*, à *Lou-ting-* » *kiao*, à *Hiun-tſien*, à *Ouen-lou-koan*, & ſur-tout à *Ta-tſien-* » *lou*, il a eté des plus funeſtes, parce qu'il a eté des plus » violens. J'etois alors en chemin pour la viſite des villes & » villages de la Province qui ſont au midi de *Tcheng-tou-fou*. A » chaque pas je rencontrois quelques couriers courant en poſte » après moi pour m'annoncer cette fâcheuſe nouvelle, & me » faire part des déſaſtres arrivés dans les lieux d'où ils etoient » partis. A les entendre, les *Miao*, les Tribunaux, les Edifices » publics, les Maiſons des particuliers, avoient preſque tous » eté renverſés, & avoient ecraſé de leur chûte une quantité » prodigieuſe, tant hommes que femmes & enfans. Je regar- » dois ce récit comme exagéré; mais le principal Mandarin » de *Kien-tchang-fou*, qui s'eſt tranſporté lui-même ſur les » lieux, m'a aſſuré que tout ce qu'on m'avoit dit, n'etoit » malheureuſement que trop vrai. Mon devoir eſt d'en infor- » mer Votre Majeſté, en attendant que j'aie tout vu par moi- » même. J'irai d'abord à *Ta-tſien-lou* pour ordonner les répa- » rations néceſſaires. Cet endroit eſt des plus importans; il

» communique avec les *Miao-tſée*, & avec toutes les hordes » du *Si-tſang*. On ne ſauroit être trop attentif à ce qu'il ſoit » toujours en bon état. En partant, je remettrai les ſceaux de » *Tſong-tou* au Tréſorier général de la Province, pour terminer » les affaires pendant mon abſence ».

L'Empereur le loue de ſon attention, & lui ordonne de faire travailler inceſſamment aux réparations de tous les Edifices publics qui ont ſouffert du dommage, de ſecourir aux dépens de ſon tréſor, tous ceux qui en auront beſoin, ſoit pour relever leurs maiſons abattues par le tremblement de terre, ſoit pour procurer la ſubſiſtance, &c.

Je comptois terminer ici ma lettre ; mais en parcourant les *Chang-yu* du mois dernier, je viens d'en rencontrer un qui mérite d'avoir ſa place à la ſuite de ceux qui ont contribué à vous donner une idée du gouvernement paternel de Sa Majeſté Tartaro-chinoiſe.

« *Chang-yu* du ſecond de la ſeptieme Lune (du 26 Juillet » 1786).

» *Pi-yuen*, Vice-roi du *Ho-nan*, me fait ſavoir que dans » le courant de ces dernieres années, il s'eſt gliſſé dans les » lieux que j'ai confiés à ſes ſoins, une eſpèce de monopole » au préjudice du Peuple qu'il gouverne, qu'il eſt de ma juſtice » de réprimer.

» Durant le cours des trois dernieres années, la ſéchereſſe » a eté extrême dans la Province du *Ho-nan*. Les propriétaires » des terres, forcés de les laiſſer incultes, les avoient comme » abandonnées, & n'ont vécu pendant tout ce tems qu'au » moyen des ſecours que je leur ai procurés. Je ſuis le pere de » tous mes ſujets. Quand parmi eux il s'en trouve qui ſont dans » le beſoin, & hors d'etat de ſe procurer par leur induſtrie » ou par leur travail, de quoi ſubſiſter, je regarde comme

» un de mes premiers devoirs, de les ſecourir. Depuis environ » dix ans, il ne s'eſt pas trouvé une ſeule année où quelques » Provinces n'aient ſouffert par les fléaux de la ſéchereſſe ou » des inondations : mes tréſors & mes greniers ont eté ouverts » en leur faveur, en proportion de leurs beſoins.

» L'année derniere, la ſéchereſſe fut extrême dans les Diſ- » tricts de *Fen-tcheou*, de *Kiang-tcheou* & autres de la Pro- » vince du *Chan-ſi*. Je députai *Leang-tun-chou* pour s'informer » des néceſſités de mon Peuple de ces différens lieux, avec » ordre de lui procurer à mes frais tous les ſoulagemens néceſ- » ſaires. Les habitans de cette Province ne peuvent pas ignorer » les preuves d'affection & de tendreſſe que je leur ai données » en particulier dans cette occaſion. Mais ils doivent ſavoir auſſi » que, ſi je me ſuis montré en pere tendre envers eux, je dois » les mêmes marques de tendreſſe à ceux des autres Provinces, » parce que les uns & les autres ſont egalement mes enfans. » La juſtice n'admet aucune prédilection. La même juſtice » exige de ceux du *Chan-ſi*, de ne pas trouver mauvais que » je les faſſe rentrer dans le devoir lorſqu'ils s'en ecartent.

» Le Vice-roi du *Ho-nan* m'avertit qu'un grand nombre » d'entre eux, ſe croyant plus riches que la plupart de ceux de la » Province qu'il gouverne, avoient profité de l'etat de miſere » où ces derniers ſe trouvoient réduits par défaut de récoltes, » pour acheter d'eux & à vil prix, les terres dont ils etoient » poſſeſſeurs ; de ſorte que la majeure partie des terriens d'une » partie de la Province du *Ho-nan*, ſont des hommes de la » Province du *Chan-ſi*. Maintenant que les ſaiſons ont repris » leur cours ordinaire, & que le Ciel, devenu plus favorable, » a accordé à la Province du *Ho-nan*, les pluies qu'il lui » avoit refuſées pendant trois années conſécutives, les anciens » propriétaires voudroient bien rentrer dans leurs droits, en

» revenant sur des ventes qu'une extrême nécessité les avoit » obligés de faire.

» Je sais que ceux du *Chan-si* sont industrieux, laborieux & » economes ; & que c'est par ces qualités, dont on leur fait » honneur dans tout l'Empire, qu'ils trouvent le moyen de s'en- » richir : jusques-là ils ne méritent de ma part que des eloges ; » mais quand ils feront servir leurs richesses au préjudice de » mes autres sujets ; mais quand par un monopole odieux, ils » acquerront peu-à-peu, & à vil prix, des terres dont un » grand nombre de mes autres sujets tiroient leur subsistance » & celle de leurs familles, en les cultivant & les faisant va- » loir : alors je les tancerai, je sévirai contre eux, & je les » punirai suivant la nature de leurs délits.

» Ce seroit ici le cas d'ordonner des recherches rigoureuses » sur les moyens employés par eux pour l'acquisition des mai- » sons & des terres qu'ils possedent dans le *Ho-nan* & ailleurs ; » mais j'aime mieux les exhorter en pere tendre, à rentrer en » eux-mêmes, & à faire de leur plein gré, ce que la justice » & l'honneur exigent de concert dans la position où ils se » trouvent. C'est pourquoi j'ordonne au Vice-roi de se con- » tenter pour le présent de leur intimer mes intentions, & de » les engager par les voies de douceur, à rendre aux anciens » propriétaires, les terres & les maisons qu'ils avoient aliénées » dans le tems où, pressés par le besoin, ils n'avoient pas » d'autre moyen pour se procurer de quoi vivre. Si les injustes » acquéreurs se refusent à des accommodemens honnêtes ; si » comme des enfans mal nés, ils n'ont pas les sentimens qu'inf- » pire la piété filiale envers leur pere commun, qu'ils sachent » que je les traiterai comme ils le méritent. Usant alors » de toute mon autorité, je me conduirai à leur egard autant » en juge sévere, qu'en Souverain equitable.

» Qu'on

» Qu'on envoie ces paroles à *Iſanga*, avec ordre de ma » part de les faire afficher dans tous les carrefours de Péking, » pour l'inſtruction du Public. En voulant qu'on les affiche à » Péking, j'ai en vue d'engager tous les Mandarins, grands & » petits, Marchands, Ouvriers, & autres de la Province du » *Chan-ſi* qui ſe trouvent en grand nombre dans cette Capitale, » d'ecrire, ou faire ſavoir par quelque autre voie, à leurs parens, » alliés & amis qui peuvent ſe trouver dans le cas d'avoir » acheté les maiſons & les terres de ceux du *Ho-nan*, que » c'eſt véritablement mon intention qu'ils les reſtituent aux » anciens propriétaires; que ce n'eſt pas pour les dépouiller, » ni pour leur porter le moindre préjudice que j'en agis ainſi, » mais uniquement pour ſatisfaire à un devoir de juſtice. Je » ſuis le pere de ceux du *Chan-ſi*, comme de ceux du *Ho-nan*; » je les aime les uns & les autres d'une tendreſſe egale; & » pour leur en donner une preuve certaine, j'ordonne à *Pi-* » *yuen* de faire enſorte que ceux de la Province qu'il gou- » verne, ne ſe prévalent pas de mes ordres pour exiger des » acquéreurs de leurs maiſons & de leurs terres, qu'ils les leur » reſtituent, ſans faire entrer en ligne de compte, ce qu'ils ont » dépenſé pour les améliorer. J'oſe me flatter que les uns & » les autres, en fils obéiſſans & reſpectueux, ſe conduiront » ſuivant les intentions de leur pere commun ».

Sa Majeſté ne s'eſt point flattée en vain. Cette affaire s'eſt terminée à ſon gré, ſans diſcuſſion ultérieure, ſans procès & ſans mécontentement d'aucune des deux parts. Du moins c'eſt ainſi que le lui a annoncé le Vice-roi *Pi-yuen*, en lui faiſant enviſager cette réuſſite comme l'effet du reſpect & de l'amour que tous ſes ſujets avoient pour elle. L'Empereur de ſon côté, ſatisfait de la conduite du Vice-roi dans cette occaſion, vient de le récompenſer, en l'elevant à la dignité de *Tſong-tou*.

Akoui n'a point encore porté de jugement définitif sur la conduite de *Foulahoun ;* il continue ses informations à petit bruit, & fait part à son maître de tout ce qu'il apprend. Il y aura bien des Mandarins impliqués dans l'affaire de ce *Tsong-tou.* Déjà le Vice-roi du *Tché-kiang* est cassé, & livré à *Akoui* pour être examiné & jugé. Le sujet de sa disgrace est d'avoir eté d'accord avec *Foulahoun*, & d'avoir fait son eloge lorsqu'il fut chargé par Sa Majesté de lui rendre compte de la maniere dont il gouvernoit quand il etoit à la tête de la Province du *Tché-kiang.* « Si les grands Mandarins s'entendent pour me » tromper, dit l'Empereur à cette occasion, comment pour- » rai-je faire rentrer dans la bonne voie ceux d'entre eux qui » s'en ecartent, corriger les abus, & gouverner l'Empire à » l'avantage commun de tous mes sujets ? Je ne puis pas tout » voir par moi-même : si ceux qui sont chargés de m'eclairer » ne me donnent que de fausses lumieres, comment pourrai-je » me conduire sûrement ? &c. *Ya-tê* (c'est le nom du Vice- » roi du *Tché-kiang*) m'en a imposé sur le compte de *Fou-* » *lahoun.* Il m'en a fait les plus brillans eloges, tandis qu'il ne » pouvoit pas ignorer que sa conduite etoit très-répréhen- » sible. Il n'est guere possible que ces deux hommes ne soient » complices des mêmes fautes. Je casse *Ya-tê*, & j'ordonne » qu'il soit conduit à *Akoui*, qui l'examinera & le jugera, &c. »

La réputation du grand Général est, à tous egards, si bien etablie ici, que depuis l'Empereur jusqu'au moindre de ses sujets, tant Mantchoux que Chinois, personne n'est tenté de le désapprouver dans quoi que ce puisse être.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. AMIOT,

MISSIONNAIRE;

Ecrite de Peking, le 14 Septembre 1786.

DANS ma Lettre du 20 Mai (1), je vous ai fait part du triſte etat où l'intempérie des ſaiſons avoit réduit le Peuple chinois de quelques-unes des Provinces de ce vaſte Empire. L'etendue de cet Empire, toute vaſte qu'elle eſt, n'eſt déjà plus en proportion avec le nombre de ceux qui l'habitent. Ce nombre augmente au moins de deux cinquiemes, de génération en génération, & les générations ſe ſuccedent rapidement; mais l'etendue reſte toujours la même: car je ne compte point les déſerts de la Tartarie, où la politique actuelle des Mantchoux ne permet pas aux Chinois d'aller s'etablir. Un concours de cauſes phyſiques, morales & civiles contribue à la propagation de l'eſpece dans ces climats; & rien ou preſque rien ne s'oppoſe à elle. Point de guerre au-dehors pour les Chinois: quand il y en a quelqu'une, ce ſont les Mantchoux qui la font; point de peſte au dedans; point, ou preſque point de ces maladies epidémiques, qui, dans notre Europe, enlevent quelquefois, dans une ſeule ſaiſon, plus d'individus qu'il n'en naît dans l'eſpace de pluſieurs années. Otez la petite-vérole, qui moiſſonne ici en même raiſon à-peu-près que dans notre Europe, il n'y a guere que la famine qui puiſſe elaguer le ſuperflu de la race humaine, & encore ce fléau n'eſt jamais général. Il ne s'etend pour l'ordinaire que dans deux ou trois Provinces. Le plus grand ravage qu'il ait fait de mémoire d'homme, eſt celui dont je vous ai entretenu.

(1) Imprimée ci-devant page 417.

Pour adoucir en quelque ſorte ce qu'un pareil tableau pouvoit préſenter d'affligeant, j'ai tâché de l'enchâſſer dans un cadre qui pût fixer ſur lui l'attention, & le rendre même intéreſſant. S'il eſt triſte de voir des hommes dans les ſouffrances, & parmi les horreurs de la mort, il eſt conſolant d'apprendre en même tems qu'il y a d'autres hommes qui travaillent de toute l'etendue de leurs forces, pour leur procurer du ſoulagement. C'eſt en particulier ce qu'a fait l'Empereur dans le courant de cette année. Il s'eſt montré généreux & compatiſſant, avec tout l'avantage du rang qu'il occupe; & n'eût-il donné dans tout le cours de ſon long regne que cette ſeule preuve de ſa bienfaiſance, on ſeroit ſuffiſamment autoriſé à joindre à l'auguſte nom de *fils du Ciel*, dont l'uſage l'honore, le glorieux titre de *Pere du peuple*, que lui ont acquis ſes nombreux bienfaits. Je vous ai déjà détaillé une partie de ce qu'il a fait en faveur de ceux de ſes ſujets qui etoient dans le beſoin, en leur diſtribuant les grains de ſes greniers & l'argent de ſes propres tréſors pour les mettre en etat de pouvoir s'en procurer d'ailleurs.

Ces ſecours ne ſont pas les ſeuls qu'il leur ait donnés: il a mis en œuvre tout ce qu'une politique bienfaiſante a pu lui ſuggérer pour leur en procurer d'acceſſoires, en les occupant de travaux utiles qui tendoient à la même fin. Ce ſont ces travaux que je me propoſe de vous expoſer. Le détail dans lequel je vais entrer, vous préſentera tout ſimplement la maniere dont on s'y prend ici, pour tirer parti d'une populace immenſe qui n'a de reſſource pour vivre que celle du travail de ſes mains.

Aux premieres nouvelles qui viennent à l'Empereur de la continuité de la ſéchereſſe dans les Provinces, en particulier de *Kiang-nan*, *Ho-nan* & *Chan-tong*, Sa Majeſté ordonna à

ſes Mandarins d'occuper tous les hommes ſans aveu, qu'une diſette des choſes néceſſaires à la vie pouvoit porter à des extrémités fâcheuſes, contraires à la tranquillité publique; & d'imaginer pour cela quelques entrepriſes dont l'exécution, en exigeant un grand nombre de travailleurs, ſeroit en même tems d'une utilité réelle à l'Etat : ſur cet ordre, le Tribunal qui a inſpection ſur les ouvrages publics, & qu'on nomme ici *Koung-pou*, lui préſenta l'ecrit ſuivant en forme de ſupplique.

« Nous avons fait des recherches ſur l'etat actuel du canal » entre les huit ecluſes; & nous avons trouvé que depuis l'ecluſe » de *Tchang-keou*, juſqu'à celle de *Han-tchoang* dans le *Chan-* » *tong*, le fond eſt d'un gros ſable & de petits cailloux, dont » une boue epaiſſe forme un tout d'une conſiſtance ſolide; » que depuis l'ecluſe de *Han-tchoang*, juſqu'à celle de *Hoang-* » *lin*, le fond eſt de petits cailloux ſans boue, mais au-deſſous » de ces petits cailloux, eſt une eſpece de tuf d'une aſſez » grande dureté, lequel, à ce qu'on prétend, etoit l'ancien » lit d'une petite riviere. Il nous paroît à propos, & même » néceſſaire, de creuſer cet endroit du canal, juſqu'à la pro- » fondeur de cinq pieds au-deſſous de celle qu'il a déjà : ce » qui demande un grand travail & beaucoup de monde. Les » circonſtances ſemblent favoriſer en tout point l'exécution » de cette entrepriſe.

» Ci-devant, les Mandarins de la Province de *Chan-tong*, » en informant Votre Majeſté de l'etat du canal entre les huit » ecluſes, lui avoient dit, qu'après avoir examiné par eux- » mêmes, & s'être informés auprès de gens experts de tout » ce qui concernoit ce canal, dans les différens lieux de leurs » diſtricts, ils s'etoient convaincus de la néceſſité d'y faire des » réparations, & d'en faire enlever cette quantité prodigieuſe » de ſable, de petits cailloux, & autres débris des montagnes

» voiſines qui y avoient eté entraînés par les grandes pluies » de chaque année, & en avoient exhauſſé le fond.

» Votre Majeſté appointa leur requête, & les réparations » eurent lieu ; mais il y a de cela bien du tems. Depuis » les pluies ont charrié, comme à l'ordinaire ; & les répara- » tions n'ont eté faites que ſuperficiellement. On s'eſt con- » tenté de nettoyer chaque année le fond du canal juſqu'à la » profondeur d'environ un pied, & quelquefois même de deux » ou trois pouces ſeulement. Aujourd'hui, les anciens dépôts » de ſable & de cailloux, mêlés avec l'argile, ont beaucoup » exhauſſé ce fond, qui eſt devenu d'une dureté approchant de » celle de la pierre. Nous penſons qu'une réparation entiere » & ſolidement faite eſt devenue d'une néceſſité abſolue ; & » que c'eſt par elle qu'il faut commencer. On doit creuſer le » fond ou lit actuel, juſqu'à la profondeur de cinq pieds.

» Pour ce qui eſt de cette partie qui eſt à *Ta-fou-keou*, la » difficulté ne ſera pas ſi grande, parce que les eaux de la » montagne n'y entraînent que du ſable & un peu de terre. » Après les pluies l'eau s'ecoule peu-à-peu, & emmene avec » elle une partie de cette terre. Ce qui en reſte n'eſt pas ſuffi- » ſant pour lier le ſable, & lui donner de la conſiſtance. » L'hiver dernier on commença à y travailler. Le ſalaire des » ouvriers eſt le même que celui de ceux qui travaillent à » l'entretien du *Cha-kiang*, c'eſt-à-dire, qu'il en coûte deux » mille onces d'argent pour creuſer l'eſpace de dix pieds quarrés » pour chaque, à un pied de profondeur. Les comptes, tant » anciens que nouveaux, ſont tous d'accord ſur ce point. Nous » nous en ſommes aſſurés par nous-mêmes, & nous croyons » que c'eſt à quoi on peut s'en tenir, pour cet endroit ſeule- » lement, à cauſe de la facilité du travail.

» Il n'en doit pas être ainſi pour les lieux d'un travail plus

» pénible ou plus long. En compulsant nos regiſtres, nous » avons trouvé qu'en l'année quarante-ſeptieme de *Kien-long* » (en 1782) lorſqu'on nettoya le lit de la petite riviere *Yn-kia-* » *ho*, on paya les ouvriers ſur le pied de ceux qui travaillent » au *Cha-kiang*. La partie du canal priſe dans cette petite » riviere, eſt au niveau de huit ecluſes. Elle a douze mille » quatre cens *tchang* de longueur (le *tchang* eſt la meſure de » dix pieds) dans l'eſpace de dix lunaiſons : on creuſa ſeulement » ſept mille deux cens quarante-cinq *tchang*, dont il n'y eut » que cinq cens quatre-vingt onze *tchang* qui furent payés » comme on paie les travaux ordinaires qui ſe font ſous les » eaux.

» Les circonſtances préſentes demandent une augmenta- » tion, tant dans ce qui concerne les travaux que dans le » ſalaire des travailleurs. Nous attendons avec reſpect les » ordres de Votre Majeſté ».

L'Empereur leur répondit en leur ordonnant de ſe conſulter avec les Mandarins du lieu, & de faire, de concert avec eux, tout ce qu'ils croiroient pour le mieux & au plus grand avantage du Peuple, eu egard aux circonſtances.

Quelques jours après le Vice-roi du *Ho-nan* ecrivit à Sa Majeſté pour lui propoſer l'entrepriſe d'un ouvrage public qui devoit procurer à la Province qu'il gouverne, un grand avantage préſent & à venir. Les lettres de ce Vice-roi vous mettront au fait de la nature de l'entrepriſe, des dépenſes néceſſaires pour la mettre en exécution, & de l'objet qu'on a en vue en l'exécutant.

« Dans le diſtrict de *Kai-fong-fou*, il y a une riviere à » laquelle il ne manque qu'un peu plus de profondeur pour être » navigable en tout tems, puiſqu'elle l'eſt pour l'ordinaire dans » le tems de la crue des eaux. Maintenant que le Peuple de ces

» quartiers eſt dans une extrême miſere, & que l'aridité » abſolue dont y eſt la terre ne lui permet aucun genre de » culture, j'ai projetté de fournir à ce pauvre Peuple de quoi » pouvoir ſubſiſter du travail de ſes mains, en l'occupant à » creuſer à cette riviere un lit tel qu'il le faut, pour que les » bateaux de tranſport puiſſent y faire route en toute sûreté. » J'en ai délibéré avec les autres Mandarins du lieu, & nous » en avons conclu tout d'une voix, que ce projet etant très-con- » forme aux intentions de Votre Majeſté, nous n'avions rien » de mieux à faire que d'en venir promptement à l'exécution, » ſauf à l'interrompre au premier ordre que nous en recevrons. » En attendant nous envoyons la carte de cette riviere, ſes » dimenſions en longueur, largeur & profondeur, avec un » à-peu-près des dépenſes qu'il faudra faire pour la mettre » en etat.

» Cette riviere porte le nom de *Kou-lou*, elle a ſa ſource » dans la montagne de *Ta-tcheou-chan* près de *Joung-yang*, » & ſort de cette montagne, avec les eaux qui forment enſuite » la riviere de *King-ſo*. Ce n'eſt qu'une ſeule & même riviere » juſqu'à *Tcheng-tcheou*. Là elle ſe partage en deux branches » dont l'une eſt appellée *Ly-ho* & l'autre *Kou-lou*; l'une & » l'autre ont leur cours du nord-oueſt au ſud-eſt; *Ly-ho* coule » un peu plus vers le ſud, & s'eſt maintenue juſqu'à préſent » dans ſon etat de riviere, quoique engorgée de tems en tems » par les ſables qu'y entraînent les pluies. *Il s'agit de la nettoyer,* » *& de creuſer un lit au* Kou-lou, *dans l'endroit même où ſont les* » *traces de l'ancien.*

» Nous avons publié notre projet par une affiche, dans » laquelle nous invitions tous ceux qui n'avoient pas de quoi » vivre & qui etoient en etat de travailler, à ſe rendre ſur les » lieux, ſous la promeſſe de leur fournir tous les inſtrumens

» néceſſaires

» néceſſaires au travail, de les habiller, de les loger, de les » nourrir, & de leur donner en ſus de l'argent pour ſuſtenter » leurs familles dans les lieux propres de leur ſéjour ordinaire.

» Peu de jours après cette publication, nous eûmes à nos » ordres plus de dix mille hommes prêts à les exécuter. Nous » les occupâmes d'abord à conſtruire des baraques avec des » nattes, pour les mettre à couvert, & leur ſervir de loge- » mens; à voiturer des vivres pour leur nourriture; & à tout » diſpoſer pour commencer l'ouvrage. Nous avons nommé » des Mandarins pour maintenir l'ordre parmi eux. Nous » n'attendons, pour leur faire mettre la main à l'œuvre, que les » derniers ordres de Votre Majeſté ». L'Empereur répondit à cette lettre, par ces mots ecrits de ſon propre pinceau. *Vous entrez parfaitement dans mes vues; j'approuve tout ce que vous avez fait, & je m'en rapporte à vous pour ce qui reſte à faire. Je ſuis perſuadé qu'il réſultera un double avantage de l'exécution de votre projet; l'avantage de tout le Peuple de ces cantons, & celui du commerce en général.*

En conſéquence de cette approbation, le Vice-roi ſuivit ſon plan, & en envoya à l'Empereur un expoſé un peu plus détaillé que celui qu'il lui avoit envoyé d'abord. En voici le précis.

« Depuis *Tcheng-tcheou*, où les eaux ſe partagent en deux » branches, & où commence la riviere dite *King-ſo*, ou ſim- » plement *King-choui*, juſqu'au pont *Tchang-hou-kiao* du » bourg *Tchoung-mou-hien* d'un côté; & depuis l'extrémité » du diſtrict du bourg *Hiang-fou-hien* juſqu'au bourg *Fou-* » *keou-hien*, l'eſpace en longueur eſt de trois *ouan*, neuf mille » quatre cens quatre-vingt-ſix *tchang* (1); la largeur eſt de

(1) Un *ouan* eſt l'expreſſion Chinoiſe du nombre de dix mille; & un *tchang* eſt la meſure de dix pieds. Ainſi l'eſpace en longueur qu'on déſigne ici, exprimée à notre maniere, eſt de 394,860 pieds.

» quatre *tchang* (quarante pieds) ; il ſuffira de donner à l'an-
» cien lit, deux pieds de plus en profondeur. Tout compte fait,
» je crois que la dépenſe n'ira guere au-dela de vingt mille
» quatre cens trente-ſix onces d'argent. De l'autre côté, depuis
» le même pont de *Tchoung-mou-hien* juſqu'à *Ly-ou-tchoang*
» & *Hiang-hou-hien*, le lit de la riviere ſe trouve preſque
» entiérement comblé par les dépôts que le *Hoang-ho* y laiſſa
» dans ſon débordement de la vingt-ſixieme année de *Kien-*
» *long* (en 1761) : il faudra le creuſer de nouveau. L'eſpace
» à creuſer eſt de ſeize mille cent trente *tchang* en longueur
» (c'eſt-à-dire, de cent ſoixante-un mille trois cens pieds) de
» dix *tchang* (cent pieds), d'un bord à l'autre, en diminuant
» inſenſiblement cette largeur juſques vers le fond, qui ne ſera
» que de quatre *tchang* (quarante pieds), & d'un *tchang*
» (dix pieds) en profondeur. J'ai ſupputé ce qu'il en pourra
» coûter pour cet article, & j'ai trouvé que je pourrai m'en
» tirer moyennant la ſomme de quatre-vingt-onze mille quatre
» cens cinquante-ſept onces d'argent. Mais ce n'eſt pas tout : il
» faut, après avoir creuſé, faire battre le fond & les côtés, pour
» conſolider l'ouvrage, & empêcher que la terre ne s'eboule :
» il faudra, ſuivant mon calcul, dépenſer encore la ſomme de
» vingt-quatre mille quatre cens onces d'argent ; ce qui revien-
» dra, pour le total de la dépenſe, à cent trente-ſix mille trois
» cens quatre onces d'argent ». L'Empereur lui répondit par un
ſimple *Tchi-tao-leao*, ce qui ſignifie, *je ſuis au fait ;* mais en
ſtyle du pays, cela veut dire : *qu'il faſſe comme il le jugera à propos, conformément à ce qu'il a repréſenté.*

Les réparations publiques, pareilles à celles dont je viens de parler, ont eu lieu dans pluſieurs autres diſtricts des Provinces qui ont eté le plus expoſées au fléau de la diſette. Il eſt inutile que j'en parle ici. Ce que j'ai dit ſuffit de reſte

pour donner une idée de la maniere dont l'Empereur concourt au ſoulagement de ceux de ſes ſujets qui ſont dans la miſere. Sa politique bienfaiſante n'a pas oublié la capitale & ſes environs. Elle avoit prévu qu'un grand nombre de ceux qui ne pouvoient pas ſubſiſter dans leur patrie, viendroient chercher leur ſubſiſtance à Péking, auprès de leur pere commun. Elle a imaginé de quoi les occuper, en les employant à des travaux de différens genres, dirigés vers l'utilité publique, ou pour l'embelliſſement des édifices conſacrés au culte, & de ſes propres palais. Ci-devant, c'eſt-à-dire, il y a une vingtaine d'années, plus ou moins, l'Empereur, voulant tirer parti de tout le terrein inculte qui avoiſine ſes maiſons de plaiſance de *Yuen-ming-yuen*, y avoit fait conſtruire des rizieres immenſes, dont le produit annuel pût être une reſſource aſſurée & toujours prête en cas de beſoin. La poſition de tous ces terreins, peu eloignés des montagnes, les rendoit très-propres à être inondés chaque année par le ſuperflu des eaux qui coulent de ces mêmes montagnes, pour former les différentes branches de la riviere qui vient baigner les murs de Péking; & plus largement encore, par les grandes pluies de la ſeptieme lune. Une partie de ces eaux fertiliſoit les rizieres, mais ce qui en reſtoit etoit plus que ſuffiſant encore pour rendre les champs voiſins marécageux & peu ſuſceptibles de culture. L'Empereur para à cet inconvénient, au moyen d'un canal qu'il fit creuſer depuis le pied de la montagne dite *Hiang-chan*, juſqu'à la riviere, près du fauxbourg de la ville du côté de l'oueſt, ce qui comprend un eſpace d'environ trois lieues en longueur. La largeur & la profondeur de ce canal n'etoient pas egales par-tout. On avoit eu egard à la pente plus ou moins grande du terrein, & à ſa poſition plus ou moins voiſine des lieux plus ſujets que les autres à être inondés.

Par laps de tems, & faute de réparations annuelles, la quantité des ſables que les vents y avoient accumulés, jointe à l'eboulement de ſes bords, l'avoient preſque entiérement comblé dans une partie de ſa longueur. On l'a creuſé de nouveau, en lui donnant une largeur & une profondeur beaucoup plus grandes qu'auparavant. Voilà déjà bien des hommes qui ont eté ſouſtraits à l'oiſiveté & à la miſere, par des travaux qui leur ont fait gagner leur vie, en même tems qu'ils ſont utiles au public.

D'autres hommes, pour le moins en auſſi grand nombre, ont eté employés à différens ouvrages pour l'embelliſſement du magnifique palais que l'Empereur s'eſt fait conſtruire dans l'enceinte même du Palais impérial, pour s'y retirer lorſque après avoir atteint la quatre vingt-ſixieme année de ſon âge, il abdiquera l'Empire, & ne ſe mêlera plus des affaires du gouvernement. *C'eſt-là*, a-t-il publié plus d'une fois, *qu'il coulera les derniers jours de ſa vie dans les douceurs méritées d'un heureux loiſir, ſi le Ciel permet qu'il pouſſe ſa carriere juſqu'au terme qu'il a fixé pour ſon abdication.* Ce palais d'attente eſt déjà achevé & meublé en partie, à la maniere du pays. L'Empereur y a ajouté tout ce qui etoit plus particuliérement de ſon goût, en fait des curioſités etrangeres; & chaque jour il ajoute quelque choſe de nouveau. C'eſt un délaſſement qu'il prend, après avoir vaqué avec ſes Miniſtres aux affaires de l'Etat.

Le deſir ſincere de ſecourir le plus grand nombre d'indigens qu'il lui ſera poſſible, ſans favoriſer le moins du monde la pareſſe, lui a fait venir la penſée de décorer l'extérieur de ce même palais de pluſieurs *Pei* ſur leſquels on doit graver les principaux evénemens de ſon glorieux regne. Pluſieurs milliers de travailleurs ſe ſont tranſportés dans les carrieres de marbre,

pour en détacher des blocs de quinze à vingt pieds en quarré, & d'une epaiſſeur proportionnée; pluſieurs autres milliers ont été occupés à les tranſporter, à les tailler, à leur donner la forme, à y graver les caracteres, & à les placer ſur leurs piédeſtaux, qui ſont eux-mêmes des blocs enormes ſculptés en forme de tortue.

Outre ces *Pei*, Sa Majeſté Impériale en a fait eriger d'autres, tout-à-fait ſemblables quant à la maſſe, à la matiere & au travail, dans les Cours du *Ty-ouang-miao*, c'eſt-à-dire de ce *Miao* où les tablettes de tous les Souverains qui ont eté reconnus pour légitimes Empereurs de la Chine, depuis *Fou-hi* juſqu'à *Yong-tcheng* incluſivement, ſont dépoſées & rangées par ordre chronologique, ſur des gradins qui ne reſſemblent pas mal à ceux de nos autels. C'eſt dans la ſalle particuliere où ſont ces tablettes, que l'Empereur, après avoir reçu les hommages ſolemnels des Princes, des Grands & des Mandarins qui ſont cenſés les repréſentans de la grande famille de l'Empire, ſe rend en perſonne, au renouvellement de chaque année, pour rendre les ſiens à la repréſentation de tous les Souverains qui l'ont précédé.

Il n'eſt pas néceſſaire de vous faire remarquer que de tels ouvrages qui ſe feroient chez vous au moyen de deux ou trois cens ouvriers, dans un court eſpace de tems, à l'aide des machines, ne peuvent ſe faire ici que très-lentement, & en y employant des milliers de bras. Ainſi l'exige l'enorme population du pays. Il faut que tout le monde vive; & comme la claſſe de ceux qui doivent vivre du travail de leurs mains eſt la plus nombreuſe, la ſage politique du Gouvernement eſt de leur procurer à tous de quoi travailler, parce qu'alors ils ne penſent ni à remuer, ni à ſe plaindre; & comme ils ſe contentent de peu, leur ſort leur paroît doux s'ils ont un peu de

riz & quelques herbes salées pour leur entretien & celui de leurs familles.

Je termine ici tous ces détails d'ouvrages entrepris en faveur du menu peuple, pour entrer dans d'autres détails plus minutieux encore, mais qui ont rapport à une classe plus relevée, qui est celle des Lettres. Ces détails eclairciront une contradiction apparente qui se trouve dans le nombre des volumes qui doivent composer la collection que l'Empereur fait imprimer, & que je ne porte qu'à cent soixante-huit mille volumes, tandis que dans une lettre antérieure à la mienne (1) on portoit ce nombre à six cens mille. Il peut se faire que je confonde la collection entiere, avec le nombre des volumes qu'on n'avoit pas encore livrés à l'impression; ou ces derniers avec le nombre total. Je n'ai pas encore trouvé l'occasion de m'informer auprès de quelqu'un exactement instruit, pour pouvoir vous dire de quel côté est l'erreur. Vous pourrez le conclure vous même, si vous voulez vous donner la peine de combiner les différens articles des comptes d'un nouveau genre qu'on a rendus à l'Empereur, & que Sa Majesté a rendus publics dans un *Chang-yu*, tombé de son pinceau le *14* de la troisieme Lune de la cinquante-unieme année de son glorieux regne. Le voici traduit littéralement, à l'exception de quelques mots, tels par exemple que ceux qui expriment certains nombres. Pour ne pas m'exposer, en les nommant à notre maniere, à confondre les *ouan* avec les *tsien*, c'est-à-dire, les dixaines de mille avec les simples mille, & autres pareils nombres, je les exprimerai à la Chinoise, sauf à en donner l'explication par parenthese, quand je le croirai nécessaire.

(1) Cette Lettre est de M. Bourgeois, Missionnaire, & est imprimée Tome XI, page 579.

Chang-yu (discours d'en haut).

« A l'occasion de la collection de tous les Ouvrages qui » doivent entrer dans les quatre Bibliotheques de l'Empire, » & dont les autographes se gravent & s'impriment successi- » vement, le censeur de la Ville de *Tcho-tcheou* m'a présenté » une supplique, dans laquelle il me représente qu'il seroit à » propos de faire compter tous les caracteres qui sont entrés » dans cette collection, d'en confronter le nombre total avec » la somme totale employée pour les faire ecrire, & de s'assurer » par-là, de la fidélité de ceux qui ont eté chargés de payer » l'honoraire des Ecrivains » :

« Ayant egard à cette représentation, j'ai ordonné à *Lieou-* » *young* d'en remplir l'objet conjointement avec *Fou-tchang-* » *ngan*, *Ouang-kié*, *Hou-ki-tang*, *Soulinga* & *Lé-pao*. En » conséquence de mes ordres, *Lieou-young* & les autres m'ont » rendu compte de la maniere dont ils les ont exécutés, & » m'ont présenté l'ecrit suivant.

« Nous *Lieou-young*, l'un des adjoints des Ministres & » premier Président du Tribunal qui a inspection sur les ouvrages » publics, & les autres, représentons respectueusement à » Votre Majesté, que depuis la trente-huitieme année de son » glorieux règne, jusqu'à l'année courante qui en est la cin- » quante-unieme, le nombre des caracteres qu'on a ecrits pour » le recueil général des livres qui doivent entrer dans les quatre » Bibliotheques, est immense ; & qu'il seroit très-difficile de les » compter. Plus de deux mille Ecrivains ont eté occupés de » ce seul objet, & tous ont reçu dans le tems la juste rétribution » de leur service plus ou moins long.

» Maintenant, pour savoir ce que chacun d'eux a reçu en » proportion du nombre de caracteres qu'il a ecrits, nous

» avons cru qu'il ſuffiſoit, pour entrer dans les vues de Votre » Majeſté, d'apprécier *à-peu-près* le nombre total des carac- » teres ecrits : & voici la maniere de procéder que nous avons » ſuivie.

» Nous avons partagé le nombre des volumes qui ſont » entrés dans la nouvelle collection, en trois parties egales, » autant que nous avons pu en juger au premier coup-d'œil. » Nous avons compté le nombre des caracteres de l'une de » ces trois parties, & nous avons trouvé qu'il ſe montoit à » ſept *ouan* de *ouan*, trois mille quatre-vingt-un *ouan*, neuf » mille. Les Ecrivains n'ont pas eté tous de même force, ni » d'un mérite egal; il s'en eſt trouvé qui ecrivoient très-vîte, » & d'autres très-lentement. Les plus expéditifs peuvent avoir » ecrit deux cens *ouan* de caracteres chacun, ceux du ſecond » ordre, environ cent cinquante ou ſoixante *ouan*, & les plus » tardifs un peu moins. Il y a ici quelques obſervations à faire » ſur la différence qu'il y a de travail à travail, en ecrivant » les caracteres ordinaires, ou ceux qui etoient en uſage dans » la haute Antiquité.

» Il eſt reçu qu'un des caracteres anciens du genre de ceux » de *Tchoan-tſée*, equivaut, pour la peine & le tems, à dix des » caracteres ordinaires; qu'un des caracteres anciens du genre » de ceux qu'on appelle *Ly-tſée*, equivaut à cinq des carac- » teres communs; & que chaque figure ou planche, conte- » nant pluſieurs figures, equivaloit, l'une portant l'autre, pour » le travail & le tems, au tems & au travail qu'on emploie » pour ecrire un millier de caracteres communs. C'eſt ainſi » qu'on l'a fixé depuis longues années, & qu'on l'a pratiqué » juſqu'à préſent.

» Nous ſupplions Votre Majeſté de vouloir bien conſidérer » encore que parmi ceux qui ont eté employés à ecrire, les

» uns

» uns, & en très-grand nombre, ſont morts ou diſperſés, les » autres ſont montés à des grades de Mandarins, avant d'avoir » fini les dix années de ſervice, pour leſquelles ils s'etoient » engagés; qu'on a donné des récompenſes pécuniaires à mille » cinq cens quatre-vingt-quatre, à raiſon de leur application à » bien faire; qu'il s'en eſt trouvé quatre, qui, par une facilité » peu ordinaire, ont ecrit un *ouan* de caracteres plus que les » Ecrivains du premier ordre; que ſoixante-deux ayant eté » reconnus pour être capables de remplir les plus grands em- » plois, ont eté placés, en attendant, dans différens tribunaux, » avant que le tems de leur ſervice fût expiré; que le Tribunal » des *Han-lin* en a employé ſoixante-ſept autres, pour ſon ſer- » vice propre; qu'il n'y a eu que ſept cens ſoixante Ecrivains » auxquels on n'a pas cru devoir donner des récompenſes au- » delà de ce qui eſt d'uſage, parce qu'ils etoient ſans mérite » particulier, & que leur talent n'avoit rien au-deſſus des Ecri- » vains les plus ordinaires; & qu'enfin quelques informations » qu'on ait faites, il ne nous a pas eté poſſible de ſavoir ce » qu'etoient devenus deux cent vingt-cinq Lettrés, dont les » noms ſe trouvent parmi ceux des autres Ecrivains. Tout cela » mis en conſidération, il réſulte de nos calculs, que le total » des caracteres qu'on a dû ecrire, ſe monteroit au nombre de » trente-ſept *ouan* de *ouan*, trois mille cinq cens ſept *ouan*, » quatre mille.

» Suivant les comptes des Mandarins auxquels ce ſoin avoit » eté confié, on n'auroit dû payer le nombre des caracteres » que ſur le pied de vingt-neuf *ouan* de *ouan*, deux mille trois » cens vingt-ſept *ouan*, ſix mille, en y comprenant le livre » des uſages etablis par *Young-lo*, intitulé *Young-lo Ta-tien*, » quoique cet Ouvrage ait eté ſous l'inſpection particuliere du » Tribunal des *Han-lin*, & qu'il contienne dans ſon total un

» *ouan* de *ouan*, quatre mille trois cens quatre-vingt *ouan* de
» caracteres : d'où il réſulteroit que les Mandarins chargés du
» total de l'edition, n'ont dû payer les Ecrivains employés par
» eux, que pour vingt-ſept *ouan* de *ouan*, ſept mille neuf cens
» quarante-ſept *ouan*, ſix mille caracteres. Mais il y a ici une
» obſervation à faire, laquelle a echappé aux Mandarins
» calculateurs. Ils n'ont pas compris dans leur calcul l'Ou-
» vrage intitulé *Hoei-yao*, dans lequel il entre ſix *ouan* de *ouan*,
» pour deux exemplaires qu'on a fait tranſcrire ; ni trois exem-
» plaires d'un autre Ouvrage, qui contiennent entre les trois,
» deux *ouan* de *ouan*, ſept mille quatre-vingt-cinq *ouan*, ſept
» mille quatre cens caracteres ; ni ſix cens quarante-cinq *ouan*
» de caracteres qui entrent dans un autre Ouvrage, & qui
» doivent être mis en ligne de compte. Tout cela a eu en
» ſon tems l'approbation de Votre Majeſté. Votre Majeſté a
» fait changer dans le *Tſuen-chou-hoei-yao*, qui eſt le précis
» de ce qu'il y a de plus eſſentiel dans la collection, huit mille
» ſept cens *ouan* de caracteres, auxquels il faut ajouter les mille
» trois cens deux *ouan* de caracteres qui compoſent les titres des
» différens Ouvrages. Si nous avons bien compté, il y a pour
» le total des caracteres qu'on a dû payer, le nombre de trente-
» ſept *ouan* de *ouan*, cinq mille trois cens quatre vingt *ouan*,
» trois mille quatre cens ; en comparant ce nombre avec le
» débourſé pour les Ecrivains, il ſe trouve qu'on a payé
» mille huit cens ſoixante-douze *ouan*, neuf mille quatre
» cens caracteres de plus qu'il ne falloit. Ce ſurplus a peut-
» être eté employé pour quelques menus frais portés ſur
» les comptes particuliers, qui ont eté rendus dans le tems.
» Tous ces comptes ont eté préſentés à Votre Majeſté, &
» elle les a approuvés ; il ſeroit très-difficile d'y revenir. Le
» nombre de ceux qui ont eté employés pour ecrire eſt très-

» grand. Les uns ſont placés, & les autres ſont diſperſés ou » morts; comment pouvoir faire des informations exactes? » S'il y a quelque erreur dans les comptes, nous ſommes très- » eloignés de croire qu'on ait eu deſſein de tromper Votre » Majeſté; nous penſons qu'elle vient tout ſimplement du » grand nombre de perſonnes qui y ont eu part, leſquelles » auront erré, les unes plus, les autres moins, ſans même s'en » douter.

» Pour nous qui avons eté chargés de ſurveiller à l'impreſ- » ſion de ce grand ouvrage, nous ne ſaurions diſconvenir » qu'il ne nous ſoit echappé bien des fautes par négligence, » ou autrement, pour leſquelles nous prions Votre Majeſté » de nous livrer au Tribunal qui, après nous avoir ſévérement » examinés, nous jugera & nous condamnera aux peines que » nous méritons.

» Il ne nous reſte plus qu'à informer Votre Majeſté de quel- » ques particularités acceſſoires, au ſujet deſquelles nous » avons reçu ci-devant ſes ordres.

» Votre Majeſté avoit déterminé que tous les Manuſcrits » qui auroient eté confiés aux Editeurs par les particuliers des » différentes Provinces de l'Empire, ſeroient reſtitués aux » propriétaires, après en avoir fait l'uſage qu'on auroit » jugé propre à enrichir l'edition. Ces Manuſcrits etoient au » nombre de treize mille cinq cens un. De ce nombre on a » extrait trois mille quatre-vingt-dix-huit qui ont eté livrés aux » Mandarins qui ſont à la tête de la Librairie Impériale, » leſquels les ont fait tranſcrire comme pouvant être de » quelque uſage dans la ſuite; & les originaux ont eté reſti- » tués. Il s'eſt trouvé outre cela, qu'on avoit déjà une copie » de deux cens ſoixante-douze Ouvrages qui avoient eté » préſentés autrefois, & dont on n'a pas encore eu occaſion de

» ſe ſervir, parce qu'ils ſont incomplets ; & deux cens quatre-
» vingt-dix autres, complets à la vérité, mais peu propres à
» être employés. Ces cinq cens ſoixante-deux Manuſcrits,
» ont egalement eté reſtitués. Trois mille neuf cens dix-huit
» autres Manuſcrits ont eté rendus à ceux qui les poſſédoient
» ci-devant. Dix-ſept Ouvrages complets, traitant des ma-
» tieres qui concernent le Gouvernement, ont eté portés au
» bureau des Miniſtres pour y être examinés. On les y conſerve.
» Cent quarante-quatre, traitant des ſujets indécens ou dan-
» gereux, ont eté déchirés & brûlés. Cent quatre-vingt-un, qui
» contenoient du bon & du mauvais, ont eté elagués, & ce
» que l'on en a conſervé pourra ſervir dans l'occaſion. Cent
» quatre-vingt-un Ouvrages complets reſtent à la Librairie
» de Votre Majeſté, en attendant qu'on en faſſe uſage ; &
» neuf mille quatre cens ſeize ſont dépoſés dans les Biblio-
» theques particulieres du Palais de Votre Majeſté, pour
» ſervir en tems & lieu. Nous ne diſons rien ici des planches :
» elles ſont conſervées dans les magaſins de la Librairie Impé-
» riale, & les Mandarins qui préſident à cette Librairie en ont
» une liſte exacte, pour être communiquée quand ils en ſeront
» requis. Il ne nous eſt pas poſſible pour le préſent de rendre
» un compte plus exact à Votre Majeſté. Nous attendons reſ-
» pectueuſement ſes ordres ».

Réponſe de l'Empereur : *Tchi-tao-leao* (je ſuis au fait). Si ce compte rendu à Sa Majeſté Impériale ne ſatisfait pas entiérement votre demande ſur le nombre total des volumes que renferme la collection générale, il ſervira du moins à vous faire connoître la maniere dont on procede ici pour les grandes comme pour les petites choſes. Vous regarderez ſans doute comme une fonction indigne d'un Miniſtre d'Etat & des premiers Mandarins de l'Empire, celle dont viennent de s'ac-

quitter *Lieou-young*, *Fou-tchang-ngan*, & les autres qui ſont nommés plus haut. Je n'entreprendrai pas de vous diſſuader.

La maniere dont on enviſage les choſes en Europe, eſt totalement différente de celle dont on les enviſage à la Chine. Il y a long-tems que vous le ſavez. Vous ſavez auſſi que les Eclipſes du Soleil ont eté regardées de tout tems par le Peuple Chinois, comme etant d'un très-mauvais augure. La ſuperſtition de ce Peuple ſur cet article, eſt ſi univerſelle & ſi profondément enracinée, que le Souverain n'oſeroit trop ouvertement la combattre, & ſe trouve comme forcé de l'adopter en quelque ſorte lui-même. *Le Soleil*, dit-on ici, *eſt l'emblême de l'Empereur : quand ſa lumiere en tout ou en partie, ceſſe pour quelque tems de nous eclairer, c'eſt un ſigne manifeſte que l'Empereur eſt offuſqué par quelques défauts qui terniſſent ſes vertus ou ſa gloire ; c'eſt un avertiſſement que le Ciel lui donne, de rentrer en lui-même & de ſe corriger.* C'eſt bien pis encore ; ſi l'Eclipſe arrive le premier jour de l'an, elle menace alors de tous ou tout au moins des plus grands malheurs ; & c'eſt le Souverain en particulier qu'elle menace.

Cette Eclipſe ſi redoutable a eu lieu le premier jour de la cinquante-unieme année de *Kien-long*. Elle ne pouvoit arriver dans des circonſtances plus critiques. Pluſieurs Provinces avoient déjà eprouvé trois années conſécutives d'une ſéchereſſe extrême, & dans d'autres Provinces il y avoit eu de terribles inondations. Le Peuple de ces différens endroits avoit ſouffert tous les maux qui en ſont la ſuite, malgré l'abondance des ſecours qui lui avoient eté prodigués ; & lorſqu'on eſpéroit que le Ciel alloit enfin devenir propice, voilà qu'une miſérable Eclipſe vient annoncer de nouveaux malheurs. Quel

ſujet de mécontentemens & de murmures, pour des hommes qui attribuent ce qui leur arrive en bien ou en mal, aux vertus ou aux vices de celui qui les gouverne! auſſi l'Empereur a-t-il ſenti toute la difficulté de ſa poſition vis-à-vis de ſes ſujets. Il s'en eſt tiré le moins mal qu'il a pu, ſans heurter de front le préjugé vulgaire. Vous en allez juger par le *Chang-yu* qu'il fit publier pluſieurs jours avant l'Eclipſe.

« *Kien-long*, cinquantieme année, douzieme Lune le 19, » (c'eſt-à-dire, le 18 Janvier 1786).

» Le premier jour de la cinquante-unieme année de mon » regne, il y aura Eclipſe du Soleil. J'ai déjà averti dans l'un » des derniers *Chang-yu*, qu'il ne falloit pas faire les céré- » monies ordinaires du nouvel an, le premier jour de la pre- » miere Lune de l'année qui va commencer. Quant aux autres » cérémonies, il faut s'en tenir à l'ancienne pratique fixée par » le Tribunal des Rites.

» Pour ce qui me concerne, j'obſerverai exactement dans » cette occaſion ce que les anciens Sages ont cru devoir être » obſervé par les Souverains. Je ne ſortirai pas de mon appar- » tement. Là, eloigné de tout ce qui pourroit me diſtraire, » je rentrerai en moi-même, je m'examinerai rigoureuſement; » & ſi je trouve dans ma conduite paſſée quelque choſe qui » n'ait pas eté bien, & dans ma propre perſonne des défauts » que peut-être je me ſuis déguiſés, je prendrai des meſures » efficaces pour tâcher de me corriger. Du reſte je n'oublierai » rien de tout ce qui eſt preſcrit dans le cérémonial, pour être » obſervé par le Souverain le propre jour qu'arrive l'Eclipſe. » Je n'ignore pas que les yeux de mes ſujets ſont tous fixés » ſur moi. Je leur dois l'exemple en tout & pour tout. Qu'ils » ſachent à leur tour, que je ſuis pénétré de cette vérité, & » que je fais tous mes efforts pour la réduire en pratique.

» J'honore le Ciel, je me ſoumets à ſes ordres, & je ne me » diſpenſe jamais de lui rendre les devoirs qu'il exige de moi; » j'aime mes ſujets; je mets tous mes ſoins à les bien gou- » verner; chaque jour je redouble d'attention pour n'oublier » aucun des moyens que je puis employer pour les rendre » heureux.

» Ce que je dis ici, paſſe peut-être les bornes de la modeſtie; » peut-être même ceux qui ſont chargés d'ecrire l'Hiſtoire » du tems, l'attribueront-ils à un excès de vanité de ma part. » N'importe : une pareille crainte ne doit pas m'empêcher de » dire la vérité. Les Hiſtoriens, en rapportant les faits, me ren- » dront juſtice, s'ils ſont equitables.

» Aux approches d'une Eclipſe de Soleil, il etoit d'uſage » que les Grands, les Mandarins, & ſur-tout les Cenſeurs, » préſentaſſent au Souverain des Suppliques, dans leſquelles, » après lui avoir fait l'enumération de ce qu'ils avoient remar- » qué de répréhenſible dans ſa conduite, ils l'exhortoient à ſe » corriger. Il y a bien des jours que l'Eclipſe qui doit arriver » le premier de l'an eſt annoncée, & l'on ne m'a adreſſé » encore aucun avis; cependant je ſuis d'un accès facile, & je » n'ai pas donné lieu de craindre à ceux que j'ai mis en droit » de me faire entendre les vérités que mes ſujets veulent me » faire parvenir par leur organe. Qu'ils parlent; je les ecouterai » volontiers : ils ont mille & mille occaſions de m'inſtruire; » pourquoi n'en profiteroient-ils pas?

» Chaque jour je traite les affaires avec les Miniſtres d'Etat » & ceux de mon Conſeil privé; pluſieurs fois dans le courant » de chaque Lunaiſon, j'admets en ma préſence les Grands, » les chefs des Tribunaux & les Mandarins qui ſont chargés » des offices importans; toutes les fois que les *Tſong-tou*, les » Vice-rois & les autres Officiers qui ſont employés dans les

» Provinces, viennent à la Cour, je les admets de même, je les » interroge en détail de l'etat où ſe trouvent les lieux reſpectifs » qui leur ſont confiés. Outre ces audiences d'uſage, & pour » ainſi dire d'appareil, je leur en donne de particulieres pour » les mettre plus à l'aiſe & leur fournir l'occaſion de me parler » avec cordialité & de me dire librement ce qu'ils croiroient » devoir me dire. Je m'informe ſpécialement de ce qui con- » cerne le Peuple, s'il travaille, s'il a de quoi vivre, s'il eſt » content ; & ces interrogations ne ſont rien moins que » ſtériles : elles ſont ſuivies, pour l'ordinaire, d'un prompt » ſecours envers ceux qu'on me dit être dans le beſoin.

» Qu'on ne s'imagine pas qu'en publiant ce *Chang-yu*, » j'aie intention de prendre, pour ainſi dire, les devants, pour » prévenir des repréſentations qui m'offenſeroient peut-être. » J'aime la vérité ; on peut toujours me la faire entendre, ſans » craindre qu'elle me bleſſe. Fût-elle des plus dures, je l'ecou- » terai volontiers, j'y aurai egard en me conformant à ce » qu'elle exigera de moi. J'exhorte les Princes, les Grands & » les Mandarins, à profiter de l'occaſion de l'Eclipſe pro- » chaine, pour me dire avec ſincérité & ſans détour, ce » qu'ils trouvent de répréhenſible dans ma conduite. C'eſt un » uſage anciennement etabli ; je deſire qu'on le ſuive, dans » l'intention & une intention ſincere d'en faire mon profit.

» Quoique les Eclipſes n'aient rien en elles-mêmes qui doive » inſpirer la crainte, & qu'elles ne ſoient que des evénemens » céleſtes qui ont leur tems déterminé comme les jours & les » nuits & les quatre ſaiſons de l'année ; cependant, comme » elles ſont plus rares, elles frappent davantage, & inſpirent » à la plupart des hommes une eſpece de frayeur.

» La dix-huitieme année du regne de *Jen-tſoung*, la pre- » miere de celles qu'il dénomma *Kang-ting*, (cette année répond

» répond à l'an 1040 de notre Ere vulgaire), il y eut une » Eclipse du Soleil le jour *Ping-tchen*, qui se trouvoit être » justement le premier jour de la premiere Lune. *Yang-ki-tê*, » (c'est le nom de l'Astronome) qui etoit chargé alors de cal- » culer les Eclipses, en avoit averti l'Empereur long-tems avant » qu'elle arrivât. Il lui avoit fait part en même tems d'un » moyen facile, disoit-il, d'empêcher que l'Eclipse du Soleil, » qui devoit arriver le jour *Ping-tchen*, ne fût le premier jour » de l'an. Ce moyen, ajoutoit-il, ne consiste qu'à ajouter » une lunaison à l'année qui précede celle où doit tomber » l'Eclipse. *Jen-tsoung* rejetta ce moyen, & défendit à son » Astronome d'interrompre l'ordre de l'intercalation. *Qu'on* » *annonce*, lui répondit-il, *l'Eclipse du Soleil pour le premier* » *jour de l'an, puisque c'est le premier jour de l'an qu'elle doit* » *arriver. Les Eclipses ont leur tems fixe; elles sont indépen-* » *dantes des intercalations avec lesquelles elles n'ont aucun* » *rapport; les intercalations sont soumises à un ordre tel qu'il* » *le faut pour maintenir l'année civile en correspondance avec* » *les saisons: qu'on intervertisse cet ordre, il y aura néces-* » *sairement du dérangement dans ce qui concerne les affaires &* » *les cérémonies, & tout le monde en souffrira. L'amour de l'ordre* » *& du bien public doit l'emporter sur la vaine crainte qu'on ne* » *tire un mauvais pronostic de l'Eclipse solaire qui doit avoir* » *lieu le premier de l'an; en conséquence je défends à* Yang-ki- » tê, *& aux autres prépposés à la confection du Calendrier, d'in-* » *terrompre l'ordre de l'intercalation.*

» Cette réponse est pleine de sagesse, & très-conforme à la » raison. L'Eclipse du Soleil est une chose aussi naturelle que » ce que nous appellons son lever & son coucher. Le lever & » le coucher arrivent chaque jour, on n'y fait pas attention; » mais parce que l'Eclipse arrive rarement, on est toujours

» ſurpris de la voir arriver, & on ſe livre à des terreurs pani-
» ques qui n'ont aucun objet réel. On va plus loin; on ſe livre
» à des pronoſtics ſur des malheurs à venir, ſur-tout ſi l'Eclipſe
» arrive le premier jour de l'an; & comme ce dernier cas eſt
» encore plus rare, on en tire des pronoſtics encore plus
» fâcheux.

» J'ai parcouru tous les livres qui ont eté faits ſur ce ſujet
» depuis les *Han* juſqu'à nos jours; j'y ai trouvé pluſieurs Eclipſes
» de Soleil, marquées du premier jour de la premiere Lune; &
» ces Eclipſes ſont celles du premier jour de la ſeconde année
» de *Kien-ou*, ſous le regne de *Koang-ou-ty*, de la Dynaſtie
» des *Han*; de la quatrieme année de *Yen-hing*, ſous le regne
» de *Hiao-ouen-ty*, de la Dynaſtie des *Ouei* du nord; de la qua-
» torzieme année de *Tay-ho*; mais celle ſur-tout de la ſixieme
» année de *Tchang-koan*, ſous le regne du grand *Tay-tſoung*,
» des *Tang*. Sans remonter ſi haut, ſous le regne de mon
» auguſte aïeul, il y eut deux Eclipſes de Soleil qui arriverent
» le premier jour de la premiere Lune, l'une à la trente-unieme
» année, & l'autre à la cinquante-huitieme année de *Kang-*
» *hi*; très-certainement ces deux années n'entraînerent rien de
» funeſte après elles; elles furent marquées au contraire, ſi
» l'on peut parler ainſi, au coin de la gloire & du bonheur.
» La trente-unieme année le Tartare *Tchourtchatahour* & ſes
» compagnons vinrent, au nom du chef de leur horde, ſe ſou-
» mettre à notre Empire, & rendre hommage à mon auguſte
» aïeul; & à la cinquante-huitieme année, le Prince *Kalka*,
» deſcendant de *Kotchourka*, ſe reconnut vaſſal de l'Empire,
» & vint ſe mettre ſous ſa protection.

» Cependant quoique les Eclipſes n'influent en rien ſur le
» bonheur, ou ſur le malheur des hommes, c'eſt une coutume
» ſagement etablie de rentrer en ſoi-même, lorſqu'elles arri-

» vent, de s'examiner sérieusement, & de prendre des mesures » efficaces pour se corriger de ce qu'on aura trouvé de défec- » tueux dans sa conduite. C'est ce que j'ai fait moi-même jus- » qu'à présent dans ces sortes de circonstances. J'ai prié le » Ciel suprême, comme je le prie encore très-sincérement, » de m'accorder tout ce qui est nécessaire pour bien gouverner. » S'il juge à propos de prolonger mes jours jusqu'au dernier » terme que la nature a fixé à la vie humaine, aussi-tôt que » j'aurai atteint la soixante-unieme année de mon regne, je » déposerai le pesant fardeau de l'Empire, pour le remettre à » celui de mes descendans qui doit le porter après moi. Je » n'oserois régner plus long-tems que *Kang-hi*, mon auguste » aïeul. Voici la cinquantieme année que je suis sur le trône; » mon âge me place parmi les vieillards du haut rang; & » cependant je me sens aussi robuste & aussi dispos que je l'etois » ci devant dans un âge moins avancé. Chaque jour je traite les » affaires avec la même assiduité, la même attention, la même » facilité, sans que cette fatigue m'incommode relativement » à la bonne santé dont je jouis. C'est-là sans doute un très- » grand bienfait du Ciel, pour lequel ma reconnoissance est » sans bornes. Sans doute aussi que ce bienfait ne m'est accordé » que pour me mettre dans une espece de nécessité de remplir » dignement sur la terre le poste eminent qu'y ont occupé » mes ancêtres.

» Si, lorsqu'arrivera l'Eclipse, après être rentré en moi- » même & m'être rigoureusement examiné, je découvrois » quelque chose, soit dans ma maniere de gouverner, soit dans » mes défauts personnels, qui me rendit indigne d'être le suc- » cesseur de mes aïeux, on peut être assuré que je n'hésiterois » pas un moment à me démettre de l'Empire, pour en confier » les rênes en de meilleures mains. Mais je me garderai bien

» d'imiter la conduite de *Kao-tsoung*, de la Dynastie des *Soung*, » lequel, sans aucune raison légitime, pour l'amour seul du » repos, abdiqua l'Empire en faveur de *Hiao-tsoung*, & » renonça à toutes les affaires, avant même qu'il eût atteint » l'âge de soixante ans. Une pareille conduite de ma part offen- » seroit le Ciel, déshonoreroit mes ancêtres, & feroit rougir » mes descendans. La paresse & l'amour du repos n'ont pas » assez d'Empire sur moi pour me l'inspirer.

» Je continuerai jusqu'à la soixante-unieme année de mon » regne, à traiter par moi-même les affaires du Gouvernement » avec la même assiduité & la même application que j'ai eues » jusqu'à présent. Si le Ciel, en me donnant de vivre jusques » alors, me donne en même tems les forces nécessaires, & si » je n'abdique pas une année plutôt, ainsi que je l'avois résolu » d'abord, c'est uniquement pour donner quelque chose au » préjugé vulgaire qui seroit défavorable à mon successeur. J'ai » calculé ci-devant plusieurs Eclipses qui doivent avoir lieu dans » un certain espace de tems. Parmi ces Eclipses, il s'en trouve » une qui arrivera précisément le premier jour de la premiere » Lune de l'année *Y-mao* du Cycle sexagénaire, & cette année » *Y-mao* sera la soixantieme de mon regne (la soixantieme » année de *Kien-long* répondra à l'année Européenne 1795). » Dans l'opinion du grand nombre, une Eclipse solaire annonce » quelque malheur à venir; une Eclipse solaire le jour même qui » donne le commencement à une nouvelle année, annonce de » plus grands malheurs encore. Quels sinistres présages pour » celui qui, dans une pareille circonstance, commenceroit à » régner! en régnant moi-même une année de plus, je prends » sur moi tous les désagrémens qui peuvent résulter de cette » fausse opinion, & je les épargne à mon successeur. J'aurai alors » une double consolation; celle de le placer sur le trône, & celle

» de ne l'y placer que lorſque le Ciel & la Terre ſembleront » concourir de concert à l'y rendre heureux. Puiſſe-t-il le rem- » plir dignement ! puiſſent nos deſcendans le remplir de même » juſques dans les tems les plus reculés ! Tels ſont les vœux » que j'adreſſe au Ciel chaque jour, en le priant de ne pas ſe » laſſer de nous protéger.

» Qu'on publie ce *Chang-yu*, afin que les Princes, les » Grands, tous les Mandarins & le Peuple lui-même ſoient » inſtruits de mes intentions ».

Je ne cherche point à deviner ce que vous conclurez de ce *Chang-yu ;* mais j'en conclus que Sa Majeſté Tartaro-chinoiſe s'imagine que celui de ſes fils, ou petits-fils, ou même arriere-petits-fils, qui a l'eſpérance de s'aſſeoir ſur le trône après elle, s'ennuie de la voir régner ſi long-tems ; & comme il n'eſt aucun de ſes deſcendans actuellement vivans, qui ne puiſſe eſpérer que le choix tombera ſur lui pour être ſon ſucceſſeur, le ſoupçon tombe egalement ſur tous. Je tire cette concluſion, de ce que l'Empereur revient trop ſouvent ſur ſon abdication future, ſans aucune raiſon, au moins apparente, qui l'oblige à en parler. En ſecond lieu, de ce que le jour même de l'Eclipſe, les fils, petits-fils, arriere-petits-fils, & les fils de ces derniers, à la tête de tous les Princes du ſang titrés, après avoir fait aux pieds de Sa Majeſté la cérémonie du nouvel an, non comme cérémonie de l'Empire & avec appareil, mais comme cérémonie de famille & en particulier, la ſupplierent avec toutes les démonſtrations de la plus grande ſincérité, de ne point penſer à céder le trône, tant qu'elle auroit un ſouffle de vie, mais de continuer à régner pour la gloire de l'Empire, l'honneur particulier de ſa race, & l'avantage de tous ſes ſujets. En troiſieme lieu, de l'attention extrême qu'ont tous ceux de la famille à eviter tout commerce entre eux, ou

avec les hommes en place, tant du dehors que de la Capitale, ſi ce n'eſt pour traiter les affaires dont ils ſont ſpécialement chargés; & enfin de l'affectation de l'Empereur à ſe prévaloir en toute occaſion de ſes forces & de la bonne ſanté dont il jouit, pour ne manquer à aucune des cérémonies d'etiquette, quelque pénibles qu'elles puiſſent être; pour traiter en perſonne & avec ſes Miniſtres, toutes les affaires dans le plus grand détail; pour donner très-facilement audience à tous les Mandarins qui viennent des différentes Provinces à la Cour. C'eſt de tout cela réuni, & de pluſieurs petites anecdotes encore qu'il ſeroit trop long de rapporter ici, que je conclus que Sa Majeſté ſe laiſſe aller à des ſoupçons qui ne ſont que trop ordinaires au commun des vieillards, & qu'on peut croire être des plus mal fondés, parce qu'à en juger par les apparences, il n'eſt aucun de ſes deſcendans qui n'ait la piété filiale dans le cœur, il n'eſt aucun de ſes ſujets qui ne ſoit pénétré d'eſtime pour ſes vertus, de vénération pour ſa perſonne, & qui ne faſſe des vœux pour la durée de ſa vie & de ſon regne, juſqu'au plus long terme où l'une & l'autre puiſſent aller. Tartares & Chinois, tous ſont intéreſſés à la conſervation du grand Prince qui les gouverne aujourd'hui. Il leur ſera très-difficile d'en avoir un dans la ſuite, je ne dis pas qui le ſurpaſſe, mais qui puiſſe l'egaler. Ils en ſont perſuadés, & ne peuvent que deſirer de jouir encore long-tems du précieux avantage dont ils ſont en poſſeſſion. Les ſoupçons de l'auguſte vieillard, s'il eſt vrai qu'il ait des ſoupçons, ainſi que je l'imagine, prouvent que les plus grands hommes ſe rapprochent toujours des hommes ordinaires par quelqu'une de ces foibleſſes qui ſont l'un des triſtes apanages de l'humanité. Il eſt à craindre que par un effet de cette même foibleſſe, il ne travaille lui-même à abréger ſes jours, en ſe refuſant les petites douceurs, & ſur-

tout le repos dont il eſt difficile qu'on puiſſe ſe paſſer à ſon âge ſans quelque riſque plus ou moins grand d'altérer ſa ſanté.

Le train de vie que l'Empereur menoit dans le tems de ſa plus grande force, il le mene encore aujourd'hui avec la même aſſiduité ; mêmes travaux, mêmes exercices, mêmes voyages, mêmes récréations. Le ſix de la ſeconde Lune, il fit en perſonne l'examen général des Mandarins de Lettres, tant Mantchoux que Chinois. Cet examen roula ſur les *King* & les *Sée-chou ;* & ceux qui furent examinés, etoient tous conſtitués en dignité, depuis le premier ordre juſqu'au troiſieme incluſivement.

Cette cérémonie, dans laquelle l'Empereur fait le perſonnage d'un Maître qui inſtruit, ne mérite pas moins d'être miſe ſous vos yeux, que ces autres dans leſquelles il figure ou en Souverain, ou en Pere de famille, ou en grand Prêtre de ſa Nation. En vous préſentant aujourd'hui ce même Prince faiſant la fonction de Maître de la Doctrine, j'aurai l'avantage de vous avoir préſenté le fils du Ciel ſous toutes les formes qui lui ſont propres. Figurez-vous une ſalle telle que l'exige la majeſté du plus grand Potentat de l'Aſie. Dans cette ſalle eſt le trône d'où ce Potentat dicte ſes loix à plus de deux cens millions d'hommes; au pied de ce trône on avoit placé une table ſur laquelle etoient dépoſés les livres claſſiques de la Nation.

L'Empereur ayant pris ſa place, ayant les Miniſtres d'Etat à ſes côtés, les deux battans de la porte s'ouvrirent. A l'inſtant les Mandarins de Lettres, qui etoient rangés par ordre dans la cour qui fait face au trône, ſe proſternerent, & toucherent la terre du front à ſix repriſes différentes. C'eſt ainſi qu'à la rentrée des claſſes, les Ecoliers en agiſſent envers leurs Maîtres, avec cette différence néanmoins que les Maîtres ordinaires ne

reçoivent que trois ou tout au plus quatre *Ko-teou* de la part de leurs Ecoliers, & qu'il en faut ſix pour le Maître des Maîtres.

Après cette eſpece d'ouverture, l'un des Miniſtres d'Etat tenant en main le catalogue de ceux qui etoient-là pour être examinés, en appella un à haute voix. Le nommé s'approcha avec reſpect, & l'Empereur lui donna à expliquer le premier texte qui ſe rencontra à l'ouverture de l'un des livres. On comprend très-bien que l'explication dut être telle qu'il la falloit pour ſatisfaire l'auguſte examinateur. Comme il n'etoit pas poſſible que tous ceux qui etoient cenſés devoir être examinés, le fuſſent réellement l'un après l'autre, on n'en produiſit qu'un ou deux pour répondre ſur chacun des livres claſſiques; & ceux que l'on produiſit, quoique déterminés en apparence par le haſard, avoient eté choiſis parmi les plus habiles, les plus exercés à parler, & les moins timides. Ainſi tout fut à merveille de leur part; & la gloire d'avoir eté loués publiquement par le diſtributeur des graces, ne fut pas le ſeul avantage qu'ils retirerent de leurs ſuccès.

Après avoir paſſé en revue les *King* & les *Sée-chou*, & s'être convaincu par lui-même que les Mandarins de Lettres les entendoient ſuffiſamment pour pouvoir les expliquer, l'Empereur en expliqua lui-même un texte, & parla pendant l'eſpace d'environ un demi-quart d'heure; & comme s'il eût craint de n'avoir pas eté entendu de tout le monde, de ceux ſur-tout qui etoient placés le plus loin dans la cour, il chargea le plus jeune des Miniſtres de leur aller répéter ce qu'il venoit de dire. Celui-ci ne fit que ſemblant d'obéir, car il n'eut pas fait quelques pas qu'il s'arrêta tout court, comme pour prêter l'oreille à un bruit confus de la part de tous ceux qui compoſoient l'aſſemblée; & ſe tournant le moment d'après vers l'Empereur : *il eſt inutile*, lui

lui dit-il, *que j'aille plus loin ; ils assurent tous que Votre Majesté a parlé si clairement, si distinctement, & d'un ton de voix si ferme, qu'ils n'ont pas perdu un seul mot de ce qu'elle a dit, & que toutes ses paroles resteront eternellement gravées dans leur souvenir.*

Parler ainsi à un vieillard qui n'a rien tant à cœur que de paroître vigoureux & robuste, c'etoit lui faire sa cour de la maniere la plus agréable pour lui. L'Empereur sourit ; & en se levant pour rentrer dans son appartement intérieur, il donna ordre d'arrêter tout ce monde à dîner, & recommanda aux Ministres de tenir sa place pour faire les honneurs. Au reste, il ne faut pas comparer ces festins d'etiquette à nos repas Européens. Plusieurs grands bassins remplis de chair bouillie, quelques plats de crême & de fruits secs, des pains de fleur de farine, cuits à la vapeur de l'eau, tout cela préparé à l'office & aux cuisines de Sa Majesté, & porté gravement à deux mains par des Eunuques, forme ici ce qu'on appelle *festin* dans ces sortes d'occasions.

En commençant cette cérémonie, les Mandarins de Lettres avoient fait six *Ko-teou*, pour reconnoître leur *Maître de Doctrine* dans la personne du Souverain ; en la terminant ils firent les trois qui restoient pour compléter les neuf du grand cérémonial ; & ces trois derniers, pour le remercier de la leçon qu'il venoit de leur donner.

Ainsi finit une séance qu'en terme de college vous appelleriez du nom de *rentrée des classes, précédée de l'examen général ;* & en la nommant ainsi, vous la désigneriez pour ce qu'elle est dans la réalité : car toutes les audiences que l'Empereur donne au corps des Mandarins, à des jours qui font epoque dans le courant de l'année, sont autant de leçons publiques qu'il leur fait sur quelque point de doctrine ou de

politique, concernant les différentes portions d'autorité qu'il leur confie, reſpectivement au grade de chacun d'entre eux.

Ce n'eſt pas tout : après avoir rempli ainſi avec toute la décence de ſon rang, l'une des principales fonctions qui caractériſent le Monarque des Chinois, il etoit naturel qu'il voulût remplir de même la principale de celles qui caractériſent le Souverain des Mantchoux. Les Mantchoux ſont une Nation guerriere ; tous ſont ſoldats en naiſſant, & leurs noms ſont inſcrits dans les regiſtres des Bannieres en général, & de la Banniere en particulier ſous laquelle chacun d'eux combattra dans le tems. Ils manient les armes auſſi-tôt qu'ils ont la force de les porter, & c'eſt à en apprendre l'uſage qu'ils font conſiſter le premier de leurs devoirs, & celui de tous les devoirs dont ils ne ſauroient ſe diſpenſer ſans ſe déshonorer. Auſſi c'eſt à le remplir dans toute ſon etendue que l'Empereur ne ceſſe de les exhorter. Il joint ſouvent l'exemple aux préceptes ; & quand dans les jardins de *Yuen-ming-yuen*, ou dans ceux de ſa maiſon de plaiſance en Tartarie, il voit ſes fils, ſes petits-fils, & ſes arriere-petits-fils s'exercer à tirer de la fleche, il ne dédaigne pas de bander lui-même un arc & de lancer un trait, pour leur apprendre comment il faut viſer au but, ſoit qu'on ne veuille préciſément que l'atteindre, ou qu'on faſſe uſage de toutes ſes forces pour tâcher de le renverſer.

Il en agit de même toutes les fois que les Princes de ſon ſang, Regulos & Comtes, ou les Seigneurs & grands Officiers qui par leurs emplois ſont attachés à ſa perſonne, s'exercent par ſes ordres & ſous ſes yeux à ce genre d'eſcrime : mais ce ne ſont alors que des leçons & des exemples privés. Il en falloit de publics, pour mettre en parallele les Officiers de guerre avec les Mandarins Lettrés. Il avoit examiné ceux-ci ſur les livres claſſiques ; il examina les autres ſur l'uſage qu'ils

savoient faire des armes. Ce dernier examen fut plus long que celui qui l'avoit précédé, puisqu'il remplit une séance pour chacune des huit Bannieres. Les grands Officiers de chacune de ces huit Bannieres, eurent ordre de se rendre au Palais, à tels jours qu'on leur indiqua, pour tirer de la fleche en présence de Sa Majesté.

Dans une des cours intérieures la plus voisine de celle où s'assemblent les Ministres & les Grands en attendant que Sa Majesté les admette en sa présence, est un pavillon ou *Ting*, comme on l'appelle ici, qui tient lieu de salle du trône, quand l'Empereur préside à quelque exercice militaire des Princes, des Grands, ou de ceux de sa famille. Vis-à-vis de ce *Ting*, on place un but à volonté, plus ou moins loin, suivant la force de l'arc dont on se sert pour lancer la fleche.

Aux différens jours fixés pour l'examen du corps des gens de guerre, c'est-à-dire des Officiers généraux qui le représentoient, l'Empereur se rendit dans ce *Ting* au milieu de ses gardes & suivi de toute sa Cour. Lorsqu'il eut pris sa place, l'un des Ministres nomma l'un après l'autre tous ceux qui devoient faire preuve de leur adresse. Ils lancerent chacun trois fleches; mais aucune ne donna directement au milieu, qui est un rond peint en blanc, d'environ un pied de diametre. Elles ne toucherent qu'à la distance de quelques pouces de la circonférence en dehors ou en dedans. La gloire de l'atteindre précisement au point du centre, etoit réservée au Maître.

Après que tous les athletes eurent vuidé leurs carquois, l'Empereur voulut décocher lui-même une fleche. Il bande son arc, la fleche part; & à l'instant le but est abattu, ou par la force du coup, ou (puisque vous l'imaginez ainsi), au moyen de quelque petite ruse ménagée pour cet effet par les Courti-

ſans. On ſe figure aiſément quels durent être les applaudiſſemens de tous ces guerriers aſſemblés.

Sa Majeſté en prit occaſion de les exhorter à ne pas ſe négliger dans l'exercice d'un art qu'avoient cultivé avec tant de gloire & de ſuccès ces illuſtres Mantchoux, qui les premiers s'etoient frayé la route qui les conduiſit à la Capitale de l'Empire chinois, pour de-là donner des loix à tout ce qui eſt entre les quatre mers. Elle ajouta par forme d'eloge, que tout ce qui s'etoit fait de glorieux ſous ſon regne, etoit une preuve que les deſcendans de ces vaillans guerriers n'avoient pas dégénéré de la valeur de leurs ancêtres. Elle leur dit en finiſſant, que pour leur témoigner à tous ſa ſatisfaction, elle gratifioit chacun des ſoldats des huit Bannieres, d'un mois de paie qu'on ajouteroit à leur paie ordinaire, tant en ſigne de récompenſe, que pour leur ſervir d'encouragement.

Toutes ces ſéances qui ont eu lieu coup ſur coup dans le courant de l'hiver dernier, c'eſt-à-dire dans un tems où le vent du nord-oueſt exerce ſon empire avec le plus de rigueur ſur tout ce qui eſt ſous le ciel de Péking, ne ſont pas les plus pénibles de celles auxquelles l'Empereur a préſidé perſonnellement. Il en eſt d'autres, qui, dans une ſaiſon moins rude pourroient paſſer pour des délaſſemens à la maniere des Tartares, puiſqu'il ne s'agiſſoit pour lui que d'être ſpectateur de certains exercices qu'on regarde communément comme de ſimples jeux, mais auxquels il met toute l'importance des affaires d'Etat, parce qu'ils entretiennent la vigueur & l'adreſſe de ſes Mantchoux, & empêchent qu'ils ne s'amolliſſent.

Ces exercices, ou ces jeux, qui ſont ſoumis à l'etiquette & qui ont leur rang parmi les objets réputés dignes d'attention de la part du Souverain, ſont différens exercices de manege, particuliers aux Tartares, tels que monter un cheval dans tous les

ſens, c'eſt-à-dire de droite, de gauche, parderriere ou pardevant, avec etriers, ou ſans etriers; s'y tenir dans toutes les ſituations poſſibles, aſſis, debout, en long ou en travers, ſoit que le cheval ait ou n'ait pas de ſelle, de bride, &c. ſoit qu'il galoppe, qu'il trotte, qu'il aille l'amble ou le ſimple pas; différens exercices encore dans leſquels on fait preuve de force & d'adreſſe, en gliſſant, marchant ou courant ſur la glace, ayant les mains & le corps libres, ou chargés de quelque fardeau, avec la ſimple chauſſure ordinaire, ou avec des patins. Je m'arrête ici, parce qu'un plus long détail en ce genre, ne pourroit que vous être ennuyeux, & n'ajouteroit qu'un ſurcroît de preuves, dont vous n'avez pas beſoin pour vous former une idée de l'attention ſcrupuleuſe qu'apporte l'auguſte vieillard à remplir avec la derniere exactitude tout ce qu'il croit être de ſon devoir. Auſſi les Princes, les Grands, les Cenſeurs, les Tribunaux, qu'il avoit invités, provoqués même à lui faire des repréſentations ſur ce qu'il pouvoit y avoir de défectueux dans ſa conduite, ont gardé le ſilence le plus abſolu à l'occaſion de l'Eclipſe ſolaire du premier jour de l'an. Aucune repréſentation de leur part, dont il ait eté perſonnellement l'objet. Cependant comme il ne falloit pas qu'ils fuſſent abſolument muets, parce qu'on auroit pu croire que la crainte leur fermoit la bouche & ſuſpendoit leurs pinceaux, le Tribunal qui a l'inſpection générale ſur la police de l'Empire, & qu'on nomme ici *Tou-tcha-yuen*, crut devoir avertir Sa Majeſté de quelques abus qui s'etoient introduits dans la Capitale, par un peu trop d'indulgence de la part de ceux qui ſont prépoſés au détail du Gouvernement, & pour la ſuppreſſion deſquels il réclamoit l'autorité ſuprême. Voici comment l'Empereur s'exprime dans un *Chang-yu* qu'il fit paroître à cette occaſion.

« *Kien-long*, cinquante-unieme année, de la premiere Lune » le 20. *Chang-yu*.

» Le *Tou-tcha-yuen* m'a repréſenté que par un uſage immé- » morial reçu & obſervé dans tout l'Empire, les Mandarins » qui ont inſpection ſur le Peuple, doivent faire à ſon egard » la fonction de maître pour l'inſtruire de ſes devoirs, en lui » expliquant, le premier jour de chaque Lune, les différens » *Chang-yu* qui les lui preſcrivent, & en l'exhortant à les pra- » tiquer; que cet uſage s'obſervant exactement dans les » Provinces, il ne voyoit pas de raiſon valable qui puiſſe en » empêcher l'obſervation dans la Capitale; & qu'en conſé- » quence il demandoit mes ordres, pour le faire obſerver à » Péking, comme on l'obſerve ailleurs.

» Le ſecond objet de ſes repréſentations, regarde les Co- » médiens & les Chanteurs publics qui inondent la ville & les » fauxbourgs, les premiers pour y jouer des farces & des » Comédies dans leſquelles on ne reſpecte pas aſſez les mœurs; » & les autres, pour débiter en chanſons, des maximes qui inſ- » pirent la lubricité. Il obſerve que ces Chanteurs & ces Comé- » diens ne ſont que des hommes ſans aveu, venus à Péking » des différentes Provinces de l'Empire, pour y exercer aux » dépens des mœurs publiques, des talens qui ne leur euſſent » eté d'aucune utilité dans les pays qui les ont vu naître. Il » conclut à ce que j'ordonne qu'on les chaſſe de la Capitale, » comme des peſtes qui ne peuvent qu'y répandre la cor- » ruption.

» Comme ces deux articles ſont de la plus grande impor- » tance, je n'ai rien voulu ſtatuer ſur ce qui les concerne, ſans » avoir pris l'avis des principaux Magiſtrats des grands Tri- » bunaux; je leur ai ordonné de s'aſſembler, de délibérer entre » eux, & de me faire part du réſultat de leurs délibérations.

» Voici comment ils s'expriment dans l'ecrit qu'ils m'ont pré-
» senté en conséquence de mes ordres.

» *L'uſage d'aſſembler le Peuple le premier jour de chaque*
» *Lune, pour l'inſtruire de ſes devoirs, eſt très-ſagement etabli,*
» *& l'on doit tenir la main à ce que les Mandarins des Provinces*
» *le ſuivent à la rigueur dans les différentes villes de leurs Diſ-*
» *tricts. Ce n'eſt que par ce moyen, que le bas Peuple, & les gens*
» *de la campagne, qui ſont néceſſairement en relation avec lui*
» *pour l'achat & la vente des comeſtibles & des autres choſes*
» *néceſſaires à la vie, peuvent être inſtruits de la volonté du*
» *Souverain, dans ce qui concerne le maintien du bon ordre en*
» *général, les réglemens que les circonſtances exigent de tems*
» *en tems pour tels ou tels lieux particuliers, & une foule d'autres*
» *choſes qu'il leur importe de ſavoir, & qu'ils n'apprendroient*
» *pas d'ailleurs, parce qu'ils ſont dans la claſſe de ceux qui*
» *n'ont jamais fréquenté les Ecoles, & qu'ils n'ont de rapports*
» *qu'entre eux pour ce qui les intéreſſe perſonnellement. Il eſt*
» *eſſentiel que les Mandarins qui les gouvernent, faſſent à leur*
» *egard la fonction d'inſtructeurs & de maîtres.*

» *Il n'en eſt pas ainſi du peuple de Péking; mille lumieres ſe*
» *réuniſſent pour l'eclairer. Nous ne parlons pas des Mantchoux,*
» *ni de ceux qui ſont ſous les Bannieres. Il y a des ecoles particu-*
» *lieres pour eux & leurs officiers, qui, en leur faiſant obſerver la*
» *plus exacte diſcipline, les forment à tous les exercices qui leur*
» *ſont propres, les inſtruiſent de leurs devoirs militaires & civils,*
» *& leur expliquent en détail toutes les ordonnances qui emanent*
» *du trône, quand elles ont le ſervice pour objet, ou qu'elles ſont*
» *indiſtinctement pour tous.*

» *Pour ce qui eſt des Chinois, il n'en eſt aucun qui, de près ou*
» *de loin, n'ait des rapports avec des perſonnes inſtruites, &*
» *dont il ne puiſſe par conſéquent recevoir des inſtructions de*

» *maniere ou d'autre ; il n'en eſt preſque aucun qui n'ait quelque* » *parent allié ou ami dans cette nombreuſe claſſe de Lettrés qui,* » *de toutes les Provinces de l'Empire, aboutiſſent à Péking* » *pour chercher à s'y faire un ſort, & qui ne demandent pas* » *mieux que de communiquer, à qui voudra les conſulter ou ſe* » *prêter ſeulement à les entendre, cette portion de leur ſcience* » *qui roule en particulier ſur la connoiſſance des devoirs de* » *l'homme, ſuivant le rang qu'il occupe dans la ſociété. D'ail-* » *leurs les maîtres de profeſſion ſont ſi communs dans cette Capi-* » *tale, que pour peu qu'un pere de famille ſoit à ſon aiſe, il en* » *prend un chez ſoi pour l'education de ſes propres enfans, &* » *des enfans de ſes proches ou de ſes voiſins.*

» *Reſteroit donc à aſſembler cette foule d'hommes ſans aveu,* » *ce grand nombre de vagabonds & de libertins, & tous ces oiſifs* » *qui ne demanderoient pas mieux que d'être autoriſés à ſe* » *réunir, & qui ne manqueroient pas d'abuſer de cette réunion* » *pour exciter du trouble, ou pour commettre des vols. Tout* » *bien conſidéré, nous croyons que l'uſage d'aſſembler le Peuple* » *le premier jour de chaque Lune, que les Mandarins des* » *Provinces pratiquent avec fruit dans leurs Diſtricts, ne ſauroit* » *avoir lieu dans cette Capitale, ſans l'expoſer à une foule* » *d'inconvéniens, & ſans quelque danger pour la tranquillité* » *publique.*

» *Le ſecond article de la ſupplique du* Tou-tcha-yuen, *par* » *lequel ce Tribunal zélé pour le maintien des mœurs publiques* » *ſupplie Votre Majeſté de purger cette Capitale de cette foule* » *de Comédiens & de Chanteurs qui en inondent tous les quar-* » *tiers, pour les infecter de leur corruption, ne nous paroît pas* » *plus admiſſible que l'autre, quant à l'exécution.*

» *Ces Comédiens & ces Chanteurs publics, dit la ſupplique,* » *ſont tous ou preſque tous etrangers à Péking ; ils s'y ſont*

» *rendus*

» *rendus des différentes Provinces de l'Empire, pour y trouver* » *de quoi subsister : en leur ordonnant de retourner chacun dans* » *leur pays, on ne leur fait aucun tort dont ils puissent raison-* » *nablement se plaindre ; c'est les traiter au contraire avec beau-* » *coup plus d'egards qu'ils n'en méritent. Si Votre Majesté* » *adhéroit à ce que lui suggere ici le* Tou-tcha-yuen, *il en* » *arriveroit précisément le contraire de ce que se propose ce sage* » *Tribunal, qui est le maintien des bonnes mœurs parmi les* » *sujets de Votre Majesté. Les Comédiens & les Chanteurs pu-* » *blics contribuent, selon ce qu'il prétend, à corrompre les mœurs* » *du Peuple de la Capitale ; & les renvoyant chez eux, ils se* » *trouveroient dispersés dans toutes les Provinces de l'Empire* » *pour y répandre la méme corruption.*

» *Qu'on ne s'y trompe point : les Comédiens & les Chan-* » *teurs, sont des hommes qui, n'ayant point eté elevés pour* » *exercer quelque profession honnête, quelque art, quelque métier* » *pour pouvoir gagner leur vie par leur industrie ou le travail* » *des mains, & qui ayant reçu de la nature des talens propres à* » *divertir ou à amuser leurs semblables, ont pris le seul parti qu'ils* » *avoient à prendre, celui de mettre à profit ces mémes talens,* » *en se faisant Comédiens ou Chanteurs. Si on leur défend de* » *jouer & de chanter dans la Capitale, ils iront jouer & chanter* » *ailleurs : car, après tout, il faut qu'ils vivent ; & s'ils n'ont pas* » *d'autres moyens pour vivre, on peut être sûr que c'est celui-là* » *qu'ils mettront en usage, sinon aussi publiquement qu'ils le* » *font ici, du moins avec des précautions qui seront autant de* » *dangers pour les bonnes mœurs de tous les pays où ils iront* » *jouer ou chanter.*

» *A ces réflexions, qui nous paroissent assez importantes pour* » *mériter qu'on s'y arrête, nous en ajoutons une autre, qui ne* » *nous paroît pas moins digne de l'attention de Votre Majesté.*

» *Il faut au Peuple quelque ſpectacle, quelque amuſement qui* » *lui faſſe oublier en quelque ſorte ſes fatigues, ſes peines, &* » *toutes ſes autres miſeres grandes & petites, ſous le poids deſ-* » *quelles il gémit journellement : les Comédiens & les Chanteurs* » *publics lui procurent ce précieux avantage ; nous croyons* » *qu'il ſeroit bien dur de l'en priver, ſous prétexte qu'il y a du* » *danger pour ſes mœurs. Nous ſommes bien eloignés de vouloir* » *conſeiller à Votre Majeſté, de rien tolérer qui ſoit contraire* » *le moins du monde à la plus exacte décence dans ce qui con-* » *cerne les mœurs publiques de la Nation. Mais nous ſommes* » *d'avis qu'en tolérant les Comédiens & les Chanteurs publics,* » *ſous la condition que dans leurs Comédies & dans leurs Chan-* » *ſons ils ne ſe permettront rien qui ſente la licence en quelque* » *genre que ce puiſſe être & qui ſoit capable d'alarmer la pu-* » *deur, on ſatisfera à tout. On ne privera pas le Peuple d'un* » *amuſement dont il a beſoin, en tant qu'il le délaſſe & lui ſert* » *comme de conſolation à ſes maux ; & l'on corrigera les abus* » *auxquels le* Tou-tcha-yuen *propoſe à Votre Majeſté de remé-* » *dier. Il ne ſera pas difficile aux Officiers de Police de tenir* » *la main à ce que les Comédiens & les Chanteurs ne s'ecartent* » *pas de ce qui leur aura eté preſcrit. Tel eſt le réſultat de nos* » *délibérations ſur le contenu de la ſupplique que nous avons eu* » *ordre d'examiner.*

» Ce réſultat s'accorde parfaitement avec ce que je penſois » moi-même ſur les deux objets dont il eſt queſtion dans ce qui » m'a eté repréſenté par le *Tou-tcha-yuen.* Ainſi on laiſſera les » choſes ſur le pied où elles etoient auparavant, c'eſt-à-dire, que » les Mandarins n'aſſembleront pas le Peuple le premier jour de » chaque Lune, comme il eſt d'uſage de le faire en Province ; » parce que le Peuple, ou ce qui conſtitue le Peuple dans la » Capitale, eſt en trop grand nombre pour pouvoir être réuni

» même par pelotons dans les différens quartiers, ſans qu'il en » réſulte les plus grands inconvéniens pour la tranquillité pu- » blique. Il a d'ailleurs mille moyens d'inſtruction pour appren- » dre à remplir ſes devoirs, que le Peuple des villes, villages » & bourgs des différentes Provinces ne ſauroit avoir; c'eſt-à- » dire encore, qu'on laiſſera aux Comédiens & aux Chanteurs, » la liberté dont ils jouiſſoient ci-devant, de jouer, de chanter » dans les carrefours & les places publiques, à condition qu'ils » reſpecteront la décence & les bonnes mœurs; & pour empê- » cher qu'ils ne s'emancipent, j'ordonne aux Magiſtrats qui » ont inſpection ſur la police, d'avoir ſans ceſſe les yeux ou- » verts ſur eux, & de punir ſévérement tous ceux qu'ils trou- » veront en faute ».

Voilà comment les affaires, tant grandes que petites, ſe traitent ici. C'eſt toujours le Souverain qui les termine; mais il ne les termine qu'après avoir pris l'avis de ſon Conſeil, ou de ſes Tribunaux. Je ſuis perſuadé qu'après avoir lu les différens *Chang-yu*, que j'ai mis ſous vos yeux, vous n'en croirez pas à ces faiſeurs d'Hiſtoire univerſelle *depuis le commencement du Monde*, &c. d'Hiſtoire de tous les Tribunaux *des Nations qui peuplent la terre*, &c. &c. Non plus qu'à cette nuée de Voyageurs qui décident hardiment de la Religion, des loix, des Mœurs, des Uſages, &c. des Peuples dont ils connoiſſent à peine le nom, & dont ils n'ont pas même vu la premiere ſuperficie: vous ne les en croirez pas, dis-je, ſur leur parole, quand ils diront que le Monarque Chinois eſt un deſpote, dans toute l'etendue du ſens odieux qu'on attache à ce mot, & que le Peuple ſur lequel il regne n'eſt qu'un peuple d'eſclaves, que la crainte ſeule contient dans les bornes extérieures du devoir: car c'eſt ce qu'on oſe imprimer tous les jours, même en France, où l'on a tant de renſeignemens pour connoître la Chine telle

qu'elle a eté dans ſa conſtitution primitive, telle qu'elle s'eſt conſervée pendant une trentaine de ſiecles malgré tant de révolutions qui l'ont agitée, & telle qu'elle eſt encore aujourd'hui ſous la domination des Tartares-Mantchoux.

Je finirai cette Lettre, qui n'eſt déjà que trop longue, par un *Chang-yu* qui achevera de vous peindre notre auguſte Empereur.

« *Kien-long*, cinquante-unieme année de la ſeconde Lune, » le 16 (le 15 Mars 1786), *Chang-yu.*

» Les grands Maîtres de la Doctrine, les neuf grands Tribu- » naux, & tous les Grands en corps m'ont repréſenté, que » *lorſque je fus parvenu à la vingt-deuxieme année de mon* » *regne, on fit une nouvelle edition du* Hoei-tien, *dans laquelle* » *on ajouta tous les décrets, toutes les ordonnances, tous les* » *réglemens, en un mot, tout ce à quoi les circonſtances avoient* » *donné lieu depuis que j'etois monté ſur le trône; que depuis* » *l'année de cette edition, juſqu'à l'année courante, trente ans* » *entiers s'etoient ecoulés; que pendant cet eſpace de tems, d'au-* » *tres circonſtances, d'autres evénemens avoient exigé de ma part* » *une foule de Décrets, d'Edits, d'Ordonnances & de Décla-* » *rations; avoient donné occaſion à des changemens devenus* » *néceſſaires, tant dans le Militaire que dans le Civil; & que* » *tous ces objets n'etant encore que dépoſés pêle-mêle dans les* » *regiſtres des différens Tribunaux, ou dans les bureaux des* » *Miniſtres, ils etoient d'avis qu'on ne pouvoit pas différer* » *davantage à les ranger chacun à la place qu'il doit naturelle-* » *ment occuper dans le* Hoei-tien. *Ils me prient en conſéquence* » *de donner mes ordres pour qu'on en faſſe au plutôt une edition* » *exacte dans laquelle tous les matériaux ſoient rédigés avec ſoin* » *& rangés comme ils doivent l'être.*

» Le *Hoei-tien* eſt une eſpece de code univerſel dans lequel

» doivent se trouver les loix, les coutumes, les usages, & en » général tout ce qui doit être observé par la Nation, sous le » regne de la Dynastie des *Tay-tsing* qui occupe aujourd'hui » le trône. Il doit renfermer outre cela tous les Edits, toutes » les Ordonnances, tous les Décrets qui ont eté intimés en diffé- » rentes occasions, suivant les evénemens & les circonstances, » tant aux Tribunaux & aux Mandarins & Officiers des diffé- » rens ordres pour leur servir de regle dans l'administration » des affaires, qu'aux différentes classes de la société, com- » prises sous le nom général de Peuple, pour leur prescrire » ce qu'elles doivent observer. Il doit contenir enfin des mo- » deles tracés tout à la fois par la raison, la justice, & une » heureuse expérience, sur lesquels le Souverain lui-même » puisse calquer sa conduite, pour ne pas s'egarer dans la » pénible route du Gouvernement. Il convient, il est même » nécessaire que tout cela soit digéré avec soin, rangé méthodi- » quement & avec ordre, & sur-tout clairement enoncé, pour » ne pas fournir des prétextes à l'inobservation, en donnant » occasion aux doutes.

» Il y a cinquante-un ans que je suis sur le trône: pendant » tout ce long espace de tems, j'ai toujours tâché de remplir » jusqu'aux moindres de mes devoirs, & j'ai la douce satis- » faction de n'avoir pas à me reprocher d'avoir manqué à » aucun de ceux qui ont rapport au Gouvernement, volon- » tairement ou par négligence. Je n'ai jamais cessé de prier le » Ciel de m'eclairer & de me protéger; & c'est à l'abondance » des secours qu'il a daigné m'accorder, plutôt qu'à mes » efforts, que je suis redevable de tous mes succès.

» Me voici enfin parvenu à la vieillesse; & quoique j'aie » passé l'âge ordinaire des travaux, je me sens aussi vigoureux » & aussi robuste que je l'etois dans l'âge mûr. Je reviens

» ſouvent, à part moi, ſur les années qui ſe ſont ecoulées depuis » mon avénement à la dignité ſuprême, pour examiner, en » juge ſévere, tous mes procédés envers mes ſujets; je trouve » que j'ai toujours agi ſans haine, comme ſans prédilection, » ayant ſans ceſſe devant mes yeux le Ciel & mes Ancêtres, » pour ne rien faire qui pût les contriſter; que je n'ai puni » perſonne qui ne fût coupable; que je n'ai récompenſé que » le mérite ou la vertu; que je n'ai placé dans les emplois que » ceux que j'ai crus en etat de les bien remplir; & que s'il eſt » arrivé quelquefois que l'on m'ait trompé, ou que je me ſois » trompé moi-même, je n'ai pas héſité de réparer le plutôt » poſſible, ces ſortes de fautes involontaires qui n'etoient » qu'une ſuite de l'erreur où j'etois.

» L'etendue de mon Empire eſt fixée par les quatre mers; » l'etat où il ſe trouve dans tous les genres eſt des plus floriſſans: » ainſi, je puis dire en toute vérité, que mon regne eſt celui de » la gloire & des proſpérités. Les Princes & les Grands, les » Magiſtrats & le Peuple partagent avec moi cette gloire. » Les uns & les autres jouiſſent des honneurs & des avantages » dont je jouis moi-même; mais il n'eſt aucun d'entre eux qui » ſoit obligé à tant de ſoins & de ſollicitudes, qui ſoit aſtreint » à tant de travaux, qui eprouve tant de peines, que celui qui » eſt à la tête d'eux tous. Je porte le plus grand fardeau. Je » remercie le Ciel de ce qu'à l'âge où je ſuis, il me donne » encore aſſez de force pour pouvoir le porter comme ci-de- » vant; je ſens même que l'habitude du travail & l'expé- » rience m'en rendent en quelque ſorte le poids plus léger. » Je me regarderois comme coupable envers le Ciel & mes » Ancêtres, ſi j'oſois me négliger un inſtant.

» En conſéquence de la demande qui m'a eté faite par les » Grands, réunis au corps de la haute Magiſtrature, & pour

» ſatisfaire au deſir de tous les ordres de l'Etat, je donne les » ordres les plus précis pour qu'on travaille inceſſamment à » une edition complette du *Hoei-tien*, dans laquelle on corri- » gera, ôtera & ajoutera tout ce qui eſt à corriger, à ôter & » à ajouter. Tous les evénemens qui ont eu lieu ſous mon regne » y ſeront conſignés, ainſi que les Déclarations, Inſtructions, » Ordonnances & Edits qui ſont tombés de mon pinceau à leur » occaſion. Comme on y ajoutera en particulier les différens » *Chang-yu* que j'ai publiés pour annoncer à tous mes ſujets » que ſi le Ciel me donne de pouſſer ma carriere juſqu'à la » quatre-vingt-ſixieme année de mon âge, alors j'abdiquerai » l'Empire en faveur de celui de mes deſcendans que je croirai » le plus propre à le gouverner pour la gloire de mes Ancêtres » & le bonheur des Peuples; il eſt à propos qu'on détermine » des Rites particuliers pour une cérémonie qui ne me fournit » aucun modele ſur lequel je puiſſe me former.

» On lit bien dans l'Hiſtoire que pluſieurs Empereurs ont » abdiqué la Souveraineté avec un cérémonial adapté aux cir- » conſtances; mais aucun de ces Empereurs n'etoit dans la » poſition où je me trouve. Les uns ont abdiqué par pareſſe » ou par amour du repos, les autres par foibleſſe ou à raiſon des » maladies qui les mettoient hors d'etat de régner, & pluſieurs » par la crainte, bien ou mal fondée, qu'on ne les dépoſſédât. » Je ne ſuis dans aucun de ces cas. J'aime à remplir mes devoirs, » quelque pénibles qu'ils puiſſent être; je me donne tout entier » aux affaires du Gouvernement que je traite moi-même avec » toute la diligence, tous les ſoins qu'elles exigent; j'ai encore » toute la vigueur de l'eſprit & du corps, propre à réſiſter aux » fatigues qui ſont attachées au pénible exercice de la dignité » ſuprême; j'ai augmenté la gloire de l'Empire en le rendant » des plus floriſſans dans les différens genres, & je regne pai-

» ſiblement ſur des ſujets qui m'aiment, & dont je fais le » bonheur.

» Il faut donc que lorſque je terminerai ma carriere, il y ait » un cérémonial particulier qui ſoit proportionné à la maniere » dont je l'ai fournie; il faut ſur-tout que pour le ſacrifice qui » s'offrira au Ciel ſuprême, le jour de mon abdication, il y » ait un Rite particulier adapté à la circonſtance. Ainſi, que les » Grands ſe joignent au corps de la haute Magiſtrature pour » délibérer entre eux ſur cet important objet; qu'ils aviſent à ce » qui doit ſe pratiquer, tant de ma part, que de la part de » tous ceux qui auront quelque fonction à remplir, lorſque je » procéderai ſolemnellement à l'acte de mon abdication; qu'ils » déterminent tout ce qu'ils jugeront devoir être obſervé » avant, pendant & après le ſacrifice. J'examinerai avec toute » l'attention dont je ſuis capable, le réſultat de leurs délibéra- » tions; & après en avoir approuvé tout ce qui me paroîtra » conforme au bon ordre, à la raiſon, & à l'importance de ce » grand objet, je le munirai du ſceau de mon autorité, pour » être conſigné dans le *Hoei-tien*, comme un monument au- » thentique, ou de ce que j'aurai fait, ou de ce que je voulois » faire; car il peut arriver que la durée de mes jours ne s'etende » pas juſqu'au terme de l'exécution. Ce monument formera » d'ailleurs un article particulier dans le cérémonial ſous l'Em- » pire de la Dynaſtie des *Tay-tſing*, pour ſervir de modele à » ceux de mes deſcendans qui pourront ſe trouver dans le cas » de s'y conformer.

» Mon intention, en voulant fixer ainſi à l'avance des céré- » monies qui ne doivent avoir lieu pour la premiere fois, » que d'ici à pluſieurs années révolues, n'eſt pas ſeulement » d'augmenter notre cérémonial d'un article qui lui manquoit, » & de faire inſérer cet article dans le Code général, dont

» on

» on va renouveller l'edition. J'ai penſé, outre cela, qu'il etoit » avantageux pour moi d'être inſtruit long-tems avant, de tout » le détail de ce que je dois pratiquer perſonnellement dans » ces auguſtes cérémonies, afin de m'y exercer à l'aiſe, ſans » être obligé de prendre ſur les affaires eſſentielles du gouver- » nement un tems qui doit leur être conſacré, pour pouvoir y » figurer, quand le jour en ſera venu, avec toute la décence » & toute la dignité qui conviennent à mon rang ».

Ne m'avouerez-vous pas que notre auguſte Vieillard pouſſe la prévoyance bien loin? Sans chercher à pénétrer quelles peuvent être ſes véritables intentions en s'exprimant comme il vient de le faire, j'oſe aſſurer que ſi, parmi ceux qui ſe nourriſſent de la flatteuſe eſpérance de régner après lui (& le nombre n'en eſt pas petit, car tous ſes deſcendans, à quelque degré qu'ils ſoient, peuvent y prétendre), il s'en trouve qui s'ennuient d'attendre ſi long-tems, ce *Chang-yu* ne les amuſera guere. Tant pis pour eux. Tel qu'il eſt, il a l'approbation univerſelle; & plus de deux cens millions d'hommes font des vœux ſinceres pour l'entier accompliſſement de ce qu'il contient, ne fût-ce que pour avoir part aux bienfaits de différens genres qui ſeront alors répandus à pleines mains.

En joignant mes vœux particuliers à ceux de la multitude, outre les motifs qui peuvent m'être communs avec ceux qui l'animent, j'en ai de plus relevés, qu'elle ne ſauroit avoir. Quoi qu'il en ſoit, ſi Dieu me conſerve la vie juſqu'à la quatre-vingt-ſixieme année de notre Empereur, pour pouvoir être témoin du ſpectacle qu'on ſe propoſe de donner ſur le théâtre de ce vaſte Empire; & ſi j'ai l'honneur de figurer dans ce ſpectacle majeſtueux, comme je figurai l'année derniere, dans la

vénérable ſcene des Vieillards aſſemblés (1) ; je vous promets de vous le décrire dans toute l'exactitude du détail. Peut-être même n'attendrai-je pas juſqu'alors, pour être en etat de vous en parler pertinemment. Il peut arriver que Sa Majeſté Impériale publie dans quelque *Chang-yu* le réſultat des délibérations des Tribunaux & des Grands auxquels elle ordonne de déterminer tout ce qui doit être obſervé dans le grand acte de l'abdication. Dans ce cas, je traduirai ce *Chang-yu*, & je vous l'enverrai traveſti à la Françoiſe par la mouſſon la plus prochaine.

Voilà une Lettre bien longue : je ſouhaite qu'elle ne vous ait point cauſé d'ennui. Je n'y ajoute plus que deux mots à l'occaſion du *Tſong-tou* de Canton, qui s'appelle *Fouléhoun* & non pas *Foulahoun*, comme je l'ai ecrit d'après une mauvaiſe prononciation Chinoiſe. *Akoui* a refuſé la commiſſion que l'Empereur lui avoit donnée de le juger. Il ecrit à Sa Majeſté qu'etant de la même Banniere, & reconnoiſſant les mêmes Ancêtres à un degré peu eloigné que *Fouléhoun*, il ne lui convenoit pas de le condamner ou de l'abſoudre ; & qu'il ſeroit jugé plus equitablement par Sa Majeſté elle-même, ou par le Tribunal des crimes. *Fouléhoun* eſt aujourd'hui dans les priſons du *Hing-pou*. On prétend qu'il ſera exilé à Ily, pour y être occupé à des travaux pénibles. Peut-être en ſera-t-il de lui, comme il en a eté de *Ly-ché-yao* (2), qui eſt aujourd'hui dans les grands emplois après une expiation de quelques années.

(1) *Voyez* la deſcription de cette cérémonie, tome XII, pag. 517, & ſuiv.

(2) *Ly-ché-yao*, Gouverneur de Canton, accuſé & convaincu deux fois de vexations & de concuſſions. *Voyez* ce qui en eſt dit, tom. IX, pag. 41, 44, 45, 63 & 64, tome X, pag. 597, 598, 609, & tome XII, pag. 509 & ſuiv.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. AMIOT;

Ecrite de Péking le 20 Septembre 1786.

JE ſuis fâché de n'avoir pas fait juſqu'à préſent une etude particuliere de la Médecine, parce que mon ignorance profonde ſur tout ce qui a rapport à cet art, ou, ſi vous l'aimez mieux, à cette ſcience conjecturale, met un obſtacle invincible au deſir que j'aurois de répondre pertinemment aux queſtions du Médecin célebre dont vous m'avez envoyé le petit Mémoire. Ne voulant pas me haſarder à balbutier ſur un ſujet que je n'entends pas, j'ai eu recours à un Médecin chinois, & le Mémoire à la main, je lui ai fait l'une après l'autre les interrogations qui y ſont contenues. Je les remets ici ſous vos yeux, en y ajoutant les réponſes.

1°. *Les Chinois ſont-ils toujours verſés dans la connoiſſance du pouls?*

R. Cette connoiſſance a toujours eté l'objet principal de nos etudes en fait de Médecine, depuis qu'il y a des Médecins en Chine, c'eſt-à-dire, depuis plus de quatre mille ans. Il eſt à préſumer que nous y avons fait quelques progrès, puiſque, par le moyen du pouls, nous devinons le plus ſouvent, dans un malade même qui ne ſauroit s'exprimer, quelle eſt chez lui la partie qui ſouffre; nous pouvons lui indiquer la plupart des ſenſations qui affectent cette même partie; & ſi nous nous trompons, par exemple, ſur les pulſations de l'un des bras, nous ſommes avertis de notre erreur par les pulſations de l'autre bras. Vous dire ſi nous en ſavons plus en ce

genre que nos Anciens, ou si nos Anciens en savoient plus que nous, ce seroit m'exposer à être contredit par d'autres Médecins, quelle que fût mon assertion; car parmi nous les sentimens sont partagés sur cet article, comme sur une foule d'autres. Je pense en général que les Anciens avoient sur nous l'avantage du génie, & que nous avons sur eux celui d'une plus longue expérience. Nous ne pouvons juger de la science de nos Anciens, que par les monumens qu'ils en ont laissés. A cette science que nous tenons d'eux, nous ajoutons celle de tous les siecles qui se sont ecoulés depuis leur tems jusqu'à celui où nous vivons; mais pouvons-nous nous flatter de posséder tous les monumens qu'ont laissés les Anciens? Combien ont eté moissonnés par la faulx du tems! Combien d'autres qui ne sont parvenus jusqu'à nous que mutilés, tronqués, & peut-être même falsifiés en tout ou en partie! &c.

2°. *A quelles parties du corps faites-vous répondre chacune de ces trois touches?*

R. Nous avons deux bras qui ont chacun trois touches qui répondent à des parties différentes du corps. Les touches de l'un & de l'autre bras ont un même nom.

La premiere, c'est-à-dire, celle qui est plus près du poignet, se nomme *tsun*, qui est le nom que nous donnons à *la dixieme partie de la mesure d'un pied*; & c'est le doigt *index* du Médecin, qui doit appuyer sur cette premiere touche.

Le seconde touche se nomme *koan*, qui signifie *ouverture, porte*; & c'est sur elle que le doigt *medius* doit appuyer.

La troisieme touche porte le nom de *tché*, le même par lequel nous désignons la mesure de dix pouces; & c'est le doigt *annularis* qui doit appuyer sur elle. Dans le bras gauche, le *tsun* répond au cœur & à ce que nous appellons les *petits intes-*

tins. Le *koan* répond au foie & au fiel ; & le *tché* répond aux parties de la génération dans les hommes.

Dans le bras droit le *tſun* répond au poumon & au grand inteſtin ; le *koan* à l'eſtomac & au ventricule ; & le *tché* aux reins dans les hommes.

Ce qui eſt dit du bras gauche pour les hommes, s'applique au bras droit pour les femmes ; & ce qui eſt dit du bras droit pour les hommes, s'applique au bras gauche pour les femmes. En général le *tſun* répond à la partie ſupérieure du corps juſqu'au cœur incluſivement ; le *koan* répond à la partie moyenne depuis le cœur juſqu'au nombril ; & le *tché* répond à la partie inférieure, depuis le nombril juſqu'aux pieds dans l'un & l'autre ſexe.

3°. *Les principales diviſions des pouls ſont-elles toujours les mêmes, les ſept* piao, *les huit* ly, *les neuf* tao ? *&c.*

R. Ces diviſions ſont fondées ſur la nature, après des obſervations ſans nombre & ſouvent renouvellées ; & comme la nature n'a pas changé, ces diviſions ont reſté les mêmes. Du reſte on peut donner à chacune d'elles, tel nom qu'on voudra ; les noms ne font rien à la choſe, ils la déſignent.

4°. *Dans les maladies, ſavez-vous reconnoître les criſes & les prédire par le pouls ?*

R. Nous ſavons reconnoître les criſes & les prédire par le pouls dans les maladies qui ſont ſuſceptibles de criſes ; telles que les fievres malignes, celles que nous appellons *changhan* (c'eſt ce que nous appellons Pleuréſie, Péripneumonie), & autres ſemblables. Nous ſavons de plus diſtinguer les fauſſes criſes d'avec les véritables ; & prédire par le pouls, les changemens en bien ou en mal que le malade doit eprouver.

Telles ſont, Monſieur, les réponſes préciſes que mon

Médecin a faites aux demandes du vôtre. Il m'a ajouté qu'il faudroit des volumes entiers pour expliquer clairement tout ce qui a rapport au ſujet pour lequel je me ſuis adreſſé à lui, &c.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. AMIOT;

Ecrite de Péking le premier Octobre 1786.

JE vous envoie le *Yun-lo* qui vous manquoit pour completter le nombre des inſtrumens de Muſique dont on fait uſage ici. On ne tire le ſon de cet inſtrument qu'au moyen d'un ſeul marteau ; & ce marteau ne doit pas excéder la groſſeur de celui qui eſt dans le tiroir qu'on a ménagé dans le pied de l'inſtrument. Je crois que vos Muſiciens ne ſeront pas tentés d'exécuter leurs Sonates ou leurs Ariettes ſur le *Yun-lo* des Chinois. Chaque Peuple a ſon goût & ſa maniere. Chez vous, tout ſe fait avec rapidité, & comme en ſautillant ; il vous faut du mouvement en tout, le repos vous tue. Il faut voler, danſer & courir ſi l'on veut être du bel air. Il n'en eſt pas ainſi dans les climats Chinois : nous faiſons tout poſément. Si nous chantons, c'eſt pour être entendus ſans effort ni contention de la part de ceux qui nous ecoutent ; ſi nous jouons d'un inſtrument, c'eſt afin que chaque ſon que nous en tirons puiſſe pénétrer juſqu'au fond de l'ame, pour y produire l'effet que nous avons en vue. Ainſi les ſons que nous tirons du *Yun-lo* ne ſont point liés les uns aux autres ; ils ſervent pour lier entre eux tous les ſons des autres inſtrumens.

Je joins à ce *Yun-lo* les précieuſes bagatelles que je reçus de l'Empereur, lors de ma réception dans l'ordre des Vieillards (1). Je les appelle *précieuſes*, non pas qu'elles le ſoient en elles-mêmes, mais parce qu'elles viennent de celui de la

(1) *Voyez* tome XII de ce Recueil, pag. 517 & ſuiv.

part de qui tout eſt précieux. Il n'eſt pas juſqu'au ſimple bâton de vieilleſſe qui n'ait eté dans le tems un objet d'ambition pour les plus hauts huppés de cette Cour. N'allez pas, je vous prie, mépriſer un pareil meuble ; il a déjà eté porté avec le plus grand reſpect devant le cercueil de bien des Vieillards qui en avoient eté décorés, ainſi que moi, & reportés avec non moins de reſpect, par les parens des vénérables morts, après l'enterrement, dans leurs hôtels ou logis, comme un titre d'honneur, dont leurs deſcendans pourront ſe parer. S'il etoit reçu chez vous de conſerver dans les familles, les bâtons de ceux qui ont eté Maréchaux de France, on ne manqueroit pas de les placer dans le lieu le plus reſpectable de la maiſon, dans la ſalle où ſeroient les portraits des Aïeux. Ici c'eſt dans la ſalle des Ancêtres, à côté des tablettes devant leſquelles on leur rend hommage, qu'on place les bâtons de vieilleſſe donnés par le Souverain.

EXTRAIT D'UNE LETTRE

DE M. DE GRAMMONT, MISSIONNAIRE;

Ecrite de Canton, le 20 Janvier 1787.

....CES jours derniers j'ai eu l'occaſion de lire le placard affiché à Canton, au ſujet du meurtre de deux bateliers Chinois, qui furent la victime, il y a deux ans, de l'obéiſſance aveugle d'un Canonnier anglois. En voici la traduction fidelle.

AVIS AU PUBLIC.

De la part du Gouverneur & du Commandant de Canton.

« PAR une bonté ſinguliere de l'Empereur envers les Etran-
» gers, il eſt permis à tous Négocians d'au-delà des mers, de
» venir à Canton, d'y commercer, & d'exporter en leur pays
» toutes les productions dont ils ont beſoin. Quant aux denrées
» qu'ils nous apportent, l'intention de l'Empereur eſt qu'on les
» paie leur juſte valeur, & qu'on evite avec le plus grand ſoin
» toute vexation, toute infidélité.

» Quoique les beſoins de l'Etat ne ſouffrent point l'expor-
» tation de la ſoie, il n'eſt point défendu d'en livrer en petite
» quantité.

» S'il arrive que les chefs des Comptoirs chinois contractent
» des dettes envers les Européens, on fixera le terme du rem-
» bourſement, & ce terme echu, on les forcera à payer.

» Qu'on ſoit attentif à ecarter & à prévenir tout ſujet de
» conteſtation. Si nos Chinois, dans leurs querelles & dans leurs
» débats, ôtent la vie à quelque Etranger, le coupable, ſelon

» la loi, ſera ſans délai puni de mort. Il n'eſt permis en aucune » maniere, à nos gens, d'inſulter, d'offenſer les Etrangers; & » ſi quelqu'un manque à leur egard, il doit être arrêté, & » ſévérement puni, ſelon la griéveté de l'offenſe.

» Ces réglemens ne ſont pas nouveaux : des affiches publi- » ques vous les ont déjà annoncés : ils doivent vous être d'au- » tant plus chers, qu'ils ne ſont que l'expreſſion de la bonté » & de la clémence de notre Empereur envers les Etrangers.

» Dès que les vaiſſeaux Européens arrivent dans la rade de » *Hang-pou*, il eſt eſſentiel que chaque Capitaine veille ſur ſes » Matelots, ſur ſes Officiers, & qu'il les contienne dans l'ordre. » Si, par ſa négligence, quelqu'un de ſon bord vient à com- » mettre un meurtre, la loi veut que le meurtrier ſoit ſur le » champ arrêté, dénoncé & jugé.

» Dans l'affaire préſente, *Tou-va* (1), Capitaine du vaiſſeau » *Hoei-lien* (2), eſt en faute, non-ſeulement pour n'avoir pas » dénoncé le Canonnier de ſon vaiſſeau qui a tué deux Bate- » liers chinois, mais encore pour avoir eu l'audace de s'oppoſer » aux recherches du Mandarin chargé de ſaiſir & de punir le » coupable. C'eſt pourquoi nous l'avons fait arrêter lui-même, » & forcé à livrer ſon Canonnier.

» Le *Siun-fu* (ou Commandant), ſuivant le dû de ſa charge, » après avoir pris connoiſſance de l'affaire, n'a pu ſe diſpenſer » de faire ſon rapport à l'Empereur.

» Le crime de *Ty-ſié-hoa* (3) eſt un crime très-grave en lui- » même; mais il le devient encore plus par la réſiſtance ſédi- » tieuſe qu'on a faite pour le ſouſtraire à la Juſtice; c'eſt pour- » quoi il n'y a point de grace à eſpérer pour lui. S'il eſt puni

(1) *Tou-va*, nom eſtropié du Capitaine anglois.
(2) *Hoei-lien*, nom du Vaiſſeau anglois.
(3) *Ty-ſié-hoa*, nom du Canonnier.

» de mort, comme il le mérite, ne vous en prenez qu'à vous-
» mêmes : on ne se joue pas impunément de nos loix.

» A suivre ces loix à la rigueur, non-seulement le Canon-
» nier, mais le Capitaine lui-même, pour sa négligence à veiller
» sur ses gens, auroit dû être puni de mort. Mais comme
» dans vos petits Etats, vous ignorez les loix de notre Empire,
» on fait grace au Capitaine, & l'on se contente de punir *Ty-*
» *sié-hoa* : ce qui, de la part de notre Empereur, est une grace,
» une faveur que vous ne devez jamais oublier.

» A ces causes, nous avertissons les Directeurs de tous les
» Comptoirs européens : 1°. que désormais, à l'arrivée de leurs
» vaisseaux, ils aient à recommander aux Capitaines respectifs
» de contenir leurs gens dans le devoir, & de se montrer
» dignes des bienfaits de l'Empereur par leur attention & leur
» vigilance à ecarter tout désordre, tout accident fâcheux :
» 2°. qu'ils leur signifient que s'il se commet dans la suite quel-
» que meurtre, il faut, selon les loix, qu'ils livrent aussi-tôt le
» coupable pour être jugé & puni ; & que si on a encore l'au-
» dace de se mutiner pour le dérober aux poursuites de la Justice,
» on ne se contentera pas, comme cette fois, de punir le meur-
» trier, mais qu'on saisira le Capitaine lui-même, qui sera
» condamné au même supplice.

» Ecoutez ces avis avec respect, & pensez-y bien.

» La quarante-neuvieme année de *Kien-long*, le 2 de la
» douzieme Lune (le 12 Janvier 1785) ».

TRADUCTION

DE QUELQUES PIECES DE POÉSIE CHINOISE,

Par feu M. CIBOT, *Miſſionnaire à Péking.*

I. LE PLAISIR.

POINT de plaiſir hors de la vérité. Trente ans d'illuſions & d'erreurs m'ont enfin appris à me faire les miens. Enfermé dans cette ſolitude, je repais mes regards des grands ſpectacles que m'y donne le Ciel, & des décorations nouvelles qui embelliſſent la terre. Un beau clair de Lune, le Firmament paré de toutes ſes etoiles, donnent l'eſſor à mon ame; un payſage l'epanouit, & juſques dans le fracas d'un orage, elle ſe couronne de fleurs; mes penſées ſont à l'ancre entre la pauvreté & les richeſſes. Si la renommée ne parle point de moi, ni la calomnie auſſi, peu de gens me cherchent, j'en fuis encore moins. Sans ambition, ſans projets, je comtemple du rivage la mer orageuſe du monde, ſes flots les plus menaçans n'arrivent pas à mes pieds, toutes ſes miſeres ne me coûtent pas un ſoupir. Si l'air eſt ſerein, j'en reſpire la douceur; ſi le Soleil l'embraſe, ſi les Aquilons le glacent, un livre à la main j'appelle le Printems. La terre a beau être couverte de neige, je me promene au milieu des fleurs. Mon appétit regle mes repas, & ma laſſitude mon repos. Je dégourdis mes membres en pouſſant ma brouette, ou en bêchant mon jardin, & j'exerce mon eſprit en ecrivant de la proſe ou en rimant quelques vers. Quelquefois je devance l'Aurore pour aller entendre dans la vallée les doux ramages dont les oiſeaux la ſaluent à l'envi. D'autres fois aſſis ſous un hêtre, &

le *Kin* à la main, je fais redire à tous les echos, que vivre c'eſt faire du bien, & qu'il n'y a que de vraies vertus qui adouciſſent la mort. Les endroits les plus ſolitaires ont pour moi mille charmes. Tantôt aſſis au fond d'un bois, j'y ecoute en ſilence le doux murmure des eaux & le petit bruit des feuilles & des herbes qu'agite le Zéphyr. Tantôt auſſi je m'enfonce dans l'epaiſſeur des montagnes, & me laiſſe pénétrer de l'horreur ſecrette qu'elles inſpirent. Leurs rochers eſcarpés, leurs précipices & leurs torrens, diſent plus de choſe à mon ame que tous les *King*. Quelque part que j'aille, quoique je faſſe, il me faut quelque vertu pour être à mon aiſe. Mes fautes ſeules me coûtent des larmes & des ſoupirs. Tous les hommes ſont dans mon cœur comme des freres, & toutes leurs affaires loin de moi. Les uns boivent du poiſon pour abréger leur vie; d'autres cherchent le breuvage de l'immortalité pour l'alonger ſans fin. Pour moi je ne ſonge plus qu'à bien vivre; ſi j'y réuſſis aujourd'hui, je mourrai content dès demain.

II. *L'HIVER.*

Les fougueux Aquilons ont enfin franchi la grande muraille, & ſoufflent dans nos plaines le froid & les rhumes. Tous les arbres ſont dépouillés, comme notre armée battue & fuyant devant les Tartares. Les petits oiſeaux cherchent les maiſons, & ſe cachent ſous les toits. Les campagnes couvertes de neige, paroiſſent jonchées de coton. Aucun ſentier ne conduit plus dans la campagne, & les rivieres glacées rendent inutiles nos plus beaux ponts & les ſoldats qui les gardent. Où me mettre à l'abri du froid? Ma cabane, mal fermée & mal couverte, a beau être echauffée par un bon feu de brouſſailles, leur fumée m'aveugle; & le vent qui la repouſſe, me pénetre & me tranſit. Pour peu que le Soleil ſe montre, je vais reſpirer ſa

douce chaleur au pied d'un mur; mais quand il a disparu, ou est eclipsé par d'epais brouillards, mes membres roidis se refusent à mes mouvemens, & c'est une grande entreprise pour moi de préparer quelques alimens & de les manger. Je me replie sur moi dans mon lit, sans pouvoir m'echauffer, & le sommeil me persécute en me fuyant jusqu'au jour. O vieillesse languissante, que tu fais acheter cher la sagesse & la modération des desirs! mais va, je te pardonne ma misere. La perte de mon epouse & de tous mes enfans m'avoit rendu la vie douloureuse. Tu m'en dégoûtes, & m'adoucis les approches de la mort. Je ne tiens plus à ce monde que comme les feuilles jauniſſantes qui ont echappé aux premieres gelées. Le moindre vent les détache & les emporte au loin, pour être foulées aux pieds & pourrir. Que faut-il pour rompre la trame usée de mes jours? Mon corps courbé vers la terre, mes sens à demi eteints, ma langueur, tout m'avertit que j'approche du tombeau. Le chemin qui m'y conduit, se hérisse chaque jour d'epines nouvelles; mais j'en retirerai au moins l'avantage de ne pas oublier le *Tien*, comme j'ai fait tant de fois quand les fleurs du plaisir & de la joie croissoient sous mes pas. Hélas! comment arrive-t-il que l'illusion nous suive jusqu'au bord de la fosse? Des enfans à demi nuds se jouent sur la neige, & moi je me persuadois que jamais douzieme Lune ne vit un froid si rigoureux. Pourquoi donner le change à mes penſées, & ne pas convenir que mon grand âge & ma pauvreté me rendent si sensible & m'exagerent le froid sur lequel je me lamente? Je suis trop vieux, il n'y a plus moyen d'eviter la défaillance des forces, & les douleurs qui dévorent le corps. Evitons au moins le mensonge, evitons la lâcheté, & que mes derniers jours, comme ceux du bon *Yao*, se passent à benir le *Tien* & à purifier mon cœur.

III. *Chanson.*

Adieu aux livres, adieu pour jamais. L'Etat n'a pas beſoin de ma ſcience, & la paix de mon cœur a beſoin du travail de mes bras. Je rougis d'être entretenu plus long-tems par celui d'un pere déjà vieux & caſſé. Les eſpérances de gloire & de fortune qui ſuffiſent à ſa tendreſſe, ne ſuffiſent plus à mon amour.

Comment tenir à la penſée que, tandis qu'enfermé avec des livres, je lis, je médite, &, le pinceau à la main, je me meſure avec nos Lettrés, ce vieillard, courbé ſur une charrue, pouſſe ſes bœufs, & affronte avec eux le vent, la pluie, le chaud & le froid, pour aſſurer mes loiſirs?

Qu'aurois-je gagné à mes etudes, ſi je n'etois qu'un fils ingrat & dénaturé? Mes enfans au moins ne me reprocheront pas que je leur demande des reſpects & des ſentimens que ma conduite déſavoue. Si j'ai la douleur de les voir jamais s'oublier avec moi, ce ne ſera pas mon mauvais exemple qui les aura ſéduits.

Encore un an, & le chemin de la fortune s'ouvroit pour moi. Mais un arbre ebranlé tombe au moindre choc. La moindre maladie peut m'enlever mon pere du ſoir au matin, ou du moins le clouer ſur un lit par la défaillance & de cruelles douleurs. Que devenir alors, moi qui lui acheterois un jour de ſanté aux dépens de toute ma vie?

O menſonge! ô illuſion! ô erreur de ma jeuneſſe! Quand je ſerois en charge, qu'y gagneroit ma piété filiale? Ne faudroit-il pas quitter ce bon pere, & aller donner à mon diſtrict le ſoin de mon emploi? Mon epouſe même & mes enfans ne ſauroient m'y ſuivre, & je ceſſerois d'être homme en commençant à être Mandarin.

Assez d'autres fourniront à l'envi cette eblouissante carriere. La Province régorge de Lettrés, & mon vieux pere n'a que moi. Rendons-lui travail pour travail, fatigue pour fatigue, secours pour secours. Hélas! je n'ai que trop différé. La piété filiale commande, le soc de la charrue m'attend; adieu mes livres, adieu pour jamais.

Combien de Guerriers, de Ministres & de Savans ont tout quitté pour reprendre la charrue, & sont venus finir leurs jours au village! Leurs souvenirs leur y montroient la sagesse au bout d'un sillon, & la vertu assise à ses côtés. Courons les y chercher; elles feront le charme de ma vie, & me rendront en plaisirs tous mes travaux.

Je n'ai encore vu la nature que dans des mots. Quelle joie de rassasier mes yeux du spectacle toujours nouveau de ses beautés! La fosse que j'aurai creusée, la motte que j'aurai brisée, me révéleront mille singularités que j'ignore; & l'herbe qui se redressera sous mes pieds, redressera mes pensées avec elle & m'en donnera que je n'ai jamais eues.

Le silence du Cabinet eclaire l'esprit; mais il amollit tout le corps, refroidit l'ame, & en engourdit l'energie. C'est dans un champ que les *Chun*, les *Yu* & les *Heou-tsi* devinrent de grands hommes. La sueur qui y avoit tant de fois mouillé leur front, les rendit plus sensibles aux peines du colon, & plus zélés pour le soulager.

Si les evénemens me ramenoient jamais vers les emplois; je saurois par moi-même ce que doit à l'agriculture le ministere public. Il faut avoir eté soldat pour commander à la Guerre, & Colon pour bien gouverner le Peuple. Les Colleges ne donnent que des Docteurs: c'est la solitude du village qui mûrit les hommes d'Etat.

Quoi qu'il en soit, j'aurai vécu en homme qui doit mourir;

& qui craint le *Tien*. Qui quitte les livres pour ôter la charrue des mains tremblantes d'un pere vieux & epuiſé, a fait de bonnes etudes. Qui eſt bon fils, eſt un bon citoyen. Il faut être l'un & l'autre pour vivre en homme & ſe ſurvivre. Adieu mes livres, adieu pour jamais !

IV. *LE POIRIER.*

QUE le Poirier eſt beau à voir ! plus ſes branches ſe ſont ſéparées du tronc, plus elles ſe rapprochent pour lui donner de la majeſté & de la grandeur. N'en frappez aucune de la hache. Le bon Prince *Chao-pe* venoit repoſer ſous leur ombre.

Que ce Poirier eſt beau à voir ! que ſes rameaux s'etendent & s'elevent avec grace ! Craignez d'en prendre les plus petits. Le bon Prince *Chao-pe* a dormi ſi ſouvent ſous leur ombre !

O que ce Poirier eſt beau à voir ! Sa verdure charmante & animée eſt toujours celle de la ſaiſon. Gardez-vous de porter la main ſur ſes feuilles, le bon Prince *Chao-pe* paſſoit les journées entieres ſous ſon ombre.

V. *LES TROUPEAUX.*

QUI dira que tu n'as point de Brebis ? Chacun de tes Troupeaux eſt de plus de trois cens têtes. Qui dira que tu n'as point de Bœufs ? Les ſeuls Bufles vont à cinquante attelages. Vois tes Brebis aller aux champs, ſerrées les unes contre les autres. Les Bœufs les ſuivent l'oreille droite & le poil liſſé. Heureux troupeaux, ils paiſſent à leur choix dans de gras pâturages, & ſe déſalterent à leur gré ſur la rive des eaux. C'eſt à l'ombre qu'ils ſe repoſent ; c'eſt ſur ce gazon fleuri qu'ils ſe jouent. Le Berger qui les gouverne va çà & là d'un pas léger, ayant ſa pannetiere à ſon côté. Si la pluie le ſurprend, il a un

habit de roſeaux pour s'en défendre. Mille plaiſirs innocens partagent ſes loiſirs. Tantôt il cueille des plantes utiles, tantôt il taille & emonde les arbres qu'il chérit. En veut-il aux oiſeaux? Il leur tend des filets, & les gros comme les petits viennent s'y prendre. Le voici qui revient chargé de ſa chaſſe. Ses Brebis marchent devant lui. Qu'elles ſont graſſes! qu'elles ont une belle toiſon! Au moindre ſignal de ſa houlette, elles ſe détournent & entrent dans le chemin indiqué. Il n'aura qu'à pouſſer un cri, & elles s'enfermeront toutes à l'envi dans la bergerie. J'ai fait un ſonge, dit-il, j'ai vu des poiſſons ſans nombre & peu de pêcheurs; de vaſtes Campagnes & peu de Colons. Heureux Berger! voici à mon gré l'explication plauſible de ce ſonge. Ces nombreux poiſſons t'annoncent de grandes richeſſes, & ces champs ſi vaſtes, une nombreuſe poſtérité.

VI. *LE VILLAGE.*

Ni Mandarins, ni Marchands ne ſongent à venir dans cet humble ſéjour; & ceux qui l'habitent arrivent au bout de leur carriere, ſans avoir eu la penſée d'en ſortir. La pauvreté & le travail y ont conſervé les mœurs des premiers tems. Les Empereurs & les Dynaſties ont eu beau ſe ſuccéder, on y eſt encore au regne de *Yao*. L'agriculture y eſt l'occupation de tout le monde. Jeunes & vieux vont travailler dans les champs; ils s'y voient, ils s'y aident, ils s'y encouragent à l'envi. Les uns délaſſent les autres de leur travail par leurs Chanſons, les autres le dirigent par leurs conſeils, & tous finiſſent la journée ſans ſouci ni chagrin. Le chaud ou le froid, la pluie ou la ſéchereſſe, le changement de tems ou de ſaiſon, ſont les ſeuls evénemens qui affectent & dont on parle. Quand les moiſſons dorées invitent à prendre la faulx, toutes les maiſons ſont vuides, & le village n'a plus d'habitans. Les

femmes se joignent aux moissonneurs auxquels elles sont venues porter leur repas, & s'en reviennent le soir, assises sur les gerbes dont la charrette est chargée. Que de cris de joie, que de chansons dans toutes les aires quand on bat le bled! Que de doux parfums brûlés! Que d'aimables prieres! Que d'humbles prosternations, quand on en offre les prémices dans chaque ménage au grand Maître du Ciel & de la Terre! Ce n'est qu'après cette belle cérémonie qu'on remplit les greniers. Les enfans attroupés à la porte, font entre eux mille jeux. Les jeunes filles se tiennent à l'ecart; mais on les a vues dans les champs, lorsque devançant l'aurore, elles alloient cueillir les feuilles de mûrier pour leurs vers à soie. Donne ton aînée à mon fils, dit le voisin à son voisin; donne la cadette au mien, dit l'autre. Les vieilles grand-meres vont porter les accords qu'elles avoient jadis reçus. Tout le village prend part à la fête, & souhaite mille bénédictions aux nouveaux epoux. Tandis que les hommes attablés sous les nattes dont on a couvert la cour, boivent, rient, chantent & se font passer le *Pi-pa* de l'un à l'autre, les femmes enfermées dans la maison, se régalent & se divertissent à leur maniere. Les générations se multiplient sous un même toit. L'aïeul décrépit exhorte toute la famille à vivre en paix, & meurt sans avoir connu ni ennuis ni remords.

Nota. *Cette Piece fut faite sous* Ouen-ty, *des* Han, *lequel monta sur le trône l'an 179 avant J. C. L'objet du Poëte etoit de rappeller les Chinois à leurs anciennes mœurs. Le* Pi-pa *est la Musette chinoise.*

VII. LA MODÉRATION.

Je ne songeois qu'à eviter la faim, quand je pris la bêche & me mis au travail. Le froid me fit desirer des habits, je

m'en procurai. Que me falloit-il de plus ? Mon cœur s'eprit d'une jeune beauté, on l'accorda à mes pourſuites, & bientôt je me vis pere de pluſieurs enfans. Comment les entretenir ? Quel héritage leur laiſſer ? Travaillons. Un gain amene l'autre. J'ai acheté des terres & des maiſons. Mais, quoi ! aller toujours à pied ? Je bâtis des ecuries, & je les remplis de chevaux. J'eus honte après d'être confondu dans la foule, & je ſoupirai après une charge. Argent fait tout, je m'en ſuis procuré une. Mes penſées ſe tournent maintenant vers les honneurs de la Cour. Finiſſons notre rêve : qui ne borne pas ſes deſirs ne ſauroit les ſatisfaire.

VIII. *LE SÉJOUR DU VILLAGE.*

VIVE le ſéjour du Village. Je n'en aurai jamais d'autre. Richeſſes, dignités, pompe & grandeur, vous n'êtes qu'un vain attirail de vanité. Auſſi viendriez-vous vers moi, que mon cœur ne vous accueilleroit que par des mépris. Qu'ai-je à faire de cours & d'avant-cours, de ſalle d'entrée & de cabinets, de colonnes peintes & de meubles précieux ? Les murailles de ma maiſon ſont de terre, & le toit de roſeaux : c'eſt tout ce qu'il faut pour me garantir du froid, & être à l'abri de la pluie. Vienne qui voudra, je n'ai pas peur qu'on me ſurprenne ; auſſi ma porte eſt rarement fermée. Qui eſt chez ſoi, comme dans les carrefours, ne craint pas d'y être vu. Si je ſuis à table, tant mieux : on y verra que manger n'eſt pas pour moi une grande affaire. Quelques herbages frais, d'autres confits au ſel, & de vieux riz, voilà mon ordinaire. Le bon appétit & la ſanté m'y font trouver une ſaveur qu'on ne vend pas au marché. Si mon aſſiette eſt de bois & ma taſſe de terre, celles du bon *Yao* en etoient auſſi. Si les Citadins boivent de meilleur vin, ils ne le boivent pas ſi gaîment. Une raſade au Village eſt le ſignal d'une autre, &

& on ne quitte pas le broc qu'il ne ſoit à ſec ; mais plus l'on eſt à table pour rire & s'agacer, moins la ſale ivreſſe eſt à craindre. Vive le Village pour la douceur de la ſociété ! Ce n'eſt point le Calendrier qui y regle les viſites. Toute raiſon eſt bonne pour ſe chercher, & on ſe trouve toujours. Un tigre & un ours tombés dans la même foſſe ſont moins embarraſſés l'un de l'autre que deux Citadins aſſis en cérémonie dans une ſalle. Ils ſe tâtent, ils s'epient, ils ſe ſondent, & ſe quittent ſouvent ſans avoir ſonné mot du ſujet de la viſite. Nous ne ſommes pas ſi habiles dans nos hameaux. Soit que j'aille faire part de mes peines ou de mes joies à mes amis, leur ame eſt d'abord au niveau de la mienne. Je trouve dans leur cœur tous les ſentimens dont j'ai beſoin. Ils ſavent mes affaires, je ſais les leurs ; ils me connoiſſent, je les connois. Tant pis pour qui ne ſait pas avoir tort ; mais que les conjouiſſances ſont aimables & naïves quand on a bien fait ! Je n'en ſais rien ſouvent que mon voiſin m'a epargné des embarras : comment ne pas lui rendre la pareille ? Mes enfans me donnent ſans ceſſe le plaiſir de prévenir mes ſoins pour nos proches. Ma femme eſt bien sûre que je prends pour moi, ce qu'elle fait pour leurs veuves & leurs orphelines. Elle leur prête mon riz, elle leur envoie des préſens quand il lui plaît : c'eſt bien fait à elle. Si ma mort lui devenoit par trop funeſte, les plus pauvres voudroient la ſecourir. Que les brus des Citadins s'entendent mieux en ſaluts, en révérences, en proſternations & en complimens de haut ſtyle ; les nôtres ſavent être gaies, contentes, travailler à ce qu'on veut, & ſe prêter à tout. Quand je reviens des champs, l'une me porte du thé, l'autre m'amuſe avec ſon enfant.

IX. *Chanson.*

Vingt luſtres ſont depuis long-tems la plus longue meſure de la vie. Les pleurs & les cris de l'enfance en commencent la trame, l'ennui & la défaillance de la caducité la finit. A quoi ſe réduiſent les années qui en rempliſſent l'entre-deux? Que de nuages encore, que de tonnerres & d'orages y font entrer les noirs chagrins & de cuiſantes douleurs? Après l'Automne il n'y a plus de beaux jours; & le Printems fini, on ne voit plus eclorre de belles fleurs. Hâtons-nous de les cueillir avant qu'elles ſe flétriſſent, dit l'homme de plaiſirs; buvons, chantons, que l'Aurore nous trouve le verre à la main, & que le Soleil ſe couche ſans interrompre nos fêtes. L'Avare au contraire ſe diſpute le riz qu'il mange, ſe morfond avec la clef qui enferme ſes habits, & groſſit ſon cher tréſor de ce qu'il prend ſur ſes beſoins. L'Ambitieux eſt dévoré par la ſoif des honneurs. Eſt-il en place? Les chagrins qui viennent à lui de par-tout, ameutent ſans ceſſe toutes ſes penſées, flétriſſent ſon cœur, glacent ſes ſens, lui ôtent le ſentiment de la vie: & il meurt ſans avoir vécu. Hélas! les rêves des autres n'empêchent pas les miens. Les vains projets d'aujourd'hui ſeront des ſonges demain. Soyons chaque jour ce qu'il faut être; différer de le devenir, c'eſt s'expoſer à ne l'être jamais. Un inſtant touche un inſtant & l'entraîne. La plus longue vie n'eſt qu'un ſouvenir. Je cherche des yeux ceux qui marchoient devant moi avec plus de fracas: ils ont diſparu. Un peu de terre elevée indique leur tombeau, & des herbes ſauvages que perſonne ne ſe met en peine d'arracher, le cachent déjà à demi. Environnons le nôtre de cèdres qui ne craignent ni la hache ni le feu.

Nota. *Nous avons eu quelque peine à donner le nom de* Chanſon *à cette petite Poéſie: mais, outre qu'elle eſt intitulée*

Ko, *qu'on ne ſauroit traduire que par* Chanſon, *elle eſt en petits couplets, en vers très-courts, & en rimes à la maniere des Chanſons les plus populaires. Cela nous donnera occaſion de placer ici une remarque pour laquelle nous demandons quelque attention aux ſages, aux hommes publics & aux bons citoyens. Comme il eſt dit dans les Annales, que les anciens Empereurs* Chun & Yu, *puis le Prince* Ouen-ouang & Tcheou-kong *ſon fils, avoient fait de petites Chanſons pour les labours, les ſemailles, les moiſſons, & les autres travaux des gens de la campagne, le reſpect qu'on a ici pour tout ce qui eſt conſacré par la haute Antiquité, a perpétué l'uſage de faire ſans ceſſe de petites Chanſons pour le Peuple. Les plus grands Empereurs en ont rimé de très-jolies; & les plus célebres Lettrés de toutes les Dynaſties ont aimé à ſe diſtinguer dans ce genre de Poéſie. Les Recueils qu'on a en ce genre ſont immenſes. Mais les Chanſons d'un regne ſont oubliées ſous le ſuivant ou même plutôt; car, comme l'on en fait ſans ceſſe de nouvelles, la derniere faite a la vogue & ſe chante partout. Nous remarquerons en finiſſant, que les livrets pour les enfans & pour le village, ſont pleins de petites Chanſons morales, hiſtoriques, allégoriques & philoſophiques, pour les ménages, les atteliers, les boutiques, les tavernes, les foires, &c. & que comme il y a toujours des Lettrés qui ont le zele d'en faire de nouvelles, ou d'en refondre d'anciennes, les Colons, les Jardiniers, les Bergers, les Artiſtes, Ouvriers & Manœuvres, les Marchands, Mercadins & Colporteurs, les Soldats & les Matelots, les Femmes & les Filles, & juſqu'aux Pouſſeurs de brouette & les Gardeurs de cannes, en ont ſans ceſſe à choiſir; ce qui a le bon effet d'amuſer le Peuple, & d'empêcher la vogue des Chanſons libertines, ſéditieuſes, &c. On diſoit, dès le tems de* Yao *& de* Chun, *qu'on jugeoit sûrement des mœurs du Peuple, par les Chanſons qui avoient le plus de cours.*

X. *Chanson.*

Vive la campagne, vive les champs pour être bien portant! l'air qu'on y reſpire eſt pur, le riz qu'on y mange eſt ſain, & chaque Lune offre de petits mets à choiſir. Le corps exercé par un travail naturel, prend des forces pour chaque Saiſon. Le jour y eſt jour, la nuit y eſt nuit. Qui ſe couche s'endort, & qui ſe leve n'a ni pituite, ni vapeurs.

Vive la campagne, vive les champs pour être libre! le ſceptre qui fait tout trembler, n'arrive au village que par ſon ombre; & la loi qui la montre, laiſſe chacun paſſer ſon chemin. Que diroit-elle à celui qui ne quitte ſa cabane que pour aller dans ſa terre, y devance le Soleil, n'y parle qu'aux Echos, & traite plus doucement ſes Bœufs qu'on ne traite les Grands?

Vive la campagne, vive les champs pour être tranquille! que le Nord ſoit en paix & le Midi en guerre; que la Cour ſoit agitée d'intrigues, & la Ville diviſée en partis; que les Savans ſe targuent, & les Poëtes s'outragent: on n'en apprend rien que par des nouvelles uſées. Ce qui concerne même les Arts & le Commerce n'y perce pas. Tous les ſiecles s'y reſſemblent; & ſous les *Ming* on y eſt encore à la Dynaſtie des *Hia*.

Vive la campagne, vive les champs pour être gai! la crainte & la frayeur, l'inquiétude & le chagrin, la douleur & les angoiſſes ſe morfondroient dans nos rizieres. Elles n'y paroiſſent pas. La joie au contraire ne laiſſe pas finir les ris, & mêle ſes chants folâtres au ramage des oiſeaux. Qu'il tonne, qu'il pleuve, ou qu'il vente, tout eſt egal pour qui n'y perd que de faire des paniers, ou de ſe donner du bon tems avec les ſiens.

Vive la campagne, vive les champs pour être content!

C'eſt

C'eſt le rivage de la grande mer des paſſions & des vices. Le grain de ſable de la médiocrité, arrête, briſe & diſſipe en ecume leurs flots les plus menaçans; le beſoin préſent y epuiſe tous les projets; la vertu ſeule cauſe de vrais deſirs; & l'innocence qui domine le cœur, y porte toutes ſes joies.

Vive la campagne, vive les champs pour être heureux! La piété filiale, l'amour conjugal & l'amitié n'y connoiſſent de loix que celles du *Tien* ſuprême. Tous les eſprits ſe voient, tous les cœurs ſe touchent, toutes les ames ſont unies; & l'eſtime, qu'aucun menſonge ne trompe, le ſentiment, qu'aucun intérêt n'altere, en reſſerrent les nœuds juſqu'à la mort.

Nota. *On attribue cette Piece à l'Empereur* Yong-lo, *de la derniere Dynaſtie. Le grand nombre des Critiques ſoutient qu'elle eſt d'un de ſes Miniſtres qui la fit pour l'inſtruire.*

XI. *L'ANCIEN MINISTRE.*

VOYEZ-VOUS cette feuille qui nage ſur la ſurface de l'eau, va où le vent la pouſſe, monte ſur les flots qui s'elevent, s'abaiſſe avec eux, & toujours errante, vogue çà & là juſqu'à ce qu'elle ſoit ſubmergée? C'eſt l'image de ma vie. Que gagnerois-je aujourd'hui à former des projets? Puiſque le *Tien* me veut pauvre, je courrois en vain après des richeſſes qu'il pouſſe loin. Le *Tien* eſt mon Roi, il eſt mon pere. Qu'il regle ma deſtinée à ſon gré. Je reconnois ſa bonté dans les biens que m'a procurés ma diſgrace. S'il les retire & afflige ma vieilleſſe par de nouveaux revers, je ne lui demande que du courage & de la patience. L'Univers eſt dans ſa main: où peut fuir celui que ſa colere pourſuit? Elle renverſe les trônes d'un ſouffle. La Famine, la Guerre & la Peſte, accourent par-tout, & s'y uniſſent à ſa voix. La Terre tremble, la Mer mugit, le Tonnerre gronde ſous ſes pas, & l'affreuſe Mort qui marche

devant elle change les Villes en déſerts. J'ai vu les faux Sages confondus, & leur artificieuſe politique ecraſée ſous les plus affreux revers. Les fondemens de la Monarchie s'ebranlent, diſoient-ils, ſoutenons-les par nos conſeils, opprimons les Riches par la fraude, & que la multitude des Soldats faſſe trembler les Grands. Que ne dites-vous plutôt: l'Innocence eſt opprimée, la Pudeur n'a plus d'aſyle, le Colon ne moiſſonne que pour ſes Tyrans, & la Veuve, dénuée de tout ſecours, n'a que des pleurs pour nourrir ſes enfans: il faut ſe hâter de les ſecourir pour que le *Tien* ſauve l'Empire. Inſenſés, un Moucheron vous harcele impunément, & vous prétendez fixer les deſtinées de l'Etat! Ouvrez les yeux, & voyez les hordes innombrables de Mongoults qui accourent du fond de l'Occident. Les montagnes s'applaniſſent ſous leurs pas, la terreur les précede, la victoire les ſuit, la grande Dynaſtie des *Song* n'eſt plus. J'y ai perdu mon rang & ma fortune, mais j'ai recouvré ma liberté. Placé pour toujours loin des orages de la Cour & du tumulte des affaires, me voilà quitte des beſoins que me donnoit ma fortune, & du deſir inquiet de l'augmenter. La foule qui m'environnoit a fui; mais mon epouſe & mes enfans m'ont ſuivi. Une Cabane de roſeaux eſt notre commune demeure; & plus heureux que dans notre ancien Palais où nous lioit la contrainte, nous pouvons ſans ceſſe nous voir, nous aimer, nous le dire, & jouir de tous nos ſentimens. Hélas! quand on eſt en place a-t-on le tems d'être epoux, d'être pere. O *Tien!* je te bénis de m'avoir conduit dans ces montagnes ſauvages! tu ne m'as ôté que mes illuſions & mes peines, & tu m'as donné le repos & la ſageſſe. Cette ſolitude & ma pauvreté m'ont appris à connoître le prix de la vie, & les vrais charmes de la vertu. Les Colons innocens, qui y font croître leur moiſſon, n'ont rien perdu ſous nos Vainqueurs, qui les igno-

rent; & leur générosité me rend tout ce que j'ai tâché de faire pour la Patrie. Placé ici sur le rivage, je contemple sans crainte la mer orageuse où j'ai vogué tant d'années. Ses flots encore emus, & les nombreux débris dont elle est couverte m'apprennent d'où est venu le vent qui a causé une si affreuse tempête & les naufrages innombrables dont elle a eté suivie. Hélas! quoique eclairée de la sainte doctrine des *King*, toute la Chine etoit plongée dans les stupides ténebres de mille Sectes etrangeres, & l'herbe croissoit souvent sur l'autel du *Chang-ti*, encore plus inconnu du Peuple, qu'oublié des Lettrés & de la Cour. Aussi les mœurs publiques etoient-elles corrompues dans leur source. Les mauvais peres faisoient les mauvais Mandarins; & leurs fils encore plus pervers, allioient l'homicide avec le vol & l'adultere. Il falloit que des Barbares, sans politesse & sans loix, vinssent nous ôter notre libertinage & notre aveuglement. A quoi a-t-il tenu qu'ils n'aient massacré toute la Nation, & fait de nos différentes Provinces des pâturages pour leurs chevaux? Mais les fleuves de sang & de larmes qu'ils avoient fait couler, avoient lavé nos crimes. Le *Tien* nous a rendu la paix. Puisse l'innocence & toutes les vertus la rendre durable! Un sujet fidele ne sert jamais deux Maîtres. Le joug du Vainqueur des *Song* me fût-il offert avec une Principauté, je lui préférerois la mort la plus ignominieuse. O vous, mes chers enfans, la consolation de mes douleurs, & le refuge de ma vieillesse, cette loi ne vous regarde point, vous ne devez que des pleurs à nos anciens Maîtres! Respectez la main qui les a frappés, & apprenez à craindre celui qui ne considere que les vices & les vertus des Souverains. Le tombeau va s'ouvrir pour votre pere. Que vos vertus lui obtiennent la seule gloire qu'il desire. Honorez à l'envi votre mere, & aimez-moi les uns dans les autres. Je vous charge de ma recon-

noiſſance pour les payſans de ces montagnes. Puiſſiez-vous en aimer aſſez la ſolitude pour ne la quitter jamais!

Nota. *L'ancienne tradition des Lettrés Néophites, attribue* l'ancien Miniſtre *au Docteur Jean* Ting, *qui prit cette tournure pour prémunir le célebre Paul* Siu, *contre l'eblouiſſement du Miniſtere; & l'engager à prévenir, s'il etoit poſſible, la chûte de la Dynaſtie des* Ming, *que tous le Sages voyoient annoncée par tout ce qui avoit le plus contribué à celle des* Song.

XII. CHANSON.

QUE m'importe que les diamans brillent d'un eclat plus vif que ni le criſtal ni le verre? Ce qui me frappe, moi, c'eſt qu'ils ne perdent point de leur prix pour être dans la boue. Ainſi en eſt-il du vin; il eſt auſſi bon dans une taſſe de terre que dans une coupe de *Yu*. Le vin porte la joie dans l'ame & l'epanouit. Plus je bois, & plus je ris des vains ſoucis qui tourmentent les Humains. L'Empereur, pour être ſur un trône, ne trouve pas le vin meilleur que moi. Et ſi l'innocence a quitté ſon cœur, il a beau en boire de plus exquis, cent raſades ne lui ôteront point un remords. Les Riches boivent pour charmer leurs ennuis, & moi pour etancher ma ſoif. Buvons, chers amis, buvons à taſſe pleine; la joie de nos fêtes n'a jamais coûté un ſoupir à aucune vertu. L'Amitié & la Sageſſe ſont aſſiſes à nos côtés. La taſſe à la main, ecoutons leur leçon. C'eſt à table que *Chun* reçut ſi ſouvent leurs couronnes. Buvons comme le fils de tous les ſiecles, elles nous couronneront comme lui.

XIII. SOLITUDE DE SI-PIN.

QUE d'autres aiment la gloire & les richeſſes, pour moi j'aime les eaux & les rochers. Ils font leurs plaiſirs des paſſions qui les agitent, & moi je fais mon bonheur de la ſolitude qui

assure ma tranquillité ! Combien peu de gens dans chaque siecle ont connu les agrémens du désert de *Si-pin ?* Ceux qui l'ont vu n'en ont pas senti les charmes, ou les ont mépriſés. O qu'on y jouit paiſiblement de ſoi-même ! Qu'on y ecoute avec joie les leçons de la Sageſſe ! Qu'on y a d'avances & de facilités pour combattre ſes vices, & ſe parer des guirlandes immortelles de toutes les vertus ! Je ſerois le plus heureux des hommes, ſi je pouvois enfin y réuſſir. Une caverne creuſée par la nature dans le flanc d'un enorme rocher, eſt ma demeure. Je déſaltere ma ſoif dans l'eau d'une claire fontaine, qui me récrée par ſon murmure. Des racines & des fruits ſauvages m'offrent des mets à choiſir. Tous mes jours ſont à moi, & ils ſont trop courts pour les doux ſoins qui m'occupent. Le croira qui voudra, je m'endors & m'eveille ſans penſer où je ſuis.

XIV. *La Tranquillité.*

Un jour amene un jour, une année ſuit l'autre : prenons le tems comme il vient. Cent ans de fracas ne valent pas un jour de tranquillité. La ſource des plaiſirs eſt dans le cœur ; qui les cherche ailleurs, outrage le *Tien*. Mes projets, mes deſirs & mes eſpérances ne ſortent pas de moi. Les rivieres arrivent en courant à la mer, & y entrent ſans la troubler : mon cœur eſt de même ; tous les evénemens du monde ne me coûtent pas un ſouci. La vérité eſt ma bouſſole & la modération mon gouvernail. J'avance chemin à tout vent. Les nuages s'elevent, les nuages tombent en pluie, ſans que je m'en mette en peine. Quand ils me cachent le Soleil pendant le jour, je regarde les Etoiles la nuit. L'Hirondelle qui eſt dans ſon nid, voit d'un œil tranquille les batailles ſanglantes des Vautours. Quel que ſoit le Vainqueur, il ne viendra point à elle ; & les moucherons ni les vermiſſeaux ne lui manqueront pas. Mes habits ſont

de toile, mes alimens groſſiers, & les roſeaux qui couvrent ma cabane, pourriſſent chaque Eté. Mais que me ſerviroit demain d'avoir eté vêtu de ſoie aujourd'hui, & d'avoir digéré des mets exquis? Les toits dorés ne chaſſent ni l'inſomnie ni les ſoucis; & ſi la terre vient à trembler, j'aurai d'abord gagné ma porte. Mon patrimoine eſt au bout de mes bras, & chaque jour me donne ſa moiſſon. Quand il fait chaud, je prends le frais à l'ombre d'un ſaule; & quand il fait froid, le travail me réchauffe. La vieilleſſe vient: mais mes enfans ſont jeunes, ils me rendront ce que je leur ai prêté. Le Ciel & les Campagnes ſont les ſeuls livres où je leur ai appris à lire. Ils ſeront heureux, s'ils y voient ce qui eſt ecrit dans leur ame, & le font répéter à leurs actions. Qu'ils ne ſe démentent jamais, & cent ans de vie ne leur coûteront pas un ſoupir. Quelque tempête qui s'eleve, la tranquillité eſt un port toujours ouvert pour un cœur innocent. O tranquillité de l'ame! O doux charme de la vie! Les Rois vendroient leur couronne pour t'acheter s'ils connoiſſoient ton prix. Mets le comble à tes bienfaits: tu m'as aidé à bien vivre, aide-moi à bien mourir.

Nota. *On attribue cette petite Piece, au célebre docteur* Lean.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. AMIOT,

MISSIONNAIRE EN CHINE;

Ecrite de Peking, le 29 Septembre 1786.

LA ſuccion de ſang de Cerf (1) vous paroît, avec raiſon, bien extraordinaire ; cependant il vaut mieux croire juſqu'à l'impoſſible, qui n'eſt pas démontré comme tel, que d'oſer poſer des bornes à la nature. Quoique je ſois de votre avis ſur ce point, comme ſur bien d'autres, je n'ai pas voulu croire tout-à-fait ſur parole. Je me ſuis exactement informé auprès de quelqu'un très-inſtruit ; & voici en ſubſtance la réponſe que j'en ai reçue.

« Il eſt dit dans les livres chinois que le ſang de Cerf, tiré de » l'animal encore vivant, au moyen d'un petit tube qu'on » enfonce dans la veine que l'on vient d'ouvrir, guérit la » phthiſie & preſque toutes les maladies qui dérivent d'une trop » grande foibleſſe. Mais pour que ce remede ait ſon effet, il ne » faut pas que le Cerf, dont on boit le ſang, ait eté pourſuivi » par les chiens ; parce que dans ce cas, ſon ſang perd ſa vertu » par la crainte & l'extrême agitation qu'il a ſouffertes. Il faut » choiſir un Cerf qui ſe ſoit préſenté de lui-même, ce qui a » lieu lorſqu'on l'appelle avec un inſtrument au moyen duquel » on contrefait le cri du Cerf ou de la Biche. Les Tartares » chaſſent le Cerf de cette maniere ; & voici en peu de mots » comment cela ſe fait ».

Le Chaſſeurs ſe coëffent les uns d'une tête de Cerf, & les autres d'une tête de Biche, qu'ils ont eu ſoin de préparer de

(1) Voyez la Notice ſur le ſang de Cerf employé comme remede, imprimée dans le Tome VIII de ces Mémoires, p. 271. Cette Notice eſt de feu M. Cibot, Miſſionnaire à Péking.

maniere qu'elle leur puiſſe ſervir de bonnet : quand ils ſont ainſi coëffés, on les prendroit pour être de l'eſpece. Ils choiſiſſent, dans la forêt, un lieu où le gibier puiſſe ſe rendre ſans crainte comme ſans embarras; & dans ce lieu ils conſtruiſent avec des branches d'arbres, pluſieurs cabanes à quelque diſtance l'une de l'autre, hors de la portée de la fleche. Le moment fixé pour commencer la chaſſe etant arrivé, chaque Chaſſeur entre dans ſa cabane, montrant de tems en tems la tête à travers les branches; & celui qui doit appeller, fait uſage de ſon appeau. Les Cerfs, les Biches, les Faons, m'a-t-on dit, accourent en foule au cri qui les a frappés; & les Chaſſeurs qui ſont le plus à portée, n'ont que la peine de tirer, en ſe procurant le plaiſir & l'avantage du choix. S'ils veulent avoir le gibier vivant, pour le faire entrer dans quelque ménagerie ou dans quelque parc, ils le font tomber dans le piege qu'ils ont tendu pour cet effet. C'eſt dans le ſang d'un Cerf ainſi pris, que ſe trouve le remede indiqué. Du reſte, les Livres chinois qui parlent de ce ſpécifique, ne diſent pas qu'il faut ſe gorger de ſang de Cerf ou de Biche, pour être guéri; mais ils diſent que la doſe doit être proportionnée à l'etat & aux forces du malade; ce qu'ils laiſſent à la déciſion du malade lui-même.

Les mêmes Livres chinois attribuent au ſang du Lievre les mêmes vertus qu'au ſang de Cerf, à un degré plus foible. Ils ajoutent que le ſang du Lievre peut ſervir un mois entier après la mort de l'animal, & même plus long-tems ſi on le préſerve de la corruption, parce qu'il a une qualité qui lui eſt particuliere, celle de ne pas ſe figer.

Selon ces mêmes Livres, le ſang d'âne guérit de la folie, de la manie, & de l'*Ye-ke*. Cet *Ye-ke* eſt une maladie qui met celui qui en eſt atteint hors d'etat de prendre aucune nourriture,

riture, parce qu'il y a paralyſie dans l'eſtomac, ou dans l'eſophage, & quelquefois dans l'un & dans l'autre, le ſang du *Chan-yang*, c'eſt-à-dire de la Chevre des montagnes, qui eſt, je penſe, notre Chevreuil, a la vertu de guérir les meurtriſſures, de diſſoudre le ſang extravaſé, de faire revenir l'ecoulement périodique aux perſonnes du ſexe qui l'ont perdu, & de les délivrer du reſte de ſang qu'elles n'ont pas evacué après les couches & qui feroit dépôt.

Pour produire une partie des effets attribués au ſang de ces différens animaux, on fait uſage d'un *demi-minéral*, qui ſe trouve dans toutes les boutiques des Marchands droguiſtes. Ce *demi-minéral* ſe nomme en Chinois *tſée-jen-toung*, c'eſt-à-dire, *approchant du cuivre, qui a de l'affinité avec le cuivre, qui eſt preſque cuivre*, &c. En le voyant vous lui donnerez le nom François qui lui convient, je vous l'envoie. Ce que cette terre métallique a, ſelon moi, de plus ſingulier, c'eſt ſa forme. On la trouve dans les montagnes qui renferment des mines de cuivre anciennement exploitées ou qu'on exploite actuellement, & toujours formée en cubes de toutes les grandeurs. On trouve même quelques-uns de ces cubes dans le ſein des plus durs rochers; & ceux-là, outre qu'ils ont les mêmes propriétés que les autres, en ont encore qui leur ſont particulieres. On en prend un, on le lie avec un fil de ſoie, on le trempe dans du vin, de l'eau ou du thé, & il communique (après quelques minutes ſeulement) à cette liqueur la vertu de faire circuler le ſang, de ranimer les eſprits nerveux, & de fortifier les nerfs. Le *tſée-jen-toung*, ſuivant un article de la Médecine-chinoiſe, a la propriété de diſſoudre le ſang extravaſé après la fracture des os, & de donner aux ſucs oſſeux la vertu de ſe conſolider promptement. On fait rougir à un feu clair l'un de ces cubes, on le retire

quand on le voit imprégné de feu, & on le laisse refroidir. On recommence cette opération une & deux fois encore, & c'est à la troisieme fois qu'il est dans le degré de calcination qu'il faut. On le broie dans un mortier, jusqu'à ce qu'il soit réduit en une poussiere fine; on prend trois *fen*, c'est-à-dire, environ trois gros de cette poussiere, qu'on fait infuser ou qu'on délaie dans un demi-verre de vin, & on le fait avaler au malade. Trois heures après avoir pris le remede, le malade sent quelque douleur dans les os, & comme une espece de craquement; & après douze heures, les fragmens des os sont déjà soudés. *Penès auctorem esto fides.* Si l'os n'est que meurtri sans être cassé, il suffit de la dose d'un *fen* ou d'un gros; si le blessé est foible, ou si c'est un enfant, on partage à vue d'œil un *fen* en dix parties, & dans l'espace de dix jours on lui fait avaler la dose entiere, c'est-à-dire un *fen* chaque jour: bien entendu qu'on assujettira le membre cassé, & que le malade ne remuera pas indiscretement durant l'espace de cent jours. Il faut être très-réservé sur l'usage de ce remede, & sur-tout n'en pas augmenter la dose prescrite. On en contracteroit une rétention d'urine très-incommode. On a essayé ce remede sur des animaux avant de l'essayer sur l'homme. On cassa la jambe à un chien; & le chien marcha à l'ordinaire après dix ou quinze jours; on cassa l'aîle à un oiseau, & après trois jours l'oiseau s'envola. On peut faire la même expérience en France. Il est fort recommandé dans le *Pen-tsao*, de ne pas employer ce remede, s'il n'a pas passé par l'etat de calcination avant d'être réduit en poudre. Il faut en général n'en prendre qu'une petite dose, parce qu'il y a du danger à en prendre beaucoup.

La réponse que j'ai faite il y a quelques années sur les os de *Kantahan*, dont on me demandoit les propriétés pour la

guériſon de la ſciatique & autres maladies ſemblables, n'etoit rien moins que ſatisfaiſante : les Notices que j'ai eu occaſion de me procurer dans mes converſations avec les gens de l'art, le ſeront peut-être davantage.

On guérit les douleurs d'épaule, de cuiſſe, de côté, &c. quand elles ſont cauſées par la ſueur interceptée, par quelque vent coulis, par le défaut de circulation dans les eſprits, dans les humeurs ou dans le ſang, en faiſant uſage du *Lei-ho-tchen*, que j'appelle *aiguille fulminante*, quoique les mots Chinois traduits littéralement diroient : *tchen*, aiguille ; *ho*, du feu ; *lei*, la foudre.

Pour la compoſition du *Lei-ho-tchen*, il faut prendre cinq *tſien* de *Tſang-chou*, trois *tſien* de *tchouen-kioung*, deux *tſien* de *Lioung-hoang*, trois *tſien* de *Tchouen-chan-kia* (ce *Kia* eſt un animal qui ſe trouve dans les montagnes du *Sée-tchouen*), trois *tſien* de *Man-kin-tſée*, trois *tſien de Tſao-kiao*, dix *tſien* ou une once de *Ngai-ye* ou feuilles d'armoiſe, cinq *ſen* ou gros de *Koang-mou-hiang*, un *tſien* de *Ché-kiang* ou muſc, & deux *tſien* de *Hioung-hoang*, en tout dix ſortes de drogues. Comme je ne connois point ces drogues, je n'oſerois me haſarder à leur donner un nom François. Je vous les envoie avec quelques aiguilles fulminantes. Vous donnerez à chacune le nom qui leur convient. Ce n'eſt pas tout de connoître ces drogues, il faut ſavoir les préparer : en voici la maniere. On les met toutes enſemble, dans la proportion enoncée ci-deſſus, dans un vaſe de terre qui n'ait pas encore ſervi, & on les laiſſe infuſer juſqu'à ce qu'elles ſoient aſſez molles pour pouvoir être manipulées en conſiſtance de pâte, c'eſt-à-dire pendant l'eſpace de vingt-quatre heures, plus ou moins, ſuivant qu'on les verra dans l'etat où on les veut.

Après que tout cela eſt à ſon point, on remue avec des bâtonnets

autant de tems qu'il faut pour que toutes les drogues soient parfaitement mêlées. On peut se dispenser de faire infuser le *Lioung-hoang*, le *Ché-kiang*, le *Mou-hiang*, & le *Hioung-hoang*, en se contentant de les mêler avec le reste, pourvu que le mêlange soit parfait.

On etend ce mêlange sur du papier, comme on etendroit du beurre sur une tranche de pain, en faisant ensorte que cette pâte soit egalement epaisse par-tout; & cette epaisseur ne doit pas être au-dessus d'une demi-ligne, afin de pouvoir rouler avec facilité le papier qui la contient. On roule ce papier sur lui-même, & on fait des rouleaux de la grosseur qu'on veut, suivant qu'on le trouve d'un usage plus facile & plus commode. On les serre avec une ficelle, pour les rendre plus solides, & on les expose pendant plusieurs jours aux ardeurs du Soleil, jusqu'à ce qu'ils soient parfaitement secs. Ces rouleaux s'appellent en langue du pays *Lei-ho-tchen*, & je les nomme en François, *aiguilles fulminantes*, bien ou mal, c'est à vous que je m'en rapporte.

Il faut vous dire maintenant comme il faut se servir de ces aiguilles, ou de ces especes de saucissons, qu'on doit avoir soin de bien fermer par les deux bouts, pour empêcher que rien ne s'evapore.

On prend une piece de toile fine, de la grandeur proportionnée à la partie douloureuse qu'on veut guérir; on la plie en huit, & on l'applique sur la chair nue, dans l'endroit où la douleur se fait le plus sentir. On coupe l'aiguille ou le saucisson par l'un des bouts, & on l'allume à la bougie; on trempe son doigt dans de la forte eau-de-vie, & l'on en laisse tomber une goutte sur la toile qu'on vient d'appliquer sur la partie douloureuse, en pressant un peu avec le doigt. On applique alors le saucisson auquel on vient de mettre le feu,

& on le laiſſe brûler de lui-même tout doucement, en le tenant toujours ſur le linge qui touche l'endroit douloureux, pendant l'eſpace d'environ un quart-d'heure. On renouvelle cette opération deux ou trois fois par jour, juſqu'à une entiere guériſon. Mon Auteur chinois ajoute que ce remede etant très-chaud par lui-même, ne doit point être employé pour les douleurs de goutte, qui ont leur principe dans un ſang trop chaud, ou dans des humeurs dont l'âcreté ſe joignant à la chaleur du remede, augmenteroit le mal au lieu de le guérir.

De ce que je viens de dire, & de la maniere dont je l'ai dit, vous conclurez ſans doute que j'ai parlé de ce que je n'entends pas, en m'enonçant ſur des matieres médicales; auſſi ce n'eſt que pour ne pas laiſſer ſans réponſe les demandes que vous m'avez faites, que je me ſuis haſardé à ſervir d'echo à nos Empiriques chinois.

Je finirai ma lettre par vous faire part d'une découverte qui me paroît digne de quelque attention. Elle conſiſte dans une peinture ſymbolique que j'ai envoyée. Cette peinture repréſente l'Eléphant qui fait cortege à l'Empereur lorſque Sa Majeſté va offrir le ſacrifice au *Chang-ti* dans le *Tien-tan*. L'Eléphant porte avec beaucoup de reſpect ſur ſon dos, ce qu'on appelle ici le *Pao-ping*, c'eſt-à-dire le *précieux vaſe* qui renferme tous les tréſors. Sur chacune des quatre faces de ce vaſe, ſont deux trigrammes, ce qui fait les huit trigammes complets entre les quatre faces. Tout cela en général eſt ainſi conçu & arrangé, pour déſigner qu'il n'eſt rien que le Souverain ne puiſſe obtenir du Ciel pour ſon propre bonheur & pour le bonheur de ſes ſujets, s'il réunit dans ſa perſonne les vertus qui peuvent le rendre digne, en quelque ſorte, de le repréſenter ſur la terre. En examinant avec attention cette peinture ſym-

bolique, vous y découvrirez une foule de choſes qu'il n'eſt pas poſſible de détailler dans une ſimple lettre; mais ce que vous n'y trouveriez peut-être pas, c'eſt la maniere dont on s'y prend pour peindre ainſi. Ce n'eſt ni au crayon, ni au pinceau, ni à l'encauſtique, ni à la gouache; c'eſt au feu, ou, pour mieux dire, à la foible braiſe d'un petit bâtonnet.

On allume ce bâtonnet par l'un de ſes bouts; & quand il eſt brûlé de la longueur de quatre ou cinq lignes, on eteint la flamme, s'il y en a, & l'on trace avec la braiſe les traits que l'on veut, en appuyant plus ou moins, en reſtant plus ou moins de tems, ſuivant que le trait doit être plus ou moins marqué. Cela demande un tems infini, parce qu'à chaque inſtant il faut ſouffler ſur le bâtonnet, pour en détacher la cendre, & en ranimer le feu qui s'eteindroit ſans cette précaution.

Cette invention eſt due, dit-on, aux Lamas du Thibet, leſquels, pour reconnoître un don que l'Empereur de la Chine leur avoit fait en pieces de ſoie, prirent une de ces pieces, ſur laquelle ils tracerent un *Fo* de la maniere que je viens de dire, & l'envoyerent à Sa Majeſté Impériale, avec les autres préſens dont ils chargerent leurs Ambaſſadeurs. Comme cet article fut celui de tous dont on parut faire le plus de cas à la Cour de Péking, les Lamas, dans la ſolitude de leurs montagnes, charment leur loiſir en s'occupant de cet objet, & en envoient ici aux plus diſtingués d'entre leurs amis; les Chinois voulurent d'abord les imiter, mais ils s'en dégoûterent bientôt; ſoit qu'ils ne trouvaſſent pas à s'en défaire, à cauſe du prix qu'ils vouloient y mettre, pour ſe dédommager de la peine qu'ils avoient eue, & du tems qu'ils avoient perdu; ſoit qu'ils n'y réuſſiſſent pas ſi bien que les inventeurs. Au reſte, le papier n'eſt pas ſuſceptible de cette

légere empreinte de feu. Il en ſeroit percé pour peu qu'on manquât d'attention. Il faut de la ſoie. Je doute qu'on faſſe chez vous de ces choſes le cas qu'on en fait ici, à cauſe apparemment de leur ſingularité & de leur beauté ; car il ne s'en trouve que dans les Cabinets des Curieux.

Fin du Tome trezieme.

APPROBATION.

J'AI lu, par ordre de Monſeigneur le Garde-des-Sceaux, le treizième Volume d'un Ouvrage intitulé : *Mémoires concernant les Chinois ;* & je n'y ai rien trouvé qui puiſſe en empêcher l'impreſſion. A Paris, ce 3 Février 1787.

BÉJOT.

Le Privilege ſe trouve au premier Volume.

A PARIS, de l'Imprimerie de STOUPE.



